



HAL
open science

Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques : la mise en scène du discours dans les faits divers des quotidiens sénégalais.

Mariama Mahamane Maiga

► To cite this version:

Mariama Mahamane Maiga. Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques : la mise en scène du discours dans les faits divers des quotidiens sénégalais.. Linguistique. Université de Nanterre - Paris X; Université Gaston Berger de Saint-Louis, 2013. Français. NNT : . tel-00924964

HAL Id: tel-00924964

<https://theses.hal.science/tel-00924964>

Submitted on 7 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
ED SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE
Laboratoire Recherches Sociolinguistiques et Didactiques



UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE
ED 139 CONNAISSANCE, LANGAGE, MODELISATION
Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus

Thèse pour le Doctorat

Sciences du Langage : linguistique générale et linguistique française
Spécialité : Analyse du Discours

Présentée par Mariama MAHAMANE OUSMANE

Discours rapporté, subjectivité et influences sociales dans les textes journalistiques : la mise en scène du discours dans les faits divers des quotidiens sénégalais.

Thèse dirigée par : Pr. Maweja MBAYA / Pr. Annie BERTIN

Soutenue le 14 décembre 2013

JURY :

Professeurs

Bernard Combettes, Université de Lorraine.

Maweja Mbaya, Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Annie Bertin, Université Paris Ovest Nanterre La Défense.

Modou Ndiaye, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

RESUME

Cette étude s'inscrit dans le cadre théorique de l'énonciation impliquant des aspects sociolinguistiques et communicatifs. Elle constitue un croisement du domaine de la linguistique avec celui des sciences de l'information, de la sociologie et de l'anthropologie. Elle est axée sur la communication médiatique, particulièrement la question de responsabilité dans l'écriture de presse. L'analyse concerne plus précisément l'exploitation d'un fait de langue (le discours rapporté) dans l'écriture de presse et l'impact que cela peut avoir sur la prise de position du locuteur rapportant. C'est une analyse des formes linguistiques de la subjectivité dans les textes journalistiques, l'objectif étant de déceler jusqu'à quel point la forme du discours rapporté influe sur la construction du point de vue du journaliste énonciateur. Il s'agit de distinguer, à travers des textes, que l'on pourrait qualifier d'objectifs en tant qu'écrits journalistiques répondant à la déontologie, des mécanismes par lesquels s'expriment des points de vue débouchant sur des prises de position subjectives. De manière transversale, l'analyse apporte des éléments de réponse à deux questions essentielles : qu'est-ce que c'est que le subjectif ? Comment ce concept est-il rendu dans le discours rapporté au sein des faits divers des quotidiens sénégalais ? Vu ses dimensions sociolinguistique, communicative et interactionnelle, l'analyse porte sur trois pôles principaux : le sujet énonciateur (traces évaluatives, axiologiques et socio-affectives de sa présence), le contenu (aspects morphosyntaxique et sémantique) et le contrat de communication médiatique (dispositif de production médiatique).

Mots clés : Enonciation, discours rapporté, subjectivité, contexte, faits divers, responsabilité énonciative.

ABSTRACT

This study falls in the theoretical framework of enunciation involving sociolinguistic and communicative aspects. It is a crossover field of linguistics with that of information science, sociology and anthropology. It focuses on media communication, particularly the issue of responsibility in news writing. The analysis relates more specifically to the facts of language (reported speech) in news writing and the impact it can have on the position of the reporting person. This is an analysis of linguistic forms of subjectivity in journalistic texts, the aim being to identify to what extent the form of reported speech shapes the point of view of the journalist utterer. The task is about distinguishing, through texts that can be said to be objective journalistic pieces of writing that meet the requirements of ethics, the mechanisms by which viewpoints are expressed and leading to subjective points of views. Transversally, the analysis provides answers to two key questions: what does subjective mean? How is this concept applied in reported speech with respect to miscellaneous events related in Senegalese daily newspapers? Given its sociolinguistic, communicative and interactional dimensions, the analysis focuses on three main areas: the speaking subject (research on evaluative, axiological and socio-emotional traces of its presence), the content (morphosyntactic and semantic exploration) and the media communication contract (media production device).

Keywords: Enunciation, reported speech, subjectivity, context, "news in brief", enunciation responsibility.

DEDICACE

A ma famille,

La famille au sens africain du terme.

Celle qui nous rassemble non seulement par les liens du sang mais aussi par le cœur.

Celle qui englobe les parents et les voisins, les amis et les alliés.

Celle qui réunit les générations, qui unit les aînés et les cadets.

Celle dont les liens solides sont l'Amour, le Respect et la Compassion.

Celle qui nous fait regarder dans la même direction,

Qui nous fait tendre vers le même idéal,

L'Humanité.

REMERCIEMENTS

Il est souvent difficile de trouver les mots pour dire sa reconnaissance tellement elle est grande. J'ai beau chercher, le meilleur que j'aie trouvé est *merci*. Ce mot, pourtant tout simple, est d'une grande richesse sémantique.

Je dis donc MERCI à mes deux Directeurs de thèse, Pr Maweja Mbaya et Pr Annie Bertin sans l'appui desquels ce travail aurait été plus difficile. Ils ont su m'apporter, chacun à sa façon, expertise et méthode, soutien et réconfort.

Mes chers Professeurs, vous m'avez conseillée, guidée, orientée et réorientée dans la recherche. Mais plus que cela, vous m'avez accordé votre confiance et votre considération. Soyez en remerciés.

Ma reconnaissance va également :

Aux enseignants qui ont participé à ma formation, du préscolaire à l'université. Merci en particulier à Boureïma Diégou et Alassane Kaboyé (Université Abdou Moumouni de Niamey), à Agnès Tutin (Université Stendhal Grenoble 3) et à Birahim Diakhoumpa (Université Gaston Berger de Saint-Louis).

Aux membres du laboratoire MoDyCo : chercheurs, enseignants, administratifs et doctorants, spécialement Messieurs Denis Le Pesant et Makhoudia Diouf ainsi que Mesdames Jacqueline Authier-Revuz, Frédérique Sitri, Sabine Lehmann et Caroline Mellet.

A la communauté universitaire de l'UGB surtout mes collègues de la Direction de la Scolarité et de l'IFOAD.

A mes collègues de l'UFR Civilisations, Religions, Arts et Communication, particulièrement à ceux de la section de Langues et Cultures Africaines et à Boubacar Boris Diop pour son expertise sur les énoncés wolof.

A la famille RSD ; ma famille, les membres du Laboratoire Recherches Sociolinguistiques et Didactiques. J'en profite pour passer le témoin reçu de Dr Ndiémé Sow à Mme Thioro Fall.

Enfin, une mention spéciale à ceux qui étaient là depuis toujours, qui m'ont supportée, soutenue, encouragée et couvée :

Mes parents et amis qui se sont mobilisés, chacun à sa façon, pour m'apporter leur soutien.

Mes enfants qui, pour moi, constituent le meilleur des remèdes contre le découragement et le stress.

Papa, qui a toujours été là pour moi, dans les bons moments comme dans les moins bons.

ABREVIATIONS

AC : alternance codique

ANSD : agence nationale de la statistique et de la démographie

AOF: Afrique occidentale française

ARD: auto représentation du dire

BU : bibliothèque universitaire

CJ : conditionnel journalistique

DD brut: discours direct brut

DD can : discours direct canonique

DD inc f : discours direct avec incise finale

DD inc m : discours direct avec incise médiane

DD post : discours direct avec présentateur postposé

DD: discours direct

DDL: discours direct libre

DDq : discours direct introduit par *que*

DI anaph : discours indirect par renvoi anaphorique

DI can : discours indirect canonique

DI guil : discours indirect avec guillemets

DI inc : discours indirect avec incise

DI inf : discours indirect employant l'infinitif

DI sn : discours indirect en syntagme nominal

DI : discours indirect

DIL: discours indirect libre

DNR : discours non rapporté

DPLN : direction de la promotion des langues nationales

DR: discours rapporté.

FLE : français langue étrangère

ISSIC : institut supérieur des sciences de l'information et de la communication

MA: modalisation autonymique

MADS: modalisation autonymique en discours second

MDS: modalisation en discours second

MoDyCo : modèles, dynamiques, corpus

NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication

OCR : optical character recognition

OGM : organisme génétiquement modifié

ONG : organisation non gouvernementale

PAI: parti africain de l'indépendance

PDS: parti démocratique sénégalais

PHILLIA : philosophie, information-communication, langage, littérature, arts du spectacle

RDA: rassemblement démocratique africain

RL : registre de langue

RND: rassemblement national démocratique

ROC : reconnaissance optique des caractères

RSD : recherches sociolinguistiques et didactiques

SDJ : stratégies discursives journalistiques

SFIO: section française de l'internationale ouvrière

UFR : unité de formation et de recherche

UGB : université Gaston Berger

UPX : université Paris 10

VI : verbe introducteur

LISTES DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : les langues parlées au Sénégal selon Jacques Leclerc (2013) : page 14.

Tableau 2 : Classement des langues du Sénégal : page 17.

Tableau 3 : Nombre d'articles, d'auteurs et de séquences par quotidien : page 87.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Connaissance de la langue française au Sénégal en 2005 : page 14.

Graphique 2 : Répartition des formes de DR par quotidien : page 87.

Graphique 3 : taux de représentativité des formes de DR : page 90.

Graphique 4 : variantes formelles selon les formes de DR : page 90.

Graphique 5 : Répartition des séquences de DR par catégories formelles : page 125.

Graphique 6 : Les variantes de la forme directe : page 133.

Graphique 7 : Les variantes de la forme indirecte : page 146.

Graphique 8 : Les variantes de la forme modalisée : page 153.

LISTE DES IMAGES, CARTES ET SCHEMAS

Image 1 : Scan to PDF : numérisation par lots : page 84.

Image 2 : annotation des quotidiens : page 84.

Image 3 : reconnaissance automatique des caractères : page 85.

Image 4 : application Excel : organisation et gestion des données textuelles : page 89.

Carte 1 : Sénégal, situation géographique : page 10.

Carte 2 : la carte linguistique du Sénégal : page 11.

Schéma 1 : Reformulation du schéma de Jakobson par Kerbrat-Orecchioni : page 40.

Schéma 2 : Le contexte de production langagière selon les approches pragmatiques : page 41.

Schéma 3 : La machinerie du sens selon O. Ducrot : page 43.

SOMMAIRE

RESUME.....	I
DEDICACE.....	II
REMERCIEMENTS	III
ABREVIATIONS	IV
LISTES DES ILLUSTRATIONS.....	VI
SOMMAIRE.....	VII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE: CONTEXTE D’ETUDE, FONDEMENTS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES.....	8
CHAPITRE 1: LANGUES ET MEDIAS AU SENEGAL.....	10
1.1 LES LANGUES AU SENEGAL	11
1.2 LA PRESSE ECRITE AU SENEGAL.....	19
CHAPITRE 2: ENONCIATION ET DISCOURS RAPPORTE.....	28
2.1 DEFINITIONS.....	29
2.2 THEORIES DE L’ENONCIATION	33
2.3 DISCOURS RAPPORTE ET APPROCHES ENONCIATIVES.....	45
2.4 ENONCIATION ET RESPONSABILITE DANS LES MEDIAS.....	52
CHAPITRE 3 : ETUDES ANTERIEURES	62
3.1 DU DISCOURS RAPPORTE.....	63
3.2 DE LA COMMUNICATION MEDIATIQUE	69
3.3 DES PRATIQUES LINGUISTIQUES AU SENEGAL.....	74
CHAPITRE 4: METHODOLOGIE.....	79
4.1 LA DEMARCHE.....	80
4.2 LE CORPUS DE REFERENCE	87
4.3 LA BASE DE DONNEES.....	88
DEUXIEME PARTIE: SPECIFICITES FORMELLES DU DISCOURS RAPPORTE DANS LES FAITS DIVERS DES QUOTIDIENS SENEGALAIS.....	92
CHAPITRE 5: DISCOURS RAPPORTE / DISCOURS NON RAPPORTE : QUESTION DE FRONTIERE	94
5.1 POUR UNE DEFINITION DU DISCOURS RAPPORTE	95
5.2 DU DISCOURS RAPPORTE A LA REPRESENTATION DU DISCOURS AUTRE	111
5.3 CAS D’AMBIGÜITE AUX FRONTIERES DU DISCOURS RAPPORTE	116

CHAPITRE 6: VARIANTES FORMELLES DU DISCOURS RAPPORTE DANS LES FAITS DIVERS DES QUOTIDIENS SENEGALAIS.....	122
6.1 LA DEMARCHE DE CATEGORISATION.....	124
6.2 LA FORME DIRECTE.....	127
6.3 LA FORME INDIRECTE.....	144
6.4 LA FORME MODALISEE.....	152
6.5 LA FORME BIVOCALE.....	159
6.6 MIXITE ET AMBIGUITE.....	161
CHAPITRE 7: AUTRES SPECIFICITES FORMELLES : CONDITIONNEL JOURNALISTIQUE, PASSIVATION ET NEGATION.....	167
7.1 LE CONDITIONNEL JOURNALISTIQUE.....	168
7.2 DISCOURS RAPPORTE ET NEGATION.....	173
7.3 DISCOURS RAPPORTE ET FORME PASSIVE.....	178
TROISIEME PARTIE: FONCTIONNEMENT DE LA SUBJECTIVITE DANS LE DISCOURS JOURNALISTIQUE SENEGALAIS.....	187
CHAPITRE 8: SUBJECTIVITE ET STRATEGIES DE COMMUNICATION.....	190
8.1 LES STRATEGIES DISCURSIVES JOURNALISTIQUES.....	191
8.2 LES CHOIX THEMATIQUES.....	209
CHAPITRE 9: SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIALES.....	215
9.1 SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIOLINGUISTIQUES.....	216
9.2 SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIOCULTURELLES.....	238
9.3 INFLUENCES SOCIALES ET VISEE PRAGMATIQUE.....	249
CHAPITRE 10: DE L'HETEROGENEITE A LA SUBJECTIVITE.....	255
10.1 L'HETEROGENEITE EN LINGUISTIQUE DU DISCOURS.....	256
10.2 HETEROGENEITE ENONCIATIVE : LE MODE DU DIRE.....	257
10.3 HETEROGENEITE DISCURSIVE : PLURALITE DES VOIX.....	260
10.4 HETEROGENEITE LINGUISTIQUE : L'ALTERNANCE CODIQUE.....	263
10.5 HETEROGENEITE CULTURELLE : METISSAGE ET DIVERSITE.....	266
10.6 DE L'HETEROGENEITE A LA SUBJECTIVITE.....	268
CONCLUSION GENERALE.....	272
BIBLIOGRAPHIE.....	277
GLOSSAIRE.....	281
INDEX DES AUTEURS.....	285
ANNEXES.....	287
TABLE DES MATIERES.....	415

Leebu wolof:

Ki wax waxul; Ki jottali moo wax.

(Proverbe wolof :
Celui qui a parlé n'a rien dit;
C'est celui qui a rapporté qui a dit.)

INTRODUCTION GENERALE

Ce travail de recherche est consacré à l'analyse d'un phénomène de la parole appréhendé d'une part, sous l'angle de sa conceptualisation par les sciences du langage, d'autre part, dans l'usage au sein de la société. Selon Oswald Ducrot, « la linguistique générale, propédeutique aux études linguistiques particulières, définit certains concepts qui, lors de l'investigation empirique d'un langage donné, quel qu'il soit, permettent de discerner l'objet (la langue) dans la matière (les phénomènes de parole). » (1972 : 155). Pourtant, la conceptualisation des faits de langue ne reflète pas toujours les réalités des pratiques langagières en société. Souvent, la métalangue, terminologie de la science du langage, ne s'y prête pas réellement. Nous avons voulu examiner le cas du discours rapporté (DR), concept grammatical mais aussi fait de société. Il s'agit d'analyser le fonctionnement de ce fait de langue hors de la classe, en situation réelle de communication ; de mesurer le niveau d'adéquation aux règles et principes définis dans les grammaires.

0.1 MOTIVATIONS ET INTERET

Quel est l'intérêt d'une étude sur le discours rapporté surtout si l'on déplace le concept de la classe vers un contexte d'interaction sociale ?

Notre attention s'est fixée sur ce concept lorsque, dans le cadre du mémoire de Master 1¹, nous nous sommes intéressée au traitement des contenus grammaticaux dans l'enseignement / apprentissage d'une langue étrangère, particulièrement, la prise en compte de la grammaire énonciative dans une approche communicative et interactionnelle. L'enseignement de contenus grammaticaux, considérés comme trop théoriques en classe de langue étrangère, fait, en effet, l'objet d'une grande polémique. L'on se demande comment enseigner de telles notions de manière à ce que l'apprenant puisse s'en servir en situation réelle de communication au-delà de la classe ; comment faire en sorte que l'apprentissage de la grammaire ne se limite pas à la mémorisation de règles et à des exercices de transformation.

Cette étude a mis en lumière le fait que, plus qu'un contenu grammatical, le discours rapporté est un fait de langue, un acte d'énonciation, une réalité de la vie courante. L'homme est confronté au discours rapporté dans diverses situations de communication, sous différentes formes dans la presse, la

¹ La présentation du discours rapporté dans l'enseignement/apprentissage du Français Langue Etrangère : analyse des pratiques existantes et propositions didactiques

littérature, les témoignages, les correspondances, les comptes rendus, les rapports, chez le griot qui rapporte au public ce que le marabout lui a susurré à voix basse, l'enfant chargé par un aîné de rapporter un message, bref dans toutes les conversations écrites ou orales. Il s'est aussi avéré que *rappporter, c'est analyser* : lorsqu'on rapporte, on analyse une situation globale dont on rapporte les traits qui nous paraissent pertinents. Il s'agit donc d'une opération qui engage fortement le sujet rapportant, responsable de son analyse.

Aussi, au sortir de nos recherches en master¹, notre intérêt pour le discours rapporté s'était-il trouvé accru. Nous avons pris conscience que cette notion est essentielle au-delà de la situation de classe, dans toute interaction sociale.

Le mémoire de Master 2² fut pour nous l'occasion de prouver l'importance de cette notion en situation réelle de communication, dans une interaction sociale telle que la presse écrite.

Cette étude a révélé qu'une analyse linguistique du discours rapporté dans les textes journalistiques permet de démontrer non seulement la prise de position du journaliste mais aussi son intention d'établir une certaine complicité avec le public. De même, il a été révélé que la subjectivité du discours journalistique découle en grande partie des stratégies professionnelles de mise en scène du discours. Une question reste cependant posée : pourquoi le journaliste sénégalais fait-il autant recours aux langues locales ? Le critère socioculturel est-il si déterminant dans l'analyse du fonctionnement de la subjectivité dans le discours journalistique ?

Notre intérêt pour le discours rapporté ne cesse de grandir. Ce concept se révèle être « une mine d'or ». Son champ d'application dépasse largement ce que nous nous étions imaginé. Notre vision du discours rapporté a évolué du point de vue de la grammaire scolaire vers celui de la grammaire énonciative d'abord, ensuite vers une analyse du discours impliquant des paramètres sociologiques et communicationnels.

En effet, en tant que lectrice étrangère au contexte socioculturel sénégalais, nous avons souvent eu l'impression, après la lecture d'un fait divers dans un quotidien sénégalais, d'être exclue d'une situation privilégiée de complicité entre le journaliste et son lectorat. Certaines allusions nous rappellent, en effet, que nous ne maîtrisons pas le wolof et que, par conséquent, nous ne faisons pas partie du public ciblé.

Pourtant il s'agit de quotidiens qui publient en principe dans la langue officielle. Dans les faits divers comme dans les autres rubriques (nouvelles, éditorial, etc.),

² Discours rapporté et subjectivité dans les textes journalistiques. Cas des faits divers dans quelques quotidiens sénégalais

le journaliste est censé écrire en français. Qu'est-ce qui explique alors que, dans ce genre textuel, l'on recourt à « un français wolofisé » ? Y a-t-il des intérêts en jeu ? Qu'en est-il du respect des règles déontologiques ? Cela n'a-t-il pas de conséquence sur l'objectivité des faits relatés ?

Beaucoup d'études ont été consacrées à la subjectivité du discours rapporté dans les textes journalistiques, mais très peu se sont intéressées au cas spécifique du genre faits divers dans un contexte francophone africain. Or nous soutenons que le critère socioculturel est déterminant dans l'analyse de l'expression de la subjectivité dans le discours rapporté.

L'intérêt de cette étude est donc d'explorer en profondeur le champ d'application du discours rapporté dans une situation réelle de communication (la presse écrite) et dans un cadre socio-affectif et culturel déterminé (le contexte sénégalais). Il s'agit d'attirer l'attention sur une forme d'écriture journalistique née d'une situation de diglossie courante en Afrique francophone (la cohabitation du français avec nos langues locales) et de démontrer l'influence du milieu social sur la subjectivité du discours rapporté dans les textes journalistiques.

0.2 PROBLÉMATIQUE

Nous partons du constat que le discours rapporté est généralement abordé comme une notion théorique, un fait de langue seulement exploité dans les classes à travers des transformations morphosyntaxiques : discours direct (DD) / discours indirect (DI) / discours indirect libre (DIL). Ce point de vue trouve sans doute son explication dans la conception que l'on se faisait de la grammaire. Celle-ci était, en effet, traditionnellement appréhendée en termes de *mots*, *phrases* et *textes*. Aucun cas n'était fait de sa portée sociale.

Cependant, de plus en plus, l'analyse grammaticale prend une tournure discursive qui prend en compte les paramètres du contexte de production. Une grande importance est accordée, non pas au mot, à la phrase et au texte mais à l'*énoncé* et au *discours*. Celui-ci fait en effet l'objet d'analyses approfondies dans le domaine de la linguistique de l'énonciation. C'est justement dans ce cadre que nous nous intéressons au discours rapporté.

Bien plus que le discours simple, le discours rapporté dénote l'action, l'interaction entre locuteurs. Il met en jeu une première situation d'énonciation enchâssée à l'intérieur d'une seconde avec tout ce que cela implique comme modalisation et comme expression des points de vue des énonciateurs premier et second.

Comment donc un locuteur rapporte-t-il les paroles d'autrui ? Le fait-il fidèlement ? Comment prend-il en charge les paroles et faits rapportés ? Son point de vue transparaît-il ? Si oui, quelle est l'expression linguistique de la subjectivité dans le discours rapporté ?

Le champ d'étude du discours rapporté s'est beaucoup élargi avec l'influence de la théorie de l'énonciation et de l'analyse interactionnelle du langage. Nous sommes donc loin du mode de représentation classique du discours rapporté essentiellement limité aux aspects morphosyntaxiques et typographiques de la langue. Ce concept est désormais appréhendé comme toute manifestation de la parole d'autrui dans le discours. Laurence Rosier parle d'un « continuum guidé par un mouvement d'appropriation du discours d'autrui par le sujet, de la mise à distance maximale à l'ingestion / digestion de la parole de l'autre » (1999 : 9). De même, la terminologie utilisée dans les ouvrages traitant du DR s'est beaucoup diversifiée : discours représenté (Alain Rabatel), représentation du discours autre (Authier-Revuz), discours relaté (Jean Peytard), discours absorbé (Wilmet), etc.

Ainsi le discours rapporté intègre de manière plus ou moins manifeste les notions de *dialogisme* et de *polyphonie*. Il renvoie à toute situation de cohabitation de plusieurs actes d'énonciation, de plusieurs discours pris en charge par un seul locuteur. Il en résulte une dynamique de construction de points de vue entraînant par conséquent une problématique, celle de la *responsabilité énonciative*. L'intérêt de la question se révèle surtout lorsque nous situons cette problématique dans le contexte journalistique.

Dans les textes journalistiques, des propos et faits porteurs de sens sont rapportés au public. Cela confère au journaliste un pouvoir dans le processus de la formation de l'opinion publique. C'est pourquoi, dans l'écriture de presse en particulier, la représentation du discours autre est soumise à une déontologie qui prescrit l'objectivité. Le journaliste est tenu de ne pas influencer le lecteur en laissant transparaître son point de vue personnel. Cependant, est-il grammaticalement possible pour un énonciateur de rapporter un discours autre sans laisser ses propres traces dans l'énoncé rapporté ? L'objectivité du discours rapporté (dans l'écriture de presse ou ailleurs) ne serait-elle pas qu'illusion ? Le journaliste prend-il réellement du recul par rapport aux « faits et dits » relatés ? Son point de vue transparaît-il à travers les outils linguistiques utilisés pour rapporter ces faits ? Existe-t-il une intention (consciente ou non) d'influencer le lectorat ? Qu'est-ce qui, dans la forme grammaticale de ces textes, nous permet de nous faire une opinion du degré de prise en charge énonciative ?

Cette étude s'inscrit donc dans le domaine de la grammaire énonciative impliquant des aspects sociolinguistiques et communicatifs. Elle constitue un croisement du domaine de la linguistique avec celui des sciences de l'information, de la sociologie et de l'anthropologie. Elle est axée sur la

communication médiatique, particulièrement la question de responsabilité dans l'écriture de presse. Notre étude concerne plus précisément l'exploitation d'un fait de langue (le discours rapporté) dans l'écriture de presse et l'impact que cela peut avoir sur la prise de position du locuteur rapportant. Autrement dit, nous envisageons une analyse des formes linguistiques de la subjectivité dans les textes journalistiques. Notre ambition est de déceler jusqu'à quel point la forme du discours rapporté influe sur la construction du point de vue de l'énonciateur, c'est-à-dire sur l'empreinte subjective que le journaliste donne à son texte.

Ainsi, dans notre étude, nous tenterons de distinguer, à travers des textes, que l'on pourrait qualifier d'objectifs en tant qu'écrits journalistiques répondant à la déontologie, des mécanismes par lesquels s'expriment des points de vue débouchant sur des prises de position subjectives. De manière transversale, nous tenterons de trouver le « quoi » et le « comment » du *subjectif*, autrement dit, répondre à deux questions essentielles : qu'est-ce que c'est que le subjectif ? Comment ce concept est-il rendu dans le discours journalistique en contexte sénégalais ?

Vu ses dimensions sociolinguistique, communicative et interactionnelle, notre analyse porte sur trois pôles principaux : *le sujet énonciateur* (recherche des traces évaluatives, axiologiques et socio-affectives de sa présence), *le contenu* (exploration morphosyntaxique et sémantique) et *le contrat de communication médiatique* (dispositif de production médiatique).

0.3 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Pour analyser le fonctionnement de la subjectivité dans le DR en contexte médiatique sénégalais, nous nous sommes fixé trois objectifs principaux :

1. démontrer la spécificité des formes de discours rapporté dans les textes journalistiques sénégalais;
2. analyser le fonctionnement de la subjectivité dans les formes de représentation du discours autre en contexte journalistique sénégalais ;
3. démontrer la spécificité du genre faits divers en contexte sénégalais.

De manière spécifique, nous tenterons de :

- repérer les formes de DR dans les faits divers des quotidiens sénégalais ;
- dégager leur spécificité par rapport aux formes canonique de DR ;
- repérer les différents phénomènes énonciatifs expressions de la subjectivité du discours journalistique ;

- montrer la part subjective de la médiation journalistique entre les faits rapportés et le lectorat.
- repérer les moyens d'influence spécifiques aux réalités sociales et en dégager la fonction pragmatique ;
- Faire ressortir les particularités de l'écriture journalistique dans les faits divers des quotidiens sénégalais par rapport aux standards du genre.

0.4 QUESTIONS DE RECHERCHE

La problématique posée a suscité une série de questions qui, au fur et à mesure de l'analyse, trouveront des éléments de réponse. Celles qui, de manière transversale, orientent la recherche sont les suivantes.

1. Existe-t-il une adéquation entre le DR, concept grammatical et le DR, fait de langue en société ?
2. Comment le concept de la subjectivité est-il rendu dans le discours journalistique en contexte sénégalais et quelles en sont les causes ?
3. Qu'est-ce qui fait la spécificité du genre faits divers dans les quotidiens sénégalais ?

0.5 HYPOTHESES DE RECHERCHE

Nous visons un genre textuel particulier (le fait divers) ; de même, l'impact socioculturel sur le discours journalistique nous paraît intéressant dans l'analyse du discours rapporté. C'est pourquoi nous formulons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : dans les faits divers des quotidiens sénégalais, les formes de discours rapporté sont spécifiques par rapport aux caractéristiques définies dans les grammaires.

Hypothèse 2 : l'expression de la subjectivité dans le discours rapporté repose sur deux facteurs essentiels : le genre textuel support du discours et le profil social des acteurs de l'énonciation.

Hypothèse 3 : la spécificité du genre faits divers en contexte sénégalais réside dans la forte hétérogénéité qui caractérise l'écriture journalistique.

Pour vérifier ces hypothèses et atteindre les objectifs fixés, l'analyse a été structurée en trois grandes parties :

La première partie est consacrée au cadre de l'analyse, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'environnement socioprofessionnel ainsi que les fondements théoriques et méthodologiques de l'étude. Il s'agit d'abord, de présenter la situation sociolinguistique et le paysage médiatique sénégalais (chapitre 1) ; ensuite, de fixer le cadre théorique qui sous-tend l'analyse (chapitre 2) ; puis, de faire le point des travaux antérieurs (chapitre 3) ; enfin, de clarifier la démarche de constitution du corpus (chapitre 4).

La deuxième partie correspond au premier objectif de la recherche. C'est la partie de l'étude qui aborde les aspects systémiques de l'analyse linguistique. Elle touche les considérations morphosyntaxique et sémantique du discours rapporté et lui confronte des paramètres pragmatiques et communicationnels. Cette partie s'articule autour de la définition des champs formel et conceptuel du DR (chapitre 5), de l'analyse des variantes formelles du DR (chapitre 6) et de l'impact de certaines modalités syntaxiques sur le champ du DR (chapitre 7).

La troisième partie de l'étude correspond aux objectifs 2 et 3. Elle traite du fonctionnement de la subjectivité dans le genre faits divers notamment la subjectivité du journaliste découlant des stratégies de communication (chapitre 8), celle découlant des influences sociales sur le journaliste (chapitre 9) et celle relative à l'hétérogénéité caractéristique de ce genre discursif en contexte sénégalais (chapitre 10).

**PREMIERE PARTIE: CONTEXTE D'ETUDE,
FONDEMENTS THEORIQUES ET
METHODOLOGIQUES**

Toute production scientifique, quels que soient son originalité et son caractère novateur, doit se fonder sur l'existant ; ce qui existe par essence ou qui s'est construit, ce qui s'est dit ou qui s'est accompli avec le temps. Cela constitue un soubassement solide pour la recherche scientifique. C'est dans cette optique que cette première partie du travail est consacrée au cadre de l'analyse.

La présente recherche s'inscrit certes dans le domaine de la linguistique, mais aujourd'hui, la linguistique est appliquée à différents domaines en sciences humaines. A ce titre, nous nous improvisons sociologue afin de préciser le contexte d'étude. Il s'agit, d'une part, d'interroger la société sénégalaise, de faire l'inventaire des langues en présence, de leurs statuts et de leurs fonctions, d'autre part, d'apporter un éclairage sur le paysage médiatique sénégalais. (Chapitre 1).

De même, l'analyse du discours étant une branche de la linguistique qui a cette particularité de recouvrir plusieurs méthodes d'approche du discours, nous nous devons de préciser les nôtres afin de nous positionner par rapport aux approches et théories en présence (chapitre 2) et de faire le point des travaux ayant abordé un aspect ou un autre de la problématique (chapitre 3).

Enfin, du moment où nous ne faisons pas recours à un corpus attesté, il est essentiel de préciser le processus de collecte des données et de leur traitement (Chapitre 4).

CHAPITRE 1: LANGUES ET MEDIAS AU SENEGAL

Situé à l'extrême ouest du continent africain, le Sénégal a une superficie de 196 712 km².³ Du fait de sa situation géographique, le pays se caractérise par son ancrage dans la civilisation négro-africaine et son ouverture vers l'occident. En effet, le Sénégal est limité au nord par la Mauritanie, un Etat francophone et arabophone, à l'est par le Mali francophone et au sud par la Guinée francophone et la Guinée Bissau lusophone. Il faut également noter l'enclave que constitue la Gambie anglophone au sein du pays. Aussi, le Sénégal est-il, de part et d'autre de ses frontières, en contact avec diverses langues étrangères. Outre le français, l'arabe, l'anglais et le portugais viennent se greffer aux langues locales du pays. Une autre particularité due à la situation géographique du Sénégal est qu'une partie du territoire se trouve isolée par un pays étranger, la Gambie ; ce qui n'est pas sans conséquences sur la carte linguistique et culturelle.



Carte n°1 : Sénégal, situation géographique

La diversité linguistique et culturelle du Sénégal s'explique aussi par des données historiques et anthropologiques très riches. En effet, les mouvements complexes des populations dans le Soudan Central cumulés avec l'impact de la civilisation arabo-islamique ont fortement marqué la carte linguistique du pays. Ainsi, « à l'exemple de nombreux pays d'Afrique, le Sénégal est caractérisé par la diversité linguistique et culturelle née de la rencontre de trois grandes civilisations: la négro-africaine, l'arabo-islamique et l'occidentale française » (Jacques Leclerc, 2013). Cette situation pose non seulement la question de la politique et de l'aménagement linguistiques d'un point de vue institutionnel mais aussi celle des pratiques linguistiques, notamment dans le domaine qui nous intéresse dans le cadre de cette analyse, celui des médias.

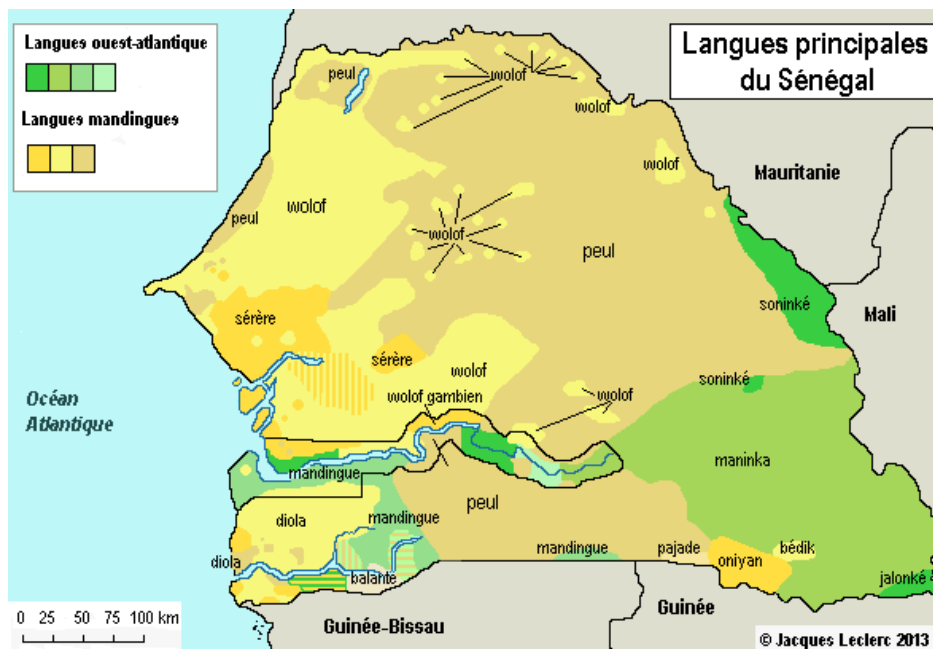
³ Selon les données de Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) : <http://www.ansd.sn/>

1.1 LES LANGUES AU SENEGAL

La situation sociolinguistique du Sénégal se caractérise par le plurilinguisme intimement lié à la diversité ethnique et culturelle, par la nature de la langue officielle qui est une langue coloniale et non locale et par le phénomène dit de « wolofisation ». Tenant compte de ces trois aspects et de la politique linguistique du pays, il serait intéressant d'analyser les pratiques linguistiques notamment dans le domaine de la presse écrite qui, s'il n'est pas le plus problématique (il y a aussi l'enseignement), est l'un des plus révélateurs.

1.1.1 LA CARTE LINGUISTIQUE

La population du Sénégal est estimée à 12 855 155 habitants pour une superficie de 196 712 km² soit une densité de 61,9 habitants / km².⁴ La carte linguistique du Sénégal est difficilement superposable à celle des régions ou même à la carte ethnique. On y distingue, en effet, environ dix-neuf (19) groupes ethniques pour une quarantaine de langues répartis sur toute l'étendue du territoire avec cependant des lieux d'implantation majoritaire pour chaque groupe. Par exemple, comme cela est illustré sur la carte suivante, certaines ethnies comme les Peul sont présentes sur toute l'étendue du territoire. D'autres, comme les Wolof et les Sereer sont plus présentes dans le nord. Les Soninke sont majoritairement à la frontière est du pays ; les Joola, les Manding, les Manjak et autres peuples appelés *les forestiers* sont plutôt dans le sud du pays en Casamance.



Carte 2 : la carte linguistique du Sénégal

⁴ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie : statistiques 2011.

Cependant, comme l'a précisé Makhtar Diouf (1994 : 33) :

Le regroupement concentré sur une aire géographique donnée du pays est une des caractéristiques des ethnies en général. [...] Le Sénégal ne semble pas échapper à la règle, mais avec une situation qui présente bien des nuances. Ici, la grande mobilité des populations, favorisée par un relief plat, a toujours été un obstacle à la constitution d'enclaves ethniques.

Les langues parlées au Sénégal sont encore plus nombreuses que les ethnies du fait qu'à l'intérieur d'un groupe ethnique, il est possible de retrouver plusieurs dialectes ou variantes d'une même langue. Les recensements démographiques permettent d'identifier cinq grands groupes ethniques : l'ethnie wolof regroupe les locuteurs du wolof et du lebu; l'ethnie peul est composée des locuteurs peul, tukulëër et lawbe ; l'ethnie sereer regroupe les Ndut, Noon, Safen, Palor, Lehar, Ñominka et les Sereer du bas Saloum ; l'ethnie joola englobe ceux qui parlent le kassa, le buluf, l'ejamat, le bayot, le karon, le kwaanay ; l'ethnie manding regroupe les locuteurs soninke, bambara, malinke et jaxanke. Les groupes ethniques dits minoritaires constituent le groupe tenda qui comprend les Basari, Mënik, Bapen, Baynunk, Bajaranke, Bedik, koñagi, etc.

1.1.2 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU SENEGAL

Selon Pépin Faye, « l'Etat du Sénégal n'a pas encore une politique linguistique clairement définie dans un document officiel. L'analyse se fonde sur l'exploitation de décrets, et sur le statut évolutif des langues autochtones et leurs rapports avec le français » (2013). Pourtant, la politique linguistique du Sénégal a pris ses marques dans la colonisation pour ensuite affirmer la volonté de faire de la promotion des langues locales un outil de cohésion nationale. En effet, le Sénégal a, à l'évidence, opté pour une politique plurilingue en vue d'une meilleure prise en charge de la diversité culturelle et linguistique du pays. L'enjeu est, d'une part, de tirer profit des acquis de la colonisation en maintenant le français, excellent outil pour la communication internationale et presque le seul disponible et opérationnel pour ce qui est du domaine de l'écrit dans l'enseignement, l'administration et les affaires ; d'autre part, de promouvoir les cultures sénégalaises par la valorisation des langues locales.

Une quarantaine de langues sont parlées au Sénégal (*cf. tableau n°1*). Le français, langue officielle, n'est la langue maternelle que d'une infime portion de la population. Les langues qui ont le plus grand nombre de locuteurs et qui sont les premières à être codifiées sont promues langues nationales suite au décret du 21 mai 1971 (n° 71-566) complété par celui du 16 juin 1972 (n°72-702). Avec la constitution du 7 janvier 2001 selon laquelle « *La langue officielle de la république du Sénégal est le français. Les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le soninké, le wolof et toute autre langue*

nationale qui sera codifiée », le nombre des langues nationales se trouve revu à la hausse. Le tableau suivant reflète les proportions des langues parlées au Sénégal selon les ethnies correspondantes.

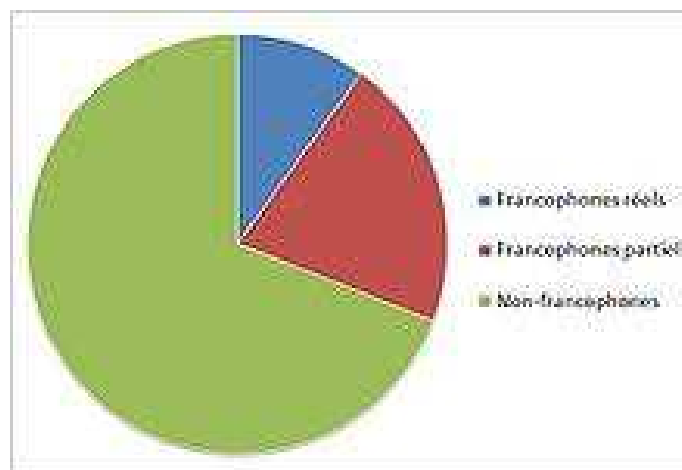
Ethnie	Population	Pourcentage	Langue maternelle	Affiliation linguistique
Wolofs et Lebous	5 208 000	39,7 %	wolof	groupe ouest-atlantique
Peuls, Poulars, Fula, Toucouleurs,	3 452 000	26,3 %	peul	groupe ouest-atlantique
Sérères	1 376 000	10,5 %	sérère	groupe mandingue
Malinkés (Malinka)	1 296 000	9,8 %	malinké (malinka, mendé)	groupe mandingue
Diolas (Joolas)	318 000	2,4 %	diola	groupe mandingue
Soninkés	281 000	2,1 %	soninké	groupe mandingue
Maures blancs	134 000	1,0 %	arabe hasanya	famille afro-asiatique (sémitique)
Mandjaques	121 000	0,9 %	mandjaque	groupe ouest-atlantique
Créoles de Haute-Guinée	118 000	0,9 %	kriolu (créole de Guinée-Bissau)	créole portugais
Balantes	96 000	0,7 %	balante	groupe ouest-atlantique
Bambaras (Bamanakan)	70 000	0,5 %	bambara (bamanankan)	groupe mandingue
Arabe libanais	61 000	0,4 %	arabe libanais	famille afro-asiatique (sémitique)
Jahanques (Jahanka)	47 000	0,3 %	jahanque (jahanka)	groupe mandingue
Français	47 000	0,3 %	français	langue romane
Ndut	43 000	0,3 %	ndut	groupe ouest-atlantique
Soussous (Susu)	37 000	0,2 %	soussou (susu)	groupe mandingue
Mossi (Moorés)	37 000	0,2 %	mòoré ou mossi	groupe gour
Métis capverdiens	34 000	0,2 %	créole capverdien	créole portugais
Mancagnes (Mankanya)	34 000	0,2 %	mancagne	groupe ouest-atlantique
Arabes sahariens	28 000	0,2 %	arabe hasanya	famille afro-asiatique (sémitique)
Wamei	21 000	0,1 %	wamei (wamey)	groupe ouest-atlantique
Bayottes	19 000	0,1 %	bayotte	groupe ouest-atlantique
Gusilay (Kusilay)	18 000	0,1 %	gusilay	groupe ouest-atlantique
Bassari	15 000	0,1 %	oniyan	groupe ouest-atlantique
Keraks	15 000	0,1 %	kerak	groupe ouest-atlantique
Lala	14 000	0,1 %	laalaa	groupe ouest-atlantique
Bandials	13 000	0,0 %	bandial	groupe ouest-atlantique
Arabes syriens	12 000	0,0 %	arabe syrien	famille afro-asiatique (sémitique)
Palors (Falors)	12 000	0,0 %	palor	groupe ouest-atlantique
Yalunka	11 000	0,0 %	yalunka	groupe mandingue
Khasonkés	10 000	0,0 %	xaasongaxango	groupe mandingue

			(khasonké)	
Bainouks (Karonés et Samiks)	9 400	0,0 %	bainouk-gunyaamolo	groupe ouest-atlantique
Karons	9 600	0,0 %	karon	groupe ouest-atlantique
Kwatay	7 200	0,0 %	kuwaataay	groupe ouest-atlantique
Mlomps	6 200	0,0 %	mlomp	groupe ouest-atlantique
Papels	6 200	0,0 %	papel	groupe ouest-atlantique
Créoles anglais	6 100	0,0 %	crio	créole anglais
Bédiks	4 300	0,0 %	bédik	groupe ouest-atlantique
Zenaga	2 500	0,0 %	zenaga	famille afro-asiatique (berbère)
Badjara	2 100	0,0 %	badyara	groupe ouest-atlantique
Cassanga	500	0,0 %	cassanga (kasanga)	groupe ouest-atlantique
Cobianes	400	0,0 %	cobiane	groupe ouest-atlantique
Autres	57 000	0,4 %	-	-
Total	13 098 700	100,0 %	-	-

Tableau 1: les langues parlées au Sénégal selon Jacques Leclerc (2013).

1.1.2.1 La langue française

Le français est la langue maternelle de moins de 2% de la population. Il est parlé par environ 30% de Sénégalais. C'est pourtant la langue officielle du pays, le médium censé être utilisé dans la majorité des secteurs de la vie sociopolitique et économique. Comment le français peut-il alors être un facteur de développement ?



Graphique 1 : Connaissance de la langue française au Sénégal en 2005 selon l'OIF

Au sortir de la colonisation, aucune des nombreuses langues locales du Sénégal n'était assez outillée pour être utilisée dans l'éducation et les autres secteurs de développement de la nouvelle République. Le français constituant pour le Sénégal, le « meilleur » médium pour se positionner au niveau international, il

fut donc choisi comme langue officielle du pays. A ce titre, le français devient la langue de l'Etat. « *Tout candidat à la présidence de la République doit être exclusivement de nationalité sénégalaise, jouir de ses droits civils et politiques, être âgé de 35 ans au moins le jour du scrutin. Il doit savoir écrire, lire et parler couramment la langue officielle* »⁵. Le français reste donc la langue des échanges dans l'administration, l'éducation, les médias, etc. il occupe la première place dans l'espace politique et socio-économique. Ce qui lui confère la première place dans la hiérarchie des langues au Sénégal.

Le premier justificatif apporté par l'autorité politique est de faire face au défi de développement comme le précise le Président Léopold Sédar Senghor dans le décret n° 71-566 du 21 mai 1971 :

Tout d'abord remplacer le français, comme langue officielle et comme langue d'enseignement, n'est ni souhaitable, ni possible. Si du moins nous ne voulons pas être en retard au rendez-vous de l'An 2000. En effet, il nous faudrait au moins deux générations pour faire d'une de nos langues nationales, un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques. Et à condition que nous en eussions les moyens financiers et humains, c'est-à-dire des savants et des techniciens assez qualifiés. Or, en cette seconde moitié du XXe siècle, quarante à cinquante ans de retard, cela ne se rattrape pas.

Le second argument réside dans le fait que le français représente « une langue unificatrice » au sein d'un pays multiethnique et plurilingue. Il permet de ménager les susceptibilités et les tensions potentielles qui pourraient naître suite au choix d'une des langues locales au détriment des autres.

Cependant, toutes ces justifications font-elles le poids face au problème que constitue l'utilisation d'une langue étrangère comme moyen d'expression d'un peuple qui aspire au développement, à la frustration du locuteur sénégalais qui est conscient qu'il aurait pu être plus compétent, plus productif et plus pertinent s'il avait pu s'exprimer dans sa propre langue ?

1.1.2.2 Les langues sénégalaises

La politique linguistique du Sénégal s'articule en trois phases si l'on se réfère au statut des langues locales : la période d'absence de statut officiel des langues autochtones (de 1960 à 1978) ; la période de la reconnaissance de six langues locales comme étant des *langues nationales* (de 1978 à 2001) ; la période de massification du nombre de langues ayant obtenu le statut de *langues nationales* (à partir de 2001). Ainsi, malgré le statut privilégié accordé par la constitution à la langue française, l'on note, à travers la politique linguistique de l'Etat sénégalais, la volonté de promouvoir les langues locales. Le principal critère de promotion est la codification de la langue et un niveau de description qui lui

⁵ Article 28, constitution du 7 janvier 2001.

confère le statut de langue nationale. Aussi, selon leur niveau de description, les langues sénégalaises sont-elles classées en trois groupes :

Le premier groupe est constitué des six langues jugées assez outillées pour être introduites dans le système éducatif malgré quelques insuffisances du point de vue de la terminologie et des outils didactiques. Il s'agit du wolof, du sereer, du pulaar, du mandinka, du soninké et du Joola. L'on note dans ce groupe, la prédominance du wolof, langue maternelle d'environ 40% de Sénégalais mais parlée par plus de 80% de la population. En effet, le wolof s'impose de plus en plus dans le paysage linguistique sénégalais. Il envahit l'espace officiellement réservé au français et se hisse au sommet de la hiérarchie des langues au point de concurrencer la langue officielle. Le wolof est, en effet, la « langue d'alphabétisation extrascolaire » tandis que le français est la « langue de scolarisation à partir de l'entrée à l'école primaire, et langue de communication interethnique » (Moussa Daff, 1998). Cette langue véhiculaire s'insère dans l'administration publique, à l'Assemblée, dans les Cours de justice, sur les affiches, dans les médias... Son ascension est indéniable dans la communication orale, et notable dans les domaines de l'écrit. L'exploration du corpus nous permettra de mesurer le degré d'implantation du wolof dans la presse écrite.

Le deuxième groupe est constitué de langues certes codifiées mais pas de manière assez poussée pour être introduites dans l'enseignement. Il s'agit du hasaniya, du balant, du mankaañ, du noon, du manjak et du saafi.

Le troisième groupe est constitué des langues pas encore codifiées ou en cours de codification. Il s'agit du baïnuk, du bajaranke, du ndut, du jalonke, du bedik, du koñagi, du basari, du lehar, du palor, du bayot, du papel, du ñasonke, du jaxanke et du ramme. Il y a aussi quelques langues en danger comme le mlomp, le karone, le kwatay et le kobiana.

Au vu de la politique linguistique et du comportement des langues sénégalaises qui, soit arrivent à s'imposer (comme le wolof) ou se laissent mourir (comme le kobiana), Pépin Faye (2013) a effectué un classement des langues sénégalaises selon leur statut. Le tableau suivant en est l'illustration.

LANGUE	STATUT	FONCTION	USAGE
<i>français</i>	Langue officielle	- Officielle - Formelle - Etatique	Administration, universités (amphithéâtres), écoles (dans les classes pendant le cours), presse écrite et audiovisuelle, discours religieux catholique, etc.
<i>Wolof</i>	Langue nationale véhiculaire	- Véhiculaire - Populaire	Universités (campus social), écoles (cour de récréation), presse audiovisuelle, transports, marché, famille, discours religieux musulman, catholique, intra ethnique, interethnique, etc.
<i>bajaranke, balant, basari, baynunk, bedik, hasaniya, jalonke, jóola, laala, mandinka, manjaku, mankaañ, ndut, noon, pulaar, saafi-saafi, seereer, soninke.</i>	Langues nationales vernaculaires	- Vernaculaire	Famille, intra ethnique Usage plus ou moins localisé
<i>bayot, koñaagi, lehaar, paaloor, pepeel, ramme.</i>	Langues vernaculaires non (encore) nationales	- Vernaculaire	Famille, intra ethnique Usage très localisé

Tableau 2 : Classement des langues du Sénégal selon Pépin Faye (2013).

1.1.3 LES LANGUES DANS LES MEDIAS SENEGALAIS

La domination des langues sénégalaises sur le français se fait de plus en plus sentir dans les médias surtout au niveau des radios et télévisions. En effet, si dans les médias d'Etat (presse publique) le français a encore une place de choix, dans la presse privée, son statut de langue de travail est de plus en plus remis en question.

Dans le domaine de l'édition, la majorité des productions en langues nationales concerne le matériel de vulgarisation ou d'alphabétisation. La production littéraire, encore timide, connaît un regain d'intérêt avec les productions d'écrivains de renommée internationale comme Boubacar Boris Diop⁶.

⁶ Boubacar Boris Diop est un écrivain sénégalais. Romancier, essayiste, dramaturge, et scénariste, il est l'auteur de *Doomi golo*, un roman écrit en wolof, sa langue maternelle.

La radio publique diffuse en français, en wolof et, dans une moindre mesure, dans les autres langues locales. Dans les radios privées au niveau national, une large place est accordée au wolof et aux autres langues nationales. Les radios privées implantées dans les régions, émettent majoritairement dans les langues sénégalaises et aussi en anglais, portugais ou créole pour celles qui sont dans les régions frontalières de la Gambie et de la Guinée Bissau.

A la télévision, le français garde encore sa place en tête du classement suivi de près par le wolof. Les autres langues nationales sont présentes dans une moindre mesure. Néanmoins, l'on note, qu'en dehors des éditions d'information, les autres émissions en français (émissions culturelles, revue de la presse, débats...) sont truffées de passage en wolof au point où le téléspectateur non wolophone perd le fil des contenus émis.

Dans la presse écrite, la langue dominante est, sans conteste, le français. Cependant, de rares journaux, souvent subventionnés par les ONG, publient en wolof ou en pulaar. La grande majorité des quotidiens et hebdomadaires publient donc officiellement en français même si l'on note la présence dans ce domaine des langues nationales, notamment le wolof, non pas à travers des textes entièrement écrits en langue locale mais à travers une forme d'écriture alternant langue officielle et langues locales.

Ainsi, la politique linguistique du Sénégal, comme celles de la majorité des Etats francophones africains, est encore liée aux habitudes linguistiques coloniales. Est-il réellement stratégique de se fonder sur une langue étrangère pour accéder au développement en appréhendant les langues locales juste comme un facteur de promotion culturelle ? Il n'y a pas de développement économique sans développement culturel et il n'y a pas de développement culturel sans un retour aux langues locales comme moyen d'expression et d'action. Ces mots de Cheikh Anta Diop interpellent à n'en point douter les décideurs politiques africains :

Il est plus efficace de développer une langue nationale que de cultiver artificiellement une langue étrangère [...]. On pourrait objecter la multiplicité des langues en Afrique Noire. On oublie alors que l'Afrique est un continent au même titre que l'Europe, l'Asie, l'Amérique ; or, sur aucun de ceux-ci l'unité linguistique n'est réalisée ; pourquoi serait-il nécessaire qu'elle le fût en Afrique ? » (1979 : 415).

Les pratiques et attitudes linguistiques observées en Afrique dénotent du malaise éprouvé par les citoyens africains à s'exprimer efficacement dans une langue étrangère, à agir pour le développement de leur pays en prenant comme repère une culture étrangère. Comment s'en sort le journaliste censé écrire en français pour rapporter des réalités sénégalaises ? L'exploration du corpus nous édifiera.

1.2 LA PRESSE ECRITE AU SENEGAL

1.2.1 HISTORIQUE

L'introduction de la presse écrite en Afrique s'est faite par le canal de la colonisation. C'est pourquoi le Sénégal, porte d'entrée de l'occupation française, est pionnier en Afrique noire francophone. Deux grandes périodes caractérisent l'évolution de la presse écrite sénégalaise :

- de la colonisation aux indépendances,
- des indépendances à l'ouverture démocratique.

1.2.1.1 De la colonisation aux indépendances

Les premiers journaux sénégalais se caractérisent par leur orientation idéologique et leur durée de vie très brève en raison du poids de la censure et d'une libéralisation très limitée. Il s'agit généralement d'organes de partis politiques qui ne s'activent qu'à l'approche des élections.

L'hebdomadaire *Le Réveil du Sénégal*, créé en 1885, est le premier né des journaux sénégalais. Après lui, jusqu'aux élections de 1910, plusieurs organes vont voir le jour puis disparaître souvent suite à des procès en diffamation. Les rares journaux à tenir pendant une ou deux années sont ceux dirigés par des Français ou des métis, ou alors ceux qui sont destinés au public français des colonies.

Après les élections de 1914, la presse écrite sénégalaise se développe de manière notable. Plusieurs journaux furent créés pour battre campagne ou tout simplement pour alimenter le débat politique. On peut citer la *SFIO* (1913) organe de l'AOF (Section Française de l'Internationale Ouvrière), *La Démocratie Sénégalaise* (1926), *Le Périscope Africain* (1929), le *Paris-Dakar* (1933), *La voix des travailleurs sénégalais* (1938)...

Malgré le caractère éphémère des journaux, la presse sénégalaise n'a cessé de croître. A la veille des indépendances, la presse revêt un caractère polémique. Elle véhiculait et attisait le débat politique opposant les autonomistes, les indépendantistes et les fédéralistes. Elle comptait à son actif environ 170 journaux et périodiques d'orientations religieuse, économique, syndicale mais surtout idéologique et politique.

Il faut noter que, durant cette période, la presse a d'abord été l'œuvre des colons blancs avant de gagner progressivement les milieux populaires grâce aux métis. Le lectorat sénégalais était constitué de rares privilégiés initiés aux rudiments de

la langue française d'autant plus que Albert Sarraut⁷ interdit par arrêté ministériel la publication de tout journal rédigé en langue « indigène étrangère » sans autorisation préalable. La grande majorité des Sénégalais n'avait donc pas accès à l'information. Moussa Mbow (2005) disait à ce propos : « une institution ciblée, voilà ce que préconisait l'idéologie coloniale ; l'impact de l'information médiatique était donc destiné à une élite seule susceptible de la décoder ».

1.2.1.2 Des indépendances à l'ouverture démocratique

Pendant la période coloniale, la préoccupation des journaux était essentiellement politique. La libéralisation de la presse n'interviendra qu'en 1980 avec l'avènement des journaux privés d'informations générales. En effet, les indépendances ne riment pas forcément avec la libéralisation de la presse. Ce fut un long processus au cours duquel la vie médiatique sénégalaise était étroitement liée au régime politique en place.

Jusqu'en 1962, le principal organe de presse reste le *Dakar Matin* bien que l'on note une « sénégalisation » de son contenu. Les rapports entre les médias et le régime en place n'étaient pas des plus cordiales. Dès octobre 1960, une ordonnance détermine le statut du journaliste : celui-ci est supposé être « avant tout un patriote au service de l'idéal et des objectifs définis par la constitution » (André-Jean Tudesq, 1999 : 105). Ce fut l'une des premières restrictions apportées à la liberté de la presse.

En 1963, une nouvelle constitution consacre le régime du parti unique. Les partis d'opposition furent interdits et leurs organes de presse s'installent dans la clandestinité. En 1970, le *Dakar Matin* devint *Le Soleil* et fut proclamé quotidien gouvernemental.

En 1974, avec le retour du multipartisme, les organes de presse des partis politiques réapparaissent. On peut citer : *Le Démocrate* pour le PDS, *L'Unité Africaine* pour les socialistes, et *Momsarew* pour le PAI. Cependant certains partis n'étant pas autorisés, leurs organes exercent dans la clandestinité. Il s'agit de : *And Sopi* pour Mamadou Dia, *Taxaaw* pour le RND du Professeur Cheikh Anta Diop, et bien d'autres.

La libéralisation de la presse ne devient effective qu'à partir de 1982 avec la proclamation de la liberté de créer un organe de presse par le Président Abdou Diouf. Une nouvelle génération de journaux s'installe alors. On peut citer *Walfadjri* (1983), *Le Cafard Libéré* (1988), *Sud Hebdo* (1986)... Cette nouvelle presse se caractérise par sa « neutralité » politique, son professionnalisme et la variété des contenus abordés. Aujourd'hui, selon Mbow, les journaux organes de partis politiques ont pratiquement disparu de la scène médiatique. Les quelques rares rescapés bénéficient d'un lectorat très limité, presque insignifiant. Ils ont

⁷ Albert Pierre Sarraut (1872-1962) : homme politique français ; Ministre des Colonies de 1920 à 1924.

cédé la place à des journaux dits d'informations générales. Il convient néanmoins de préciser l'existence de quelques rares publications en langues locales (wolof, pulaar, sereer...) pour la plupart destinées à un public spécifique (paysans, pêcheurs, éleveurs...) généralement alphabétisé à l'âge adulte.

Actuellement, l'on dénombre une cinquantaine de quotidiens au Sénégal. Il s'agit du journal gouvernemental et de la presse privée indépendante au sein de laquelle nous pointons du doigt une presse dite populaire, spécialisée dans le genre faits divers. Le champ de notre étude se compose donc de quotidiens appartenant non seulement à la presse dite classique mais aussi à la presse populaire taxée de presse à scandale et très décriée par les professionnels du métier.

1.2.2 LES QUOTIDIENS SÉNÉGALAIS

La presse sénégalaise est caractérisée par la diversité de ses titres. De l'indéboulonnable quotidien gouvernemental à la presse people qui s'apparente aux tabloïds londoniens en passant par la presse indépendante généraliste, la pluralité est désormais acquise. (Moussa Mbow, 2005).

Cette description de Mbow reflète à souhait le contexte de la presse quotidienne sénégalaise : aux côtés du quotidien gouvernemental *Le Soleil*, trône une presse privée dite indépendante qui se caractérise par la diversité de ses titres et des formats d'édition. On y distingue, en effet, des quotidiens pro-gouvernementaux vs anti-gouvernementaux, une presse « sérieuse » vs « à scandales » et des publications « papier » vs en ligne.

Ainsi l'on dénombre environ cinquante-quatre quotidiens sur la scène médiatique sénégalaise y compris ceux publiant en ligne. Il s'agit de :

- un (1) quotidien gouvernemental : *Le Soleil* ;
- environ quarante et un (41) quotidiens indépendants : *24 heures chrono* ; *Frasques Quotidiennes* ; *Il Est Midi* ; *L'Info 7* ; *KOTCH* ; *L'Actuel* ; *L'As* ; *L'Événement du Jour* ; *L'Observateur* ; *L'Office* ; *La Pointe* ; *Lamb II* ; *L'Aurore* ; *Le Courrier* ; *Le Journal* ; *Le Matin* ; *Le matin de l'Afrique* ; *Le messenger* ; *Le peuple* ; *Le Point* ; *Le Populaire* ; *Le quotidien* ; *Le Soleil* ; *Le Temps de l'Afrique* ; *Le Volcan* ; *Nouvel horizon* ; *Ouestaf* ; *Pic* ; *Quotidien l'As* ; *Réussir Magazine* ; *Scoop* ; *Stade* ; *Sud Quotidien* ; *Sunu Lamb* ; *Sununews* ; *Taxi* ; *Thief* ; *Thiof* ; *Walfadjri* ; *Walf Grand'Place* ; *Walf Sport* ;
- environ douze (12) sites d'information en ligne : *Alkhabarnews.net* ; *ASI24.info* ; *Bitimrew.com* ; *Expressnews.sn* ; *Ferloo.com* ; *Leral.net* ; *Nettali.net* ; *Politicosn.com* ; *Sen24heures.com* ; *Sudonline* ; *Tambakounda Info* ; *Xibar*.

La majorité des quotidiens ont leurs sites internet en même temps qu'ils publient sur papier. Ceux que nous avons répertoriés dans la catégorie « en ligne » ne publient que sur internet. Il faut aussi noter que les quotidiens répertoriés ne publient pas tous régulièrement. Il arrive qu'ils disparaissent des kiosques pour réapparaître parfois sous un nom différent.

1.2.2.1 Le quotidien gouvernemental

Le Soleil doit son appellation à Léopold Sédar Senghor, alors Président de la République du Sénégal qui avait résolu la discussion sur le nom à donner au grand quotidien du Sénégal en disant « ... et si on l'appelait Le Soleil ».

Né du journal *Dakar Matin*, lui-même succédant au *Paris-Dakar* (1933), *Le soleil* fut proclamé quotidien gouvernemental en 1970. C'était une création du groupe français de Breteuil. Cependant en 1979, avec la loi du 11 avril interdisant le capital étranger, la totalité du capital du journal est passé à l'Etat sénégalais (54,6%) et aux organismes publics⁸ (45,4%). L'Etat est donc actionnaire majoritaire : il nomme le dirigeant et influe sur la politique éditoriale. Les journalistes sont des fonctionnaires de l'Etat à part entière ; ce qui a forcément des conséquences sur la liberté d'expression de ceux-ci.

Le soleil est le premier quotidien d'informations générales, le média-Etat auquel incombe la tâche, non pas de critiquer, mais de relater et soutenir les actions du gouvernement tout en œuvrant pour l'unité nationale. Seulement, selon Moussa Mbow (2005), il y a eu une confusion entre le devoir d'intéresser les citoyens aux affaires de la Nation et cette dérive qui a consisté à faire du *Soleil* « un organe idéologique au service du parti au pouvoir ». L'on se demande alors si *Le soleil* est le journal gouvernemental ou un journal du parti-Etat.

1.2.2.2 La presse privée indépendante

Comme nous l'avons dit plus haut, l'on regroupe sous cette appellation une diversité d'organes de la presse écrite qui, en réalité, sont très différents dans leur mode de fonctionnement. L'une des rares caractéristiques qui les relie est qu'ils se disent presque tous « indépendants » et quotidiens d'informations générales. L'on distingue par exemple, la presse indépendante classique, la presse populaire et les sites d'information en ligne. Il faut noter cependant qu'il n'existe pas réellement de frontières étanches entre ces catégories. Ce qui rend difficile toute tentative de catégorisation de la presse privée quotidienne sénégalaise.

⁸ La Loterie Nationale, la Commune de Dakar, la Société Nationale des Eaux et la Chambre du commerce.

La presse indépendante classique connaît une expansion notable touchant un large public qui, grâce au développement des NTIC, s'étend au-delà des frontières sénégalaises. Ces quotidiens sont dits « sérieux » par comparaison à la presse à scandale, pour la rigueur dont les journalistes font preuve dans la sélection et le traitement des informations.

La presse populaire, encore appelée presse « à scandales » ou même « presse de caniveaux » est la dernière née de la presse écrite sénégalaise. Elle fonctionne surtout aux faits divers et se caractérise par « la bassesse des sujets traités », son prix bon marché et son style accessible à l'homme de la rue. Des caractéristiques qui font apparemment son succès auprès du public sénégalais à juger par le record de tirage qui est presque le double de celui des quotidiens dits « sérieux ».

1.2.3 LE LECTORAT DE LA PRESSE QUOTIDIENNE SENEGALAISE

Autant la presse agit sur l'opinion publique, autant le public cible a un impact sur l'écriture journalistique. Le profil du lecteur dépend-il de l'offre journalistique ou est-ce le contraire ? Tout compte fait, l'interaction entre ces deux instances de la communication journalistique est indéniable.

Le lectorat de la nouvelle génération de journaux est très diversifié. Il varie d'un journal à un autre selon la ligne éditoriale et le format proposé. Les publications spécialisées (économie, mode, santé, *people...*) ont certes un public spécifique mais il est incontestable que les quotidiens d'informations générales, particulièrement la presse populaire, touchent un public plus large et plus diversifié. Pour définir un profil type du lectorat de la presse quotidienne sénégalaise, il convient de s'interroger sur ce que le citoyen sénégalais recherche dans ces journaux et parallèlement, s'interroger sur les fonctions de la presse en contexte démocratique africain.

Aurélien Leclerc (1991 : 6-8) a relevé six fonctions principales que tout organe de presse doit remplir face à son public: informer, renseigner, prendre position, distraire, mobiliser, instruire. Quant à Jean Stoetzel⁹, il en a défini trois complétant celle d'informer. Il s'agit des fonctions mobilisatrice, récréative et psychothérapeutique. Cependant, quel que soit le profil du journal, quelle que soit sa ligne éditoriale, ce qui guide le choix des contenus et leur traitement, c'est la nécessité absolue de satisfaire le public. Les quotidiens sénégalais essaient, de manière plus ou moins réussie, de remplir ces fonctions chacun mettant l'accent sur l'une ou l'autre, selon le profil de lecteur qu'il désire conquérir.

⁹ Cf. BALLE, Francis. & PADIOLEAU, Jean.-G. (1972). *Sociologie de l'information : textes fondamentaux*. Paris : Larousse. pp. 281-282

Quel est alors le profil générique du lecteur de la presse quotidienne sénégalaise ? Qu'en est-il des lecteurs friands de faits divers ? Que recherchent-ils ? Peut-on parler de sociolecte dans le contexte de la presse quotidienne sénégalaise ?

1.2.3.1 Les lecteurs de la presse pro-gouvernementale

En tant que quotidien gouvernemental, *Le Soleil* prend clairement position dans son offre. Il n'y a aucune ambiguïté dans sa ligne éditoriale : il informe les citoyens sur les actions gouvernementales, sur l'agenda des gouvernants et sur la situation sociopolitique internationale. Ses choix éditoriaux sont guidés par le souci d'intéresser les citoyens aux affaires de la nation. En un mot, le quotidien *Le Soleil* sert de relai entre gouvernants et gouvernés. De ce point de vue, le quotidien gouvernemental se taille une belle part du lectorat pour une raison principale : l'abonnement systématique des services administratifs et techniques de l'Etat. Ce qui fait que la plupart des lecteurs du *Soleil* n'ont pas besoin d'acheter le journal soit parce qu'ils sont fonctionnaires de l'Etat, soit parce qu'un ami / parent le leur a passé après usage. Les rares lecteurs achetant régulièrement le journal sont généralement des lecteurs d'un certain niveau intellectuel désireux de comparer l'actualité dans différents quotidiens de la place pour se faire une idée de la réalité des faits.

Le lectorat de la presse gouvernementale se compose donc de fonctionnaires, travailleurs bénéficiant d'un abonnement gratuit, de lecteurs occasionnels, militants proches du pouvoir et de quelques rares lecteurs fidèles, motivés par l'offre de publication.

1.2.3.2 Les lecteurs de la presse anti-gouvernementale

Selon Marie-Soleil Frère (2000), la presse indépendante constitue un élément actif au cœur de la société civile dont elle peut répercuter la diversité, la créativité, les exigences et les critiques. Ce n'est pas l'avis des journalistes du *Soleil* qui déplorent « la tendance d'une certaine presse à verser dans la diffamation, l'intoxication, la déstabilisation morale de la Nation et le discrédit des institutions républicaines »¹⁰. Le directeur de *Sud Communication*, Babacar Touré, quant à lui, pense qu'à un moment, il faut prendre partie. « Nous avons, dit-il, pris celui de rééquilibrer, de changer la société plutôt que de nous acharner sur les hommes. Nous voulons décloisonner la société, donner la parole à l'opposition mais aussi aux ONG, aux femmes, à tous les secteurs exclus des médias officiels. »¹¹ L'on comprend ici, la pertinence des fonctions de prise de position et de mobilisation évoquées par Stoetzel dans ses travaux.

¹⁰ *Le Soleil* du 12 janvier 1989.

¹¹ Institut Panos, *Presse francophone d'Afrique ; vers le pluralisme*, Paris : Karthala, 1991, p.70.

Ainsi, les quotidiens de la presse indépendante antigouvernementale se font le relai des tensions populaires et mobilisent les insatisfaits. Ils exposent les malaises sociaux et dénoncent la corruption et l'inefficacité dans les services de l'Etat. Leur position s'affiche de l'éditorial aux articles de faits divers et même dans les bandes dessinées et pages de jeux.

Le lectorat d'une telle presse est forcément engagé. Les citoyens se sentant concernés par les maux dénoncés dans ces journaux s'y réfèrent spontanément pour y rechercher les « dernière frasques de la junte au pouvoir », preuves de la responsabilité de l'Etat dans leur malheur. Il s'agit du citoyen moyen, politiquement engagé ou pas, socialement frustré et généralement adepte des grandes discussions (politico-idéologiques).

1.2.3.3 Les lecteurs de la presse populaire

La presse populaire se veut proche de la population. A ce titre, elle pénètre la société jusque dans son intimité pour y puiser des histoires insolites, sensationnelles et même mystiques, des histoires de sang et de sexe. Or, la société sénégalaise, bien que se disant moderne et tournée vers l'extérieur, est en réalité très conservatrice. Les religions et les valeurs traditionnelles sont des sphères hautement protégées. Dans les cercles de discussion, quel que soit le niveau intellectuel des intervenants, ces sujets sont abordés avec prudence et délicatesse. La retenue est de mise ; l'esprit critique n'ose pas s'afficher. C'est pourtant ce que la presse populaire a choisi de faire : briser les tabous dans une société où règne le conformisme social afin de satisfaire le besoin naturel de l'homme de pénétrer l'intimité de « l'autre » et de se délecter de ses malheurs.

Les lecteurs de la presse populaire appartiennent à toutes les franges de la société : les nantis et les modestes, les intellectuels et ceux qui sont juste alphabétisés, les jeunes et les moins jeunes, ceux qui sont proches du pouvoir et les opposants... Tous, de manière avouée ou cachée, sont friands de l'offre de la presse *people*, précisément de la rubrique faits divers.

Les lecteurs du genre faits divers sont donc de tous les horizons. Ils appartiennent à toutes les franges de la société sénégalaise alphabétisée. La grande majorité ne connaît des cultures et civilisations d'ailleurs que ce qu'elle voit à la télévision. Ses représentations, ses repères socioculturels, restent ancrés dans la société sénégalaise.

1.2.4 LE GENRE FAIT DIVERS, CARACTERISTIQUES GENERALES

Le fait divers est un texte de type narratif dont la fonction est de rapporter un événement de la vie sociale en donnant au public l'illusion de participer à l'action. Son style varie selon le journaliste énonciateur, selon son public et bien d'autres facteurs.

Malgré le mépris qui l'entoure, le fait divers est souvent à la une des journaux. Certaines presses, pour sauvegarder leur image de marque, le place sous divers intitulés (*société, en bref, actualité, on en parle, audience, etc.*). Rares sont les journaux qui créent une vraie page *faits divers*. Il faut donc reconnaître que le fait divers, par ce qu'il donne à voir, sa structure narrative et son style, séduit et attire le public.

Le fait divers est un reflet de la société, de ses centres d'intérêt, de sa façon de penser, de juger et d'agir. Il conjugue proximité géographique et relation forte à l'affectivité qui veut que l'on s'intéresse à ce qui touche la mort, la violence, le sexe, l'argent, toute l'expression de la fragilité de la vie. Les thèmes traités (inceste, viol, meurtre, homosexualité, pédophilie, corruption, vol à mains armées, etc.) font partie intégrante de l'intimité du citoyen. A ce titre, ils suscitent l'intérêt du public. Toutes les études de lectorat montrent en effet que le lecteur de quotidiens est avide de faits divers.

Dans les articles de faits divers comme dans tout autre genre journalistique, le journaliste doit se préoccuper en priorité d'informer le public, de lui donner le maximum de détails, de manière à lui faire vivre les événements relatés. Il se doit de rapporter fidèlement les faits sans parti pris, en citant si nécessaire ses sources. Cependant, certaines contraintes énonciatives, sociales et/ou professionnelles peuvent le pousser à une prise de position aussi implicite soit-elle.

Le traitement du fait divers requiert de nombreuses qualités professionnelles (sens du contact, rapidité et doigté dans l'écriture) car il touche la vie de personnes existant réellement. Pour le journaliste, c'est l'exercice de tous les dangers dans la mesure où toute faute professionnelle (atteinte à la vie privée, atteinte à la présomption d'innocence...) peut valoir des poursuites judiciaires à son journal. Pourtant la majorité des organes de presse confient cette rubrique aux stagiaires ou aux derniers arrivés. Ceux-ci multiplient alors les dérives malgré les règles d'usage mises à leur disposition dans les codes et chartes.

L'une des caractéristiques majeures du fait divers est qu'au départ, le journaliste ne connaît de l'événement que quelques bribes, la version de la police, d'un témoin, de la victime... A ce titre, le renseignement est variable, inconstant, partiel ou même partial. Comment peut-il alors donner lieu à un récit exhaustif et fidèle sachant que, dans la mise en scène de son texte, le journaliste mettra

tout en œuvre pour vendre son histoire? Certains choix d'écriture ne trompent pas.

L'engagement de son journal pour un parti politique pousserait par exemple le journaliste à faire grand cas d'une affaire qui n'en vaut pas la peine. Il tisserait alors autour des faits pour en faire une affaire rocambolesque. De même, le journaliste tiendra compte des attentes de son public pour satisfaire la finalité commerciale. Le scoop attire, en effet, le public et, est donc un facteur de rentabilité. Le journaliste sera, par conséquent, tenté de « faire mousser l'événement qu'il rapporte, d'en exagérer le côté sensationnel, horrible, exceptionnel ou novateur » (Dominique Vernier, 1997).

D'abord, le journaliste énonciateur utilise le présent de narration, un temps qui lui permet d'abolir la distance et le doute. Ensuite, pour étayer ses propos, il multiplie les détails sur les protagonistes (noms, prénoms, statut social...), fournit les circonstances de lieu, de temps et tout pour qu'il n'y ait pas lieu de se poser des questions. Enfin, « en même temps qu'il recourt à son imagination, le journaliste traduit – et trahit – sa propre idéologie, sa vision du monde, énonçant ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, ce qui est abject et ce qui ne l'est pas » (ibid.). Autrement dit le journaliste fait recours à un lexique spécifique, à des formules de choc, bref aux outils grammaticaux lui permettant de modaliser son discours, émettre des jugements de valeur, dramatiser, rendre son histoire vivante, tout cela derrière le rempart de l'effacement énonciatif.

Comment réussir un tel exercice, une telle manipulation de la langue quand on ne la possède pas vraiment ? Le journaliste sénégalais vit et exerce dans un contexte où le français, langue officielle, langue d'écriture, se trouve en concurrence très serrée avec le wolof, une des langues nationales du pays.

CHAPITRE 2: ENONCIATION ET DISCOURS RAPPORTE

Les théories linguistiques étaient fondées, d'abord sur le langage comme outil de communication, ensuite sur l'étude de la langue en tant que système de signes reliés par des ensembles de règles en laissant de côté les aspects relatifs à son utilisation et à ses utilisateurs. Les études linguistiques, s'inspirant des travaux de Saussure mais s'opposant à sa théorie fondée sur la primauté de la langue sur la parole, placent au centre de leur préoccupation le passage de la structure (langue) au fonctionnement (parole). Les linguistes s'intéressèrent de plus en plus aux mécanismes de l'énonciation c'est-à-dire à la production/interprétation de la parole avec tous les éléments linguistiques et extralinguistiques qui les déterminent.

Le courant énonciatif marque ainsi le renouvellement de la recherche en linguistique. Prenant en compte les fonctions du langage telles que décrites par Jakobson, il s'inscrit dans le prolongement de la grammaire néo-structuraliste inspirée de Saussure. Son objectif est d'étudier *la signification* là où elle est accessible c'est-à-dire dans la situation d'énonciation, en contexte.

Notre analyse croise trois concepts clés – discours rapporté, subjectivité et contexte socioculturel – qui sont de plus en plus convoqués dans les nouvelles approches des théories de l'énonciation. La problématique du discours rapporté pose, en effet, la question du rapport à autrui et à son discours. Elle touche les dimensions sociologique et interactionnelle du langage et met l'accent sur le contexte de production du discours, la situation de communication et le genre textuel. Quel cadre théorique permettrait de développer une telle analyse du discours médiatique sinon celui de l'énonciation.

2.1 DEFINITIONS

L'énonciation, concept construit à partir de la forme active du verbe *énoncer*, désigne « tout ce qui est produit par quelqu'un qui le dit, dans un certain lieu, à un certain moment, dans certaines circonstances » (Siouffi & Van Raemdonck, 2009 : 114). Selon Emile Benveniste, le concept désigne « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». (1974 : 80). Oswald Ducrot, quant à lui, met l'accent sur l'événement dans sa réalisation. Il définit l'énonciation comme « l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé » (1984 : 179). La dimension événementielle de l'énonciation revient en effet dans diverses définitions notamment chez Dominique Maingueneau pour qui le concept « constitue le pivot de la relation entre la langue et le monde. Elle permet de représenter certains faits dans l'énoncé mais elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et l'espace » (2009 : 57).

Toutefois, le concept d'énonciation est plus complexe que ne laissent paraître ces définitions pour le moins classiques. Il est, en effet incontestable que pour étudier l'énonciation, l'on doit prendre en compte un certain nombre de paramètres notamment ceux relatifs aux co-énonciateurs, à la situation d'énonciation, aux conditions sociales et historiques de production, à l'acte de langage dans lequel le processus est engagé, etc. De même, Maingueneau (*ibid.* : 56) précise qu'il convient de se démarquer de certains présupposés que l'on risque d'attacher aux définitions classiques de l'énonciation. En effet :

- le sujet n'accède à l'énonciation qu'à travers les multiples contraintes attachées à chaque genre de discours ;
- l'énonciation ne repose pas sur le seul énonciateur, c'est l'interaction qui est première ;
- l'individu qui parle n'est pas nécessairement l'instance qui prend en charge l'énonciation ou qui se donne pour responsable de sa validité.

Ce qui nous conforte dans notre choix de lier la problématique du discours rapporté à un genre de la presse écrite (le fait divers), de prendre en compte le profil social des acteurs de l'énonciation (journalistes, public, protagonistes des faits rapportés) et d'interroger la notion de responsabilité énonciative dans l'analyse du mode du dire.

2.1.1 ENONCIATION ET ENONCE

Le concept *énoncé* connaît plusieurs emplois en linguistique. Pour Franck Neveu, la forte polysémie du mot *énoncé* en rend l'usage parfois flou et l'interprétation incertaine. Selon Maingueneau, ce concept ne prend sens qu'à l'intérieur de diverses oppositions (*ibid.* : 55). Le terme *énoncé* est, en effet,

souvent défini par opposition à d'autres concepts comme par exemple les notions d'*énonciation* et de *phrase*.

L'énoncé est le produit de l'acte d'énonciation. Il apparaît comme le résultat de l'énonciation et se distingue de celle-ci comme le produit du processus de production. « Il désigne tout segment de discours concret et objectif, indépendant de la marque du sujet. Il se distingue de l'énonciation qui est dépendante de la situation de communication dans laquelle un énoncé s'actualise » (Michel Pougeoise, 1996 : 185).

D'autre part, selon Moeschler et Reboul cités par Paula Gherasim (2003), l'énoncé est le segment de langue effectivement produit à un moment donné, son existence étant matérielle tandis que la phrase a seulement une existence théorique. Aussi, la phrase fournit la forme logique de l'énoncé, celle-ci apparaissant comme une suite structurée de concepts. « Elle se présente comme un schéma abstrait présent dans la compétence du sujet parlant. L'énoncé, quant à lui, est un fragment d'expérience, une structure linguistique actualisée par une situation d'énonciation constituant une réalisation de ce schéma » (Franck Neveu, 2009 : 40).

2.1.2 ENONCIATEUR / COENONCIATEUR

Pendant longtemps la linguistique a considéré les termes : *sujet parlant*, *destinateur*, *locuteur*, *énonciateur* comme des synonymes désignant une seule et même instance de production du message. L'apport de la pragmatique a été de les dissocier pour montrer combien cette unité est problématique.

En effet, le plus souvent, le concept d'*énonciateur* est utilisé comme un équivalent de locuteur c'est-à-dire le référent de « *je* », le producteur du message. Il désigne aussi l'instance qui soutient l'acte d'énonciation en train de se faire et qui n'a pas d'existence indépendamment de cet acte. Dominique Maingueneau évoque l'instabilité de la notion « liée à la complexité de la subjectivité parlante, qui possède diverses facettes : sujet producteur physique de l'énoncé, sujet responsable de l'acte de langage, sujet source du point de vue énoncé dans l'énoncé, sujet point d'origine des repérages déictiques... » (2009 : 56).

Selon Gilles Siouffi et Dan Van Raemdonck, la différence fondamentale est que « le locuteur est l'auteur de l'acte de parole, celui qui produit véritablement, matériellement, l'énoncé, alors que l'énonciateur est celui à qui est attribuée l'énonciation dans l'énoncé » (2009 : 144).

Le terme *coénonciateur* a été introduit par Antoine Culioli pour souligner l'importance de l'interaction dans l'énonciation. Plus que les mots *destinataire*

ou *allocutaire*, le concept de *coénonciateur* démontre la part active de l'organe de réception dans l'acte d'énonciation. Celui-ci s'efforce, en effet, d'interpréter les énoncés et influence constamment par ses réactions.

2.1.3 RESPONSABILITE ENONCIATIVE ET GESTION DE POINTS DE VUE

Le discours de presse repose surtout sur le respect de la déontologie dont les principaux piliers sont l'impartialité, la neutralité et l'objectivité. Il est soumis à deux contraintes principales : un fort encrage énonciatif d'une part et un effacement énonciatif d'autre part.

En effet, autant dans certains cas, le discours de presse se doit de préciser ses sources autant dans d'autres, il se doit de les protéger. En plus, de la même façon qu'il se trouve confronté à la nécessité de présenter les points de vue des autres, il est obligé de ne pas donner le sien.

Ainsi se pose, pour le journaliste énonciateur, le problème de la *responsabilité énonciative*.

La notion de responsabilité dans les médias est souvent abordée en termes de règles professionnelles dont l'application varie selon les formes de médias et les genres d'écriture de presse. A ce propos, Cyril Lemieux, cité par Alain Rabatel et Andrée Chauvin-Vileno (2006), évoque trois grammaires¹² complémentaires au fondement de l'exercice du métier de journaliste.

- Une grammaire publique composée de règles de distanciation entre le journaliste et sa source, de recoupement des sources, de respect des différents points de vue et de séparation des faits et des commentaires.
- Une grammaire de réalisation qui oblige le journaliste à tenir compte des attentes du public.
- Une grammaire naturelle surdéterminant les relations du journaliste à ses sources, son devoir de rapporter fidèlement leurs propos, de les protéger, de conserver leur anonymat.

Ces règles ne sont pas respectées à la lettre par les journalistes. Chacun choisira de se plier à telle règle ou à telle autre selon le genre d'écrit, le public cible, la nature du média, la finalité visée par l'organe de production et bien d'autres critères.

Par ailleurs, ces « grammaires », telles que théorisées par Lemieux, ne répondent pas à la réalité des pratiques journalistiques. Elles constituent néanmoins un cadre de référence dans l'analyse du problème de responsabilité dans l'écriture

¹² Le mot « grammaires » est utilisé par Lemieux dans le sens de « règles à appliquer ».

de presse dans la mesure où il est de la responsabilité du journaliste de choisir par exemple, de respecter la règle de recoupement des sources au détriment des contraintes temporelles quitte à se laisser distancer par la concurrence.

Ainsi, pour le journaliste énonciateur, le concept de responsabilité se recoupe avec la gestion des sources, la prise en compte du public cible et du critère de la durée autrement dit, la prise en compte de deux paramètres : la finalité du contrat de communication médiatique et la menace de la concurrence. Selon Alain Rabatel et Andrée Chauvin-Vileno (*ibid.*), « la responsabilité du journaliste repose sur une déontologie qui insiste sur la nécessité de l'enquête, de la vérification des informations, du choix des formulations, pour ne céder ni aux modes, ni aux pouvoirs, ni aux émotions ».

La responsabilité du journaliste l'oblige à s'effacer derrière les différents points de vue qu'il rapporte et confronte. Or nous convenons avec Rabatel que le point de vue ne se limite pas à l'expression d'une opinion identifiable, dans un discours référent à un locuteur identifié. Donc, à supposer que, sur le plan énonciatif, le point de vue du journaliste ne soit pas identifiable, nous ne devons pas oublier les autres procédés médiatiques permettant à celui-ci d'imposer sa position au public.

En effet, en dépit de cette posture énonciative basée essentiellement sur l'effacement énonciatif, le journaliste a une responsabilité quant au choix des sources à confronter, celui des mots dans l'expression des points de vue antagonistes, dans la délimitation de la taille des interventions, de leur format et surtout, une responsabilité quant au degré de diffusion de ces points de vue. En focalisant l'attention sur tel point de vue au lieu de tel autre, en émettant un doute par le procédé d'interrogation ou d'interpellation, le journaliste impose ses choix au public qui finalement, intègre son parti. Ainsi se forment et s'uniformisent les mentalités, les manières de voir, de penser, de juger.

2.1.4 CONTEXTE D'ENONCIATION

Généralement le contexte désigne à la fois l'environnement linguistique (verbal/cotexte) et non linguistique (physique, social, culturel...) même si, de plus en plus, le concept est employé pour désigner l'environnement non verbal. Le contexte est, d'un point de vue pragmatique, l'ensemble des informations dont dispose le coénonciateur pour interpréter le discours dans l'échange conversationnel. C'est l'ensemble des composants de la situation d'énonciation. Les paramètres du contexte sont nombreux et variés. Cependant il existe un noyau de constituants qui font l'unanimité : les participants du discours, le cadre spatio-temporel et le but, articulés de manière stable à travers le genre de discours.

2.2 THEORIES DE L'ÉNONCIATION

Depuis le développement de l'étude des phénomènes énonciatifs par la linguistique, deux grandes écoles se disputent ce champ : la *linguistique de l'énonciation* et la *pragmatique*. Distinctes au départ culturellement et géographiquement, ces deux branches de la linguistique se rejoignent bien souvent. De plus en plus d'ailleurs, le terme de pragmatique est employé pour désigner le champ de la linguistique de l'énonciation.

La pragmatique a, en fait, une origine anglo-saxonne tandis que la linguistique de l'énonciation est plus spécifiquement européenne. Le concept fondamental de la première est celui d'*acte de langage* alors que celui de la seconde est celui de *catégories énonciatives* (embrayeurs, modalité, discours rapporté...). Toutes les deux se fondent sur une critique de la linguistique structurale à laquelle elles reprochent de ne pas tenir compte du locuteur et du contexte dans l'étude du système de la langue. Ces deux branches de la linguistique s'intéressent spécifiquement aux opérations qui conduisent à la production d'un énoncé et problématisent l'inscription du sujet dans son discours.

En insérant notre analyse dans le cadre théorique de l'énonciation, nous n'optons pas pour l'une ou l'autre de ces deux disciplines. De même, nous ne nions pas un cadre référentiel nous rapprochant fortement de la branche française de la linguistique de l'énonciation. Nous reconnaissons que, dans notre méthodologie, nous faisons plutôt recours aux catégories énonciatives telles que problématisées par la linguistique de l'énonciation. Cependant, notre raisonnement n'exclut pas non plus les composantes propositionnelle et illocutoire de l'acte de langage telles que définies par John Austin.

Ainsi, sachant que le *contexte* est un paramètre déterminant dans notre champ de recherche, nous avons choisi de situer notre cadre d'analyse au carrefour d'un ensemble de théories énonciatives centrées sur une mise en rapport entre la langue et le contexte dont les plus marquantes sont celles de Roman Jakobson sur *les fonctions du langage*, d'Emile Benveniste sur *l'appareil formel de l'énonciation*, de Catherine Kerbrat-Orecchioni sur *l'inscription de la subjectivité dans le langage*, de John Austin sur *les actes de langage* et la théorie d'Oswald Ducrot sur *une conception énonciative du sens*.

2.2.1 ROMAN JAKOBSON : LES FONCTIONS DU LANGAGE

Les théories de l'information et de la communication ont fortement influencé le développement de la linguistique au vingtième siècle. Elles posent d'une part la question du lien entre *langage* et *communication* et d'autre part, elles envisagent la place du langage dans le monde qui l'entoure. Les linguistes

entreprennent ainsi l'étude de la langue non seulement dans une perspective interne (structure syntaxique) mais aussi dans une mise en rapport entre la langue et son contexte de production verbale.

Les premières théories de la communication furent élaborées par des ingénieurs désireux de bâtir des réseaux de télécommunication. Le but général étant, pour eux, de transmettre une information, ils ont modélisé la communication sur la base d'un schéma comportant un émetteur, un récepteur et un message présenté sous la forme d'un code et d'un canal. Dans le domaine de la linguistique, certains chercheurs entreprennent alors l'adaptation de ce schéma pour décrire le fonctionnement du langage.

Les théoriciens de l'école de Prague posent, en effet, la question du fonctionnement du langage en partant du principe que le langage a un but, celui de réaliser l'intention d'exprimer et de communiquer qui anime le locuteur. Ils étudient les phénomènes qui concourent à une meilleure communication en insistant sur leur aspect fonctionnel. Ils aboutissent ainsi au schéma de la communication popularisé par Roman Jakobson.

Jakobson considère que, dans tout échange verbal, l'on retrouve les paramètres identifiés par les ingénieurs dans leur schéma de la communication : un destinataire (émetteur), un destinataire (récepteur), et un message rendu possible par l'existence d'un code (la langue), d'un contexte (situation dans laquelle le message doit jouer un rôle) et d'un mode de contact (acoustique ou écrit). Il dénombre six fonctions du langage qu'il répartit en deux groupes :

- Celles par lesquelles le langage parle du monde : fonctions référentielle, expressive et conative ;
- Celles par lesquelles le langage parle de lui-même : fonctions poétique, phatique et métalinguistique.

Cependant le langage verbal ne peut se réduire à un processus de transmission d'information. Pour analyser la portée réelle d'un énoncé, il convient de séparer son apport d'information et sa fonction de communication. Dans tout processus de réception et d'interprétation d'un énoncé, le contexte joue un rôle important. Une phrase comme « j'ai soif » peut, par exemple, être interprétée comme une information, comme une demande, comme le besoin de se faire servir à boire, etc. En linguistique la notion de communication dépasse donc largement la simple transmission d'informations. Elle recouvre la description de tous les processus qui interviennent dans un échange verbal entre deux personnes.

Ainsi, se limitant à la valeur référentielle des mots, la théorie de Jakobson omet certains paramètres du contexte. Cependant, elle n'en demeure pas moins le point de départ à partir duquel sont parties les théories du contexte mieux élaborées.

2.2.2 EMILE BENVENISTE : L'APPAREIL FORMEL DE L'ENONCIATION

Emile Benveniste a ouvert la voie au courant énonciatif en s'intéressant au langage en fonctionnement et en exprimant la nécessité de prendre en compte *le sujet qui parle*. Le langage, dit-il, est marqué si profondément par l'expression de la subjectivité qu'on se demande si, autrement construit, il pourrait encore fonctionner et s'appeler langage (1966 : 261). Le linguiste démontre qu'il existe dans le discours une série de termes par lesquels un locuteur se définit comme sujet et qui sont difficilement analysables en dehors de la prise en compte de l'énonciation. L'analyste du langage doit ainsi reconnaître la spécificité de ces termes dans la langue, voire de ces classes grammaticales de mots qui ne prennent véritablement toute leur signification que lorsqu'ils renvoient au moment particulier où l'énoncé est produit. Les travaux de Benveniste marquent le passage de la linguistique de la langue à la linguistique de l'énonciation.

A l'origine de l'analyse de Benveniste, deux constatations : d'une part, « la différence profonde entre le langage comme système de signes et le langage comme exercice par l'individu », d'autre part, la particularité du langage de manifester sa nature « d'instrument de communication » par sa situation même comme « instrument » (Maingueneau, 1976 : 104).

Pour le linguiste, l'énonciation comprend trois opérations :

- le locuteur s'approprie l'appareil formel de l'énonciation et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques ;
- dès qu'il se déclare locuteur et assume la langue, il implante l'autre en face de lui ;
- dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde. La référence est partie intégrante de l'énonciation.

L'analyse de Benveniste est orientée sur deux axes principaux :

- Le contexte physique : Benveniste a été d'un des premiers à s'interroger sur les paramètres du contexte qu'il est important de connaître pour interpréter un énoncé et en déduire la signification. Il en a ainsi répertorié cinq : l'émetteur, le récepteur, le moment, le lieu et certains autres personnes ou objets accessibles dans l'espace temps de la situation d'énonciation.
- L'appareil formel de l'énonciation : Emile Benveniste stipule que dans toute langue, il y a une série d'unités, de termes que l'on peut comprendre mais il y a toute une série d'autres unités dont l'interprétation ou la compréhension véritable nécessite la connaissance du contexte réel dans

lequel l'énoncé a été produit. Il s'agit d'indicateurs¹³ spécifiques, caractéristiques de la position du locuteur dans l'énoncé.

L'appareil formel de l'énonciation est l'ensemble de ces signes, unités linguistiques dont la valeur référentielle dépend de l'environnement spatio-temporel de leur énonciation.

On distingue

- Les indices de personnes : pronoms des 1^{ère} et 2^{ème} personnes (je, tu, nous, vous) désignant les acteurs de l'énonciation (destinateur / destinataire).
- Les indices temporels : d'abord les temps verbaux mais aussi d'autres classes capables d'identifier le moment de l'énonciation.
- Les indices d'ostension qui organisent les relations spatiales autour du sujet pris comme repère (ceci-ici-maintenant et leurs nombreuses corrélations).

L'apport de la théorie de l'énonciation d'Emile Benveniste est de démontrer qu'il y a plusieurs niveaux de fonctionnement et de structuration de la langue : le niveau grammatical (syntaxique), le niveau du rapport de la langue avec le contexte (fonctionnement des unités déictiques) et le niveau du rapport avec les autres énoncés du même texte (fonctionnement des unités anaphoriques). Par ailleurs Benveniste a le grand mérite d'avoir ouvert la voie à une conceptualisation de ce qu'est le contexte de production langagière.

2.2.3 KERBRAT-ORECCHIONI : DE LA SUBJECTIVITE DANS LE LANGAGE

Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009)¹⁴ fait le point sur les problèmes actuels de la recherche en linguistique en rapport avec le développement plus récent de la pragmatique linguistique. Elle pose la problématique de l'énonciation, entreprend une étude des lieux d'inscription de la subjectivité dans le langage et aborde la délicate question de la méthode en linguistique faisant une intéressante évaluation de l'approche descriptive.

La linguiste apporte un éclairage sur les bases de la linguistique de l'énonciation. Elle démontre que cette discipline n'est pas seulement une branche de la linguistique ; c'est surtout le résultat de l'évolution de la recherche qui, par ailleurs, trouve sa source dans l'évolution de la conceptualisation des notions clés (*langue, langage, parole*) aboutissant à une nouvelle vision du modèle de la *communication linguistique*. Cette évolution va de paire avec la

¹³ Aussi désignés par les termes de *déictiques, embrayeurs, expressions sui-référentielles, etc.*

¹⁴ Quatrième édition après celles de 1980, 1999 et 2002.

diversification des objets d'études de la linguistique (mots, phrase, énoncés, textes, discours...), de ses méthodes et par conséquent de son champ d'application. Il est donc logique que, manipulant des « énoncés en situation », nous inscrivions notre étude dans le cadre de la linguistique énonciative.

Catherine Kerbrat-Orecchioni apporte aussi la lumière sur le fait que non seulement la subjectivité est inhérente à l'exercice même du langage mais elle dénonce la réaction émotionnelle du sujet qui s'avoue implicitement ou explicitement comme source d'interprétation et d'évaluation du référent qu'il est censé décrire. Nous comprenons ainsi la pertinence de mettre en relation les concepts de subjectivité et de discours rapporté. En effet, si la subjectivité est flagrante dans tout discours, l'on se demande quelle serait l'expression de son fonctionnement dans du discours rapporté ?

La linguiste démontre également l'importance des contraintes culturelles et idéologiques ainsi que des contraintes du genre comme paramètres déterminants dans toute communication linguistique. Elle définit l'énonciateur comme représentant d'un groupe social, d'une instance « idéologico-institutionnelle ». Elle nous rejoint ainsi dans la formulation de notre hypothèse qui pose que le profil socioculturel du journaliste scripteur est déterminant dans la recherche de la subjectivité dans son discours. Cela nous conforte dans le choix de conjuguer, au sein de notre analyse du discours journalistique, les critères linguistiques, culturels et psychologiques et surtout, celui de nous polariser sur « le sujet énonciateur ».

De même, la perspective descriptive abordée dans la troisième partie de l'ouvrage nous conforte dans nos choix méthodologiques, notamment celui de ne pas nous focaliser sur la recherche de la subjectivité au premier degré (déictiques) mais de privilégier les traces affectives / évaluatives aussi bien explicites qu'implicites.

La théorie de Kerbrat-Orecchioni prend forme dès l'avant propos de son ouvrage où elle pose une problématique, celle de « la construction d'une nouvelle linguistique ». Elle affirme que la linguistique est menacée d'asphyxie et souligne la nécessité de forger les instruments permettant d'étendre les pouvoirs de la discipline sans rien perdre de la rigueur de la démarche. Elle pose ainsi plusieurs postulats sur lesquels reposait la linguistique et dont elle fait la critique. Elle évoque entre autres le fait que :

- les faits de parole soient ramenés au code, celui-ci étant admis par hypothèse comme unique et monolithique. Pour Catherine Kerbrat-Orecchioni, il est grand temps de s'interroger sur le mécanisme de conversion du code en discours.
- La phrase soit considérée comme l'unité supérieure d'analyse alors qu'il existe des lois d'organisation structurale de l'énoncé.

- Le concept de *connotation* démontre que les modalités d'émergence du sens sont infiniment plus complexes que *la théorie du signe* ne le laisse supposer.
- Il n'est plus possible d'envisager le problème de la parole dans le cadre du schéma de la communication, sous l'angle de la conception informationnelle de l'échange verbal. La tendance actuelle de la linguistique est plutôt de mettre l'accent sur le fait que « dire » c'est en même temps « faire », sur le fait d'assimiler le langage à une « pratique », une « praxis », un « travail », une « production ».
- La perspective immanente qui affirme la nécessité méthodologique d'étudier la langue « en elle-même et pour elle-même » apparaisse aujourd'hui plus réductrice que productrice ; d'où la nécessité de réintégrer l'extralinguistique.

Au vu de l'analyse critique de ces cinq postulats, Kerbrat-Orecchioni déduit qu'« aujourd'hui l'attitude la plus rentable en linguistique, ce n'est pas l'ascétisme héroïque, mais une audacieuse ouverture aux disciplines apparentées. » (2009 : 11). Les nouvelles orientations de cette discipline concernent, en effet, le prolongement de la linguistique descriptive au-delà des limites d'une seule phrase, les rapports entre la culture et la langue, la prise en compte de l'extralinguistique dans l'analyse du discours et la réintroduction du « sujet » et de la situation de communication, jusque-là exclus en vertu du postulat de l'immanence. Cependant une question reste posée, celle des perspectives de renouvellement de la méthode d'analyse linguistique.

Catherine Kerbrat-Orecchioni élargit ainsi la théorie d'Emile Benveniste selon laquelle la subjectivité ne peut prendre forme que dans et par l'usage du langage ; elle est inhérente au langage, celui-ci étant conçu comme une structure qui informe l'identité de l'homme en tant que tel.

La linguiste affirme que chaque choix que fait le locuteur d'un mot est le résultat d'une interprétation de ce qu'il perçoit être le sens du mot. Selon elle, « toute unité lexicale est, en un sens, subjective, puisque les *mots* de la langue ne sont jamais que des symboles substitutifs et interprétatifs des *choses*. (*ibid* : 79).

La problématique de l'énonciation, telle que posée par Catherine Kerbrat-Orecchioni, interpelle sur la voie à emprunter pour mener à bien l'édification de la linguistique en tenant compte de tous les signes de sa mutation. Dans cette perspective, la linguiste envisage de circonscrire le domaine d'application de l'énonciation et d'examiner certains des instruments d'analyse. Elle fixe les bases de son analyse sur une critique du schéma de Roman Jakobson à qui elle reproche de ne pas envisager suffisamment d'ingrédients, et tenter de complexifier quelque peu son schéma afin de mieux rendre compte de la réalité.

La linguiste revient sur la conception de Roman Jakobson pour qui « l'idiolecte n'est qu'une fiction quelque peu perverse »¹⁵. Elle démontre que la communication se fonde sur l'existence non pas d'un code mais de deux idiolectes. La compétence du sujet parlant est, en effet, la somme de toutes ses possibilités linguistiques, l'éventail complet de ce qu'il est susceptible de produire et d'interpréter. Celle-ci se trouve restreinte par *l'univers du discours*, ensemble des contraintes qui fonctionnent comme des filtres limitant les possibilités de choix dans le processus d'encodage / décodage. Ces contraintes sont de deux ordres : les conditions concrètes de communication et les contraintes du genre (caractères thématiques et rhétoriques du discours).

Par ailleurs, Catherine Kerbrat-Orecchioni définit les compétences non linguistiques des sujets comme l'ensemble de leurs déterminations psychologiques et psychanalytiques ainsi que de leurs compétences culturelles et idéologiques. *Les modèles de production / interprétation*, ensemble des règles générales qui régissent le processus d'encodage / décodage pendant un acte énonciatif effectif s'appuient donc sur *les modèles de compétences* qu'ils ont pour but de faire fonctionner. Les facteurs en jeu sont les compétences linguistiques, les compétences non linguistiques, les données situationnelles...

Après une telle critique du schéma de Jakobson, Kerbrat-Orecchioni propose une reformulation dont la caractéristique principale est le remplacement du facteur « code » par la notion d' « encodage / décodage ». Elle y fait aussi les réaménagements suivants :

- Au centre du schéma, dans le pôle *réfèrent*, le *message* encadré par les facteurs *encodage / décodage* et supplantant le *canal* ;
- De part et d'autre, les pôles *émetteur* et *récepteur* avec les facteurs en jeu dans les modèles de production (émetteur) et d'interprétation (récepteur) ;
- Les modèles de production / interprétation sont chacun constitué des contraintes de l'univers du discours repartis dans les cadres : *compétences linguistiques et paralinguistiques, compétences idéologiques et culturelles et déterminations psy-*.

¹⁵ Roman Jakobson, cité par Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009: 16).

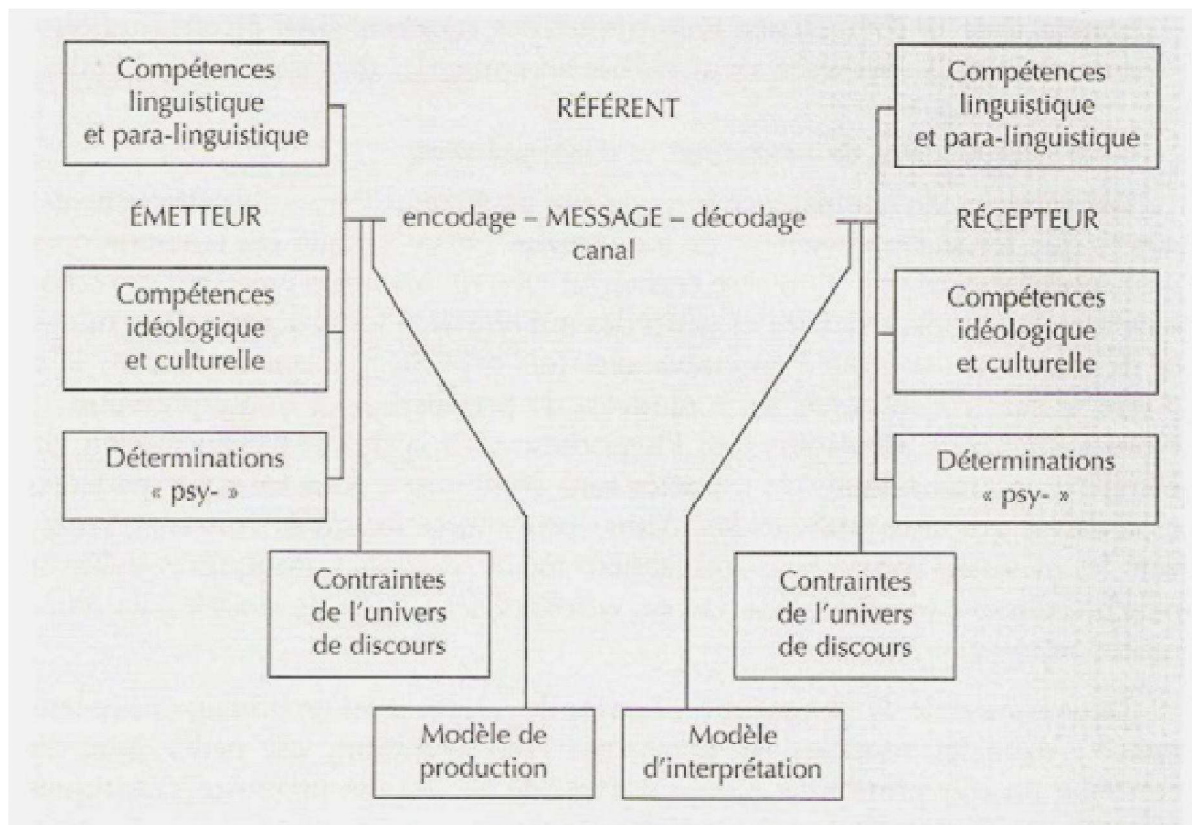


Schéma 1 : Reformulation du schéma de Jakobson par Kerbrat-Orecchioni (2009 : 22).

Catherine Kerbrat-Orecchioni définit ainsi sa problématique comme « la recherche des procédés linguistiques (*shifters*, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la *distance énonciative*) » (*ibid* : 36). Elle se base sur cette reformulation du schéma de Jakobson pour « circonscrire les tâches qui attendent la linguistique de deuxième génération » qui n'est autre que la linguistique de l'énonciation. Elle fait référence, à ce propos, aux idées développées par Austin et Searle dont l'hypothèse fondatrice réside dans le fait que « parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises [...], qui prétend transformer la situation du récepteur, et modifier son système de croyances et/ou son attitude comportementale » (2009 : 205-206).

Les travaux de John Austin, particulièrement sa théorie des actes du langage, ont, en effet, été d'un grand apport dans le renouvellement de la recherche en linguistique notamment en pragmatique du langage.

2.2.4 JOHN AUSTIN : LES ACTES DE LANGAGE

La théorie des actes de langage affirme à la suite de Benveniste que les paramètres physiques sont importants dans l'analyse du langage. Elle démontre cependant que cela est insuffisant et qu'il est nécessaire de prendre en considération des paramètres à caractères socio-actionnels du contexte de production de l'énoncé. Les limites de la théorie de Benveniste résident, en effet, dans son approche du contexte dont il définit les paramètres comme étant essentiellement à caractère physique. Or les acteurs de l'énonciation ne sont pas seulement des personnes en chair et en os mais aussi des personnes qui ont un certain rôle social, qui interagissent en endossant ce rôle social, avec des intentions et des raisons d'agir. De même, le lieu de l'énonciation, en dépit du fait qu'il soit une adresse physique, peut avoir une fonction sociale. Il préfigure donc des rôles sociaux et des relations de visées ou de buts possibles.

<i>Le contexte de production langagière</i>	
Paramètres physiques	Paramètres sociaux-actionnels
Espace et temps de la production	↔ Lieu social de l'interaction
Émetteur	↔ Énonciateur
Récepteur	↔ Destinataire
	Relation de visée
Autres paramètres du contexte	
Objets, événements accessibles dans le contexte	
Connaissances partagées par les interlocuteurs	

Schéma 2 : Le contexte de production langagière selon les approches pragmatiques.

Dans sa théorie des actes de langage (1970), John Austin s'interroge sur comment et pourquoi prendre en considération le contexte social de production. Il analyse la façon dont le contexte social se mêle des énoncés et de leur signification et pose la dimension praxéologique du langage, caractéristique du courant pragmatique. Il démontre qu'en plus de la dimension d'information le langage présente une dimension d'action. Il peut faire des choses, agir sur le monde, sur les personnes et introduire des changements, des transformations de l'état général du monde à un moment donné.

Selon Austin, lorsqu'on observe la manière dont fonctionne une langue, l'on constate qu'il y a deux sortes d'énoncés :

- Les énoncés constatifs qui décrivent, relatent, commentent ou constatent une réalité et qui ont la caractéristique de pouvoir être évalués en termes de *vrai* ou *faux*.
- Les énoncés performatifs qui font quelque chose, transforment un état de fait ou le produisent. Ils s'évaluent en termes de *succès* ou *d'échec*. Ces énoncés sont des actions elles-mêmes, des actes. D'où le nom de la *théorie des actes de langage*.

Pour qu'un énoncé performatif soit efficace, il faut trois conditions sociales et trois conditions linguistiques. En ce qui concerne les conditions sociales, il faut que le lieu social soit adéquat, que l'énonciateur soit adéquat (c'est-à-dire que le rôle social soit celui requis par l'acte en question) et que les destinataires soient sincères (c'est-à-dire que leur but/intention soit celui de l'acte en question). Quant aux conditions linguistiques, il faut : un pronom de la première personne, que le verbe soit au présent et qu'il y ait un verbe performatif c'est-à-dire un verbe qui, dans son sémantisme présente cette signification possible de faire advenir quelque chose.

Ainsi le contexte social intervenant dans la signification que les productions langagières peuvent avoir, pour que les énoncés performatifs soient efficaces, il faut que le contexte socio-actionnel soit adéquat. Dans la théorie d'Austin, les paramètres du contexte de la situation d'énonciation prennent donc une dimension sociale et fonctionnelle :

- L'espace-temps devient le lieu social ;
- L'émetteur devient l'énonciateur ;
- Le récepteur devient le destinataire.

La différence entre ces paramètres de la situation d'énonciation (émetteur *vs* énonciateur, récepteur *vs* destinataire et contexte physique *vs* contexte socio-actionnel) est déterminante dans l'analyse pragmatique.

La même personne physique peut être, par exemple, président de conseil d'administration dans un espace-temps donné (salle du conseil) et devenir juste père de famille dans un autre espace-temps (réunion de parents d'élèves). Selon le lieu social de l'interaction, le rôle social va changer pour le même émetteur. Ainsi, l'émetteur reste toujours émetteur tandis que l'énonciateur peut changer de rôle et de fonction. Il en est de même pour le couple récepteur/destinataire. La différence réside dans le fait qu'au niveau des paramètres physiques, il n'y a pas grand-chose à apprendre alors qu'au niveau des paramètres socio-actionnels, l'on apprend tout au long de sa vie (on apprend à être enseignant, standardiste, plombier, etc.).

Austin a indéniablement fait évoluer les théories du contexte antérieures. Cependant les limites de son analyse résident dans son approche du sens des

verbes performatifs notamment avec la prise en compte de l'implicite dans le sens des verbes performatifs. Cela met en évidence l'importance de la prise en compte des notions de *sens* et de *signification* dans les modèles d'analyse de la communication langagière. Les travaux d'Oswald Ducrot constituent, à ce propos, une référence.

2.2.5 OSWALD DUCROT : UNE CONCEPTION ENONCIATIVE DU SENS

Le rapport entre *signification de la phrase*, *sens de l'énoncé* et *contexte situationnel* représente, avec la théorie de la polyphonie, une des principales contributions d'Oswald Ducrot au développement de la linguistique énonciative.

Ducrot développe une conception énonciative du sens conformément à laquelle le contexte situationnel intervient deux fois dans l'interprétation du sens de l'énoncé. Le linguiste définit *le sens* comme la valeur acquise par la phrase lors d'une occurrence particulière celui-ci résultant de la conjugaison de la signification de la phrase et de la situation d'énonciation.

Ducrot (1972) pose, en effet, que l'énoncé représente l'occurrence particulière, la manifestation concrète de la phrase dans une situation de communication. Si la signification de la phrase, sa valeur sémantique lui est attribuée par le composant linguistique, l'énoncé, quant à lui, a un sens qui lui est attribué par le composant rhétorique à la suite du traitement de la signification. Il déduit ainsi « la machinerie du sens » qu'il schématise de la manière suivante :

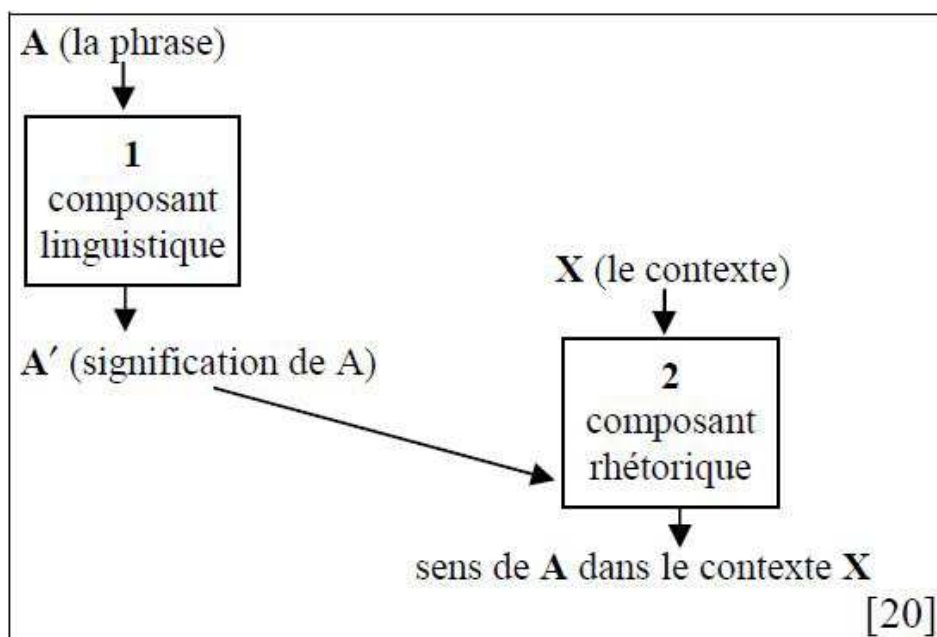


Schéma 3 : la machinerie du sens selon O. Ducrot

Le composant rhétorique joue deux rôles principaux (l'instanciation référentielle et argumentative et les lois du discours) correspondant à deux sous-composants rhétoriques : « un premier ferait tout le travail d'instanciation référentielle et argumentative, et produirait une première ébauche de sens – appelons-la, pour abrégé, le sens littéral. Quant au second, il opérerait d'une part sur le sens littéral et, d'autre part, sur les circonstances d'énonciation qui interviendraient ainsi une seconde fois dans l'interprétation » (Oswald Ducrot, 1979 : 23).

L'appel au contexte s'effectue ainsi à deux reprises : pour trouver le *sens littéral* de la phrase et pour trouver le *sens de l'énoncé*.

En définitive, chacune de ces théories justifie notre démarche d'analyse du discours journalistique en contexte sénégalais. De Roman Jakobson qui ouvre la réflexion sur les fonctions du langage, à Oswald Ducrot qui propose un double appel au contexte dans la construction du sens en passant par Emile Benveniste et Catherine Kerbrat-Orecchioni qui nous fournissent les outils nécessaires pour interroger la subjectivité de l'énonciateur, le cadre de référence est assez solide pour une analyse du discours en contexte. Nous nous attelons, en effet à interroger divers paramètres du contexte d'étude : données socio-anthropologiques, politico-idéologiques, conjecturelles, etc. Néanmoins, il s'avère tout aussi important de faire le point des approches énonciatives déjà menées dans l'analyse des faits de langue et de langage.

2.3 DISCOURS RAPPORTE ET APPROCHES ENONCIATIVES

Le discours rapporté est généralement défini comme la superposition de deux ou plusieurs énoncés, comme la représentation d'un discours autre dans une énonciation enchâssante, c'est-à-dire que les paroles d'un premier locuteur sont rapportées par un second. Il intègre donc, selon des modalités variables, un discours extérieur dans un premier discours. C'est une citation de paroles à l'intérieur d'un énoncé. Il met en relation des messages qui relèvent de situations de communication différentes.

L'énonciateur qui souhaite présenter différents points de vue sur une réalité, dispose de plusieurs procédés pour rapporter les paroles (faits, pensées) de quelqu'un. Selon le souci qu'il a de faire ressortir le caractère d'authenticité des paroles ou de n'en mentionner que l'esprit, il adoptera le discours direct, indirect ou indirect libre.

En dehors des considérations morphosyntaxiques, avec la prise en compte de différentes approches énonciatives (polyphonie, dialogisme, métalangage naturel, etc.), le champ du discours rapporté s'est élargi à toute autre forme de représentation du discours autre dans le discours (désormais RDA) notamment la modalisation en discours second (MDS) et la modalisation autonymique (MA) et autres manifestations de l'implicite (ironie, parodie, sous-entendu, présupposition, etc.).

2.3.1 DISCOURS RAPPORTE, POLYPHONIE ET DIALOGISME

Dialogisme et polyphonie sont deux notions qui ont d'abord été élaborées dans le champ de l'analyse linguistique et littéraire par le théoricien russe Mikhaïl Bakhtine avant d'être reprises et redéfinies par des linguistes occidentaux.

Au sens de Bakhtine, le dialogisme désigne les formes de la présence de l'autre dans le discours. Quant à la polyphonie, elle désigne en linguistique de l'énonciation, l'existence de plusieurs voix dans un discours. Le linguiste Oswald Ducrot a tracé la frontière du dialogisme en posant qu'il y a dialogisme dès que deux voix se disputent un seul acte d'élocution. Il entend par là qu'il y a un seul locuteur, c'est-à-dire un seul responsable de la parole autour de qui s'organisent les repères spatio-temporels, et que ce locuteur fait référence à des propos qui ne sont pas les siens. La notion de polyphonie englobe donc celle de dialogisme. Ce principe de polyvocalité se manifeste au moyen de plusieurs procédés dont le discours rapporté.

Le DR, est un énoncé hétérogène du point de vue énonciatif du moment où il représente un énoncé à l'intérieur duquel coexistent plusieurs voix.

Le discours direct est entièrement monologique dans le sens où l'on n'observe aucun mélange de voix entre l'instance citante et l'instance citée. Dans le discours indirect par contre, les paroles peuvent être rapportées de façon plus ou moins fidèle sans qu'on ne sache si elles sont mentionnées avec exactitude ou interprétées par le locuteur rapportant. C'est bien en ce sens que l'on peut dire qu'il y a mélange des voix ou dialogisme.

La problématique de la polyphonie permet aussi de traiter des phénomènes importants comme la mention.

On parle de mention lorsque la représentation du discours d'autrui se limite à la citation d'un seul mot ou d'une seule expression. Ce terme unique devient le lieu discursif où se discutent deux voix, celle de l'instance citante qui l'intègre à son discours et celle de l'instance citée. Il arrive que la mention soit signalée par des guillemets ou par un changement de caractères typographiques qui l'isolent dans le discours.

La mention, dans la mesure où elle traduit une distance entre les deux instances de l'énonciation, est l'instrument de l'ironie. Selon Fontanier cité par Dominique Maingueneau (2000 : 83), l'ironie consiste « à dire une raillerie, ou plaisante, ou sérieuse, le contraire de ce que l'on pense, ou de ce l'on veut faire penser ». De même, l'analyse de la parodie peut s'opérer en termes de polyphonie. Le locuteur fait entendre à travers son dire une autre source énonciative qu'il pose comme ridicule. Cela s'accompagne nécessairement d'indices de mise à distance qui permettent à l'interlocuteur de percevoir une dissonance. Cependant, comme l'a noté Maingueneau (ibid. : 88), « à la différence de ce qui se passe dans l'ironie, le locuteur ridiculisé est individualisé : il s'agit d'un auteur ou d'un genre de discours identifiable ».

L'intérêt de la polyphonie dans l'analyse du discours rapporté réside surtout dans le fait que celle-ci met à jour les phénomènes d'hétérogénéité discursive et le fait que la parole du sujet parlant est en quelque sorte occupée par le discours de l'autre. Cela pose le problème de la distinction entre les termes *sujet parlant*, *énonciateur* et *locuteur*.

Ducrot définit le sujet parlant comme celui qui, physiquement profère l'énoncé, le locuteur comme celui qui dit « *je* » et l'énonciateur comme celui à qui est attribuée la responsabilité de l'acte de parole. Antoine Culioli, quant à lui, définit l'énonciateur comme un sujet produisant l'énoncé tandis que le locuteur est l'instance qui rapporte les paroles de quelqu'un. Franck Neveu se rallie à cette idée. Selon lui, dans le cas d'un discours rapporté par citation, l'énonciateur rapportant ne joue pas à proprement parler le rôle d'énonciateur mais de locuteur car il ne change pas les déterminations énonciatives du discours rapporté fixées dans une autre situation d'énonciation. Par contre, dans le cas d'un discours indirect, l'énonciateur rapportant se comporte comme un

énonciateur dans la mesure où il combine ses repérages énonciatifs de ceux de l'énonciateur rapporté¹⁶.

2.3.2 DISCOURS RAPPORTE ET METALANGAGE NATUREL

Le métalangage est un langage qui sert à parler du langage, un discours qui prend pour objet un autre discours. Les grammaires, les dictionnaires sont presque entièrement faits de métalangage. Cependant, beaucoup d'énoncés courants relèvent aussi de ce phénomène.

Josette Rey-Debove (1997 : 21) définit le concept comme un hyperonyme désignant l'ensemble *métalangage* et *métadiscours*, le métalangage relevant de l'utilisation du langage pour parler de la langue et le métadiscours désignant l'utilisation du discours pour parler du / des discours. Représentation du discours d'autrui dans un discours, le discours rapporté est donc un phénomène métalinguistique qui relève du métadiscours. Selon Greta Komur-Thilloy,

La RDA¹⁷, on le sait depuis Roman Jakobson, Louis Hjelmslev, Josette Rey-Debove et d'autres, est fondamentalement un discours qui prend pour objet un autre discours. De ce fait, la RDA relève du niveau « méta », plus particulièrement du méta-discours, qui, lui, relève du métalangage. (2010 : 102)

Il convient aussi, dans l'étude du caractère homogène/hétérogène des formes du discours rapporté, de tenir compte du statut sémiotique des signes. Dans les énoncés, en effet, les mots peuvent se présenter comme des signes standards ou autonymes. L'autonymie est la possibilité d'utiliser les signes pour renvoyer à eux-mêmes. Considérons les énoncés suivants:

(1) *Laalebasse est pleine de riz.*

(2) « *alebasse* » est un mot typiquement africain.

Dans l'énoncé (1), *alebasse* est un signe standard qui renvoie, comme référent, à un élément du monde. Dans l'énoncé (2) par contre, *alebasse* est un signe autonome du moment où le signifiant [kalbas] est associé à un signifié qui est ici le mot lui-même, et où il renvoie au même mot « *alebasse* » comme référent.

Ainsi, l'on fait usage du signe standard pour nommer une chose tandis qu'il est fait mention du signe autonome pour montrer le mot.

Comme l'a noté Jacqueline Authier-Revuz, l'opposition standard/autonyme ou faire usage/faire mention est essentielle dans le champ du

¹⁶ Cf. Franck Neveu (2009 : 85-87).

¹⁷ Représentation du Discours Autre

discours rapporté dans la mesure où le discours indirect et le discours direct relèvent respectivement de ces deux modes sémiotiques :

- le mode sémiotique du discours indirect est, de façon homogène, le mode standard ;
- le mode sémiotique du discours direct est hétérogène : standard dans le syntagme introducteur et autonome dans la partie citée.

La prise en compte du statut sémiotique des signes dans la problématique du DR en contexte médiatique est déterminant d'autant plus que le mode d'insertion du dire d'autrui est étroitement lié à la pragmatique communicationnelle. En effet, selon que le journaliste décide de se positionner ou pas, de s'effacer ou pas, le mode sémiotique peut être homogène, hétérogène ou même un mélange des deux (cas des formes mixtes). La fonction pragmatique qui sous-tend les choix de l'énonciateur se révèle surtout lorsque l'on appréhende son discours comme un acte, une action visant à persuader, à *faire savoir* et surtout à *faire faire*.

2.3.3 DISCOURS RAPPORTE ET ACTE DE LANGAGE

L'acte de langage est « la plus petite unité réalisant par le langage une action (ordre, requête, assertion, promesse...) destinée à modifier la situation des interlocuteurs. En outre, l'allocutaire ne peut l'interpréter que s'il reconnaît le caractère intentionnel de l'acte du locuteur » (Maingueneau, 1996 : 15). Initiée par John Austin (1970) et approfondie par John Searle (1972), elle est une des notions fondatrices de la pragmatique. Elle s'appuie sur le fait que le langage n'a pas seulement pour but de dire quelque chose, mais aussi de faire quelque chose. L'acte de langage est un acte conventionnel du fait qu'il doit satisfaire des conditions d'emploi. Il est de nature contextuelle et cotextuelle.

Dans tout acte de langage, l'on distingue deux composantes : son contenu propositionnel et sa force illocutoire. Cette dernière n'est reconnue que grâce à l'intonation ou au contexte. Elle est marquée par un verbe ou par la modalité de la phrase.

Pour Austin, en accomplissant un acte de langage, on accomplit en fait trois actes simultanément : un acte locutoire, un acte illocutoire et un acte perlocutoire. *L'acte locutoire* est celui qui est accompli en produisant une séquence de sons ayant une organisation syntaxique et référant à quelque chose. *L'acte illocutoire* découle du fait qu'on accomplit par la parole, une action qui modifie les relations entre les interlocuteurs. *L'acte perlocutoire* n'est identifiable que dans chaque contexte. Il est accompli par le fait de dire et correspond à l'effet de l'acte illocutoire.

L'acte de langage est l'action qu'accomplit le discours de par son insertion et son fonctionnement pragmatique. En prenant la parole, c'est-à-dire dans le

discours, le locuteur peut s'adresser au(x) destinataire(s) de différentes manières, selon la façon dont il veut agir sur lui (eux). On parle de *modalité d'énonciation*. Effectivement, dire, c'est faire. Le langage constitue donc un acte où l'on peut distinguer les types de phrase fondamentaux (déclaratif, interrogatif exclamatif et impératif).

Que deviennent ces types de phrase dans le discours rapporté ? Se pose alors la question des *modalités du discours rapporté* et par conséquent, l'analyse des marques de subjectivité dans ce genre de discours.

2.3.4 DISCOURS RAPPORTÉ ET REPRÉSENTATION DU DISCOURS AUTRE

Les travaux de Jacqueline Authier-Revuz constituent un cadre de références qui circonscrit l'objet d'analyse *discours rapporté*. Son approche de la représentation du discours autre (RDA) permet surtout de faire face aux cas de tension¹⁸ décelés dans le corpus.

L'approche de Jacqueline Authier-Revuz sur le concept de représentation du discours autre constitue un tournant fondamental dans le champ d'analyse du discours rapporté. Elle constitue le point de départ d'une piste de recherche sur la subjectivité du discours journalistique sénégalais. Elle suscite certaines interrogations déterminantes dans le cadre de la présente analyse. L'on se demande en effet comment l'hétérogénéité montrée est rendue dans le discours médiatique sénégalais et surtout, comment le journaliste énonciateur revendique son identité à travers la mise en scène de son discours.

Axée sur le métalangage, son analyse aborde les modes de représentation de la parole d'autrui dans le discours et délimite le champ du discours rapporté, ses extensions et ses limites. Tout au long de ses recherches, notamment pour asseoir son approche de la RDA, la linguiste convoque certains concepts déterminants en linguistique énonciative. On peut citer l'*hétérogénéité énonciative*, le *métalangage naturel* et la *réflexivité du langage*.

Authier-Revuz aborde le discours rapporté dans sa dimension métalangagière de « représentation du dire ». Elle fait la part des choses entre analyse grammaticale et analyse énonciative. Elle élabore une nouvelle approche du discours rapporté mettant en relation fait de langue et formes en se basant sur les *non-coïncidences du dire*¹⁹ et le rapport du sujet au langage. Son approche permet d'élargir le champ du discours rapporté à toute représentation du discours d'autrui dans le discours. Elle élabore ainsi une typologie des formes

¹⁸ Il s'agit d'énoncés facilement repérables comme étant des représentations de paroles autres mais difficilement catégorisables parce que, selon que l'on utilise un critère de différenciation ou un autre, ces énoncés peuvent être classés dans une catégorie ou une autre.

¹⁹ Selon l'expression de J. Authier-Revuz.

méta-énonciatives de DR, dépassant les limites posées par les analyses grammaticale et stylistique. Son analyse s'articule autour de deux concepts fondamentaux : l'hétérogénéité discursive et le métalangage naturel.

L'hétérogénéité discursive, ensemble de formes qui font place à de l'autre dans le discours, est envisagé par Authier sous deux angles : *l'hétérogénéité constitutive* du langage et *l'hétérogénéité montrée*.

L'hétérogénéité constitutive du langage est consacrée d'une part, par la théorie dialogique de Bakhtine, d'autre part, par la théorie lacanienne du sujet être de langage, et par divers autres travaux consacrés à la problématique du discours comme produit de l'interdiscours²⁰. Au vu de tous ces travaux, au moins un fait n'est plus à démontrer : *la parole de l'autre est inévitablement présente dans sa propre parole*. A partir de ce fait, Authier pose que cette parole doit être circonscrite pour qu'il reste un espace pour l'affirmation de l'identité du sujet parlant. Elle développe ainsi sa théorie de l'hétérogénéité montrée (1984).

Selon Authier-Revuz (1984), le sujet s'évertue en désignant l'autre, localisé, à confronter le statut de l'un. C'est en ce sens que l'hétérogénéité montrée peut être considérée comme un mode de dénégation, dans le discours, de l'hétérogénéité constitutive qui, elle, relève de l'autre dans l'un. Elle précise que ces deux formes d'hétérogénéité sont « irréductibles mais articulables et même nécessairement solidaires ». L'hétérogénéité constitutive représente l'ordre des processus réels de « constitution » d'un discours où jouent l'interdiscours et l'inconscient tandis que l'hétérogénéité montrée représente l'ordre des processus de « représentation » dans un discours des formes à travers lesquelles le sujet parlant revendique son identité.

Authier s'interroge ainsi sur le statut des formes de l'hétérogénéité montrée qu'elle trouve nécessairement ancrées dans de l'extérieur à la linguistique en tant qu'il produit des conceptions du sujet et de son rapport au langage. Elle en propose une description comme formes linguistiques représentant des modes divers de négociation du sujet parlant avec l'hétérogénéité constitutive de son discours. Dans son approche, la linguiste croise sa théorie de l'hétérogénéité montrée avec les phénomènes du métalangage discursif naturel pour étendre le champ du DR à toute manifestation de l'altérité dans le discours.

Authier (2000) pose *l'autonymie* comme la pièce maîtresse de ce *métalangage naturel* en s'appuyant sur le concept de *réflexivité* qui est la capacité du langage humain à se prendre lui-même pour objet.

L'autonymie est un phénomène métalangagier appréhendé de deux points de vue : d'une part, elle relève d'un « défaut des langues naturelles » dont il fallait

²⁰ Michel Pêcheux (1975), Paul Henry (1977), Jean-Marie Marandin (1979), Jean-Jacques Courtine (1981), Bernard Conein et alii (1981) - cités par Jacqueline Authier-Revuz (1984 : 101).

limiter les dégâts et d'autre part, elle est perçue par les philosophes et linguistes comme « une propriété spécifique des langues naturelles, saisie, positivement, comme fonction, pouvoir et aussi contrainte du langage humain » (Jacqueline Authier-Revuz, 2000). Authier fait référence, entre autres, à Jakobson qui s'attache à sortir le métalangage de la sphère scientifique de la logique ou de la linguistique pour le faire entrer de plein pied dans « nos activités linguistiques usuelles ». Elle convoque aussi Benveniste pour lequel la réflexivité est un « pouvoir majeur » et un « privilège » de la langue naturelle. Elle souligne outre mesure que le métalangage est dans la langue et que toute langue est à elle-même son propre langage objet et sa propre métalangue. Ainsi la réflexivité est une contrainte pour les langues naturelles du moment où « non seulement il y a de la métalangue dans la langue, mais il n'y en a nulle part ailleurs » (*ibid*).

Du point de vue sémiotique, Authier distingue trois (3) cas de pratiques métalangagières :

- l'énonciateur vise le monde « à travers » le signe qui s'efface, transparent, dans sa fonction de médiation ;
- c'est le signe, dans sa matérialité singulière de signifiant et de signifié, qui est l'objet même du dire ;
- l'énonciateur vise le monde à travers le signe, mais le signe résiste, si l'on veut, à l'effacement de la transparence, s'interposant comme objet sur le trajet du dire, s'imposant à lui.

Du point de vue énonciatif, un autre paramètre d'analyse vient se greffer au statut sémiotique des signes, « le mode de dire ». Il y a en effet, dans ce cas, un enchâssement de deux ou plusieurs énonciations en plus du recours à l'autonymie. Cela relève, selon Authier-Revuz (1992-93), d'un fonctionnement méta-énonciatif de l'autonymie. Une telle approche de l'autonymie et du mode du dire permet à la linguiste d'établir une typologie des formes de l'hétérogénéité montrée, une structuration du champ de la représentation du discours autre.

Ces approches énonciatives constituent des outils d'investigation efficaces pour observer le discours journalistique et l'interroger afin d'en déduire la portée. Les approches dialogique et polyphonique permettent, en effet, d'appréhender le discours d'une part, dans son rapport à l'autre, d'autre part, en tenant compte de la présence potentiel d'autres voix que celles du journaliste. La prise en compte du statut sémiotique des signes et du champ de la RDA permet d'élargir le champ d'analyse aux formes interprétatives et de mesurer le degré de marquage de celles-ci. Cependant, ces théories et approches énonciatives présentent un aperçu général des faits de discours ; l'univers du discours médiatique a ses spécificités et surtout ses contraintes dont il faut tenir compte.

2.4 ENONCIATION ET RESPONSABILITE DANS LES MEDIAS

2.4.1 MODELE SOCIO-COMMUNICATIONNEL²¹

Dans tout échange interactionnel, il y a deux instances : le sujet communicant ou énonciateur et le sujet interprétant ou destinataire. Le positionnement du sujet énonciateur dépend des données de la situation de communication. Ces données sont, selon Patrick Charaudeau, d'ordre socio-communicationnel dans la mesure où elles déterminent, en même temps et dans des rapports de réciprocité, la nature identitaire des partenaires de l'échange, la relation que ceux-ci entretiennent entre eux et la visée d'influence qui justifie le fait de prendre la parole.

La situation de communication peut se définir donc comme un dispositif qui détermine les statuts et rôles des sujets selon certains rapports hiérarchiques, les visées pragmatiques de la relation (assertion, interrogation, injonction), le propos échangé, les circonstances matérielles et le support de transmission (écrit, oral, audio-visuel, etc.).

Charaudeau appelle contrat de communication ou genre situationnel cet ensemble de données externes et d'instructions discursives qui surdéterminent les partenaires de l'échange. Notons que les instructions discursives imposent au sujet parlant sa façon de se comporter en tant qu'énonciateur, l'identité qu'il doit attribuer à son partenaire, la manière d'organiser son discours et les topiques thématiques qu'il doit convoquer. Le contrat de communication se compose donc des conditions de production de l'acte langagier (situation de communication) et de l'acte de mise en scène du discours (instructions discursives). Ainsi dans le contexte de la presse écrite, il serait intéressant de relever une nuance entre ces deux composantes du contrat médiatique : l'acte de communication qui est englobant et l'acte d'énonciation qui est spécifiant.

Par conséquent, même si la situation de communication impose au journaliste énonciateur certaines données discursives, celui-ci dispose d'une certaine marge de liberté pour procéder à la mise en scène énonciative de son discours. Partant de cette logique, il convient de distinguer le *contrat de communication médiatique* du *contrat d'énonciation journalistique*.

2.4.1.1 Le contrat de communication médiatique

Il renvoie aux caractéristiques du dispositif de production médiatique qui sont l'instance de production, l'instance de réception et la finalité.

- L'instance de production se définit à travers cinq principaux types de rôles qui englobent tous les autres. cette multiplicité des acteurs rend d'ailleurs

²¹ Nous résumons ici le modèle socio-communicationnel tel que défini par Patrick Charaudeau (2006).

difficile l'attribution de la responsabilité des propos tenus. On distingue le rôle de :

- chercheur d'informations : correspondants de terrain, envoyés spéciaux, agences de presse ;
 - pourvoyeur d'informations : chargé de la sélection des informations recueillies ;
 - transmetteur d'informations : chargé de la mise en scène des informations sélectionnées en fonction d'un certain nombre de visées d'effet ;
 - commentateur d'informations : chargé de produire un discours explicatif tentant d'établir des relations de cause à effet entre les événements rapportés ;
 - provocateur de débats : chargé de confronter les points de vue des différents acteurs sociaux.
- L'instance de réception comporte deux dimensions : l'instance-cible et l'instance-public. La première est celle à laquelle s'adresse l'instance de production en l'imaginant ; la seconde est celle qui reçoit effectivement l'information. L'instance cible fait l'objet d'investigations par l'instance de production en vue de cerner ses capacités de compréhension, ses intérêts et ses désirs.
 - La finalité se dédouble en une finalité éthique et une finalité commerciale surdéterminées respectivement par un enjeu de crédibilité et un enjeu de captation.

L'enjeu de crédibilité, véhiculé par la finalité éthique, oblige l'instance de production à rapporter l'information de la façon la plus crédible possible tandis que l'enjeu de captation la pousse à la conquête du plus grand nombre de récepteur pour faire face à la concurrence et satisfaire le critère fondamental de rentabilité.

Le contrat de communication médiatique impose donc au journaliste énonciateur des stratégies discursives qui varient selon que l'instance de production obéit à la finalité éthique ou commerciale. Ces stratégies discursives surdéterminent le contrat d'énonciation journalistique.

2.4.1.2 Le contrat d'énonciation journalistique

Il correspond à la façon dont le journaliste met en scène son discours. Si le contrat de communication médiatique impose au journaliste un dispositif de communication, le contrat d'énonciation journalistique lui permet de choisir sa

façon de rapporter les événements à condition de respecter les instructions discursives surdéterminées par les enjeux de crédibilité et/ou de captation.

L'enjeu de crédibilité exige que le journaliste ne prenne pas parti, qu'il joue le jeu de l'objectivité par effacement énonciatif, qu'il rapporte les faits avec précision et fidélité, distance et neutralité. Dans son rôle d'initiateur/animateur de débat social, le journaliste est également appelé à faire un choix entre effacement et positionnement énonciatif. L'enjeu de captation prend souvent le dessus et on assiste à une prise de position plus ou moins affichée.

Outre rapporter des événements, le journaliste a aussi pour fonction d'expliquer, élucider et évaluer différentes positions. La finalité éthique exige que celui-ci n'ait pas ou qu'il n'affiche pas sa volonté d'influencer le lecteur. Cependant il arrive que, pour satisfaire la finalité commerciale, les explications soient plus dramatisantes qu'éclairantes. Il s'agit là d'une situation récurrente dans les articles de faits divers.

Le respect du contrat d'énonciation journalistique est donc déterminé par la finalité du contrat de communication médiatique. L'instance de production choisira ses stratégies de mise en scène du discours journalistique selon qu'elle soit animée par le désir de s'imposer comme une institution crédible ou qu'elle soit plutôt intéressée par les retombées financières.

2.4.2 FONCTIONNEMENT DE L'IMPLICITE SUBJECTIF

La régulation politique et professionnelle des pratiques médiatiques permet aux journalistes de se positionner comme des rapporteurs et commentateurs crédibles de l'actualité. Cependant une analyse approfondie des mécanismes de subjectivisation ne remet-elle pas en cause ce mythe de l'objectivité et de l'authenticité ? Sous quelle forme s'exprime la relation entre la responsabilité énonciative du journaliste, sa prise de position et l'inscription de la subjectivité dans son discours ? Autrement dit quelles sont les traces évaluatives, axiologiques et affectives de la présence du journaliste dans son discours ?

Le journaliste se donne pour mission première d'informer le citoyen. Dans cette optique, il a pour fonction la collecte puis la sélection des informations qu'il juge dignes d'intérêt. Une fois ces informations sélectionnées, le journaliste procède à la mise en scène énonciative permettant de les rapporter au public dans diverses rubriques (éditorial, faits divers, reportages, etc.).

Le discours journalistique peut être narratif, explicatif ou argumentatif. Le journaliste raconte, explique, interprète des événements puisés dans l'actualité. Il arrive difficilement à prendre du recul dans le temps au risque de se faire devancer par la concurrence. De même, lorsqu'il commente un événement, il est

appelé à utiliser un discours tenant compte de la capacité de compréhension de son lectorat.

Ainsi, dans la mise en scène de son discours, le journaliste, sous la menace constante de la concurrence, est obligé de tenir compte du niveau de compréhension et du centre d'intérêt de l'instance de réception, au risque de se laisser guider par l'enjeu de captation.

En effet, lorsque la finalité commerciale prend le dessus, le journaliste oublie son objectif premier, celui d'informer. L'enjeu de crédibilité n'est plus fondamental. Il s'adonne à un jeu de spectacularisation et de dramatisation ; l'actualité se trouve transformée sinon déformée. Son discours se tinte de subjectivité.

Plusieurs procédés discursifs permettent au journaliste énonciateur de transformer / déformer l'actualité et de marquer le discours de son empreinte sans en avoir l'air. On distingue entre autres les procédés de focalisation, répétition, dramatisation et de l'interpellation dénonciatrice.

2.4.2.1 Le procédé de focalisation

Toute prise de parole doit pouvoir se justifier par la pertinence du propos qu'elle véhicule. De même, le journaliste énonciateur est par avance légitimé par le contrat de communication médiatique. Son discours prend donc plus d'importance et il lui est possible d'imposer l'information sélectionnée comme la plus importante de l'actualité.

Le procédé de focalisation donne un effet de grossissement. Il consiste à mettre l'événement en exergue. L'information est mise à la Une des journaux ou fait partie de tous les grands titres des bulletins d'information.

2.4.2.2 Le procédé de répétition

Il consiste à revenir sur la même information d'une rubrique à l'autre, d'une édition à l'autre à tel point que l'information se trouve authentifiée et figée dans la mémoire du public. Celui-ci finit alors par « essentialiser cette nouvelle supprimant la possibilité de la recevoir avec esprit critique » (Patrick Charaudeau, 2006).

Ce procédé, conjugué à celui de focalisation transforme l'actualité, la déforme et surdétermine les centres d'intérêt du public pour l'actualité.

2.4.2.3 Le procédé de dramatisation

C'est un des meilleurs moyens de satisfaire l'enjeu de captation. Il consiste à toucher l'affect du destinataire. Le journaliste met en scène la triade

victime / agresseur / sauveur. Il fait recours à un discours de victimisation pour installer une relation compassionnelle avec le lecteur. Par la même occasion il met en scène la figure du méchant absolu et celle du sauveur / vengeur / justicier. Ainsi, le journaliste énonciateur, « tout en s'effaçant, donne en pâture au public des figures de héros, l'assignant à s'y projeter et/ou à s'identifier à elle de manière aveuglante, ayant pour effet de suspendre tout esprit critique » (ibid.).

2.4.2.4 Le procédé d'interpellation / interrogation

Le journaliste, dans sa recherche de l'information, est appelé à interroger ses sources. Or l'interrogation, selon la manière dont elle est gérée, instaure un rapport de force entre le locuteur et l'interlocuteur.

Par conséquent, le journaliste se trouve en position d'infériorité lorsqu'il demande une information ou un service, de même qu'il est en position de force quand il se présente comme le spécialiste de la question connaissant d'avance la réponse attendue. Dans ce cas, il instaure un rapport de complicité avec le public. Sa question devient alors une interpellation prenant le public à témoin et mettant en cause la responsabilité d'un tiers ou d'une institution entière.

Ce procédé est beaucoup utilisé dans les articles de fait divers qui sont souvent conclus par des interrogations / interpellations comme « que fait la police ? », « à quoi servent nos illustres marabouts ? », etc.

En définitive, la recherche de la subjectivité dans le discours journalistique ne devrait pas se limiter à l'analyse des marques linguistiques et énonciatives. Le journaliste énonciateur dispose d'autres stratégies discursives, en rapport avec la situation de communication médiatique, qui lui permettent d'imposer son point de vue au destinataire tout en ayant l'air de s'effacer.

2.4.3 RESPONSABILITE ENONCIATIVE

2.4.3.1 Responsabilité et médias

La responsabilité dans la presse est affaire de degré. Le premier concerne l'infraction aux règles et lois qui expose aux sanctions pénales et civiles. Le deuxième, plus exigeant, concerne le respect des chartes et règlement déontologiques qui, au-delà du droit, témoignent des exigences de la profession en matière de vérité et d'équité. (Alain Rabatel & Andrée Chauvin-Vileno, 2006)

Le discours de presse repose surtout sur le respect de la déontologie dont les principaux piliers sont l'impartialité, la neutralité et l'objectivité. Il est soumis à deux contraintes principales : un fort encrage énonciatif d'une part et un effacement énonciatif d'autre part.

En effet, autant dans certains cas, le discours de presse se doit de préciser ses sources autant dans d'autres, il se doit de les protéger. En plus, de la même façon qu'il se trouve confronté à la nécessité de présenter les points de vue des autres, il est obligé de ne pas donner le sien.

Ainsi se pose, pour le journaliste énonciateur, le problème de la responsabilité énonciative.

La notion de responsabilité dans les médias est souvent abordée en termes de règles professionnelles dont l'application varie selon les formes de médias et les genres d'écriture de presse. A ce propos, Cyril Lemieux, cité par Rabatel et Chauvin-Vileno (2006), évoque trois « grammaires »²² complémentaires au fondement de l'exercice du métier de journaliste.

- Une grammaire publique composée de règles de distanciation entre le journaliste et sa source, de recoupement des sources, de respect des différents points de vue et de séparation des faits et des commentaires.
- Une grammaire de réalisation qui oblige le journaliste à tenir compte des attentes du public.
- Une grammaire naturelle surdéterminant les relations du journaliste à ses sources, son devoir de rapporter fidèlement leurs propos, de les protéger, de conserver leur anonymat.

Ces règles ne sont pas respectées à la lettre par les journalistes. Chacun choisira de se plier à telle règle ou telle autre selon le genre d'écrit, le public cible, la nature du média, la finalité visée par l'organe de production et bien d'autres critères.

Par ailleurs, ces « grammaires », telles que théorisées par Lemieux, ne répondent pas à la réalité des pratiques journalistiques. Elles constituent néanmoins un cadre de référence dans l'analyse du problème de la responsabilité dans l'écriture de presse dans la mesure où il est de la responsabilité du journaliste par exemple, de choisir de respecter la règle de recoupement des sources au détriment des contraintes temporelles quitte à se laisser distancer par la concurrence.

Ainsi, pour le journaliste énonciateur, le concept de responsabilité se recoupe avec la gestion des sources, la prise en compte du public cible et du

²² Le mot « grammaires » est utilisé par Lemieux dans le sens de « règles à appliquer ».

critère de la durée autrement dit, la prise en compte de deux paramètres : la finalité du contrat de communication médiatique et la menace de la concurrence. Selon Alain Rabatel et Andrée Chauvin-Vileno (ibid.), « la responsabilité du journaliste repose sur une déontologie qui insiste sur la nécessité de l'enquête, de la vérification des informations, du choix des formulations, pour ne céder ni aux modes, ni aux pouvoirs, ni aux émotions ».

2.4.3.2 Gestion des points de vue

La responsabilité du journaliste l'oblige à s'effacer derrière les différents points de vue qu'il rapporte et confronte. Or nous convenons avec Rabatel que le point de vue ne se limite pas à l'expression d'une opinion identifiable, dans un discours référent à un locuteur identifié. Donc, à supposer que, sur le plan énonciatif, le point de vue du journaliste n'est pas identifiable, nous ne devons pas oublier les autres procédés médiatiques permettant à celui-ci d'imposer sa position au public.

En effet, en dépit de cette posture énonciative basée essentiellement sur l'effacement énonciatif, le journaliste a une responsabilité quant au choix des sources à confronter, celui des mots dans l'expression des points de vue antagonistes, dans la délimitation de la taille des interventions, de leur format et surtout, une responsabilité quant au degré de diffusion de ces points de vue.

En focalisant l'attention sur tel point de vue au lieu de tel autre, en émettant un doute par le procédé d'interrogation ou d'interpellation, le journaliste impose ses choix au public qui finalement, intègre son parti. Ainsi se forment et s'uniformisent les mentalités, les manières de voir, de penser, de juger.

2.4.4 L'ENONCIATION DANS LE GENRE FAITS DIVERS

La question du genre a un poids particulier dans l'analyse énonciative de l'écriture de presse. Selon Ernest Seibold & Ernest-Ulrich Grosse (1996 :13), non seulement les genres conditionnent l'écriture des articles, mais les quotidiens se distinguent par les genres qu'ils favorisent.

Cependant on constate une certaine diversité dans l'approche des genres de la presse écrite selon que l'on se laisse guider par la dimension historique, culturelle ou linguistique. L'on se demande d'ailleurs s'il existe une classification unanime des écrits journalistiques en genres et si le concept ne se confond pas avec celui de *rubrique*. Dans ce cas, *éditorial*, *revue de presse*, *reportage*, *débat*... seraient alors des genres de la presse écrite.

Néanmoins le statut de l'article de fait divers fait presque l'unanimité. Il est en général appréhendé comme un genre de la presse écrite même si selon Annik

Dubied citée par Jean-Michel Adam (2001), « le fait divers est certainement moins un genre qu'une rubrique de la presse ».

2.4.4.1 Le genre fait divers

Le fait divers est un texte de type narratif dont la fonction est de rapporter un événement de la vie sociale en donnant au public l'illusion de participer à l'action. Son style varie selon le journaliste énonciateur, selon son public et bien d'autres facteurs que nous avons évoqués plus haut.

Malgré le mépris qui l'entoure, le fait divers est souvent à la une des journaux. Certaines presses, pour sauvegarder leur image de marque, le placent sous divers intitulés (*société, en bref, actualité, on en parle, audience, etc.*). Rares sont les journaux qui créent une vraie page *faits divers*. Il faut reconnaître que le fait divers, par ce qu'il donne à voir, sa structure narrative et son style, séduit et attire le public.

Le fait divers est un reflet de la société, de ses centres d'intérêt, de sa façon de penser, de juger et d'agir. Il conjugue proximité géographique et relation forte à l'affectivité qui veut que l'on s'intéresse à ce qui touche la mort, la violence, le sexe, l'argent, toute l'expression de la fragilité de la vie. Les thèmes traités (inceste, viol, meurtre, homosexualité, pédophilie, corruption, vol à mains armées, etc.) font partie intégrante de l'intimité du citoyen. A ce titre, ils suscitent l'intérêt du public. Toutes les études de lectorat montrent en effet que le lecteur de quotidiens est avide de fait divers.

2.4.4.2 Traitement du fait divers

Le traitement du fait divers requiert de nombreuses qualités professionnelles (sens du contact, rapidité et doigté dans l'écriture) car il touche la vie de personnes existant réellement. Pour le journaliste, c'est l'exercice de tous les dangers dans la mesure où toute faute professionnelle (atteinte à la vie privée, atteinte à la présomption d'innocence...) peut valoir des poursuites judiciaires à son journal. Pourtant la majorité des organes de presse confient cette rubrique aux stagiaires ou aux derniers arrivés. Ceux-ci multiplient alors les dérives malgré les règles d'usage mises à leur disposition dans les codes et chartes.

Le traitement du fait divers se fait en trois étapes principales : la sélection de l'événement, la collecte des informations et la mise en scène énonciative du discours.

○ Sélection de l'événement

N'importe quel événement ne devient pas un fait divers. Certains, aussi insolites, dignes d'intérêt qu'ils soient, sont négligés par la presse tandis que d'autres, pas si singuliers que cela, sont promus à l'attention du public. En effet,

il se passe tous les jours des faits (accidents, assassinats, viols, incendies criminels, etc.) que la presse ne relate pas. Les raisons qui motivent le journaliste dans la sélection de l'événement à traiter peuvent être justifiées ou non.

Parfois le journaliste n'est pas au courant des faits soit parce que les acteurs directs n'ont pas voulu en parler, soit qu'ils n'y ont pas pensé. La personnalité des acteurs d'un événement peut aussi influencer la presse dans son choix. L'ambassadeur d'un pays arrêté pour conduite en état d'ivresse peut par exemple faire la Une des journaux alors que l'événement passerait inaperçu si l'acteur était un citoyen quelconque.

D'autres facteurs peuvent présider au choix d'un événement à promouvoir en fait divers. Dans le cas par exemple de l'orchestration d'une campagne médiatique autour d'un événement, dans le cas d'un creux dans l'actualité sans oublier la subjectivité du journaliste qui, en fonction de son humeur, va privilégier un événement au lieu d'un autre.

Une fois l'événement sélectionné, le journaliste passe à la collecte des informations et au recoupement des sources.

○ **Collecte et recoupement des informations**

La diversité des sources consultées est primordiale. Le journaliste doit se rapprocher de celles-ci pour avoir le maximum de détails. Pour que les informations recueillies soient fiables, le journaliste doit consulter tous les partis (police, victime, témoins, accusé, etc.), avoir la version de chacun et procéder au recoupement des informations.

A ce stade du traitement du fait divers, le journaliste doit faire preuve de neutralité. Toute prise de position risquerait de déteindre sur la mise en scène énonciative du fait divers et par conséquent d'accentuer le degré de subjectivité du discours journalistique.

○ **Mise en scène énonciative**

Dans la mise en scène de son discours, le journaliste doit se préoccuper en priorité d'informer le public, de lui donner le maximum de détails, de manière à lui faire vivre les événements relatés. Il se doit de rapporter fidèlement les faits sans parti pris, en citant si nécessaire ses sources. Cependant, certaines contraintes énonciatives, sociales et/ou professionnelles peuvent le pousser à une prise de position aussi implicite soit-elle.

Par exemple l'engagement de son journal pour un parti politique le pousserait à faire grand cas d'une affaire qui n'en vaut pas la peine. Il tisserait alors autour des faits pour en faire une affaire rocambolesque. De même, le journaliste

tiendra compte des attentes de son public et surtout de la finalité commerciale. Le scoop attire en effet le public et, est donc un facteur de rentabilité. Le journaliste sera par conséquent tenté de « faire mousser l'événement qu'il rapporte, d'en exagérer le côté sensationnel, horrible, exceptionnel ou novateur » (Dominique Vernier, 1997).

L'une des caractéristiques majeures du fait divers est qu'au départ, le journaliste ne connaît de l'événement que quelques bribes, la version de la police, d'un témoin, de la victime, etc. A ce titre, le renseignement est variable, inconstant, partiel ou même partial. Comment peut-il alors donner lieu à un récit exhaustif et fidèle sachant que, dans la mise en scène de son texte, le journaliste mettra tout en œuvre pour vendre son histoire? Certains choix d'écriture ne trompent pas.

D'abord le journaliste énonciateur utilise le présent de narration, un temps qui lui permet d'abolir la distance et le doute. Ensuite, pour étayer ses propos, il multiplie les détails sur les protagonistes (noms, prénoms, statut social...), fournit les circonstances de lieu, de temps et tout détail utile pour qu'il n'y ait pas lieu de se poser des questions. Enfin, « en même temps qu'il recourt à son imagination, le journaliste traduit – et trahit – sa propre idéologie, sa vision du monde, énonçant ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, ce qui est abject et ce qui ne l'est pas » (ibid.). Autrement dit le journaliste fait recours à un lexique spécifique, à des formules de choc, bref aux outils grammaticaux lui permettant de modaliser son discours, émettre des jugements de valeur, dramatiser, rendre son histoire vivante, tout cela derrière le rempart de l'effacement énonciatif.

CHAPITRE 3 : ETUDES ANTERIEURES

Des formes classiques aux formes interprétatives, de l'analyse grammaticale à l'analyse discursive et énonciative, des textes littéraires aux corpus concrets, on note un renouvellement perpétuel de la problématique du discours rapporté. De ce fait, ce sujet a fait couler beaucoup d'encre. Grammairiens, linguistes, philologues et autres analystes du discours se sont penchés sur la représentation du discours autre dans le discours, explorant une grande multiplicité de pistes, donnant ainsi naissance à diverses approches et conceptions.

Dans les travaux récents, l'étude du discours rapporté se cotextualise et se contextualise. La problématique du discours rapporté se déplace des considérations formelles et terminologiques vers une nouvelle approche qui est centrée sur le sujet parlant et qui convoque de nouveaux paramètres relatifs à la prise en charge énonciative, aux considérations socioculturelles et aux genres de discours. Les chercheurs et autres professionnels pratiquants du discours (journalistes, pédagogues, politiciens...) s'intéressent de plus en plus à la portée des formes de discours rapporté au-delà de la phrase, dans des énoncés à visées stratégiques portant l'empreinte du sujet énonciateur et même celle de l'instance de réception.

Aussi, dans le cadre d'une revue des travaux existant sur le thème du discours rapporté, nous intéressons-nous aussi bien aux travaux de chercheurs linguistes qu'à ceux des non linguistes, notamment les analyses se rapportant à la communication médiatique et les réflexions théoriques autour des notions de multilinguisme et d'identité culturelle.

3.1 DU DISCOURS RAPPORTE

Une diversité de concepts (dialogisme, polyphonie, point de vue énonciatif, prise en charge énonciative, distanciation, sujet énonciateur, etc.) dans des cadres théoriques divers (énonciation, pragmatique, analyse du discours...) rendent compte de multiples formes susceptibles d'altérer un message monodique. De nombreux travaux en témoignent. Certains mettent l'accent sur les pratiques, d'autres sur les phénomènes métalangagiers, sur les genres discursifs ou encore sur les manifestations socio-affectives altérant la production du sujet parlant. Plusieurs de ces travaux ont retenu notre attention dans le cadre de nos recherches.

3.1.1 LAURENCE ROSIER : LE DISCOURS RAPPORTE, UN CONTINUUM DE FORMES

Dans ses ouvrages traitant du DR²³, Laurence Rosier a une approche globale du discours rapporté: elle évoque presque tous les aspects du concept sans pour autant toucher les détails comme le ferait Jacqueline Authier-Revuz par exemple. Son analyse est d'un grand intérêt pour quiconque s'intéresse au discours rapporté et voudrait avoir quelques connaissances de base avant d'aborder le concept sous un angle spécifique.

L'auteur part en effet de l'histoire aux contextes actuels des pratiques du discours rapporté, faisant le point sur les choix terminologiques, les théories et les variations formelles. Elle va surtout du phénomène grammatical au fait de société. Ce qui revêt une grande importance pour nous qui avons une vision théorique du DR née de la situation de classe. Tout l'intérêt du concept se révèle, en effet, lorsque l'on le situe dans un contexte socio-discursif.

Laurence Rosier nous a donc permis d'avoir une vue d'ensemble sur le discours rapporté, d'analyser le fonctionnement du concept selon le point de vue de diverses théories telles que l'*énonciation* et le *dialogisme*, d'établir un rapprochement avec les notions de *traduction*, *autocitation*, *transposition*, etc. Ce qui nous a surtout édifiée dans l'ouvrage, c'est l'organisation en *continuum* que la linguiste a élaborée. Nous sommes, en effet, revenue plusieurs fois sur ce *continuum* sans arriver à résoudre nos problèmes de classification des formes de discours rapporté. Cela a confirmé la réelle difficulté de délimitation et de catégorisation des formes de représentation du discours autre dans un

²³ *Le discours rapporté en français*, Paris : Ophrys, 2008 & *Le discours rapporté: histoire, théories, pratiques*. Louvain-la-Neuve: Duculot, 1999.

environnement textuel quelle que soit l'approche (syntaxique / énonciative) adoptée.

Le classement en *continuum* de Laurence Rosier présente prioritairement le DIL, le DI, le DI mimétique, le DD avec « que », le DD, le DDL, les énoncés doxiques. Elle évoque le DN, les formes en « on dit », le conditionnel de DR et les formes en « selon x » sans les classer dans la pyramide. Elle souligne cependant ce qu'elle appelle « tension » entre dépendance énonciative et indépendance syntaxique.

Les cas de tension sont, en effet, une réalité dans le discours journalistique. Il constitue une difficulté pour la classification des formes de représentation du discours autre dans la presse écrite. Nous en avons relevé plusieurs cas dans notre corpus. Cependant, si les travaux de Rosier nous ont permis de les reconnaître comme étant des cas de tension, c'est surtout l'approche de Greta Komur-Thilloy (2010) qui nous a permis de procéder à leur classification.

3.1.2 MOMAR CISSE : L'ÉNONCIATION RAPPORTÉE EN WOLOF

Dans son article (2010), Momar Cissé s'intéresse au fonctionnement du discours rapporté dans les récits en langue wolof. Le linguiste ouvre sa problématique par la question « le DR existe-t-il en wolof ? » et justifie le bien fondé de celle-ci par le fait qu'aucune des grammaires wolof ne fait cas du DR. Il entreprend donc la description des formes de l'énonciation rapportée en s'appuyant sur des récits tirés d'œuvres littéraires sénégalaises d'expression wolof.

Cette problématique développée par Momar Cissé se rapproche de la nôtre par le fait qu'elle traite des formes de DR. Seulement, celui-ci s'appuie sur des récits de fiction alors que nous explorons du discours médiatique. En plus, il met l'accent sur les aspects syntaxiques et énonciatifs alors que, en plus de ces considérations formelles, nous nous fondons sur le sujet énonciateur, les rôles sociaux et les enjeux de la communication pour dégager les fonctions pragmatique du discours. Il n'en demeure pas moins que son analyse ouvre des pistes de réflexion intéressantes.

Momar Cissé Il distingue deux formes principales de DR en wolof : le discours cité et le discours intégré. Il définit le discours cité comme « un discours rapporté tel qu'il a été prononcé réellement ou tel qu'il est censé avoir été prononcé par des personnages réels ou fictifs ». S'appuyant sur des exemples, il décrit le discours cité dont les marques sont, selon lui, soit « deux points suivis du discours rapporté encadré par des guillemets », soit « deux points suivis de tirets » ou « les deux points, un point ou un point d'interrogation, suivi du discours rapporté sans guillemets ». Le discours cité identifié par Momar Cissé

est ainsi l'équivalent du discours direct dans la grammaire française. L'on remarque cependant qu'il désigne par DR seulement la partie citée sans le segment introducteur alors que selon notre compréhension du phénomène, le DR est constitué des deux segments. Toute fois, ce problème de terminologie n'entame pas la qualité de la description des énoncés wolof.

Une deuxième forme d'énonciation rapportée identifiée par le linguiste est le discours intégré au sein duquel il distingue les cas d'intégration partielle, totale et allusive. Vu la description qui en a été faite, l'intégration partielle correspond à la forme indirecte du DR que nous appelons DI canonique. Selon Momar Cissé, les paroles rapportées au discours intégré partiel relèvent du même système d'énonciation que le reste de la narration. Aussi est-on en droit de parler d'opération de paraphrase pour cette manière de rapporter un discours. L'exemple qui a servi d'illustration n'est cependant pas directement tiré des textes explorés ; il résulte de la manipulation d'une séquence de discours cité comme cela est de tradition dans les manipulations syntaxiques en situation d'apprentissage (transformation DD/DI). Nous déduisons que, soit cette forme n'existe pas dans les textes explorés, soit dans sa description, le linguiste a voulu mettre l'accent sur la relation binaire discours cité / discours intégré (DD / DI en grammaire française).

Le cas d'intégration totale est décrit comme « un discours entièrement narrativisé dans lequel s'intègre totalement le discours rapporté ». Il s'agit du discours narrativisé que nous appelons discours indirect avec syntagme nominal (DI sn) dans notre analyse. Nous ne sommes cependant pas parvenue à identifier cette forme dans la traduction française qui a été donnée. La traduction a sûrement altéré la forme syntaxique de l'extrait.

Dans l'intégration allusive, « le discours rapporté apparaît comme une allusion à ce qu'a dit ou a l'habitude de dire le locuteur dont on rapporte les propos ». L'exemple correspondant présente certes un cas d'allusion mais nous l'aurions traité comme un cas de mixité présentant un DI construit sur un infinitif suivi d'un discours indirect libre. Notre proposition se base cependant sur la traduction française qui peut ne pas correspondre au schéma syntaxique de l'extrait wolof.

Ainsi, Momar Cissé identifie deux formes d'énonciation rapportée dans les récits en langue wolof : le discours cité et le discours intégré à l'intérieur duquel on distingue l'intégration partielle, l'intégration totale et l'intégration allusive. Des formes qui correspondent globalement au DD et au DI dans la grammaire française.

La description linguistique des formes de DR en wolof menée par Momar Cissé pose la question de la possibilité de faire un parallèle entre les schémas

syntaxiques de base dans les langues du monde en confrontant la structure aux fonctions.

3.1.3 PAULA GHERASIM : EXPRESSION LINGUISTIQUE DE LA SUBJECTIVITE

Dans son article (2003), P. Gherasim fait une analyse intéressante des formes linguistiques de la subjectivité dans le discours et dans les représentations des paroles et des pensées d'autrui. Elle pose l'hypothèse qu'il existe quatre (4) types de discours (discours non rapporté, discours direct, discours indirect, discours indirect libre) et que, dans chacun, la subjectivité est exprimée par les mêmes moyens linguistiques, la seule différence résidant dans le fonctionnement de ceux-ci.

Dans son analyse, Paula Gherasim regroupe dans le champ du DR, toutes les représentations des paroles mais aussi des pensées d'autrui. Cependant, elle restreint les formes de DR aux formes canoniques traditionnelles (DD, DI, DIL).

Nous la rejoignons dans l'intégration de la pensée d'autrui dans le champ du discours rapporté mais nous en avons une vision plus étendue. Nous nous rapprochons plutôt de Jacqueline Authier-Revuz dans sa typologie des formes de représentation du discours autre. Par ailleurs l'analyse du fonctionnement de la subjectivité faite par Gherasim est des plus intéressantes si nous la considérons sous un angle purement grammatical. Dans nos travaux, tout l'intérêt du concept de subjectivité se révèle dans les formes interprétatives nécessitant, non seulement un recours aux outils linguistiques mais aussi et surtout un recours aux pratiques socioculturelles, à la situation sociolinguistique, à l'identité plurielle du sujet énonciateur, à la profondeur des représentations partagées avec l'organe de réception.

Paula Gherasim articule son raisonnement autour de trois points essentiels : d'abord elle précise quelques notions fondamentales ; ensuite elle aborde les différents moyens linguistiques pour exprimer la subjectivité dans le discours ; enfin elle procède à l'analyse de leur fonctionnement d'une part dans *oratio recta*, d'autre part dans *oratio obliqua*.

La linguiste marque en effet la frontière entre *oratio obliqua* (DR) et *oratio recta* qu'elle appelle « discours tout simplement » et auquel elle intègre le dialogue et les représentations d'événements non verbaux. Elle fait également une distinction entre l'énoncé et la *phrase*, l'existence du premier étant matériel tandis que celle de la phrase est purement théorique. La phrase, dit-elle, est le résultat de principes de composition syntaxiques et sémantiques ; elle fournit *la forme logique* de l'énoncé. *La forme propositionnelle* de l'énoncé est en revanche susceptible de recevoir une valeur de vérité : elle ne contient pas

d'ambiguïté et les termes référentiels y sont interprétés vu qu'on leur a attribué un référent.

Paula Gherasim classe les énoncés en deux groupes : les *énoncés de 1^{er} ordre (oratio recta)* n'ont pas dans leur forme logique de préface ou postface locutionnaire ou psychologique tandis que les *énoncés de 2^{ème} ordre (oratio obliqua)* en ont dans leur forme logique ou propositionnelle.

L'auteur souligne ensuite l'importance de la notion de *constituant inarticulé*, énoncés dont la vérité ne peut être relative qu'à une situation d'énonciation précise. Enfin, elle aborde les concepts de *transparence* et d'*opacité* : dans l'*oratio recta*, deux termes coréférentiels sont substituables donc transparents référentiellement ; ce qui n'est pas le cas dans l'*oratio obliqua* où une expression n'a pas son extension (référent) habituelle mais plutôt sa référence indirecte que l'on peut identifier à l'intention de l'expression.

Paula Gherasim se réfère à Frege (1971) pour qui la référence d'une expression linguistique dans un DR est le *mode de donation du référent*, les DR créant l'opacité référentielle. Par contre, elle précise qu'un terme qui apparaît dans une construction en *oratio obliqua* est propositionnellement transparent s'il révèle la façon dont le sujet, auquel le locuteur attribue telle ou telle attitude propositionnelle, a fait référence.

Ainsi, après avoir fait le point sur les notions fondamentales qui soutendent son analyse, Paula Gherasim aborde l'expression linguistique de la subjectivité dans le discours et le DR. Elle fait référence à Castaneda (1989) selon lequel les mécanismes de référence indexicale constituent la structure de la subjectivité, ajoutant par la même occasion que les moyens linguistiques pour cette référence indexicale sont les indexicaux et que dans tout discours, celui qui fait référence est le locuteur de l'énoncé. Elle convoque à ce propos le *principe de Responsabilité* tel que formulé par Boer et Lycan (1980)²⁴ :

Quand un terme référentiel apparaît dans oratio recta ou oratio obliqua, le terme référentiel est dans la bouche du locuteur de l'énoncé et d'aucune façon dans la bouche d'un autre sujet auquel le locuteur puisse attribuer une pensée ou une parole.

Après avoir rappelé la liste standard des *indexicaux*, Paula Gherasim procède à la définition de leurs propriétés communes. Elle fait la distinction entre les indexicaux et les quasi-indexicaux dans leur fonctionnement. Un terme est utilisé comme indexical si, dans cet usage, il est utilisé par un individu pour faire une référence indexicale. Par contre, un terme est utilisé comme quasi-indexical si, dans cet usage, il est utilisé par un individu pour attribuer à un autre individu

²⁴ Boer S. E. & Lycan W. G. (1980), "Who, me?" *The Philosophical Review* LXXXIX: 3, 427-467. (Cité par Gherasim)

une référence indexicale. Cette distinction est déterminante du moment où, pour référer aux expériences des autres, on doit fixer leur subjectivité et, les moyens représentationnels de cette fixation ne peuvent être que les quasi-indexicaux.

Par conséquent, l'expression linguistique de la subjectivité dans l'*oratio recta* est indexicale. Elle est aussi indexicale dans les préfaces l'*oratio obliqua* mais quasi-indexicale dans le DD et le DIL. Dans le DI, elle peut être indexicale ou quasi-indexicale selon que les termes référentiels sont directement connectés au référent du locuteur ou pas.

Paula Gherasim conclut par un constat : les mêmes marques grammaticales fonctionnent soit comme indexicaux, soit comme quasi-indexicaux. Ce qui confirme son hypothèse selon laquelle l'expression linguistique de la subjectivité est la même dans tout type de discours ; c'est son fonctionnement qui diffère d'une situation de communication à une autre.

3.2 DE LA COMMUNICATION MEDIATIQUE

Le discours médiatique est, à n'en point douter, le point de rencontre de divers univers discursifs. Les énonciations s'y imbriquent sous la plume du journaliste scripteur, véritable metteur en scène qui attribue les dires, les évalue, exprime son adhésion, marque sa distance, etc. Cela fait la complexité des textes journalistiques et, par là même, la difficulté d'exploitation des corpus de presse écrite. C'est pourquoi, dans le cadre de notre étude, nous avons privilégié les travaux tenant compte non seulement des acteurs de l'énonciation et des stratégies professionnelles de mise en scène du discours, mais aussi et surtout, les travaux traitant de corpus de la presse écrite quotidienne.

3.2.1 KOMUR-THILLOY : PRESSE ECRITE ET DISCOURS RAPPORTE

L'ouvrage de Greta Komur-Thilloy (2010) est une étude détaillée des formes de DR dans la presse écrite quotidienne. L'auteur entreprend une analyse comparative (quantitative et qualitative) de ces formes dans les pages politiques et culturelles du journal *Le Monde*. Elle y fait une description intéressante des modes de théorisation autour du DR. Elle confronte ainsi grammaires de référence et théories linguistiques pour faire une analyse critique de la pertinence des discours grammaticaux sur les trois formes canoniques (DD, DI, DIL) et pour se prononcer sur les polémiques autour des notions de DR et de RDA. Elle examine les fondements polémiques sur le statut du DR (forme de langue ou représentation en discours) et celui des formes canoniques (continuité ou irréductibilité).

Malgré la complexité des modèles théoriques convoqués, cet ouvrage constitue une claire représentation des diverses stratégies de communication associées à l'exploitation des formes de DR dans la presse écrite quotidienne. Ce qui revêt un grand intérêt pour nous dans le cadre de nos recherches. L'ouvrage pose en effet la même problématique mais dans un contexte socioculturel et linguistique différent.

L'on observe, en effet, une similitude dans plusieurs aspects de nos travaux respectifs : le même objet d'études (le discours rapporté), des cadres d'analyse qui se croisent sur les théories de l'énonciation, du dialogisme et du métalangage naturel, le recours aux mêmes notions clefs (RDA, hétérogénéité, autonymie, etc.) et surtout le même genre discursif (la presse écrite quotidienne). Cela facilite indubitablement l'exploitation de notre propre corpus, règle une grande partie de nos problèmes d'identification et de classification des formes de DR et nous rassure sur l'existence d'*énoncés indécidables* (2010 : 281-297), formes difficiles à classer.

Cependant, notre problématique se démarque de celle de Greta Komur-Thilloy non seulement par l'association du concept de *subjectivité* à celui de DR mais surtout par la complexité du contexte socioculturel et linguistique dans lequel s'inscrit notre analyse. En effet, Komur-Thilloy aborde une situation de communication dans laquelle l'énonciateur s'exprime dans sa propre langue et au sein de laquelle les organes de production et de réception partagent la même langue, les mêmes représentations, les mêmes valeurs morales, etc. Ce qui n'est pas le cas de notre cadre d'analyse où l'énonciateur est soumis à un conflit linguistique et identitaire, où chaque fragment de phrase lui rappelle qu'il doit respecter les normes de la langue d'écriture (qui n'est pas la sienne) tout en préservant son identité culturelle.

Dans son analyse, Greta Komur-Thilloy convoque plusieurs théories, se réfère à différents auteurs et aborde une multitude de notions clés pour examiner les spécificités du DR dans la presse écrite quotidienne et caractériser les différentes constructions relevant de la représentation du discours autre au sein de ce genre textuel.

Ainsi, L'auteur fait appel à la réflexion *théorique méta-énonciative* de Jacqueline Authier-Revuz sur la RDA, à la théorie bakhtinienne du *dialogisme* pour préciser la notion d'*hétérogénéité* et aux théories du *métalangage naturel* héritées de Hjelmslev et de Jakobson, retravaillées par Barthes et systématisées par Rey-Debove pour distinguer les formes de DR et défendre une conception autonymique du DD. Elle convoque G. Genette à propos du *discours narrativisé* (DN), se réfère à Bakhtine pour soutenir la *bivocalité* du DIL et confronte J. Authier-Revuz et L. Rosier sur la notion d'*îlot textuel*.

3.2.2 SOPHIE MOIRAND : LES DISCOURS DE LA PRESSE QUOTIDIENNE

Dans son ouvrage (2007), Sophie Moirand analyse le traitement des mots et des modes de dire dans le discours médiatique, leur circulation et le rôle qu'ils jouent dans la construction des mémoires collectives. Elle élabore une méthode d'analyse rigoureuse qu'elle estime mieux adaptée à l'objet de son étude : les faits événementiels scientifiques ou techniques à caractère politique comme par exemple *la vache folle, la grippe aviaire, les ogm*, etc.

A travers cet ouvrage, Sophie Moirand démontre que le discours médiatique remet en cause la vision linéaire de la communication linguistique. Elle apporte un éclairage incontestable d'une part, sur le fonctionnement du discours journalistique, d'autre part, sur le traitement des corpus dans ce genre textuel.

Son analyse s'éloigne de la notre par la nature de l'objet observé : les faits événementiels scientifiques ou techniques à caractère politique. Cependant, ses choix méthodologiques, les procédés de constitution et de traitement du corpus nous interpellent sur le fait qu'il n'y a pas de méthode, de modes opératoires obligatoires pour un traitement efficace de données en analyse du discours. Il est vrai que pour Pêcheux « le point de départ d'une analyse du discours est un corpus clos de séquences discursives, sélectionnées dans un espace discursif dominé par des conditions de production stables et homogènes »²⁵. Cependant, Moirand lui oppose l'argument selon lequel « la presse se caractérise par une forte hétérogénéité, voire une instabilité, des conditions de production des discours qu'elle diffuse, qu'elle les construise ou qu'elle les transmette. » (2007 : 10).

Nous étions en effet déstabilisée par la complexité de notre corpus, par la difficulté d'extraction et de catégorisation de nos objets d'étude. Sophie Moirand nous rappelle que le discours journalistique est complexe ; chaque cas est spécifique ; il appartient à l'analyste d'adapter ses choix méthodologiques à la nature du support et de l'observable, à la situation d'énonciation ainsi qu'au processus de production et de réception. Il faut cependant noter que la clef du succès réside dans le souci d'œuvrer dans le respect du caractère scientifique de la démarche (objectivité, fiabilité, représentativité, etc.).

Sophie Moirand articule son étude autour de quatre points principaux : ses choix méthodologiques, les formulations et reformulations des mots dans le contexte médiatique, la circulation des discours au sein des instances impliquées (presse, public, communauté scientifique) et le mécanisme de construction des mémoires collectives.

Dans le premier chapitre – *Les choix de l'analyse* – l'auteur décrit le processus de constitution de son corpus. Elle choisit comme point de départ, *les moments discursifs*, concept correspondant à un événement donnant lieu à une abondante production médiatique et dont il reste des traces dans les discours produit ultérieurement à propos d'autres événements. Moirand expose dans ce chapitre les difficultés que pose l'analyse du discours de presse, difficultés dues en grande partie à une hétérogénéité multiforme des unités discursives. Ce qui justifie d'ailleurs que sa méthode de traitement de données diffère globalement de celle prônée par l'analyse du discours à la française. Elle définit d'abord les contours de l'objet d'étude, *corpus de référence* auquel l'on fait appel, avant de repérer *les observables* de l'analyse et de recueillir les données du *sous-corpus de travail*. Les catégories à observer sont ainsi repartis en sous ensembles comme la nomination (modalité de désignation, caractérisation, reformulation, etc.) et les dires des acteurs convoqués (citations, formules introductrices de paroles rapportées, allusions, etc.).

²⁵ Maltidier, (1990), cité par Sophie Moirand (2007 : 10)

Dans le deuxième chapitre – *La circulation des mots et des formulations* – Moirand aborde la formulation des termes spécialisés et l'émergence de notions nouvelles.

Dans la presse, en effet, l'exigence dénomminative des discours scientifiques et techniques fait place à une intense activité de reformulation. Selon Sophie Moirand, le traitement des événements par les médias transforment les notions spécialisées en les banalisant à leur manière et ces mots continuent leur route avec des colorations sémantiques nouvelles. Au gré de ces voyages, les mots spécialisés gagnent des sens nouveaux au détriment parfois de leur sens originel et ils finissent par fonctionner sous le régime de l'allusion plutôt que sous celui de la désignation. L'exemple le plus frappant est celui de la campagne médiatique autour de « l'encéphalopathie spongiforme » reformulée finalement sous la désignation de « la maladie de la vache folle ».

Dans le troisième chapitre – *La diversité et la ronde des dire* – l'auteur se penche sur la circulation des discours dans la communication médiatique. Elle examine les modalités d'inscription des trois instances impliquées dans le discours de diffusion des connaissances scientifiques : la presse ordinaire, le public des lecteurs et la communauté scientifique. Elle analyse plus précisément comment le discours savant est rapporté dans les différents genres rédactionnels selon que le traitement des sources est exhibé (dans les articles d'information) ou masqué (dans les genres qui ont une intention de didacticité).

Moirand note par ailleurs que cette situation d'interaction devient encore plus complexe avec l'inscription d'une quatrième instance discursive, celle de la communauté langagière représentée par la classe politique. Le texte journalistique devient alors un intertexte de nature plurilogale, caractérisé par la diversité des genres, des localisations et des locuteurs impliqués. Cette hétérogénéité fonctionne souvent sous le régime de l'allusion : allusion à des discours originels, à des dire antérieurs, à des représentations stéréotypées, à des dénominations nouvelles. Une telle pratique concourt à créer une mémoire interdiscursive dont il est possible de dégager *les rappels mémoriels*.

Dans le quatrième et dernier chapitre – *Mémoires et médias* – Sophie Moirand aborde les rappels mémoriels et l'explication médiatique. Pour dégager les rappels mémoriels, la linguiste envisage de reconstituer la traçabilité des dire en suivant les indices de contextualisation. Pour cela, Moirand revisite les formes de l'explication représentées dans son corpus et s'interroge sur la nature des phénomènes de mémorisation. Elle constate que dans le discours médiatique à caractère scientifique et technique, les configurations explicatives ont recours à des dire antérieurs ; elles sont élaborées en réponse à des questions concernant la représentation des objets, les connaissances procédurales, la recherche des raisons et des causes.

Par le concept de mémoire, Moirand vise aussi bien les activités cognitives des énonciateurs que les mémoires collectives qu'elle définit en tant que « constructions et constitutions de savoirs communs aux groupes sociaux concernés » (p. 30). Ainsi, se basant sur le pouvoir évocateur des mots et des dires et sur les représentations qu'ils véhiculent, Moirand met en relief le rôle joué par la mémoire individuelle dans la construction de la mémoire interdiscursive médiatique.

3.2.3 MOUSSA MBOW : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DANS LA PRESSE SENEGALAISE

Dans son mémoire de master (2005), Moussa Mbow examine les « dérives et dérapages » aux principes éthiques et déontologiques de la presse sénégalaise. Il en apprécie la régulation aussi bien interne qu'externe.

Moussa Mbow fait d'abord le point sur l'évolution de la presse écrite sénégalaise. Il identifie ensuite ses dérives en s'interrogeant sur leurs auteurs, leurs causes et leurs conséquences dans la pratique du métier. Enfin il présente les mécanismes mis en œuvre par la profession et par l'Etat pour accompagner la « pratique d'un journalisme de qualité ».

Ce mémoire nous a été d'une grande utilité car il constitue un éclairage incontestable sur le champ d'application de notre analyse, la presse écrite sénégalaise. Il évoque les causes de l'émergence d'une presse populaire et ses manifestations. En effet, le genre qui nous intéresse dans le cadre de notre étude est devenu l'apanage de la presse populaire. Avec l'analyse de Mbow, nous comprenons mieux comment est né et a évolué l'engouement pour le fait divers dans le milieu de la presse écrite sénégalaise (*cf. chapitre 1, §1.2*). Cela nous permet, par conséquent, de comprendre et d'expliquer le caractère subjectif du discours spécifique à ce genre de la presse écrite.

3.3 DES PRATIQUES LINGUISTIQUES AU SENEGAL

3.3.1 PIERRE DUMONT : LE FRANÇAIS ET LES LANGUES AFRICAINES AU SENEGAL

La thèse d'Etat de Pierre Dumont (1983) aborde le problème du contact des langues, particulièrement le contact entre le français et les langues sénégalaises. L'ouvrage développe deux aspects déterminants : les problèmes linguistiques d'une part, et les problèmes politiques et pédagogiques d'autre part.

Ce qui nous a surtout édifiée, c'est l'analyse critique de la situation sociolinguistique du Sénégal. Selon l'auteur, d'une part, cette dernière est caractérisée par « l'absence d'une définition claire de la politique linguistique », d'autre part, elle est conditionnée, de manière indubitable, par la revalorisation des langues sénégalaises.

Ainsi, dans cet ouvrage, Pierre Dumont peint le panorama de la situation sociolinguistique du Sénégal. Il évoque le statut des langues en présence, les relations de pouvoir qui les lient, l'impact sur l'usage des langues dans l'enseignement, l'administration, les médias, les affaires, etc. Il fait surtout une analyse détaillée du contact entre le wolof, une des langues nationales sénégalaises et le français, langue officielle.

Son analyse, celle d'un spécialiste de l'étude scientifique de la langue, convoque divers théories linguistiques et touche les mécanismes principaux du fonctionnement de la langue (morphosyntaxe, phonologie, sémantique, orthographe, etc.) pour rendre compte de problèmes sociolinguistiques complexes. Son raisonnement fait la lumière sur les causes profondes des comportements interdiscursifs au Sénégal. Il nous a, en effet, permis d'aborder avec sérénité le discours journalistique sénégalais, de comprendre l'hétérogénéité énonciative qui le caractérise, de détecter et classer les formes de bilinguisme dans la syntaxe et le style.

En un mot, l'analyse de Pierre Dumont sur la situation sociolinguistique du Sénégal nous a été d'un grand secours pour comprendre le comportement discursif des journalistes sénégalais et interpréter le choix du lexique et des tournures hybrides dans la mise en scène de leur discours.

Dans la première partie de son analyse, Dumont met l'accent sur les problèmes linguistiques découlant de la cohabitation entre le français et le wolof. Après avoir revisité les mécanismes d'interférences linguistiques et ressorti les différences dans les fonctionnements syntaxiques, phonologiques et sémantiques des deux langues, l'auteur analyse les conséquences d'un tel contact. Il fait d'abord une étude détaillée et savante des emprunts du wolof au français avant d'examiner les spécificités du français au Sénégal. Dans cette

partie, Dumont s'appuie sur des outils purement linguistiques à travers une méthode contrastive en mettant néanmoins l'accent sur les facteurs psycholinguistiques. Il ressort de cette analyse que chacune des deux langues (wolof et français) emprunte à l'autre. Cependant la nature des termes empruntés et surtout, le système d'intégration et d'assimilation sont complètement différents selon un critère déterminant : la situation socioculturelle de la langue en question. L'auteur note par exemple que les emprunts du wolof au français sont surtout faits de mots techniques qui expriment les aspects de la civilisation moderne alors que les emprunts du français au wolof concernent en priorité les mots désignant des réalités africaines.

La deuxième partie de l'ouvrage commence par un plaidoyer pour une nouvelle définition du rôle du français au Sénégal. L'auteur condamne la méthode d'enseignement héritée du régime colonial et se réfère à Jean Dard²⁶ pour inviter à l'insertion des langues sénégalaises dans l'enseignement. Selon Pierre Dumont,

C'est en fonction de la promotion des langues africaines que doit être redéfini le statut du français dont la vocation africaine est évidente. Tant que la revalorisation de ces langues ne sera pas effective, l'enseignement du français restera suspect, quelles que soient les méthodes utilisées, et, à la limite, son utilisation officielle risquera d'être remise en question pour des raisons politiques. (1983 : 199).

3.3.2 MAMADOU CISSE : LANGUES, ETAT ET SOCIETE AU SENEGAL

Dans son article (2005), Mamadou Cissé passe en revue, d'une part, la situation sociolinguistique du Sénégal, d'autre part, la politique linguistique du pays, ses aménagements et ses réaménagements. D'abord, il analyse les relations qu'entretiennent les différentes langues en présence les unes par rapport aux autres et démontre particulièrement « le rapport artificiel de force officiellement entretenu entre le français et les langues nationales ». Ensuite, après une analyse critique des aménagements linguistiques au Sénégal de l'indépendance à nos jours, l'auteur propose un modèle qu'il juge mieux adapté aux besoins des Sénégalais.

Mamadou Cissé part du fait que le Sénégal est un pays multilingue, une mosaïque culturelle qui se caractérise par la cohabitation de trois civilisations (négro-africaine, arabo-musulmane et occidentale). Plusieurs langues y sont donc en contact et en interaction bien que l'on note des différences dans leurs

²⁶ Instituteur français qui, servant au Sénégal, fut le premier à recommander, en 1821, que l'on commençât, à l'école primaire, par « l'étude de la langue maternelle » (voir préface de L. S. Senghor).

statuts et leurs fonctions socio-économiques. Le pays possède, en effet, une seule langue officielle, le français, qui est utilisée dans l'administration, l'enseignement formel et les relations internationales. Les langues nationales sont, quant à elles, réservées à la communication de masse.

De même, l'auteur précise que l'ensemble des groupes ethniques du Sénégal et les langues qui véhiculent leurs cultures ont des zones géographiques qu'il est possible de définir malgré les difficultés dues à l'urbanisation galopante, à la mobilité et au brassage des populations. Ainsi, sachant qu'il existe une correspondance entre la situation ethnique et la situation linguistique, il répertorie en moyenne vingt (20) langues autochtones dont sept (7) principales, elles-mêmes réparties en deux grands groupes : le groupe sénégaloguinéen (environ 90%) et le groupe mandé (un peu moins de 10%). De toutes ces langues sénégalaises, six (6) ont été promues au statut de langue nationale parce qu'elles sont dotées d'un système de transcription officielle en caractères latins. Il s'agit du wolof, du sérère, du pulaar, du diola, du mandingue et du soninké.

Mamadou Cissé rappelle que, des langues étrangères présentes au Sénégal, le français est celle qui continue de co-exister avec les langues sénégalaises pour des raisons historiques et politiques. Promue langue officielle du Sénégal, le français est, à ce titre, vecteur de l'éducation. C'est la langue de la présidence de la République, des cours de justice, de l'assemblée nationale, de l'armée, de la police... C'est surtout le seul moyen institutionnel de promotion sociale. Paradoxalement, le rapport du Haut Conseil de la Francophonie place le chiffre réel de francophones au Sénégal à 10% et celui des francophones occasionnels à 14%. Cela en dépit du système colonial français caractérisé par un système d'intégration économique et politique, avec comme corollaire une volonté d'assimilation culturelle et linguistique. Comment expliquer cette résistance des langues sénégalaises quand on sait que la même politique linguistique appliquée en France métropolitaine a abouti au recul des autres dialectes et langues nationales (occitan, breton, alsacien...)?

Il faut dire que le français est en perte de vitesse face au wolof. Il est rarement parlé en famille ; ce n'est pas la langue de la vie quotidienne. Pour le sénégalais, le français n'est pas perçu comme une langue officielle mais comme une langue étrangère, une langue seconde, celle de l'élite, de l'école, moyen de promotion sociale. La part belle revient plutôt au wolof qui, selon Mamadou Cissé, est parlé par 80% de la population bien qu'étant la langue maternelle de seulement 44% de sénégalais. A ce titre il devient la première langue nationale du Sénégal. Son expansion est si irrésistible qu'il supplante le français dans les domaines qui lui étaient jusque-là réservés. Aujourd'hui, l'on fait recours au wolof dans toutes les communications orales : dans l'administration, dans l'enseignement, les tribunaux, les confréries religieuses, les débats radiotélévisés... C'est aussi et

surtout la langue des affaires. Le français est cependant resté dominant dans la communication écrite.

Au-delà de toutes ces considérations, certains faits restent incontestables : la coexistence rapprochée entre ces langues, l'influence qu'elles exercent mutuellement les unes sur les autres, et par conséquent, l'évolution (enrichissement, altération) de leurs systèmes de fonctionnement du point de vue lexicologique, syntaxique, sémantique et même stylistique.

En effet, le wolof emprunte et innove à partir du français dont le statut privilégié n'est pas encore remis en question. Inversement, le français s'éloigne de plus en plus de la norme ; il se situe progressivement dans une interlangue, le *francénégalais*, qui se caractérise par le recours aux langues locales.

Parlant de la politique linguistique du Sénégal, Mamadou Cissé déplore « le manque de volonté politique de la part des autorités ». Selon lui, l'élite administrative et bureaucratique continue de saper les acquis en matière de promotions des langues nationales. Même si la politique linguistique du Sénégal est en faveur du bilinguisme, la modalité de cohabitation des langues en présence n'est toujours pas définie. L'exécution des plans d'action reste lente et timide. En plus la répartition fonctionnelle des langues nationales reste inégalitaire et au profit du wolof. En s'abstenant de prendre les mesures et les réformes qui s'imposent, l'Etat sénégalais prend le risque de pérenniser un semblant de bilinguisme complémentaire wolof-français, alors que l'heure est au « plurilinguisme de convivialité » (Mamadou Cissé : 2005).

Pour pallier toutes ces imperfections, l'auteur propose de réorienter les priorités et d'impliquer davantage la population dans les sphères de décision. Il note l'urgence de « mettre en place des structures chargées de la standardisation des variétés des langues retenues, de leur normalisation et de leur enrichissement conceptuel. Les cultures véhiculées par les langues doivent aussi être mise en valeur pour accompagner cette promotion ».

Conclusion

Ainsi une riche littérature traite de la problématique du discours rapporté sous différents angles. Divers travaux apportent un éclairage sur les considérations formelles et pragmatiques du concept. Ce qui permet de mieux cerner le champ du DR et de mener une analyse critique de la posture du journaliste énonciateur. De même, des travaux apportent un éclairage sur le paysage médiatique sénégalais, sur le statut des langues en présence et le rapport que celles-ci entretiennent entre elles. Ce qui constitue, de toute évidence, est un critère déterminant pour une meilleure compréhension du comportement discursif du journaliste sénégalais.

Il faut cependant noter que ces travaux ne mettent pas en relation les considérations morphosyntaxiques du DR avec les facteurs socioculturels et linguistiques du contexte d'énonciation. Certes, Greta Komur-Thilloy fait le lien entre l'aspect formel et la pragmatique communicationnelle mais le contexte d'énonciation n'a pas la spécificité du Sénégal, un environnement plurilingue et multiculturel où la langue officielle n'est pas une des langues autochtones. Ce qui, pourtant, a un impact notable sur la mise en scène du discours. En cela réside la contribution de notre étude dans la recherche sur le rapport à l'autre dans la production langagière.

Notons cependant que cette partie étant consacrée au balisage du cadre d'analyse, elle ne saurait se limiter aux fondements théoriques qui soutendent l'étude. La méthode de collecte et de traitement des données textuelles est tout aussi déterminante.

CHAPITRE 4: METHODOLOGIE

La presse se caractérise par une forte hétérogénéité, voire une instabilité, des conditions de production des discours qu'elle diffuse, qu'elle les construise ou qu'elle les transmette. (Sophie Moirand, 2007 : 10).

La constitution d'observables linguistiques à partir de données empiriques issues de l'usage est généralement considérée comme un préalable fondamental à toute théorisation sur la langue. Cependant la complexité de l'univers du discours médiatique, surtout pour un jeune chercheur, est tout autant une réalité.

Nous étions, en effet, déstabilisée par la complexité des contenus explorés, par la difficulté d'extraction et de catégorisation de nos objets d'étude. Sophie Moirand (sus citée) nous rappelle que le discours journalistique est complexe ; chaque cas est spécifique ; il appartient à l'analyste d'adapter ses choix méthodologiques à la nature du support et de l'observable, à la situation d'énonciation ainsi qu'au processus de production et de réception.

Le corpus constitue le réservoir duquel découleront les résultats de la recherche. Il doit être un échantillon parlant, représentatif du contexte exploré et surtout en adéquation avec les objectifs de la recherche et le cadre théorique qui soutend celle-ci. Sa constitution est donc une phase fondamentale dans le processus argumentatif de la recherche. Elle doit obéir à une démarche permettant de garantir la scientificité des résultats.

Ainsi, nos choix méthodologiques ont été guidés par le souci de refléter le contexte social et la scène médiatique sénégalais tout en garantissant la représentativité de l'échantillon. Nous avons pris le soin de cerner l'objet d'étude avant d'adopter la démarche adéquate menant à la constitution d'un corpus de référence²⁷, ensemble d'articles de faits divers et d'une base de données constituée de séquences de discours rapporté.

²⁷ Nous appelons *corpus de référence* le recueil d'articles de faits divers tirés des quotidiens sénégalais et duquel seront extraites les séquences de DR constituant la base de données. A ne pas confondre avec les corpus de référence, grands corpus constitués pour de multiples usages (Frantext, CRFP, C-ORAL-ROM...)

4.1 LA DÉMARCHE

Notre démarche méthodologique est axée sur l'observation et centrée sur l'ensemble des formes de représentation du discours d'autrui dans les textes explorés. C'est une recherche qualitative à visée descriptive avec comme outil principal, une base de données linguistiques. Nous préconisons donc de travailler sur un corpus de faits divers tirés de quotidiens sénégalais, d'en faire une exploration morphosyntaxique et sémantique et d'utiliser les résultats pour étayer notre analyse. La démarche consiste précisément à extraire les séquences de discours rapporté et les indices de subjectivité avant d'en tirer les spécificités de manière à les croiser, dans notre analyse, avec les réalités sociolinguistiques et culturelles du Sénégal.

Notre démarche s'articule en plusieurs phases : la numérisation des journaux, l'extraction des séquences de DR et la catégorisation. Chacune de ces trois phases a été facilitée par l'utilisation d'outils informatiques. Il s'agit de *Scan to PDF*, *Adobe Acrobat Professionnal*, *Concordances* et *Microsoft Excel*.

4.1.1 ECHANTILLONNAGE

Comment constituer un échantillon représentatif sachant que la population cible est la presse écrite quotidienne sénégalaise et le genre textuel, le fait divers : quels quotidiens (profil et nombre) et sur quelle période (durée) ?

Rappelons que nous ne nous intéressons pas aux événements mais plutôt à la façon dont ces derniers sont rapportés, relatés et représentés dans le discours du journaliste. Il s'agit surtout de la façon dont la subjectivité du journaliste est rendue dans les textes explorés en rapport avec les conditions de production de son discours (contexte culturel, idéologique, politique, professionnel, etc.). Nous ciblons donc le profil social du journaliste scripteur – son public étant une donnée non négligeable – et ses motivations dans le choix des mots et des tournures. En un mot, nous interrogeons des textes (articles de faits divers) et au sein de ces textes, un fait de langue (le discours rapporté) dans le but de détecter l'impact du social sur le langage. A ce titre nous nous attachons aussi bien aux occurrences de DR et marques de subjectivité qu'à leur récurrence.

En épluchant les articles de faits divers dans les quotidiens sénégalais, nous avons constaté que les mêmes journalistes sont chargés de la rédaction des articles. Or, au sein d'une période donnée, les modes d'écriture sont différents d'un énonciateur à un autre. Il serait donc intéressant de multiplier le nombre de quotidiens pour obtenir un nombre représentatif de journalistes énonciateurs afin de diversifier les profils sociaux. Il en est de même pour le profil du public cible : chaque quotidien a son public qui lui est fidèle. En choisissant plusieurs

quotidiens, l'échantillon offrirait l'avantage de refléter un large panorama de la sphère de réception visée par le journaliste. Il serait donc plus pertinent d'axer la recherche sur une diversité de quotidiens plutôt que sur un seul quelle que soit la période retenue.

Nous avons choisi de sélectionner les articles de faits divers publiés sur la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2009, dans dix quotidiens soit environ 18,5% des quotidiens existant sur la scène médiatique sénégalaise. Cela nous permettra de comparer le traitement des informations selon la finalité du quotidien et surtout, selon le profil social du journaliste scripteur et ses motivations professionnelles, idéologiques et même politiques.

Notre sélection de faits divers s'étend autant sur les quotidiens de la presse classique que sur ceux de la presse populaire. En effet, aussi décrié soit-il, le genre fait divers se retrouve dans presque tous les journaux, même ceux de la presse dite sérieuse, sous divers rubriques (*Société, On en parle, Off, Faits divers*, etc.). Nous n'allons donc pas nous appesantir sur la polémique autour de la presse populaire au Sénégal. Remarquons cependant que notre sélection des faits divers ne porte pas sur la totalité des articles publiés dans les journaux. Notre principal critère de sélection reste la pertinence du mode d'écriture par rapport à notre objet d'analyse en l'occurrence le discours rapporté.

Nous nous intéressons aux quotidiens indépendants dits « sérieux », à la presse populaire, journaux « à scandales » qui excellent dans le genre faits divers, objet de notre analyse et aussi, à quelques sites d'information en ligne. Notre choix a été guidé non seulement par le souci de refléter la scène médiatique sénégalaise mais aussi pour des questions pratiques de disponibilité des publications à Saint-Louis et de régularité de parution. La liste se décline comme suit : *24 H Chrono, L'As, L'Observateur, L'Office, Le Populaire, Le Soleil, Nettali, Sud Quotidien, Walf Grand Place, Walfadjri*.

L'As est un quotidien indépendant d'informations générales. Créé en l'an 2000, il a un tirage moyen de 15 000 exemplaires. Il publie environ douze (12) pages avec les rubriques *Piques, Actualité, Services, Actu People* et *Sport*.

L'observateur est un quotidien indépendant d'informations générales. Créé en 2004, il a un tirage moyen de 100 000 exemplaires. Il publie environ quinze (15) pages avec les rubriques *Index, Société, Actualité, Entretien, Annonces, People, Jeux, Bloc-notes* et *Sport*. Les faits divers sont publiés dans les rubriques *Société* et *Index*.

L'office est un quotidien indépendant d'informations générales. Il a un tirage moyen de 11 000 exemplaires. Il publie environ douze (12) pages avec les rubriques *Flash, Actu, Faits divers, Société, People week-end, Loisirs, Inter et*

Sports. Les faits divers sont publiés dans la rubrique du même nom (*Faits divers*).

Le Populaire est un quotidien d'informations générales de proximité comme cela est précisé sur la première page du journal. Créé en 1999, Il se caractérise par la liberté d'expression de ses journalistes. Il a un tirage moyen de 42 000 exemplaires et publie environ douze (12) pages. Les faits divers sont publiés dans la rubrique *spéciale Faits divers* et parfois sur les pages *Off*. Les autres rubriques sont *Politique, International, Economie, Pop Détente, Annonces* et *Sport*.

Le Soleil, quotidien gouvernemental, est créé en mai 1970. Il a actuellement un tirage moyen de 40 000 exemplaires. Il publie seize (16) à vingt (20) pages avec les rubriques *Politique & Institutions, Actualités, Economie, Société, Régions, Culture, Sport, International* et, occasionnellement, des dossiers d'enquête. Les faits divers sont publiés dans la rubrique *Société*.

Nettali est un quotidien d'informations générales qui a la particularité de ne publier qu'en ligne. Il s'agit « d'un journal électronique dans le format classique des journaux sur papier (compte-rendu, édito, interview, analyses, dossiers, des opinions sous forme de contributions, etc.), mais [offrant] aussi des fenêtres sur des loisirs, un espace de rencontres (forum), un kiosque pour tous les quotidiens et hebdomadaires du Sénégal... »²⁸. Les faits divers sont publiés dans la rubrique *Société*.

Sud Quotidien est le premier quotidien privé d'informations générales de la scène médiatique sénégalaise. D'abord hebdomadaire à sa création – Sud Magazine en 1986 et Sud Hebdo en 1987 – il se transforma en quotidien en 1993. Sud Quotidien appartient au groupe *Sud Communication*, premier groupe multimédia au Sénégal avec à son actif une radio, une agence de distribution de presse et même une école de journalisme (ISSIC). Il se caractérise par l'expérience avérée de ses créateurs et le professionnalisme de ses journalistes. Sa diffusion quotidienne est d'environ 20 000 exemplaires et il publie douze (12) pages avec les rubriques *Economie, Politique, Culture, Opinion, Sport, Collectivités, International*. Des dossiers sont également publiés mais sous forme de périodiques. Les faits divers sont publiés dans la rubrique *Société*.

Walf Grand Place est un quotidien indépendant d'informations générales appartenant au groupe Wal Fadjri. Il a un tirage moyen de 11 000 exemplaires et publie environ huit (8) pages avec les rubriques *Faits du jour, En ville & en dehors, Bloc-notes, Tous les sports*. Les faits divers sont publiés dans la rubrique *Faits du jour*.

²⁸ M. B. NGOM, *Nettali.com : Un portail sur le paysage médiatique sénégalais*, Walfadjri du 28 Juin 2005.

Walfadjri est le deuxième groupe multimédia au Sénégal avec un journal, une radio et une télévision. A sa création en 1984, le journal était bimensuel ; il devient hebdomadaire en 1987 puis quotidien en 1994. Il se caractérise par une évolution notable de sa politique éditoriale au départ islamiste. C'est un journal d'informations générales indépendant par rapport au pouvoir en place et classé en tête des sondages pour son professionnalisme. Il a un tirage moyen de 12 000 exemplaires et publie environ douze (12) pages avec les rubriques *Actualité, Société, Economie, Politique, Culture, Contribution, Sport, International* et souvent des publications d'enquêtes sur divers sujets. Les faits divers sont publiés dans la rubrique *Société*.

4.1.2 NUMERISATION

La numérisation permet de constituer le corpus de faits divers et de le sauvegarder sous un format qui faciliterait l'extraction de l'objet d'étude.

Les quotidiens sont disponibles au centre de documentation de l'UFR LSH²⁹ et à la Bibliothèque Universitaire (BU) de l'UGB. Ce qui cause problème, c'est la numérisation des données qui, rappelons-le, sont en majorité sur support papier. Il faudra donc parcourir chacun des journaux pour repérer les articles de faits divers, les annoter³⁰ (numéro du journal, date d'édition, page...), scanner les pages sélectionnées, traduire l'image obtenue en version « texte » en utilisant un logiciel de reconnaissance de caractères, refaire la mise en forme et corriger les caractères non reconnus.

Pour une numérisation par lots (un fichier par mois et par quotidien), nous avons utilisé *Scan to PDF*, un logiciel qui permet de numériser et de sauvegarder un document directement sous format PDF. L'on n'a donc plus besoin de transformer les fichiers d'images (Bitmap, PNG, JPEG...) en fichier PDF pour passer à la conversion sous format Word.

Il faut cependant noter qu'il arrive que certains caractères ne soient pas assez visibles pour être reconnus par l'application OCR soit parce que le journal est vieux, soit parce qu'il est mal imprimé ou à cause d'une tache faite par un lecteur. Le PDF obtenu contient alors des « suspects », caractères non reconnus ou mal reconnus qu'il va falloir corriger pendant la phase de conversion.

²⁹ Unité de Formation et de Recherche de Lettres et Sciences Humaines

³⁰ Cf. image n° 2

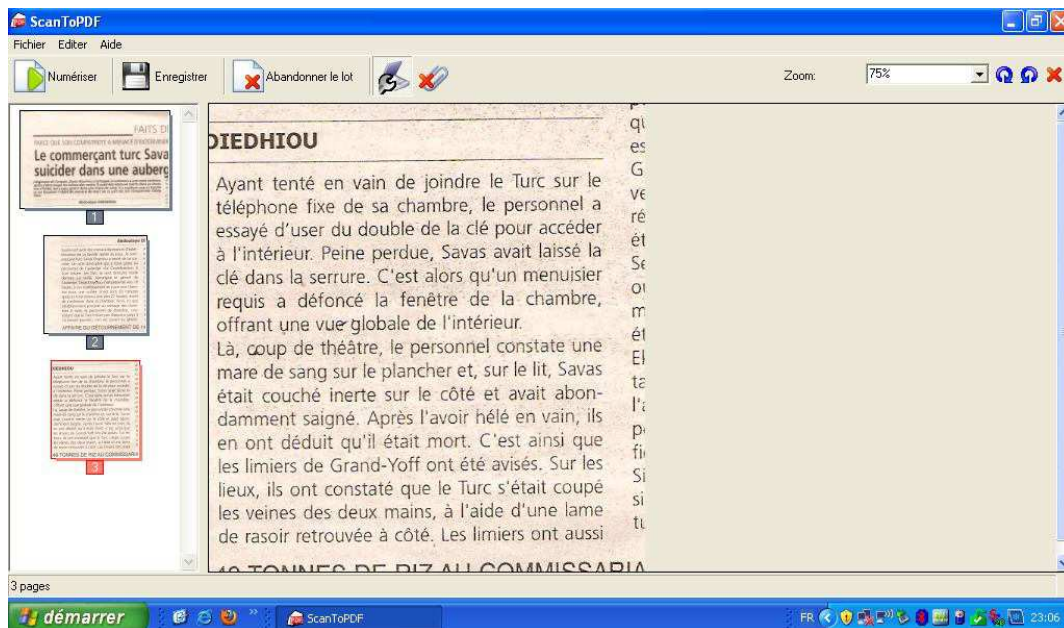


Image 1 : Scan to PDF : numérisation par lots

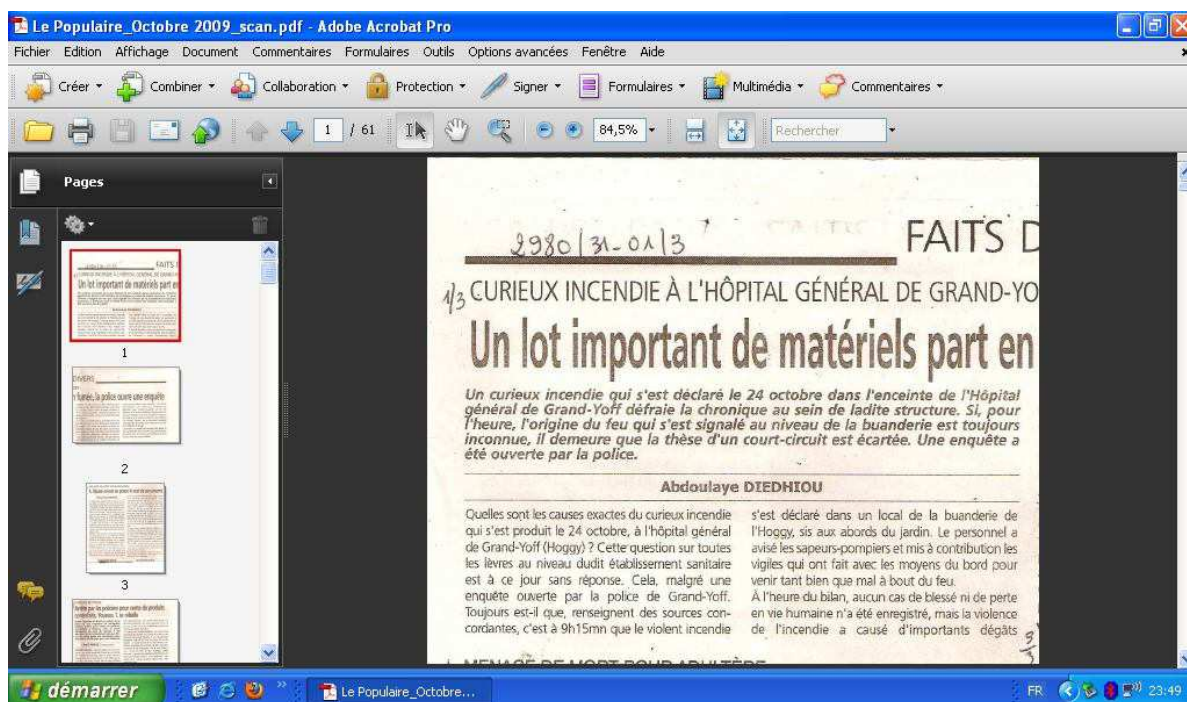


Image 2 : Annotation des quotidiens

Le logiciel OCR (Optical Character Recognition), en français ROC (Reconnaissance Optique de Caractères) sert à traduire des images de textes imprimés ou dactylographiés en fichiers pouvant être sauvegardés et exploités dans un traitement de texte (Word, open, bloc note, etc.).

Il existe de nombreux logiciels OCR ; certains sont libre d'accès (*Simple OCR, GOCR, Tesseract...*), d'autres sont payants (*Adobe Acrobat Professional, BIT-*

Alpha, Kofax Capture, etc.). Après avoir testé le *Simple OCR*, pas très performant, nous avons opté pour *Adobe Acrobat Professionnal* qui permet non seulement de reconnaître le texte d'un document numérisé mais aussi de chercher et corriger les « suspects ».

En général, le logiciel tente de conserver l'enrichissement du texte (corps, gras et police) et la mise en page mais il n'y parvient pas vraiment. Ce qui fait qu'après la conversion des articles de faits divers scannés sous format texte, il est nécessaire de revoir la mise en page et procéder à plusieurs lectures afin de corriger les caractères non reconnus (par exemple les « d » peuvent être traduits en « cl », les « i » majuscule en « l », les « à » en « ? », etc.). Ce qui rend difficile et long le processus de constitution du corpus.

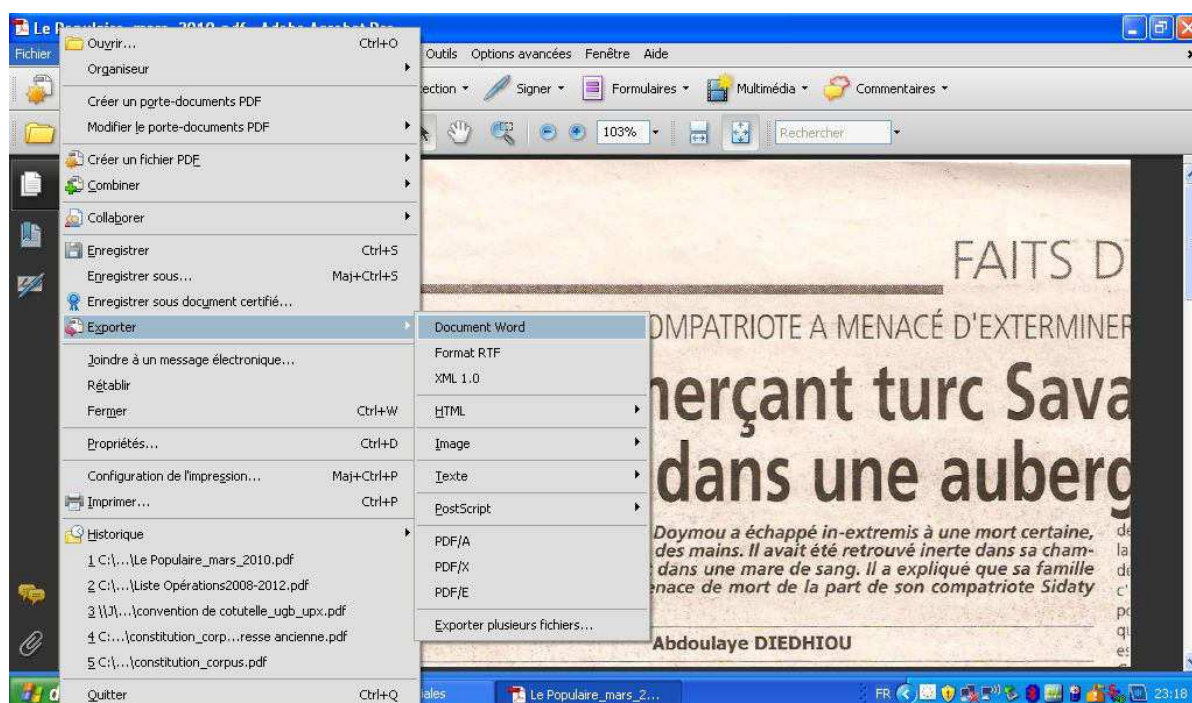


Image 3 : Reconnaissance automatique des caractères

4.1.3 EXTRACTION

La phase d'extraction consiste à parcourir les articles de faits divers sélectionnés et à en extraire toutes les formes de représentation de la parole d'autrui. Il s'agit de convoquer des critères d'appréciation à la fois syntaxiques, sémantiques et énonciatifs pour délimiter les séquences de DR.

Il faudra d'abord définir les critères d'extraction des données (verbes de paroles, ponctuation, conjonctions, etc.), ensuite, les appliquer dans un logiciel de

traitement de données textuelles (notre choix s'est porté sur *Concordance*), enfin, procéder à l'extraction de l'objet d'analyse.

Le logiciel de concordance est un outil de référence qui permet de rechercher un mot dans un corpus et de l'extraire avec son environnement textuel. Il est aussi possible d'effectuer des recherches dans plusieurs langues. L'on obtient alors le terme source en contexte et les traductions aussi. Certains concordanciers comprennent aussi des outils d'analyse de corpus. Ils peuvent extraire des statistiques au sujet des mots contenus dans les textes et traiter différents types de fichiers.

Certains concordanciers sont gratuits (*AntConc*, *Le Migou*, *TextStat*, etc.), d'autres payants (*Concordances*, *TransSearch*, *WebiText*, etc.). Nous avons opté pour la version d'essai de *Concordance*. Cependant, nous nous sommes très vite rendu compte que le repérage syntaxique ne suffit pas pour extraire toutes les formes de représentation de la parole d'autrui dans nos textes. Le concordancier nous permet d'extraire les formes explicites mais pas celles qui sont interprétatives. Comme l'ont si bien noté Mourad et Desclés (2002), « il n'existe pas d'outil de traitement de langue suffisamment performant et fiable pour une annotation automatique des phénomènes du discours rapporté, bien que des travaux soient effectués dans cette direction. »

Les formes implicites, non marquées syntaxiquement, ne sont pas identifiables automatiquement. Ils nécessitent une connaissance du contexte de l'énonciation. Or nous nous intéressons particulièrement à ces formes de DR reflétant l'impact de la culture, de l'idéologie, des langues locales sur le discours du journaliste. Notre corpus est donc conçu de manière à rendre pertinent le phénomène de subjectivité dans le discours rapporté ; d'où la nécessité d'une interprétation de certains faits énonciatifs et par conséquent une implication personnelle dans l'extraction des données. Cela explique l'échec de la méthode de traitement automatique des données et la difficulté de traiter efficacement une grande quantité de textes.

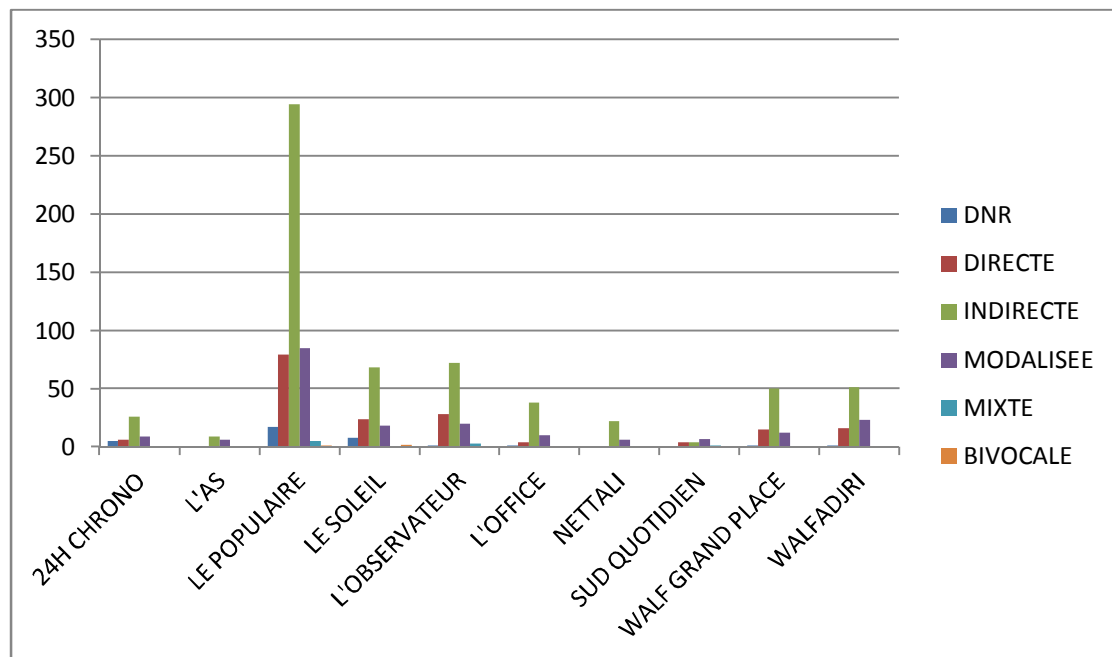
4.2 LE CORPUS DE REFERENCE

Vu nos choix d'analyse, notre corpus de référence est un ensemble d'articles de faits divers tirés de quotidiens sénégalais. De ce corpus de référence, nous tirons une base de données informatique constituée de séquences de DR.

Le corpus de référence est constitué d'articles de faits divers tirés de dix (10) quotidiens sélectionnés sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Soit un ensemble de 194 articles, écrits par au moins 50 journalistes.

QUOTIDIEN	NOMBRE D'ARTICLES	NOMBRE D'AUTEURS	NOMBRE DE SEQUENCES
24 H Chrono	10	05	46
L'As	04	02	15
L'Observateur	17	05	124
L'Office	07	04	53
Le Populaire	107	07	481
Le Soleil	23	10	120
Nettali	03	00	28
Sud Quotidien	03	03	16
Walf Grand'Place	08	06	78
Walfadjri	12	08	91
TOTAL	194	50	1052

Tableau 3 : Nombre d'articles, d'auteurs et de séquences par quotidien



Graphique 2 : Répartition des formes de DR par quotidien

4.3 LA BASE DE DONNEES

Après l'extraction des séquences de discours rapporté, l'on procède à leur insertion dans la base de données, à la classification des extraits par classes et par catégories et à l'identification des indices de subjectivité.

La phase de catégorisation est l'une des plus ardues. Pour chaque séquence de DR inscrite dans la base, il faut enregistrer les renseignements relatifs:

- aux informations para textuelles (auteur, quotidien, numéro, date de publication, page et source pour les séquences tirées des sites d'information en ligne) ;
- à la forme de DR (forme directe, indirecte, bivocale ou modalisée) ;
- à la variante formelle (DD introduit par *que*, DD sans présentateur, DI avec incise, DI par renvoi anaphorique, etc.)
- à la marque de subjectivité (dramatisation, interpellation, interrogation, etc.) et sa catégorie (style, tournure, lexicque, influences socioculturelles, stratégies discursives journalistiques, etc.)
- à tout autre renseignement susceptible d'être utilisé à des fins de description linguistique (niveau d'énonciation, registre de langue, verbes introducteurs, niveau d'intérêt, ambiguïté, etc.)

Pour mener l'exploration, nous avons opté pour l'outil Excel de Microsoft parce que, n'étant pas « taliste », cette application est la seule que nous maîtrisons assez pour sauvegarder et organiser une masse aussi importante de données, l'exploiter, croiser les informations de manière à tirer des statistiques explicites.

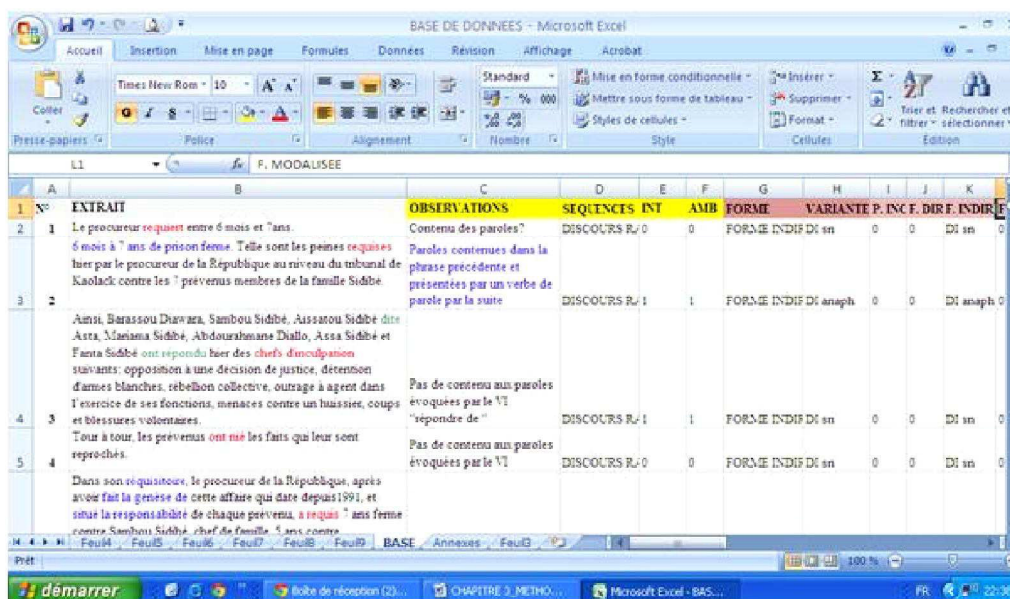
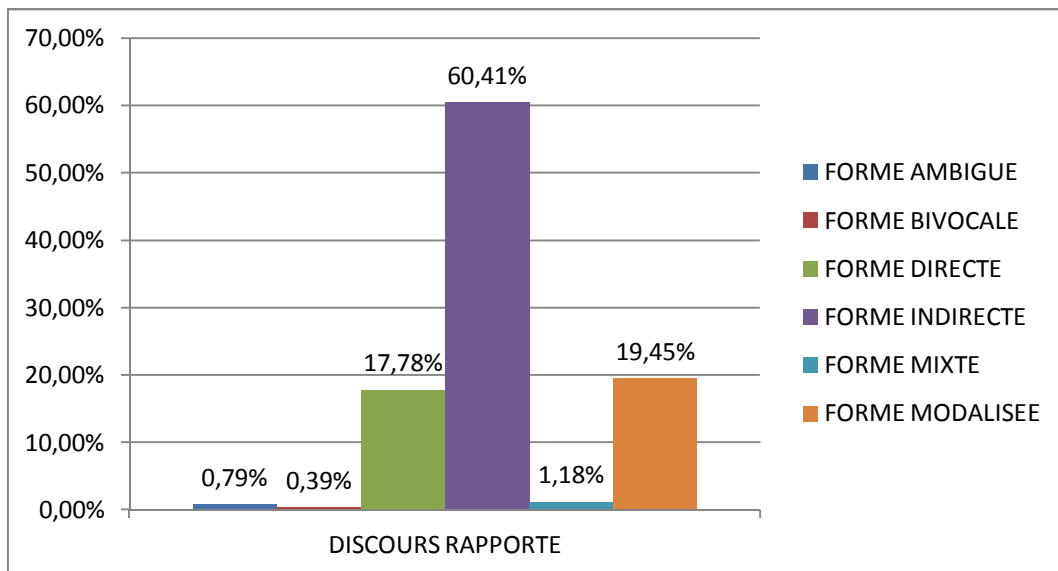


Image 4 : Application Excel : organisation et gestion des données textuelles

La base de données est constituée de séquences de discours rapporté extraites du corpus de référence. On y dénombre 50 entrées (de A à AX) pour 1052 séquences.

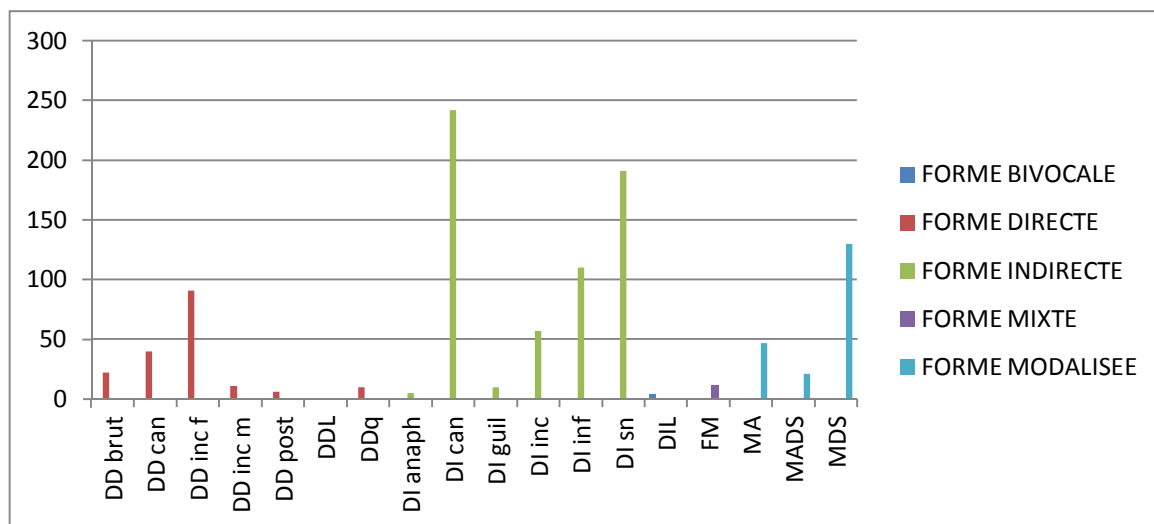
A	Numéro de l'extrait	Z	Tournure
B	Extrait	AA	Style
C	Observations	AB	Discours citant / cité
D	Séquence	AC	Registre de langue
E	Intéressant	AD	Subjectivité
F	Ambigu	AE	Influences sociolinguistiques
G	Forme	AF	Influences socioculturelles
H	Variante formelle	AG	Stratégies discursives journalistiques
I	Proposition incise	AH	Emprunt
J	Forme directe	AI	Métonymie
K	Forme indirecte	AJ	Connotation
L	Forme modalisée	AK	Code switching
M	Discours narrativisé	AL	Traduction
N	Modalisation en discours second	AM	Dramatisation
O	Modalisation autonymique	AN	Interrogation
P	Modalisation autonymique en discours second	AO	Exclamation
Q	Discours direct libre	AP	Interpellation
R	Discours indirect libre	AQ	Auteur
S	Forme mixte	AR	Quotidien
T	Conditionnel journalistique	AS	Numéro
U	Négation	AT	Jour
V	Passif	AU	Mois
W	Guillemets	AV	Année
X	Verbes introducteurs	AW	Page
Y	Lexique	AX	Source

De l'étude quantitative sur le corpus de 1052 séquences, il ressort que la forme favorisée dans les faits divers des quotidiens sénégalais est la forme indirecte qui représente 61,69% du champ de DR contre 19,35% pour la forme modalisée, 17,58% pour la forme directe, 0,98% pour la forme mixte et 0,39% Pour la forme bivocale.



Graphique 3 : Taux de représentativité des formes de DR

Chacune des formes de DR est constituées de sous-catégories appelées *variantes formelles*. La figure suivante présente la distribution de ces variantes selon les formes de DR.



Graphique 4 : Variantes formelles selon les formes de DR

Ainsi la démarche de collecte et de traitement des données textuelles s'est révélée fructueuse. Un nombre représentatif de quotidiens (10), de journalistes (50) et de séquences (1052) constitue le corpus. C'était certes une tâche ardue mais le résultat est des plus satisfaisants ; le corpus est d'une grande richesse.

Cela permettra d'aborder l'analyse avec plus de confiance d'autant plus qu'une première lecture met à jour des particularités insoupçonnées.

Rappelons toutefois que, conformément aux objectifs de la recherche, l'analyse s'articule autour de deux axes principaux : le premier, relevant de la linguistique pure, appelle à une exploitation morphosyntaxique et sémantique dans l'optique d'une démarche d'identification et de catégorisation des formes de DR ; le second, relevant de la sociolinguistique, appelle à une explication contextuelle des fragments de discours. Une passerelle existe cependant, entre ces deux axes ; c'est la part de l'analyse relevant de la pragmatique.

En effet, que l'on interroge la forme ou le fond, l'analyse du discours se fonde sur les conditions de production de l'énoncé, sur les enjeux de la communication et sur le sujet, être de langage. Ainsi, la subjectivité, point focal de l'analyse, est à rechercher d'abord dans le champ formel du DR (deuxième partie), ensuite dans les paramètres du corpus (troisième partie).

**DEUXIEME PARTIE: SPECIFICITES FORMELLES
DU DISCOURS RAPPORTE DANS LES FAITS
DIVERS DES QUOTIDIENS SENEGALAIS**

Le concept de discours rapporté évoque l'insertion par le sujet de dires autres dans son propre discours. Il témoigne de la circulation des énoncés selon des pratiques et des contextes variés. Le champ du discours rapporté, appréhendés comme concept grammatical, se réduit aux formes traditionnelles (DD, DI, DIL). Cependant, ce champ s'élargit de plus en plus avec le développement de la recherche en linguistique et son application sur des corpus concrets. Selon les modes d'insertion textuels et les genres discursifs, une variété de formes y est intégrée.

Les causes des particularités formelles dans la représentation du discours d'autrui au sein des quotidiens sénégalais sont profondes et variées. Elles feront l'objet de la troisième partie du travail. Notre analyse, dans cette partie, vise à dégager les spécificités des formes de discours rapporté par rapport au standard de la langue défini dans les grammaires. Notre hypothèse est, en effet, qu'il existe un grand écart entre le DR, concept manipulé en classe de langue et le DR, fait de société.

Il s'agira, d'abord, de définir le champ formel en mettant l'accent sur les cas d'ambiguïté à la frontière externe entre le DR et le DNR (chapitre 5), d'analyser ensuite les spécificités formelles du DR (chapitre 6) et enfin, de commenter d'autres cas de spécificité relatifs aux modalités syntaxiques et à la modalisation du discours ((chapitre 7).

Ainsi, la possibilité d'articuler les formes de discours rapporté aux genres de discours est de plus en plus posée. Sans en arriver là, l'hypothèse de la spécificité des formes de DR dans le genre fait divers en contexte francophone africain s'avère intéressante.

CHAPITRE 5: DISCOURS RAPPORTE / DISCOURS NON RAPPORTE : QUESTION DE FRONTIERE

Qu'est-ce que c'est que le discours rapporté ?

La réflexion théorique autour ce concept s'est beaucoup développée. Avec l'exploration de corpus concrets, sa définition a évolué, la terminologie s'est diversifiée et son champ s'en trouve élargi au point où toute étude sur le DR doit au préalable définir les champs conceptuel et formel pris en charge par l'analyse et en préciser les choix terminologiques. L'on se demande, en effet, si le sémantisme des termes qui composent l'étiquette (*discours ; rapporté*) reflète la portée réelle du concept et si le phénomène de discours rapporté se limite à un rapport à autrui. L'on s'interroge surtout sur l'apport de la linguistique moderne vu le développement récent de la recherche en pragmatique et au-delà, sur les spécificités du champ du DR dans le discours médiatique en contexte francophone africain.

Telles sont les questions abordées tout au long de ce chapitre dont les objectifs principaux sont de fixer notre conception du DR, de délimiter son champ et de commenter les cas d'ambiguïté aux frontières du concept dans les faits divers des quotidiens sénégalais.

5.1 POUR UNE DEFINITION DU DISCOURS RAPPORTE

5.1.1 L'OPERATION DE RAPPORTER

Quelle est la teneur du verbe « rapporter » dans l'étiquette *discours rapporté* ?

Dans le langage commun, le verbe *rapporter* est généralement associé à une pratique répréhensible. Il signifie *colporter, médire, véhiculer des on-dit*, etc. Cette acception est reconnue dans les dictionnaires de la langue française. L'on retrouve dans ces ouvrages de référence, parmi les différents sens du verbe *rapporter*, la définition « Répéter et/ou redire par indiscretion ou par malice une chose ». *Le Robert* précise : « ... de nature à nuire à quelqu'un », le *Larousse* ajoute « faire une délation » et *Le Littré* intègre le synonyme *alléguer*. *Le dictionnaire de la langue française en ligne*³¹ répertorie vingt-huit (28) synonymes du verbe *rapporter* parmi lesquels *cafarder* et *colporter*. Ce qui n'est pas très élogieux pour tout énonciateur rapporteur dont l'activité sort de ce contexte social de la médisance. L'on ne peut cependant pas nier que le contexte des faits divers n'en soit pas si éloigné.

Outre cette définition du verbe rapporter, les dictionnaires donnent diverses autres dont « ajouter une chose à une autre pour la compléter ; joindre en appliquant sur : *Rapporter une bordure à une tapisserie, une bande au bas d'une robe, un bout de planche à une étagère.* »³², « Faire le récit de ce qu'on a vu, entendu ou appris [...] Rendre compte de ce qu'on a entendu dire contre quelqu'un »³³, « Tracer sur le papier le dessin des mesures prises sur le terrain : *Rapporter des angles.* »³⁴, etc. Ces définitions et plusieurs autres doublées d'un large champ de synonymie (*citer, conter, dévoiler, donner, exposer, informer, mentionner, narrer, produire, raconter, relater...*) sont convoquées dans les réflexions linguistiques sur la portée du terme *rapporter* dans l'expression *discours rapporté*.

Les études linguistiques sur le sémantisme du verbe *rapporter* sont multiples. L'étiquette *discours rapporté* est le terme générique désignant toute manifestation du dire autre dans le discours. Il est généralement réservé aux cas de reproduction du dire d'autrui ou de son attribution à une autre source énonciative. Les manipulations du concept par les linguistes ont enrichi la terminologie autour de celui-ci apportant des nuances sur le terme *rapporté*. En effet, selon l'orientation de la recherche ou le domaine d'application, le verbe s'est vu attribuer une multitude de synonymes. L'on parle de *citer, paraphraser,*

³¹ <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/rapporter/>

³² *Larousse encyclopédique en couleurs*, édition France Loisirs, 1991, page 7836.

³³ *Le Nouveau Littré*, Octobre 2004, page 1151.

³⁴ *Larousse classique*, 1980, page 995.

reformuler, représenter, interpréter, évoquer, relater, répéter, etc. Laquelle de ces opérations conduit au discours rapporté ? Quelles en sont les limites ?

Laurence Rosier, à propos de la signification du verbe *rapporter* dans l'expression *discours rapporté*, disait « on ne rapporte pas un discours de façon décontextualisée : on le fait sous une forme et dans un but précis selon le contexte » (2008 : 17). Elle effectue un classement des synonymes du verbe « *rapporter* » qui, selon elle, sont sémantiquement le plus proches de l'acception contenue dans l'étiquette *discours rapporté*. Elle distingue ceux à l'axiologie négative constante (*cafarder, cafter, colporter, dénoncer, moucharder, se mettre à table*) et ceux relevant de la circulation et de la répétition d'un dire antérieur (*attribuer, alléguer, citer, dévoiler, révéler, informer, mentionner, redire, témoigner, retracer, narrer, raconter*). La linguiste retient un emploi métaphorique, celui de « pièces de tissu rapportées à un vêtement ». Il s'agit, dit-elle, à la fois d'*intégration* et de *saillance* ; ce qui correspond le mieux à sa définition du DR : « mise en rapport de discours » (1999 : 125).

Travaillant sur la verbalisation des perceptions et des pensées à partir de textes littéraires, Alain Rabatel (2003) utilise le concept de *discours représenté* pour désigner tout « discours cité renvoyant à un discours antérieur (réel ou fictif) sous forme de perception ou de point de vue » (Rosier, 2008 :140). L'étiquette *discours interprété* quant à elle, est utilisée dans les cas de contenus ne renvoyant pas vraiment à un dire identifiable mais à une interprétation fondée ou non. Le *discours absorbé*, très utilisé dans les analyses du discours médiatique, désigne un fragment du discours autre sur lequel porte la modalisation (suspicieuse ou pas).

Gérard Genette, dans une perspective narratologique, réserve l'étiquette *discours rapporté* aux seuls faits de discours direct. Il regroupe les formes indirectes sous l'appellation *discours transposé* et réserve l'expression *discours narrativisé* aux cas où l'on résume le contenu de l'acte de parole. Dans la même perspective, Jean Peytard restreint la portée du discours rapporté au *discours relaté* qu'il définit comme tout lieu qui, dans un énoncé oral ou écrit, traite de manière spécifique un événement de parole.

Dans les études linguistiques, le sémantisme du verbe rapporter varie donc selon les perspectives de recherche et les contenus manipulés.

Par ailleurs, dans le contexte médiatique, *rapporter*, c'est *rapporter fidèlement* l'adverbe *fidèlement* étant sous-entendu. La presse écrite est un univers où l'on rapporte du discours, où l'on attribue du dire à une autre source énonciative avec la possibilité d'apporter une modalisation suspicieuse sur le contenu rapporté. Dans les pages d'informations générales, le journaliste, par souci de neutralité, rapporte « fidèlement » les paroles d'autrui. Il attribue du dire, cite, paraphrase,

mais en se gardant de tout positionnement du moins explicite. Dans une posture engagée, le journaliste ne se contente pas de rapporter du dire, il interprète, se distancie, se positionne mais en prenant le soin de donner une illusion d'objectivité. *Rapporter* pour lui, est un acte citoyen synonyme de *dénoncer les maux de la société*, de *dénoncer des pratiques malfaisantes*.

Ainsi, dans le concept de discours rapporté, *rapporter* peut avoir plusieurs acceptions selon les genres de discours, les intentions des énonciateurs, les enjeux que représente le recours au dire d'autrui mais surtout selon les contenus rapportés.

5.1.2 LES CONTENUS RAPPORTÉS

Que rapporte-t-on dans le discours rapporté ?

Les oscillations terminologiques actuelles entre discours *rapporté* et *représenté* (qui ne se limitent pas à cette dichotomie, on trouve en effet *discours autre*, *discours déporté*, *discours importé*, *discours déplacé*...) entendent rendre compte de l'opposition entre l'existence effective d'une parole initiale rapportée et la mise en scène fictive d'une parole supposée. (Laurence Rosier, 2008 : 4).

La richesse de la terminologie autour du DR témoigne, en effet, de l'existence de cas où les contenus rapportés ne sont pas véritablement « des dits » mais aussi des non-dits verbalisés dans le mode d'insertion du discours.

Certes la langue et sa mise en pratique (la parole) occupent une part importante dans la communication humaine mais une grande part des interactions en situation de communication appartiennent aux domaines du paraverbal et du non verbal. Dans une interaction à l'oral, les signes mis en jeu appartiennent d'une part au verbal (niveau phonologique, morphologique, lexical et syntaxique) et au paraverbal (niveau prosodique et vocal : intonation, débit, pause, etc.), d'autre part au non verbal (apparence physique : physionomie, stature, attitude, posture, mimique, habillement, etc.). De manière explicite et indubitable, le discours rapporté prend en charge *le dit*, parole effectivement produite. Mais ne dit-on pas que le silence, c'est aussi de la parole ? Qu'en est-il alors *du dire* (le potentiel, le fictif et le nié) et *des non-dits*, expression non verbale de la parole (émotions, gestes, attitudes, etc.) puisque c'est aussi de cela qu'il s'agit dans le genre faits divers ? Quelle est alors la place du paraverbal et du non verbal dans la problématique du DR ?

Dans les faits divers des quotidiens sénégalais, les formes de représentation de l'autre dans le discours vont bien au-delà de la parole effectivement produite. Le

journaliste rapporte des faits de société ; ces faits sont composés de dits, de dire et de non-dits. En mettant en scène son discours, le journaliste ne fait donc pas que reformuler, citer ou paraphraser ce qui est effectivement dit ; il interprète des attitudes, faits et gestes en les verbalisant.

Souvent le sémantisme des verbes introducteurs reflète la nature des contenus rapportés. Mais selon leur mode d'insertion et l'environnement syntaxique, certains verbes introducteurs ont un fonctionnement très complexe. En plus, l'acte de rapporter ne se lit pas seulement dans le sémantisme des verbes de paroles. Il arrive que les contenus rapportés soient présentés sous forme modalisée (îlot textuel ou forme en « selon X »). Voyons ce que nous révèle le corpus.

5.1.2.1 Des paroles orales ou écrites

« Les paroles d'autrui » sont l'objet par excellence sur lequel s'exerce le « rapport » dans l'énonciation rapportée. Nombreuses sont les définitions du DR dans lesquelles la notion de *discours* est associée à celle de *paroles* au sens de production oralisée (et non pas entendu comme l'un des paramètres du couple saussurien langue / parole en atteste la marque du pluriel). Cela va de soi donc que dans la grande majorité des séquences du corpus, les contenus rapportés soient du domaine du verbal (oral ou écrit) et non du paraverbal ou du non verbal.

Le mode d'insertion de paroles dans le DR varie selon la situation d'origine (paroles initialement produites à l'oral ou à l'écrit, ambiguïté sur la source ou sur le mode de production...) et aussi selon les motivations du locuteur rapporteur. Souvent les propos rapportés sont introduits par des verbes de paroles ou des syntagmes nominaux formés à partir de la nominalisation de verbes de paroles. Mais il arrive que l'énonciateur fasse recours à des verbes de perception, à la modalisation autonymique ou aux formes en *selon X*. Seul alors le contexte permet d'identifier les contenus rapportés comme étant du « dire dit » ou du « dire écrit ».

Une analyse des segments présentateurs des séquences de paroles rapportées révèle que ceux-ci sont rarement explicites sur le caractère oral ou écrit de l'énonciation d'origine. Il arrive que le segment présentateur soit explicite et laisse deviner les détails de la situation d'origine. Le journaliste a dans ce cas besoin de plonger son lectorat dans la trame réelle du récit.

L'on note dans le corpus, des verbes de parole qui introduisent de manière spécifique le produit d'une interaction orale. On peut citer *abreuver d'injures, lâcher, arguer, asséner, cracher, crier, déverser sa bile, fulminer, lancer, marteler, parler, pester, renchérir, rétorquer, se lamenter, souffler, tonner*. Dans

les séquences (188) et (289) par exemple, les verbes *déverser sa bile*, *abreuver d'injures* et *rétorquer* non seulement montrent que les paroles d'origine sont émises à l'oral mais ils renseignent aussi sur la tonalité et les émotions qui se dégagent de l'énonciation d'origine et donnent vie au récit.

/188/ L'insulte à la bouche, il avait déversé sa bile sur le receveur du bus, avant d'abreuver d'injures toute la corporation policière, au moment de sa conduite au commissariat des Parcelles assainies.

/289/ Faux! Rétorque le frère du défunt qui a fait claqué dangereusement la langue, hier soir, à l'émission « A vous de juger » de la 2Stv.

De même, certains segments présentateurs sont spécifiques aux paroles initialement produites à l'écrit et ne laissent aucun doute sur ce fait. Dans les énoncés (131) et (702) par exemple, le journaliste montre clairement qu'il rapporte des propos à l'origine écrit et non le résultat d'une interaction orale.

/131/ Une note sur laquelle il avait, entre autres, griffonné ces mots: « je vais en finir avec toi».

/702/ Pis, Issagha Fall l'a remise (sic) une lettre de divorce. Comme en atteste son contenu : «Je soussigné Issagha Fall, né en 1957 à Saint-Louis, fils de Bilal Fall et d'Aminetou, policier de profession, que je reconnais avoir divorcé d'avec Khadijétou Brahim Diakité, née à Nouakchott.»

Dans (131), le verbe *griffonner* est spécifique à l'écrit et ne peut prêter à confusion. Dans l'énoncé (702), le segment présentateur immédiat (« comme en atteste son contenu ») est tout aussi explicite vu qu'il renvoie à une source écrite (« une lettre de divorce »).

Cependant, le verbe présentateur n'est pas toujours explicite quant au mode de production de l'énoncé d'origine. Les verbes *affirmer*, *citer*, *déclarer*, *dire*, *noter*, *répondre*, *souligner*, *témoigner*, etc. ne laissent pas toujours deviner la nature orale ou écrite des paroles rapportées. Le cas du verbe *dire* est des plus intéressants. Celui-ci, apparemment simple et souvent utilisé dans le DR, est en réalité très complexe. Le dictionnaire *Le Robert*³⁵ a répertorié plus de vingt-six (26) variantes du verbe dire ; le *dictionnaire de la langue française en ligne* (*op cit.*) lui attribue quarante-trois (43) synonymes et le *Dictionnaire des expressions et locutions* (Rey & Chantreau, 1989 : 414-418) a listé quarante-huit (48) expressions et locutions construites à partir de ce verbe.

Le verbe *dire* est très fréquent dans le corpus. Il est présent dans quatre-vingt-douze (92) séquences sur les 814 contenant un verbe introducteur dans le

³⁵ Le Robert dictionnaire d'aujourd'hui, Alain Rey (Ed.), juin 1991, page 301.

segment présentateur. Celui-ci n'exprime pas de manière explicite le caractère oral ou écrit de l'énonciation rapportée. Seul le cotexte permet de statuer sur le mode d'énonciation d'origine. Dans la séquence (427) par exemple, l'expression « dans notre dernière édition » permet de savoir que les paroles introduites par le verbe *dire* étaient écrites dans le quotidien et l'expression « au téléphone » renseigne sur le fait que les paroles rapportées avec le même verbe *dire* ont été prononcées à l'oral dans la séquence (1047).

/427/ Dans notre dernière édition, nous vous disions que le tout nouveau patron du 5^{ème} Bataillon d'infanterie de Ziguinchor, le commandant Matar Diop, avait lancé à l'occasion de son installation, avant -hier, une croisade contre les braqueurs et autres malfrats.

/1047/ Toutefois, Mme Guèye a joint hier votre serviteur au téléphone, un peu après 21 heures pour dire qu'elle s'en limite à la version du proviseur qui est son supérieur hiérarchique.

Jusqu'ici, nous avons posé le fait que les paroles peuvent être écrites ou orales. Mais l'inverse peut-il être posé comme vrai ? S'il n'y a pas de doute sur le fait que tout énoncé oral est parole, peut-on affirmer que tout énoncé écrit est parole ?

La parole se manifeste comme l'expression verbalisée des pensées, désirs, émotions, aspirations du sujet. Son apparition est liée à l'abaissement du larynx ; elle renvoie à la notion de corps. La parole est donc par essence, orale. Aujourd'hui, la parole peut être écrite. Le discours, entendu comme l'expression structurée de la parole peut donc être appréhendé autant sous l'angle de l'oral que de l'écrit. Cependant peut-on affirmer que, ne sont considérés comme paroles que les écrits qui sont à la source des productions orales ? Deux cas retiennent l'attention dans le corpus : celui d'écrits non attribués à une instance d'énonciation d'origine et celui d'écrits produit d'une pensée. L'énoncé (86) présente des écrits. Peut-on affirmer sans risque de se tromper qu'il s'agit de paroles ?

/86/ Il a pensé à cette mise en garde sur les murs de tous les aéroports du monde : « Ne jamais accepter de bagages d'autrui »

Dans la séquence (86), les propos rapportés sont le produit de la pensée d'un citoyen protagoniste du fait divers. Mais celui-ci n'en est pas en réalité la source car il n'a pas effectivement formulé ces propos. L'on se demande d'abord s'il y a une situation d'énonciation d'origine et si c'est le cas, quels en sont les paramètres : d'une part, L2 n'a pas vraiment formulé les propos ; faut-il rechercher un L3, personne qui aurait écrit sur les murs de l'aéroport ou même un L4 si le L3 n'est que l'ouvrier qui a reçu des instructions d'une autre

instance ? Il y a donc ambiguïté sur l'énonciateur d'origine. D'autre part les paramètres spatio-temporels sont tout aussi ambigus. Le journaliste rapporte la pensée du citoyen. Comment spécifier le lieu et le moment de l'énonciation d'origine ? Par ailleurs comment en a-t-il pris connaissance ? Cela pose la question des « pensées » comme contenu du DR.

5.1.2.2 Des pensées et opinions

Selon Sophie Marnette (*Revue Romane* -1- 2002 :9), le problème majeur des pensées rapportées est que, contrairement aux paroles, elles ne réfèrent pas nécessairement à des phénomènes entièrement verbaux. S'il est impossible de rapporter les pensées des autres, il est objectivement tout aussi impossible de rapporter les siennes propres car ce que nous appelons « pensée » est en fait la description, la verbalisation à posteriori de phénomènes de conscience qui mêlent verbal et non verbal.

Dans les textes explorés, le verbe *penser* et ses variantes (*croire, ressasser, se demander, se dire, se rappeler, s'interroger*) représentent quatorze (14) séquences sur 814. Le verbe attributif de pensées est généralement le verbe *penser* (04 séquences sur 14).

Dans les énoncés (85) et (115), le journaliste attribue des pensées au citoyen acteur du fait divers. Comment a-t-il connaissance de ces pensées ? Le fait divers n'est pas de la fiction ; c'est le récit de faits réels. Le journaliste oublie la recherche de l'objectivité et s'adonne à une véritable mise en scène. Celui-ci sait cependant qu'il n'as pas à s'inquiéter de la déontologie, son public ne demandant qu'à le croire d'autant plus que les pensées rapportées donnent vie au récit et implique le lecteur dans la trame de l'histoire.

/85/ Notre gars a pensé à son honorabilité. Il a pensé aux journaux des stations FM, la presse quotidienne friande en faits divers, aux initiatives des diplomates représentant son pays, aux barreaux, à ses épouses et ses enfants, etc.

/115/ Tirant le diable par la queue, M. Deschamps a pensé à son ancienne banque.

L'énoncé (115) est moins criant même si l'on se demande encore comment le journaliste, assistant au procès, a su que l'accusé pensait « à son ancienne banque ». Par contre, dans l'énoncé (85), le journaliste va trop loin ; non seulement il rentre dans la pensée du citoyen, mais aussi il donne des précisions inouïes : « *Il a pensé aux journaux des stations FM* », pas n'importe quel journal et en plus, précision sur la presse, celle qui est « *friande en faits divers* » ; le citoyen a pensé aux diplomates mais précision, ceux qui représentent son pays ; il a pensé à « ses épouses » et non à son épouse puisque, précision, il en a plusieurs.

Comment un article qui se réclame objectif peut aller dans autant de détails concernant la pensée du citoyen ? Le journaliste ne se rend-il pas compte que, ce faisant, il se trahit ? Ou alors il le sait mais ne s'en inquiète pas sachant que son public ne se pose pas de questions quant au caractère plausible ou pas de son récit.

Les verbes de pensée laissent souvent planer le doute sur la nature des contenus rapportés (pensées ou paroles). Dans la séquence 435, le verbe *penser* introduit indubitablement des paroles et non des pensées. Sinon comment expliquer l'emploi des guillemets ? Le journaliste va jusqu'à citer littéralement les pensées d'autrui. En réalité l'utilisation du verbe *penser* peut être due au fait que le locuteur d'origine ait exprimé lui-même ses pensées dans des énoncés comme « je pense que... ».

/435/ Un bilan que le porte-parole des sapeurs-pompiers dit « provisoire », même s'il pense que « des chances de retrouver d'autres victimes sous les décombres sont infimes ».

Le cas du verbe *se dire* est tout aussi intéressant. Celui-ci peut signifier « dire à soi-même » (séquence 715) ou encore « dire de soi-même » (séquences 765).

/715/ « Cela n'est pas possible » se dit Karim qui file ventre à terre au domicile de sa dulcinée pour lui réclamer des comptes.

/765/ Ce que le fils aura du mal à supporter car, il se dit majeur et vacciné et sait ce qu'il fait.

Dans les énoncés (715) et (765), l'on ne peut déterminer de manière catégorique s'il s'agit de paroles ou de pensées rapportées. Dans (715) par exemple, il peut s'agir de pensées comme de propos mais l'on se demande pourquoi le journaliste a préféré le verbe introducteur *se dire* au lieu de *dire*.

Le cas de la séquence (738) est plus complexe : le journaliste rapporte d'abord la pensée des enquêteurs (*les enquêteurs se demandent comment le corps a échoué sur la plage.*) pour ensuite utiliser la séquence comme segment présentateur de paroles au style direct (*A-t-on empoisonné le défunt avant de le jeter sur la plage ?*). Le segment présentateur n'indique pas cependant que les enquêteurs se sont exprimés de vive voix. Le journaliste prend-il en charge la séquence citée ou rapporte-t-il les propos d'autrui ? L'ambiguïté s'intensifie d'autant plus que dans la suite de l'énoncé, il oublie de s'effacer et revendique son propos (« *Ce qui est clair, c'est que la victime ne s'est pas rendue seule sur la plage, nuitamment, pour y mourir !* »).

/738/ Une chose est en tout cas sûre : les enquêteurs se demandent comment le corps a échoué sur la plage. A-t-on empoisonné le défunt avant de le jeter sur la plage ? Mystère et boule de gomme. Ce qui est

clair, c'est que la victime ne s'est pas rendue seule sur la plage, nuitamment, pour y mourir !

5.1.2.3 Des gestes et attitudes

Le journaliste rapporte souvent des gestes et attitudes d'autrui qu'il verbalise pour donner vie à son texte. Cependant, même s'il s'agit bien de « rapporter », ces séquences, (958) par exemple, peuvent-elles être admises dans le champ du discours rapporté ?

/958/ A la question de savoir si ce diagnostique est confirmé par des techniciens de la santé, M. Dramé répondra par l'affirmative.

L'énoncé (1001) pourrait être admi comme DR parce que le geste (se tourner vers) est doublé d'un acte de dire (demander). Cependant, si la séquence se limitait à « *Face aux exceptions de nullité brandies par les avocats de la défense, le Président Bara Niang s'est tourné vers le procureur.* », celle-ci n'allait pas faire partie du corpus.

/1001/ Face aux exceptions de nullité brandies par les avocats de la défense, le Président Bara Niang s'est tourné vers le procureur pour lui demander ses réquisitions.

Par contre, dans l'énoncé (894), le journaliste rapporte des gestes (cracher, pointer du doigt) qu'il interprète comme du dit (*Maguette Lô est l'auteur de son mal*). Remarquons que dans cet énoncé, il ne s'agit pas de la définition du DR comme une citation, une reformulation ou de la paraphrase ; ce mode d'insertion appartient plutôt au domaine de l'interprétation. Un domaine qui, à des degrés variables, remet en cause l'objectivité du discours journalistique.

/894/ Inquiète, la tante presse de questions l'écolière, qui finit par cracher le morceau en pointant du doigt le nommé Maguette Lô comme étant l'auteur de son mal.

Par ailleurs, il arrive que le journaliste utilise des expressions figées exprimant le dire par le geste (énoncés 186 et 748). Il ne fait alors aucun doute que le journaliste rapporte le dire autre et d'une manière des plus fidèles si l'on considère que le geste a été effectivement produit.

/186/ Et lorsque Peunde dégage et verse dans son dossier une décharge de Maï attestant l'existence du dû, cette dernière argue que sa signature sur ce document a été... falsifiée.

/748/ Devant la barre, le prévenu qui a balayé d'un revers de main toutes les accusations portées contre sa personne, a affirmé devant la barre être victime d'un complot.

Dans (748), l'expression « balayer d'un revers de la main » est l'équivalent des verbes de parole *réfuter*, *nier*, *refuser*, etc. Par contre l'expression « dégainé et verse » dans (186), même si elle a un sens pour les amateurs de western, est moins explicite pour le commun des mortels.

5.1.2.4 Des décisions et convictions

Dans le corpus, l'on distingue des segments présentés par le verbe « décider » ou par le substantif « décision ». Dans les faits divers, les journalistes traitent beaucoup d'évènements survenus dans le milieu de la police ou de la justice. Il arrive ainsi qu'il évoquent des décisions de justice ou d'autres cas de prise de décision. Seulement, sous quelle forme la décision est-elle à l'origine exprimée pour que le journaliste en prenne connaissance et la rapporte à son public : sous forme de paroles dites, de paroles écrites ou de pensées ? Souvent le journaliste n'éclaire pas son public. Doit-on voir ici une stratégie professionnelle pour donner une illusion d'objectivité ?

Dans la séquence (8), le journaliste rapporte une décision, celle d'approvisionner les populations en eau pour une certaine période.

/8/ Cette rareté explique la décision de la direction des Industries chimiques du Sénégal (Ics) d'approvisionner les populations en eau pour une certaine période.

Comment cette décision a-t-elle été énoncée ? Sous quelle forme a-t-elle été émise par l'énonciateur premier ? S'agit-il de propos énoncés dans un discours oral du directeur devant la population (*Nous allons désormais vous approvisionner en eau pour une certaine période*), d'une décision, texte administratif écrit et signé par la direction ou encore d'une décision ni dite, ni écrite mais qui s'exprime dans les faits par l'acte d'emmener de l'eau dans la localité ? Dans ce dernier cas, l'on ne peut parler de DR. La différence entre l'énoncé (8) et un énoncé comme « *Il a parlé d'approvisionner...* », si elle n'est pas notable sur le plan syntaxique, est déterminante du point de vue énonciatif.

Dans les séquences (627) et (929), le contenu de la décision est précisé (« en portant plainte... ») et les propos rapportés sont la plainte et non la décision. Peut-on alors considérer le verbe *décider* comme un verbe de parole ?

/627/ Cette troisième grossesse serait de trop, car S. Diaby, père de la nouvelle victime, a décidé d'arrêter les ardeurs coupables de l'enseignant, en portant plainte contre lui.

/929/ Lasse d'entendre son mari, un professeur d'arabe vivant à Dahra, lui ressasser qu'il n'est pas le père de ses enfants, la femme a décidé de porter plainte auprès du tribunal et la juridiction s'est réunie mercredi pour examiner l'affaire.

De la même manière, l'on se demande comment la conviction d'autrui s'exprime. Comment le journaliste en a connaissance pour, après, la rapporter à ses lecteurs ?

/591/ Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, qui restent convaincus que leur client a été victime d'une cabale...

Dans la séquence (591), le DR est introduit par le verbe « rester convaincu » ; aucun indice ne prouve que les avocats aient « dit » leur conviction. Pourtant la tournure employée par le journaliste équivaut à l'énoncé « Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, qui affirment que leur client a été victime d'une cabale ».

La conviction est-elle vraiment du « dit » ? L'expression « mise en scène du discours » dans la formulation du sujet de recherche trouve ici toute sa justesse. Le journaliste s'adonne à un véritable exercice d'orchestration et de montage dans les modes de représentation de l'autre dans son discours.

5.1.3 LE DISCOURS RAPPORTE : PAROLE D'AUTRUI ?

Il y a plus affaire à interpréter les interprétations qu'à interpréter les choses, et plus des livres sur les livres que sur autre subject: nous ne faisons que nous entregloser. Tout fourmille de commentaires; d'auteurs, il en est grand cherté.
(Montaigne, Essais: livre III, chapitre 13)

Nous convenons avec Montaigne que toute parole rapporte le déjà-dit. Toute production du sujet parlant appartient à un patrimoine qu'il partage avec la communauté linguistique. Il y a donc systématiquement du dire d'autrui dans le discours du sujet parlant. C'est la loi du langage, nous ne faisons que nous répéter. Seulement, il est diverses modalités de la répétition. A partir de quand peut-on donc parler de DR?

La majorité des ouvrages traitant du DR ne se prononcent pas sur la possibilité pour le locuteur de rapporter ses propres paroles émises dans une situation d'énonciation antérieure (ou même éventuelle). L'on note pourtant dans un certain nombre de corpus, des cas de DR à la première personne.

Il faut reconnaître que la plupart des définitions du DR utilisent l'expression *discours d'autrui*. L'on devrait pourtant s'interroger de manière prioritaire sur ce qu'on rapporte dans le DR : le produit de la situation d'énonciation ou la situation elle-même ?

A partir du moment où l'on admet que le DR rapporte une énonciation et non seulement son contenu, l'expression adaptée serait alors « discours autre ». C'est aussi l'opinion de Sophie Marnette qui, après avoir convoqué des exemples tirés d'un corpus de français parlé, conclut : « Il paraît donc évident que le discours rapporté n'est pas nécessairement le discours d'autrui mais qu'il peut aussi

s'agir du discours du *je*, passé ou virtuel, une constatation qui mériterait de figurer dans les définitions traditionnelles du discours rapporté. » (*Revue Romane* 37-1-2002 : 18).

L'expression discours d'autrui sous-entend les propos d'une instance d'énonciation autre que le locuteur alors que dans l'expression « discours autre » il y a plusieurs possibilités : au delà des paroles d'autrui, l'on peut envisager de rapporter ses propres propos dans une autre situation d'énonciation, rapporter un dire collectif, le locuteur faisant partie des auteurs du dire, rapporter un dire collectif, le locuteur ne prenant pas en charge le contenu du dire et enfin, représenter / interpréter du dire puisé dans le patrimoine langagier commun.

De tous ces cas de discours autre, lesquels appartiennent vraiment au champ du DR ? Lorsque le sujet parlant rapporte son propre dire, lorsqu'il convoque du dire collectif, des proverbes, énoncés doxiques, expressions figées appartenant au patrimoine langagier commun, peut-on parler de discours d'autrui ? Peut-on admettre ces énoncés dans le champ du DR ?

Voici quelques exemples tirés de la presse quotidienne sénégalaise qui justifient la nécessité de revoir la formule « discours d'autrui » dans la définition du DR.

5.1.3.1 Rapporter son propre dire

Les définitions du DR abordent de plus en plus les cas où l'énonciateur se trouve rapporter des propos tenus par lui-même dans une autre situation d'énonciation. L'autocitation, citation par soi d'un dire qui se présente dans le discours comme un dire antérieur ou supposé tel, intègre ainsi le champ du discours rapporté. La forme traditionnelle de l'autocitation est la première personne au singulier ou au pluriel même si la troisième personne n'en est pas exclue (enfant faisant l'apprentissage de la langue). Selon Laurence Rosier (2008 : 131), l'autocitation est introduite par une gamme de verbes de paroles (*j'ai répondu*), de pensées (*je me suis dit*), de perception (*j'ai vu que*) et d'attitude propositionnelle (*j'ai cru que*). Syntaxiquement, l'autocitation peut se présenter sous la forme directe (*j'ai dit X*) ou indirecte (*j'ai dit que X*).

/427/ Dans notre dernière édition, nous vous disions que le tout nouveau patron du 5ème Bataillon d'infanterie de Ziguinchor, le commandant Matar Diop, avait lancé à l'occasion de son installation, avant -hier, une croisade contre les braqueurs et autres malfrats.

/512/ Dernièrement, nous évoquions le «waxtaan» (discussion) particulièrement mouvementé qu'il avait eu avec l'un des syndicalistes de l'hosto, qui l'empêchent de dormir.

/773/ À noter que les gros bonnets de ce trafic, circulent encore dans la capitale. Je parle de ceux qui traversent tranquillement nos frontières, pour faire entrer la drogue dans notre pays.

Souvent le journaliste rapporte, non pas ses propos personnels, mais des informations données par l'organe de presse auquel il appartient. Dans les séquences (427) et (512) par exemple, il rappelle les faits au passé, à la première personne du pluriel et assume la responsabilité énonciative des contenus au même titre que ses collègues de la rédaction. Il arrive aussi que le journaliste reprenne son propre dire en train de se faire (séquence 773). Il s'exprime alors au présent. Il ne rapporte pas un dire antérieur ; il apporte des précisions sur ce qu'il est en train de dire. Peut-on considérer ce cas comme du DR ?

5.1.3.2 Rapporter du dire collectif

La problématique du DR est certes liée à celle du rapport au dire autre et à son mode d'insertion dans le discours, mais elle est aussi étroitement liée à celle de prise en charge énonciative. Dans le discours non rapporté, le sujet parlant prend en charge le contenu de sa production et se l'approprie. Il serait intéressant de rechercher les indices de la posture de l'énonciateur par rapport aux contenus convoqués dans son mode d'insertion du dire collectif (expressions figées, énoncés doxiques, proverbes....) pour décider de leur appartenance ou non au champ du DR.

Le dire collectif reflète des propos attribués à un groupe d'individus selon deux cas de figure : d'une part, il peut être l'expression de la pensée ou d'une opinion commune à un groupe d'individus dans une situation donnée concernant un événement donné ; d'autre part, il peut s'agir de propos dits et répétés dans diverses situations à travers le temps et l'espace au point où l'auteur source de ces propos n'est plus connu. Les dires entrent alors dans le patrimoine langagier commun à une société plus ou moins étendue.

/121/ Quelles sont les causes exactes du curieux incendie qui s'est produit le 24 octobre, à l'hôpital général de Grand Yoff (Hoggy)? Cette-question sur toutes les lèvres au niveau dudit établissement sanitaire est à ce jour sans réponse.

/746/ L'affaire qu'il est convenu d'appeler «le feuilleton Layine Wilane» du nom de ce maître coranique accusé d'avoir abusé vingt-cinq (25) élèves âgées entre six (6) et treize (13) ans, connaîtra son épilogue le 18 juin prochain.

/78/ Comme entre de vieux amis, il donne l'accolade à son « tonton » de quelques heures. Des salamalecs comme s'il avait un vécu épais.

/168/Outré, un des policiers lui «caresse» alors les mâchoires. Un traitement de choc qui a eu le don de lui faire claquer la langue : il

dénonce son acolyte sur qui les limiers retrouvent les sous. Suffisant pour que ces deux « njublang » (voyous) atterrissent au violon de Mbacké.

Dans la séquence (121), l'on se demande à quelle source énonciative appartiennent les propos auxquels le journaliste fait allusion au mode direct. « Toutes les lèvres » au niveau de l'hôpital général de Grand Yoff ont-elles effectivement prononcé cet énoncé ? Ne serait-ce pas les mots propres du journaliste désireux de convoquer les causes éventuelles de l'incendie dans son article ? Nous pouvons cependant affirmer que, malgré la tournure quelque peu ambiguë, le journaliste rapporte quand même un dit, un segment présentateur étant postposé (« Cette-question sur toutes les lèvres au niveau dudit établissement sanitaire est à ce jour sans réponse »).

Dans la séquence (78), l'énoncé « salamalecs » a perdu son sens premier. On lui donne souvent le sens de « salutations longues répétitives et ennuyeuses » par référence à certaines pratiques sociales qui veulent que, par politesse, les salutations ne soient pas expéditives. Le journaliste puise donc ce mot du patrimoine langagier commun pour décrire les échanges entre deux citoyens. L'intention énonciative n'est pas de rapporter leurs propos mais de donner son opinion sur ces échanges qu'il trouve exagérément longs. L'énoncé (78) serait donc difficilement admis dans le champ du DR. De la même façon, dans la séquence (168), le journaliste utilise l'expression « violon de Mbacké » (qui veut dire « prison » dans le jargon des faits-diversiers) non pas pour rapporter la manière de dire d'un groupe social mais dans l'intention de transmettre des informations propres. Celui-ci a sélectionné cette expression au même titre que les autres dans son patrimoine langagier. L'on ne peut donc parler de discours rapporté.

5.1.4 UN DIRE NECESSAIREMENT ANTERIEUR ?

Les définitions classiques du DR font généralement état d'un dire originel antérieur. Or des recherches linguistiques récentes ont démontré que le dire originel n'existe pas systématiquement, qu'il arrive que le DR soit inventé de toute pièce. Laurence Rosier appelle pseudo discours rapportés les « procédés qui montrent que le discours cité original a été fortement résumé, condensé, anticipé, voire imaginé sur la base d'une représentation partagée ». Les propos rapportés peuvent, en effet, être fictifs, potentiels, supposés ou même niés.

- **Le discours rapporté potentiel** est souvent construit avec un verbe introducteur au futur ou au conditionnel.

/805/ Air Sénégal International pourrait alors être condamné à verser des dommages et intérêts aux parties civiles.

/189/ À moins de se dédire à la barre ou de présenter ses plates excuses à la corporation policière qu'il a injuriée à volonté, A. C. Niang risque une punition sévère.

/864/ Qu'est-ce qui s'est passé par la suite dans les locaux de la gendarmerie ? L'enquête ouverte le dira. Toujours, est-il que les parents de Modou Bakhoum seront informés dans la matinée de ce vendredi que le jeune homme est décédé.

- **Le discours rapporté condensé** est présenté avec les formules résumantes « en substance », « en gros », « en résumé », « ainsi pourrait se résumer », etc.

/407/ « Doo fi saw », « Fii laay saw ba mu neex ma », ainsi pourrait se résumer le mobile de la bagarre qui a opposé le jeune Alioune Faye à Serigne Tabane, un vieux de 70 ans.

/445/ Ismaila Fall dit Mathiou, Wissam Kassam, Bassirou Fall et Amadou Danga Sabaly, poursuivis pour viol et détournement de la mineure O. K. Mb sont désormais libres. C'est en substance la décision prononcée hier à leur endroit par le président Bara Niang de la cour d'Appel.

- **Le discours rapporté supposé** est introduit par des expressions comme « genre », « type », « style » ou des verbes introducteurs comme « laisser croire », « faire croire » ou « laisser entendre ».

/772/ Devant les éléments du Commissaire Ibrahima Diop, il a nié les faits, en faisant croire à ces derniers, que le produit trouvé avec lui n'est que sa consommation, et qu'il ne vend pas de la drogue.

- **Le discours rapporté nié**, présentation de « ce qui n'a pas été dit », est fréquent dans le genre faits divers.

/875/ Et c'est ainsi qu'il va revenir à l'agence de la dame Magatte Ndiaye, sans lui dire que l'argent avait été retiré, mais à sa grande surprise, la caissière lui fait savoir que l'argent a été retiré.

/182/ Mais « nak », ne croyez surtout pas qu'il s'agit d'un dossier de divorce.

/580/ Le marabout nie avoir empoché trois millions et obtient la relaxe faute de preuves.

/587/ Et pour corroborer ses propos, il a nié au passage s'être présenté au domicile de la dame avec des titres de voyage.

Il faut cependant faire la différence avec le DR présentant « ce qui est nié ». Dans (875) et (182), par exemple, il n'existe aucun discours antérieur disant que « l'argent avait été retiré » ou que « il s'agit d'un dossier de divorce ». Mais dans les exemples (580) et (587), il existe bien un dit antérieur qui peut être « Je n'ai jamais empoché trois millions » pour l'exemple (580) et « je ne me suis pas présenté au domicile de cette dame avec des titres de voyage » pour l'exemple (587).

Ainsi, l'expression DR ne reflète pas toutes les réalités du concept : les pratiques dépassent largement l'opération de « rapporter » ; de même, dans le DR, l'on rapporte généralement des paroles (orales ou écrites) et, dans une moindre mesure, des pensées. L'exploration du corpus a cependant révélé une extension notable à du dire non explicite (attitudes, gestes, supposition...) ou même à un dire non effectif (potentiel, fictif, nié...). L'on note aussi des cas à la limite du champ du DR pour lesquels il serait difficile de lever l'ambiguïté (cf. paragraphe 4.3).

5.2 DU DISCOURS RAPPORTE A LA REPRESENTATION DU DISCOURS AUTRE

Le paragraphe 4.1 a démontré que l'expression *discours rapporté* n'est plus adapté au concept. L'évolution du statut de celui-ci a, à n'en point douter, eu des conséquences notables sur le champ formel et la terminologie. En effet, au fur et à mesure que les réflexions linguistiques se développent autour du discours rapporté, son champ s'élargit évoluant des formes canonisées par les grammaires à une diversité de formes nées de l'intérêt accordé aux corpus concrets et à la diversification des contextes de production du discours. Ses pratiques s'étendent de la situation de classe aux situations réelles de communication. L'exploration de corpus concrets (discours journalistique, politique, de vulgarisation scientifique, institutionnel, etc.) révèle en effet une panoplie de formes de DR auxquelles la classe ne fait jamais allusion. Le discours médiatique, par exemple, met à jour de nouvelles formes de transmission du dire d'autrui, résultats de stratégies discursives orientées vers la recherche de l'effet d'objectivité. Il y est pour beaucoup dans l'élargissement du champ du DR au phénomène de distanciation et de responsabilité énonciative.

5.2.1 LE DISCOURS RAPPORTE : CONCEPT GRAMMATICAL

Un grand écart existe entre le DR, concept grammatical manipulé en classe et le DR, fait de langue observé en société c'est-à-dire en situation réelle de communication.

Dans les pratiques pédagogiques du DR, les objectifs fixés sont plus linguistiques que communicatifs. Le recours à la grammaire énonciative et textuelle est encore timide. La conception dérivative du DR en est généralement l'idée directrice. La notion est présentée avec un minimum de métalangage, dans une approche mixte (formelle et sémantique) sur des supports préfabriqués (en général dialogues et correspondances). Il n'y a pas d'ambiguïté sur le plan syntaxique, les traits caractéristiques sont clairs et bien tranchés, il suffit de respecter les règles. En effet, la pratique de classe dépasse rarement le cadre des transformations morphosyntaxiques. L'on s'adonne à des exercices de transformation DD/DI, en mettant l'accent sur les changements de personnes, d'indicateurs de lieu et de temps pour le DR au présent et sur la concordance des temps pour le DR au passé. Les verbes introducteurs sont étudiés davantage parce qu'ils servent à introduire le DR que pour leur utilité dans l'évaluation et la caractérisation du mode d'insertion.

Pourtant les études linguistiques récentes rejettent cette conception dérivative du DR et s'accordent sur le fait que « discours direct et discours indirect sont deux modes de rapport différents et ne constituent en aucun cas des variantes

morphosyntaxiques l'une de l'autre » (Komur, 2010 : 66). Jacqueline Authier-Revuz et André Meunier (Langue française n°33, 1977), à travers une analyse de manuels du premier cycle, ont démontré qu'une certaine pédagogie de la grammaire véhicule implicitement une image de la langue rétrécie à une combinatoire morphosyntaxique « débarrassée » des conditions de production du discours. Ils estiment que

Il manque à l'évidence, pour rendre compte de l'ensemble des phénomènes qui se développent dans le cadre du DR, une dimension essentielle, qui permettrait une vue et une explication unifiantes du DR : celle de l'énonciation, jointe à la notion de prise en charge du DR par le rapporteur.

Il faut donc le reconnaître, la situation de classe ne reflète pas la réalité du DR. Le cadre de l'énonciation permettrait d'appréhender ce concept sous l'angle des déictiques et des phénomènes de distanciation essentiels surtout dans une analyse du discours journalistique.

5.2.2 LE DISCOURS RAPPORTE : FAIT DE LANGUE, FAIT DE SOCIÉTÉ

Au fil des recherches en linguistique et sociolinguistique, la vision que l'on se fait du DR a évolué du point de vue de la grammaire scolaire vers celui de la grammaire énonciative d'abord, ensuite vers une analyse du discours impliquant des paramètres sociologiques et communicationnels. Nous sommes donc loin du mode de représentation classique du discours rapporté essentiellement limité aux aspects morphosyntaxiques et typographiques de la langue. Ce concept est désormais appréhendé comme toute manifestation de la parole autre dans le discours. Laurence Rosier parle d'un « continuum guidé par un mouvement d'appropriation du discours d'autrui par le sujet, de la mise à distance maximale à l'ingestion / digestion de la parole de l'autre » (1999 : 9). De même, la terminologie utilisée dans les ouvrages traitant du DR s'est beaucoup diversifiée : discours représenté (Alain Rabatel), représentation du discours autre (Authier-Revuz), discours relaté (Jean Peytard), discours absorbé (Wilmet), etc.

Ainsi, plus qu'un contenu grammatical, le discours rapporté est un fait de langue, un acte d'énonciation, une réalité de la vie courante. L'homme est confronté au discours rapporté dans diverses situations de communication, sous différentes formes dans la presse, la littérature, les témoignages, les correspondances, les comptes-rendus, chez le griot qui rapporte au public ce que le marabout lui a susurré à voix basse, l'enfant envoyé par un aîné pour rapporter un message, bref dans toutes les conversations écrites ou orales. Les contenus manipulés sont donc, aujourd'hui, des productions spontanées. Ce qui explique l'élargissement du champ du DR aux formes mixtes et ambiguës.

Avec la prise en compte des phénomènes du dialogisme et de la polyphonie, le champ du DR s'est élargi à l'ensemble des formes qui font place au dire autre dans le discours. Jacqueline Authier-Revuz parle de la représentation du discours autre (RDA) qu'elle définit comme « l'ensemble des formes par lesquelles on peut, dans « le discours en train de se faire », renvoyer à un autre discours. » (2001). La linguiste pose le fait que bien plus qu'une technique narrative le DR est une composante essentielle de la pratique langagière. Il suffit en effet d'observer le cours des échanges oraux et écrits de la vie quotidienne pour constater que plusieurs genres discursifs relèvent du « dire sur du dire », que pour le sujet parlant, « parler est parler de parole » et que nous parlons avec des mots empruntés à d'autres.

5.2.3 LE CHAMP DE LA REPRESENTATION DU DISCOURS AUTRE

Jacqueline Authier-Revuz pose trois conditions nécessaires pour qu'un énoncé appartienne au champ de la RDA : qu'il y ait un « trait sémantique du dire », que celui-ci contienne « une information minimale sur le contenu du dire » et qu'il existe une « non coïncidence de l'acte d'énonciation d'origine avec l'acte d'énonciation en train de se faire ». L'on se demande si ces conditions constituent à elles seules des traits caractéristiques permettant de lever l'ambiguïté sur certains cas aux frontières du DR. La linguiste n'a pas effectivement précisé s'il suffit qu'une de ces trois conditions soit remplie pour parler de RDA ou s'il faut nécessairement les trois en même temps.

La présence d'un trait sémantique du dire serait par exemple difficile à évaluer dans le cas de certains verbes introducteurs polysémiques et surtout l'on s'interroge sur ce que Jacqueline Authier entend par le « dire », si elle y intègre la pensée et les attitudes. De même l'on devrait se prononcer sur le problème du discours narrativisé par rapport à la condition sur la présence d'une « information minimale sur le contenu du dire ». Certains verbes reflètent en eux-mêmes un contenu du dire (*parler, chanter, remercie...*). Cela n'est cependant pas suffisant pour intégrer des énoncés comme « il parle » dans le champ de la représentation du discours autre.

La troisième condition permet à la linguiste d'exclure du champ du DR celui de certaines formes d'auto représentation du dire (ARD). Mais cela pose du coup le problème de l'autocitation que nous avons admis dans le champ du DR (cf. 4.1.3.1). A ce propos, l'énoncé (773) évoqué plus haut est-il un cas d'autocitation ou d'ARD ? L'autocitation est-elle une forme d'ARD ?

/773/ À noter que les gros bonnets de ce trafic, circulent encore dans la capitale. Je parle de ceux qui traversent tranquillement nos frontières, pour faire entrer la drogue dans notre pays.

Selon la troisième condition posée par Jacqueline Authier-Revuz, l'exemple 773 ne fait pas partie du champ de la RDA puisque les deux énoncés en présence appartiennent au même acte d'énonciation. Tout compte fait, ces trois conditions posées par Authier-Revuz permettent d'analyser les cas d'ambiguïté aux frontières du discours rapporté dans les corpus concrets (cf. paragraphe 4.3).

Il est temps en effet de définir les frontières du DR et ses extensions dans le cadre de cette étude.

Traditionnellement, en grammaire, le champ du discours rapporté se limite aux trois formes intimement liées DD, DI, DIL. Authier-Revuz estime que cette trilogie est une description partielle et appauvrissante du champ de la représentation du discours autre dans le discours. Pour preuve, elle avance l'omission du DDL, de la modalisation autonymique et de toute la gamme de formes de l'hétérogénéité montrée. Ainsi, pour structurer le champ de la RDA dans le discours, Authier part de trois oppositions fondamentales : *DR au sens strict vs modalisation en discours second (MDS)*, *signes standard vs signe autonyme* et *explicite vs interprétatif*. Elle fait appel aux conditions d'énonciation, à la pluralité des voix et au statut sémiotique des mots pour regrouper les formes explicites et interprétatives du discours rapporté dans un champ plus vaste qu'elle nomme la représentation du discours autre.

Partant du fait que, dans un énoncé, le renvoi à un discours autre peut être explicite ou à construire, la linguiste répartit les formes de la RDA selon trois degrés :

- les formes marquées univoques qui utilisent :
 - **le discours direct** dans laquelle les propos sont rapportés en mention.
 - **le discours indirect** dans laquelle, selon Authier, le rapporteur paraphrase le discours originel.
 - **la modalisation en discours second** soit au plan du contenu, au moyen des formules « selon X », « comme dit X », « semble-t-il », soit au plan des mots, au moyen de certains phénomènes réflexifs de non-coïncidences avec les formules « pour ainsi dire », « c'est le mot », « aux deux sens du mot », « si vous me passez le terme », etc.
- les formes marquées non univoques c'est-à-dire exigeant un travail interprétatif. Celles-ci utilisent la modalisation autonymique dans laquelle le mot est utilisé à la fois en usage et en mention, comme dans l'îlot

textuel. Elle présente, en effet, une marque mais une marque devant être interprétée comme correspondant au renvoi à un autre discours ;

- les formes purement interprétatives regroupant le discours direct libre et les formes bivocales (discours indirect libre, ironie, allusion, stéréotype, etc.) dont le repérage nécessite l'interprétation du récepteur.

Ainsi le champ du DR pris en charge dans cette étude est celui de la RDA, conception élargie regroupant les formes traditionnelles du DR avec une extension au discours direct libre (DDL), aux formes modalisées, aux formes bivocales et aux archiformes nées de l'exploitation de corpus concrets (formes mixtes, formes surmarquées, formes de distanciations, etc.). Une frontière, souvent poreuse, exclut certains énoncés doxiques et expressions figées non explicites.

Dans le discours journalistique, ces formes de représentation de la parole d'autrui ont leur spécificité comme l'a si bien démontré Greta Komur-Thilloy (Orizons, 2010). Leur classement s'avère encore plus complexe en contexte multilingue et multiculturel.

5.3 CAS D'AMBIGÜITE AUX FRONTIERES DU DISCOURS RAPPORTE

L'ambiguïté dans le discours rapporté se manifeste par la réunion de plusieurs caractéristiques pertinentes mais indécidables. Dans l'analyse du DR, les problèmes d'ambiguïté se posent à deux niveaux : aux frontières du concept (ambiguïté relative à un problème de délimitation du champ) et au sein même du DR (problème de distinction entre les variantes formelles).

L'ambiguïté aux frontières du DR fait généralement suite à des problèmes de définition du concept ou aux divergences entre analystes sur les notions théoriques de base. Faire passer le DR du statut de concept grammatical à celui d'un fait de langue fait par exemple évoluer son champ des formes canoniques (DD, DI, DIL) au champ élargi de la RDA intégrant diverses formes bivocales, modalisées et mixtes. L'analyste du DR rencontre alors des problèmes pour intégrer certaines formes ou les exclure du champ formel. Dans les faits divers des quotidiens sénégalais l'ambiguïté se manifeste surtout dans le cas des séquences non explicites quant à l'énonciateur d'origine, à la prise en charge ou au mode d'insertion du dire.

5.3.1 ENONCIATEUR ANONYME

Certaines formes de mise à distance renvoient à du *on-dit* sans attribuer spécifiquement l'énonciation. Les propos évoqués renvoient à une doxa anonyme sous la forme d'un complément modal, selon une tournure impersonnelle (*il paraît que, on dit que, il semble que...*) ou omnipersonnelle (*dit-on, soi-disant...*).

/339/ Ce cacique du défunt régime socialiste est, nous dit-on, poursuivi pour « njuc-njac » (escroquerie) dans une affaire foncière.

/387/ Dans la mélasse jusqu'à la moustache parce que poursuivi par une foule de « goorgoorlu » (crève-la-faim) qu'il a, paraît-il, roulés dans la farine et la salive, Diop-l'ex-maire de la Ville de Ndakaaru, qui, après les gendarmes, se défoule sur les journalistes, cause, à ses yeux, de ses maux, ne doit pas une fière chandelle à Njomboor

/626/ Jamais deux sans trois, dit-on.

/740/ Les gorgorlous vont avoir le tournis si on leur donne la valeur de la coke. Hé oui, retenez votre souffle, les 15kg de cocaïne sont estimés à... 750 millions de francs Cfa, a-t-on appris. Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes.

Dans (339), (387), (626) et (740) le journaliste rapporte incontestablement un dire d'autrui antérieur. Le fait qu'il s'agisse de rumeur ou que l'énonciation soit anonyme n'a pas d'influence sur le statut de RDA de la séquence. Cependant

l'on ne doit pas confondre ces formes de « on-dit » avec les formes de type *disons que, notons que, à dire que, il faut dire que...* qui sont, en réalité, des formes d'auto représentation du dire. En effet, si celles-ci contiennent un trait sémantique du dire, elles ne présentent qu'un seul plan d'énonciation, celui du journaliste énonciateur. La condition de non coïncidence n'est donc pas satisfaite.

5.3.2 DISCOURS RAPPORTE OU AUTO REPRESENTATION DU DIRE

L'auto représentation du dire regroupe des cas de non-coïncidences que Authier-Revuz répartit en quatre groupes: les non-coïncidences du discours à lui-même dans le jeu de l'extériorité discursive (*comme dit X*), les non-coïncidences entre les mots et les choses (*pour ainsi dire*), les non-coïncidences des mots à eux-mêmes dans les jeux d'homonymie, de polysémie, de synonymie (*aux deux sens du mot, X au sens de Y...*), les non-coïncidences entre les interlocuteurs (*si vous voulez, comme vous dites*).

Les exemples (61) et (62) évoquent un événement traité en fait divers dans deux quotidiens différents. Dans (61), le journaliste du *Soleil* rapporte une expression de son confrère de *Sud Quotidien* (« au premier sens du terme »). Dans (62), la même expression est utilisée par le journaliste mais dans le but d'apporter des éclaircissements sur son propre dire. Il s'agit là, non pas de DR, mais d'une auto représentation du dire, des moments où, selon Authier, le sujet parlant s'arrête sur son dire en train de se faire pour commenter l'utilisation qu'il fait de la langue.

/61/ Une garde à vue « au premier sens du terme », précise l'article de notre confrère « Sud quotidien ».

/62/ A défaut, les effluves du « lait sur le feu » pourraient s'avérer soporifiques. Au premier sens du terme.

De même les exemples suivants présentent des énoncés à première vue intégrables dans le champ du DR : verbe introducteur suivi d'une subordonnée conjonctive complément d'objet. Cependant, si l'on dépasse les considérations syntaxiques pour les examiner d'un point de vue énonciatif et métalangagier, l'on se rend compte qu'il ne s'agit en aucun cas d'une superposition d'énonciation mais d'un cas de non-coïncidence interlocutive que Jacqueline Authier-Revuz classe dans la catégorie des figures d'ajustement co-énonciatif.

/784/ Notons toutefois que de jeunes hommes ont aussi été de la partie. Shorts bien ajustés, torsos nus, ils ont emboîté le pas à la gent féminine, fiers d'avoir accompli leur devoir.

/448/ Il faut noter que tous les deux avaient mystérieusement disparu de la circulation depuis l'éclatement de cette affaire.

/258/ Il faut signaler qu'une personne nommée B. Diawara a été arrêtée par les forces de l'ordre.

/183/ Ce que nos machins ont enregistré renvoie plutôt à une affaire foncière. Sans blague alors! Pour être précis, disons que le nommé Mbaye Peunde Mbengue a attrait devant Dame Justice son ex douce moitié. « Lu waral li » (qu'est-ce qui s'est passé) ?

/554/ C'est dire que la championne d'Edmonton s'éloigne des prairies bleues, elle qu'on avait connu [*sic*], dans son passé récent, au travers de son engagement, à Kaolack, aux côtés de El Hadj Daouda Faye alias «Vava».

/555/ Pour finir avec cette affaire de blanchiment d'argent, disons que le ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Me Madické Niang, qui faisait face, hier aux députés n'a pas manqué de se prononcer sur cette affaire. «Ngorsi» (le gars) s'est d'abord refusé à tout commentaire : « je ne parlerais jamais d'une affaire en cours».

/773/ À noter que les gros bonnets de ce trafic, circulent encore dans la capitale. Je parle de ceux qui traversent tranquillement nos frontières, pour faire entrer la drogue dans notre pays.

5.3.3 PROBLEME DE PRISE EN CHARGE ENONCIATIVE

Diverses manipulations permettent de classer un énoncé dans le champ du DR ou de l'en exclure. Dans les cas d'évidence, les critères syntaxiques et typographiques suffisent. Certains nécessitent cependant de pousser les investigations aux considérations sémantiques et pragmatiques. Les critères énonciatifs que nous mettons en avant dans cette analyse, convoquent les paramètres de la situation d'énonciation, le sémantisme des verbes introducteurs et autres composantes du lexique (adverbes, adjectifs, toponymes...), le plan d'énonciation, etc. la notion de prise en charge énonciative en est, à n'en point douter, un critère déterminant surtout quand il s'agit de l'exploration d'un corpus de la presse écrite. Si l'on considère que le champ du DR se limite aux énoncés non pris en charge par l'énonciateur, quelle place faut-il accorder aux allusions et énoncés doxiques dans la problématique du DR ? Mais surtout quelle relation entre ce concept et la notion de prise en charge énonciative dans l'analyse du discours médiatique ? Laurence Rosier se prononce à ce propos :

La question de prise en charge dépasse celle du DR : si elles sont toutes deux liées à la notion d'énonciation, la prise en charge recouvre des questions liées à la responsabilité, au point de vue, à l'adhésion, à la véridiction, à la médiation, à l'évidentialité selon différents marqueurs linguistiques dont le DR n'est qu'un sous-ensemble. (2008 : 99).

Observons les énoncés (289), (303) et (551). Ceux-ci révèlent une certaine uniformité du point de vue syntaxique : ils commencent tous par une séquence au mode direct, de modalité exclamative. On serait tenté de leur attribuer le même statut énonciatif si l'on ne prenait pas en compte la question de *prise en charge énonciative*. En effet, ces trois énoncés n'appartiennent pas tous au champ du DR.

/289/ Faux! Rétorque le frère du défunt qui a fait claqué [sic] dangereusement la langue, hier soir, à l'émission « A vous de juger » de la 2Stv.

/303/ Mille milliards de mille sabords! Comme disait le capitaine Haddock, compagnon de Tintin.

/551/ Dis donc! «Xana» Alioune Tine et ses amis de la Rencontre africaine des droits de l'Homme (Raddho), ils sont fâchés ? Manifestement ! Hier, ils ont pondu un communiqué intitulé «Non à la criminalisation de l'opposition politique», pour se prononcer sur l'affaire Nangal.

Dans (289), le journaliste ne prend pas en charge l'énoncé « faux ! ». Il l'attribue au « frère du défunt » au mode direct. Il s'agit donc d'un cas de discours direct même si les caractéristiques typographiques (ici, celles du discours non rapporté) propres à cette forme ne sont pas suffisants.

Dans (303) par contre, le journaliste ne rapporte pas les propos d'autrui ; il modalise ses propres propos par renvoi au discours du « capitaine Haddock, compagnon de tintin ». Il s'agit là, d'une forme de discours que Jacqueline Authier-Revuz place à l'intersection du champ de la RDA et de celui de l'ARD. Un tel énoncé est donc admis dans le champ du DR dans la catégorie de la modalisation en discours second (MDS).

L'énoncé (551), quant à lui ne représente ni un cas d'attribution du dire, ni un cas de renvoi au dire d'autrui. Il s'agit d'une situation d'énonciation à « effacement 0 » : le journaliste prend en charge de manière explicite le contenu énoncé. Il se positionne comme étant entièrement responsable des contenus de l'énonciation. La suite du discours est d'ailleurs édifiante : le journaliste affirme et confirme sa présence à travers une rupture de code linguistique, un registre de langue familier, un ton trop décontracté, un lexique particulier... Cette hétérogénéité « plus que montrée » témoigne de la responsabilité du journaliste quant au contenu du discours. Il s'agit là d'un excellent exemple de forme d'affirmation du sujet parlant en dépit de l'hétérogénéité constitutive du langage.

De la même manière, dans certaines productions à énonciateur ambigu, il est nécessaire de savoir qui parle et qui prend en charge le contenu au mode direct pour statuer sur l'appartenance ou non de la séquence au champ du DR.

/407/ « Doo fi saw », « Fii laay saw ba mu neex ma », ainsi pourrait se résumer le mobile de la bagarre qui a opposé le jeune Alioune Faye à Serigne Tabane, un vieux de 70 ans.

/442/ « Up mo bax ci lax bu tang » : Hier, le Khalife général des Mourides a balancé une douche froide à Habib Sy, le ministre d'Etat ministre des Infrastructures, venu prendre le pouls des Grands chantiers de Touba.

Dans (407), il y a un énoncé au mode direct, dans une langue différente de celle d'écriture, avec un segment présentateur postposé. Du point de vue syntaxique, l'on classerait sans hésiter la séquence comme du DR. Cependant le sémantisme du segment présentateur cause problème : le journaliste présente les propos entre guillemets comme un résumé possible du mobile de l'événement qu'il rapporte (« ainsi pourrait se résumer le mobile ... »). Il ne s'agit donc pas de propos d'autrui, ni de dires antérieurs, ni même de ses propos personnels ! Pour le locuteur de la langue qui comprend les contenus évoqués, le journaliste a mis dans son prétendu résumé guillemeté, toutes les tonalités exprimant les émotions qui se dégagent de l'interaction entre les protagonistes du fait divers. En plus l'on s'interroge sur le passage à la langue locale ; même s'il ne l'avoue pas, le journaliste a fait parler les citoyens acteurs du fait divers pour ensuite présenter la séquence comme un résumé des faits élaboré par lui. Ainsi, si l'on doit se baser sur la troisième condition posée par Authier pour qu'un énoncé appartienne au champ de la RDA (« non coïncidence de l'acte d'énonciation d'origine avec l'acte d'énonciation en train de se faire »), l'exemple (407) n'est pas du DR. Cependant nous ne pouvons nous résoudre à l'exclure sachant pertinemment que les paroles entre parenthèses appartiennent à autrui et non au journaliste comme il le prétend dans la mise en scène du discours. Le journaliste prétend en effet prendre en charge ces propos alors que la réalité est tout autre en témoigne la tournure pronominale et le mode du verbe du segment présentateur (« pourrait se résumer »).

La même question « qui parle ? » se pose dans (442). Le journaliste introduit ses propos par un énoncé en langue locale au mode direct. La traduction de cet énoncé montre qu'il ne s'agit pas des paroles des personnes évoquées dans le discours (le Khalife général des Mourides ou le Ministre d'Etat Habib Sy). Il s'agit d'un proverbe convoqué par le journaliste pour introduire ses propres propos. L'on se demande alors dans quel champ classer la séquence (442) : discours rapporté ou discours non rapporté ?

Conclusion

Ainsi, dans le discours journalistique en contexte sénégalais, la conception didactique du DR mérite d'être reconsidérée autant du point de vue de la définition que du champ formelle.

En effet, il s'est avéré que le discours rapporté, c'est d'abord un mode d'insertion de la parole d'autrui dans le discours. Mais c'est aussi tout mode de représentation verbalisé de situations d'interaction para-verbale ou non verbale dans le discours. Le champ du DR est ouvert aussi bien à la citation, à la paraphrase qu'à la reformulation, l'interprétation, la représentation ou même les sous entendus. Il est ouvert aussi bien aux paroles et pensées qu'aux gestes, attitudes, postures et émotions verbalisés dans le mode d'insertion du discours. Il est ouvert aussi bien aux propos d'autrui qu'aux dires propres du locuteur énonciateur, aussi bien aux dires antérieurs qu'aux dires potentiels, fictifs ou même niés.

La révision de la définition du discours rapporté et de son champ conceptuel va de paire avec le renouvellement de la terminologie et l'intégration de nouvelles catégories formelles dans le champ de ce concept. Dans les études linguistiques, par exemple, le concept de représentation du discours autre (RDA) remplace de plus en plus celui de discours rapporté. L'on comprend alors la pertinence de redéfinir le champ du DR pour toute étude spécifique à un genre de discours comme en témoignent ces propos de Dominique Maingueneau :

« Pour l'analyse du discours, les diverses formes de discours rapporté ne sont pas de simples procédés que les locuteurs utiliseraient à leur gré. Elles sont contraintes par le genre de discours, et éventuellement le positionnement. Une analyse strictement linguistique de ces phénomènes est donc insuffisante : la manière dont une parole est attribuée à une autre source énonciative est solidaire des caractéristiques de l'ensemble du discours citant. Les formes de représentation de discours autres ne sont qu'une des manifestations d'une propriété constitutive de tout discours, à savoir le travail sur d'autres discours, la négociation permanente de sa propre frontière. » (2009 : 49).

Ainsi, le champ conceptuel du DR dans les faits divers des quotidiens sénégalais étant circonscrit, la suite des investigations portera sur le champ formel, son adéquation avec l'objet grammatical et, éventuellement, ses spécificités.

CHAPITRE 6: VARIANTES FORMELLES DU DISCOURS RAPPORTE DANS LES FAITS DIVERS DES QUOTIDIENS SENEGALAIS

Le mode de représentation du discours autre obéit à des normes linguistiques bien définies comme tout acte de production de discours que celui-ci soit réalisé spontanément ou non. Cela est aussi vrai et même primordial dans le cas du discours journalistique, un genre discursif où le choix d'écriture est hautement stratégique.

Les textes que nous explorons appartiennent au genre faits divers ; le contexte de production, du fait de son hétérogénéité, est spécifique. Cela influe indubitablement sur la mise en scène du discours et sur le mode de représentation de la parole d'autrui, exercice délicat pour tout journaliste soucieux de l'éthique et de la déontologie. L'écriture journalistique est, en effet, assujettie à plusieurs critères. Il s'agit, en plus de la régulation professionnelle et politique, des enjeux qui prévalent dans l'environnement médiatique et aussi des contraintes du genre.

Dans le genre fait divers, la mise en scène du discours est un exercice d'autant plus délicat que les acteurs de l'énonciation sont des citoyens qui existent vraiment et dont il faut préserver la vie privée. Ces contraintes s'ajoutent à celles évoquées ci-dessus particulièrement l'enjeu de captation qui oblige le journaliste à toute une gymnastique énonciative pour vendre son histoire et qui l'amène à enfreindre les règles syntaxiques propres à la langue d'écriture. Toutes choses qui font que, après examen des séquences de DR dans les articles de faits divers des quotidiens sénégalais, nous nous rendons compte que nous sommes bien loin des formes traditionnelles de DR (DD, DI, DIL). Celles-ci sont si variées qu'il s'avère nécessaire de reconsidérer la catégorisation faite dans les grammaires et de pousser les investigations aux variantes formelles du DR.

Le concept de DR pris en charge dans cette étude s'étend ainsi à toutes les formes de représentation du discours autre telles que définies dans le chapitre 4. Son champ se compose des formes canoniques (DD / DI), des formes modalisées (modalisation autonymique, modalisation en discours second), des formes bivocales (appelées discours indirect libre dans les grammaires) et des formes mixtes.

Rechercher les spécificités du DR dans les faits divers des quotidiens sénégalais, c'est donc pour nous analyser les formes se retrouvant dans le corpus, leur degré de marquage, leurs particularités (syntaxiques, énonciatives et sémiotiques) et leurs fréquences d'utilisation. La spécificité se mesure ainsi par rapport au standard de la langue défini dans les grammaires conformément à notre

motivation première, celle d'observer un concept grammatical hors de la situation de classe, en situation réelle de communication. Il s'agit donc de comparer les formes de DR issues du corpus de faits divers en contexte sénégalais à celles manipulées en classe sachant que ces dernières sont préfabriquées et reflètent clairement les traits définis dans les grammaires.

L'enjeu est d'abord, de vérifier dans quelles mesures les formes relevées dans les articles de faits divers correspondent aux schémas syntaxiques donnés dans les ouvrages de références ensuite de faire ressortir les particularités dans le mode d'insertion du dire. Il est vrai que la problématique des formes de discours rapporté dans les textes journalistiques a déjà fait l'objet d'études linguistiques³⁶ mais, jusque-là, aucune n'a pris en compte le contexte sociolinguistique et le profil socioculturel des acteurs de l'énonciation. Il serait intéressant, avant d'analyser toutes ces influences sur la subjectivité du discours journalistique, de vérifier leur impact sur la forme du discours autre.

Il s'agit donc dans ce chapitre, d'abord, de repartir, selon leur mode d'insertion, les différentes séquences du discours rapporté en catégories formelles ; ensuite, par rapport à leur degré de marquage, de définir les variantes qui composent chacune des catégories ; puis de commenter les fréquences d'emploi et les spécificités formelles de chacune des variantes ; enfin, d'analyser les cas de mixité et d'ambiguïté décelés dans le corpus.

³⁶ Cf. Moirand Sophie (2007), Komur-Thilloy Greta (2010) et autres.

6.1 LA DEMARCHE DE CATEGORISATION

Greta Komur-Thilloy rappelait dans son analyse que « parmi les formes de discours rapporté il en est trois qui ont été en quelque sorte « canonisées » par la tradition grammaticale : le discours (ou style) direct (DD), le discours (ou style) indirect (DI), et plus récemment le discours ou style indirect libre (DIL). » (2010 : 12). Seulement, après examen de la structure des séquences de discours rapporté dans la base de données, nous constatons que nous sommes bien loin de ces formes traditionnelles (DD / DI / DIL). Il y a une telle particularité par rapport aux traits caractéristiques définis dans les grammaires³⁷ qu'il fallait reconsidérer la catégorisation ou du moins, la « pousser plus loin ».

L'exploitation de la base de données a permis de dégager cinq grandes catégories : trois correspondant aux formes canoniques du DR mais pour lesquelles nous avons préféré la terminologie « forme directe », « forme indirecte » et « forme bivocale » auxquelles nous avons ajouté la « forme modalisée » et la « forme mixte ». Vu les sous-catégories qui composent la plupart, cela nous permet, par exemple, de traiter le discours direct libre (DDL) non pas comme une forme de DR mais comme une variante formelle du discours direct.

En effet, l'expression « discours direct » comme elle est utilisée traditionnellement ne rend pas exactement compte de la multiplicité des variantes qui la constituent. Selon le degré de marquage, il y a plusieurs variantes du DD : de la forme surmarquée (discours direct canonique) à la forme sous marquée (discours direct libre) en passant par le discours direct avec « que », le discours direct avec incise, etc. Utiliser le terme DD pour désigner cette catégorie ne permet donc pas de mettre à jour toutes ses variantes. Il en est de même pour le DI et les formes de modalisation. Remplacer le terme *discours* par celui de *forme* permet de loger sous la même appellation les variantes appartenant à une catégorie donnée.

Certes il est plus facile de répartir les séquences du corpus selon qu'il s'agisse d'un DD, d'un DI ou d'une forme de mise à distance. Mais cela ne permettrait pas de mettre à jour toute la richesse de l'écriture des journalistes énonciateurs ; toutes ces tournures qu'ils utilisent sciemment ou pas, souvent à la limite de l'acceptable pour la grammaire de la langue d'écriture. Nous avons alors choisi d'utiliser la terminologie *forme* au lieu de parler de *discours* pour désigner les grandes catégories de DR dans le corpus.

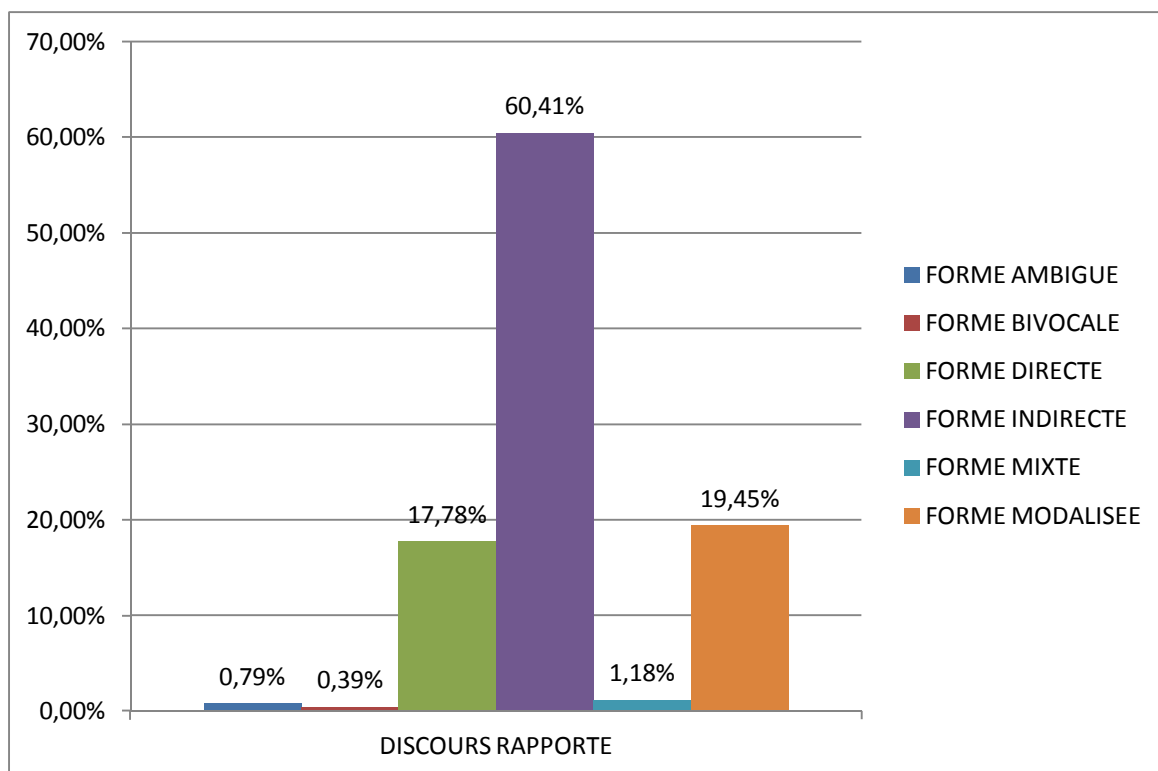
Une autre raison est l'harmonisation de la terminologie. En effet si l'on doit utiliser le terme *discours* dans la désignation des grandes catégories de DR, cela

³⁷ Nous nous référons à l'inventaire des traits caractéristiques dans les grammaires réalisé par Greta Komur-Thilloy dans son ouvrage (2010).

poserait des problèmes à deux niveaux : il fallait trouver un terme qui permettrait de regrouper les formes modalisées puisque la modalisation en discours second (MDS) n'en est qu'une variante ; il y a aussi la modalisation autonymique (MA), le conditionnel journalistique et certaines formes de non coïncidence interlocutive. En plus, la méthode d'exploration consiste justement à manipuler des « formes », à les catégoriser avant de pousser l'investigation aux variantes. Pour toutes ces raisons, la démarche adoptée est de procéder à deux niveaux de catégorisation.

Un premier traitement des séquences les répartit selon quatre catégories : formes directes, indirectes, modalisées et bivocales. Une cinquième catégorie vient s'ajouter à ces formes. Il s'agit de la forme mixte que nous avons choisi d'aborder dans un rapprochement avec la notion d'ambiguïté.

Un deuxième traitement permet de pénétrer chaque catégorie, de mesurer les degrés de marquage, les spécificités syntaxiques, énonciatives et sémiotiques afin de définir les variantes formelles qui la composent. Tout cela après avoir au préalable, défini des critères d'identification de ces formes de DR.



Graphique n°5 : Répartition des séquences de DR par catégories formelles

La démarche d'identification ne se limite pas à la recherche de conformité aux marques grammaticales. Elle s'inscrit plutôt dans une recherche d'indices évocateurs ou réfutateurs autant sur le plan syntaxique que sur les plans

énonciatif et sémiotique. Les formes de DR ne correspondent pas à un schéma syntactico-sémantique figé. Il existe un continuum dans les constructions c'est-à-dire une certaine évolution des formes surmarquées aux formes sous-marquées. Comme dirait Laurence Rosier,

Le continuum permet de dépasser la question de la transposition mécanique d'un discours à un autre et propose une vision graduelle et fine des mécanismes généraux des dédoublements énonciatifs du DR. Cette approche résulte d'une vision contextuelle des formes, intégrant les formes mixtes et prenant en compte le « reste » (2008 : 51).

6.2 LA FORME DIRECTE

6.2.1 IDENTIFIER LA FORME DIRECTE

6.2.1.1 Caractéristiques formelles selon les grammaires

Selon Jacqueline Authier, « ce qu'on appelle discours rapporté est la représentation d'un acte d'énonciation, comportant comme élément capital, mais ne s'y réduisant pas, un énoncé » (Hachette, 2001). Il est, de ce point de vue, important de préciser que dans la forme directe, c'est l'ensemble de l'énoncé (segment présentateur et segment présenté) qui est identifiable comme DD et non le seul élément cité. C'est par exemple l'ensemble de la séquence (34) qui constitue le DD et non l'énoncé « *si je n'ai pas obéi à son ordre dans un premier temps, c'est parce qu'il m'est familier* » seulement.

/34/ Se présentant comme « le détenu le plus discipliné » de la Mac, il a ajouté: « *si je n'ai pas obéi à son ordre dans un premier temps, c'est parce qu'il m'est familier* ».

Les traits caractéristiques du DD définis dans les grammaires sont généralement d'ordre syntaxique, lexical et typographique. L'on distingue environ dix marques³⁸ portant sur le segment présentateur, sur le segment présenté ou sur les deux en même temps.

- Le segment présentateur :
 1. *contient généralement un verbe du dire ;*
 2. *peut être transitif ou intransitif ;*
 3. *peut occuper différentes positions : avant, après ou à l'intérieur du segment présenté.*

Les caractéristiques n°1 et n°2 supposent que le segment présentateur contient un verbe introducteur. Or le corpus révèle des cas où ce segment est un syntagme nominal (914) ou même une phrase qui n'a pas de relation syntaxique réelle avec le segment présenté (410).

/914/ YOUSOU NDOYE, TETE DE FILE DES PYROMANES LAYENES: « Je ne regrette rien et si c'est à refaire, je le ferais »

/410/ En effet, dès que ce dernier a vu le septuagénaire se diriger vers son urinoir, tout en défaisant son falzar, il s'est précipité pour se mettre devant lui. « Urine sur moi, car je ne permettrai pas que tu te soulages ici ».

³⁸ Nous faisons référence à une synthèse globale des caractéristiques des formes de DR effectuée par Greta Komur (Orizons, 2010).

De même, la caractéristique n°3 stipulant que le segment présentateur peut prendre différentes positions ne fait pas cas de la possibilité que celui-ci soit totalement absent. Il existe en effet des cas de DD sans segment présentateur où le journaliste préfère céder la responsabilité énonciative au citoyen surtout si les contenus sont susceptibles de choquer comme dans la séquence (250).

/250/ « Il m'a introduite dans sa chambre, m'a dit qu'il est marabout et a exhibé un arsenal de gris-gris. Il a menacé de gâcher ma vie si je m'opposais à lui et il m'a violée. La seconde fois, il a fait 7 nœuds sur un fil de laine qu'il a mis dans mon vagin. Il a fait des prières et m'a violée. Le lendemain, il m'a offert 125 francs et m'a libérée, non sans réitérer ses menaces »

L'on peut donc dire qu'aucune des caractéristiques portant sur le segment présentateur ne constitue un trait nécessaire de la forme directe.

- Le segment présenté :

4. *est le plus souvent encadré de guillemets, précédé d'un tiret ou mis en italiques ;*
5. *est souvent précédé de deux points (:)* ;
6. *son indépendance est souvent préservée (il conserve le système originel de coordonnées énonciatives concernant les personnes, le temps et le lieu) ;*
7. *peut être incomplet, averbal, agrammatical et même en langue étrangère ;*
8. *est censé reproduire textuellement les paroles originales ;*
9. *à l'oral, il est séparé du segment présentateur par une pause et il a une intonation particulière.*

Les caractéristiques n°4 et n°5 qui mettent en avant les considérations typographiques ne présentent pas celles-ci pour autant comme étant des traits nécessaires. Les séquences (478) et (556) présentent en effet du DD sans guillemets, ni tiret, ni même des italiques.

/478/ Quid du reste de l'argent ?, lui demande le juge.

/556/ Ensuite, n'en pouvant plus, il l'a fait claquer : il faut que les gens sachent raison garder pour éviter de nous entraîner dans certaines situations.

La caractéristique n°6 est celle qui le plus, pourrait être considérée comme un trait nécessaire du DD s'il n'existait pas de cas de neutralité pouvant prêter à confusion. Dans le cas par exemple d'un DD avec un verbe introducteur au présent et sans déictique ou avec seulement des déictiques de la troisième personne comme dans la séquence (1043).

/1043/ S'expliquant toujours sur la situation, qui prévaut dans son établissement et qu'il qualifie de «sensible», Amadou Moustapha Diagne lance: «Ce sont des enfants, pris par l'euphorie; ils racontent n'importe quoi ».

L'expression « peut être » écarte d'emblée la marque n°7 des traits nécessaires du DD. Il faut cependant souligner que cette caractéristique est fortement exploitée dans l'écriture journalistique (cf. partie 3).

La caractéristique n°8 a été fortement contestée par les linguistes qui ont démontré à juste titre que le segment présenté, malgré les marques typographiques, ne reproduit pas textuellement les paroles originales. Dans l'énoncé (48) par exemple, le journaliste n'a pas rapporté l'intégralité du contenu de l'énonciation. Pour ne pas faire preuve d'indélicatesse, il a préféré traduire les propos omis dans le discours rapportant.

/48/ Et I. B. de rétorquer : « je savais que le sac lui appartenait », tout en jurant pour appuyer sa version, en l'absence de la partie civile.

- Les deux segments du DD :

10. peuvent tous les deux prendre les quatre modalités de phrase avec la ponctuation propre à chacune et il peut y avoir une modalité différente dans les deux segments de DD.

La séquence (462) du corpus présente une modalité déclarative dans les segments du DD. L'on pourrait appliquer différentes modalités à l'un ou l'autre des segments sans que la séquence perde ses caractéristiques de DD.

/462/ Peu prolix, il s'est limité à dire : «on va essayer de régler le problème entre les deux familles».

Le segment présentateur a la modalité déclarative dans (462). Il peut prendre toutes les autres modalités :

Interrogative : *Peu prolix, s'est-il limité à dire : «on va essayer de régler le problème entre les deux familles » ?*

Injonctive : *Peu prolix, qu'il se limite à dire : «on va essayer de régler le problème entre les deux familles».*

Exclamative : *Peu prolix, il s'est limité à dire : «on va essayer de régler le problème entre les deux familles» !*

Il en est de même pour le segment présenté qui a la modalité déclarative dans (462) :

Interrogative : *Peu prolix, il s'est limité à dire : « va-t-on essayer de régler le problème entre les deux familles ? ».*

Injonctive : *Peu prolix, il s'est limité à dire : « essayons de régler le problème entre les deux familles ».*

Exclamative : *Peu prolix, il s'est limité à dire : « on va régler le problème entre les deux familles ! ».*

Les deux segments peuvent avoir la même modalité :

Interrogative : *Peu prolix, s'est-il limité à dire : « va-t-on essayer de régler le problème entre les deux familles ? » ?*

Injonctive : *Peu prolix, qu'il se limite à dire : « essayons de régler le problème entre les deux familles ».*

Exclamative : *Peu prolix, il s'est limité à dire : « on va régler le problème entre les deux familles ! » !*

Soulignons cependant que, comme les neuf premières caractéristiques, cette propriété ne constitue pas un trait nécessaire du DD. L'on pourrait donc affirmer qu'aucune des caractéristiques énumérées dans les grammaires ne constitue à elle seule un trait nécessaire du DD comme le prouvent les expressions « souvent », « généralement », « peut être », « est censé » dans la formulation de celles-ci. De même, un énoncé n'a pas forcément besoin de justifier des dix caractéristiques pour être identifié comme appartenant à la forme directe. Néanmoins, il faut la présence d'au moins une de ces marques et de préférence, un ensemble de quelques unes.

Ainsi, si l'on devrait se fonder sur l'une ou l'autre ou même l'ensemble de ces traits définis dans les grammaires pour identifier le DD dans un corpus concret comme celui tiré des faits divers des quotidiens sénégalais, on aurait omis une multitude de séquences. Le repérage de la séquence (556) est par exemple fondé sur des critères tirés des études linguistiques et non des grammaires. Les traits caractéristiques tirés des études linguistiques viennent donc combler le vide laissé par les grammaires.

6.2.1.2 Caractéristiques formelles dans les études linguistiques

Les études linguistiques ont mis à jour des traits caractéristiques de la forme directe qui s'adaptent mieux à l'exploration de corpus concrets. Il s'agit principalement de l'hétérogénéité, de la rupture syntactico-sémantique et de l'autonomie.

L'hétérogénéité du discours direct se manifeste sur plusieurs plans dont certains sont déjà évoqués dans les grammaires (différentes modalités phrastiques et

éléments expressifs dont la portée est limitée au segment dans lequel ils figurent). Jacqueline Authier démontre dans ses travaux que le discours direct se caractérise fondamentalement par son hétérogénéité, principalement sur les plans du repérage déictique et du registre d'énonciation.

Le DD se caractérise en effet, par la juxtaposition dans un seul énoncé de deux cadres de repérage déictique : celui lié à l'énonciateur premier et celui lié à l'énonciateur rapportant. Ainsi, un déictique n'a pas forcément le même référent lorsqu'il apparaît dans le segment présentateur et dans le segment présenté. Cette hétérogénéité dans le cadre de repérage déictique est spécifique à la représentation du discours autre. C'est une caractéristique typique du DD.

Une autre marque de l'hétérogénéité dans la forme directe est qu'il peut y avoir des différences entre le registre de langue ainsi que le style du segment présentateur et ceux du segment présenté. Comme dans la séquence (436) le segment présentateur peut appartenir au code de l'écrit alors que le segment présenté appartient au code oral.

/436/ S'expliquant sur l'origine de ces décès, le lieutenant-colonel Diagne indique que «l'extinction d'un incendie obéit à des normes. Déjà, quand on éteint le feu, on s'assure d'abord qu'il ne peut plus y avoir de reprise de feu, donc on laisse des éléments pour qu'ils puissent déblayer et fouiller les décombres. Donc, c'est cette phase qui était en train d'être effectuée. Malheureusement, le sort en a décidé autrement et le bâtiment s'est effondré sur ces sapeurs-là ».

L'hétérogénéité sémiotique est une caractéristique déterminante de la forme directe par ses rapports étroits avec le phénomène de l'autonymie. En effet, les énoncés normalement en rupture syntactico-sémantique peuvent être intégrés aux constructions grammaticales si l'on donne au segment présenté un statut d'autonome. L'autonymie du DD ne porte pas en réalité sur l'intégralité de l'énoncé ni sur le segment présentateur (qui est en usage) mais sur le segment mentionné c'est-à-dire celui qui est présenté. Elle se caractérise d'une part par le fait que le segment présenté a toujours un statut nominal, d'autre part par le fait que celui-ci ne peut avoir de traduction, ni de synonymie. Jacqueline Authier affirme en effet que « le DD est un mode de rapport qui ignore la traduction, pour lequel la synonymie n'existe pas. » (DRLAV, 1978).

La rupture syntactico-sémantique est tout aussi caractéristique de la forme directe. Elle se manifeste sur différents plans : la sélection lexicale, la rupture syntaxique et la rupture du code linguistique.

L'on parle de rupture dans la sélection lexicale lorsque le segment présenté n'est pas compatible avec le sémantisme du verbe introducteur c'est-à-dire lorsque celui-ci constitue, lexicalement parlant, un corps étranger dans l'énoncé. Ainsi, la forme directe, par son statut autonome permet de faire disparaître la rupture

dans la combinatoire lexicale du verbe introducteur et de son objet. De la même manière, le verbe introducteur peut être suivi par une classe grammaticale qui ne se combine pas normalement avec le type de verbe. Mais le statut autonome du segment présenté le permet puisque l'autonymie lui confère un statut nominal.

Une marque de la forme directe, qui a d'ailleurs été évoquée dans les grammaires, est que celle-ci permet l'insertion d'éléments d'autres langues que celle d'écriture au sein du discours. Une construction en DI de la séquence (496) serait, en effet, agrammaticale.

/496/ « Je lui ai répondu : « loolu day doyna waar de », (ndlr : cela est complexe), a confié M. Camara qui a précisé : «Kham nga rek, Yalla ak dogalam mo tax ma aag ci moom », (ndlr: Par la volonté de Dieu, j'ai fini par caucher [sic]avec elle) ».

*Je lui ai répondu que loolu day doyna waar de, a confié M. Camara qui a précisé que Kham nga rek, Yalla ak dogalam mo tax ma aag ci moom. (*Énoncé agrammatical*).

Ces caractéristiques évoqués dans les études linguistiques permettent à n'en point douter de procéder à une catégorisation des formes de DR dans les corpus concrets, formes qui, dans une large mesure, ne correspondent pas aux schémas définis dans les ouvrages de référencement grammaticale. Greta Komur-Thilloy note cependant que « les grammaires, tout en caractérisant les constructions en DD, veulent aussi donner des critères pour les identifier. Les linguistes veulent, plutôt que de formuler des critères d'identification du DD, caractériser sa nature profonde. » (2010 : 137). Dans le cadre de cette étude, la démarche d'identification de la forme directe obéit à deux niveaux d'analyse : en langue (point de vue morphosyntaxique) et en discours (point de vue pragmatique).

6.2.1.3 Critères d'identification de la forme directe

L'identification des constructions en mode direct s'inscrit donc dans une évolution des formes surmarquées aux formes non marquées. Les formes surmarquées comprennent un maximum de caractéristiques retenues par les grammaires et les études linguistiques. Elles comprennent :

1. *La présence d'un verbe introducteur.*
2. *Un effet de rupture syntaxique.*
3. *La présence de guillemets, tiret ou italiques.*
4. *L'hétérogénéité dans le système de repérage déictique.*
5. *L'hétérogénéité dans les modalités phrastiques ou énonciatives.*
6. *L'hétérogénéité de registres de langues.*
7. *La présence d'éléments expressifs dans le segment présenté.*

La séquence (944) du corpus est par excellence représentative des formes surmarquées.

/944/ Mieux, ajoute-t-il, « Modou Kara a mille fois le droit sur son talibé. Cette affaire est sensible vaut mieux la laisser tomber, personne n'y peut rien et Serigne Modou Kara n'est pas comme certains, ndax amou fi moroom (il n'a pas d'égal)», insiste Mame Thierno.

Les formes sous-marquées ne sont détectables qu'en faisant appel aux règles de cohérence textuelle. Elles se caractérisent par l'absence de marques explicites comme dans la séquence (556).

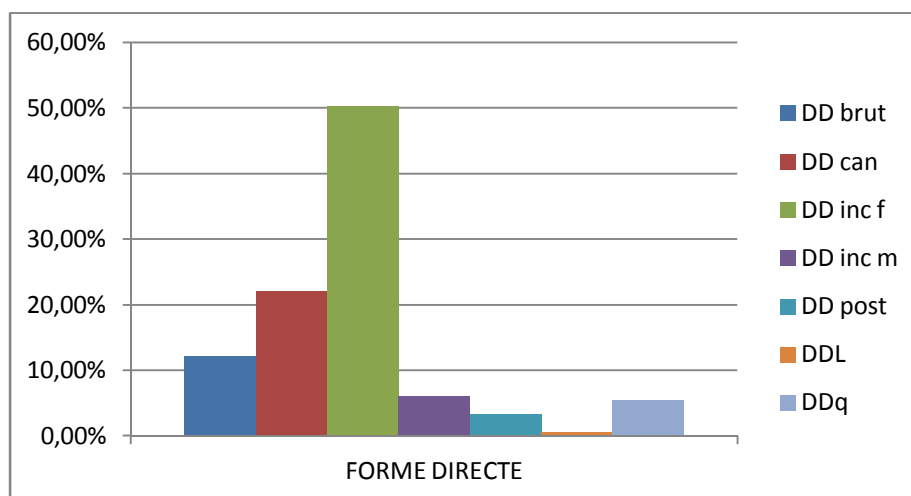
/556/ Ensuite, n'en pouvant plus, il l'a fait claquer : il faut que les gens sachent raison garder pour éviter de nous entraîner dans certaines situations.

Aussi, les caractéristiques de la forme directe définies dans les grammaires et les études linguistiques n'en constituent pas des traits nécessaires. Ils participent cependant au processus d'identification par opposition aux autres formes.

6.2.2 VARIANTES DE LA FORME DIRECTE

La forme directe représente 17,78% des formes de DR dans le corpus. Elle regroupe une diversité de variantes que l'on pourrait organiser en un continuum évoluant des formes surmarquées aux formes non marquées. Voyons lesquelles de ces variantes sont les plus utilisées dans les faits divers des quotidiens sénégalais, leur taux de représentativité et les particularités syntaxiques qui les caractérisent.

Sept (7) variantes de la forme directe sont utilisées dans la presse quotidienne sénégalaise : le discours direct canonique (*DD can*), le discours direct brut (*DD brut*), le discours direct avec présentateur postposé (*DD post*), le discours direct avec incise finale (*DD inc f*), le discours direct avec incise médiane (*DD inc m*), le discours direct introduit par « que » (*DDq*) et le discours direct libre (*DDL*).



Graphique n° 6 : Les variantes de la forme directe

6.2.2.1 *Le discours direct canonique (DD can)*

C'est la forme la plus marquée du discours direct. Elle présente aussi bien la rupture syntaxique que les marques typographiques associées au fait de mention. Le DD canonique se caractérise par un segment présentateur antéposé contenant un verbe du dire suivi de deux points (:) avec l'énoncé cité entre guillemets selon le schéma : **L dit : « P »**.

[508] Ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions dans le public, mais aussi dans le box des accusés où un détenu en attente d'être jugé a lancé : « cëë ! kii moo mëna fen » (ndlr : quel sacré menteur).

Cependant dans certains cas, ces marques ne sont pas aussi nettes que l'indique le schéma même si cela ne remet pas en cause le statut de DD canonique. En effet, Il arrive que le segment présentateur ne contienne pas de verbe du dire (exemples 317, 487, 533) ou que celui-ci ne soit pas explicite (393 et 486) ou même qu'il y ait deux segments présentateurs pour un seul énoncé rapporté (497).

/317/ Wolof Ndiaye a raison: « Jiko kawar la, wat mu deelussi » (chassez le naturel, il revient au galop).

/393/ A la barre, interrogé sur l'utilisation de l'argent de la partie civile, le mis en cause sert une ritournelle : « je lui versais des intérêts ».

/486/ Hier, l'intersyndicale des travailleurs regroupant la Cnts, la Csa, le Fgts et le Sames a pondu un communiqué pour s'indigner : «Cette agression physique et sauvage du directeur (ndlr : Mourad Dièye) sur notre représentant (ndlr : Saliou Djigeul) dont le seul tort a été de faire partie de la délégation venue s'enquérir de la situation des salaires du mois de décembre 2008 échus et impayés jusqu'à ce jour, ne saurai rester impunie ».

/487/ En guise de mesure conservatoire, «l'intersyndicale exige le départ sans délai et sans condition du directeur par intérim et la nomination d'un nouveau directeur dans le respect des procédures réglementaires».

/497/ Je lui ai répondu : « loolu day doyna waar de » (ndlr : cela est complexe), a confié M. Camara.

/533/ Du côté de la famille, qui a réclamé justice, «il ne fait aucun doute que les éléments du poste de Karang sont responsables de la mort du prévenu».

Parfois, non seulement le segment présentateur ne contient pas de verbe attributif du dire mais il laisse planer une certaine ambiguïté quant à l'auteur des contenus rapportés. Dans (317), l'on se demande si le journaliste utilise les guillemets parce qu'il ne prend pas en charge les propos présentés ou parce que ceux-ci représentent un dire collectif (proverbe).

Le DD canonique représente 3,93% du corpus (40 séquences) et 22,10% des formes directes. Si cette variante n'est pas très représentative dans le corpus, c'est la deuxième la plus utilisée de la forme directe après le DD avec incise finale. Selon Jean Pierre Colignon cité par Greta Komur-Thilloy (2010 : 249), le DD canonique est très utilisé dans la presse anglo-saxonne. Il n'est cependant pas représentatif dans la presse écrite française avec une fréquence d'utilisation de 7%³⁹. Avec 3,93% de fréquence d'utilisation, il est encore moins représentatif dans la presse écrite sénégalaise.

6.2.2.2 Le discours direct brut (DD brut)

Il s'agit le plus souvent de citations longues sans segment présentateur explicite. Seules les marques typographiques permettent l'interprétation en discours direct comme dans l'exemple (250).

/250/ « Il m'a introduite dans sa chambre, m'a dit qu'il est marabout et a exhibé un arsenal de gris-gris. Il a menacé de gâcher ma vie si je m'opposais à lui et il m'a violée. La seconde fois, il a fait 7 nœuds sur un fil de laine qu'il a mis dans mon vagin. Il a fait des prières et m'a violée. Le lendemain, il m'a offert 125 francs et m'a libérée, non sans réitérer ses menaces ».

Nous hésitons cependant à parler d'absence de segment présentateur du moment où non seulement la cohésion textuelle permet l'interprétation en DD mais souvent la phrase qui précède l'énoncé cité fait office de présentateur (380 et 604). Il arrive même que la citation soit introduite par un articulatoire logique comme dans la séquence (264).

/380/ C'est fort de ses titres de « maire de Yoff, ancien ministre, ancien maire de Ndakaru, Colonel de gendarmerie, Docteur en droit, Docteur en philosophie (et) diplômé de l'Ecole d'état-major de Paris » que Diop-l'exmaire de Ndakaaru a pondu, hier, une lettre ouverte adressée aux Sénégalais pour se blanchir des accusations qui pèsent sur sa personne et qui lui ont valu deux nuits blanches à la Section de recherches de la Gendarmerie nationale. «Ceux qui me connaissent (...) savent, pertinemment, que je suis incapable des faits qu'on m'impute, actuellement ».

/604/ Sur les origines des blessures relevées sur le corps du nouveau-né, Mouhamed Niang, habitant la cité «Santé» de Guédiawaye jouxtant la cuvette, est formel. «Cela ne peut être que l'œuvre d'un varan, car ici le lac qui s'est formé dans la cuvette est infesté de boas, de varans et de serpents de toutes sortes. Un boa aurait, certainement, emporté le corps au fond des eaux.»

³⁹ Les statistiques sur la presse écrite française nous viennent d'une étude menée par Greta Komur-Thilloy (2010) sur un corpus de 1386 séquences de DR tirées du quotidien *Le Monde*.

/264/ Seulement « alors que des manœuvres commis par Me Seck s'apprêtaient à défoncer les portes, une vingtaine d'individus armés de gourdins et d'armes blanches est sortie précipitamment des chambres pour s'attaquer à nos éléments avec l'aide de quelques voisins, venus prêter main-forte ».

Le cas de la séquence (121) est quelque peu ambigu : d'abord il n'y a ni guillemets ni italiques. L'on se demande alors s'il s'agit de DR ou de discours non rapporté (DNR). La question ne se serait pas posée si la modalité phrastique n'était pas interrogative. Le style est en effet indubitablement au mode direct mais s'agit-il d'une *oratio recta* ou d'une *oratio obliqua* ? La phrase qui suit l'énoncé oriente un peu la réflexion. Sémantiquement, elle joue le rôle d'un présentateur postposé et attribue les contenus à un groupe (« toutes les lèvres... »). Elle précise surtout l'intention énonciative du journaliste qui est de rapporter une question que tout le monde se pose « au niveau du dit établissement ». Qu'est-ce qui fait alors la différence entre (121) et la séquence (468) classée dans la sous-catégorie du DD avec présentateur postposé ? Dans « c'est en ces termes que... », le référent de « ces termes » est bien le discours cité précédent. De même, le référent de « cette question » est la phrase interrogative précédente. La clef du problème se trouve donc dans le statut sémiotique des contenus présentés : en mention dans la séquence 468 et ambigu dans (121).

/121/ Quelles sont les causes exactes du curieux incendie qui s'est produit le 24 octobre, à l'hôpital général de Grand Yoff (Hoggy)? Cette-question sur toutes les lèvres au niveau dudit établissement sanitaire est à ce jour sans réponse.

/468/ « Un professeur qui fume du chanvre indien. Vous croyez que cela fait bon ménage ? ». C'est en ces termes que le Juge du Tribunal des Flagrants délits a tancé Mouhamadou Moustapha Faye, frère d'un célèbre musicien et percussionniste.

L'on dénombre 22 séquences de DD brut soit 2,16% du corpus et 12,15% des formes directes. Un taux de représentativité une fois encore en deçà de celui de la presse française qui est de 20%. A croire que le recours aux marques typographiques est quelque peu malaisé en contexte sénégalais. Problème de maîtrise des techniques d'écriture ou choix stratégique ?

6.2.2.3 Le discours direct avec incise finale (DD inc f)

Cette variante correspond en principe au schéma : « *P* », *incise*.

/30/ « Je lui ai demandé de s'approcher. Il n'a pas obtempéré. J'ai insisté. Il a hésité ; quand je lui ai demandé de lever les mains, il a introduit sa main dans sa poche arrière et en a sorti un cornet qu'il a mis dans sa bouche », a raconté l'agent A.N.

Le corpus révèle cependant différentes autres possibilités :

- il n'y a pas de virgule avant l'incise (« *P* » *incise.*).

/10/ « C'est le 22 janvier que le chef de l'Etat a signé le décret, lequel m'a été notifié le 29 janvier, date à laquelle il a été relevé. Et depuis hier (ndlr: lundi), il est sous mandat de dépôt » a expliqué le ministre de l'Education chargé du Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen, Kalidou Diallo.

/53/ « Alors, tu comptes toujours aller au Magal ? » lui demande le procureur.

- l'incise se retrouve à l'intérieur des guillemets (« *P*, *incise* »)

/14/ « Cette décision vient de prouver qu'il n'a été nullement protégé, a indiqué Kalidou Diallo ».

- une partie de l'énoncé n'est pas attribué à autrui (*P* « *P* », *incise*)

/61/ Une garde à vue « au premier sens du terme », précise l'article de notre confrère « Sud quotidien ».

/574/ Il avait ôté son pantalon jusqu'aux mollets, après «dafa ko jutaloon», a-t-elle soutenu.

- l'énoncé cité n'est pas entre guillemets (*P ! incise.* ou *P ? incise*) : le journaliste se fonde peut-être sur les modalités respectivement exclamative et interrogative des énoncés présentés pour se passer des marques typographiques.

/289/ Faux! Rétorque le frère du défunt qui a fait claqué dangereusement la langue, hier soir, à l'émission « A vous de juger » de la 2Stv.

/478/ Quid du reste de l'argent ?, lui demande le juge.

- deux segments présentateurs : un qui est antéposé et une incise finale (*Segment présentateur* : « *P* », *incise.*)

/371/ Convaincu que le rétrécissement de son sexe est l'œuvre de Kor Faye, le jeune charretier bande des muscles : « ma tég ko arrêt (ndlr : je lui ai asséné un violent coup de poing) », a-t-il indiqué au juge avec un authentique accent sérère.

/710/ Mais après huit mois de grossesse, le 15 Août 2008 plus exactement, la fille annonce la nouvelle : « J'ai accouché mais l'enfant est mort » lâche-t-elle.

Dans (710), les deux verbes introducteurs présentent vraiment l'énoncé cité, l'un en attribuant le dire, l'autre précisant la façon de s'exprimer du locuteur d'origine. Par contre, dans (371), le présentateur antéposé n'attribue pas réellement du dire. L'on s'attend à la suite du récit, à l'action suivante pas au dire. Il « bande les muscles » puis, « que fait-il ? » et non « que dit-il ? ». Syntactiquement, la séquence présenterait une forme de DD canonique sans la suite en incise. Le vrai segment présentateur est donc l'incise.

Avec 91 séquences, le DD avec incise finale représente 8,94% du corpus et 50,28% des formes directes. De toutes les variantes de la forme directe, c'est celle qui a la fréquence d'utilisation la plus élevée. Ce n'est pourtant pas le mode d'écriture le plus facile vu son degré de marquage (typographie, rupture syntaxique, fait de mention, etc.). Les motivations du journaliste pourraient venir du besoin de mettre en avant le contenu de l'énonciation plutôt que la source. En effet, dans le DR, le rapporteur choisit son mode d'insertion du dire par rapport à ses intentions. Dans le DD, selon qu'il choisit de focaliser l'attention du lecteur sur le locuteur d'origine, sur le contenu du dire ou sur la situation d'énonciation, il module la position du segment présentateur, le sémantisme du verbe introducteur et autres modalisateurs (adverbes, adjectifs, noms...).

Le DD avec incise finale est la variante la plus utilisée de la forme directe mais pas du corpus entier. Dans la presse française, c'est la variante la plus représentative (67%). Peut-on affirmer que les journalistes français maîtrisent mieux la technique d'écriture du DD ou bien les causes de cette prédilection pour la variante sont ailleurs ? Malheureusement nous ne disposons pas des différents schémas syntaxiques de la variante dans la presse française. Cela aurait été révélateur.

6.2.2.4 Le discours direct avec incise médiane (DD inc m)

Le schéma syntaxique de la variante du DD avec incise médiane est généralement « *P, incise, P* » (45) ou « *P, incise. P* » (685).

/45/ «La preuve, a-t-il plaidé, je l'ai ramené par la suite et j'ai demandé à son propriétaire de vérifier s'il y manquait quelque chose ».

/685/ «Nous sommes mariés depuis dix ans, mais récemment, elle a entendu des rumeurs selon lesquelles je passais tout mon temps à Dakar à courtiser des filles, confie-t-il. C'est ainsi qu'elle a gardé une haine viscérale contre moi avant que la dispute ne s'en suive et que je parte de chez elle.»

Dans le corpus, la construction la plus récurrente est tout autre. Sept (7) séquences sur les onze (11) correspondent aux schémas syntaxiques :

- *P, incise, P, « P ».*

/260/ C'est pourquoi, dit la famille Sidibé, devant cette affaire encore pendante devant la justice, «il n'est pas question d'accepter une expulsion précipitée et un empressement des policiers à exécuter un verdict qui n'est pas encore tombé».

- *P, incise : « P ».*

/267/ D'ailleurs, souligne-t-elle : «Nos éléments - pourtant menacés de lynchage par une foule hostile ont préféré ne pas utiliser les pistolets automatiques qu'ils portaient par devers eux pour éviter d'envenimer la situation ».

/870/ Ainsi, poursuit Samuel Ail à la barre: « j'ai communiqué tous les renseignements me permettant de récupérer l'argent.»

- *P, incise, « P ».*

/425/ Car, explique Samuel Obey, un Nigérian résidant dans l'immeuble, « il était impossible de sortir par la porte à un moment donné, tellement le feu était impressionnant. C'est en sautant sur la terrasse de l'immeuble situé derrière le nôtre que je m'en suis sorti ».

/877/ Et mieux, poursuit-elle, «quand lui (désignant Samuel Ail) s'est présente, je lui ai fait savoir que la machine est en panne, et il ne m'a même pas fourni le code d'envoi lors de ce premier passage. C'est à son deuxième passage aux environs de 11h, alors que la machine a recommencé à fonctionner qu'il m'a communiqué le code et que je lui ai dit que cet argent a été récupéré.»

/986/ Celle-ci, poursuit l'avocat, «a été meurtrie dans sa chair».

Une construction que nous hésitons à classer dans la catégorie des formes directes est la séquence (980). Construite selon le schéma *P, incise, P « P »*, elle présente les marques typographiques de la forme directe mais aussi une certaine ambiguïté dans le cadre de repérage déictique. En effet, le déictique « sa » dans le segment présenté peut appartenir autant au cadre énonciatif du locuteur rapportant qu'à celui de l'énonciateur d'origine. Seuls les guillemets permettent de statuer sur la catégorie formelle de la séquence.

/980/ Conscient qu'elle commence à lui échapper, il a versé, renseigne Me Diouf, dans une «jalousie malade qui a fini par gangrener les rapports avec sa femme».

Le DD avec incise médiane représente 1,08% du corpus et 6,08% des formes directes, soit une fréquence d'utilisation dix fois inférieure à celle du DD avec incise finale. Les « irrégularités syntaxiques » constatées ci-dessus prouvent d'ailleurs que le journaliste, ne maîtrise pas cette forme d'écriture. Il s'en sert alors le moins possible.

Dans la presse française, cette variante a un taux de représentativité de 6%, une fréquence qui se rapproche de celle de la presse sénégalaise. Aussi, l'on ne dirait pas que les journalistes français, natifs de la langue, évitent cette forme d'écriture pour des raisons de maîtrise des techniques d'écriture. Cela est certes possible mais ce n'est visiblement pas le cas. La réponse plausible est que le DD avec incise médiane ne sert pas efficacement la stratégie journalistique de communication. Malgré la présence des signes typographiques, elle n'accroche pas le lecteur ; elle réduit plutôt la clarté du texte et la fluidité du récit.

6.2.2.5 Le discours direct avec présentateur postposé (DD post)

Généralement, les constructions en discours direct avec segment présentateur postposé se caractérisent par un présentateur qui est une phrase postposée non marquée syntaxiquement par rapport au segment rapporté (528) et (990). Mais celui-ci peut être séparé de l'énoncé rapporté par une virgule (,) ou deux points (:). (exemples 615 et 442). Néanmoins, le lien syntaxique entre les deux segments est toujours maintenu. Il se manifeste souvent par le moyen d'embrayeurs démonstratifs référant le segment présenté (séquences 528, 990, 615) ou d'expressions comme « *ainsi pourrait se résumer...* », « *c'est en ces termes...* ».

/528/ «La mort jeudi dernier du jeune Mamadou Bakhom, 32 ans, dans les locaux du poste de gendarmerie de Karang, serait due à des sévices infligés par les gendarmes, à la suite de son arrestation». C'est en tout cas la thèse brandie par la section régionale de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (Raddho) et la famille du défunt prévenu, lors d'un point de presse tenue, hier.

/990/ « Je ne suis pas au courant de ses antécédents avec quelqu'un ; seulement elle a été victime de vols ces derniers jours. Une quarantaine de tissus et des bouteilles de parfums ont été emportés de sa chambre. Mais je prie Dieu pour que l'enquête ordonnée par le Parquet de Diourbel et ouverte par la gendarmerie de Touba, puisse permettre d'identifier dans les plus brefs délais le ou les auteurs de cet acte ignoble ». Ces propos sont de la dame Oumy Lô, la maman de Mously Lô, tuée vendredi soir, dans sa propre chambre.

/615/ «Il tenait son sexe dans sa main et A.S avait la jupe relevée», c'est le témoignage servi par A. G, la cousine.

/442/ «Up mo bax ci lax bu tang »: Hier, le Khalife général des Mourides a balancé une douche froide à Habib Sy, le ministre d'Etat ministre des Infrastructures, venu prendre le pouls des Grands chantiers de Touba.

Le discours direct avec segment présentateur postposé représente 0,59% du corpus et 3,31% des formes directes. C'est une des fréquences d'utilisation les plus faibles. Le problème viendrait-il de difficultés de repérage chez l'analyste, la recherche d'un présentateur potentiel dans la suite de l'expression visible des

propos autres n'étant pas chose facile ? Cela nous a d'ailleurs poussée à revisiter l'environnement textuel des formes brut de DD pour chercher d'éventuels présentateurs postposés. La fréquence d'utilisation n'a pas pour autant changé. Il s'agit donc d'une forme rare dans les faits divers des quotidiens sénégalais.

6.2.2.6 Le discours direct avec « que » (DDq)

Le discours direct introduit par « que » est construit comme une phrase complexe avec une proposition principale suivie d'un subordonnée introduite par « que » (ou autres subordonnants). Il se caractérise par la mixité de sa construction qui démarre en mode indirect (verbe introducteur suivi de *que*) pour ensuite basculer dans les caractéristiques syntaxiques, sémiotiques et énonciatifs des formes directes. Le cadre de repérage déictique est celui du journaliste énonciateur dans le segment introducteur et, dans le segment présenté, celui de l'énonciateur d'origine.

/259/ Il ajoute que «le procès est fixé au 13 janvier prochain».

Il arrive que le segment présenté ne suive pas directement la conjonction de subordination mais tant que la séquence présente un double cadre énonciatif et sémiotique, l'appartenance à la forme directe ne fait pas de doute (480). De même, dans certains cas, plutôt que la rupture du cadre de référence déictique, c'est celle du registre d'énonciation (436) ou du code lexical (1029) qui permet d'identifier la séquence comme appartenant au mode direct.

/480/ Mieux, il explique qu'à la suite de son arrestation « joxna sama jabar 100 dollars, bobu mo ka lekk», (ndlr : j'ai offert à ma femme 100 dollars).

/436/ S'expliquant sur l'origine de ces décès, le lieutenant-colonel Diagne indique que «l'extinction d'un incendie obéit à des normes. Déjà, quand on éteint le feu, on s'assure d'abord qu'il ne peut plus y avoir de reprise de feu, donc on laisse des éléments pour qu'ils puissent déblayer et fouiller les décombres. Donc, c'est cette phase qui était en train d'être effectuée. Malheureusement, le sort en a décidé autrement et le bâtiment s'est effondré sur ces sapeurs-là ».

/1029/ Joint par téléphone, David Diagne, point focal de l'organisation ajoute que «la Raddho n'a jamais enfermé un citoyen, ce rôle appartient plutôt à l'Etat qui en a les prérogatives».

En effet, dans (436), le registre de l'oral permet d'attribuer les propos en mention au locuteur d'origine plutôt qu'au journaliste. De même, la sélection lexicale dans (1029) est représentative du discours spécifique aux militants défenseurs des droits de l'homme⁴⁰.

⁴⁰ La RADDHO (Rencontre Africaine pour la Défense des droits de l'Homme) : organisation qui s'investit dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Sénégal et en Afrique.

Dix (10) séquences du corpus appartiennent à la variante du DD introduit par « que » soit 0,98% du corpus et 5,52% des formes directes. Nous ne disposons pas de données sur la représentativité de cette variante dans la presse écrite française. Nous notons cependant qu'elle est légèrement supérieure à la fréquence d'utilisation du DD avec incise médiane, une variante, à notre avis, délaissée par le journaliste sénégalais pour des questions de stratégie de communication.

6.2.2.7 Le discours direct libre (DDL)

/556/ Ensuite, n'en pouvant plus, il l'a fait claquer : il faut que les gens sachent raison garder pour éviter de nous entraîner dans certaines situations.

Le discours direct libre est la forme la moins marquée du continuum que constituent les formes directes. Seule la cohésion textuelle permet de l'interpréter comme relevant du DD. Mis à part l'indice sémantique, aucune autre marque ne le caractérise : pas de rupture syntaxique, pas de fait de mention ni de signe typographique caractéristique. C'est la variante la moins utilisée dans la presse écrite sénégalaise. Un seul cas de DDL a été relevé soit 0,10% du corpus et 0,55% des formes directes. Komur-Thilloy, après exploration d'un corpus de 1386 séquences n'en a décelé aucun. Elle conclut que « puisque l'interprétation de ces formes demande une attention particulière de la part du lecteur, le journaliste n'y recourt que rarement du moins dans les pages politiques destinées à une lecture rapide » (2010 : 258).

6.2.3 FORMES DIRECTES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Même si elle n'est que la 3^{ème} forme la plus utilisée dans la presse quotidienne sénégalaise, l'on peut affirmer sans risque de se tromper que la forme directe est celle qui permet le plus au journaliste d'offrir l'illusion de l'objectivité tout en garantissant l'efficacité de la communication. Les avantages de la forme directe dans la communication journalistique sont en effet nombreux : elle permet d'accrocher l'attention du lecteur et de rendre le récit vif, vivant et crédible. En plus donc de l'illusion de fidélité, elle offre à l'article visibilité, vivacité et spontanéité.

Les stratégies de mise en scène du discours journalistique sont étroitement liées au profil du lectorat. La lecture de la presse quotidienne se fait souvent pour passer le temps dans les transports, en salle d'attente, pendant les repas, etc. le lecteur de la presse quotidienne n'a donc pas beaucoup de temps à consacrer à la lecture du journal. Il procède généralement en deux temps : d'abord, il parcourt rapidement les pages, ensuite il procède à la lecture des articles qui auront attiré son attention. Ainsi pour le journaliste, accrocher l'attention du lecteur est

déterminant. C'est le passage incontournable pour se faire lire et vendre son histoire. Les moyens que le journaliste utilise pour y parvenir sont surtout axés sur la mise en page : d'une part les illustrations, d'autre part sur la forme de l'article au niveau des titres, du chapeau, de l'attaque et même de la chute.

Par son marquage typographique, la forme directe est très visible dans les quotidiens. C'est un excellent moyen d'accrocher l'attention du lecteur. Ce qui explique pourquoi cette forme est souvent utilisée dans l'attaque et la chute des articles de faits divers.

De même, par sa structure syntaxique, la forme directe est celle qui accepte toutes sortes de constructions dans le segment présenté y compris les phrases agrammaticales, les énoncés en langues étrangères, les marques de l'oral, les éléments expressifs, etc. La forme directe rend ainsi le texte plus vif. Elle confère à l'article une certaine vivacité, un effet d'oralité qui permet d'accroître l'effet de spontanéité favorisant la proximité avec le lecteur. L'on comprendrait alors pourquoi il y a autant de recours aux langues locales dans le DD et les autres formes guillemetées du corpus.

Par ailleurs, même si la textualité du DD est mise en question dans les études linguistiques, elle ne sert pas moins la cause du journaliste quand il s'agit de donner une illusion d'objectivité. L'emploi des guillemets laisse en effet supposer que le journaliste ne fait que répéter les mots de l'autre. Ce qui lui permet de se décharger de toute responsabilité par rapport aux dires qu'il rapporte. Le journaliste a donc tendance à utiliser les formes directes pour donner une illusion d'objectivité.

6.3 LA FORME INDIRECTE

6.3.1 IDENTIFIER LA FORME INDIRECTE

6.3.1.1 Caractéristiques formelles dans les grammaires

Généralement, dans les grammaires, le discours indirect est caractérisé par opposition au discours direct, l'accent étant mis sur le fait de dépendance entre les deux segments constitutifs de la forme et la non textualité du segment présenté. Les grammaires évoquent, en effet, trois caractéristiques principales :

1. *la dépendance syntaxique qui stipule que le segment présenté est syntaxiquement subordonné au segment présentateur ;*
2. *la dépendance énonciative selon laquelle le discours cité perd toute autonomie ; il est complètement subordonné à l'énonciation du verbe introducteur et soumis à la concordance des temps ;*
3. *la non textualité du segment présenté qui n'est nullement une reprise textuelle du discours d'origine.*

Cependant, certaines variantes de la forme indirecte relevées dans le corpus mettent en question la caractéristique n°1. Il s'agit du DI avec incise illustré par les exemples (110) et (872), du DI par renvoi anaphorique (exemples 2 et 892) et du DI employant l'infinitif illustré par l'exemple (170).

/110/ C'est après l'avoir quitté que le bonhomme s'est rendu compte d'une chose étrange dans son corps. Il tâte son bas-ventre et constate la disparition de ses organes génitaux, dit-il.

/872/ Et toujours, poursuit le plaignant, la caissière lui demande de même le numéro de passeport, ainsi que la date de naissance de l'expéditeur Roland Ouendeno.

/2/ 6 mois à 7 ans de prison ferme. Telle [sic] sont les peines requises hier par le procureur de la République au niveau du tribunal de Kaolack contre les 7 prévenus membres de la famille Sidibé.

/892/ Tel un fauve affamé, le bonhomme se rue sur la petite avant de lui enlever de force son slip et se mettre à lui lécher les parties intimes, ainsi que l'a déclaré la victime dans sa déposition enregistrée à la brigade de gendarmerie de Keur Massar.

/170/ Ordre est donc donné aux gendarmes Famara Diouf et Émilie Sagna, tous deux nouvellement affectés à ladite brigade, de se rendre sur les lieux.

Par ailleurs, dans la forme indirecte, le mot subordonnant peut, être une conjonction ou locution conjonctive de subordination (*que, à ce que, de ce que*), un adverbe (*si, comment, pourquoi, combien, etc.*), un adjectif (*quel, dans quel,*

en quel, etc.) ou un pronom (*qui*, *ce qui*, *ce que*, *en quoi*, etc.). Il arrive aussi que le verbe introducteur, habituellement transitif, soit intransitif (91, 344 et 765).

/91/ Le capitaine Ndour s'est réjoui de l'arrestation de cet opérateur qui a trahi la confiance des paysans et soutenu que la traque de tels individus et autres bandits se poursuivra à Louga qui a reçu un renfort de 25 gendarmes affectés dans les trois départements.

/344/ Des déclarations de la victime, il se dégage en fait que le quinquagénaire a eu à entretenir plusieurs relations sexuelles avec elle.

/765/ Ce que le fils aura du mal à supporter car, il se dit majeur et vacciné et sait ce qu'il fait.

La caractéristique n°2 (dépendance énonciative) se manifeste sur plusieurs plans : la concordance des temps et l'adaptation des pronoms et des adverbes de lieu et de temps, la perte de certaines marques du discours d'origine (interjections, éléments expressifs, marques de l'oral...) et la modalité phrastique du segment présenté qui se perd et s'exprime dans le sémantisme du verbe introducteur. Ce qui justifie la caractéristique n°3 faisant cas de la non textualité du DI.

Concernant les fonctions syntaxiques, le segment présenté n'est pas toujours un complément d'objet du verbe de parole ; il peut aussi prendre les fonctions de complément du nom (170), ou être attribut du sujet, un sujet qui, en l'occurrence, porte le sémantisme du dire (921).

/921/ L'explication trouvée par ce peintre est que la plage jouxte le mausolée de son guide, Séydina Limamoulaye dont le lieu est «saint et sacré.»

De toutes ces caractéristiques, celles qui, selon les grammaires, constituent un trait nécessaire du DI à l'écrit sont les suivantes :

- *la présence d'un segment présentateur et sa position initiale*⁴¹ ;
- *le fait de subordination ou de complémentation* ;
- *la lexicalisation des modalités interrogative, injonctive et exclamative dans le verbe du segment présentateur* ;
- *le fait que le DI ne tolère pas les constructions telles que les énoncés en langues étrangères, les phrases agrammaticales, averbales ou incomplètes et les éléments expressifs (eh bien ! mon dieu ! cocorico ! et Boum ! etc.).*

L'adaptation du système des coordonnées énonciatives pourrait être un trait nécessaire si cela se vérifiait dans le cas d'un verbe au présent et sans déictiques

⁴¹ Le caractère nécessaire du segment présentateur en position initiale permet d'opposer le DI et le DIL.

ou avec seulement des déictiques de la troisième personne. Il en est de même pour la perte (ou modification) de la modalité phrastique de l'énoncé présenté si l'on faisait fi de la modalité déclarative.

6.3.1.2 Caractéristiques dans les études linguistiques

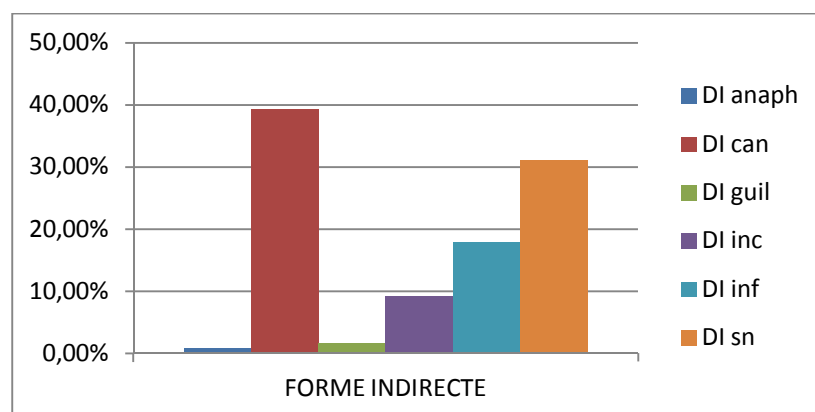
En plus des caractéristiques définies dans les grammaires, deux autres s'ajoutent dans les études linguistiques. Il s'agit des modes phrastique et homogénéisant de la forme indirecte. Celle-ci relève, en effet, de la traduction ou de la paraphrase nécessitant un travail d'interprétation. C'est une reformulation, le fait de dire la même chose autrement. Son mode homogénéisant l'oppose à la forme directe qui est un mode d'insertion hétérogène.

Le mode homogénéisant de la forme indirecte se manifeste sur le plan sémiotique (l'ensemble de la phrase est en usage) et sur le plan énonciatif (la forme indirecte possède la syntaxe d'une phrase ordinaire qui n'a qu'une modalité d'énonciation, un seul système de repérage déictique, une seule langue, un seul registre de langue).

6.3.1.3 Critères d'identification de la forme indirecte

Les critères d'identification de la forme indirecte sont d'ordres syntaxique, énonciatif et sémiotique. De l'analyse de ces caractéristiques, il ressort que, la forme indirecte, contrairement à la forme directe, possède des traits nécessaires, cela, en dépit du fait que le caractère indispensable de certains de ces traits (notamment la position initiale du segment présentateur) ne se soit pas avéré dans le corpus. Le critère qui, à notre avis, est infaillible est le caractère homogénéisant de la forme sur les plans sémiotique et énonciatif. Cela permet en effet d'opposer la forme indirecte à certaines variantes de la forme directe notamment le DD introduit par « que », le DD avec incise, le DD avec présentateur postposé.

6.3.2 VARIANTES DE LA FORME INDIRECTE



Graphique 7 : Les variantes de la forme indirecte

La forme indirecte représente 60,41% des formes de DR dans le corpus. A l'instar des formes directes, les formes indirectes constituent un continuum, non pas selon le degré de marquage mais selon le mode de marquage (présence / absence de certaines marques, position de certains éléments, statut sémiotique, fonctionnement déictique, fonctions syntaxique, etc.).

Six (6) variantes de la forme indirecte sont utilisées dans la presse quotidienne sénégalaise : le discours indirect canonique (*DI can*), le discours indirect avec guillemets (*DI guil*), le discours indirect avec incise (*DI inc*), le discours indirect employant l'infinitif (*DI inf*), le discours indirect en syntagme nominal (*DI sn*) et le discours indirect par renvoi anaphorique (*DI anaph*).

6.3.2.1 Le discours indirect canonique (DI can)

Le discours indirect canonique est la forme traditionnelle du DI. Il correspond au schéma : proposition principale suivie d'une proposition subordonnée complétive (211), interrogative (369) ou infinitive (93). Il emploie généralement les conjonctifs « *que* », « *à ce que* », « *de ce que* » ou, dans le cas des questions indirectes, les mots interrogatifs *si*, *comment*, *combien*, *pourquoi*, *quel*, *qui*, *quoi* et leurs variantes).

/818/ La dame informe son mari de ce qui est arrivé à leur fille, et ce dernier porte plainte à la gendarmerie de Diaminiadio, qui a ouvert une enquête.

/211/ Depuis que sa douce moitié a quitté le domicile conjugal, il soutient qu'elle n'a plus jamais fait signe de vie.

/369/ Ce dernier lui tend la main, lui demandant s'il ne connaît pas un certain Mame Ngor Faye.

/93/ Il remet à la marchande un gros billet de 10.000 frs. Celle-ci lui rend 5.000 frs et lui demande de patienter pour qu'elle trouve de la monnaie.

Le corpus révèle cependant quelques particularités de construction au sein de la variante :

- Le verbe introducteur n'est pas toujours conjugué ; il peut être au mode participe ou infinitif (444/ /359/363

/444/ En effet, nos amies les langues enturbannées qui pullulent à Touba nous disent qu'hier, sa majesté a câblé le guide des Mourides, histoire de lui dire qu'il a décrypté cinq sur cinq le message.

/359/ Avouant qu'il a eu à entretenir des relations sexuelles avec Y.N qui était toujours consentante, le mis en cause a expliqué que c'est parce

que cette dernière avait accusé deux autres garçons d'être les auteurs de sa grossesse qu'il avait refusé d'en assumer la paternité.

- Le verbe introducteur n'est pas toujours le verbe de parole mais un deuxième qui suit celui-ci et subordonne le segment présenté.

/378/ Et relativement à la grève des boulangers, Mamadou Diop « Decroix » s'est dit convaincu qu'elle prendra fin, aujourd'hui.

- Le verbe du segment présentateur peut être à la tournure impersonnelle et même cumulativement avec la voix passive.

/288/ Et Il était dit que l'autre victime, membre de la famille Sidibé, s'était suicidée.

Avec 242 séquences dans le corpus, le DI can est la variante la plus utilisée dans les faits divers des quotidiens sénégalais. Il représente 23,77% du corpus et 39,35% des formes indirectes. Cette variante a un taux de représentativité nettement moins élevé dans la presse française (33%) où il occupe la deuxième place après le DI sn.

6.3.2.2 Le discours indirect en syntagme nominal (DI sn)

Le discours indirect en syntagme nominal correspond, en principe, au schéma syntaxique *VI + sn* (102). Mais, lorsque la nature du verbe introducteur l'exige, le segment présenté est introduit par une préposition selon le modèle *VI + préposition + sn*. La préposition peut être « à » (138) ou « de » (98).

/102/ La cour d'Appel de Dakar a confirmé hier la peine de trois ans de prison ferme prononcée en première instance contre le journaliste El Malick Seck directeur de publication du quotidien "24 heures chrono".

/98/ Il a même eu à parler d'un coup monté contre sa personne.

/138/ Décidé à toujours renouer avec son épouse «même si sa grossesse était confirmée», le mis en cause tout comme son avocat ont crié à un cabale orchestré par A. Mpassi.

Lorsque la construction est à la forme passive, le segment présenté prend la fonction de sujet du verbe de parole.

/118/ A partir de cet indice, un avis de recherche fut lancé dès le lendemain. Il s'avéra alors que le véhicule en question appartient à la société EGB d'Omar Sy, l'adjoint du maire de Mbour.

Des rapprochements sont souvent faits entre le DI sn et le discours narrativisé (DN) avec contenu explicitement exprimé. Dans le cadre de cette étude, les formes de RDA sont classées selon leur réponse au test d'identification axé sur trois plans (syntaxique, énonciatif et sémiotique). DN ou pas, est catégorisée

dans la classe des DI sn, toute construction correspondant au schéma *VI + sn* et répondant d'une part, aux conditions d'appartenance au champ du DR, d'autre part, aux critères d'identification de la forme indirecte.

Le DI sn représente 18,76% du corpus (soit 191 séquences) et 31,06% des formes indirectes. C'est la deuxième variante la plus utilisée par le journaliste sénégalais après le DI can. Dans la presse écrite française, elle représente 37% des formes indirectes supplantant le DI can qui revient en deuxième position.

La prédilection des journalistes pour le DI sn s'explique par la recherche de la simplicité, de la concision et de la clarté dans l'écriture surtout quand il s'agit du genre fait divers où les textes sont généralement courts. Le journaliste a alors tendance à résumer les propos qu'il rapporte.

6.3.2.3 Le discours indirect employant l'infinitif (DI inf)

Il est construit selon le schéma syntaxique *VI + groupe infinitif*.

/1024/ Arrivés à la brigade de Niague et après interrogation, Abou Kâ dit reconnaître le meurtrier, Mbaye Sy Bâ.

/214/ Pour tirer au clair cette affaire, le mari cocu dit s'être plaint auprès des limiers du commissariat central de Kaolack.

[161] Et vous savez quoi? Les soldats du feu disent ne pas disposer de véhicule pour se déplacer.

Il arrive que le segment présentateur ne soit pas construit autour d'un verbe de parole mais d'un substantif portant le sémantisme de celui-ci (170).

/170/ Ordre est donc donné aux gendarmes Famara Diouf et Émilie Sagna, tous deux nouvellement affectés à ladite brigade, de se rendre sur les lieux.

Le discours indirect employant l'infinitif est très utilisé dans la presse écrite sénégalaise. Il représente 10,81% du corpus (110 séquences) et 17,89% des formes indirectes soit une fréquence d'utilisation un peu en deçà de celle de la presse française.

6.3.2.4 Le discours indirect avec incise (DI inc)

Le discours indirect avec incise est généralement construit selon le schéma syntaxique *P, incise*. (110) ou le schéma *P, incise, P*. (581).

/110/ C'est après l'avoir quitté que le bonhomme s'est rendu compte d'une chose étrange dans son corps. Il tâte son bas-ventre et constate la disparition de ses organes génitaux, dit-il.

/581/ C'est donc dans ces circonstances, soutient-elle, qu'un jour, le marabout est venu chez elle avec plusieurs passeports diplomatiques.

Il arrive cependant dans le corpus que certaines formes de DI avec incise présentent une partie des propos rapportés entre guillemets sans que cela mette en question leur appartenance à la variante (149).

/149/ Néanmoins, confie-t-il, dès le lendemain des faits, « les gendarmes qui ont ouvert une enquête sont allés le cueillir chez lui pour l'entendre relativement aux faits, avant de le libérer, en le mettant à la disposition de toute réquisition de la justice. Ceci, en attendant que le dossier soit clos et transmis au procureur».

Le discours indirect avec incise représente 5,60% du corpus (soit 57 séquences) et 9,27% des formes indirectes. Sa fréquence d'utilisation est moins élevée dans la presse française (environ 7%)⁴².

Cette variante, même si elle n'occupe que la sixième place dans l'ordre des fréquences d'utilisation, dénote la volonté des journalistes de se libérer de certaines contraintes d'écriture dans le traitement de la parole d'autrui. L'exploration du corpus a, en effet, démontré une utilisation abusive de guillemets qui ne répond pas toujours aux normes grammaticales de la langue d'écriture. Il arrive que ces signes typographiques encadre entièrement le discours autre ou une partie ou même que ceux-ci intègrent le discours rapportant. Il arrive même que les guillemets soient là sans être visibles. C'est le cas de certaines formes avec incises. Le discours indirect avec incise met en question le trait dit « nécessaire » du DI stipulant la présence d'un segment introducteur en position initiale.

6.3.2.5 Le discours indirect avec guillemets (DI guil)

A l'image du DD introduit par *que*, le DI guil est construit comme une phrase complexe avec une proposition principale suivie d'une subordonnée introduite par « que ». Seulement, contrairement au cas du DDq, il y a un seul cadre de repérage déictique, celui du journaliste rapporteur. Le schéma syntaxique est généralement *PP + que + « P »* (441). Mais il arrive que la subordonnée introduite par « que » soit entièrement ou partiellement placée entre guillemets (148).

/441/ Une autre source autorisée d'indiquer que «les jeunes sapeurs avaient été alertés par l'activité d'un nouveau foyer, Ils se sont introduits dans l'immeuble pour sécuriser les lieux. Et le pire arriva ».

⁴² Dans son étude, Greta Komur-Thillooy n'a pas donné de manière explicite le taux de représentativité du discours indirect avec incise. Elle a évalué la fréquence d'utilisation du DI avec incise et du DI par renvoi anaphorique (les deux variantes réunies) à 11%. Le graphique montrant le niveau du DI par renvoi anaphorique en dessous de 5 et le celui du DI avec incise au dessus, nous avons estimé leur fréquence d'utilisation à 7% pour le DI avec incise et 4% pour le DI par renvoi anaphorique.

/148/ Mieux, le porte-parole des éleveurs précise qu'au vu des choses, « ce dernier serait le complice des voleurs, puisqu'il a pris la fuite après avoir compris que la situation se corsait».

Le corpus contient dix (10) séquences de DI guillemété soit 0,98% et 1,63% des formes indirectes. Nous ne disposons pas de statistiques concernant la fréquence d'utilisation de cette variante dans la presse écrite française même si son utilisation par les journalistes français ne fait pas de doute.

6.3.2.6 Le discours indirect par renvoi anaphorique (DI anaph)

Cinq (5) séquences ont été décelées dans le corpus soit 0,49% et 0,81% des formes indirectes. C'est la variante la moins utilisée de la forme indirecte. Elle se retrouve généralement dans l'attaque des articles de fait divers vu l'impact de la tournure sur la dynamique du récit. L'accent est en effet mis sur le contenu rapporté plutôt que sur l'énonciation elle-même.

/2/ 6 mois à 7 ans de prison ferme. Telle sont les peines requises hier par le procureur de la République au niveau du tribunal de Kaolack contre les 7 prévenus membres de la famille Sidibé.

6.3.3 FORME INDIRECTE ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

La forme indirecte est la construction la plus utilisée dans les faits divers des quotidiens sénégalais (60,41%). L'on se demande pourquoi le journaliste scripteur se rabat sur cette forme quand on sait les avantages qu'il tire de la forme directe (illusion d'objectivité, effet d'oralité, possibilité d'insertion d'énoncés agrammaticaux, énoncés en langues étrangères, etc.).

En réalité, la forme indirecte permet une certaine facilité d'écriture. Ce qui lui confère le statut de la forme la plus utilisée dans le genre fait divers. Elle se caractérise, en effet, par son homogénéité. En plus, ayant la syntaxe d'une phrase ordinaire, elle n'a qu'une seule modalité d'énonciation. Elle relève ainsi de la traduction et de la paraphrase. Le rapporteur ne cite pas les paroles d'autrui, il les interprète.

6.4 LA FORME MODALISEE

6.4.1 IDENTIFIER LA FORME MODALISEE

Sont regroupées dans cette catégorie, les principales formes de distanciation notamment celles utilisant les signes typographiques et / ou les expressions en « *selon X* » et apparentées⁴³. Il s'agit de la modalisation en discours second (formes en *selon X* et apparentées), de la modalisation autonymique (formes guillemetées ayant le sens de « *pour reprendre le mot de X* ») et de la modalisation autonymique en discours second (formes à modalités multiples du type « *P* » *comme dit L*).

Les grammaires n'intègrent pas les formes modalisées dans le champ du DR qui, selon elle, se limite à la série tripartite DD, DI et DIL. Les traits caractéristiques de ces formes émanent donc plutôt des études linguistiques qui, de plus en plus, sont unanimes à dire que le champ du DR s'étend naturellement aux phénomènes de mise à distance. En effet, DR au sens *stricto sensu* et forme modalisée renvoient tous les deux à un autre événement de parole. Cependant, dans le cas du DR, l'assertion porte sur un acte d'énonciation évoquant l'événement tandis que la forme modalisée est une assertion modalisée par renvoi à un autre discours. Ainsi, si le DR cite, la forme modalisée renvoie à un autre discours sans obligatoirement le citer. Les linguistes intègrent ainsi la forme modalisée dans la « catégorie plus générale de la prise en charge et de la polyphonie comme créatrices d'espace sémantique particulier, dont la structure énonciative n'est qu'un versant » (Rosier, 1999 :186).

Les relations syntaxiques entre la formule attributive et l'énoncé présenté ne sont pas grammaticalement explicites. Il est, en effet, difficile de parler de rection pour illustrer une relation syntaxique où il n'y a pas de proposition principale, ni de subordonnée. L'énoncé rapporté est pourtant, sémantiquement parlant, sous la dépendance de la formule attributive. Les critères d'identification ne font donc pas cas des fonctions syntaxiques. Les traits caractéristiques qui sont surtout convoqués sont :

1. *le recours à certaines expressions métalinguistiques attribuant le dire à autrui ;*
2. *la production d'un effet d'énonciation au sens de réalisation verbale ;*
3. *la production d'un effet de littéralité.*

⁴³ Les autres phénomènes de mise à distance (conditionnel journalistique, autonymie, formes en on-dit...) seront traités dans le chapitre 6. Ces phénomènes, en effet, même s'ils sont des marques révélatrices du positionnement du locuteur par rapport au dire d'autrui, ne sont pas pour autant des catégories formelles de DR.

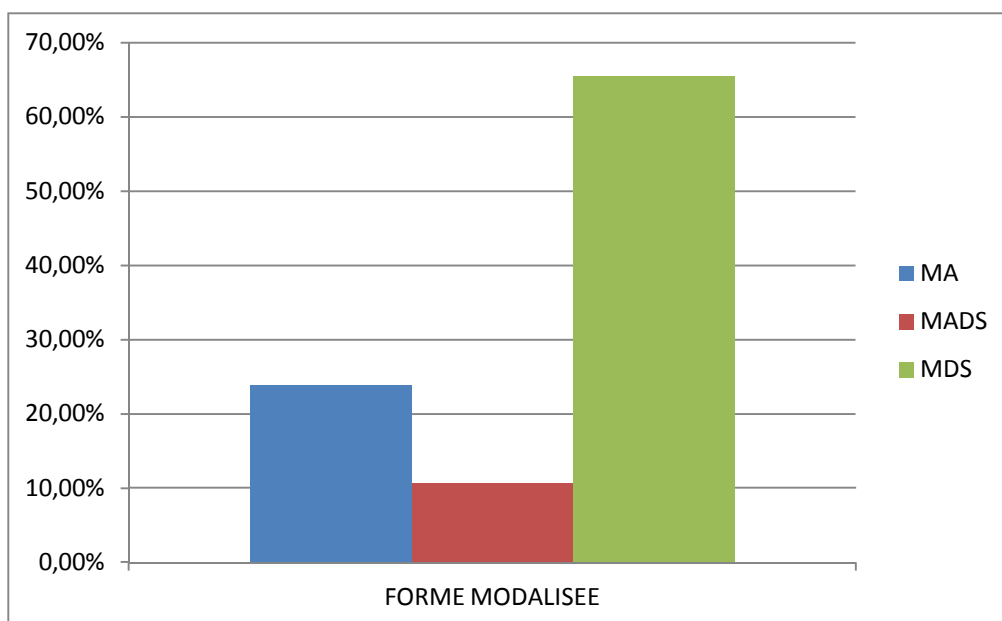
Le critère n°1 est un trait nécessaire de la MDS mais pas de la MA qui présente certains cas où l'usage autonome se passe de tout commentaire métalangagier. Le critère n°2 n'implique pas la réalisation effective, mais la production d'un effet d'énonciation, d'une idée de réalisation verbale. Avec les personnes délocutives, l'attribution d'un dire (effectif ou pas) avec une idée de jugement et d'hypothèse ne fait pas de doute (292).

/292/ Selon l'Aps qui balance l'info, ces jeunes, qui ont « paralysé pendant de longs moments le trafic », protestaient contre leur Conseil municipal.

Cependant, avec les personnes de l'interlocution (*selon toi, pour moi, d'après vous...*), les critères 2 et 3 sont difficilement envisageables. Si par exemple nous manipulons la séquence (292) en remplaçant la troisième personne par la première, l'intention énonciative change carrément : de l'attribution du dire, l'on passe à une posture argumentative. L'énonciateur se positionne en donnant son opinion. Ce qui nous écarte du champ du DR mais pas de manière définitive car l'on rencontre des cas où le locuteur se met en scène pour citer sa propre énonciation tout en relativisant ce qu'il dit par une mention restrictive.

Le critère n°3 avance une idée de littéralité qui se manifeste généralement dans le sémantisme de la formule attributive (*selon X = c'est X qui le dit, pas moi*) ou des guillemets. Il arrive aussi que la formule attributive verbalise le rapport citationnel (*selon les mots de X, selon l'expression...*). Cela renforce alors l'idée de littéralité du segment présenté.

6.4.2 VARIANTES DE LA FORME MODALISEE



Graphique 8 : Les variantes de la forme modalisée

La forme modalisée représente 19,45% des formes de DR dans le corpus.

Trois (3) variantes de la forme modalisée sont utilisées dans la presse quotidienne sénégalaise : la modalisation en discours second (MDS), la modalisation autonymique (MA) et la modalisation autonymique en discours second (MADS).

6.4.2.1 La modalisation en discours second (MDS)

La modalisation en discours second se caractérise principalement par le recours à certaines formules attribuant des propos à autrui (*selon X, d'après X, à l'entendre, à la croire...*) et aussi par le fait qu'elle se présente comme une assertion seconde. Soit par exemple la séquence (24) du corpus :

/24/ La jeune victime ne présentait, selon la sage femme qui l'a examinée, que quelques rougeurs et une infection vaginale avec une odeur fétide. L'hymen a été épargné.

Si l'on devrait se représenter les énonciations qui ont donné lieu à cet énoncé, on passerait par :

(24-a) *La jeune victime ne présente que quelques rougeurs et une infection vaginale avec une odeur fétide. L'hymen est épargné.*

(24-b) *La sage femme qui l'a examinée a dit que la jeune victime ne présentait que quelques rougeurs et une infection vaginale avec une odeur fétide. L'hymen a été épargné.*

L'énoncé (24-a) est une assertion simple (oratio recta) portant sur un événement quelconque. (24-b) est un discours rapporté citant l'énonciation (24-a) en mode indirect. L'assertion (24) porte sur le même événement que (24-b) mais elle est modalisée par renvoi à un autre discours (celui de la sage femme) dans une autre situation d'énonciation. Ainsi dans la MDS, l'acte d'énonciation (24-b) est ce par quoi passe la modalisation de l'énoncé (24).

Les formules attributives les plus utilisées sont celles en *selon X* (98 séquences). Il y a aussi celles en « *à en croire X* » (23 séquences), « *d'après ce que dit X* » ou « *d'après X* » (16 séquences), « *pour X* » (6 séquences).

Les formules attributives véhiculent une idée de jugement et d'hypothèse. Elles peuvent être simples (1030) ou complexes (184). Elles se placent souvent avant l'énoncé représenté (797) mais il arrive qu'elles soient après (141) ou au milieu de celui-ci (879).

/141/ Il s'en était suivi des perquisitions effectuées par les policiers dans leurs appartements, à en croire notre source.

/184/ D'après ce que disent nos amies les langues venimeuses, qui ont goûté au fond du dossier, Peunde reproche à Maï de l'avoir roulé dans la farine, après la vente de son terrain situé dans la zone de Nord-Foire.

/797/ Pour l'accusation, la catastrophe a été provoquée par l'arrêt du moteur gauche de l'avion du fait de la fermeture de la valve d'alimentation en carburant, que le mécanicien au sol, Moustapha Diagne, aurait oublié de rouvrir avant le départ.

/879/ Et seule la dame, à l'en croire, avait ses informations, car il les lui avait communiquées avant la coupure d'électricité.

[1030] Selon lui, les gens doivent arrêter de polémiquer sur cette affaire d'arrestation.

La MDS est généralement employée à la 3^{ème} personne mais l'emploi avec les personnes locutives n'est pas exclu même si celles-ci n'imposent pas l'idée du dit comme cela est stipulé par le trait caractéristique n°2.

Il arrive aussi que l'effet de distanciation produit par l'expression attributive du dire soit renforcé par un conditionnel journalistique (310).

/310/ Décidé à faire le mauvais père de famille, M. Britto, marié à une épouse qui, selon certaines indiscretions, attendrait un enfant, se présente dans un bar de la place.

La MDS représente 12,77% du corpus (130 séquences) et 65,48% des formes modalisées. Elle est très prisée par la presse écrite sénégalaise. Elle permet, en effet, au journaliste de se dégager de toute responsabilité quant à la teneur des informations rapportées. Cependant, à regarder de près, la responsabilité de celui-ci n'est pas toujours déagée. Souvent, il donne l'impression de véhiculer des rumeurs avec des formules complexes telles que « *d'après ce que disent nos amies les langues venimeuses* », « *selon nos amies les gorges profondes* », « *à en croire nos amies les langues ultra élastiques* », « *selon certaines indiscretions* », « *selon certaines langues pendues* », « *selon nos capteurs* », etc.

/863/ Sur place, selon toujours la correspondante de la Rfm qui a reçu des témoignages, le jeune homme attaché par les gendarmes, sera frappé et maltraité avant d'être conduit à la brigade.

/340/ Selon nos amies les langues élastiques, nombre de victimes de « ngorsi » ont débarqué, hier, au bureau de Moussa Fall pour balancer des plaintes sur la calvitie de Diop-l'ex-maire.

En effet, la portée des deux séquences (863) et (340) n'est pas la même. La source des informations présentées dans la séquence (863) est réelle et les informations sont vérifiables. Ce qui n'est pas le cas de la séquence (340). La

MDS permet donc au journaliste de donner un effet de littéralité à des énoncés non certifiés provenant en réalité de rumeurs. Ce qui crée l'illusion d'objectivité tant recherchée.

Dans le corpus, les séquences de MDS renvoyant à des sources non vérifiables représentent 23,68% de la variante. La MDS est donc prise dans les faits divers des quotidiens sénégalais plus parce qu'elle représente une stratégie efficace de communication que pour servir l'éthique journalistique.

6.4.2.2 *La modalisation autonymique (MA)*

La modalisation autonymique est un mode de rapport du discours dans lequel le locuteur fait à la fois usage et mention des mots. C'est, selon Jacqueline Authier-Revuz (2001), une configuration énonciative complexe cumulant l'usage d'un mot pour désigner une chose et la « boucle » d'un retour en mention sur ce mot. Elle se caractérise par un emploi autonyme doublé de commentaires métalinguistiques du type « *comme on dit* », « *selon l'expression consacrée* », « *si on peut le dire* », etc.

/62/ A défaut, les effluves du « lait sur le feu » pourraient s'avérer soporifiques. Au premier sens du terme.

/64/ Maly Ndiaye, la quarantaine, est une victime de ces « gladiateurs » de la route.

Cependant, dans la majorité des cas, la construction présente seulement un emploi en usage de l'autonyme sans commentaires métalinguistiques (60) (381) et (1004).

[60] Un policier lui a été « affecté » pour veiller sur lui « comme du lait sur le feu ».

/381/ Cette précision faite, l'exmaire de la Ville de Ndakaaru s'en remet à « Dieu (qui) seul est le Maître du Destin des Hommes et de toutes les autres créatures » // et dit attendre patiemment que « l'Être Suprême décide de faire éclater la vérité et (lui) faire justice ».

/1004/ Rama Yade s'était insurgée contre de telles pratiques « qui vont à l'encontre des différences ».

Il arrive que l'énoncé sur lequel porte la connotation ne soit pas entre guillemets (303). Mais cela ne met pas en cause son statut d'autonyme.

/303/ Mille milliards de mille sabords ! Comme disait le capitaine Haddock, compagnon de Tintin.

La modalisation peut porter sur un seul mot (550, 602,991) ou sur tout le contenu du dire autre (553, 381).

/550/ Sans blague alors ! Et dites-vous bien que les «colombes» qui s'activent ne parviennent pas à faire la tension, l'ancien président de l'Assemblée sera encore au Commissariat central ... après-demain, vendredi.

/991/ Le cri de détresse de cette maman qui vient de perdre sa fille unique a eu un écho « favorable », grâce au Tout Puissant.

/381/ Cette précision faite, l'exmaire de la Ville de Ndakaaru s'en remet à « Dieu (qui) seul est le Maître du Destin des Hommes et de toutes les autres créatures » // et dit attendre patiemment que « l'Être Suprême décide de faire éclater la vérité et (lui) faire justice ».

/553/ Toutes choses qui font que l'Ondh « appelle en conséquence à la cessation immédiate des poursuites intentées ou en voie de l'être à l'endroit de Nangal et des responsables du parti de l'Alliance pour la République (Apr-Yaakaar) ».

L'énoncé (553) présente tout de même quelques ambiguïtés. Sachant que dans la MA, l'énonciateur fait usage d'un énoncé mentionné, la séquence entre guillemets est censée être textuellement le dire de l'énonciateur d'origine. Or le nom de Nangal ne peut venir de l'ONDH, une organisation sénégalaise pour les droits de l'homme. Il s'agit d'un surnom à connotation péjorative donné par les journalistes au Président de l'Assemblée Nationale, Macky Sall. L'ONDH ne peut donc l'utiliser à titre officiel comme le stipule l'article. Ce qui met en doute la textualité du segment présenté. Pourquoi donc le journaliste présente-t-il une partie de son discours comme étant empruntée ? Une stratégie de plus pour vendre son histoire !

Quarante-sept (47) séquences appartiennent à la MA soit 4,62% du corpus et 23,86% des formes modalisées. Une représentativité en réalité plus élevée si l'on lui adjoint les séquences classées dans la catégorie de la MADS. Cette variante doit en effet son existence au souci de pallier à des problèmes d'ordre statistique. Les séquences de MADS risquaient d'être comptabilisées deux fois : dans la MDS et dans la MA. Ce qui risque de fausser les taux de représentativité des différentes variantes.

6.4.2.3 La modalisation autonymique en discours second (MADS)

La modalisation autonymique en discours second représente 2,06% du corpus (21 séquences) et 10,66% des formes modalisées. Elle présente les traits caractéristiques de la modalisation en discours second et ceux de la modalisation autonymique, de même qu'elle offre au journaliste les avantages de ces deux variantes.

[292] Selon l'Aps qui balance l'info, ces jeunes, qui ont « paralysé pendant de longs moments le trafic », protestaient contre leur Conseil municipal.

/106/ A son avis, « les deux décisions ne sont que l'expression d'un choix politique de remettre en cause la liberté d'expression ».

Son schéma syntaxique se rapproche parfois de celui du DD canonique. Ce qui crée des difficultés de classement (106).

6.4.3 MODALISATION ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

La forme modalisée est très prisée dans les genres de la presse écrite (19,45%) et occupe la deuxième place dans le corpus après la forme indirecte. Elle regroupe les formes en « selon x », « d'après x », et certaines formes guillemetées ayant le sens de « pour reprendre les mots de x ». Comme la forme directe, la forme modalisée donne au discours journalistique l'illusion de l'objectivité, la différence étant, cependant, qu'elle n'admet pas certaines marques d'oralité et possède la modalité de la forme indirecte même si le segment présentateur ne constitue pas un trait nécessaire.

6.5 LA FORME BIVOCALE

6.5.1 IDENTIFIER LA FORME BIVOCALE

6.5.1.1 Caractéristiques formelles dans les grammaires

La forme bivocale est aussi appelée DIL dans les grammaires. Le terme libre dans l'appellation DIL laisse supposer que le DIL serait une sorte de DI libéré de tout indice syntaxique d'incidence par un verbe de parole. Pour Michel Juillard cité par Komur-Thilloz (2010 : 155), « à chacun des deux grands modes de représentation de la parole correspond une variété dite libre : style direct libre et style indirect libre ».

En effet, la forme bivocale est généralement caractérisée par opposition aux formes directe et indirecte. Certaines grammaires la définissent comme une position intermédiaire entre les deux formes. La forme bivocale se rapproche du discours direct par son style vivant : elle conserve les modalités de l'énoncé d'origine dans le segment présenté, de même que le registre de l'énonciation, les mots étrangers, les éléments expressifs et autres marques de l'oral. Ce qui n'est pas possible dans le discours indirect.

Par ailleurs, la forme bivocale se rapproche du DI par la transposition des pronoms et des temps mais elle s'en éloigne par la transposition des déictiques de temps et de lieu qui peuvent être ceux du DD ou ceux du DI. De même, la forme bivocale n'admet pas la subordination, trait « nécessaire » du DI.

La forme bivocale se caractérise surtout par son ambiguïté par rapport à l'auteur des propos présentés. Elle ne peut s'identifier que par l'interprétation du contexte de l'énonciation.

6.5.1.2 Caractéristiques dans les études linguistiques

Pour Laurence Rosier, « les formes de DR s'enrichissent de leur homologues libres, DIL et DDL. » (2000 : 6). Jacqueline Authier-Revuz par contre, considère que si l'on peut admettre que le DDL est une forme libre du DD, il n'en est pas de même pour le DI et le DIL. Elle appelle ainsi le DIL, *forme bivocale* à la suite de Bakhtine qui parle de *discours bivocal* (1975 : 144).

Ce qui, de manière consensuelle, ressort des études linguistiques, c'est que, la forme bivocale est purement interprétative. L'identifier n'est possible qu'en contexte, même si souvent, il existe quelques indices de pluralité de voix. Les critères définis dans les grammaires sont donc, pour la plupart, mis en question dans les études linguistiques qui leur préfèrent des mécanismes d'identification pragmatiques (superposition d'acte d'énonciation) et sémantiques (rupture d'isotopie).

6.5.1.3 Critères d'identification de la forme

Les grammaires procèdent surtout à une identification par élimination des marques qui ne sont pas censées se retrouver dans la forme bivocale. Il s'agit du fait que celle-ci :

- *ne peut être un complément d'objet direct,*
- *est exclue du « je » et du « tu »,*
- *est exclue de la subordination,*
- *exclue de la langue parlée,*
- *exclut le présent et le passé simple...*

Parfois le cotexte encadrant peut servir à l'identification mais le critère classique est le changement temporel (passage à l'imparfait et/ou au conditionnel) par rapport à la narration menée au passé simple. En plus, ce critère ne peut à lui seul révéler la présence de la forme bivocale surtout si l'effet de contraste entre les espaces énonciatifs n'est pas perceptible. En gros, l'identification de la forme bivocale est toujours sujet à interprétation.

6.5.2 VARIANTES DE LA FORME BIVOCALE

La forme bivocale est surtout utilisée dans les récits de fiction. Pour preuve, la terminologie utilisée dans les grammaires et études linguistiques (personnages, narration, style, etc.) est celle qui est propre à l'analyse littéraire. C'est une variante très rare dans la presse écrite du fait de son ambiguïté. Elle peut contenir quelques indices caractéristiques des formes directes comme les marques typographiques (exemple 322) ou être à la limite du décelable (101).

[101] Maissa jeune victime avait réitéré les mêmes propos servis lors de son audition auprès du procureur. Elle accusait le muezzin de viols multiples. A chaque fois qu'il la croisait sur son chemin, c'était pour lui offrir des pièces, une manière d'acheter son silence.

[322] Un indice qu'il sera quasi impossible de sauver Diop-l'ex-maire : son déferrement et son placement sous mandat de dépôt peuvent intervenir aujourd'hui même. «Tumurankee mo gaaw» (grandeur et décadence) !

Avec quatre (4) séquences, la forme bivocale représente 0,39% des formes de DR dans le corpus. Par sa fréquence d'utilisation, c'est la dernière des formes de DR du corpus et l'avant dernière des variantes formelles.

6.6 MIXITE ET AMBIGUITE

Caractéristique des corpus concrets, la forme mixte n'est pas abordée dans les grammaires traitant du DR. Dans les analyses linguistiques, elle s'exprime surtout à travers la question de l'intrusion des îlots textuels dans les formes de DR en mode indirect.

Rappelons que le DR ne se limite pas au discours cité. C'est une forme discursive se caractérisant par l'enclassement d'au moins deux énonciations selon un mode d'insertion direct ou indirect. Les guillemets étant une marque du mode direct, leur intrusion dans le mode indirect crée certains phénomènes complexes dont la mixité. De quoi s'agit-il ?

Comme point de départ des études linguistiques, la cloison plus ou moins rigide entre les formes canoniques (DD / DI) : des traits caractéristiques bien définis de part et d'autre sur les plans syntaxique, énonciatif et sémiotique. L'intrusion des marques d'une catégorie dans l'autre crée un univers d'indécision quant à la prise en charge énonciative du segment envahi. L'on parle de forme mixte ou hybride lorsqu'il est impossible de tracer une frontière entre deux ou plusieurs variantes formelles à cause de la densité des traits caractéristiques.

La notion de mixité ne fait pas l'unanimité dans les études linguistiques.

Selon Elzbiéta Biardzka (2010), la mixité est une hybridation des formes simples et des expressions guillemetées empruntées au DD. Elle aborde la mixité du DR du point de vue de la double intrusion dans le discours cité et dans le discours citant. La mixité, dit-elle, révèle deux facettes : une intrusion d'îlots textuels dans le segment reformulé et une intrusion de segments reformulés dans les reproductions. Laurence Rosier (1999), dans sa proposition d'un « modèle descriptif et explicatif » des formes de DR, classe dans la catégorie des formes mixtes toutes les constructions avec îlot textuel parce qu'elles « véhiculent des caractéristiques du DD et du DI ». Jacqueline Authier-Revuz à travers ses descriptions du DI « quasi-textuel » (1978) et des catégories de l'îlot textuel (1996) n'est pas de cet avis. Elle fait la différence entre les formes mixtes et les formes complexes de représentation du discours autre (RDA). Pour elle, il ne suffit pas qu'il y ait intrusion d'un îlot textuel dans le discours citant pour parler de mixité. Les expressions guillemetées s'intègrent pleinement au contexte syntaxique environnant si les déictiques, ramenés au même cadre énonciatif, ne représentent aucune rupture d'ordre syntaxique, énonciatif ou sémiotique. A la suite de Jacqueline Authier-Revuz, nous nous éloignons de l'approche de Laurence Rosier qui classe le DDq et le DI guil dans la catégorie des formes mixtes. Ceux-ci, en effet, répondent aux critères de repérage respectifs des formes directes et indirectes et en sont, par conséquent, des variantes.

Pour identifier la forme mixte, il est nécessaire de prendre le problème à la source en faisant le point sur toutes les formes guillemetées de DR. On distingue le DD avec *que*, le DI guillemeté, la modalisation autonymique et les formes mixtes.

Le DD avec *que* (259) et le DI guillemeté (156) se ressemblent par le fait qu'ils démarrent tous en mode indirect et qu'ils mettent les propos rapportés entièrement ou en partie entre guillemets. Ils se différencient par le fait que le cadre énonciatif est homogène d'une part et hétérogène d'autre part. On est devant un cas de mixité lorsque le blocage de traduction et de synonymie dû à l'autonymie est poussé à l'extrême et qu'il n'y a pas de référence déictique explicite c'est-à-dire qu'il n'y a aucune transposition, même minimale, du cadre déictique. Ainsi lorsque la séquence présente la possibilité d'être devant un DD avec *que* ou d'un DI guillemeté, lorsqu'elle véhicule des caractéristiques aussi bien de l'une des variantes que de l'autre, on parle de forme mixte (590).

/259/ Il ajoute que «le procès est fixé au 13 janvier prochain».

/156/ Inquiet de l'état sanitaire du prévenu, le parquet a demandé qu'il soit condamné à une peine assortie de sursis, «pour lui permettre une meilleure prise en charge de ses deux jambes».

/590/ Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, qui restent convaincus que leur client a été victime d'une cabale et que c'est la «soi-disant plaignante qui devait être à sa place».

Nous regroupons donc dans la catégorie des formes mixtes, les séquences de DR présentant un mélange de marques explicites des modes direct et indirect sans que les unes puissent annuler les autres. Il s'agit de formes présentant à la fois plusieurs modes d'insertion du discours autre (discours narrativisé, modalisation autonymique, constructions relatives...), une imbrication de formes chacune explicitement marquées.

Voyons comment fonctionne cette mixité dans les faits divers des quotidiens sénégalais.

/435/ Un bilan que le porte-parole des sapeurs-pompiers dit «provisoire», même s'il pense que «des chances de retrouver d'autres victimes sous les décombres sont infimes».

La séquence (435) présente deux modes de rapport au discours autre : d'abord dans la relative, le journaliste modalise son propre discours en renvoyant au mot du porte parole des sapeurs-pompiers («provisoire») qu'il ne prend pas en charge ; ensuite, il rapporte l'opinion de celui-ci en insérant les contenus du dire entre guillemets. Vu le temps du verbe introducteur et la neutralité du cadre de repérage déictique, il est impossible de dire si la séquence bascule en mode direct ou pas. L'on pourrait dire qu'il s'agit d'une forme mixte si l'on considère

l'imbrication dans le même énoncé de la MA et d'un DI guillemeté. Mais si l'on tient compte du doute concernant le cadre de repérage déictique, elle sera considérée comme une forme ambiguë.

/495/ Ayant déferé à l'invitation, M. Camara révèle que la folle lui a dit dans sa chambre «dama la yeene sama bop», (ndlr : je m'offre volontiers à toi).

L'énoncé (495) présente une superposition de situations d'énonciations. D'abord « la folle » s'adresse à M. Camara : le contenu du dire est textuellement « *dama la yeene sama bop* ». Ensuite, M. Camara s'adresse à la cour : le contenu du dire est à peu près « elle m'a dit dans ma (sa) chambre «dama la yeene sama bop». Enfin, le journaliste s'adresse à son public avec le contenu représenté par la séquence (495). Il y a là, un DD canonique (introduit par le verbe *dire*) inséré dans un DI canonique (introduit par le verbe *révéler*). Les marques sont toutes explicites, aucune ne neutralise l'autre. La forme est donc mixte.

/547/ Toutefois, selon Mbaye Ndiaye, «c'était prévisible, ils (Njomboor et ses ouailles) veulent nous faire peur. Avec l'entourage de (Njomboor), tout est possible. Ils sont en train de détourner notre attention de l'essentiel pour régler des comptes et faire des complots. Car, le blanchiment, c'est ahurissant, c'est de la calomnie».

/692/ Cependant, d'après la victime, «ce n'est pas la blessure qui me fait le plus mal, mais c'est surtout l'acte qui m'a surpris».

Les séquences (547) et (692) ne présentent ni verbes introducteurs ni subordonnants. D'un point de vue syntaxique, l'on les classerait tout de suite dans la catégorie de la MADS (présence de la formule en *selon X* suivi de l'ilot textuel). Mais l'analyse du système de fonctionnement déictique met à jour une rupture énonciative caractéristique du mode direct. Or la MADS est une construction en mode indirect. Il ya là une réunion de marques « incompatibles » donc un cas d'ambiguïté.

/590/ Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, qui restent convaincus que leur client a été victime d'une cabale et que c'est la «soi-disant plaignante qui devait être à sa place».

La séquence (590) démarre avec un DI en syntagme nominal à la voix passive suivi d'un DI canonique et d'un DI guillemeté, tous deux insérés dans une proposition relative, une des caractéristiques de la forme mixte.

/659/ Son amant a argué que c'était «Salimata qui venait chez lui et non lui», comme l'a dit la dame.

La séquence (659) est construite selon le schéma *VI + que + P + « P » + expression métalinguistique*. Sans le commentaire métalinguistique, cet énoncé serait un DI guillemeté vu son homogénéité et son cadre de repérage énonciatif

adapté à celui du journaliste énonciateur. Le segment « *comme l'a dit la dame* » suffit cependant à le faire basculer dans la mixité.

[384] Mieux, le gars qui ne se définit pas comme un « tricheur » ni un « malhonnête », mais plutôt comme quelqu'un qui croit en des valeurs : « honneur, imagination et dévouement », ne manque pas de crier à l' « acharnement », un « (...) Je me dois de m'interroger, (...) sur l'acharnement qui me frappe, aujourd'hui, et qui me vaut d'être à la Une des journaux. Des journaux, avides de sensation et en violation des règles de la déontologie professionnelle, qui ne se donnent même pas la peine de prendre sa (sic) version », a aussi martelé Diop-l'ex-maire.

Le segment 384 est un mélange d'autonymie et de modalisations autonymique et se termine par une incise construite autour d'un verbe de parole très expressif comme s'il existait un DD. L'incise joue le rôle d'un segment présentateur de l'autonyme (« (...) *Je me dois de m'interroger, (...) sur l'acharnement qui me frappe, aujourd'hui, et qui me vaut d'être à la Une des journaux. Des journaux, avides de sensation et en violation des règles de la déontologie professionnelle, qui ne se donnent même pas la peine de prendre sa (sic) version* »). Il faut noter que l'autonyme, généralement court (un mot) peut être long comme dans cet exemple. Le journaliste s'est même trompé en adaptant un des déictiques (« sa ») par rapport à lui-même.

En dehors de l'ambiguïté découlant de l'utilisation abusive des guillemets, l'on observe des séquences de DR avec incises difficiles à catégoriser du fait de leur homogénéité apparente.

/248/ En cours de chemin, indique-t-elle, Diaoundé l'a interpellée.

/110/ C'est après l'avoir quitté que le bonhomme s'est rendu compte d'une chose étrange dans son corps. Il tâte son bas-ventre et constate la disparition de ses organes génitaux, dit-il.

/478/ Quid du reste de l'argent ?, lui demande le juge.

/320/ Et c'est toujours le même topo « njuc-njac ». Quoi exactement? Des machins énormes et complexes, disent nos amies les langues pendues.

L'homogénéité énonciative des séquences (248) et (110) permet de statuer sans risque de se tromper sur leur appartenance à la forme indirecte. Celles-ci ne présentent, en effet, aucune rupture syntaxique ou lexicale et les déictiques se rapportent au journaliste énonciateur. Par contre, dans la séquence (478), malgré l'absence des guillemets caractéristiques des formes directes, le statut autonome du segment « quid du reste de l'argent » ne fait pas de doute. L'énoncé présente, en effet deux modalités phrastiques (interrogative et déclarative). Ce qui ne cadre pas avec les constructions en mode indirect. Cependant, dans (320) l'énoncé « quoi exactement » n'est pas présenté par le verbe de la proposition

incise. Il ne fait pas partie de la séquence de DR, sa modalité interrogative ne peut donc influencer le mode indirect du DR.

L'analyse de la mixité dans le DR prend donc en compte, d'une part le mode d'insertion des ilots textuels, d'autre part le système de repérage énonciatif. En effet, selon le mode d'insertion, les cadres de repérage déictique peuvent être neutres, ajustés ou non ajustés. Lorsqu'ils sont neutres, on a un cas de mixité du fait qu'il n'y ait pas assez de l'un ou de l'autre pour décider de la catégorie formelle. Quand ils sont ajustés, on a une variante de DD (DDq), une variante du DI (DI guil) ou un cas de modalisation autonymique. Lorsqu'ils ne sont pas ajustés, on a un cas d'ambiguïté du fait de la concurrence qui s'instaure entre les marques en présence.

Nous sommes ainsi en présence de traits caractéristiques de différentes formes sans qu'il ne soit possible de trancher pour l'une ou l'autre. Dans les formes mixtes, il y a une présence claire des traits caractéristiques de deux ou plusieurs variantes tandis que dans les formes ambiguës, il y a une réunion de plusieurs caractéristiques pertinentes mais indécidables. De la mixité à l'ambiguïté, la frontière est donc très fragile.

La forme mixte constitue en elle-même, une variante formelle. Elle représente 1,18% des formes de DR dans le corpus tandis que les formes ambiguës en représentent 0,79%. Malgré leurs faibles taux de représentativité, formes mixtes et ambiguës sont caractéristiques de l'écriture journalistique. Comme toutes les formes guillemetées, elles ont une grande force expressive et, du fait de leur complexité et de leur ambiguïté, elles permettent au journaliste une certaine gymnastique énonciative donnant l'illusion de l'existence d'un cadre déontologique rassurant.

Conclusion

L'exploration du corpus a révélé une grande variété de formes dans le DR au sein des faits divers des quotidiens sénégalais. Variantes dont la spécificité par rapport au standard de la langue ne fait aucun doute vu les particularités dans le mode d'insertion et le degré de marquage de ces constructions. De ce chapitre, il ressort donc que non seulement le champ du DR dans les faits divers des quotidiens sénégalais est beaucoup plus large que celui défini dans les grammaires mais surtout, celui-ci présente des particularités de construction qui échappent aux règles d'écriture en vigueur. De même, il ressort que ces formes de DR sont spécifiques par rapport à celles utilisées dans le même genre textuel en contexte francophone français, un contexte auquel nous nous référons du fait qu'il est propre à la langue d'écriture.

Ainsi, l'on doit s'interroger sur les causes d'une telle diversité de formes dans le DR en contexte journalistique sénégalais. Cela est-il dû à un problème de maîtrise de la langue d'écriture, aux contraintes professionnelles de mise en scène du discours ou au profil social du journaliste et de son lectorat ? Notre hypothèse est que la spécificité du DR en contexte médiatique sénégalais s'explique surtout par la particularité du contexte sociolinguistique et culturel fortement pluriel au Sénégal (pluralité ethnique, religieuse, culturelle, politique et linguistique). La troisième partie nous permettra, nous l'espérons, de répondre à toutes ces interrogations.

CHAPITRE 7: AUTRES SPECIFICITES FORMELLES : CONDITIONNEL JOURNALISTIQUE, PASSIVATION ET NEGATION

Le chapitre 6 est consacré à l'analyse des spécificités formelles du DR et de leur fonctionnement dans les faits divers des quotidiens sénégalais. Les catégories formelles convoquées sont d'une part, les formes marquées univoques, d'autre part certaines formes interprétatives mais pour lesquelles il est quand même possible de définir des critères de distinction. Nous ne pouvons cependant conclure cette partie, consacrée aux spécificités formelles du DR dans les faits divers des quotidiens sénégalais, sans aborder certaines particularités de construction qui, sans être des catégories formelles appartenant au champ du DR, influencent fortement l'analyse, vu leur valeur sémantique et leur mode de fonctionnement syntaxique. Il s'agit du conditionnel journalistique (désormais CJ) et des formes négative et passive.

Le conditionnel, abordé dans le cadre des études sur la polyphonie, la modalité et l'évidentialité, met à jour la présence de l'autre dans le discours et constitue par conséquent un marqueur de dissociation énonciative. De même, les formes négative et passive, du point de vue syntaxique, influencent fortement le mode d'insertion du dire autre dans le discours au point où certaines formes du rapport à l'autre passeraient inaperçues. Leur prise en compte dans l'analyse des formes de représentation du discours autre contribuerait à l'extension du champ du DR aux formes de distanciation et aux pseudo-discours.

Ce chapitre examine le fonctionnement de ces faits de langue (le conditionnel et les formes négative et passive) dans les faits divers des quotidiens sénégalais dans l'optique de vérifier s'ils justifient des valeurs sémantiques et syntaxiques que leur attribuent les études linguistiques. La grammaire de la phrase et celle du discours, particulièrement du DR, se rejoignent-elles dans l'analyse du conditionnel d'une part et, des formes négative et passive, d'autre part ?

7.1 LE CONDITIONNEL JOURNALISTIQUE

On distingue trois (3) sortes d'emploi du conditionnel : le conditionnel temporel, le conditionnel d'hypothèse et le conditionnel dit "journalistique" à cause de sa grande fréquence d'utilisation dans la presse ; son emploi à forte valeur modale est différent des constructions du conditionnel temporel ou hypothétique.

Le conditionnel journalistique (CJ) est une forme d'écriture dans laquelle le journaliste revendique son droit de réserve par rapport au dire d'autrui. Même si les aspects syntaxiques ne nous permettent pas de le classer dans le champ classique du DR, sémantiquement, le CJ laisse indubitablement une place à « de l'autre » dans le discours. Notre motivation étant de prendre en compte toutes les formes de représentation du dire autre, nous ne pouvons ignorer cet emploi du conditionnel dans le discours journalistique. En effet, le CJ, même s'il n'est pas systématiquement intégré dans le champ du DR, n'en demeure pas moins convoqué dans les analyses traitant de la manifestation de l'autre dans le discours.

7.1.1 CARACTERISTIQUES DANS LES ETUDES LINGUISTIQUES

Le conditionnel journalistique n'est pas très présent dans les grammaires. Dans les études linguistiques, il est aussi appelé conditionnel "*de rumeur*" (Axelle Vatrican, 2010), "*de citation*" (Korzen & Nolke, 1990), "*de l'allusion au discours de l'autre*" (Ducrot, 1984), "*d'altérité énonciative*" (Pierre Haillet, 2002) ou "*de non prise en charge*" (Abouda, 2001), etc. On lui attribue différentes valeurs justifiant de sa pertinence dans la problématique du discours rapporté. En effet, comme les formes modalisées, le conditionnel journalistique est une forme de distanciation du locuteur par rapport aux dires évoqués. Il est considéré comme un marqueur d'emprunt et de non prise en charge dans les cadres de l'évidentialité et de la modalité (Kronning, 2002) et comme un marqueur de dissociation énonciative dans le cadre de polyphonie (Pierre Haillet, 2002).

Dans le conditionnel journalistique, le locuteur prend position en refusant de se prononcer sur la véracité de l'information. Cette forme de mise à distance se caractérise, selon Laurent Gosselin (2001), par les propriétés suivantes :

1. *on la rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information ;*
2. *l'information assertée est empruntée à une source différente du locuteur ;*
3. *elle n'est pas prise en charge par le locuteur ;*

4. *elle est présentée comme incertaine ;*

5. *le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation).*

Ces traits caractéristiques sont indéniables dans tout énoncé. Il importe cependant d'analyser les particularités dans le fonctionnement du CJ dans le discours rapporté. Celui-ci garde-t-il les mêmes valeurs (celles de l'emprunt, de la non prise en charge et de la dissociation énonciative) quel que soit son niveau d'insertion ? Le mode conditionnel fonctionne-t-il de la même façon dans le discours citant, dans le discours cité, en modes homogène / hétérogène, dans les formes modalisées ?

7.1.2 EMPLOI DANS LES QUOTIDIENS SENEGALAIS

Dans le DR, le conditionnel permet au journaliste d'émettre un doute sur la véracité de l'information évoquée (310) ou sur l'acte d'énonciation rapporté (185). En effet, selon Axelle Vatrican (2010), il est possible de rattacher le conditionnel de rumeur à une subordonnée introduite par « si » mais il faut que celle-ci porte sur la vérité, le caractère vrai ou faux des faits présentés (l'énonciation) et non sur la réalisation ou la non réalisation de l'action exprimée par la proposition (l'énoncé).

/310/ Décidé à faire le mauvais père de famille, M. Britto, marié à une épouse qui, selon certaines indiscretions, attendrait un enfant, se présente dans un bar de la place.

/185/ Dis donc! Le machin vendu à vingt-deux (22) millions de francs Cfa, « ngorsi » (le gars) soutient n'avoir palpé, à ce jour, que cinq (05) pauvres millions de francs Cfa, le reste « Ndawsi » (la dame) soutiendrait avoir giflé le courtier avec trois (03) millions de francs Cfa ; mais un gros serpent noir semble s'être enroulé autour des autres quatorze (14) millions de francs Cfa.

Lorsque c'est le verbe introducteur qui est au conditionnel, le doute porte sur l'acte d'énonciation et non sur le contenu (185), (664).

/185/ Dis donc! Le machin vendu à vingt-deux (22) millions de francs Cfa, « ngorsi » (le gars) soutient n'avoir palpé, à ce jour, que cinq (05) pauvres millions de francs Cfa, le reste « Ndawsi » (la dame) soutiendrait avoir giflé le courtier avec trois (03) millions de francs Cfa ; mais un gros serpent noir semble s'être enroulé autour des autres quatorze (14) millions de francs Cfa.

/664/ Sommé de s'expliquer sur l'acte dont il est accusé, A.D. aurait avoué s'être payé "deux coups" avec la demoiselle contre la somme de 1000 francs CFA.

Il arrive que le conditionnel porte sur un verbe à l'intérieur des propos rapportés autre que le verbe introducteur (148), (528). Le doute s'inscrit alors sur l'information véhiculée par l'énoncé et non sur l'acte d'énonciation.

/148/ Mieux, le porte-parole des éleveurs précise qu'au vu des choses, « ce dernier serait le complice des voleurs, puisqu'il a pris la fuite après avoir compris que la situation se corsait».

/528/ «La mort jeudi dernier du jeune Mamadou Bakhom, 32 ans, dans les locaux du poste de gendarmerie de Karang, serait due à des sévices infligés par les gendarmes, à la suite de son arrestation». C'est en tout cas la thèse brandie par la section régionale de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (Raddho) et la famille du défunt prévenu, lors d'un point de presse tenue, hier.

Le CJ fait, en effet, partie des mots du journaliste même si celui-ci n'en assume pas le contenu. Cependant, dans les faits divers des quotidiens sénégalais, les constructions présentant cette forme de distanciation sont quelque peu ambiguës. Le CJ peut se retrouver dans le discours rapporté en mode indirect hétérogène (modalisation autonymique, discours indirect guillemété). En mettant les propos rapportés entre guillemets, le journaliste montre qu'il cite textuellement le locuteur d'origine et c'est déjà une forme de distanciation. Mais en adaptant les valeurs modales à son propre cadre d'énonciation, il force sur le marquage et crée une contradiction : est-ce le locuteur d'origine qui prend ses distances ou est-ce le locuteur rapportant ? L'on s'interroge alors sur les motivations du journaliste énonciateur. On se demande si le locuteur d'origine a effectivement utilisé le conditionnel de distanciation ou si c'est le journaliste qui a jugé nécessaire de l'insérer. Il se crée alors une certaine ambiguïté quant à la responsabilité énonciative du journaliste. Dans la séquence (150) par exemple, il est difficile de déterminer lequel des locuteurs se distancie en réalité : le journaliste ou le locuteur d'origine ? Si c'est le locuteur premier qui se distancie, l'on n'est donc pas en présence d'un CJ mais de l'utilisation normale dans le cadre de la concordance des temps.

/150/ Cependant, Ibrahima Diémé a laissé entendre que « le chef du service départemental devrait être placé en garde-à-vue en même temps que les quatre voleurs appréhendés».

Le conditionnel journalistique s'insère dans une énonciation qui présente une information ne venant pas du locuteur et dont la véracité est incertaine. Cette énonciation, même si elle fait allusion au dire autre, n'est pas véritablement du DR. L'intention énonciative n'est pas, en effet, de rapporter le dire autre mais de transmettre une information tout en prenant ses distances. Tout cela pour dire que, quand le CJ s'inscrit dans le DNR (672) ou dans les formes modalisées (1049) et (525), la construction ne présente pas, à priori, d'ambiguïté.

/525/ C'est ce dernier d'ailleurs qui aurait maîtrisé Ngor Faye, invulnérable, selon la rumeur, pour permettre au prévenu de le poignarder.

/672/ Le compatriote Sénégalais qui était au courant des déplacements et des activités du jeune marabout aurait vendu la «marchandise» à des bandits.

/1049/ De sources proches des hommes en bleu de Bounkiling, le faussaire aurait escroqué des grossistes à Sédhiou, Podor, Matam, Bakel, Kidira, Tamba, Saint-Louis, Fatick, Thiès, Pout, Louga, entre autres localités.

Le conditionnel à lui seul peut signaler un emprunt même si aucune source n'est précisée lexicalement. Il est cependant compatible avec une indication lexicale de source. La majorité des constructions du conditionnel journalistique dans le corpus sont d'ailleurs doublées d'une formule attributive du dire du genre *selon les rumeurs, d'après X, à en croire*, etc. Le journaliste précise ainsi la source de l'information qu'il présente comme incertaine (séquences 104, 950, 1049). Dans l'énoncé (104) par exemple, le journaliste a recours à deux autres formes de distanciation en plus du conditionnel de non prise en charge : la modalisation autonymique (« mouillé ») et le sémantisme du verbe introducteur (« laisser croire »).

/104/ El Malick Seck avait été condamné en septembre 2008 pour un article laissant croire que le président de la République, Abdoulaye Wade et son fils Karim auraient été « mouillés » dans une histoire d'argent provenant de casses d'agences de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) en Côte d'Ivoire.

/950/ C'est suite à une bisbille entre la dame et son compagnon pour une histoire de jalousie, que celle-ci, à en croire nos sources, lui aurait sectionné une partie de ses testicules.

/1049/ De sources proches des hommes en bleu de Bounkiling, le faussaire aurait escroqué des grossistes à Sédhiou, Podor, Matam, Bakel, Kidira, Tamba, Saint-Louis, Fatick, Thiès, Pout, Louga, entre autres localités.

Le CJ peut apparaître dans sa forme composée c'est-à-dire le conditionnel passé (750), (788) ou dans sa forme simple, le conditionnel présent (673), (949).

/750/ Selon le maître coranique, les pandores lui auraient signifié qu'il allait être condamné par le tribunal, s'il n'avait pas avoué avoir commis au moins un de ces nombreux viols.

/788/ Selon une source proche de l'enquête, le violeur aurait demandé à la jeune fille de venir lui vendre des mangues dans sa chambre.

/673/ Selon les premiers éléments, le décès qui serait d'origine criminelle remonterait la veille de la découverte [*sic*].

/949/ Ce jour, pas grand monde n'a travaillé dans les placers [*sic*] du village de Bantako à l'annonce du décès du jeune homme agressé la veille par une dame qui, selon des sources dignes de foi, serait sa compagne.

Dans la séquence 627 le CJ véhicule une information qui, vraisemblablement n'est pas attribué à une instance source. Le journaliste nous présente sa propre interprétation des faits en les présentant comme probables.

/627/ Cette troisième grossesse serait de trop, car S. Diaby, père de la nouvelle victime, a décidé d'arrêter les ardeurs coupables de l'enseignant, en portant plainte contre lui.

Ainsi, dans le DR, le fonctionnement du conditionnel est étroitement lié au niveau d'insertion dans l'énoncé. En effet, selon qu'il apparaisse dans la voix du journaliste ou dans celle de l'énonciateur d'origine, le conditionnel n'a pas la même valeur. Cette spécificité dans le fonctionnement se retrouve également dans diverses autres modalités syntaxiques notamment la négation et la passivation.

7.2 DISCOURS RAPPORTE ET NEGATION

La négation est généralement définie comme le statut de la phrase de base (déclarative, interrogative ou impérative) consistant à nier le prédicat (par opposition à l'affirmation). L'Académie française (éd. 1986) la définit comme "*l'action de nier ou le résultat de cette action ; un énoncé qui rejette comme faux, qui déclare faux, une proposition, un jugement ; une tournure, construction utilisée pour nier, pour exprimer le refus.*"⁴⁴

Dans le DR, la valeur de la négation se mesure dans son rapport à l'acte d'énonciation d'origine plutôt qu'au contenu rapporté. Son fonctionnement dépend généralement des marqueurs utilisés (locutions, affixes, lexique), de leur mode d'application et du sémantisme qui se dégage du segment présentateur de paroles.

L'expression de la négation dans le DR pose en fait la question de la réalisation de l'acte d'énonciation d'origine. Son expression la plus simple réside dans la question classique « *il a dit ou il n'a pas dit ?* ». Si « *il a dit* », un acte d'énonciation antérieur effectif existe. Si, par contre, « *il n'a pas dit* », aucune énonciation antérieure réelle n'a eu lieu ; l'acte est nié. Il serait cependant intéressant d'examiner le fonctionnement des verbes introducteurs contenant la négation dans leur sémantisme.

7.2.1 LA NEGATION PORTE SUR L'ACTE D'ENONCIATION

Le discours rapporté est nié lorsque la négation porte sur l'énonciation. Les marques s'impriment alors sur le syntagme présentateur du discours, généralement le verbe introducteur des propos rapportés.

7.2.1.1 Verbe introducteur à la forme affirmative

Lorsque le verbe introducteur est à la forme affirmative, qu'il soit de sens positif (*dire, affirmer, avouer...*) ou de sens négatif (*nier, réfuter, rejeter...*), le discours n'est pas nié, l'acte de dire s'est produit, il est réalisé.

L'on a, en effet, tendance à considérer comme du discours nié les formes introduites par les verbes de sens négatif comme *nier, réfuter, rejeter*, etc. Cela ne se justifie pas, les verbes de sens négatif ne mettant pas en cause la réalisation de l'acte d'énonciation. Le verbe « *nier* » par exemple est différent de « *ne pas dire* » ; il équivaut plutôt à « *dire non* ». Ainsi, l'on peut affirmer que les

⁴⁴ <http://www.la-definition.fr/n%E9gation>

discours rapportés dans les séquences suivantes ne sont pas niés malgré le sémantisme qui se dégage des verbes de parole.

/73/ Il réfute la thèse d'un recueil de toutes les escroqueries intellectuelles.

/237/ Mis devant les accusations portées contre lui, le professeur nie partiellement les faits, avant de servir aux enquêteurs un subtil argument à dormir debout.

/587/ Et pour corroborer ses propos, il a nié au passage s'être présenté au domicile de la dame avec des titres de voyage.

Dans la séquence (237), « *le professeur* » a eu besoin de « *parler* » pour « *nier les faits* ». De même, si l'on doit paraphraser l'énoncé (587) en remplaçant le verbe *nier* par une expression négative équivalente, on choisirait plutôt l'énoncé (587.b) que le (587.a).

(587.a) Et pour corroborer ses propos, il n'a pas avoué s'être présenté au domicile de la dame avec des titres de voyage.

(587.b) Et pour corroborer ses propos, il a dit ne pas s'être présenté au domicile de la dame avec des titres de voyage.

Ainsi, l'on ne peut parler de DR nié lorsque le verbe introducteur est à la forme affirmative quel que soit son sémantisme.

7.2.1.2 Verbe introducteur à la forme négative

Lorsque le VI est à la forme négative, qu'il soit de sens positif ou pas, il présente un acte d'énonciation qui, en réalité ne s'est pas réalisé. Il y a cependant un discours rapporté mais un DR présentant un acte d'énonciation antérieur fictif, un discours nié. Par exemple, il n'existe aucune énonciation antérieure à celle de la séquence (875) disant « l'argent a été retiré » et pourtant nous sommes en présence d'un discours rapporté (DI canonique) présentant cette énonciation fictive.

/875/ Et c'est ainsi qu'il va revenir à l'agence de la dame Magatte Ndiaye, sans lui dire que l'argent avait été retiré, mais à sa grande surprise, la caissière lui fait savoir que l'argent a été retiré.

/972/ N'empêche, pour Me Leïty Ndiaye, le délit d'abus de confiance est établi d'autant que l'ex-miss ne peut en aucune façon nier qu'elle a pris l'argent de son mari, qui ne lui appartient pas.

7.2.1.3 Quelques tournures contenant la négation

Les journalistes aiment bien les tournures complexes du genre "*vous n'êtes pas sans savoir*", "*il n'a pas manqué de...*", "*non sans...*", etc. Lorsqu'elles se retrouvent dans le discours rapporté, la négation contenue dans ces expressions ne suffit pas toujours pour caractériser l'énoncé comme étant un discours nié. Nous avons relevé, dans le corpus, le cas des expressions "*il n'a pas manqué de...*", "*non sans...*" et "*à moins que*".

○ L'expression « Il n'a pas manqué de... » + VI

Dans chacune des séquences suivantes, le DR n'est pas nié. L'énonciation est présentée comme effective et antérieure.

/153/ Etant dans un piteux état, le mis en cause, qui avait les deux jambes sous plâtre et qui a d'emblée précisé qu'il a subi deux interventions chirurgicales, n'a pas manqué de regretter son acte.

/331/ Embouchant la même trompette, les avocats de la partie civile se sont attardés sur la minorité de O. Kh. Mbengue, ne manquant pas de souligner que Mathiou & Cie qui ont nié les faits n'ont apporté aucun élément nouveau pour influencer la décision de la Cour.

/555/ Pour finir avec cette affaire de blanchiment d'argent, disons que le ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Me Madické Niang, qui faisait face, hier aux députés n'a pas manqué de se prononcer sur cette affaire. «Ngorsi» (le gars) s'est d'abord refusé à tout commentaire : « je ne parlerais jamais d'une affaire en cours ».

/724/ « Ils sortaient ensemble et C'est tout. Dimanche dernier, j'ai vu un « plus offrant ». Et sans état d'âme, je lui ai donné ma fille en mariage » soutient Mère R... qui n'a pas manqué de traiter au passage, Karim de « voleur ».

En effet, malgré la présence de locution « ne ... pas », la réalisation de l'acte d'énonciation n'est pas compromise puisque le sémantisme du terme « manquer » annule la négation. « Il n'a pas manqué de prononcer » peut, en effet, être paraphrasé par « il a prononcé ».

○ L'expression « non sans » + VI

L'expression "*non sans*" annule la négation. Dans la séquence (158) « *non sans lui préciser qu'il risquait une peine plus lourde, n'eût été son état de santé précaire* » peut, par exemple, être paraphrasée par « *en lui précisant qu'il risquait une peine plus lourde, n'eût été son état de santé précaire* ». Un acte d'énonciation a donc été réalisé à l'origine. Le DR présente un dire antérieur réel.

/158/ Seulement, dans son délibéré, le tribunal a condamné le mis en cause à une peine ferme d'un mois, non sans lui préciser qu'il risquait une peine plus lourde, n'eût été son état de santé précaire.

○ **L'expression « à moins que » + VI**

L'expression "*à moins que*" marque non pas une négation mais la condition. Dans l'exemple (189), « à moins de se dédire » est l'équivalent de « sauf s'il revient sur ses dires ». Ce qui pose l'acte d'énonciation comme hypothétique, donc non effectif. Nous ne sommes pas moins en présence d'un DR mais un discours rapportant du dire potentiel.

/189/ À moins de se dédire à la barre ou de présenter ses plates excuses à la corporation policière qu'il a injuriée à volonté, A. C. Niang risque une punition sévère.

7.2.1.4 La négation restrictive

A la différence de la négation totale, la restriction ne présente pas l'acte d'énonciation d'origine comme un dire nié mais comme un dit effectif antérieur. En effet, l'expression « *il n'a pas dit...* » sous-entend qu'il n'y a pas eu d'énonciation. Par contre, l'expression « *il n'a dit que...* » peut être paraphrasée par « *il n'a pas tout dit mais il a dit...* ». Il y a donc eu une énonciation antérieure. Le discours n'est pas nié. Dans le DR, la restriction ne fonctionne donc pas comme une négation.

/962/ Mais en attendant le verdict, la défense peut pousser un ouf de soulagement puisque la partie civile ne réclame désormais que le franc symbolique.

7.2.2 LA NEGATION PORTE SUR LES CONTENUS

7.2.2.1 Dans les formes directes et indirectes de DR

Lorsque la négation porte sur les contenus rapportés c'est-à-dire sur l'énoncé et non l'énonciation, la question de l'existence d'un dire antérieur effectif, nié ou potentiel ne se pose pas. Dans les exemples suivants, malgré la présence des marques de la négation, le dire rapporté n'est pas nié.

Dans la séquence (273) par exemple, « *qu'il ne comprenne pas* » ne remet pas en cause le fait « *qu'il ait dit* ». Il en est de même pour la séquence (176) où la négation se situe dans l'îlot textuel, dans (161) où le DR en mode indirect est construit sur un infinitif et dans la séquence (232) qui est une restriction.

/161/ Et vous savez quoi? Les soldats du feu disent ne pas disposer de véhicule pour se déplacer.

/176/ Conduit au poste de police où il a été mis devant les faits, le vieux A. Sène s'est voulu peu prolix quant au mobile de ses agissements. Seulement, il a laissé entendre aux limiers que ses enfants qui vivent sous le même toit que lui, dans sa maison au quartier Diamaguène, « ne le respectent pas et ne le prennent pas en considération ».

/232/ De retour à la maison, elle presse de questions sa fille qui lui a révélé que l'auteur de sa grossesse n'est autre que le mari de sa tante, I. Ndiaye, ceci après avoir narré sa mésaventure.

/273/ Ils disent ne pas comprendre que « quelqu'un qui fait bien son travail et qui est apprécié par tout le monde, les parents d'élèves, les enseignants et même les populations soit relevé de ses fonctions à la suite d'une simple dénonciation ».

7.2.2.2 Dans les formes modalisées

Dans les formes modalisées de DR, le fonctionnement de la négation est différent. En effet, il n'existe généralement pas de verbes introducteurs de paroles. Comment alors savoir si la négation porte sur le contenu de l'énonciation ou sur l'acte ? La certitude que le discours n'est pas nié vient du fait que la présence de la formule attributive du dire (*selon X, d'après X, à en croire...*) témoigne de l'existence d'un acte d'énonciation antérieur. Dans les séquences (513), (707) et (964), seules les formules « *à en croire* », « *selon mon frère* » et « *pour les avocats* » marquent l'appartenance des énoncés au champ de la représentation du discours autre. La négation fonctionne alors comme dans le discours non rapporté. Elle porte sur l'énoncé et non sur l'énonciation.

/513/ A en croire les langues pendues, «ngorsi» (le gars) n'a trouvé mieux à faire que de marier (sic) la femme... d'autrui. Sans blague alors !

/707/ Elle ne m'aime pas selon mon frère.

/964/ En clair, pour les avocats, leur client n'exige aucun remboursement des sommes supposées lui avoir été «volées» par l'ancienne reine de la beauté du Sénégal.

7.3 DISCOURS RAPPORTÉ ET FORME PASSIVE

Dans les grammaires, la passivation est généralement définie comme la transformation de la forme active à la forme passive, les constituants concernés par la manipulation étant le *sujet*, le *verbe* et l'*objet*. Il y est aussi établi que la passivation ne se décide pas au niveau du mot ou du syntagme mais au niveau de la phrase entière.

Dans le discours rapporté le fonctionnement de la forme passive dépend du niveau concerné par la passivation (l'énoncé ou l'acte d'énonciation) et du rôle de certains éléments constituants autres que ceux traditionnellement concernés (noms et adjectifs introducteurs de paroles). La question de la passivation ne se pose pas seulement en termes de transitivité du verbe ; Il se pose aussi la question de la valeur sémantique de ceux-ci. Le verbe passivable est traditionnellement transitif ; dans le DR il doit aussi être un verbe du dire ou un verbe de communication introduisant les propos rapportés.

Dans les séquences de DR suivantes par exemple, alors que les deux contiennent la forme passive, la différence réside dans le fait que dans l'énoncé (2), le verbe introducteur porte les marques de la passivation et l'on peut dire que le DR est à la voix passive alors que dans la séquence (25), les marques de passivation portant sur le contenu de l'affirmation, le DR n'est pas à la voix passive.

/2/ 6 mois à 7 ans de prison ferme. Telle sont les peines requises hier par le procureur de la République au niveau du tribunal de Kaolack contre les 7 prévenus membres de la famille Sidibé.

/25/ La tutrice affirme avoir été intriguée par les absences trop longues de M. B. Nd. à chaque fois qu'elle l'envoie chercher du pain à une boutique qui n'est pas loin de son domicile.

En effet, l'énoncé à la forme active correspondant au discours rapporté dans la séquence (2) est « *le procureur de la République au niveau du tribunal de Kaolack requiert des peines de 6 mois à 7 ans de prison ferme contre les 7 prévenus membres de la famille Sidibé* ». La séquence (25) ne se prête pas à une telle transformation puisque le verbe introducteur des paroles rapportées est déjà à la forme active. Le fait qu'une partie de l'énoncé rapporté soit à la forme passive ne change rien au fait que le DR soit à la forme active.

Ainsi, le DR est à la forme passive lorsque la passivation porte sur l'acte d'énonciation et non sur les contenus de l'énonciation (énoncé).

7.3.1 PASSIVATION SUR L'ÉNONCÉ OU SUR L'ACTE D'ÉNONCIATION

Lorsque la passivation porte sur l'acte d'énonciation, l'élément de passivation est alors le mot introducteur des propos rapportés : le verbe *lancer* dans l'exemple (118) et *appréhender* dans (119).

/118/ A partir de cet indice, un avis de recherche fut lancé dès le lendemain. Il s'avéra alors que le véhicule en question appartient à la société EGB d'Omar Sy, l'adjoint du maire de Mbour.

Lorsque la passivation porte sur l'énoncé, l'élément de passivation est un verbe quelconque dans les contenus rapportés et non le mot introducteur : dans (329), la passivation porte sur le verbe "*lever*" alors que le verbe introducteur est "*indiquer*".

/329/ Pour finir leur plaidoirie, ils ont indiqué que le mystère n'a toujours pas été levé sur le mobile des fugues à répétition de O. Kh. Mbengue.

Dans l'énoncé, la passivation peut porter sur un verbe de parole mais qui n'est pas le verbe introducteur des propos rapportés. Il s'agit souvent d'imbrication de discours rapportés comme dans les exemples (102), (233) et (577).

/102/ La cour d'Appel de Dakar a confirmé hier la peine de trois ans de prison ferme prononcée en première instance contre le journaliste El Malick Seck directeur de publication du quotidien "24 heures chrono".

/233/ Informé de la situation, le père, face à ce dilemme qui touche « sa grande famille », dit avoir convoqué son beau-fils pour laver le linge sale en famille, // mais « il n'a pas daigné déférer à mon invitation », a-t-il déploré.

/577/ A la suite de la dame A. Diallo qui a réclamé 500 000 F d'intérêts civils, la défense a dénoncé les «déclarations mensongères», // réclamé la relaxe de M. Faye au bénéfice du doute // et que les plaignants soient déboutés de leurs demandes (sic)

Par contre, dans les formes modalisées, la passivation fonctionne avec ou sans verbe de paroles. Dans la modalisation en discours second, l'attribution du dire se faisant par le biais de formules méta-énonciatives. L'élément de passivation peut être un syntagme complément (539) ou le syntagme verbal noyau de l'énoncé (126). Il en est de même dans la modalisation autonymique où les marques de la dissociation énonciative résident dans la ponctuation (127).

/539/ Sommé de sortir de son véhicule, Moussa Ndiaye tenait à peine sur ses pieds, selon l'agent.

/126/ À en croire ces sources, « la thèse initialement brandie faisant état d'un court-circuit, pour expliquer l'origine des flammes, a été écartée à la suite d'un diagnostic effectué sur place ».

/127/ Cette piste accidentelle écartée, « les spéculations privilégient la piste d'une origine criminelle, qui reste tout de même à être prouvée», ont précisé nos sources.

7.3.2 PASSIVATION VERBALE VS ADJECTIVALE

L'élément de passivation peut être un verbe conjugué (23), un participe présent (9) ou un participe passé (218).

/23/ Khaly Lèye, un handicapé physique, la vingtaine, a été relaxé par la juridiction de Mbour pour le délit de viol qualifié en pédophilie. Il lui avait été reproché d'avoir eu à faire des attouchements sur la petite M. B. Nd., élève de huit ans.

/9/ Le désormais ex-Inspecteur d'académie de Kolda, Opa Diallo, est, depuis avant-hier, sous mandat de dépôt. Son nom étant cité dans l'affaire de détournement de 44 millions à l'inspection de Kolda.

/218/ Jugé par défaut en 2007 et condamné à deux ans de prison et au paiement de la somme de 200 millions, A. Sy, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a fait opposition.

Lorsque la passivation porte sur un verbe de parole, le contenu du dire peut être introduit par le conjonctif "*que*" (700) ou par les prépositions "*à*" (858) ou "*de*" (661).

/700/ Pour cause, elle est informée qu'elle ne doit plus percevoir la somme que la chargée des affaires sociales l'a allouée à la fin de chaque mois.

/858/ Et Ibrahima Fall a été condamné à 45 jours de prison ferme. Le tribunal a aussi demandé la destruction de la drogue saisie.

/661/ Un boutiquier résident à Gandiol est accusé d'avoir commis un viol sur S. D, une handicapée physique et déficiente mentale.

Lorsqu'elle porte sur le participe passé, celui-ci fonctionne alors comme un adjectif qualificatif. Il se place en début d'énoncé (539) ou à l'intérieur (589).

/539/ Sommé de sortir de son véhicule, Moussa Ndiaye tenait à peine sur ses pieds, selon l'agent.

/393/ A la barre, interrogé sur l'utilisation de l'argent de la partie civile, le mis en cause sert une ritournelle : « je lui versais des intérêts ».

Notons cependant qu'il ne suffit pas qu'un participe passé employé comme adjectif qualificatif soit placé en début d'énoncé pour que l'on parle de passivation adjectivale dans le DR. Nous avons noté dans le corpus des constructions équivalentes mais dont l'élément passif ne véhicule pas une idée

de parole. Voyons par exemple la différence entre ces deux séries d'énoncés rapportés.

a.)

/617/ Interrogée des jours plus tard par sa grand-mère sur la cause de sa souffrance, A. S. crache le morceau.

/623/ Accusé d'avoir mis enceinte son élève, la demoiselle M. N. D. en classe de Cm2, l'enseignant A. Mbaye est, depuis hier, en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Kolda.

/771/ Interpellé, il a créé un désordre total, qui a occasionné la fuite de ses acolytes qui ont emporté par devers eux la drogue qui était d'une quantité importante selon la police.

b.)

/408/ Attrait à la barre pour le délit de coups et blessures volontaires, ce dernier a souligné que «Pa Tabane » et ses amis avaient pris la fâcheuse habitude d'uriner contre son mur.

/891/ Arrivé (sic) à hauteur d'un atelier de menuiserie, elle est interpellée par un individu identifié plus tard sous le nom de Maguette Lô.

/195/ Irrité par l'immixtion des passagers, qui croyaient l'intimider en invoquant le nom de la police, AC. Niang en a profité pour proférer toutes sortes d'insanités sur la corporation policière.

Dans la première série (a), les éléments de passivation sont des participes passés de verbes de paroles (interroger, accuser, interpellé) véhiculant une idée du dire d'autrui. Ce n'est pas le cas des participes passés de la deuxième série (b) qui, sémantiquement, fonctionnent plutôt comme des adjectifs qualificatifs véhiculant une qualité ou un état que comme des verbes de parole. La passivation adjectivale du discours rapporté concerne la série (a) et non la série (b).

La passivation adjectivale est très fréquente dans les titres des faits divers. La tournure accroche, en effet, l'attention du lecteur sur les faits qui vont se dérouler dans l'article. La forme passive traduit alors la volonté de taire l'identité de l'énonciateur d'origine soit parce que cela est une évidence (609) ou par discrétion (1005).

Dans le corpus, nous avons noté que le participe passé du verbe *accuser* est le plus fréquemment utilisé comme le montrent les exemples suivants :

/609/ PÉDOPHILIE À RUFISQUE: Un homme âgé de 47 ans accusé d'avoir sodomisé une fillette de 8 ans.

/649/ ABUS SEXUELS OU REGLEMENT DE COMPTES POLITIQUES ? Accusé de viol sur une gamine de six ans, le frère/chauffeur de la députée Fatou Aïdara, arrêté en plein meeting.

/745/ ACCUSE DE VIOL SUR SES 25 ELEVES AGEES DE 6 A 13 ANS: Le procureur requiert dix ans ferme contre le maître coranique. (sic)

/975/ La police en procès, le mari accusé d'être un corrupteur

/1005/ Les homosexuels invités à se tenir tranquilles.

La passivation adjectivale se fait en général dans le GN sujet (865) ou complément (927). Elle fait souvent l'objet d'une apposition (1006).

/865/ Les explications fournies par la gendarmerie n'ont pas satisfait les parents de Modou Bakhom qui disent que celui-ci a trouvé la mort, à la suite d'actes de torture.

/927/ La gendarmerie de Thiaroye a mis en garde-à-vue un individu accusé d'avoir détourné et entretenu des rapports sexuels avec une fille âgée juste de 14 ans.

/1006/ De telles pratiques, étalées sur la place publique par de jeunes Sénégalais, sont jugées «*contraires aux mœurs et aux réalités socioculturelles du Sénégal*».

Nous avons aussi noté un cas où l'élément de passivation est un nom tiré d'un verbe de parole (*le nommé*) que nous n'aurions pas relevé si l'énoncé ne présentait pas en plus une forme explicite de discours rapporté.

/55/ Des éléments de la Division des investigations criminelles (Dic) ont interpellé dans la nuit de vendredi à samedi à Touba le nommé Baye Modou Fall présenté comme un familier du fichier de la Police pour diverses infractions dont une récente et spectaculaire évasion du commissariat central.

7.3.3 LE COMPLÉMENT D'AGENT

Le complément d'agent est traditionnellement défini comme le complément d'un verbe passif qui indique le sujet de l'action, groupe qui réalise l'action exprimée par ce verbe. Dans le discours rapporté, le complément d'agent est, en réalité l'énonciateur d'origine, celui dont le locuteur rapporte les paroles.

Dans la passivation du discours rapporté, le complément d'agent peut être exprimé ou pas. Cela dépend de la décision du journaliste de préciser ses sources ou pas. Dans chacune des séquences (794), (969), et (1003), l'énonciateur d'origine, complément d'agent dans le DR au passif, est clairement identifié et

les contenus de ses propos explicites. Le journaliste n'a pas jugé nécessaire de préserver son identité.

/794/ Douze ans après la catastrophe aérienne de Tambacounda au Sénégal (23 morts dont 18 Français), un mécanicien a été condamné jeudi par le tribunal correctionnel de Paris à 30 mois de prison, dont 15 avec sursis, pour homicides et blessures involontaires.

/969/ Le contentieux entre les deux époux a été révélé par le journal *Le Populaire* dans une de ses livraisons où il a fait état de la comparution de l'ex-miss devant le procureur de la République suite à une plainte de son mari, Mansour Guissé.

/1003/ De telles peines ont été jugées sévères par l'opinion internationale et la France par la voix de sa secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme.

Par contre dans la séquence (152), il est dit que X « a été interpellé » mais ni l'auteur de l'interpellation ni le contenu (les mots utilisés pour l'interpeller) ne sont précisés. Dans la séquence (226), le contenu des propos est précisé (« avoir détourné, violé et engrossé A. Seck, une mineure de quinze ans qui, de surcroît, se trouve être la nièce de son épouse ») mais il n'y a pas de complément d'agent, l'auteur du dire n'est donc pas connu.

/152/ Si cela était à refaire, P.A. Fall n'aurait certainement jamais sauté du deuxième étage de son appartement puisque, malgré la fracture de ses deux jambes, il a quand même été interpellé et envoyé en prison.

/226/ Chauffeur de son état, I. Ndiaye a fini de prendre ses marques à l'hôtel zéro étoile de Rebeuss. Il est accusé d'avoir détourné, violé et engrossé A. Seck, une mineure de quinze ans qui, de surcroît, se trouve être la nièce de son épouse.

/864/ Qu'est-ce qui s'est passé par la suite dans les locaux de la gendarmerie ? L'enquête ouverte le dira. Toujours, est-il que les parents de Modou Bakhom seront informés dans la matinée de ce vendredi que le jeune homme est décédé.

Il arrive, en effet, que les contenus rapportés ne soient pas explicites. C'est souvent le cas dans le discours narrativisé (forme de discours indirect construit sur syntagme nominal) où il n'y a généralement pas de contenus au propos rapporté ; le sémantisme du verbe introducteur suffit pour présenter l'idée du dire (17).

/17/ Un nommé Diawara tentant de prendre la poudre d'escampette à la vue des policiers a été interpellé près de la voie ferrée.

7.3.4 QUELQUES REMARQUES

7.3.4.1 Cas des verbes transitifs doubles

Dans le discours rapporté construit sur un verbe de parole transitif double, le complément d'objet second de la forme active est le destinataire de l'énonciation d'origine. Il est souvent pronominalisé dans le DR à la voix passive.

Prenons l'exemple de la séquence (23) : la forme active correspondant au DR passif est « *on lui a reproché d'avoir eu à faire des attouchements sur la petite M. B. Nd., élève de huit ans* » ou encore, sans passer par la pronominalisation, « *on a reproché à Khaly Lèye d'avoir eu à faire des attouchements sur la petite M. B. Nd., élève de huit ans* ». Le destinataire des reproches, celui à qui s'adresse l'énonciateur d'origine est Khaly Lèye (COS du verbe reprocher).

/23/ Khaly Lèye, un handicapé physique, la vingtaine, a été relaxé par la juridiction de Mbour pour le délit de viol qualifié en pédophilie. Il lui avait été reproché d'avoir eu à faire des attouchements sur la petite M. B. Nd., élève de huit ans.

/119/ Lamine Guèye fut appréhendé le même jour à Mbour. // Il a, par la suite, reconnu les faits qui lui sont reprochés.

7.3.4.2 Passivation et relativisation

Dans le discours journalistique, particulièrement dans le genre fait divers, le discours rapporté à la forme passive est souvent intégré dans les relatives explicatives comme cela est illustré dans les séquences suivantes :

/125/ A en croire nos interlocuteurs, les limiers de la zone qui ont été avisés s'y sont rendus pour les besoins de constat.

/917/ Selon le procès-verbal d'enquête préliminaire, les prévenus reconnaissent les faits qui leur sont reprochés.

/333/ Interrogés sur les faits qui leur étaient reprochés, Diadji Diouf, Alassane Ba, Mamadou Sow et Cie ont quasiment tous avoué leur statut d'homosexuels.

/395/ Aussi, pour toutes causes de préjudice confondues, l'escroqué, qui dit être présentement harcelé par des partenaires d'affaires à qui il doit de l'argent, // réclame, par le biais de son avocat, la somme de trente millions de francs Cfa.

/466/ Une peine d'avertissement qui a également été sollicitée par les avocats de la défense qui ont été unanimes à dire que «c'est une histoire malencontreuse ».

/831/ Il reconnaît sans ambages les faits qui lui sont reprochés.

7.3.4.3 Verbe introducteur à l'infinitif

Dans la transformation passive, c'est l'auxiliaire *être* qui porte les marques du temps ; lorsqu'il s'agit d'un DR avec un verbe introducteur à l'infinitif, c'est toujours l'auxiliaire être qui en porte les marques. Par exemple, dans les séquences suivantes, les verbes « être jugé », « être condamné » et « être harcelé » sont à l'infinitif mais un infinitif dont les marques ne sont pas des terminaisons comme dans la forme active. Généralement, dans le discours rapporté avec un verbe introducteur à l'infinitif, l'énoncé rapporté est présenté comme potentiel (séquences 757 et 805) ou non crédible (395).

/757/ ... qui, selon lui ne devraient pas être jugés en viol simple, mais plutôt en crime contre l'humanité.

/805/ Air Sénégal International pourrait alors être condamné à verser des dommages et intérêts aux parties civiles.

/395/ Aussi, pour toutes causes de préjudice confondues, l'escroqué, qui dit être présentement harcelé par des partenaires d'affaires à qui il doit de l'argent, // réclame, par le biais de son avocat, la somme de trente millions de francs Cfa.

Conclusion

Le fonctionnement du conditionnel journalistique et des formes négative et passive n'est certes pas spécifique dans les faits divers des quotidiens sénégalais. Il l'est cependant dans le discours rapporté comme cela a été démontré dans ce chapitre. Les valeurs sémantiques et syntaxiques définies pour le discours non rapporté (pour ne pas dire la phrase), ne sont pas exactement les mêmes dans le discours rapporté.

En effet, l'exploration du corpus a montré que, pour les trois faits grammaticaux abordés dans le chapitre, le fonctionnement dans le DR dépend du niveau d'insertion des marques correspondantes et du sémantisme de certains éléments clés du lexique contenu dans l'énoncé rapporté. Les marques agissent sur le DR ou pas selon qu'elles s'appliquent dans l'énonciation ou dans l'énoncé, dans le discours citant ou le discours cité, dans les verbes, noms, adjectifs portant le sémantisme du dire, etc.

Tenir compte de ces particularités syntaxiques et sémantiques permet de déceler certaines formes de représentation du discours autre qui seraient restées invisibles. Le conditionnel journalistique, par exemple, témoigne de la pluralité des voix là où la syntaxe n'aurait vu que du discours non rapporté ; La forme passive cache beaucoup d'énoncés rapportés que l'on aurait relevés plus facilement s'ils avaient été à la forme active ; l'analyse du fonctionnement de la négation met à jour certains pseudo-discours rapportés comme le DR nié et le DR fictif.

Ainsi, sans faire une critique des formes de manipulation des structures de base dans les grammaires, nous osons affirmer que celles-ci gagneraient à se pencher sur les particularités d'emploi dans le discours rapporté.

**TROISIEME PARTIE: FONCTIONNEMENT DE LA
SUBJECTIVITE DANS LE DISCOURS
JOURNALISTIQUE SENEGALAIS**

Dans sa définition usuelle, la subjectivité est appréhendée par opposition à l'objectivité ou à la fidélité. Le concept est généralement défini comme un comportement qui témoigne d'une attitude partielle, d'un manque d'objectivité. Le *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) définit le terme comme « le caractère de ce qui est subjectif, de ce qui a rapport au sujet, au moi conscient ». La subjectivité est, en effet, le propre du sujet. La philosophie l'attribue au sujet pensant tandis que la linguistique l'attribue au sujet parlant. Les définitions philosophiques comme linguistiques du concept ramènent donc celui-ci à la personne humaine dans son rapport à l'autre et au langage. Ainsi, au regard du contexte d'étude et des objectifs de recherche, notre analyse prend en charge le concept de la subjectivité dans sa définition usuelle (celle qui l'oppose à l'objectivité et la fidélité) et philosophico-linguistique (celle qui fait allusion au sujet pensant/parlant).

Dans les études linguistiques, la subjectivité est définie comme la présence du sujet parlant dans son discours. L'application de la notion de subjectivité au langage s'est faite de manière explicite avec les travaux d'Emile Benveniste qui pose la subjectivité comme une caractéristique intrinsèque et essentielle du langage, marquée sous diverses formes dans toutes les langues. Pour le linguiste, la subjectivité est omniprésente dans le langage. Elle se définit comme « la capacité du locuteur à se poser comme sujet » (1966 : 269). Plusieurs linguistes lui emboîtent le pas développant cette théorie de l'immanence de la subjectivité au langage. Catherine Kerbrat-Orecchioni convoque un second degré de subjectivité qui, lui, ne résulte pas seulement du cadre spatio-temporel de l'énonciation mais aussi de la réaction émotionnelle du sujet qui s'avoue implicitement ou explicitement comme source d'interprétation et d'évaluation du référent qu'il est censé décrire.

Ainsi, si les marqueurs de la subjectivité au premier degré sont les déictiques (indicateurs de personne, de temps et de lieu par rapport à la situation d'énonciation), ceux de la subjectivité au second degré sont les modalisateurs et substantifs évaluatifs organisant le discours en termes de jugement de valeur, d'adhésion ou de rejet de la part du sujet. Ces marques de subjectivité sont présentes, à des degrés variables, dans tout discours y compris dans les faits divers des quotidiens sénégalais. Cependant, conformément à nos objectifs et hypothèses de recherche, la subjectivité qui nous intéresse dans cette étude est celle qui découle d'une part, des stratégies de communication médiatique, d'autre part, des influences sociales. Nous n'allons donc pas répertorier toutes les marques de subjectivité dans les textes explorés ; nous nous intéressons particulièrement à celles qui révèlent la volonté (consciente ou non) du journaliste de satisfaire l'enjeu de captation et celles qui traduisent l'influence de l'environnement social sur son mode d'écriture.

Il s'agit d'une part, de s'intéresser à la pragmatique communicationnelle dans le genre faits divers et d'autre part, d'examiner les facteurs du contexte d'énonciation (linguistiques, méta linguistique, culturel, idéologique et psychologique)⁴⁵. Cela permet, en effet, de ne pas perdre de vue le fonctionnement de l'implicite subjectif qui n'est repérable que par rapport aux circonstances décrites dans le texte et/ou dans la logique du contexte d'énonciation.

En effet, la régulation politique et professionnelle des pratiques médiatiques permet aux journalistes de se positionner comme des rapporteurs et commentateurs crédibles de l'actualité. Cependant une analyse approfondie des mécanismes de subjectivisation ne remet-elle pas en cause ce mythe de l'objectivité et de l'authenticité ? Sous quelle forme s'exprime la relation entre la responsabilité énonciative du journaliste, sa prise de position et l'inscription de la subjectivité dans son discours ? Comment fonctionne la subjectivité dans les faits divers des quotidiens sénégalais ?

L'analyse aborde la question du positionnement du journaliste, de sa responsabilité, de ses choix. D'une part, nous interrogeons ce que le journaliste dit de manière explicite, ce qu'il laisse entendre, ce qu'il montre dans l'écriture, ce qu'il laisse voir de son « moi » intérieur délibérément ou pas. D'autre part, nous interrogeons ce qu'il vise chez l'autre, ce qu'il voit en lui et par conséquent, la façon dont il crée le contact avec son public, les précautions et les libertés qu'il prend.

La deuxième partie de la recherche a démontré la complexité de l'écriture journalistique dans le mode d'intégration du discours autre en contexte sénégalais. Une complexité qui rend son discours spécifique par rapport aux règles de fonctionnement de la langue d'écriture. L'objectif de cette partie est d'analyser le fonctionnement de la subjectivité dans ce mode d'expression journalistique déjà spécifique par la forme.

Ainsi, cette partie s'articule autour de trois chapitres principaux qui traitent de la subjectivité découlant des stratégies journalistiques de mise en scène du discours ? (chapitre 8), de celle découlant des influences sociales sur le journaliste énonciateur (chapitre 9) et de la subjectivité découlant du caractère fortement hétérogène du genre faits divers en contexte sénégalais (chapitre 10).

⁴⁵ Cf. la reformulation du schéma de Jakobson par Kerbrat-Orecchioni (2009 : 22)

CHAPITRE 8: SUBJECTIVITE ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Dans le discours rapporté, la subjectivité se mesure, d'une part, dans le positionnement de l'énonciateur par rapport au contenu rapporté, d'autre part, dans la façon dont il veut agir sur l'instance de réception. La deuxième partie de l'étude a révélé la prise de position du journaliste par rapport aux contenus rapportés à travers son choix du mode d'insertion du discours autre. Il a, en effet, été démontré, sans que cela ne soit réellement l'objectif, la part subjective du journaliste dans les formes de représentation du discours autre. Celui-ci choisit par exemple la forme directe pour donner une illusion d'objectivité et de fidélité, les formes indirectes pour satisfaire aux enjeux de captation et donner l'impression qu'il respecte la déontologie, la forme bivocale pour dénoncer des écarts de société en ayant l'air de s'effacer et les formes modalisées pour se distancier, ne pas engager sa responsabilité alors que c'est là une manière de se positionner et par conséquent de se dévoiler. Le journaliste opère ainsi le choix d'utiliser telle forme de DR ou telle autre selon ses motivations professionnelles. Par ailleurs, si le positionnement du journaliste par rapport au contenu rapporté révèle une forme de subjectivité, son attitude par rapport à l'instance de réception dévoile encore plus la part subjective de son discours. En effet, la recherche de la subjectivité dans le discours journalistique ne devrait pas se limiter à l'analyse des marques linguistiques et énonciatives. Le journaliste énonciateur dispose d'autres stratégies discursives, en rapport avec la situation de communication médiatique, qui lui permettent d'agir sur le lecteur tout en ayant l'air de s'effacer.

Ces stratégies de communication sont principalement axées sur les choix thématiques du journaliste et sur ses techniques d'écriture. Il s'agit d'astuces utilisées dans le métier pour mieux atteindre le public, l'intéresser, le fidéliser et l'influencer. Ainsi, l'objectif de ce chapitre est de montrer comment la subjectivité du journaliste transparait à travers ses stratégies de communication et pourquoi cela est aussi flagrant en dépit des règles d'éthique et de déontologie ? L'explication serait-elle liée à la spécificité du genre fait divers dont la fonction est, au-delà d'informer, de divertir le public et de susciter le débat social ?

8.1 LES STRATEGIES DISCURSIVES JOURNALISTIQUES

Dans la mise en scène de son discours, guidé par la recherche de l'efficacité, le journaliste fait recours à plusieurs stratégies discursives qui ne manquent pas de dévoiler sa prise de position par rapport à l'instance de réception. Il s'agit de captiver le lecteur par un mode d'écriture théâtralisé, de provoquer sa réaction à travers des tournures toniques et de guider le processus de sa prise de position par des commentaires à visée argumentative.

8.1.1 LES TOURNURES SYNTACTICO-ENONCIATIVES

Dans le discours journalistique, certaines tournures syntaxiques, au-delà de leur fonction grammaticale, ont une très forte valeur pragmatique qui permet au journaliste d'agir sur l'opinion publique. Les procédés les plus récurrents dans les textes explorés sont l'interrogation, l'exclamation et l'injonction.

8.1.1.1 L'interrogation

L'interrogation, généralement appréhendée comme une tournure phrastique, a une force illocutoire très proche de l'exhortation dans la communication ordinaire. Elle vise aussi à faire réagir l'interlocuteur. En effet, comme dirait Austin, *dire c'est faire*. Selon Emmanuel Ngué Um,

L'expression phrase interrogative peut suggérer aussi bien le contenu pragmatique d'un énoncé donné que le dispositif syntaxique particulier de ce même énoncé. [...] Définir l'interrogation comme acte de langage revient clairement à la considérer comme un acte illocutoire, et à disqualifier du même coup toutes les autres acceptations de cette notion, notamment celle qui a trait à sa dimension sémantico-syntaxique. Ainsi définie, l'interrogation est considérée comme un moyen d'action intersubjectif⁴⁶.

Ainsi, appréhendée comme un procédé discursif et non comme une tournure grammaticale, l'interrogation instaure un rapport de force entre locuteur et interlocuteur. Elle traduit généralement l'infériorité du locuteur qui demande une information qu'il est supposé ignorer. D'après Catherine Kerbrat-Orecchioni (1991 : 10)⁴⁷, « toute question est un *appel* à l'autre, convié à

⁴⁶ Emmanuel NGUE UM (?). *Valeur illocutoire de l'interrogation : cas d'un corpus de français parlé au Cameroun*. <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/25/NGUE%20um%20Emmanuel%20.pdf> (visité le 23 juin 2013).

⁴⁷ citée par Emmanuel Ngué Um.

compléter sur-le-champ le vide que comporte l'énoncé qui lui est soumis ». Cependant, dans le discours journalistique, l'interrogation traduit la supériorité du locuteur puisse que celui-ci maîtrise en réalité son raisonnement et connaît la réponse attendue qu'il peut d'ailleurs donner, dans le corps de l'article.

L'interprétation de ce procédé d'écriture dépend en réalité du fait que l'interrogation appelle ou non une réponse. Dans les séquences (782), (825), et (993), la réponse apparaît clairement dans la suite de l'article. L'interrogation sert donc de prétexte pour introduire le récit et en venir au fait. Dans la séquence (548), par contre, la réponse n'apparaît pas. La question du journaliste est comme une exhortation à suivre la suite des événements dans les éditions suivantes du journal.

/782/ Mais quoi donc ? C'est sous le regard coupable de certaines de ces «stars» locales, nous raconte-t-on, que la prestation a eu lieu. Pendant une bonne heure, tambours et trompettes se sont estompés, pour céder la place à une meute de jeunes filles, belles comme vénus mais ignares jusqu'à la moelle épinière.

/825/ L'homme parvenait-il à satisfaire ses deux épouses? Nul ne sait. Les deux femmes de Mamadou Saliou, finissent par jeter l'éponge, en se séparant de leur mari.

/993/ Mais qui est le meurtrier de cette dame de 28 ans et mère de deux enfants ? Et comment il est parvenu à mettre fin aux jours de cette commerçante ? A ces questions, l'on répond que le meurtrier de Mously Lô n'est personne d'autre qu'un jeune marabout, répondant au nom de Zale Mbacké, âgé de 24 ans, fils de Serigne Cheikh Bara Mbacké et petit-fils du khalife de Gouye Mbind, Serigne Cheikh Maty Leye Mbacké.

/548/ Eh bien ! Un autre «xibaar» (info) : que les parents et ouailles du président de l'Alliance pour la République (AprYaakaar) se gardent de démobiliser. « lu wara xeewaat » (qu'est-ce qui va encore se passer) ?

Dans les faits divers des quotidiens sénégalais, selon les motivations du journaliste et la valeur qu'il veut donner au procédé discursif, l'interrogation peut apparaître dans les titres ou l'attaque, dans le corps du texte ou dans la chute.

Dans les titres (649) et l'attaque (121 et 868) ce procédé discursif sert surtout à satisfaire l'enjeu de captation. La curiosité du lecteur est suscitée par la question et il est alors tenté de lire la suite pour y trouver la réponse. Pourtant celle-ci n'est pas toujours donnée dans l'article. Il arrive que le journaliste laisse le lecteur juger ou, quand il s'agit d'une chronique judiciaire, que le journaliste renvoie le lecteur au délibéré du procès de justice.

/649/ ABUS SEXUELS OU REGLEMENT DE COMPTES POLITIQUES ? Accusé de viol sur une gamine de six ans, le frère/chauffeur de la députée Fatou Aïdara, arrêté en plein meeting.

/121/ Quelles sont les causes exactes du curieux incendie qui s'est produit le 24 octobre, à l'hôpital général de Grand Yoff (Hoggy)? Cette question sur toutes les lèvres au niveau dudit établissement sanitaire est à ce jour sans réponse.

/868/ Qui de Samuel Ail et de Samuel Affige, tous deux ressortissants nigériens, est le véritable bénéficiaire de l'argent envoyé par un certain Roland Ouendeno résidant en Norvège ? D'après la dame Magatte Ndiaye, caissière à l'agence Money Gram des Parcelles Assainies, c'est au sieur Samuel Affige qu'elle a remis l'argent.

Dans le corps du texte, l'interrogation n'appelle pas toujours une réponse. Elle sert à entretenir la dynamique du récit ou à former l'opinion publique autour d'un événement. La valeur de l'interrogation est alors différente des cas précédents.

En effet, dans les exemples (87) et (183), le journaliste n'attend pas que le lecteur lui réponde par la négative pour continuer (87) ou qu'il lui dise ce qui s'est passé (183). Son objectif est d'obtenir l'assurance que toute l'attention du lecteur est tournée vers lui et la garantie que celle-ci lui sera acquise jusqu'à la fin du récit.

/87/ Et vous savez quoi? C'est « Tonton » qui lui a rappelé la fameuse règle.

/183/ Ce que nos machins ont enregistré renvoie plutôt à une affaire foncière. Sans blague alors! Pour être précis, disons que le nommé Mbaye Peunde Mbengue a attiré devant Dame Justice son ex douce moitié. « Lu waral li » (qu'est-ce qui s'est passé) ?

/161/ Et vous savez quoi? Les soldats du feu disent ne pas disposer de véhicule pour se déplacer.

Dans l'exemple (161), l'interrogation traduit l'indignation du journaliste qui met en cause la responsabilité de tiers (les pompiers) et prend le lecteur à témoin en l'obligeant ainsi à accepter la mise en cause. La question posée est du genre « *que fait la police ?* », la réponse attendue étant « *rien !* ».

Dans la chute, l'interrogation traduit en réalité une invitation du journaliste à suivre le déroulement des faits dans les éditions à venir. Le lecteur se voit alors contraint de se procurer les quotidiens pour connaître la suite de l'histoire. Les séquences (671), (738) et (864) représentent la chute de trois articles du corpus :

/671/ Pourquoi les bandits ont tué le marabout ? Ces proches de sa famille notent que ce dernier avait quitté la France pour se rendre au Bénin et avait sur lui une importante somme d'argent dans une mallette.

/738/ Une chose est en tout cas sûre : les enquêteurs se demandent comment le corps a échoué sur la plage. A-t-on empoisonné le défunt avant de le jeter sur la plage ? Mystère et boule de gomme. Ce qui est clair, c'est que la victime ne s'est pas rendue seule sur la plage, nuitamment, pour y mourir !

/864/ Qu'est-ce qui s'est passé par la suite dans les locaux de la gendarmerie ? L'enquête ouverte le dira. Toujours, est-il que les parents de Modou Bakhoum seront informés dans la matinée de ce vendredi que le jeune homme est décédé.

Dans l'exemple (864), le journaliste pose les faits (« *Modou Bakhoum est mort en détention* ») et invite ensuite le lecteur à suivre le cours de l'enquête dans les articles à venir pour en chercher le « *pourquoi* » et le « *comment* ». Une stratégie infailible pour fidéliser son lectorat et, par conséquent, prendre une belle part du marché médiatique au détriment de la concurrence.

Dans l'exemple (738), le journaliste se fait le porte-voix des enquêteurs en rapportant leurs interrogations au public. Il les invite à élucider cette énigme qu'il pose comme un mystère (« *mystère et boule de gomme* ») et même comme un défi puisqu'il pousse l'audace jusqu'à donner des indices (« *Ce qui est clair, c'est que la victime ne s'est pas rendue seule sur la plage, nuitamment, pour y mourir !* »). Le journaliste fait ainsi du lecteur son complice dans ses tentatives de reconstitution des faits et d'interprétation des actions de la police et de la justice. Une opinion commune se forge en rapport avec celle du journaliste. C'est là, une des raisons qui font que, dans certains pays, les jurés sont isolés pendant la durée du procès pour que ceux-ci ne soient pas influencés par l'opinion publique qui, elle-même, est manipulée par les médias.

Il arrive aussi que le journaliste se fasse le porte-voix, non pas des protagonistes des faits rapportés, mais du public lui-même comme dans la séquence (671). Il rapporte alors les potentielles questions que le lecteur est censé se poser et incite celui-ci à construire le récit avec lui. Cela lui permet de développer les faits comme une réponse au questionnement du lecteur, ce qui, en même temps, lui assure l'attention soutenue de celui-ci jusqu'à la fin du récit et même jusqu'à la suite des événements dans les éditions suivantes.

Il faut noter que l'interrogation est généralement située dans le discours citant, c'est-à-dire, dans les paroles du journaliste comme dans l'exemple (164). Il arrive cependant qu'elle soit attribuée à l'un des acteurs des faits rapportés surtout dans les formes bivocales où les voix sont confondues (738).

/164/ Quid du mobile de ce meurtre ? Nos machins indiquent que la victime, qui avait eu une vive altercation avec trois de ses camarades lors d'un match de football, lundi dernier, ignorait que ses adversaires allaient jouer les prolongations.

/738/ Une chose est en tout cas sûre : les enquêteurs se demandent comment le corps a échoué sur la plage. A-t-on empoisonné le défunt avant de le jeter sur la plage ? Mystère et boule de gomme. Ce qui est clair, c'est que la victime ne s'est pas rendue seule sur la plage, nuitamment, pour y mourir !

L'interrogation n'exprime pas toujours un questionnement ; elle peut avoir la valeur d'une exclamation comme dans la séquence (307) où le journaliste rapporte en mode indirect la question de « *l'expéditrice* » du message et répond à la place de « *son Jules* ». Seulement, sa réponse n'est pas destinée à celle qui l'a posée mais à son lecteur.

/307/ En langage très clair, l'expéditrice demande à son Jules si leur gymnastique horizontale de tout à l'heure ne l'a pas complètement esquiné. Et comment ça ? « Ki dee » (il est lessivé) !

Ainsi, l'interrogation est un procédé d'écriture qui permet au journaliste de traduire son indignation en interpellant un tiers (souvent une autorité politique, religieuse, un décideur public, etc.), de prendre le public à témoin et de faire de lui son complice dans l'interprétation des faits. Une stratégie pour influencer l'opinion publique, fidéliser le lectorat et se vendre tout en donnant l'impression de respecter l'éthique et la déontologie. L'interrogation permet, par ailleurs, de compenser le déficit d'interlocuteurs, une manière de rendre le destinataire présent dans le discours.

8.1.1.2 L'exclamation

L'exclamation se retrouve sous diverses formes dans les articles de faits divers des quotidiens sénégalais. Elle peut être un syntagme nominal (92), une interjection (197), un adverbe (551) et même une phrase verbale (738).

/92/ Une histoire ! A la gare routière de Dakar, Ngor, un Sérère aux tempes creuses et à la tignasse en bataille ne parvient pas à détacher son regard d'une miche de pain aux promesses généreuses.

/197/ Eh bien ! Voilà Serigne Modou Kara qui retourne son « kala » (turban). Sans blague alors ! Depuis Paris où il se trouve, Kara a pondu un communiqué dans lequel il théorise son revirement.

/551/ Dis donc ! «Xana» Alioune Tine et ses amis de la Rencontre africaine des droits de l'Homme (Raddho), ils sont fâchés ? Manifestement ! Hier, ils ont pondu un communiqué intitulé «Non à la criminalisation de l'opposition politique», pour se prononcer sur l'affaire Nangal.

/738/ Une chose est en tout cas sûre : les enquêteurs se demandent comment le corps a échoué sur la plage. A-t-on empoisonné le défunt

avant de le jeter sur la plage ? Mystère et boule de gomme. Ce qui est clair, c'est que la victime ne s'est pas rendue seule sur la plage, nuitamment, pour y mourir !

Selon les motivations du journaliste, l'exclamation peut apparaître dans le corps de l'article, au début ou à la fin. Elle apparaît souvent dans *l'attaque* pour introduire le récit, capter l'attention du lecteur et lui donner envie de poursuivre la lecture (séquences 92, 185, 323 et 550).

/185/ Dis donc! Le machin vendu à vingt-deux (22) millions de francs Cfa, « ngorsi » (le gars) soutient n'avoir palpé, à ce jour, que cinq (05) pauvres millions de francs Cfa, le reste « Ndawsi » (la dame) soutiendrait avoir giflé le courtier avec trois (03) millions de francs Cfa ; mais un gros serpent noir semble s'être enroulé autour des autres quatorze (14) millions de francs Cfa.

/323/ Mille milliards de mille sabords ! Voilà « nak » une histoire rocambolesque. Nos amies les langues pendues nous disent que sa garde à vue a été prolongée, histoire de lui permettre de rembourser les deux briques.

/550/ Sans blague alors ! Et dites-vous bien que les « colombes » qui s'activent ne parviennent pas à faire la tension, l'ancien président de l'Assemblée sera encore au Commissariat central ... après-demain, vendredi.

Dans la séquence (92) par exemple, le journaliste réveille l'enfant avide d'histoires qui dort dans chaque lecteur. Pour l'enfant, les histoires appartiennent, en effet, aux moments privilégiés de la vie familiale. Elles ont amusé, rassuré et bercé chacun de nous. En commençant son article par « *une histoire !* », le journaliste est certain que les lecteurs qui vont résister à l'envie de continuer la lecture ne seront pas nombreux. En plus, cela présente l'avantage de rapprocher le journaliste énonciateur de son public en créant une atmosphère familiale.

/92/ Une histoire ! A la gare routière de Dakar, Ngor, un Sérère aux tempes creuses et à la tignasse en bataille ne parvient pas à détacher son regard d'une miche de pain aux promesses généreuses.

Lorsqu'elle apparaît dans le corps de l'article, l'exclamation entretient l'intérêt du lecteur. Elle traduit l'enthousiasme de l'énonciateur, donne un rythme au texte, le classant dans un registre familier parfois même argotique comme dans les séquences (183) et (197). L'exclamation constitue alors pour le journaliste, un excellent moyen de dédramatiser les faits les plus graves.

/183/ Ce que nos machins ont enregistré renvoie plutôt à une affaire foncière. Sans blague alors! Pour être précis, disons que le nommé

Mbaye Peunde Mbengue a attrait devant Dame Justice son ex douce moitié. « Lu waral li » (qu'est-ce qui s'est passé) ?

/197/ Eh bien ! Voilà Serigne Modou Kara qui retourne son « kala » (turban). Sans blague alors ! Depuis Paris où il se trouve, Kara a pondu un communiqué dans lequel il théorise son revirement.

L'exclamation peut aussi servir de chute au journaliste qui y résume ses commentaires, se positionne et invite implicitement le lecteur à partager ses sentiments et ressentiments (étonnement, dégoût, indignation, satisfaction, etc.). Dans la séquence (201), le journaliste cite Sérigne Modou Kara, « *un marabout-politicien vivant à Paris* » et juste après la citation, il ajoute son commentaire (« *dis-donc !* ») pour traduire son étonnement par rapport aux dires qu'il rapporte. Il arrive, en effet, que le journaliste réagisse, oublie de s'effacer et se dévoile alors complètement. Il exprime son incrédulité (545), son inquiétude et son indignation (786).

/201/ Mais, il enchaîne en précisant « Maintenant, s'il s'agissait d'un gouvernement de transition, mon choix se porterait sur les deux premiers cités (Njol et Lam's) pour leur statut de citoyen du monde, leur expertise et leur amour pour leur pays». Dis donc!

/545/ Et du coup, nos machins renseignent qu'une plainte pour diffamation publique est en train d'être concoctée pour atterrir sur la tronche de Me Alioune Badara Cissé ciblé comme l'accusateur de Hassan Bâ. Ça promet !

/786/ Tout compte fait, c'est quand le rideau est tombé à l'aube que les mélomanes se sont éclipsés. Repus d'avoir consommé et consumé une nuit entière à se nourrir de contre valeurs. Ainsi s'annonce l'Apocalypse !

Dans (786), le positionnement du journaliste est extrême. Il exprime sa désapprobation (« *Repus d'avoir consommé et consumé une nuit entière à se nourrir de contre valeurs.*»), son indignation et aussi ses inquiétudes concernant les lourdes conséquences des faits rapportés sur l'avenir de l'humanité (« *ainsi s'annonce l'apocalypse !* »). Nous sommes donc très loin de l'écriture journalistique respectueuse des règles d'éthique et de déontologie ; la neutralité n'est plus qu'un vain mot dans ce contexte. De façon indéniable, un tel comportement discursif du journaliste agit sur le lecteur et influence de façon significative son jugement.

Ainsi, le journaliste utilise l'exclamation pour insérer des commentaires personnels, alléger le ton général du texte, donner un rythme à celui-ci, rendre la lecture ludique et créer une relation de complicité avec le lecteur. Cela lui permet de se rapprocher du public, de le rallier à son camp et par conséquent, d'agir plus facilement sur l'opinion publique. L'exclamation constitue donc un

procédé d'écriture journalistique utilisé pour satisfaire à la finalité commerciale et à l'enjeu de captation au détriment de l'éthique et de la déontologie.

8.1.1.3 L'injonction

L'injonction comme procédé d'écriture journalistique se caractérise par la présence dans le discours citant de la modalité impérative et de la tournure pronominale. Le pronom réfléchi est généralement celui de la deuxième personne du pluriel (*vous*).

L'injonction est un procédé d'écriture qui traduit l'intention du journaliste d'attirer l'attention du lecteur et de la fixer sur un détail précis, un aspect de l'événement rapporté. La forme « *dites-vous bien que* » (séquences 324, 431 et 550) est la plus fréquente dans les textes explorés.

/324/ Et ditesvous bien qu'à la barre, les avocats de Mathiou & Cie n'ont pas mâché leurs mots pour la qualifier de « prostituée mineure, membre d'une association de malfaiteurs constituée de mineures orchestrée par Makéba ».

/431/ Et dites-vous bien que cette descente de bandes armées n'est que le remake des pillages qui se sont produits sur cette île en 1996 et 2003.

/550/ Sans blague alors ! Et dites-vous bien que les «colombes» qui s'activent ne parviennent pas à faire la tension, l'ancien président de l'Assemblée sera encore au Commissariat central ... après-demain, vendredi.

Dans chacune des séquences ci-dessus, le journaliste est bien présent dans son discours ; il est bien positionné en face de son lecteur, revendiquant sa supériorité du fait que c'est lui qui détient l'information, c'est lui qui choisit ce que le lecteur doit retenir, c'est son opinion qui prime et le lecteur doit s'aligner. Dans la séquence (739) par contre, les injonctions « *figurez-vous que* » et « *tenez-vous bien* » ne traduisent pas un rapport de force entre les interlocuteurs.

/739/ Figurez-vous qu'hier, de sources sûres, les hommes du colonel Jean Jacques Nanga, qui surveillent jour et nuit les va et vient à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, ont alpagué une dame qui avait, tenez-vous bien... 15kg de cocaïne.

Le journaliste exhorte le lecteur à appréhender l'information comme sortant de l'ordinaire. Ces expressions de modalité injonctive, ajoutées aux points de suspension, expriment la volonté du journaliste d'installer le suspens dans la narration. D'abord, grâce à l'injonction, il canalise toute l'attention du lecteur sur les faits ; ensuite il s'assure d'y être arrivé par la pause (*les trois point de suspension*); enfin il arrive au fait. Si l'on était dans une situation de communication orale, on dirait que ses interlocuteurs restent suspendus à sa

voix. La séquence (739) représente, en effet, une adaptation de la stratégie de communication orale où le locuteur est le point de mire d'un public subjugué. Ainsi, l'injonction est un procédé d'écriture qui permet au journaliste d'effacer la distance créée par la nature du support (presse écrite) pour se retrouver face au public. Il met tout en œuvre pour attirer l'attention y compris donner des consignes de lecture pour guider le lecteur dans les subtilités de la narration.

8.1.2 LES COMMENTAIRES

Le journaliste énonciateur est confronté à un vrai dilemme dans la gestion de sa voix pendant la mise en scène du discours. D'un côté, la présentation des faits se doit d'être prudente et distanciée. Le journaliste doit adopter une perspective large qui ôte aux faits leur charge émotive et faire référence à des sources plurielles et fiables. D'un autre côté, le journaliste doit divertir son public, vendre son journal, expliquer l'origine d'un fait et en donner la portée universelle, instruire un procès de la société, susciter le débat public, y prendre part et imposer son point de vue. Concilier les deux s'avère difficile. L'on comprendrait alors pourquoi le journaliste sacrifie une partie de sa neutralité pour s'impliquer dans son récit et laisser libre cours à l'expression de sa subjectivité.

Selon le degré d'intervention, les commentaires du journaliste peuvent prendre diverses formes : explications, réactions ou interlocution.

8.1.2.1 L'explication

L'explication est une manifestation de la présence du journaliste dans son discours. C'est une forme de commentaire apporté par celui-ci dans le discours citant pour guider la compréhension du lecteur. Cependant, son objectif est en réalité d'orienter le processus de prise de position du lecteur.

Généralement l'explication apparaît sous forme de parenthèses comme dans les séquences (268) et (650)

/268/ Nos capteurs et autres oreilles prolongées nous rapportent qu'un bon nombre de Kédovins (habitants de Kédougou) ont pris le maquis en allant se réfugier dans les montagnes qui surplombent la zone.

/650/ Qu'est-ce qui s'est passé ? Selon Khady Sall, la mère de la victime (dont nous taisons les initiales pour le moment) avec qui nous nous sommes entretenus, il y a quelques jours, sa fille, élève dans une école coranique, est revenue à la maison très mal en point.

Dans (268), l'explication traduit le souci de faciliter le processus de décodage du message. Le journaliste donne l'explication du mot « *Kédovins* » qu'il juge susceptible d'entraver la compréhension des faits rapportés.

Dans (650), l'explication traduit chez le journaliste, la volonté de justifier ses choix d'écriture. Il ne s'agit pas d'expliquer mais de préciser qu'il n'a pas oublié de donner l'identité de la victime mais qu'il a choisi de se taire « *pour le moment* ».

Il arrive que le journaliste apporte des commentaires sur son propre dire comme dans les séquences (218) et (857).

/218/ Jugé par défaut en 2007 et condamné à deux ans de prison et au paiement de la somme de 200 millions, A. Sy, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a fait opposition.

/857/ L'aveu étant la reine des preuves, le parquet a demandé l'application de la loi.

Dans la séquence (218), le journaliste présente l'identité du coupable comme une évidence (« *puisque c'est de lui qu'il s'agit* ») et dans (857), il justifie la décision du parquet (« *L'aveu étant la reine des preuves* ») : faisant recours à un aphorisme, il la présente comme la suite logique des aveux de l'accusé.

Les commentaires du journaliste peuvent aussi prendre la forme de suppositions comme dans la séquence (627).

/627/ Cette troisième grossesse serait de trop, car S. Diaby, père de la nouvelle victime, a décidé d'arrêter les ardeurs coupables de l'enseignant, en portant plainte contre lui.

Les informations présentées dans (627) sont teintées de suppositions : d'abord, selon le journaliste, *le père* a porté plainte parce que, pour lui, « *cette troisième grossesse serait de trop* » ; ensuite, de manière implicite, en parlant de *la troisième grossesse*, il attribue les deux premières à l'accusé alors que cela n'a pas fait l'objet d'une décision de justice ; puis, il présente la fille comme une « *victime* » alors que l'accusé n'était pas encore déclaré coupable par la justice ; enfin, il évoque « *les ardeurs coupables* » de l'enseignant comme si c'était un fait avéré. En un mot, les commentaires du journaliste orientent le lecteur vers une prise de position précise. La visée de son discours passe alors du « faire savoir » au « faire penser ». Ce qui, en réalité, n'est pas son rôle.

Parfois le journaliste insère ses commentaires dans des propositions relatives appositives (471) et (505).

/471/ Embouchant la même trompette que son ami, le professeur de musique, qui se dit marié et père de quatre enfants, a même avoué qu'il est usager du chanvre indien depuis maintenant cinq ans.

/505/ Cependant, les juges qui ne sont pas nés de la dernière pluie, lui rappellent qu'en tant que détenu, il était strictement surveillé par les agents de l'administration pénitentiaire.

Dans la séquence (471) il met à jour la contradiction entre le statut social de l'accusé (« *marié, père de 4 enfants* ») et le comportement de celui-ci (« *usager du chanvre indien* »). Une manière d'insister sur l'ampleur de la faute pour orienter le lecteur vers l'attitude à adopter par rapport aux faits présentés.

De la même façon, dans la séquence (505), le journaliste prend la liberté de préciser les dispositions d'esprit des juges (« *qui ne sont pas nés de la dernière pluie* ») au moment où ceux-ci prononçaient les paroles rapportées pour faire croire au lecteur que les juges, eux-mêmes, ne croient pas l'accusé, donc le lecteur non plus ne doit le croire.

Ainsi, les explications du journaliste sont, en réalité, des consignes de lecture destinées à orienter le lecteur vers une prise de position en harmonie avec la sienne.

8.1.2.2 Les réactions

Le journaliste utilise souvent le superlatif pour qualifier les faits qu'il rapporte, ce qui a pour conséquences de placer ceux-ci sous le prisme de son opinion propre au lieu du point de vue neutre caractéristique du discours journalistique. À n'en point douter, les séquences (622) et (663) présentent les faits, du point de vue du journaliste énonciateur : « *des plus cocasses* » dans (622) et « *plus graves* » dans (663).

/622/ Le plus cocasse est que le prévenu qui est en détention, mais qui est détenteur d'un certificat médical attestant une incapacité temporaire de travail (Itt), a porté plainte contre la plaignante pour coups et blessures volontaires.

/663/ Plus grave, la victime a expliqué qu'après avoir satisfait sa libido, le boutiquier l'a introduite dans ses toilettes pour lui faire prendre un bain.

Le journaliste aurait pu informer le lecteur du fait que « *le prévenu a porté plainte contre la plaignante pour coups et blessures volontaires* » (622) ou que « *la victime a expliqué qu'après avoir satisfait sa libido, le boutiquier l'a introduite dans ses toilettes pour lui faire prendre un bain* » (633) et laisser celui-ci se faire une opinion propre à lui. Mais vraisemblablement, le journaliste éprouve le besoin de qualifier lui-même les faits qu'il rapporte (*cocasse / grave*) et, ce faisant, il outrepassé son rôle d'informateur.

Il arrive aussi que le journaliste insère des commentaires personnels dans le discours citant en faisant recours à des énoncés doxiques notamment certains adages.

/322/ Un indice qu'il sera quasi impossible de sauver Diop-l'ex-maire : son déferrement et son placement sous mandat de dépôt peuvent intervenir aujourd'hui même. «Tumurankee mo gaaw» (grandeur et décadence).

/626/ [Une source confie que M. Mbaye en est à son troisième forfait, les deux premiers étaient réglés à l'amiable par les parents des gamines. Notre interlocuteur précise que le premier enfant de l'éducateur indigne doit être âgé entre 4 et 5 ans.] Jamais deux sans trois, dit-on.

Dans la séquences (626), le journaliste énonce l'adage « *jamais deux sans trois* » pour dire au lecteur qu'il pense personnellement que l'accusé est l'auteur des deux premières grossesses évoquées dans les faits et que le comportement de celui-ci ne fait que confirmer une vérité d'ordre général.

Dans la séquence (322), le commentaire, un adage wolof, sert de chute. Il traduit une attitude fataliste du journaliste qui, après avoir présenté les faits, se prononce sur le destin de « *Diop-l'ex-maire* » qui risque de finir en prison après avoir connu opulence et honneur.

La réaction du journaliste sur les faits qu'il rapporte est parfois des plus inattendues. En terminant son propos par « *cqfd* »⁴⁸ dans la séquence (543), il sort complètement du langage médiatique pour entrer dans un raisonnement mathématique. Seulement, en mathématiques, l'on énonce *cqfd* à la fin de la démonstration pour dire que cela est fait et non avant la démonstration pour dire qu'il faut chercher des preuves.

/543/ Mais certains esprits retors iront dire que Laye n'était en fait qu'un « meep » (appât). Pour se taper un «coof» (poisson), genre Haj Macky Nangal, et lui piquer, pardon retirer son passeport dans le seul but d'empêcher son décollage de Ndakaaru, dimanche prochain, pour rallier Washington où il a toutes les chances de tailler bavette avec le nouvel homme fort du monde, Barack Obama. Cqfd.

De même dans la séquence (725), la réaction du journaliste est « *sans commentaire !* » alors qu'il s'agit là d'un commentaire des plus explicites.

/725/ Ce qui a mis ce dernier hors de lui. Et Karim de faire dans les déballages : « La maman de ma copine voulait sortir avec moi. Elle venait dans ma chambre pour me provoquer. Elle se mettait sur mon lit et me montrait tout. Un jour, je l'ai embrassé devant sa fille ». Sans commentaire !

⁴⁸ Cqfd : ce qu'il fallait démontrer (en langage mathématique).

Le journaliste énonce donc des faits et réagit à la place de son interlocuteur comme pour dire à celui-ci « *voilà comment je vois les choses, fais comme moi* ».

8.1.2.3 L'interlocution

Il arrive que les commentaires du journaliste le sortent du cadre protecteur de la narration pour le planter dans une situation d'interlocution explicite. Il est alors présent dans le récit comme une voix très directe ; une voix qui s'adresse directement au lecteur ou aux citoyens acteurs des faits rapportés. Le journaliste, en effet, s'explique, condamne ou félicite. Il oublie complètement de s'effacer comme dans les séquences (740) et (752).

/740/ Les gorgorlous vont avoir le tournis si on leur donne la valeur de la coke. Hé oui, retenez votre souffle, les 15kg de cocaïne sont estimés à... 750 millions de francs Cfa, a-t-on appris. Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes.

/752/ D'ailleurs, les enfants ont eu le plus grand gêne du monde, pour sortir des mots obscènes que votre serviteur peine très sérieusement à rapporter.

Dans la séquence (752), le journaliste s'adresse directement au lecteur comme si celui-ci était en face de lui. Il tisse un lien entre eux se présentant comme « *le serviteur* » qui, pour ne pas choquer le lecteur, a omis de rapporter l'intégralité du dire autre. Il installe ainsi une relation solide et affective garantissant la fidélité de son lecteur. Dans la séquence (740), le journaliste s'adresse directement aux citoyens acteurs des faits rapportés pour les féliciter (« *Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes* ») : le comble du positionnement journalistique.

Le journaliste est certes invité à s'effacer dans la mise en scène de son discours mais, d'un autre côté, la finalité commerciale le pousse à interagir avec son public. L'efficacité d'une communication réside, comme dit Robert Vion (1999, 98) dans « *l'interlocution et certain types de relation sociale* ». Même si l'interlocution n'est pas explicite dans le genre fait divers, il n'en demeure pas moins que le besoin de la présence de l'autre dans le discours et la mise en exercice d'une relation énonciateur / destinataire se traduit par l'utilisation de procédés discursifs qui permettent au journaliste de camper le lecteur dans la trame du récit et de lui attribuer une réaction propre à lui.

Ainsi, à travers ses commentaires sur les faits rapportés, le journaliste met de côté sa posture d'informateur. Il dénonce, condamne et accuse mais aussi il exhorte, encourage et félicite. Il se justifie même pour se faire pardonner certains choix d'écriture. Le journaliste établit un rapport de complicité avec le lecteur citoyen en l'obligeant à se rallier à son opinion. Ce qui n'est pas dans le contrat global d'information.

8.1.3 LA DRAMATISATION

La dramatisation consiste à toucher l'affect du destinataire. Le journaliste met en scène la triade victime / agresseur / sauveur. C'est un des meilleurs moyens de satisfaire l'enjeu de captation. Il fait recours à un discours de victimisation pour installer une relation compassionnelle avec le lecteur. Par la même occasion il met en scène la figure du méchant absolu et celle du sauveur / vengeur / justicier. Ainsi, le journaliste énonciateur, « tout en s'effaçant, donne en pâture au public des figures de héros, l'assignant à s'y projeter et/ou à s'identifier à elle de manière aveuglante, ayant pour effet de suspendre tout esprit critique » (Charaudeau, 2006). C'est une forme de théâtralisation qui consiste à créer une intrigue, faire une description caricaturale des personnes et entretenir les caractéristiques attribuées à celles-ci par un mode de référencement lexicale.

8.1.3.1 La théâtralisation

C'est un procédé par lequel le journaliste s'adonne à une véritable mise en scène : il crée des intrigues, distribue des rôles, présente les protagonistes des faits de sorte que ceux-ci figurent des rôles sociaux représentatifs de la triade victime/méchant/sauveur. Son discours est orienté selon trois axes principaux : la victimisation, le portrait de l'ennemi et l'héroïsation.

Dans les séquences (609), (610), (612), (615) et (616) par exemple, le journaliste met en scène le drame de la petite fille de 8 ans violée par un carreleur de 47 ans en faisant parler la victime (612), l'accusé (610) et le témoin (615 et 616). Le titre à lui seul (609) consigne le carreleur dans le rôle du méchant sans compter les détails sur son âge (*six fois plus vieux que la victime*), sa profession qui le présente comme un rude travailleur manuel, une caractéristique qui l'oppose à la victime dont la caractérisation met l'accent sur sa fragilité (« *fillette* ») et son innocence attachante (« *gamine* »).

/609/ PÉDOPHILIE À RUFISQUE: Un homme âgé de 47 ans accusé d'avoir sodomisé une fillette de 8 ans.

/610/ Ce carreleur, âgé de 47 ans, est accusé d'avoir sodomisé une fillette de 8 ans à qui il a ensuite offert une pièce de 10 francs pour acheter son silence.

/612/ Selon la gamine, lorsqu'elle est entrée dans le magasin, le présumé violeur a pris la chaise puis l'a fait coucher par terre avant de la pénétrer par l'anus.

/615/ «Il tenait son sexe dans sa main et A.S avait la jupe relevée», c'est le témoignage servi par A. G, la cousine.

/616/ A.G a ajouté que le carreleur lui a donné une pièce de 25F avant de remettre à sa cousine une autre pièce de 10 francs afin qu'elles ne pipent mot de ce qui est arrivé.

L'horreur de l'acte se reflète dans l'utilisation d'un vocabulaire cru frisant l'impudeur (« *sodomiser* », « *l'a fait coucher par terre avant de la pénétrer par l'anus* ») une manière de choquer le lecteur, créer chez lui un malaise, l'inviter à partager la souffrance de la « *victime* ». Le journaliste crée ainsi une relation compassionnelle entre le lecteur, la victime et lui-même. Son récit, qui se voulait factuel, prend des allures de fiction.

Le même schéma est présenté dans les séquences (890), (892) et (894) où la victime n'a que cinq ans et l'agresseur, un adulte travailleur manuel. Le langage est tout aussi impudique. De quoi donner la chair de poule au lecteur et lui faire mesurer l'horreur de la situation.

/890/ Accusé d'actes de pédophilie sur une mineure de 5 ans, le menuisier s'est défendu sans convaincre.

/892/ Tel un fauve affamé, le bonhomme se rue sur la petite avant de lui enlever de force son slip et se met à lui lécher les parties intimes, ainsi que l'a déclaré la victime dans sa déposition enregistrée à la brigade de gendarmerie de Keur Massar.

/894/ Inquiète, la tante presse de questions l'écolière, qui finit par cracher le morceau en pointant du doigt le nommé Maguette Lô comme étant l'auteur de son mal.

Il arrive que le journaliste fasse intervenir la figure du héros, réparateur d'un désordre social, invitant le lecteur à s'identifier à celui-ci. Il n'hésite pas alors à prendre position, allant jusqu'à féliciter la figure du sauveur.

/740/ Les gorgorlous vont avoir le tournis si on leur donne la valeur de la coke. Hé oui, retenez votre souffle, les 15kg de cocaïne sont estimés à... 750 millions de francs Cfa, a-t-on appris. Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes.

Avec ce procédé d'écriture, la voix du narrateur change et agit en connivence avec le lecteur. Le récit devient mouvementé, vécu par le lecteur de l'intérieur au point où celui-ci s'identifie aux citoyens protagonistes des faits.

8.1.3.2 Le mode de présentation des personnes

Le mode de présentation des personnes dans les faits divers met généralement l'accent sur les traits de caractère plutôt que sur le physique. Mais il arrive que le portrait physique serve la visée du journaliste comme dans la séquence (92) où l'expression « *un sérère aux tempes creuses et à la tignasse en bataille* » est une description caricaturale du citoyen acteur des faits. En effet, le positionnement du journaliste se profile déjà à travers cette description qui est destinée à orienter le lecteur dans sa prise de position.

/92/ Une histoire ! A la gare routière de Dakar, Ngor, un Sérère aux tempes creuses et à la tignasse en bataille ne parvient pas à détacher son regard d'une niche de pain aux promesses généreuses.

La description des personnes se fait généralement à travers la voix du journaliste, dans le discours citant (séquences 67 82 et 783).

/67/ « Je parlais au téléphone à mon fournisseur qui est un grossiste à Sadanga », raconte-t-elle, les larmes aux yeux.

/82/ Appelée en renfort par le jeune homme, la jeune fille n'a pas eu assez de mots pour fléchir la position de Birane. Et pourtant, cette nymphe avait des arguments bien plus convaincants que les mots ! Echanges, conciliabules, gesticulations... Le spectacle est inhabituel pour les passants.

/783/ Et le ton était déjà calé et le mot d'ordre bien défini. Il s'agissait pour les jeunes nymphes, d'exhiber à qui mieux mieux, leur corps en entier et les parties intimes enveloppées sous de belles étoffes dites «deux pièces».

Il arrive cependant que le journaliste fasse découvrir une personnalité à travers des interventions par la voix directe du citoyen c'est-à-dire dans le discours cité comme dans les séquences (188) et (381)

/188/ L'insulte à la bouche, il avait déversé sa bile sur le receveur du bus, avant d'abreuver d'injures toute la corporation policière, au moment de sa conduite au commissariat des Parcelles assainies.

/381/ Cette précision faite, l'ex-maire de la Ville de Ndakaaru s'en remet à « Dieu (qui) seul est le Maître du Destin des Hommes et de toutes les autres créatures » // et dit attendre patiemment que « l'Etre Suprême décide de faire éclater la vérité et (lui) faire justice ».

Le procédé permet au journaliste de présenter la personne comme il veut le faire voir au lecteur et non comme il est réellement.

La description des personnes rentre dans le cadre de la mise en scène. Il s'agit d'une présentation stéréotypée et caricaturale des individus de sorte que ceux-ci assument certains rôles sociaux, et qu'ils se trouvent confinés dans des rôles

thématiques. Elle correspond donc à un scénario monté par le journaliste dans le but de captiver le lecteur, le faire rentrer dans le jeu, se positionner et même défendre son point de vue. Les faits divers font, en effet, l'objet de discussions de salon dans lesquelles les opinions défendues sont en réalité celles des journalistes.

Une fois l'intrigue créée, les personnes présentées, le caractère saillant de chacune dévoilé, la dramatisation se poursuit. Le journaliste s'attèle à entretenir les caractères attribués grâce à un procédé de référencement lexicale.

8.1.3.3 Le mode de référencement lexicale

Le journaliste énonciateur part du fait que dans un récit l'on évite la répétition dans la désignation des personnes. Seulement, alors qu'il dispose d'une gamme de pronoms pour reprendre le nom, le journaliste fait recours à une grande variété de vocabulaire.

/135/ Et pour ne rien arranger, l'épouse adultérine n'a pas hésité à se liguer avec son amant, pour enfoncer son mari qu'elle accuse également de menace de mort.

/205/ Le mari cocu W. Barry lance un avis de recherche pour retrouver sa dulcinée.

/206/ « Tout a commencé au début du mois de juin dernier, lorsqu'elle est [sic] a séjourné un mois durant à Thiès. Peu de temps après son retour, elle y est repartie pour, selon ses dires, récupérer des habits qu'elle y avait oubliés. A son retour, au 18^e jour du mois de Ramadan, elle m'a dit qu'elle voulait divorcer. Devant mon refus d'accéder à sa demande, elle a menacé de partir de la maison à tout moment », a narré, le cœur meurtri, le malheureux mari cocu.

/396/ Aussi, pour toutes causes de préjudice confondues, l'escroqué, qui dit être présentement harcelé par des partenaires d'affaires à qui il doit de l'argent, // réclame, par le biais de son avocat, la somme de trente millions de francs Cfa.

/660/ Le Tribunal départemental de Bakel a reconnu le « couple illégal » coupables des faits d'adultère et de complicité d'adultère qui leur sont reprochés.

/793/ D'après le certificat médical établi, la fille a été « atteint » (sic) par le soi-disant déficient mental.

Le procédé de reprise constitue l'un des moyens par lesquels le journaliste laisse le plus transparaître sa subjectivité. En effet, Dans les séquences suivantes, les modes de désignation comme « *la victime* », « *l'agresseur* », « *le mari cocu* », « *l'épouse adultérine* », « *l'escroqué* », « *le couple illégal* », « *le soi-disant*

déficient mental » sont l'expression de la sentence du journaliste alors même que la justice n'a pas encore prononcé la sienne. Pourquoi ne pas désigner les acteurs des faits par leurs noms respectifs ou par des pronoms si ce n'est pour prendre position. Les adjectifs déterminatifs comme par exemple « *horrible* », « *macabre* », « *malheureux* » expriment sans ambiguïté le point de vue du journaliste énonciateur par rapport aux faits qu'il rapporte.

Ainsi, plusieurs procédés discursifs permettent au journaliste énonciateur de transformer / déformer l'actualité et de marquer le discours de son empreinte sans en avoir l'air. En effet, lorsque la finalité commerciale prend le dessus, le journaliste oublie son objectif premier, celui d'informer. L'enjeu de crédibilité n'est plus fondamental. Il s'adonne à un jeu de spectacularisation et de dramatisation ; l'actualité se trouve transformée sinon déformée. Son discours se teinte de subjectivité. Cependant, cela ne semble pas déranger le journaliste dont la préoccupation première est de divertir son public et d'associer celui-ci dans l'organisation d'un procès de la société.

8.2 LES CHOIX THEMATIQUES

Ce qui fait la spécificité du genre fait divers par rapport aux autres genres de la presse écrite, c'est que le journaliste ne se contente pas d'informer. Il vise principalement à divertir son public et à susciter un débat social. Pour cela, le choix thématique est déterminant. En effet, tout ce qui constitue une transgression de la norme focalise l'attention. Par sa thématique, le fait divers constitue un reflet de la vie quotidienne, une représentation en miniature de la société.

Comme cela se reflète dans ses différentes définitions, le fait divers est « le récit de l'irruption de l'insolite, de l'incongru, de l'extraordinaire, ou de l'étrange dans l'univers quotidien » (Cyrille Begorre Bret & alii, 2004). C'est une rubrique déversoir qui occupe la place la moins noble dans la hiérarchie de l'information mais qui est déterminante pour la conquête du marché médiatique.

Par conséquent, les thèmes récurrents dans les faits divers des quotidiens sénégalais sont les crimes, les problèmes conjugaux, les scandales politiques et autres problèmes qui minent la société.

8.2.1 LES PROBLEMES CONJUGAUX

Il s'agit surtout des cas d'adultères (135), de divorces (183), violences conjugales (178 et 179), etc.

/135/ Et pour ne rien arranger, l'épouse adultérine n'a pas hésité à se liguer avec son amant, pour enfoncer son mari qu'elle accuse également de menace de mort.

/183/ Ce que nos machins ont enregistré renvoie plutôt à une affaire foncière. Sans blague alors! Pour être précis, disons que le nommé Mbaye Peunde Mbengue a attiré devant Dame Justice son ex douce moitié. « Lu waral li » (qu'est-ce qui s'est passé) ?

/178/ Une version battue en brèche par ses enfants qui ont expliqué aux enquêteurs qu'ils sont sans cesse persécutés par leur père.

/179/ Se voulant plus explicites, ils ont soutenu que chaque fois que celui-ci revient à la maison après avoir abondamment consommé l'eau de feu, il s'acharne sur eux, à l'aide d'une arme, menaçant d'attenter à leur vie.

Ces thèmes touchent le quotidien du public et constituent pour celui-ci une révélation fascinante sur des individus qui peuvent être leurs voisins. Le fait divers a ainsi un effet de voyeurisme qui suscite l'engouement du public. Le journaliste, pour divertir son public, s'adonne à la construction d'un univers auquel le lecteur peut s'identifier : relation intime entre événement et lecteurs,

identification avec les acteurs du récit, proximité lecteur / rédacteur, tout est mis en œuvre pour créer une atmosphère propice à l'évasion.

8.2.2 LES CRIMES CRAPULEUX

Les histoires de meurtres (164), agressions sexuelles (609), vols à mains armées (168)... se prêtent facilement aux structures narratives.

/168/ Outré, un des policiers lui «caresse» alors les mâchoires. Un traitement de choc qui a eu le don de lui faire claquer la langue : il dénonce son acolyte sur qui les limiers retrouvent les sous. Suffisant pour que ces deux « njublang » (voyous) atterrissent au violon de Mbacké.

/609/ PÉDOPHILIE À RUFISQUE: Un homme âgé de 47 ans accusé d'avoir sodomisé une fillette de 8 ans.

/164/ Quid du mobile de ce meurtre ? Nos machins indiquent que la victime, qui avait eu une vive altercation avec trois de ses camarades lors d'un match de football, lundi dernier, ignorait que ses adversaires allaient jouer les prolongations.

L'accent est mis sur les conséquences sur les hommes (victimes) et les dégâts matériels et non sur le déroulement linéaire des faits. Le fait divers est ainsi l'occasion de souligner l'insécurité générale et déclencher les débats de société. Ces débats, posés par le journaliste à l'attention de ses lecteurs peuvent prendre de l'ampleur et atteindre l'espace public politique.

8.2.3 LES SCANDALES POLITIQUES

Il arrive que le journaliste choisisse de rapporter un événement de la vie privé d'un homme politique. C'est alors l'occasion de violer son intimité pour l'étaler sur la place publique. L'homme politique se trouve ainsi compromis (séquences (104), (309) et (649)), ridiculisé (340) ou rabaissé (379).

/104/ El Malick Seck avait été condamné en septembre 2008 pour un article laissant croire que le président de la République, Abdoulaye Wade et son fils Karim auraient été « mouillés » dans une histoire d'argent provenant de casses d'agences de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) en Côte d'Ivoire.

/309/ Ce cacique du défunt régime socialiste est, nous dit-on, poursuivi pour « njuc-njac » (escroquerie) dans une affaire foncière.

/649/ ABUS SEXUELS OU REGLEMENT DE COMPTES POLITIQUES ? Accusé de viol sur une gamine de six ans, le frère/chauffeur de la député Fatou Aïdara, arrêté en plein meeting.

Les séquences (340) et (379) sont extraites d'un article dans lequel le journaliste s'acharne sur l'ancien maire de la ville de Dakar. Il oublie complètement son

obligation de réserve et s'attèle à ridiculiser le citoyen politicien par des procédés à peine voilés. Le surnom «*Diop-l'ex-maire*», les expressions «*balancer des plaintes sur la calvitie de Diop-l'ex-maire*» et «*pondre un communiqué*», l'accumulation de titres pour le désigner dans la séquence, tout concourt à le ridiculiser.

/340/ Selon nos amies les langues élastiques, nombre de victimes de «*ngorsi*» ont débarqué, hier, au bureau de Moussa Fall pour balancer des plaintes sur la calvitie de Diop-l'ex-maire.

/379/ C'est fort de ses titres de «*maire de Yoff, ancien ministre, ancien maire de Ndakaru, Colonel de gendarmerie, Docteur en droit, Docteur en philosophie (et) diplômé de l'Ecole d'état-major de Paris*» que Diop-l'exmaire de Ndakaaru a pondue, hier, une lettre ouverte adressée aux Sénégalais pour se blanchir des accusations qui pèsent sur sa personne et qui lui ont valu deux nuits blanches à la Section de recherches de la Gendarmerie nationale. // «*ceux qui me connaissent (...) savent, pertinemment, que je suis incapable des faits qu'on m'impute, actuellement*».

8.2.4 LES PROBLEMES SOCIETAUX

La dépravation des mœurs (786), les accidents (794), l'homosexualité (335), la bigamie (513), les incendies (122 et 123) sont, pour le journaliste, un prétexte pour mettre à jour les travers de la société et situer les responsabilités. Celui-ci prend alors appui sur les faits pour faire le procès de la société et du politique. Il suscite ainsi des débats interpellant autant les décideurs politiques que la société civile.

/335/ Avouant qu'il a des penchants homosexuels depuis le bas âge, Mamadou Sow a indiqué au tribunal qu'il avait été violé par son beau-frère et c'est depuis lors qu'il a pris du goût à s'accoupler avec des hommes.

/513/ A en croire les langues pendues, «*ngorsi*» (le gars) n'a trouvé mieux à faire que de marier [*sic*] la femme... d'autrui. Sans blague alors !

/794/ Douze ans après la catastrophe aérienne de Tambacounda au Sénégal (23 morts dont 18 Français), un mécanicien a été condamné jeudi par le tribunal correctionnel de Paris à 30 mois de prison, dont 15 avec sursis, pour homicides et blessures involontaires.

/122/ Toujours est-il que, renseignent des sources concordantes, c'est à 9h 15mn que le violent incendie s'est déclaré dans un local de la buanderie de l'Hoggy, sis aux abords du jardin.

/123/ Le personnel a avisé les sapeurs-pompiers // et mis à contribution les vigiles qui ont fait avec les moyens du bord pour venir tant bien que mal à bout du feu.

Dans les séquences (785), (786) et (787) par exemple, le journaliste décrète que la société sénégalaise est gravement malade et souligne l'organisation d'un « *Ndeup National* » (séance d'exorcisme) pour le soigner.

/785/ Au demeurant, les quelques spectateurs que nous avons interpellés au terme de l'évènement, nous ont fait état de leur satisfaction pendant que d'autres ont fustigé les organisateurs d'avoir initié cette séance obscène aux antipodes de la dignité humaine.

/786/ Tout compte fait, c'est quand le rideau est tombé à l'aube que les mélomanes se sont éclipsés. Repus d'avoir consommé et consumé une nuit entière à se nourrir de contre valeurs. Ainsi s'annonce l'Apocalypse !

/787/ Décidément, nous dit-on, le pertinent psychologue, Sérigne Mor Mbaye, n'avait pas tort de préconiser un *Ndeup National* pour soigner le malade Sénégal.

De la même manière, le journaliste profite d'un fait divers sur le viol d'une fillette par son marabout (séquences 662 et 759) pour lancer un débat sur la question des écoles coraniques, sur la prise en charges des enfants talibés, sur la mendicité, la démission des parents qui confient leurs enfants à des marabouts à la réputation douteuse, etc.

/662/ «Je rentrais dans la boutique d'Amadou Dia pour acheter des bonbons. Mais, dès que j'ai franchi le seuil de la porte, il s'est précipité pour fermer la porte avant de se jeter sur moi. Il a ôté mon slip et m'a balancé par terre pour me pénétrer trois fois de suite. Il se reposait quelques minutes avant de revenir à la charge. J'ai crié de toutes mes forces, mais personne n'est venu à mon secours», s'est plaint S.D auprès de sa mère, à en croire un témoin.

/759/ «L'on n'a jamais vu au Sénégal des cas de viols systématiques et aussi massifs chez des mineures âgées entre 6 et 13 ans», martèle Me Ndiaye / qui rappelle et reprecise à la cour, "le procès-verbal du médecin-gynécologue révèle que 12 filles ont perdu leur virginité et 13 autres sont traumatisées par les attouchements de M. Wilane".

Un fait divers sur un grave incendie (161), et le journaliste lance le débat sur le manque de professionnalisme des pompiers, la pyromanie, la démission de l'état qui ne dote pas les secouristes du matériel adéquat, la profusion des stations d'essence dans les zones résidentielles...

/161/ Et vous savez quoi? Les soldats du feu disent ne pas disposer de véhicule pour se déplacer.

On assiste ainsi à l'émergence de l'espace privé, de la sphère intime du citoyen sur la place publique. Le journaliste agit sur le lecteur et lui fait partager son opinion propre ou celle de son organe. Il se positionne et agit sur le public dans

l'optique de participer à la formation de l'opinion publique. Ainsi, du fait divers, on tend vers le fait de société. L'on ne débat plus avec les arguments, mais avec les faits. Il arrive même que les débats quittent la place publique pour se mener à l'assemblée nationale, dans un cadre plus solennel. Une preuve que le fait divers, au-delà de la fonction de divertissement, a aussi une fonction utilitaire, celle de susciter le débat public. Qu'en est-il alors de la neutralité et de l'objectivité de son discours ?

Conclusion

L'analyse des stratégies de communication dans les faits divers des quotidiens sénégalais révèle, à n'en point douter, la subjectivité du journaliste énonciateur. Par la thématique convoquée, les motivations de celui-ci sont mises à jour ; il ne rapporte pas n'importe quel événement, il rapporte ce qui s'écarte de la norme, ce qui est susceptible de retenir l'attention du lecteur, de susciter sa curiosité et de la satisfaire. Par la structure narrative de son discours et de la construction de sa voix, il passe du récit factuel au récit de fiction ; du descriptif à l'argumentatif, du registre courant à l'argotique. Il use d'interpellations, de commentaires, de métaphores, il s'implique. Tout cela pour faire du fait divers non seulement une source de divertissement pour le lecteur mais aussi un produit utilitaire.

Sachant que les règles d'éthique et de déontologie ne sont pas différentes pour le genre fait divers, les causes du comportement discursif subjectif du journaliste sont donc dans la spécificité que lui confère le genre : la fonction de divertir le public et de marquer la mémoire collective. L'impact du genre sur le matériau linguistique et les formes privilégiées de représentation du discours autre s'est avéré. Nous pouvons donc affirmer que le comportement discursif subjectif du journaliste est lié à l'impact du genre. Cependant, l'expression de la subjectivité dans le discours journalistique n'est pas seulement tributaire des enjeux professionnels. La part du contexte socioculturel de l'énonciation n'est pas négligeable. Il serait donc intéressant d'analyser l'impact du profil social des acteurs de l'énonciation sur le discours journalistique.

CHAPITRE 9: SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIALES

Il ressort du chapitre 8 que la subjectivité du journaliste dans la mise en scène de son discours est en grande partie due à la fonction du genre faits divers qui est de divertir et de susciter le débat social. Cependant, il ne s'agit pas là du seul facteur mettant en cause l'objectivité du discours journalistique et la neutralité de celui-ci. Nous posons l'hypothèse que le profil social des acteurs de l'énonciation influe sur le comportement discursif du journaliste énonciateur. Il serait donc intéressant d'examiner les influences sociales sur le positionnement du journaliste par rapport aux contenus rapportés.

Rappelons que le journaliste est censé faire preuve de neutralité dans son mode de représentation du dire d'autrui. Sa subjectivité est mise en exergue lorsqu'il se dévoile et laisse transparaître son opinion, ses motivations, ses croyances et aspirations de citoyen, son identité sociale. Sa subjectivité est mise à jour lorsqu'il s'éloigne de sa mission officielle qui est d'informer, lorsque la finalité commerciale prend le dessus sur l'éthique et le respect de la déontologie.

Dans la mise en scène de son discours, le journaliste s'investit en tant que sujet énonciateur, être de langage, avec une identité culturelle précise, façonné dans un milieu social précis, ayant ses propres sens des valeurs, du comique, de l'honneur, du tragique, *etc.* ; l'on comprendrait donc qu'en plus des contraintes d'écriture imposées par le genre, le journaliste sénégalais soit soumis à d'autres contraintes que nous qualifions d'identitaires. Il s'agit donc d'interroger les paramètres du contexte social qui influent sur le discours journalistique principalement la culture locale dont l'expression se fait à travers les langues, les croyances et les représentations sociales.

9.1 SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIOLINGUISTIQUES

Les influences sociolinguistiques se manifestent dans le discours journalistique sous la forme d'une rupture du code linguistique notamment l'insertion d'une ou plusieurs langues autres que celle d'écriture. Dans les textes explorés, la langue matrice, langue d'écriture, est le français et la langue enchâssée, langue locale, est le wolof⁴⁹.

Le Sénégal a été une colonie française depuis 1659. Le français est donc en contact avec les langues sénégalaises particulièrement le wolof depuis plus de trois siècles. Ce contact prolongé n'est naturellement pas sans conséquence sur l'évolution des langues. Le Sénégal est, en effet, un pays plurilingue dans lequel le bilinguisme (français / langues nationales) s'observe à des degrés variables. Le mélange de codes linguistiques s'observe dans presque tous les échanges verbaux particulièrement à l'oral même chez les locuteurs ne maîtrisant pas le français. Autant l'on fait recours au français dans les conversations en langues locales, autant l'on fait recours aux langues locales dans les conversations en français. Cette pratique est devenue une habitude discursive qui se propage, au-delà du cadre interlocutif privé, dans la communication écrite. La presse écrite n'échappe pas au phénomène surtout avec le développement de la presse populaire et du genre fait divers faisant très peu cas de l'éthique et de la déontologie.

En effet, les quotidiens explorés publient officiellement en français. Pourtant, un constat est que, à la lecture d'un fait divers, un lecteur étranger au contexte socioculturel sénégalais se sentirait exclu d'une situation privilégiée de complicité. Certaines allusions lui rappellent, en effet, qu'il ne maîtrise pas les langues locales et que, par conséquent, il ne fait pas partie du public ciblé.

Sous quelle forme la langue locale fait-elle irruption dans le discours journalistique ? Quelles sont les contraintes dans l'adaptation du système grammatical ? Comment le recours aux langues locales éloigne-t-il le journaliste de la neutralité et de l'objectivité ? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre.

⁴⁹ Jusque-là, nous avons utilisé l'expression « langues locales » pour désigner les langues sénégalaises auxquelles le journaliste pourrait faire recours en plus du français, langue d'écriture. Après exploration du corpus, nous nous rendons compte que la langue locale insérée est essentiellement le wolof. La « wolofisation » du Sénégal est donc une réalité.

9.1.1 ALTERNANCE CODIQUE ET DISCOURS RAPPORTE

Les influences sociolinguistiques se manifestent dans l'écriture journalistique sous la forme d'une alternance codique (désormais AC) généralement définie comme une pratique langagière associant deux ou plusieurs codes linguistiques. Certaines études apportent une nuance dans la conceptualisation du phénomène selon qu'il s'agit de mélange ou d'alternance de codes linguistiques. Dans la définition proposée par Ayo Banjo, « l'alternance codique est un phénomène dans lequel deux interlocuteurs (ou le même locuteur) s'expriment tantôt dans la langue A et tantôt dans la langue B. Le mélange codique, lui, désigne un acte de parole constitué d'éléments de la langue A et de la langue B » (1982). Jean Louis Calvet, quant à lui, précise que c'est « le passage d'une langue à l'autre, que l'on appelle mélange de langues (sur l'anglais *code-mixing*) ou alternance codique (sur l'anglais *code-switching*) selon que le changement de langue se produit dans le cours d'une phrase ou d'une phrase à l'autre » (1993: 29).

Cependant, dans la majorité des analyses, les deux phénomènes linguistiques sont regroupés sous le terme d'*alternance codique* à l'intérieur duquel l'on distingue les types d'alternance, en l'occurrence l'alternance intra-phrastique (*code mixing* ou mélange de code), l'alternance inter-phrastique (*code switching* ou alternance de code) et, plus rarement évoquée, l'alternance extra-phrastique dans le cas des expressions idiomatiques. L'une des définitions qui reflètent cette position est celle de Margaret Gearon (2006) selon laquelle l'AC est une « juxtaposition de passages d'une langue à l'autre, à l'oral ou à l'écrit, et se caractérise par un usage alterné de deux ou plusieurs langues à l'intérieur d'une ou de plusieurs phrases par un ou plusieurs locuteurs à l'intérieur d'un tour ou d'un échange de parole ».

Dans le cadre de cette étude, le concept *alternance codique* désigne toute situation de rupture du code linguistique intervenant aux niveaux syntaxique, lexical ou phonologique. Nous distinguons également l'emploi de la langue matrice (le français) et de la langue enchâssée (le wolof). De même, nous nous associons à la position de John Gumperz qui, mettant l'accent sur les contraintes syntaxiques qui régissent l'alternance codique, définit cette pratique langagière comme « la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passage où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. » (1989 : 57). Du point de vue pragmatique, l'analyse se fonde sur le fait qu'en situation de plurilinguisme, le choix de la langue reflète de manière plus ou moins directe des valeurs identitaires et sociales externes aux pratiques communicatives. Le fonctionnement de l'AC est, en effet, lié à « la configuration locale, collective des ressources plurilingues, de leurs valeurs et de leurs effets » (Lorenza Mondada & Simona Pekarek Doehler, 2003: 99).

La plupart des études sur l'AC portent sur l'analyse conversationnelle, sur la communication orale ou tout au plus, sur la communication écrite empruntant le code de l'oral (SMS, chat ou forum). Ces études distinguent généralement l'alternance inter-phrastique (*code switching*) de l'alternance intra-phrastique (*code mixing*). Or la notion de phrase n'est pas très explicite dans le discours rapporté. La visée pragmatique n'étant pas la même, il est essentiel dans l'analyse du discours rapporté, de déterminer si le recours à la langue locale se manifeste dans la voix du journaliste ou dans celle de l'énonciateur d'origine. C'est pourquoi avant d'aborder une analyse des formes d'alternance codiques, il serait pertinent d'appréhender ce phénomène langagier selon le niveau d'irruption de la langue enchâssée dans les segments de discours (discours citant / discours cité).

Notre analyse de l'alternance codique, s'applique, en effet, sur un genre appartenant au code de l'écrit, un genre régit par des règles, des techniques et des stratégies d'écritures précises, un genre dans lequel une rupture du code linguistique risque de compromettre l'objectivité du discours et la neutralité du journaliste. De plus, la matière manipulée n'est pas du discours simple mais du discours rapporté, un environnement textuel dans lequel des voix se mêlent (la voix du locuteur d'origine et celle du journaliste rapporteur). Il serait donc intéressant de se pencher sur l'impact de la rupture du code linguistique sur la forme de représentation du discours autre et sur le positionnement du journaliste, un positionnement susceptible de mettre à jour la subjectivité de son discours. L'analyse portera donc sur la part subjective du journaliste dans son choix des formes de l'alternance codique et sur la visée pragmatique de celles-ci.

9.1.1.1 L'alternance codique dans la voix de l'énonciateur d'origine

L'AC dans le discours cité, c'est-à-dire dans la voix de l'énonciateur d'origine, est-elle intra-phrastique ou inter-phrastique ? Pour statuer, l'analyse des formes d'AC doit, en fait, tenir compte de l'hétérogénéité syntaxique qui caractérise le DR. Nous avons certes précisé dans les pages précédentes que le DR représente un énoncé à part entière. Il ne se limite pas à la citation ; c'est un tout constitué du segment présentateur et du segment présenté. Une rupture de code à l'intérieur du DR pourrait donc être considérée comme intra-phrastique. Cependant d'autres facteurs doivent être pris en compte. Il s'agit de la forme syntaxique de l'énoncé inséré (souvent des énoncés complets sémantiquement et syntaxiquement), de l'environnement typologique (rupture accentuée par les guillemets) et du fait que le passage d'un code à l'autre correspond pour la plupart des cas, au passage d'une voix à une autre (de la voix du journaliste à la voix de l'énonciateur d'origine). La situation discursive reflèterait alors une alternance inter-phrastique. Cette position est d'ailleurs confortée par la définition de Ndiassé Thiam selon laquelle l'alternance inter-phrastique est « une alternance au niveau d'unités plus longues, de phrases ou de fragments de

discours, dans les productions d'un même locuteur ou dans les prises de parole entre locuteur » (1997 : 32).

Le recours au wolof dans la voix de l'énonciateur d'origine se retrouve généralement sous forme de citation. Le segment présenté est alors entièrement dans la langue invasive et placé entre guillemets comme dans les séquences (74), (155) et (341).

/74/ Birane s'enfonce dans le miroir de la société avec sa chanson préférée : «*Waa djii da fa baxx, dafa laabiir, dafa yarou torop* » (Cet homme est bon, généreux et d'une politesse exquise).

/155/ Lorsque les limiers ont sonné, le complice qui avait la malchance d'aller ouvrir la porte a crié «*coy yi nēw nanu*» (les flics sont arrivés) pour avertir PA. Fall qui était au salon.

/341/ «*Yalla moma nattoo lii* » (ndlr : C'est Dieu qui m'a ainsi fait), a-t-il lancé aux gendarmes.

/341-a/ Il a dit aux gendarmes que Dieu l'a ainsi fait.

La séquence (74) est une forme canonique de discours direct. Le segment présentateur est en français tandis que le segment présenté, une chanson wolof, est en rupture avec le code d'écriture. Le journaliste ajoute cependant une parenthèse dans laquelle il traduit l'énoncé présenté en wolof. Du moment où il s'agit d'une chanson, l'on pourrait affirmer que ce recours au wolof n'a d'autre explication que la volonté de respecter la textualité de l'énoncé d'origine. Cependant, la chanson existe-elle vraiment ? Le journaliste, pour épicer son récit, ne l'a-t-il pas inventée dans une langue plus expressive pour son public que le français, langue d'écriture ? Nous avons sondé les wolophones autour de nous mais nous n'avons trouvé personne qui connaisse la chanson. Ce qui nous conforte dans le fait qu'il existe une autre motivation chez le journaliste que celle de rapporter textuellement les paroles d'origine.

De même, dans les séquences (155) et (341), la citation est en wolof. Le passage du français au wolof s'explique par le fait que l'énonciateur d'origine s'est exprimé dans cette langue et que le journaliste, désireux de respecter la textualité des contenus, a rapporté ceux-ci tels qu'initialement produits. La personne citée s'est vraiment exprimée en wolof pour avertir son complice de l'arrivée des policiers (155) ; elle a vraiment dit en wolof « *Dieu m'a ainsi fait* ». Cependant, vu le choix dont il dispose dans le champ formel du DR, le journaliste aurait pu rapporter les mêmes paroles en mode indirect en reformulant les contenus en français. La séquence (341) aurait pu alors être

rapportée sous forme de discours indirect comme en (341-a)⁵⁰ et la rupture du code linguistique serait évitée.

L'alternance codique dans le segment présenté se retrouve donc généralement sous forme d'un discours direct, la partie citée étant entièrement en wolof. Nous avons cependant relevé un cas où seule l'exclamation appartient au répertoire linguistique local (séquence 96) et un cas de forme mixte dans lequel la rupture ne concerne qu'une partie du dire rapporté (séquence 480).

/96/ Mais c'est pour se rendre très vite à l'évidence : à côté des restes de sa baguette, un bout de billet de 5.000. Ngor a mangé la coupure avec son pain. Son exclamation résonne encore dans les oreilles de la dame :
- Tchaay ! Qu'elle est chère cette miche de pain!

/480/ Mieux, il explique qu'à la suite de son arrestation « joxna sama jabar 100 dollars, bobu mo ka lekk», (ndlr : j'ai offert à ma femme 100 dollars).

/480-a/ Mieux, il explique qu'à la suite de son arrestation, il a donné 100 dollars à sa femme. »

Dans la séquence (480), le journaliste commence par introduire les paroles autres en mode indirect puis il passe au mode direct dans une langue différente. La séquence aurait pu être (480-a) mais le journaliste a choisi de basculer dans une autre langue. Notons que ce cas ne peut être considéré comme une alternance inter-phrastique même si l'essentiel des paroles en wolof se trouve entre guillemets. En effet le segment isolé en mode direct n'est qu'une partie des paroles de l'énonciateur d'origine, l'autre partie étant présentée en français par la voix du journaliste (en mode indirect).

Dans la séquence (96), le journaliste n'a pas respecté la même procédure que dans les séquences précédentes. Il n'a pas traduit l'énoncé wolof en français. La raison est évidente : il n'a pas trouvé un énoncé équivalent dans les ressources de la langue d'écriture. Or l'interjection « *tchaay* ! » confère à l'énoncé une telle expressivité que le journaliste énonciateur, mû par l'enjeu de captation, ne peut se résoudre à l'omettre.

Ainsi tout porte à croire que l'alternance codique dans le discours cité traduit la réalité de la situation d'énonciation d'origine et la volonté du journaliste de rapporter textuellement les paroles produites pour traduire toute l'émotivité qui s'en dégage. Son discours devient alors plus expressif et il touche mieux son public. Cependant rien ne l'y oblige quand on sait que le champ du DR lui offre plusieurs possibilités de reformuler les énoncés en langue locale pour être en conformité avec la langue d'écriture. L'AC dans le discours cité peut donc être

⁵⁰ L'exemple (341.a) n'est pas une séquence du corpus. Il s'agit d'une reformulation par nous de la séquence (341).

caractérisée d'inter-phrastique sauf pour la séquence (96) où la rupture se limite à une interjection et la séquence (408) où la voix de l'énonciateur d'origine ne prend en charge qu'une partie de ses propos.

Ainsi, si l'on suppose que la seule motivation du journaliste lorsqu'il fait recours au wolof dans le discours cité est de respecter l'énonciation d'origine, l'on pourrait affirmer que l'AC dans le segment présenté ne met pas à jour la subjectivité du journaliste, qu'au contraire, celui-ci fait preuve d'objectivité en rapportant le dire d'autrui tel qu'il a été émis. Cependant le respect de la textualité n'est pas une preuve d'objectivité ni de neutralité. Le ton engagé du journaliste, le registre familier d'énonciation, les modalités phrastiques non assertives qui caractérisent le DR sont indéniablement des indicateurs de subjectivité. Or l'insertion d'une langue autre que celle d'écriture met en exergue chacun de ces facteurs. En utilisant le wolof, le journaliste confère à son discours une charge affective et une expressivité qui lui permettent de mieux toucher son public mais qui l'éloigne de l'objectivité. Le journaliste pouvait utiliser un discours monolingue puisque le champ du DR lui offre la possibilité de rapporter le dire d'autrui en le reformulant sous les formes indirectes ou modalisées.

9.1.1.2 L'alternance codique dans la voix du journaliste énonciateur

L'AC est généralement intra-phrastique dans le discours citant. Il s'agit souvent d'une insertion ponctuelle d'éléments du lexique wolof (séquences 182, 203, 271).

/182/ Mais « nak », ne croyez surtout pas qu'il s'agit d'un dossier de divorce.

/203/ Choquées par le comportement de ce « saay saay » (voyou) sexagénaire, les filles, de nationalité libanaise, l'avaient dénoncé.

/271/ A Bignona, le concours des volontaires de la 15^e génération a été émaillé de « njuucnjaac » (fraudes) qui ont valu à Baba Ndiaye, Inspecteur départemental de l'éducation nationale (Iden), d'être relevé de ses fonctions.

Dans les séquences (203) et (271), les mots wolof ont des équivalents en français que le journaliste a d'ailleurs précisé entre parenthèses. Pourquoi alors ce recours au wolof si la langue d'écriture possède le lexique nécessaire ? La question se pose d'autant plus que, dans le discours citant, c'est la voix du journaliste qu'on entend et c'est lui qui choisit ses mots et les prend en charge ?

Dans la séquence (203), les filles qui seraient choquées par le comportement du « sexagénaire » ne sont pas wolof mais libanaises. Si le journaliste rapportait leur point de vue, il allait donc utiliser le mot *voyou* plutôt que le mot *saay-saay*. De même, dans la séquence (271), le contexte dans lequel les faits se sont

déroulés, un concours pour le recrutement des volontaires de l'éducation, porterait à croire que le terme utilisé serait *fraudes* au lieu de *njuucnjaac*. Les motivations du journaliste dans le choix de la langue wolof ne sont donc pas le respect de la textualité de l'énoncé d'origine. Notre hypothèse est qu'il faut rechercher les causes dans les relations identitaires qui lient le journaliste à ses lecteurs.

Dans la séquence (182), l'expression « *nak* » n'a pas été traduite comme cela est le cas dans les autres séquences. Cela se comprend parce qu'il s'agit d'une interjection pour laquelle il serait difficile de trouver un équivalent en français. On pourrait alors penser que le journaliste a basculé dans la langue wolof pour combler une lacune dans la langue d'écriture.

/182/ Mais « *nak* », ne croyez surtout pas qu'il s'agit d'un dossier de divorce.

/182.a/ Mais, ne croyez surtout pas qu'il s'agit d'un dossier de divorce.

Mais ce mot wolof n'est pas indispensable à la compréhension de l'énoncé dans lequel il est inséré. Les énoncés (182) et (182.a) sont, en effet, sémantiquement équivalents. Ce n'est cependant pas le cas si l'on examine leur portée pragmatique. Pour un locuteur wolof, l'énoncé (182) possède une expressivité, une dynamique, une valeur pragmatique que l'on ne peut retrouver dans (182.a). Le recours au wolof est donc motivé par un besoin de toucher le lecteur wolophone afin de l'attirer dans la sphère rassurante du « nous », un univers réservé à ceux qui partagent les mêmes valeurs identitaires véhiculées par la langue wolof.

Il existe aussi des cas d'alternance codique dans les titres (séquences 181 et 202) traduisant la volonté du journaliste d'accrocher l'attention du lecteur sur ce qu'il connaît le mieux, ce à quoi il est le plus sensible, sa langue.

/181/ PEUNDE AK...MAIMOUNA. Sauf revirement de dernière minute, le Palais de Justice de Ndakaaru sera le théâtre, dans les prochains jours, d'un face-à-face qui ne laissera pas indifférents nos capteurs et autres oreilles ambulantes.

/202/ SAAY - SAAY. À rappeler que « *ngorsi* » (le gars), en visite au Sénégal, n'avait trouvé rien de mieux, que d'exhiber, dans un hôtel de la place, son sexe devant des mineures.

Cependant, l'exploration du corpus a révélé des cas de discours direct où l'alternance codique est inter-phrastique. Il s'agit souvent de commentaires, interrogations ou explications du journaliste que celui-ci a choisi de mettre entre guillemets à cause de la rupture du code linguistique. C'est le cas des séquences (183), (196) et (307).

/183/ Ce que nos machins ont enregistré renvoie plutôt à une affaire foncière. Sans blague alors! Pour être précis, disons que le nommé Mbaye Peunde Mbengue a attrait devant Dame Justice son ex douce moitié. « Lu waral li » (qu'est-ce qui s'est passé) ?

196/ Mille milliards de mille sabords « Ku top Kara miir » (Kara est insaisissable). Il y a à peine un mois, le marabout-politicien théorisait la présidence à vie pour Njomboor.

/307/ En langage très clair, l'expéditrice demande à son Jules si leur gymnastique horizontale de tout à l'heure ne l'a pas complètement esquiné. Et comment ça ? « Ki dee » (il est lessivé)!

Dans le discours citant, l'AC peut donc être inter-phrastique ou intra-phrastique. Le prétexte de la recherche de la textualité n'est pas recevable pour justifier l'insertion du wolof dans les paroles de l'énonciateur. La réalité est que le journaliste fait recours à l'AC pour mieux agir sur le lecteur.

9.1.2 LES FORMES D'ALTERNANCE CODIQUE

Le recours aux langues locales dans la mise en scène du discours journalistique sénégalais est décelable autant dans le discours cité que dans le discours citant, surtout dans les modes de désignation des personnes et des objets. Cette « ingérence linguistique » se retrouve dans les textes explorés sous forme d'une AC d'ordres syntaxique (phrases), lexical (mots isolés / expressions nominales) ou phonologique (toponymes). Généralement, le journaliste scripteur prend la précaution de signaler ces recours par des guillemets mais il arrive que l'on assiste à un mélange de code savamment orchestré mais laissant transparaître quelques difficultés d'adaptation du système grammatical. Nous allons donc analyser ces énoncés selon leur forme syntactico-lexicale, leur valeur sémantique avant d'aborder leur fonction pragmatique. Cet aspect nous permettra de caractériser le bilinguisme discursif du journaliste et d'en déduire la part subjective.

9.1.2.1 L'alternance codique d'ordre syntaxique

L'alternance codique d'ordre syntaxique présente les cas de rupture où le segment inséré est un énoncé complet sémantiquement et syntaxiquement. Toutes les séquences répertoriées dans le corpus appartiennent à une forme directe de discours rapporté. La langue enchâssée constitue la partie entre guillemets et le segment présentateur est en français comme cela est illustré dans les séquences (371), (495) et (572).

/371/ Convaincu que le rétrécissement de son sexe est l'œuvre de Kor Faye, le jeune charretier bande des muscles : « ma tég ko arrêt (ndlr : je lui ai asséné un violent coup de poing) », a-t-il indiqué au juge avec un authentique accent sérère.

/495/ Ayant déféré à l'invitation, M. Camara révèle que la folle lui a dit dans sa chambre «dama la yeene sama bop», (ndlr : je m'offre volontiers à toi).

/572/ Se voulant plus explicite, A. Seck a indiqué «dafa def bantam bi ci sama taat»

L'alternance codique d'ordre syntaxique peut être intra-phrastique (séquences 496 et 574) ou inter-phrastique (séquences 183 et 307).

/496/ « je lui ai répondu : « loolu day doyna waar de », (ndlr : cela est complexe), a confié M. Camara // qui a précisé : «Kham nga rek, Yalla ak dogalam mo tax ma aag ci moom », (ndlr: Par la volonté de Dieu, j'ai fini par coucher avec elle)".

/574/ Il avait ôté son pantalon jusqu'aux mollets, après «dafa ko jutaloon», a-t-elle soutenu.

/183/ Ce que nos machins ont enregistré renvoie plutôt à une affaire foncière. Sans blague alors! Pour être précis, disons que le nommé Mbaye Peunde Mbengue a attiré devant Dame Justice son ex douce moitié. « Lu waral li » (qu'est-ce qui s'est passé?)

/307/ En langage très clair, l'expéditrice demande à son Jules si leur gymnastique horizontale de tout à l'heure ne l'a pas complètement esquiné. Et comment ça ? « Ki dee » (il est lessivé)!

Notons aussi les cas d'insertion des expressions idiomatiques que Ndiassé Thiam (1997) caractérise comme une AC extra-phrastique. Son classement ne tient cependant pas compte de la valeur sociale des fragments insérés. Du point de vue de la structure syntaxique, l'on distingue dans l'insertion de ces expressions, des cas de code mixing (317) et de code switching (322).

/317/ Wolof Ndiaye a raison: « Jiko kawar la, wat mu deelussi » (chassez le naturel, il revient au galop).

/322/ Un indice qu'il sera quasi impossible de sauver Diop-l'ex-maire : son déferrement et son placement sous mandat de dépôt peuvent intervenir aujourd'hui même. «Tumurankee mo gaaw» (grandeur et décadence).

/442/ « Up mo bax ci lax bu tang »: Hier, le Khalife général des Mourides a balancé une douche froide à Habib Sy, le ministre d'Etat ministre des Infrastructures, venu prendre le pouls des Grands chantiers de Touba.

La séquence (442) pose cependant quelque difficulté de caractérisation. L'expression enchâssée n'est pas attribuée à autrui. Elle sert à introduire les faits rapportés et fait partie des paroles du journaliste énonciateur. Ce qui est paradoxal, c'est que, c'est la citation qui introduit le reste du discours et non le contraire. Tout compte fait, l'on note que la ponctuation constitue un critère qui ne permet pas de séparer la séquence en deux énoncés. L'on peut donc dire qu'il s'agit d'un cas de code mixing.

9.1.2.2 L'alternance codique d'ordre lexical

C'est la forme la plus fréquente dans le corpus. Il s'agit de l'insertion de mots isolés appartenant à la langue wolof dans les structures phrastiques du français. Les formes répertoriées sont des expressions nominales, des interjections, des connecteurs et autres expressions figées propres au contexte sénégalais.

9.1.2.2.1 Les expressions nominales

On distingue trois cas de figure dans le mode d'insertion des expressions nominales wolof dans le discours journalistique :

- a. Les expressions traduisibles en français : il s'agit de noms communs de personnes, d'objets concrets ou de notions abstraites ;
- b. Les expressions difficilement ou pas du tout traduisibles : il s'agit de mots ou groupes de mots désignant des réalités typiquement sénégalaises et ayant une valeur de noms propres ;
- c. Les expressions à sens connoté dont la traduction littérale ne reflète pas le sens qui est le leur dans le contexte discursif : il s'agit essentiellement des surnoms.

a. Les noms communs

Les noms communs puisés de la langue wolof et insérés dans le discours journalistique sont ceux désignant des personnes, des objets concrets ou des notions abstraites. Il s'agit d'expressions nominales ayant un équivalent en français, donc, dont l'utilisation aurait pu être évitée par le journaliste.

Les noms communs de personnes sont des énoncés mettant l'accent sur la profession (563), l'âge et le genre biologique (185), la condition sociale (364), le comportement moral (203) ou l'appartenance à un groupe minoritaire stigmatisé (517).

/185/ Dis donc! Le machin vendu à vingt-deux (22) millions de francs Cfa, « ngorsi » (le gars) soutient n'avoir palpé, à ce jour, que cinq (05) pauvres millions de francs Cfa, le reste « Ndawsi » (la dame) soutiendrait avoir giflé le courtier avec trois (03) millions de francs Cfa

; mais un gros serpent noir semble s'être enroulé autour des autres quatorze (14) millions de francs Cfa.

/203/ Choquées par le comportement de ce «saay saay» (voyou) sexagénaire, les filles, de nationalité libanaise, l'avaient dénoncé.

/364/ Selon les riverains constitués de mécaniciens, la victime qui s'appelle «Yawu Dial » est un «bujuman » (sans domicile fixe) qui habitait en réalité à Guédiawaye.

/517/ Il en ressort en effet des déclarations de Pape M. Dieng que, la nuit des faits, il était en train de discuter avec un ami et, à un certain moment, il a été interpellé par Ngor Faye qui l'a traité de «goorjigeen» (homosexuel) sans motif valable, avant de l'abreuver d'injures.

/563/ Nos capteurs nous disent par exemple, qu'il y a eu de la résistance au sein des «coy» (policiers) lorsqu'il s'est agi de s'acquitter de certaines tâches peu musulmanes. Sans blague alors!

Les noms communs de choses que le journaliste emprunte à la langue wolof désignent en grande majorité des notions abstraites (séquences 271, 377 et 402), mais aussi des aliments (403) ou des objets concrets (305).

/271/ A Bignona, le concours des volontaires de la 15^e génération a été émaillé de «njuucnjaac» (fraudes) qui ont valu à Baba Ndiaye, Inspecteur départemental de l'éducation nationale (Iden), d'être relevé de ses fonctions.

/305/ Sa douce moitié se mobilise pour lui préparer le terrain : serviettes de luxe parfumées, baignoire remplie d'une eau chaude relaxante et autres « nama-nama » (accessoires).

/377/ Une assurance que le gars tire peut-être du « peeto » (huis clos) qu'il a eu, hier soir, signalent nos amies les langues pendues.

/402/ « Furël » (bravade) puis reculade ! Tel semble être le modus operandi de l'Etat sénégalais sous Njomboor.

/403/ Le premier, décidé à contenter les « goorgoorlus » (crève-la-faim) esquinés par le prix de la baguette de « mburu » (pain) : cent soixante-quinze (175) francs Cfa, décide d'imposer, le 09 janvier 2008, une baisse de vingt-cinq (25) francs Cfa.

b. Noms traduisant une réalité sénégalaise

Certains énoncés wolof sont des expressions traduisant des réalités typiquement sénégalaises (événement, politique, transport...). Le journaliste n'a pas, dans ce cas, la possibilité d'utiliser l'expression équivalente en français du moment où celle-ci n'existe que dans le contexte social sénégalais. Dans les séquences (50), (70) et (560), les expressions « Magal », « Dakar Dem Dikk » et «Mandu tekki taxawu tengeth », sont devenues des noms propres et, même si elles étaient traduisibles, leurs équivalents dans la langue française ne désigneraient pas les

mêmes réalités et par conséquent, n'auront pas les mêmes signifiés. L'on comprend donc l'utilisation des majuscules et l'absence de traduction.

/50/ « Justement tu essayais de le vendre quand tu as été pris », lui lance le président, / avant de lui souligner que lors de l'enquête, il avait déclaré aux gendarmes et au procureur qu'il avait volé le sac pour se rendre au « Magal de Touba ».

/70/ Assis au siège arrière d'un bus « Dakar Dem Dikk », un passager explique ses déboires à son ami.

/560/ Hier, nous vous disions que la tête de liste de la coalition «Mandu tekki taxawu tengeth » l'architecte Ousseynou Faye, a été placé, hier, en garde à vue au commissariat de police de Rufisque suite à une plainte du Préfet Serigne Mbaye.

Si par exemple le sens de l'expression «Mandu tekki taxawu tengeth » (séquence 560) peut être donné en français, sa signification n'est une réalité que dans le contexte d'utilisation qu'est le Sénégal. Elle désigne une coalition politique œuvrant pour le développement de la commune de Rufisque (*Tengeth*).

De même, dans la séquence (50) par exemple, « Magal » qui signifie littéralement *glorification*, a un sens spécifique dans le contexte sénégalais. Il désigne, selon l'explication de Jean Léopold Diouf (2002 : 212), une « Cérémonie religieuse organisée par la confrérie mouride pour commémorer le retour du vénéré cheikh Ahmadou Bamba ». Dans la séquence (70) également, l'expression « *Dakar Dem Dikk* » est utilisée pour désigner les bus assurant les transports en commun dans la ville de Dakar. Elle signifie littéralement *aller-retour* ou *va-et-vient*.

Les expressions nominales traduisant des réalités sénégalaises sont un des rares cas de recours au wolof où l'on pourrait croire à la neutralité du journaliste. Celui-ci n'ayant pas une autre possibilité de nommer les choses, on serait tenté de croire que l'insertion du wolof dans son discours n'est pas un moyen de se positionner et d'agir sur le lecteur. Cela n'exclut pas cependant le fait que le contexte social sénégalais se dessine à travers le discours journalistique qui en fait ressortir certaines spécificités culturelles.

c. Les surnoms

Les surnoms sont le plus souvent attribués aux hommes politiques. Ce sont des mots wolof utilisés au sens figuré. Le surnom peut être emprunté au nom d'un animal (402), déduit d'une caractéristique physique ou morale de la personne à laquelle on l'attribue (200) et (549) ou de la valeur sociale de celle-ci (543).

/402/ « Furël » (bravade) puis reculade ! Tel semble être le modus operandi de l'Etat sénégalais sous Njomboor.

/200/ Alors, sans transition, Kara, qu'on croirait absent du Sénégal depuis la survenue de l'Alternance, en 2000, pour ignorer le calvaire que subit ce pays, déclare: « Quelle que soit la situation politique actuelle du pays, je prépare quelque chose qui concernera Abdou Diouf alias « Njol », le prédécesseur de Njomboor, Lamine Diack, président de L'laaf, et Njomboor ».

/549/ Selon certaines de nos amies les langues élastiques qui pullulent dans les allées du pouvoir, Nangal pourrait recevoir une autre invitation à aller boire les «trois normaux» (thé) dans le bureau du Commissaire de la Sûreté Urbaine, Modou Diagne.

/543/ Mais certains esprits retors iront dire que Laye n'était en fait qu'un « meep » (appât). Pour se taper un «coof » (poisson), genre Haj Macky Nangal, et lui piquer, pardon retirer son passeport dans le seul but d'empêcher son décollage de Ndakaaru, dimanche prochain, pour rallier Washington où il a toutes les chances de tailler bavette avec le nouvel homme fort du monde, Barack Obama. Cqfd.

Dans la séquence (402), le surnom « Njomboor », attribué à l'ancien président de la République Abdoulaye Wade, signifie « lièvre ». Il est puisé des contes et récits sénégalais sur les animaux de la brousse. Ces contes, très célèbres même à l'extérieur des frontières sénégalaises, attribuent des caractéristiques aux animaux. Le lièvre y est présenté comme le plus malin. Ce surnom est donc donné à Abdoulaye Wade en référence à la finesse et à la ruse qui le caractériseraient.

Les surnoms peuvent être des mots wolof qui font référence à l'aspect physique du bénéficiaire. Dans la séquence (200) par exemple, le surnom « Njol » est attribué à l'ancien président Abdou Diouf en référence à sa taille. Selon le dictionnaire sus cité, le mot « *Njool* » signifie *une personne de grande taille*. De même, le surnom « *Nangal* » (549), qui signifie *le renfrogné*, est attribué au Président actuel en référence à sa mine sévère.

Notons que dans la séquence (543), « coof » n'est pas le surnom attribué à Macky Sall mais une expression le caractérisant comme « une denrée rare ». « coof » est en effet le nom wolof du mérrou bronzé, un poisson très prisé mais qui coute excessivement cher.

Les surnoms peuvent être aussi constitués à partir d'un diminutif du nom propre comme dans les exemples (201) et (443). Ils ne sont pas alors tirés du patrimoine linguistique local (sauf s'il s'agit d'anthroponymes). L'utilisation du surnom « Lam's » (diminutif de Lamine Diack) et de « Bib » (diminutif de Habib Sy) ne constitue donc pas une rupture du code linguistique.

/201/ Mais, il enchaîne en précisant « Maintenant, s'il s'agissait d'un gouvernement de transition, mon choix se porterait sur les deux

premiers cités (Njol et Lam's) pour leur statut de citoyen du monde, leur expertise et leur amour pour leur pays». Dis donc!

/443/ Alors, Bib est reparti de la ville sainte en assurant qu'il dire (*sic*) à sa hiérarchie, comprenez Njomboor, que Serigne Bara Falilou n'est pas content.

Le recours aux surnoms dans le procédé de dénomination des personnes traduit chez le journaliste la volonté de divertir son lectorat. Celui-ci fait, en effet, preuve d'humour et même d'ironie pour plonger le lecteur dans une atmosphère familière que celui-ci affectionne puisque faisant référence à son vécu quotidien.

9.1.2.2.2 Les mots invariables

Nous avons classé dans cette rubrique les particules de liaison, les indicateurs de fonction et les interjections.

La particule de liaison *nag*⁵¹ est difficilement traduisible en français. Son sens change selon le contexte discursif. Dans les séquences (182) et (323) par exemple, sa suppression ne changerait pas le sens de l'énoncé. Le journaliste n'y fait donc pas recours par nécessité. Ce terme donne, en effet, un certain rythme au discours et confère au texte une coloration locale. Son utilisation n'est donc pas fortuite vu les enjeux qui prévalent. Il en est de même pour l'interjection *céy* dans la séquence (96).

/96/ Mais c'est pour se rendre très vite à l'évidence : à côté des restes de sa baguette, un bout de billet de 5.000. Ngor a mangé la coupure avec son pain. Son exclamation résonne encore dans les oreilles de la dame : - Tchaaay ! Qu'elle est chère cette miche de pain!

/182/ Mais « nak », ne croyez surtout pas qu'il s'agit d'un dossier de divorce.

/323/ Mille milliards de mille sabords ! Voilà « nak » une histoire rocambolesque. Nos amies les langues pendues nous disent que sa garde à vue a été prolongée, histoire de lui permettre de rembourser les deux briques.

Par contre, la particule *xanaa*, dans la séquence (551), est essentielle pour la compréhension de l'énoncé. Elle marque la modalité interrogative et accentue le registre familier dans lequel le journaliste s'exprime.

/551/ Dis donc ! «Xana» Alioune Tine et ses amis de la Rencontre africaine des droits de l'Homme (Raddho), ils sont fâchés ? Manifestement ! Hier, ils ont pondu un communiqué intitulé «Non à la

⁵¹ Les énoncés wolof sont souvent mal orthographiés par les journalistes. Nous utilisons la bonne graphie (voir le dictionnaire wolof-français de Diouf édition 2002) dans nos commentaires même si celle-ci n'est pas identique au mot correspondant dans la séquence du corpus.

criminalisation de l'opposition politique », pour se prononcer sur l'affaire Nangal.

Il y a, en effet, un lien entre le niveau de langue dans le discours journalistique et le recours à la langue locale. Certes, l'on ne peut dire avec certitude que le registre de langue est familier à cause de l'AC mais on peut affirmer que cette pratique discursive contribue à alléger le ton général du texte.

Dans la séquence (181), *ak* fonctionne comme une conjonction de coordination. Le terme est syntaxiquement essentiel mais le journaliste aurait pu l'écrire en français (Peunde *et* Maimouna) si cela ne servait pas la visée pragmatique du discours, celle d'agir sur le lecteur.

/181/ PEUNDE AK...MAIMOUNA. Sauf revirement de dernière minute, le Palais de Justice de Ndakaaru sera le théâtre, dans les prochains jours, d'un face-à-face qui ne laissera pas indifférents nos capteurs et autres oreilles ambulantes.

Notons aussi l'emploi du mot-phonème *ndeysaan* dans la séquence (515). La traduction donnée par le journaliste (*le pauvre*) est une pale illustration de toute la compassion et de l'émotivité qui se dégagent du terme wolof. On comprendrait donc que l'énonciateur privilégie la version wolof.

/515/ Mais grande a été sa surprise d'apprendre, par le biais d'un de ses amis, dès son retour de voyage, que sa femme s'était remariée en son absence. «Ndeysaan» (Le pauvre)!

9.1.2.3 L'alternance codique d'ordre phonologique

Le journaliste marque son appartenance à une culture véhiculée par des sons précis en utilisant par exemple le toponyme *Ndakaaru* à la place de *Dakar* correspondant à la langue française (séquence 379). Il dévoile ainsi ce qui le rapproche de son lectorat, ce qu'ils ont en partage, la langue et par conséquent, la culture. Un moyen infailible de mieux se faire connaître, de ramener le lecteur dans « son camp » et d'avoir son adhésion. Une stratégie certes efficace mais qui, encore une fois, éloigne le journaliste de la neutralité recommandée par l'éthique.

/379/ C'est fort de ses titres de « maire de Yoff, ancien ministre, ancien maire de Ndakar, Colonel de gendarmerie, Docteur en droit, Docteur en philosophie (et) diplômé de l'Ecole d'état-major de Paris » que Diop-l'exmaire de Ndakaaru a pondu, hier, une lettre ouverte adressée aux Sénégalais pour se blanchir des accusations qui pèsent sur sa personne et qui lui ont valu deux nuits blanches à la Section de recherches de la Gendarmerie nationale.

9.1.3 ALTERNANCE CODIQUE ET CONTRAINTES D'ÉCRITURE

Dans l'AC, le système grammatical doit-il être celui de la langue matrice ou celui de la langue enchâssée ? En réalité, l'intégration morphosyntaxique de la langue enchâssée dans le système de la langue matrice est fonction du niveau de compétence linguistique de l'énonciateur scripteur. Dans les faits divers des quotidiens sénégalais, les pratiques n'obéissent apparemment à aucune règle. Des incohérences ont été relevées tant du point de vue du modèle de transcription graphique qu'au niveau des règles d'accord en genre et en nombre.

9.1.3.1 Le système graphique

Souvent, pour faciliter l'intégration au reste du texte, les énoncés en wolof sont transcrits selon l'alphabet de la langue française. Mais ce procédé n'est pas systématique dans l'ensemble des articles explorés. L'on note des cas où le journaliste fait recours à l'alphabet wolof ou même à un mélange des deux systèmes de transcription créant une certaine ambiguïté.

Après une évaluation de la transcription des énoncés wolof, il s'avère que ni le système de transcription du wolof, ni celui du français n'est respecté. La grande majorité des expressions nominales est mal orthographiée. Les énoncés *Magal, Dakar Dem Dik, ndawsi, ngorsi, njublang, nak, Njomboor, Njol, goorgoorlus / gorgorlous, goorjigéen, ndugussine, Ndakaru, njinjeer, ndajee, xana*, sont mal orthographiés dans l'ensemble des textes explorés. Ils doivent s'écrire respectivement *màggal, Dakar dem-dikk, ndaw si, ngóor si, njublan, nag, njombor, njool, góor-góorlu, góor-jigéen, ndung-siin, Ndakaaru, jinjeer, daje, xanaa*.⁵²

La faute sur *Magal, Dakar Dem Dik, Njomboor, Njol et Ndakaru* pourrait se comprendre du moment où ces énoncés ont évolué du statut de nom commun à celui de nom propre. Cependant, si le journaliste wolophone était alphabétisé dans sa langue, il n'allait pas coller les noms « *ndaw* » et « *ngóor* » du classificateur (déterminant) « *si* ». Il en est de même pour les noms composés *góor-góorlu* et *góor-jigéen*. Le mot *góor-góorlu* est, par exemple, écrit de trois façons différentes dans le corpus : *goorgoorlu* (387), *goorgoorlus* (403) et *gorgorlous* (740).

/387/ Dans la mélasse jusqu'à la moustache parce que poursuivi par une foule de « goorgoorlu » (crève-la-faim) qu'il a, parait-il, roulés dans la farine et la salive, Diop-l'ex-maire de la Ville de Ndakaaru, qui, après les gendarmes, se défoule sur les journalistes, cause, à ses yeux, de ses maux, ne doit pas une fière chandelle à Njomboor.

⁵² cf. dictionnaire de Jean-Léopold Diouf édition 2002.

/403/ Le premier, décidé à contenter les « goorgoorlus » (crève-la-faim) esquintés par le prix de la baguette de « mburu » (pain) : cent soixante-quinze (175) francs Cfa, décide d'imposer, le 09 janvier 2008, une baisse de vingt-cinq (25) francs Cfa.

/740/ Les gorgorlous vont avoir le tournis si on leur donne la valeur de la coke. Hé oui, retenez votre souffle, les 15kg de cocaïne sont estimés à... 750 millions de francs Cfa, a-t-on appris. Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes.

De même, dans la même séquence (379), le mot *Ndakaaru* est écrit de deux façons différentes (*Ndakaru* et *Ndakaaru*). Cela montre que le journaliste ne fait pas assez d'effort pour éviter les incorrections quand il s'agit d'écrire la langue wolof.

/379/ C'est fort de ses titres de « maire de Yoff, ancien ministre, ancien maire de Ndakaru, Colonel de gendarmerie, Docteur en droit, Docteur en philosophie (et) diplômé de l'Ecole d'état-major de Paris » que Diop-l'exmaire de Ndakaaru a pondue, hier, une lettre ouverte adressée aux Sénégalais pour se blanchir des accusations qui pèsent sur sa personne et qui lui ont valu deux nuits blanches à la Section de recherches de la Gendarmerie nationale. // « ceux qui me connaissent (...) savent, pertinemment, que je suis incapable des faits qu'on m'impute, actuellement ».

Comparons par exemple l'écriture du mot « *Tchaaay* » dans la séquence (96) et « *cëë* » dans la séquence (508).

/96/ Mais c'est pour se rendre très vite à l'évidence : à côté des restes de sa baguette, un bout de billet de 5.000. Ngor a mangé la coupure avec son pain. Son exclamation résonne encore dans les oreilles de la dame : - Tchaaay ! Qu'elle est chère cette miche de pain!

/508/ Ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions dans le public, mais aussi dans le box des accusés où un détenu en attente d'être jugé a lancé : « *cëë ! kii moo mëna fen* » (mdlr : quel sacré menteur).

Dans l'exemple (96) l'énoncé est orthographié selon la référence alphabétique française alors que dans (508), il est écrit selon l'alphabet wolof. A noter qu'aucune des versions n'est correcte : si on se réfère au système wolof, la bonne écriture est *céy*. La séquence (96) est tirée du quotidien *Le Soleil* n° 11620 et (508) est tirée du quotidien *Le Populaire* n°2748. Les séquences sont extraites de deux articles différents tirés de deux quotidiens différents, donc écrits par deux journalistes distincts. Il y a donc un décalage dans le niveau de compétence des journalistes en wolof.

De même, la graphie du mot « *njuuj-njaaj* » n'est pas la même dans les séquences (271) et (320). Aucune des deux graphies ne correspond d'ailleurs à celle du

dictionnaire. Ce qui pose le problème de la compétence des journalistes en wolof écrit.

/271/ A Bignona, le concours des volontaires de la 15^e génération a été émaillé de «njuucnjaac» (fraudes) qui ont valu à Baba Ndiaye, Inspecteur départemental de l'éducation nationale (Iden), d'être relevé de ses fonctions.

/320/ Et c'est toujours le même topo « njuc-njac ». Quoi exactement? Des machins énormes et complexes, disent nos amies les langues pendues // non sans oublier de faire remarquer que cette fois-ci, le gars est allé trop loin.

Ainsi, les problèmes détectés dans la transcription des énoncés wolof se posent principalement aux niveaux :

- Des voyelles longues : *góor-góorlu* au lieu de *gorgorlous* ; *Ndakaaru* au lieu de *Ndakaru* ; *njool* au lieu de *njol* ; *xanaa* au lieu de *xana*.
- De la composition des mots : *góor-góorlu* / *gorgorlu* ; *góor-jigéen* / *goorjigéen* ; *Dakar dem-dikk* / *Dakar Dem Dik*.
- De certains sons qui n'existent pas en français : *njublanj* / *njublang* ; *ndung-siin* / *ndugussine*.
- Du son [u] qui s'écrit « u » en wolof et « ou » en français : *goorgoorlu* / *goorgoorlou*

Le modèle graphique utilisé par les journalistes dans l'écriture de la langue wolof n'est donc pas toujours correct. Celui-ci oscille entre le système d'écriture du français et celui du wolof. Souvent, le journaliste fait recours au modèle de la langue matrice pour faciliter l'intégration au reste de l'énoncé mais la transcription de certains sons de la langue wolof est impossible avec le système graphique du français. Ils reviennent alors à l'alphabet wolof créant une hétérogénéité inouïe dans le système graphique.

Chaque langue a, en effet son système phonologique propre. Si le journaliste choisit de transcrire les énoncés wolof avec le système graphique de la langue matrice, il risque d'être confronté à des sons impossibles à transcrire parce que n'existant pas en français. De même, le journaliste ne peut pas faire recours à l'alphabet wolof alors que la majorité de son lectorat n'est pas alphabétisé dans cette langue. Cela explique pourquoi il oscille entre les deux systèmes accentuant l'hétérogénéité de son discours.

L'analyse de la transcription des énoncés wolof dans les textes explorés révèle un certain décalage dans le niveau de compétence en orthographe des journalistes sénégalais en français et en wolof. Il en découle de sérieux problèmes dans l'application des règles grammaticales au sein des énoncés présentant une rupture du code linguistique.

9.1.3.2 L'accord au pluriel

Dans la langue wolof, le pluriel des substantifs se fait normalement au niveau des classificateurs. Dans les textes explorés, surtout dans l'AC d'ordre lexical, cette règle n'est pas respectée. Les mots wolof sont utilisés sans classificateurs, la marque du pluriel étant régie par le système de la langue matrice.

Souvent le mot ne prend aucune marque du pluriel. Le classificateur est remplacé par un déterminant en français placé avant le nom. Dans les séquences suivantes, le journaliste a écrit « *les coy* » au lieu de *coy yi* (séquence 163), « *ces deux njublang* » au lieu de *ñaari njublan yoyu* (séquence 168) et « *une foule de goorgoorlu* » au lieu de *gangoori góor-góorlu* (séquence 387).

/163/ Seulement, dès que les agents de cet établissement a su que « ngorsi » venait de tuer son oncle, ils ont gentiment demandé à ses accompagnants de le conduire chez les « coy » (policiers)

/168/ Outré, un des policiers lui «caresse» alors les mâchoires. Un traitement de choc qui a eu le don de lui faire claquer la langue : il dénonce son acolyte sur qui les limiers retrouvent les sous. Suffisant pour que ces deux « njublang » (voyous) atterrissent au violon de Mbacké.

/387/ Dans la mélasse jusqu'à la moustache parce que poursuivi par une foule de « goorgoorlu » (crève-la-faim) qu'il a, paraît-il, roulés dans la farine et la salive, Diop-l'ex-maire de la Ville de Ndakaaru, qui, après les gendarmes, se défoule sur les journalistes, cause, à ses yeux, de ses maux, ne doit pas une fière chandelle à Njomboor.

Il arrive que le journaliste fasse recours à la grammaire française et mettent les mots wolof au pluriel en ajoutant un « s » comme pour « goorgoorlus » dans la séquence (403).

/403/ Le premier, décidé à contenter les « goorgoorlus » (crève-la-faim) esquinés par le prix de la baguette de « mburu » (pain) : cent soixante-quinze (175) francs Cfa, décide d'imposer, le 09 janvier 2008, une baisse de vingt-cinq (25) francs Cfa.

Notons que, dans les séquences (185), la marque du singulier est respectée mais l'orthographe n'est pas correcte ; le déterminant ne devrait pas être collé au nom. Le journaliste devrait écrire *ngor si* (le monsieur) et *ndaw si* (la dame).

/185/ Dis donc! Le machin vendu à vingt-deux (22) millions de francs Cfa, « ngorsi » (le gars) soutient n'avoir palpé, à ce jour, que cinq (05) pauvres millions de francs Cfa, le reste « Ndawsi » (la dame) soutiendrait avoir giflé le courtier avec trois (03) millions de francs Cfa ; mais un gros serpent noir semble s'être enroulé autour des autres quatorze (14) millions de francs Cfa.

9.1.3.3 L'accord en genre

En dehors du genre biologique, le wolof n'a pas de genre grammatical (masculin versus féminin) mais le journaliste semble avoir réglé ce problème.

Dans les séquences (364), (377) et (406), il attribue au substantif wolof le genre du mot de la langue française équivalent : « *un bujuman* » pour *un sans domicile fixe* (364), « *du peeto* » pour *le huis clos* (377) et « *son njinjeer* » pour *le gingembre* (406).

Dans la séquence (389), le substantif est utilisé sans déterminant ; ce qui donne à l'énoncé un air d'inachevé.

/364/ Selon les riverains constitués de mécaniciens, la victime qui s'appelle «Yawu Dial » est un «bujuman » (sans domicile fixe) qui habitait en réalité à Guédiawaye.

/377/ Une assurance que le gars tire peut-être du « peeto » (huis clos) qu'il a eu, hier soir, signalent nos amies les langues pendues.

/389/ Histoire d'éviter « ndugussiine » à Diop-l'ex-maire, selon l'avocat, ces écrits sont sans fondement et ne reflètent pas la vérité.

/ 406/ Au terme de « waxtaan » (discussions) entre les deux parties, au Service régional du Commerce, l'Etat a mis de l'eau dans son « njinjeer » (gingembre).

Cependant, cela ne marche pas toujours. Dans les séquences (432), (512) et (548) le genre attribué au substantif wolof est pratiquement l'opposé de celui de son équivalent en français : « *un ndajee* » pour *une rencontre*, « *le waxtaan* » pour *la discussion* et « *un autre xibaar* » pour *une information*.

/432/ Le Comité pour la protection et la défense des journalistes (Cdpj) qui a tenu un « ndajee » (rencontre) hier, dans les locaux du Groupe « Futurs médias » a pondu un communiqué pour s'offusquer du surplace des dossiers relatifs à l'agression contre Boubacar Kambel Dieng et Karamokho Thioune et au saccage des journaux « L'As » et « 24 heures Chrono ».

/512/ Dernièrement, nous évoquons le «waxtaan» (discussion) particulièrement mouvementé qu'il avait eu avec l'un des syndicalistes de l'hosto, qui l'empêchent de dormir.

/548/ Eh bien ! Un autre « xibaar » (info) : que les parents et ouailles du président de l'Alliance pour la République (AprYaakaar) se gardent de démobiliser. « lu wara xeewaat » (qu'est-ce qui va encore se passer) ?

Comment le locuteur wolophone choisit-il le genre en situation d'alternance codique ? Procède-t-il par intuition ? Y a-t-il une logique ? Laquelle ? Il s'agit là

d'une piste de recherche qui consoliderait la collaboration entre psychologues et analystes du langage.

9.1.3.4 La traduction de la langue enchâssée

Dans les quotidiens explorés, le journaliste est censé écrire en français. Les énoncés en rupture avec le code d'écriture n'ont-ils pas d'équivalents en français ? Un constat est que, dans la majorité des cas d'AC, les énoncés wolof sont immédiatement suivis d'une traductions en français. Quand on sait que la gestion de l'espace est de mise dans l'écriture journalistique, l'on se demande pourquoi le journaliste s'attèle à écrire d'abord en wolof puis en français pour dire la même chose ou presque.

Dans les séquences (371), (479) et (495), le journaliste a pris la peine de donner une traduction française.

/371/ Convaincu que le rétrécissement de son sexe est l'œuvre de Kor Faye, le jeune charretier bande des muscles : « ma tég ko arrêt (ndlr : je lui ai asséné un violent coup de poing) », a-t-il indiqué au juge avec un authentique accent sérère.

/479/ «Da ma ka lekk lep», (ndlr : je l'ai utilisé à des fins personnelles).

/495/ Ayant déféré à l'invitation, M. Camara révèle que la folle lui a dit dans sa chambre «dama la yeene sama bop», (ndlr : je m'offre volontiers à toi).

Une hypothèse est que, par souci de fidélité, le journaliste a voulu exprimer certaines dimensions paralinguistiques du discours d'origine que le français ne lui permet pas de transmettre. Dans la séquence (371) par exemple, la dimension humoristique ressort d'abord de la formulation wolof ensuite des précisions apportées par le journaliste dans le segment présentateur (« avec un authentique accent sérère »).

Il y a cependant des cas où la rupture du code n'est pas corrigée par l'insertion de l'énoncé équivalent dans la langue d'écriture.

Dans la séquence (496), la traduction a omis la première partie de l'énoncé wolof (« *Kham nga rek* »). Soit parce que le journaliste ne connaît pas l'équivalent en français soit parce qu'il n'a pas trouvé celui-ci assez expressif. Il en est de même pour la séquence (508) dans laquelle l'interjection « *cëë !* » n'est pas traduite.

/496/ « je lui ai répondu : « loolu day doyna waar de », (ndlr : cela est complexe), a confié M. Camara // qui a précisé : «Kham nga rek, Yalla ak dogalam mo tax ma aag ci moom », (ndlr: Par la volonté de Dieu, j'ai fini par coucher avec elle)".

/508/ Ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions dans le public, mais aussi dans le box des accusés où un détenu en attente d'être jugé a lancé : « cëë ! kii moo mëna fen » (mdlr : quel sacré menteur).

La traduction littérale de l'expression « *Kham nga rek* » est "*tu sais seulement*" mais sa valeur pragmatique est tout autre. Elle permet en réalité de maintenir l'écoute chez l'interlocuteur, de s'assurer de son attention, de fluidifier le contact dans la communication. L'expression fonctionne comme les "*tu sais, voyez-vous, voilà...*" qui sont insérés pour la forme dans les conversations en français. Cela explique pourquoi le journaliste a omis de traduire cette partie de l'énoncé wolof.

Il arrive aussi que le journaliste ne traduise pas les énoncés wolof soit parce que ceux-ci sont employés comme des noms propres (séquence 50) ou des surnoms (séquence 199), soit parce que son comportement discursif est tellement spontané que celui-ci ne se rend pas compte qu'il réduit son lectorat au public wolophone (séquence 389).

/50/ « Justement tu essayais de le vendre quand tu as été pris », lui lance le président, / avant de lui souligner que lors de l'enquête, il avait déclaré aux gendarmes et au procureur qu'il avait volé le sac pour se rendre au « Magal de Touba ».

/199/ En les écoutant, Kara constate que ces [sic] interlocuteurs « avancent avec insistance le départ imminent de Njomboor, à cause de son âge et surtout des difficultés multiformes que traverse le pays ».

/389/ Histoire d'éviter « ndugussiine » à Diop-l'ex-maire, selon l'avocat, ces écrits sont sans fondement et ne reflètent pas la vérité.

Le mot « *njuuc-njac* » est traduit par *fraude* dans la séquence (271) et par *escroquerie* dans la séquence (339). Pourtant les deux séquences sont extraites d'articles tirés du même quotidien (*Le Populaire*). Cela traduit un écart dans le niveau de compétence des journalistes.

/271/ A Bignona, le concours des volontaires de la 15e génération a été émaillé de « njuucnjaac » (fraudes) qui ont valu à Baba Ndiaye, Inspecteur départemental de l'éducation nationale (Iden), d'être relevé de ses fonctions.

/339/ Ce cacique du défunt régime socialiste est, nous dit-on, poursuivi pour « njuc-njac » (escroquerie) dans une affaire foncière.

Le recours à la traduction des énoncés enchâssés traduit, chez le journaliste sénégalais, le souci de respecter la langue d'écriture et de tenir compte des lecteurs étrangers ne maîtrisant pas la langue locale ? Pourquoi alors ne pas s'en tenir au français, langue d'écriture ? La visée pragmatique du discours y est sûrement pour quelque chose.

9.2 SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIOCULTURELLES

Comment les valeurs culturelles du contexte d'énonciation influent-elles sur le journaliste dans la mise en scène de son discours ?

Le journaliste est un être social. En insérant les langues locales dans son discours, il marque son appartenance à un groupe social déterminé et, en même temps, il s'en sert à des fins stratégiques. L'analyse de l'AC a, en effet, démontré que le recours au wolof permet au journaliste de mieux atteindre son public, de montrer à celui-ci qu'ils partagent les mêmes valeurs culturelles, qu'ils sont du même côté et donc, qu'ils peuvent se faire confiance et avoir les mêmes prises de position. L'AC évoque ainsi des représentations et des modèles culturels. Cependant, cette pratique n'est pas le seul indicateur culturel de la subjectivité dans le discours journalistique. La stratégie d'autocatégorisation fonctionne aussi lorsque le journaliste communique à travers des représentations sociales et évoque des croyances et des stéréotypes propres au contexte d'énonciation.

9.2.1 LES CROYANCES

La psychologie sociale classe les pratiques et imaginaires sociaux sur une échelle évoluant de l'individu à la collectivité. Les opinions se retrouvent au niveau individuel, en bas de l'échelle tandis que les représentations sociales sont situées en haut, au niveau collectif, juste en dessous des idéologies.

Les croyances évoquent les dimensions religieuses, spirituelles, mystiques et traditionnelles dans les imaginaires et comportements sociaux. Au Sénégal, les croyances se caractérisent par un fort ancrage des religions révélées et des traditions ainsi que quelques attitudes animistes.

Selon Makhtar Diouf, « la société sénégalaise ne peut être comprise sans la dimension religieuse : un ancrage solide de l'islam avec un développement soutenu, un christianisme très minoritaire mais dynamique, alors que l'animisme pur est en voie d'extinction. » (1994 : 82).

Les croyances des citoyens et même celles du journaliste, se lisent aisément à travers le discours journalistique. Nous avons en effet noté, dans le corpus, de fortes références aux religions révélées, particulièrement à l'islam. Ces connotations religieuses dans le discours journalistique sont surtout visibles par le lexique utilisé comme dans les expressions « par la grâce d'Allah » (699), « je prie Dieu » (990) et « grâce au Tout Puissant » (991).

/699/ Comme en témoigne la directrice du Centre d'écoute des femmes victimes de violence, Siniyah Mint Mohamed Saleck : « Pour la toute première fois, Khadijéto est venue me voir au mois de mars 2009 pour m'expliquer ses déboires conjugaux. Par la grâce d'Allah, nous avons

trouvé une solution auprès de la chargée des affaires sociales de la direction de la Sûreté nationale.»

/990/ « Je ne suis pas au courant de ses antécédents avec quelqu'un ; seulement elle a été victime de vols ces derniers jours. Une quarantaine de tissus et des bouteilles de parfums ont été emportés de sa chambre. Mais je prie Dieu pour que l'enquête ordonnée par le Parquet de Diourbel et ouverte par la gendarmerie de Touba, puisse permettre d'identifier dans les plus brefs délais le ou les auteurs de cet acte ignoble ». Ces propos sont de la dame Oumy Lô, la maman de Mously Lô, tuée vendredi soir, dans sa propre chambre.

/991/ Le cri de détresse de cette maman qui vient de perdre sa fille unique a eu un écho « favorable », grâce au Tout Puissant.

Dans les séquences (699) et (990), la connotation religieuse s'exprime à travers la voix de l'énonciateur d'origine : la directrice du centre d'écoute des femmes (699) et la maman de la victime (990). Ce n'est donc pas la foi en Dieu du journaliste qui se dessine dans ces passages. On pourrait donc penser que celui-ci n'utilise pas la conviction religieuse de l'énonciateur d'origine comme une stratégie de communication et qu'il s'attelle juste à respecter la textualité de l'énoncé rapporté. Nous avons cependant noté que les termes *Allah* et *Dieu* commencent par des lettres majuscules. Ce comportement discursif, apparemment anodin est pourtant lourd de sens. Il reflète la nature des relations que le journaliste scripteur entretient avec Dieu (Allah) et constitue par conséquent un indice qui pourrait dévoiler un aspect de son profil social.

Dans la séquence (991), le journaliste est plus explicite dans son positionnement. L'expression « grace au Tout Puissant » fait partie de ses propres mots. Il met ainsi en avant ses convictions religieuses. Un comportement bien réfléchi du moment où la foi du journaliste est visible même dans l'écriture : les majuscules dans l'expression *Tout Puissant*.

La connotation religieuse du discours journalistique est aussi visible lorsqu'il évoque certains comportements sociaux.

Dans les séquences (914), (915), (923) et (925), le journaliste rapporte des actes de pyromanie et de vandalisme causés par un groupe de jeunes.

/914/ YOUSSEU NDOYE, TETE DE FILE DES PYROMANES LAYENES: «Je ne regrette rien et si c'est à refaire, je le ferais».

/915/ Arrêtés la semaine dernière, ces vingt jeunes layènes sont accusés d'incendie volontaire et acte de vandalisme.

/923/ Aux enquêteurs, Youssou Ndoye Mou Baye Laye assène, « personnellement, je ne regrette rien. Et si c'est à refaire, je n'hésiterai pas une seule fois. Nous n'avons blessé personne et notre démarche est

motivée par la défense de notre conviction religieuse et de notre croyance.»

/925/ Et dans la nuit du mercredi 22 juillet aux environs de 1h du mat', Mbengue avoue avoir détruit et brûlé comme ses condisciples sur ordre de Youssou Mou Baye Laye.

Cependant, dans la mise en scène du discours, surtout à travers le mode de désignation des personnes, le journaliste établit un lien entre le crime et la confrérie religieuse à laquelle appartiennent les accusés. Dès le titre de l'article (914), il désigne les accusés par l'expression « pyromanes layennes ». il utilise aussi des expressions comme « ces vingt jeunes layennes » et « ses condisciples » pour montrer que les accusés ont certaines croyances en partage.

Dans la suite du récit, le journaliste insiste sur le caractère idéologique de l'affaire en faisant parler directement l'un des accusés qui assume son acte et dit être prêt à se sacrifier pour « la défense de [leur] conviction religieuse et de [leur] croyance » (séquence 923).

Notons qu'en dehors du fait d'avoir précisé que les accusés appartiennent à la confrérie layenne, le journaliste a fait preuve d'un effacement énonciatif exemplaire. Son discours aborde des croyances fortement ancrées dans la société sénégalaise et sur lesquelles il existe des opinions tranchées et difficilement corruptibles. Se positionner pour ou contre les faits qu'il rapporte risquerait de créer des groupes d'opinions autour de la question et, vu la passion suscitée, de créer une crise d'envergure. Ainsi, connaissant le contexte social sénégalais, le journaliste sait dans quel cas il peut chercher à agir sur le public et dans quel cas cela présente des risques. Par rapport à cela, il choisit de se positionner ou non, d'afficher ses croyances ou pas.

C'est le cas des séquences (677), (678) et (679) dans lesquelles le journaliste traite des problèmes découlant du contact entre l'islam et le christianisme.

/677/ « Apeline Mendy s'est convertie à la religion musulmane », lui avait-il dit.

/678/ « J'étais beaucoup affectée d'autant plus qu'Apeline, âgée de 17 ans, avait déjà fait sa première communion et sa confirmation », déclare la dame.

/679/ Et d'ajouter que son mari, qui ne pouvait accepter cela, n'avait pas manqué de tancer vertement leur fille. Suffisant pour que la nouvelle musulmane quitte la maison pour rejoindre le marabout en question chez lui.

Un aspect intéressant des croyances religieuses au Sénégal réside dans la complexité qui se dégage du terme « marabout ». En effet, plusieurs images du marabout sont présentées dans le corpus. On en distingue deux positions

principales : d'une part, le marabout digne de confiance, respecté et craint, d'autre part, le marabout dédaigné et malfaisant.

Dans les séquences (940), (943) et (944), le marabout *Sérigne Modou Kara* est présenté comme un guide religieux craint et respecté « qui n'a pas d'égal» (séquence 940), un guide dont le *talibé* (disciple) sur lequel il a tous les droits (944), est sa propriété absolue (943).

/940/ «Il faut donc attendre jusqu'à ce qu'il (Serigne Modou Kara) soit là parce que ce dont vous parlez est très sensible et Serigne Modou Kara n'a pas d'égal ici», nous a conseillé avec insistance Mame Thierno...

/943/ « Je vous remercie du fait que vous avez eu le réflexe professionnel de nous contacter avant de faire quoi que ce soit. Mais le conseil que je vous donne est que cette affaire est une affaire entre un talibé et son guide. Elle ne concerne personne d'autre. D'ailleurs, Saliou Sall est un talibé de Serigne Modou Kara comme les autres. Là où il est, il appartient à Modou Kara qui l'a mis là-bas (au verger du village de Gorom 2, Ndlr). La terre ne lui appartient pas », soutient Mame Thierno d'un ton menaçant.

/944/ Mieux, ajoute-t-il, « Modou Kara a mille fois le droit sur son talibé. Cette affaire est sensible vaut mieux la laisser tomber, personne n'y peut rien et Serigne Modou Kara n'est pas comme certains, ndax amou fi moroom (il n'a pas d'égal)», insiste Mame Thierno...

Le journaliste met ainsi l'accent sur les rapports sociaux au Sénégal indirectement influencés par la religion. Le disciple est perçu et se perçoit lui-même comme la propriété de son guide religieux. Il lui doit soumission et met les intérêts de celui-ci au-delà des siens ou de ceux de sa famille. Cette croyance est également illustrée par les séquences (914), (923) et (924) où les disciples d'un chef religieux (talibés) défendent le mausolée de leur marabout et en assument les conséquences. Ils déclarent être motivés par « la défense de [leur] conviction religieuse et de [leur] croyance ».

/914/ YOUSSEU NDOYE, TETE DE FILE DES PYROMANES LAYENES: «Je ne regrette rien et si c'est à refaire, je le ferais».

/915/ Arrêtés la semaine dernière, ces vingt jeunes layènes sont accusés d'incendie volontaire et acte de vandalisme.

/923/ Aux enquêteurs, Youssou Ndoye Mou Baye Laye assène, « personnellement, je ne regrette rien. Et si c'est à refaire, je n'hésiterai pas une seule fois. Nous n'avons blessé personne et notre démarche est motivée par la défense de notre conviction religieuse et de notre croyance.»

/924/ D'après son co-prévenu, Ibrahima Mbengue, 29 ans et chauffeur de camion, à maintes reprises ils ont demandé aux responsables des cabanons de s'écarter du mausolée. Mais ils ont fait la sourde oreille.

De même, dans les séquences (923) et (924), le marabout est présenté comme un homme respectable, influent et défenseur de la tradition. L'imam ratib (grand imam) de la mosquée de Ourosogui accuse l'Etat de vouloir « remettre en cause le riche patrimoine des populations du Fouta » (séquence 1031) et demande au gouvernement de « retirer la loi visant à interdire la pratique de l'excision » (séquence 1032).

/1031/ Interrogé sur cette arrestation, le porte-parole des guides religieux, par ailleurs imam ratib de la grande mosquée de la commune de Ourosogui, soutient que «c'est là une occasion pour l'Etat de remettre en cause le riche patrimoine des populations du Fouta ».

/1032/ Et l'imam Abou Ly d'ajouter « l'Islam a bel et bien autorisé la pratique de l'excision et nous demandons au gouvernement de retirer la loi visant à interdire la pratique de l'excision ».

A contrario, une conception négative du marabout se dessine dans d'autres articles. Celui-ci est présenté comme un truand (séquences 580, 581 et 583), un violeur (250), un adultérin (931), un meurtrier (994 et 995), un sorcier (777).

/250/ « Il m'a introduite dans sa chambre, m'a dit qu'il est marabout et a exhibé un arsenal de gris-gris. Il a menacé de gâcher ma vie si je m'opposais à lui et il m'a violée. La seconde fois, il a fait 7 nœuds sur un fil de laine qu'il a mis dans mon vagin. Il a fait des prières et m'a violée. Le lendemain, il m'a offert 125 francs et m'a libérée, non sans réitérer ses menaces ».

/580/ Le marabout nie avoir empoché trois millions et obtient la relaxe faute de preuves.

/581/ C'est donc dans ces circonstances, soutient-elle, qu'un jour, le marabout est venu chez elle avec plusieurs passeports diplomatiques.

/583/ C'est seulement à partir de ce moment, soutient-elle, qu'elle avait su que son marabout pouvait décrocher des titres de voyage.

/777/ Surpris, il déclare avoir été marabouté par ses voisins pour commettre un tel sacrilège.

/931/ Selon lui, son premier enfant âgé de 15 ans est le portrait craché d'un marabout de Kébémér auprès de qui sa femme s'était rendue pour se faire traiter de son infertilité.

/994/ Devant les limiers, le marabout meurtrier a retracé le film de cet horrible événement.

/995/ Après son forfait, le marabout tueur déclare avoir pris des tessons d'un verre d'essence pour crever les yeux de sa victime avant de donner un autre coup de marteau à la première personne, rencontrée au portail, qui était venue récupérer un parfum que Mously Lô lui avait vendu.

Le thème de l'intolérance développé par les journalistes reflète aussi certains aspects des croyances au Sénégal. Dans les exemples (1009), (1010) et (1011), la population s'insurge contre l'inhumation d'un homosexuel dans un cimetière musulman.

/1006/ De telles pratiques, étalées sur la place publique par de jeunes Sénégalais, sont jugées «contraires aux mœurs et aux réalités socioculturelles du Sénégal».

/1009/ C'était sans compter avec la population qui, mise au parfum, a vivement exprimé toute sa colère face à cet acte qu'elle a jugé comme une profanation de ce sanctuaire qu'est le cimetière.

/1010/ «La religion interdit formellement qu'un homosexuel soit enterré dans un cimetière musulman», dit elle.

/1011/ Ainsi, joignant l'acte à la parole, elle avisera la police et les sapeurs pompiers avant d'investir quatre heures plus tard, aux environs de 18 heures, le cimetière pour exhumer le corps.

L'homosexualité est perçue comme une pratique contraire aux valeurs de l'islam (1010) et « contraire aux mœurs et aux réalités socioculturelles du Sénégal » (1006). Une position apparemment opposée à celle de l'opinion internationale (séquences 1003 et 1004). On note toutefois la prudence du journaliste qui a préféré rapporter la position de chaque partie au style direct. Il prend cependant en charge la partie de son discours relative à l'insécurité dans laquelle les homosexuels se retrouvent.

/1003/ De telles peines ont été jugées sévères par l'opinion internationale et la France par la voix de sa secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme.

/1004/ Rama Yade s'était insurgée contre de telles pratiques « qui vont à l'encontre des différences ».

/1007/ L'opinion publique offusquée, s'en est vivement indignée.

/1008/ Les réactions peuvent être fatales pour les homosexuels d'où, l'invite faite par l'un de leurs conseils, Me Birame Sassourn Sy. Les homosexuels devront «faire preuve de discrétion, et se tenir tranquilles pour ne pas heurter l'opinion nationale», estime l'avocat.

Les croyances ne sont pas seulement fondées sur les religions révélées. Elles font aussi référence à l'animisme, aux traditions ou parfois à un mélange des trois. Par exemple, il est de coutume dans les sociétés africaines qu'en cas de

maladie, l'on fasse recours à la médecine traditionnelle plutôt qu'aux hôpitaux. Le journaliste, à ce propos, évoque des faits concernant des « marabouts traitant de l'impuissance sexuelle » et de la stérilité (245). Ce qui, cependant, cause quelques problèmes d'éthique comme le cas du mari qui soutient que l'enfant « est le portrait craché » du marabout traitant au lieu de ressembler à son père (séquences 931 et 932).

/245/ Cependant, pour établir la mauvaise foi du prévenu, Mes Nafissatou Touré et Ousseynou Gaye, usant d'astuces, l'ont poussé à avouer qu'il est en réalité marabout, traitant de l'impuissance sexuelle.

/931/ Selon lui, son premier enfant âgé de 15 ans est le portrait craché d'un marabout de Kébémér auprès de qui sa femme s'était rendue pour se faire traiter de son infertilité.

/932/ Ce traitement était devenu nécessaire, car après six ans de mariage le couple n'avait pas encore d'enfant, renseigne le mari / ajoutant avoir eu beaucoup de surprise en voyant sa femme rentrer de Kébémér, trois mois plus tard et sans qu'il l'ait approché, avec une grossesse.

De même, la magie et autres pratiques occultes étant une réalité sénégalaise, les journalistes y font référence sans s'inquiéter du fait que leur récit soit à la limite du plausible. En effet, pour un lecteur étranger aux réalités culturelles africaines, certains articles ne mériteraient pas leur place dans le genre journalistique ; ils seraient plutôt du domaine de la fiction. Le lecteur sénégalais par contre, s'y retrouve aisément. Le journaliste et lui se comprennent et partent du même seuil d'acceptabilité des contenus de l'information. Sinon, comment le journaliste peut-il évoquer un « Ndeup National » (séance d'exorcisme) sans prendre la peine de traduire l'expression (787) et la nécessité pour la police « de se prémunir de quelques gris-gris anti-djinn » (58) comme si cela allait de soi pour ceux de ses lecteurs qui sont étrangers au contexte culturel ?

/787/ Décidément, nous dit-on, le pertinent psychologue, Sérigne Mor Mbaye, n'avait pas tort de préconiser un Ndeup National pour soigner le malade Sénégal.

/58/ Les pandores de la Dic ont tellement ferraillé avec la communauté des pince-mérite de notre pays qu'ils ont dû se prémunir de quelque gris-gris anti-djinn.

/602/ VOULANT DÉMONTRER LES POUVOIRS DE SES GRIS-GRIS: Un «guerrier» s'éventre avec une arme blanche.

Dans la séquence (602) également, le journaliste rapporte avec ironie le cas d'un « guerrier » qui s'est fait *lâcher* par ses gris-gris. Il marque ainsi, de manière subtile, son point de vue par rapport à ces accessoires censés rendre invulnérables leurs détenteurs.

Un autre fait culturel récurrent dans les sociétés africaines particulièrement au Sénégal est le « vol de sexe ». Plusieurs articles du corpus évoquent cette pratique occulte et rien dans la mise en scène du discours ne reflète la réserve du journaliste. Dans les séquences (371), (372) et (373), le journaliste amusé, rapporte le vol et la restitution du « précieux arsenal » sans marquer une quelconque distance par rapport au contenu du message.

/371/ Convaincu que le rétrécissement de son sexe est l'œuvre de Kor Faye, le jeune charretier bande des muscles : « ma tég ko arrêt (ndlr : je lui ai asséné un violent coup de poing) », a-t-il indiqué au juge avec un authentique accent sérère.

/372/ Puis il dit s'être jeté sur son vis-à-vis qu'il met à terre en exigeant la restitution immédiate de son sexe.

/373/ Un acharnement qui n'est pas vain, selon le jeune charretier qui déclare avoir soudainement senti que son précieux arsenal avait repris sa place.

Par contre, dans les séquences (107), (108), (109) et (110), le journaliste marque une distance en plaçant les expressions « voleur de sexe », « preneur de sexe » et « victime » entre guillemets. Il précise ainsi au public qu'il n'y croit pas tellement. Cependant, s'il a jugé nécessaire de rapporter ces faits, c'est qu'il les juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

/107/ UN « VOLEUR DE SEXE » ÉCHAPPE AU LYNCHAGE À RUFISQUE

/108/ Les "preneurs de sexe" ont-ils repris du service par ces temps qui courent?

/109/ La « victime » dit avoir croisé le « voleur de sexe » aux environs de 21 heures dans un coin de rue.

/110/ C'est après l'avoir quitté que le bonhomme s'est rendu compte d'une chose étrange dans son corps. Il tâte son bas-ventre et constate la disparition de ses organes génitaux, dit-il.

Le poids de la tradition, comme celui de la religion, n'est pas négligeable dans la société sénégalaise. L'excision, par exemple, est une réalité au Sénégal et il s'agit là, d'un des problèmes que le journaliste peut contribuer à endiguer s'il s'investit. Rappelons que le rôle du journaliste est déterminant dans la formation de l'opinion publique. Si celui-ci a choisi de traiter du problème de l'excision, on s'attendrait à ce qu'il s'adonne à sa stratégie combien efficace pour former / transformer les mentalités. Pourtant le traitement de l'information dans les séquences (1032) à (1037) montre que le journaliste a choisi de rapporter les arguments d'un des partis et de se taire sur ceux de l'autre. Est-ce un choix

délibéré ? Le journaliste est-il pour l'excision comme les citoyens dont il rapporte les arguments ?

/1032/ Et l'imam Abou Ly d'ajouter « l'islam a bel et bien autorisé la pratique de l'excision et nous demandons au gouvernement de retirer la loi visant à interdire la pratique de l'excision ».

/1033/ Dans ce même ordre d'idées" Thierno Oumar Sow hausse le ton et lance « il y a des choses beaucoup plus graves et indécentes qui sont pratiquées au Sénégal et qui sont indignes. Il s'agit notamment de la consommation de l'alcool, de la prostitution qui est aujourd'hui légalisée dans le pays, du phénomène des jeunes qui fument la cigarette et du chanvre indien, Autant de choses qui devaient être non autorisées et que nous autres imams, dénonçons avec la dernière énergie».

/1034/ En tout état de cause, les chefs religieux se disent "prêts" à aller jusqu'au bout de leur combat, si l'Etat continue d'empêcher la pratique de l'excision dans le Fouta.

/1035/ Au même moment, les femmes montent au créneau et font remarquer que « l'excision n'a jamais tué quelqu'un ici au Fouta ».

/1036/ La dame Couma Guèye ajoute que l'Etat doit se ressaisir, car nul n'a le droit de bafouer la tradition de l'autre.

/1037/ « Nous avons trouvé un legs de nos aïeux, nous nous devons de le respecter dignement ; surtout si l'on sait que dans chaque région, il y a des pratiques qui se font, et l'Etat n'a jamais pipé mot... Donc qu'on nous laisse en paix, s'ils veulent la paix », soutient Mme Guèye.

Un autre aspect de la tradition qui est bien ancré dans les croyances au Sénégal est le pacte ethnique aussi appelé *parenté à plaisanterie*. Makhtar Diouf, traitant de la façon dont les Sénégalais vivent leur ethnicité, affirme que « l'ethnocentrisme des Sénégalais, au lieu de déboucher sur des tensions et des conflits, s'exprime pacifiquement et aussi, joyeusement, dans des plaisanteries interethniques qui font même complètement fi des barrières de statut social. » (1994 : 49). Les séquences (92) et (96) illustrent cette relation interethnique. Le journaliste scripteur de cet article appartient, à n'en point douter, à une ethnie qui a une *parenté à plaisanterie* avec les Sereer. Son patronyme (sans aller jusqu'à dévoiler son identité) le classe, en effet, dans l'ethnie pulaar qui entretient des *relations à plaisanterie* avec les Sereer.

/92/ Une histoire ! A la gare routière de Dakar, Ngor, un Sérère aux tempes creuses et à la tignasse en bataille ne parvient pas à détacher son regard d'une miche de pain aux promesses généreuses.

/96/ Mais c'est pour se rendre très vite à l'évidence : à côté des restes de sa baguette, un bout de billet de 5.000. Ngor a mangé la coupure avec son pain. Son exclamation résonne encore dans les oreilles de la dame : - Tchaay ! Qu'elle est chère cette miche de pain!

/544/ Selon nos capteurs et autres oreilles prolongées dans le nord du pays, les événements de ces deux derniers jours ont fortement écorché la légendaire fierté de Hal Pulaar des membres de la famille de Hassan Bâ, le Conseiller spécial de Njomboor.

Ainsi le journaliste qui, pour être objectif, doit s'effacer dans la mise en scène de son discours, devient visible non seulement par sa présence dans le discours mais aussi par l'affirmation de son identité. Ce comportement serait-il le même s'il ne partageait pas les mêmes croyances que son public ?

9.2.2 LES REPRESENTATIONS SOCIALES

En marge de ces croyances, certaines représentations sociales, comportements pas aussi fortement ancrés dans la société mais tout aussi déterminants, ont retenu notre attention. La perception de la notion de *famille*, par exemple, est spécifique au contexte sénégalais⁵³.

Dans la société sénégalaise, la notion de famille n'est pas seulement déterminée par les liens de sang. C'est aussi une question de classes d'âge et de respect mutuel. Par exemple une personne rencontrée dans la rue est automatiquement appelée « papa » ou « maman » si elle a l'âge des parents. Les séquences (79) et (81) en sont l'illustration.

/79/ Puis, l'émigré se propose d'accompagner « Oncle » Birane à l'étage, au terminal où il doit prendre son avion.

/81/ «Tonton» a droit à quarante kilos. Sur la bascule, trente-cinq kilos. Le service n'est pas gratuit. «Tonton» le comprend plus tard, lorsque son « neveu » lui propose de prendre avec lui le sac de sa sœur qui a un excédent. Le prix de la gentillesse, c'est le «crédit» de cinq kilos restants.

/233/ Informé de la situation, le père, face à ce dilemme qui touche « sa grande famille », dit avoir convoqué son beau-fils pour laver le linge sale en famille, // mais « il n'a pas daigné déférer à mon invitation », a-t-il déploré.

En effet, en Afrique comme au Sénégal, la famille ne se limite pas à la triade « père / mère / enfants ». Le Sénégalais a une conception élargie de la famille. Cette notion inclut les cousins, oncles, beaux-parents et même voisins (233). Ces valeurs tendent pourtant à disparaître avec le modernisme. Le journaliste lui-même n'y croit plus puisqu'il a pris la précaution de mettre les expressions *oncle*, *tonton* et *sa grande famille* entre guillemets. Un accord tacite avec le

⁵³ Spécifique au contexte sénégalais par opposition au contexte de la langue d'écriture et non par opposition aux autres contextes africains qui, eux, présentent beaucoup de similitudes avec le Sénégal.

lecteur qui, avec l'urbanisation, a acquis progressivement une nouvelle perception de la *famille*.

Au-delà de ces croyances et représentations sociales, l'ancrage du discours journalistique dans le contexte social se lit dans la connotation politique du discours. Dans les séquences (649), (651) et (654), par exemple, le journaliste fait un rapprochement entre un cas de viol et « un règlement de comptes politique ».

/649/ ABUS SEXUELS OU REGLEMENT DE COMPTES POLITIQUES ? Accusé de viol sur une gamine de six ans, le frère/chauffeur de la députée Fatou Aïdara, arrêté en plein meeting.

/651/ Et c'est pour révéler qu'elle a été abusée sexuellement par le sieur Cheikh Diop, frère et également chauffeur de la députée Fatou Aïdara.

/654/ Certains parlent même de « viol de la campagne électorale », pendant que d'autres, plus prudents, évoquent une cabale, car la mère de la victime serait un parent proche de Lamine Bâ, un autre postulant à la mairie des Parcelles Assainies.

Il s'est donc avéré que les médias constituent le miroir à travers lequel sont réfléchies les représentations et imaginaires sociaux. Selon Louis Quéré (1982), le discours des médias se trouve au cœur du processus identitaire. Le discours journalistique reflète, en effet, ce que le journaliste a en commun avec son lectorat et les autres citoyens acteurs des faits qu'il rapporte, une identité construite à partir d'une histoire commune.

9.3 INFLUENCES SOCIALES ET VISEE PRAGMATIQUE

Les influences sociales sur le journaliste sénégalais se manifestent, d'une part, à travers l'utilisation du wolof en alternance avec le français, langue d'écriture, d'autre part, à travers les connotations culturelles dans son discours. Ces pratiques discursives prouvent que l'appartenance du journaliste à un profil social bien déterminé, son identité culturelle, agissent sur son mode d'écriture au point de susciter sa prise de position par rapport aux faits présentés. Ce qui, par conséquent, l'éloigne de la neutralité recommandée par la profession. Que vise le journaliste à travers le recours au wolof et la mise en exergue dans son discours des croyances et représentations sociales ? Il s'agit encore une fois d'une stratégie de communication.

9.3.1 ALTERNANCE CODIQUE ET STRATEGIE DE COMMUNICATION

Le recours aux langues locales est source de subjectivité dans le discours journalistique. Les tentatives de traduction des énoncés en rupture accentuent la subjectivité du journaliste du moment où elles constituent une preuve que celui-ci reconnaît l'infraction. L'on se demande alors pourquoi le journaliste fait recours au wolof s'il sait que cela l'éloigne de la neutralité prônée par la déontologie.

L'alternance codique dans les faits divers des quotidiens sénégalais est un des phénomènes résultant du contact entre le français, langue officielle, et les langues locales véhiculant les représentations culturelles du contexte. Dans les textes explorés, écrire en français et non dans une autre langue est une clause du contrat de communication. Que le journaliste fasse recours au wolof constitue donc une violation du contrat qui le lie, d'une part à l'organe de presse, d'autre part, à son public. Pourquoi alors, sachant qu'il n'en a pas le droit, le journaliste fait-il recours au wolof dans les articles de faits divers ? Plusieurs hypothèses sont à considérer.

L'on pourrait supposer que le comportement discursif du journaliste n'est pas prémédité, que celui-ci pratique spontanément le parler bilingue compte tenu de l'environnement social dans lequel il évolue. Cet argument n'est cependant pas valable dans la communication écrite.

En effet, dans la communication orale, les locuteurs n'ont pas forcément conscience qu'ils recourent à l'AC. Ils ne se rendent pas compte du code qu'ils utilisent à tel ou tel moment de l'interaction, leur but principal étant de communiquer leurs informations et de se faire comprendre. L'AC à l'oral est donc considérée comme spontanée et non intentionnelle, comme le résultat du bilinguisme de l'énonciateur. La réalité est cependant tout autre dans les genres de la presse écrite. Comment, en effet, expliquer l'AC dans les discours écrits qui, eux, permettent le recule et donc la correction de ce qui se retrouve « par accident », de ce qui constitue une violation du code grammatical ? L'alternance

codique à l'écrit est, en réalité, un acte volontaire et intentionnel du locuteur ; une action individuelle, calculée et programmée à des fins pragmatiques. La thèse de la spontanéité pour expliquer l'AC dans le discours journalistique n'est donc pas recevable. La réponse est à rechercher ailleurs.

Une autre hypothèse est que le journaliste ne maîtrise pas la langue d'écriture et qu'il est alors contraint de faire recours à la langue locale pour combler ses lacunes.

Cependant, le recours à l'alternance codique n'est pas forcément signe de lacunes. Selon John Gumperz,

Relativement rares sont les passages où le changement de code est motivé par l'incapacité des locuteurs à trouver les mots pour exprimer ce qu'ils veulent dire dans l'un ou l'autre code. Dans bien des cas, l'information que fournit l'alternance pourrait tout aussi bien s'exprimer dans l'autre langue. (1982 : 63).

La preuve en est que, dans les textes explorés, le journaliste prend parfois la peine de mettre des parenthèses pour traduire les passages de son discours qui ne sont pas en français. Cependant, les locuteurs dont parle Gumperz sont des bilingues équilibrés. Le journaliste sénégalais en est-il un ? Est-il aussi compétent en français que dans sa langue première ?

Le journaliste tient un discours bilingue et fait alterner les systèmes linguistiques du français et de la langue locale à l'intérieur d'un même énoncé ou d'un énoncé à un autre. L'on considère généralement que les locuteurs faisant un usage considéré comme aléatoire de l'alternance codique ont de très mauvaises compétences dans les langues qu'ils ont à leur disposition. Cela ne se justifie pas dans les faits divers des quotidiens sénégalais même si l'analyse révèle un certain déséquilibre au niveau de sa connaissance des deux systèmes grammaticaux. Si le journaliste est plus compétent dans sa langue quant au répertoire lexical et à l'expressivité, il est plus compétent dans la langue d'écriture concernant les règles grammaticales régissant l'expression écrite dans le genre fait divers.

En effet, si l'on se penche sur le profil type du journaliste sénégalais, sur son cursus scolaire, l'on se rend compte qu'à l'écrit, celui-ci a plus de compétence en français qu'en wolof. Les journalistes sénégalais sont généralement alphabétisés en français et non dans leurs langues maternelles. Ils maîtrisent donc mieux la grammaire du français écrit que celle du wolof écrit. Cela explique l'application de la grammaire française au segment wolof et autres incorrections dues à la rupture du code linguistique. Il est donc évident que les causes de l'AC ne résident pas dans l'incompétence du journaliste en français.

Une troisième éventualité est qu'en insérant des expressions wolof dans son discours le journaliste vise uniquement le public avec lequel il a cette langue en partage réduisant ainsi son lectorat aux wolophones. Sachant que celui-ci prend la peine d'ajouter une parenthèse traduisant les séquences qui ne sont pas en français, les motivations du journaliste ne sont donc pas d'exclure un profil de lecteur de son public cible. En plus, généralement, tout comportement discursif du journaliste qui l'éloigne de la neutralité traduit un positionnement idéologique ou alors vise la satisfaction de certains enjeux professionnels notamment l'augmentation du nombre de lecteurs fidèles.

L'on pourrait aussi supposer que le recours au wolof dans le discours journalistique soit une réaction (inconsciente ?) du journaliste à la politique linguistique du pays qui « impose » le français en haut de la hiérarchie des langues. L'AC serait alors un moyen d'expression d'une résistance au français, langue du colonisateur. D'autre part, du fait que, de toutes les langues du Sénégal, c'est seulement au wolof que le journaliste fait recours, l'on pourrait penser que l'AC est un moyen d'action pour la wolofisation du Sénégal. Cependant, compte tenu des enjeux qui prévalent dans la communication médiatique, l'engagement du journaliste n'est pas un argument recevable dans la recherche des causes de l'AC. Les investigations doivent plutôt être orientées vers les enjeux du genre discursif.

En effet, un fait avéré est que lorsque le journaliste ne peut pas exprimer de façon satisfaisante les réalités socioculturelles sénégalaises, il fait recours aux langues locales. Il arrive, en effet, que le journaliste ne trouve pas ses mots dans la langue d'écriture ou que le répertoire de cette dernière ne soit pas adapté aux réalités qu'il désire exprimer. Il va alors puiser dans le répertoire de la langue locale qu'il partage avec la majorité de ses lecteurs, quitte à corriger son comportement en insérant des traductions approximatives.

Une analyse de la tentative de traduction des séquences wolof par le journaliste a révélé que celui-ci éprouve des difficultés à trouver des énoncés sémantiquement équivalents en français. Le problème réside surtout dans la perte de l'expressivité et de l'affectivité du discours. En effet, certaines exclamations et interjections n'ont pas d'équivalent en français. Si le journaliste devait s'exprimer dans la langue d'écriture, les propos rapportés perdraient toute l'émotivité et la spontanéité qui les caractérisent. C'est aussi le cas des proverbes et adages dont la portée réside plus dans la formulation et la tournure que dans le lexique. Une traduction n'aura pas le même effet sur le lecteur qui risque de ne pas parvenir à décoder le message transmis.

Ainsi, sachant que le journaliste met tout en œuvre pour rendre son récit captivant, l'on comprendrait que ses choix d'écriture l'orientent vers une langue véhiculant au mieux les réalités sociales évoquées. En effet, les faits que le journaliste rapporte se déroulent, pour la plupart, en contexte sénégalais ;

l'absence de marqueurs culturels dans la langue d'écriture constitue la raison majeure qui pousse l'énonciateur à se tourner vers le wolof, une langue qu'il a en partage avec la majorité de ses lecteurs et qui, par conséquent, est affectivement chargée. Vraisemblablement, en écrivant en wolof, le journaliste partage avec son public ce qui ne peut se dire que dans la langue « maternelle ». Cela confère au discours le ton de l'intimité, traduit la chaleur de l'interaction et marque la recherche de connivence et de complicité, atouts majeurs pour s'assurer de la fidélité du public.

Dans le DR en contexte journalistique, les enjeux professionnels poussent le journaliste à s'inscrire comme sujet dans son discours, à se dévoiler et surtout se présenter à son lecteur comme faisant partie des siens, comme celui avec lequel celui-ci partage des valeurs identitaires, comme celui qu'il faut écouter. En passant de la langue d'écriture à la langue locale, de « eux » à « nous », le journaliste dévoile son identité et met en exergue sa subjectivité dans l'intention de faire voir au lecteur qu'il existe un lien entre eux, un lien à resserrer. Cela constitue une stratégie infaillible pour satisfaire la finalité commerciale.

Ainsi, l'AC est une pratique à travers laquelle l'identité du journaliste se définit. Celui-ci met en évidence le sentiment identitaire comme moyen de rapprochement. Le journaliste, bien qu'écrivant en français, marque son attachement à sa culture en mêlant le wolof au français, une langue qui, vraisemblablement, n'est pas utile pour définir une identité culturelle entre le journaliste et le lecteur. L'affirmation de l'identité constitue donc une stratégie de communication pour le journaliste. L'AC est, en effet, un moyen de manifestation des représentations culturelles et d'une identité commune. C'est un procédé efficace pour rendre compte d'une culture et préserver des éléments de la culture locale. Pour le journaliste, c'est surtout un moyen efficace de toucher le lecteur dans son affect et de s'assurer de sa fidélité.

La rupture du code linguistique constitue donc une preuve évidente des influences sociales sur le discours journalistique parce qu'elle est graphiquement et typologiquement visible. Une incursion dans la profondeur des messages véhiculés par le journaliste, dans l'implicite et les non dits, révèle également un deuxième niveau de marquage du discours journalistique par le contexte social d'énonciation. Comment le journaliste dispose-t-il de son public dans son rapport au culturel, au politique, à l'idéologie ? C'est l'objet du deuxième paragraphe de cette partie.

9.3.2 IDENTITE CULTURELLE ET STRATEGIE DE COMMUNICATION

Le mécanisme de construction du sens dans le discours journalistique doit être pensé selon deux niveaux d'analyse : sur le plan des contenus et sur le plan des relations pragmatiques. De ce fait, la subjectivité du journaliste s'exprime non

seulement à travers ses choix d'écriture mais aussi à travers les rapports qu'il entretient avec son public. Comment le journaliste voit-il son lecteur ? Quelle relation identitaire construit-il avec celui-ci ? Telles sont les questions qui nous permettront de mesurer la part subjective qui découle de l'appartenance socioculturelle de celui-ci.

La perception que le journaliste a des autres acteurs de l'énonciation est déterminante dans la mise en scène de son discours. Le journaliste tient en effet compte du fait que les citoyens dont il rapporte les faits et dires sont protégés par la loi et peuvent porter plainte contre le journal pour préjudice moral et atteinte à l'intégrité. En plus, ceux-ci évoluent dans le même contexte que ses lecteurs. Il s'agit de parents, amis ou alliés de certains de ses lecteurs qui ne voudraient pas participer à la mise en cause de personnes qui leur sont chères.

Le lecteur du genre fait divers est certes avide d'histoires insolites mais il a ses propres valeurs sociales qu'il tient à préserver et à voir préserver par le journaliste. Des indélicatesses sur sa religion, son ethnie, sa confession, sa famille risquent de le choquer et de provoquer sa réaction. Celui-ci peut, par exemple, décider de ne plus acheter le journal ou même de l'attaquer en justice.

Le journaliste est de ce fait exposé à différents dangers : il ne doit pas porter préjudice à la religion, l'ethnie, l'idéologie... du citoyen parce qu'il risque de heurter l'un ou l'autre de ses lecteurs. Il ne doit pas violer la vie privée de tel autre citoyen parce qu'il risque d'exposer celui-ci aux attaques d'un groupe social « adverse » ou de s'exposer lui-même. Mais au-delà de tous ces dangers, le journaliste doit susciter l'attention de ses lecteurs pour vendre son histoire et faire face à la concurrence.

Par conséquent, en rapportant les actes, pensées, dires et écrits d'autrui, le journaliste est non seulement soumis à des règles déontologiques (objectivité et neutralité) mais aussi à des règles sociales. Pour lever de telles contraintes, le journaliste a intérêt à entretenir les meilleures relations avec son public, à avoir celui-ci dans son camp. Pour cela, il doit montrer au lecteur qu'il est un des siens, qu'ils partagent les mêmes valeurs, qu'ils s'indignent pour les mêmes choses, qu'ils apprécient les mêmes comportements, etc. D'où la forte connotation culturelle dans le discours journalistique.

Le journaliste doit, en effet, être en mesure de maîtriser les croyances et habitudes du contexte social pour trouver sa place dans le marché médiatique, remplir sa mission tout en ménageant la susceptibilité des uns et des autres. Un tel exercice ne peut se faire que si le journaliste met en avant son appartenance au même contexte culturel que son public et s'il engage son identité au service de ses motivations professionnelles. On comprendrait alors la part subjective de son discours malgré les règles d'éthique et de déontologie.

CONCLUSION

L'influence des langues locales sur le discours journalistique se manifeste dans les faits divers des quotidiens sénégalais par un discours bilingue donnant aux textes un caractère plus ou moins engagé, un ton spécial, une spécificité indubitable par rapport à d'autres contextes de communication médiatique. De même, par le recours au wolof, par ses références à certaines valeurs culturelles, le journaliste marque son discours de sa présence et perd de ce fait toute neutralité. Il met ainsi son identité au service de la stratégie de communication en dévoilant un aspect important de son appartenance sociale et en se positionnant par rapport aux croyances et représentations du contexte d'énonciation.

Ainsi, l'analyse d'articles de faits divers tirés de la presse écrite sénégalaise reflète à n'en point douter le métissage culturel et linguistique du journaliste énonciateur. Il ressort que, bien que celui-ci fournisse l'effort de garantir l'objectivité de son « papier » en le rédigeant dans un français « correct », c'est la subjectivité qui prend le dessus. Il ne peut, en effet, s'empêcher de donner à son discours le rythme, le goût, la saveur attendue par le public cible. Il puise alors autant dans la mémoire culturelle véhiculée par la langue d'écriture que dans les richesses de sa propre culture qu'il partage d'ailleurs avec son lectorat. Le résultat s'avère complexe mais très intéressant pour le linguiste analyste du discours. C'est en effet « par l'étude des mots, des signes, des images et du rythme que l'on parviendra à définir le « produit de l'interculturel » et, surtout, les mécanismes de sa production » (Pierre Dumont, 2004 : 66).

CHAPITRE 10: DE L'HETEROGENEITE A LA SUBJECTIVITE

Les différentes articulations de cette étude ont jusque-là démontré que, dans les faits divers des quotidiens sénégalais, les formes de discours rapporté sont spécifiques par rapport à celles définies dans les grammaires et que la subjectivité dans ces modes de représentation du discours d'autrui découle des enjeux professionnels et du contexte social d'énonciation. L'objectif de ce chapitre est de démontrer que la subjectivité du discours journalistique est mise en exergue par l'hétérogénéité qui caractérise le genre fait divers en contexte sénégalais, une hétérogénéité qui, elle-même, est la conséquence de la spécificité des modes de représentation de la parole d'autrui. Il s'agit donc de récapituler les différentes phases du comportement discursif du journaliste sénégalais dans la mise en scène de son discours en mettant l'accent sur l'hybridité qui les caractérise et l'impact de celle-ci sur l'objectivité du journaliste.

10.1 L'HÉTÉROGÉNÉITÉ EN LINGUISTIQUE DU DISCOURS

Dans les dictionnaires (*Le Larousse*⁵⁴, *Reverso en ligne*⁵⁵, *L'internaute.com*⁵⁶), le terme *hétérogénéité* est défini comme le caractère de ce qui est hétérogène, qui manque d'unité, qui est composé de choses, de personnes différentes, d'éléments de nature différente. Les synonymes attribués à ce terme⁵⁷ justifient l'usage qui en a été faite dans les analyses linguistiques.

L'hétérogénéité est ainsi le mélange d'éléments différents dans un seul ensemble. Ce terme devient un concept en linguistique à partir du moment où il intervient dans la théorisation de divers phénomènes langagiers. Certaines théories en analyse du discours envisagent, en effet, les phénomènes langagiers du point de vue de l'hétérogène. Le concept d'hétérogénéité peut, de ce fait, s'appliquer à plusieurs aspects de l'analyse linguistique. Il sert différentes approches portant sur une diversité d'objets. Il traduit toute démarche permettant de confronter ou de rapprocher deux ou plusieurs phénomènes sur un même objet pour déboucher sur une théorie ou son application.

Bakhtine, par exemple, problématise l'hétérogénéité qui se manifeste dans le discours par la pluralité des voix (*dialogisme*) et des points de vue (*polyphonie*). Jacqueline Authier-Revuz (1982), se fonde sur deux formes d'hétérogénéité pour poser son approche de la *représentation du discours autre* (l'hétérogénéité constitutive du langage et l'hétérogénéité montrée). Pour Emile Benveniste, la subjectivité énonciative se définit dans l'hétérogénéité, dans l'impossibilité de séparer l'un (*le je*) de l'autre (*le tu*). C'est, dit-il, « dans une réalité dialectique englobant les deux termes et les définissant par la relation mutuelle qu'on découvre le fondement linguistique de la subjectivité » (1966 : 269). Le linguiste envisage donc la langue du point de vue de l'hétérogène (sémiotique/sémantique ; individuel/social) pour asseoir son approche de *l'appareil formel de l'énonciation*. Ulla Tuomarla, dans une perspective textuelle, définit l'hétérogénéité comme « une composante fondamentale de la cohésion et de la cohérence discursive » (1999 : 63).

Notre analyse aborde ce concept comme la cohabitation dans le discours journalistique de divers modes d'énonciation (hétérogénéité énonciative), de plusieurs voix et points de vue (hétérogénéité discursive), de deux langues d'écriture (hétérogénéité linguistique) et de diverses cultures (hétérogénéité culturelle). Le discours de la presse se caractérise, en effet, par une forte hétérogénéité présente sous plusieurs formes.

⁵⁴ <http://www.larousse.fr>

⁵⁵ <http://dictionnaire.reverso.net>

⁵⁶ <http://www.linternaute.com>

⁵⁷ Disparité, diversité, variété, disproportion, particularité, contradiction, différence, pluralité, inégalité, distinction, antinomie, désaccord, incompatibilité, pluralisme, écart, divergence, séparation...

10.2 HETEROGENEITE ENONCIATIVE : LE MODE DU DIRE

Le discours journalistique dans les quotidiens sénégalais se caractérise, de prime abord, par l'hétérogénéité dans le mode d'énonciation, c'est-à-dire, par une diversité des formes de représentation de la parole d'autrui. La deuxième partie de l'étude a, en effet, relevé dans le corpus une grande variété de formes de DR. En rapportant le dire autre, le journaliste ne s'en tient pas, en effet, aux formes explicites (DD et DI). Il s'emploie à mélanger les marques conférant une grande hétérogénéité au champ du DR.

Ainsi, l'on retrouve la forme directe, par définition hétérogène, dans une variante typologiquement homogène comme dans la séquence (556).

/556/ Ensuite, n'en pouvant plus, il l'a fait claquer : il faut que les gens sachent raison garder pour éviter de nous entraîner dans certaines situations.

De même, la forme indirecte, par définition homogène, se retrouve sous la forme d'une variante typologiquement hétérogène telle que le DI avec guillemets (séquence 199).

/199/ En les écoutant, Kara constate que ces [sic] interlocuteurs « avancent avec insistance le départ imminent de Njomboor, à cause de son âge et surtout des difficultés multiformes que traverse le pays ».

Et surtout, une hétérogénéité dans les formes mixtes (495 et 590), ambiguës (959) ou complexes (384) apparaissent.

/495/ Ayant déféré à l'invitation, M. Camara révèle que la folle lui a dit dans sa chambre «dama la yeene sama bop», (ndlr : je m'offre volontiers à toi).

/590/ Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, qui restent convaincus que leur client a été victime d'une cabale et que c'est la «soi-disant plaignante qui devait être à sa place».

/384/ Mieux, le gars qui ne se définit pas comme un « tricheur » ni un « malhonnête », mais plutôt comme quelqu'un qui croit en des valeurs : « honneur, imagination et dévouement », ne manque pas de crier à l' « acharnement », un « (...) Je me dois de m'interroger, (...) sur l'acharnement qui me frappe, aujourd'hui, et qui me vaut d'être à la Une des journaux. Des journaux, avides de sensation et en violation des règles de la déontologie professionnelle, qui ne se donnent même pas la peine de prendre sa [sic] version », a aussi martelé Diop-l'ex-maire.

/959/ Pour le président du Clcop de Tomboronkoto, si l'Etat n'intervient pas en rationalisant très vite le secteur de l'orpaillage, «

l'insécurité alimentaire fera surface. Et ce sera très grave. Actuellement voir un jeune dans les champs est synonyme de déplacer des montagnes. Tous sont dans les placers pour d'hypothétiques grammes d'or. Où est ce que nous allons si nous abandonnons l'agriculture ? S'est-il demandé ».

Ce foisonnement de variantes formelles (*cf. chapitre 6*) traduit une forte hétérogénéité dans le mode du dire journalistique qui ne s'embarrasse pas de règles grammaticales pour contrôler l'adéquation des formes de représentation de la parole d'autrui avec la grammaire de la langue d'écriture.

De même l'hétérogénéité énonciative se manifeste à travers le caractère multimodal du discours journalistique. Pour informer, le journaliste pouvait s'en tenir à la modalité assertive ou tout au plus, faire recours au mode conditionnel ; or, l'on retrouve dans les séquences de discours rapporté des passages appartenant aux modalités exclamatives (786), interrogatives (161) et même injonctives (431). Cela accentue l'hétérogénéité dans le mode d'énonciation et par conséquent la diversité des formes, chacune représentant une stratégie de communication, un moyen pour le journaliste de satisfaire les enjeux professionnels.

/161/ Et vous savez quoi? Les soldats du feu disent ne pas disposer de véhicule pour se déplacer.

/431/ Et dites-vous bien que cette descente de bandes armées n'est que le remake des pillages qui se sont produits sur cette île en 1996 et 2003.

/786/ Tout compte fait, c'est quand le rideau est tombé à l'aube que les mélomanes se sont éclipsés. Repus d'avoir consommé et consumé une nuit entière à se nourrir de contre valeurs. Ainsi s'annonce l'Apocalypse !

L'hétérogénéité énonciative traduit ainsi l'hybridité, la mixité, l'ambiguïté et la complexité dans les formes de DR, des formes par lesquelles le journaliste rapporte au public ce qui s'est dit dans la société, ce qui a été dit par d'autres citoyens. Des formes dont la variété met en exergue la subjectivité du journaliste.

Comment l'hétérogénéité dans le mode d'énonciation occasionne-t-elle la subjectivité du journaliste ? Rappelons que l'opération de rapporter engage fortement l'énonciateur rapporteur. En effet, même lorsque celui-ci donne l'illusion de l'objectivité en respectant la textualité de l'énoncé rapporté, ses choix d'écriture lui permettent de marquer sa position par rapport aux contenus présentés, par rapport à l'énonciateur d'origine et même, par rapport à son interlocuteur. Les modalités exclamatives, interrogatives et injonctives lui permettent, par exemple, de quitter son statut de narrateur pour être acteur dans son propre récit. Grâce à une sélection spécifique du lexique, il peut donner au

lecteur une perception positive ou négative de celui dont il rapporte le dire. En un mot, le choix des formes de DR lui permettent de satisfaire les enjeux professionnels du moment où, chacune de ces formes, précisément chacune de ces variantes formelles, constituent une stratégie pour se positionner, interagir avec le public, s'en rapprocher ou se distancier.

10.3 HETEROGENEITE DISCURSIVE : PLURALITE DES VOIX

Si l'hétérogénéité énonciative se manifeste dans le mode du dire, l'hétérogénéité discursive, elle, est visible au niveau du dit, surtout dans le style du journaliste. En effet, une forte hétérogénéité se dégage de la pluralité de voix (dialogisme) et de points de vue (polyphonie) qui caractérise le discours journalistique dans les faits divers des quotidiens sénégalais.

La dimension dialogique du discours journalistique, son inscription dans les préconstruits qui existe dans l'interdiscours, laisse transparaître l'activation de différents sociolectes. En effet, les journalistes ont, au vu des textes explorés, une manière bien à eux de s'exprimer, de nommer les choses, présenter les faits, que l'on retrouve dans tous les quotidiens explorés, chez presque tous les journalistes scripteurs. Il s'agit d'expressions et de tournures qui reviennent régulièrement dans le corpus, un sociolecte à n'en point douter.

Nous avons, par exemple, observé chez les journalistes une similitude dans la manière de nommer leurs informateurs comme cela est illustré par les séquences suivantes pourtant extraites de quotidiens différents.

/187/ Complicé tout ça. Mais, Dame Justice a vu pire. Rv est pris mi novembre, selon nos amies les gorges profondes.

/306/ Pis, à en croire nos amies les langues ultra élastiques, son contenu, carrément atomique, renseigne sur les véritables raisons de la fatigue de « ngorsi ». Qui n'ont rien à voir avec une journée de travail ordinaire.

/561/ Selon nos amies les langues pendues, c'est vers 02 heures du matin que le gars a été entendu par les limiers qui l'ont expédié, très tôt le matin, chez le Substitut du procureur.

Ils ont aussi une manière de toujours remplacer « la dame » et « le monsieur » dans la chaîne de référence par leur équivalent en wolof *ngoor si* et *ndaw si* (séquences 166 et 514), de désigner les policiers par le mot wolof *coy* (291) et les démunis par *góor-góorlu* (740).

/166/ « Ngorsi » (le gars) qui a constaté quelque chose de bizarre chez un des passagers demande aux policiers de regarder dans les chaussures de ce dernier.

/291/ Après les affrontements du mardi et le décès d'un des leurs, les « coy » sont revenus chez les Sidibé. Et lorsque son frère a été informé de cette descente, il a tenté de prendre la poudre d'escampette. Dans sa fuite, un camion l'a heurté, selon Boubacar Sidibé.

/514/ Comment en est-on arrivé là ? Les langues élastiques nous disent que « ndawsi » (la dame) avait divorcé d'avec son mari, mais un

compromis fut trouvé par le proche entourage et le mariage a été scélé à nouveau, devant Imam et témoins.

/740/ Les gorgorlous vont avoir le tournis si on leur donne la valeur de la coke. Hé oui, retenez votre souffle, les 15kg de cocaïne sont estimés à... 750 millions de francs Cfa, a-t-on appris. Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes.

On observe aussi un discours caractéristique des chroniqueurs de justice (3), des amateurs de films et bandes dessinées western (186), des amateurs de football (28), etc.

/3/ Ainsi, Barassou Diawara, Sambou Sidibé, Aissatou Sidibé dite Asta, Mariama Sidibé, Abdourahmane Diallo, Assa Sidibé et Fanta Sidibé ont répondu hier des chefs d'inculpation suivants: opposition à une décision de justice, détention d'armes blanches, rébellion collective, outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions, menaces contre un huissier, coups et blessures volontaires.

/28/ Elle a reconnu que Khaly lui faisait à chaque fois des attouchements, la déshabillait, la faisait coucher... Suffisant pour que le pédophile soit envoyé au tribunal de Thiès, puis placé sous mandat de dépôt. A la barre, le mis en cause a dégagé en touche.

/186/ Et lorsque Peunde dégaîne et verse dans son dossier une décharge de Maï attestant l'existence du dû, cette dernière argue que sa signature sur ce document a été... falsifiée.

Par ailleurs, l'on observe dans le discours journalistique une cohabitation entre langage populaire et langage courant (304 et 543), entre le code de l'oral et celui de l'écrit (182, 197 et 551), un recours aux images qui donne au texte une dimension humoristique et ironique (387). L'ensemble confère au discours un ton spécial qui l'éloigne des genres de la presse écrite et le rapproche des textes littéraires de fiction.

/182/ Mais « nak », ne croyez surtout pas qu'il s'agit d'un dossier de divorce.

/197/ Eh bien ! Voilà Serigne Modou Kara qui retourne son « kala » (turban). Sans blague alors ! Depuis Paris où il se trouve, Kara a pondu un communiqué dans lequel il théorise son revirement.

/304/ : Revenu d'une journée de boulot particulièrement harassante, le gars, un des plus célèbres «cool» (vip) du Sénégal, plus riche que Crésus et réputé « yolam geeno » (coureur de jupons), s'engouffre dans ses toilettes. Histoire de se taper un bain d'enfer.

/543/ Mais certains esprits retors iront dire que Laye n'était en fait qu'un « meep » (appât). Pour se taper un «coof» (poisson), genre Haj Macky Nangal, et lui piquer, pardon retirer son passeport dans le seul but d'empêcher son décollage de Ndakaaru, dimanche prochain, pour rallier

Washington où il a toutes les chances de tailler bavette avec le nouvel homme fort du monde, Barack Obama. Cqfd.

/551/ Dis donc ! «Xana» Alioune Tine et ses amis de la Rencontre africaine des droits de l'Homme (Raddho), ils sont fâchés ? Manifestement ! Hier, ils ont pondu un communiqué intitulé « Non à la criminalisation de l'opposition politique », pour se prononcer sur l'affaire Nangal.

Dans la séquence (304), le journaliste adopte un langage populaire et même argotique comme s'il racontait une histoire à des amis dans la rue. Les mots « *boulot* », « *gars* », « *cool* », les expressions « *yolan geeno* » et « *se taper un bain d'enfer* » n'ont pas, en effet, leur place dans la presse écrite. Ils confèrent un certain profil à celui qui les utilise et marque le discours de cette empreinte. La subjectivité du journaliste est alors mise en lumière.

La subjectivité du journaliste est encore plus explicite dans la séquence (543). Non seulement celui-ci adopte un langage populaire mais il se reprend et se corrige comme s'il était dans une conversation à l'oral (« *lui piquer, pardon retirer son passeport* »). Cela prouve que le journaliste veut mettre en avant cette capacité qu'il a de s'exprimer à la manière d'une certaine catégorie de personnes ou de la façon qu'une certaine catégorie de lecteurs apprécierait. C'est aussi ce qui explique l'emploi, dans les séquences (182), (197) et (551), d'expressions comme « *nag* », « *Eh bien !* », « *sans blague alors !* », « *a pondu un communiqué* », « *dit donc !* », etc.

Ce mélange de code, de langage, de voix et de points de vue dans le discours contribue à placer le journaliste sur la scène des faits qu'il rapporte, à le rendre visible à travers son discours, à rendre visible ses opinions, à clarifier son positionnement, preuve de sa subjectivité. Comme dit Jean-Marie Prieur, « si la subjectivité peut être mise en relation de différents signifiants dans différentes langues [...], elle s'exprime également par la multiplicité des styles et des usages du langage auxquels recourt l'individu monolingue » (2006 : 113).

10.4 HETEROGENEITE LINGUISTIQUE : L'ALTERNANCE CODIQUE

L'hétérogénéité linguistique est une conséquence du mélange de langues dans le discours journalistique. Elle se caractérise par la cohabitation dans un même énoncé de deux ou plusieurs langues différentes et par conséquent, de deux systèmes grammaticaux différents. Dans les faits divers des quotidiens sénégalais, l'hétérogénéité linguistique découle essentiellement du mélange français/wolof comme illustré par les séquences (574) et (592).

/574/ Il avait ôté son pantalon jusqu'aux mollets, après « dafa ko jutaloon », a-t-elle soutenu

/592/ Qui l'eut cru, du « yapu xac » (viande de chien) servi, paraît-il, par un restaurateur marocain à ses clients !

Dans la séquence (574), le wolof côtoie le français dans la même phrase, sans transition, ni traduction. Un lecteur qui ne comprend pas la langue wolof ne sera donc pas en mesure de décoder le message. L'hétérogénéité de cette séquence est en effet significative du point de vue du profil du journaliste scripteur et en ce qui concerne les dispositions dans lesquelles celui-ci se trouvait lorsqu'il rapportait les faits : il n'agissait pas comme un journaliste soucieux d'élargir son lectorat (il l'a réduit aux lecteurs wolophones) mais comme un locuteur bilingue chez lequel l'alternance français/wolof est un comportement spontané et naturel. Par l'hétérogénéité linguistique, le journaliste laisse donc transparaître son « *moi intérieur* » et par conséquent l'expression de sa subjectivité.

Dans la séquence (592), le journaliste rapporte des faits qui ne se sont pas déroulés en contexte sénégalais. Le recours au wolof traduit juste un souci d'efficacité. En effet, l'expression « yapu xac » est exactement la même que « viande de chien ». Seulement, pour le lecteur sénégalais, la version wolof active un cliché représentatif de la culture locale : *la viande de chien est impure et impropre à la consommation ; elle suscite dégoût et rejet.*

Ainsi, pour que le lecteur mesure la gravité des faits qu'il rapporte, le journaliste n'hésite pas à utiliser un discours linguistiquement hétérogène même si cela le présente comme la source d'un jugement de valeur et met en exergue sa subjectivité.

Notons qu'il a aussi été relevé des cas d'hétérogénéité linguistique due au mélange de la langue d'écriture avec des langues étrangères autres que le wolof. Il s'agit de l'arabe (893), de l'anglais (803) et du russe (404).

/404/ Niet des boulangers qui exigent d'abord que l'Etat baisse le prix de la tonne de farine.

/803/ Dans son jugement, le tribunal a reconnu que « diverses causes indirectes ont pu jouer dans la survenue de cette catastrophe aérienne : anomalies dans le stockage et la distribution du carburant, nervosité et stress intense engendrés autour de l'avion du fait du surbooking, irritabilité du commandant qui, impatient de décoller, n'avait pas estimé utiles certaines vérifications ».

/893/ O. Ndiaye parviendra néanmoins à se rendre dans leur daraa sans piper mot à qui que ce soit. Mais, de retour à la maison, la fille éclate en sanglots et commence à se torturer de vives douleurs au bas-ventre. Elle révélera à ses parents et à sa tante Tieck Ndiaye, éprouver beaucoup de mal pour uriner.

Les causes de ces cas de mélange du français avec d'autres langues étrangères sont moins liées à la pragmatique communicationnelle du discours journalistique. Ce comportement discursif serait plutôt imputable au fait que le terme inséré est un emprunt du wolof à l'arabe (séquence 893), à la nature des faits rapportés qui sont liés au domaine de la navigation aérienne (séquence 803) ou à une habitude langagière du journaliste pour lequel le « *niet* » traduit un refus plus catégorique que son équivalent en français (404).

L'hétérogénéité dans l'usage de la langue se caractérise aussi par la cohabitation de systèmes graphiques différents dans le discours. Par exemple, dans les séquences (387) et (740), le journaliste a fait recours à deux alphabets différents pour écrire le même mot (góor-góorlu) et dans les séquences (96) et (508), le même son [c] est orthographié selon l'alphabet français (tch-) et selon l'alphabet wolof (c-).

/96/ Mais c'est pour se rendre très vite à l'évidence : à côté des restes de sa baguette, un bout de billet de 5.000. Ngor a mangé la coupure avec son pain. Son exclamation résonne encore dans les oreilles de la dame : - Tchaaay ! Qu'elle est chère cette miche de pain!

/387/ Dans la mélasse jusqu'à la moustache parce que poursuivi par une foule de « goorgoorlu » (crève-la-faim) qu'il a, paraît-il, roulés dans la farine et la salive, Diop-l'ex-maire de la Ville de Ndakaaru, qui, après les gendarmes, se défoule sur les journalistes, cause, à ses yeux, de ses maux, ne doit pas une fière chandelle à Njomboor.

/508/ Ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions dans le public, mais aussi dans le box des accusés où un détenu en attente d'être jugé a lancé : « cëë ! kii moo mëna fen » (mdlr : quel sacré menteur).

/740/ Les gorgorlous vont avoir le tournis si on leur donne la valeur de la coke. Hé oui, retenez votre souffle, les 15kg de cocaïne sont estimés à... 750 millions de francs Cfa, a-t-on appris. Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes.

Il arrive aussi que le journaliste utilise la grammaire française pour régir l'accord au sein des énoncés wolof (403) ou qu'il attribue un genre à un substantif wolof alors que cela n'est pas autorisé par la grammaire wolof (512).

/403/ Le premier, décidé à contenter les « goorgoorlus » (crève-la-faim) esquintés par le prix de la baguette de « mburu » (pain) : cent soixante-quinze (175) francs Cfa, décide d'imposer, le 09 janvier 2008, une baisse de vingt-cinq (25) francs Cfa.

/512/ Dernièrement, nous évoquions le « waxtaan » (discussion) particulièrement mouvementé qu'il avait eu avec l'un des syndicalistes de l'hosto, qui l'empêchent de dormir.

Cette situation d'incompatibilité des langues dans leur fonctionnement ne bloque pas pour autant le mécanisme de construction du sens. Elle traduit néanmoins le malaise du sujet parlant, son incapacité à « tout dire » dans une seule langue. Tzvetan Torodov, à ce propos disait « chacune de mes deux langues était un tout, et c'est précisément ce qui les rendait incombables, ce qui les empêchait de former une totalité nouvelle. » (1985 : 25).

L'hétérogénéité linguistique se traduit donc par un usage spécifique de la langue d'écriture qui se caractérise par l'insertion d'autres langues et une certaine confusion dans l'application du système grammatical. Or les énoncés étrangers à la langue d'écriture sont des marqueurs de subjectivité du moment où ils permettent non seulement de relever des stéréotypes de pensées et des clichés représentatifs mais aussi de peindre le caricatural, le tragique, l'inhabituel, etc. Ce recours au parler bilingue prouve surtout que l'identité du journaliste énonciateur se situe dans la jonction des deux langues, à un carrefour où leur rencontre est parfois harmonieuse, parfois dissonante. En effet, l'identité du journaliste ne se définit pas seulement par son rapport au français ni même uniquement par son rapport au wolof mais par la complémentarité qui les caractérise.

10.5 HETEROGENEITE CULTURELLE : METISSAGE ET DIVERSITE

Le discours journalistique en contexte sénégalais se caractérise par un véritable métissage culturel. On y découvre l'identité plurielle du journaliste ballotté entre deux cultures : les reflets des valeurs culturelles locales entremêlées avec celles véhiculées par la langue d'écriture. Le fait divers en contexte sénégalais constitue en effet un mélange hétérogène, un environnement textuel où l'identité discursive et l'identité sociale du journaliste se conjuguent.

A l'ancrage du discours journalistique dans la culture locale (démontrée dans le chapitre 9) se superpose une autre influence, celle de la culture occidentale véhiculée par la langue d'écriture. En effet, l'hétérogénéité culturelle se manifeste dans les textes explorés à travers des énoncés doxiques (séquences 17, 115, 167) et autres expressions véhiculant des valeurs culturelles occidentales (303) ainsi que l'allusion à certains événements tels que *la Saint-valentin* dans la séquence (76).

/17/ Un nommé Diawara tentant de prendre la poudre d'escampette à la vue des policiers a été interpellé près de la voie ferrée.

/76/ Soudain, apparaît un jeune homme qui, un peu plutôt dans un souk, a aidé à dénicher les deux ou trois babioles pour les enfants, un cadeau pour la dame, histoire de compenser cette Saint-valentin passée hors du pays sans trop croire en cette vague de petits caprices de citadins à l'ère du double-clic et de ses mille « crac-crac ».

/115/ Tirant le diable par la queue, M. Deschamps a pensé à son ancienne banque.

/167/ Sachant que les carottes sont cuites, le mis en cause s'exclame et accuse un autre passager d'avoir glissé le téléphone dans ses chaussures.

/303/ Mille milliards de mille sabords! Comme disait le capitaine Haddock, compagnon de Tintin.

Dans la mise en scène de son discours, le journaliste s'investit en tant que sujet énonciateur, être de langage, avec une identité culturelle précise, façonné dans un milieu religieux, idéologique précis, ayant ses propres sens des valeurs, du comique, de l'honneur, du tragique... Or, nous savons que la langue est par excellence le véhicule d'une culture. Ecrire dans une langue, c'est s'approprier la culture véhiculée par celle-ci et la faire sienne. En écrivant en français, le journaliste sénégalais trempe sa plume dans une mémoire culturelle qui n'est certes pas la sienne mais qu'il a acquise et intégrée par le biais de la langue.

Le journaliste scripteur sénégalais, est donc indéniablement soumis à un conflit intérieur. Il est tiraillé entre deux cultures : d'une part, une mémoire culturelle, un sens des valeurs, des centres d'intérêt, des façons d'agir et de penser qu'il

partage avec son public ; d'autre part, un outil de communication (la langue française) qui n'est pas adapté à la situation de communication vu les relations identitaires qui le lient à son lectorat. Ainsi, le discours journalistique, fortement hétérogène, est traversé par l'interdiscours, les croyances partagées, les langues en présence, les identités plurielles. L'hétérogénéité culturelle est, de ce fait, l'expression de l'étroite relation entre l'identité discursive du journaliste et son identité sociale.

10.6 DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ A LA SUBJECTIVITÉ

Ainsi, en rédigeant son texte, le journaliste sénégalais ne semble se soucier ni de la correction de la langue ni des frontières entre l'oral et l'écrit ou entre les niveaux de langue. Il emprunte aux langues locales, donne à son discours des connotations religieuses, ethniques et même politiques. Il ne fait preuve d'aucune inhibition. Il en résulte un certain mélange de styles, d'outils et paramètres linguistiques, un certain métissage dans la langue, dans le langage, la culture... bref une certaine hétérogénéité. Cela fait la spécificité du genre fait divers en contexte sénégalais.

Dans les quotidiens sénégalais, le genre fait divers se caractérise donc par son hétérogénéité, une hétérogénéité énonciative par la complexité, la mixité et l'ambiguïté des formes de DR ; une hétérogénéité discursive par la pluralité des voix, le niveau de langue et la spécificité du style ; une hétérogénéité linguistique par le mélange et l'alternance des langues, de leurs grammaires et systèmes graphiques respectifs ; une hétérogénéité culturelle par le métissage et la diversité qui caractérisent les représentations et imaginaires sociaux convoqués.

Trois concepts clés traduisent ainsi la spécificité du genre fait divers en contexte sénégalais : complexité, hétérogénéité et métissage. Il s'agit de la complexité des formes de DR par rapport à celles manipulées en classe de langue, de l'hétérogénéité dans le dire et le dit c'est-à-dire dans le mode d'énonciation, dans le discours et dans la langue et du métissage culturel véhiculé par l'identité plurielle du journaliste énonciateur.

Les articles de faits divers dans les quotidiens sénégalais sont, à n'en point douter, des textes rédigés dans un style « hors du commun ». Le journaliste s'y exprime dans une interlangue, le francénégalais⁵⁸, témoignage éclatant de la diversité linguistique et culturelle dans laquelle il baigne et sous la contrainte de laquelle il écrit. Il s'agit là, de mélange, de métissage, d'hybridité. Par son hétérogénéité, sa pluralité, sa mixité, la nature de sa fonction, le fait divers est un genre spécifique dans la presse écrite, une spécificité qui accentue la subjectivité du journaliste énonciateur.

Une telle spécificité n'est certes pas flagrante dans un contexte où la langue d'écriture est en même temps la langue des interactions sociales (la France, par exemple, en tant que nation cosmopolite) mais elle existe dans une moindre mesure car toute langue est en elle-même hétérogène en ce sens qu'elle est un espace de rencontre de plusieurs langues, divers sociolectes, divers idiolectes. L'on comprendrait donc l'hétérogénéité du discours journalistique en contexte

⁵⁸ Selon l'expression de Mamadou Cissé (2000)

sénégalais puisqu'un discours en contexte d'énonciation monolingue n'échappe pas à l'hétérogénéité langagière.

Ainsi, le discours journalistique dans les faits divers des quotidiens sénégalais est la preuve de la dynamique sociale, de ce qui rassemble les hommes dans leur spécificité. Il raconte l'histoire de la formation / transformation des valeurs culturelles dans la société sénégalaise. Une société qui porte les traces des contacts séculaires avec d'autres cultures (la civilisation musulmane, la civilisation occidentale et la mondialisation).

La spécificité du genre fait divers réside donc dans son caractère hétérogène. Une hétérogénéité au centre de laquelle se trouve le journaliste, sujet énonciateur, maître d'œuvre. Cela pose, en effet, une problématique, celle des positions subjectives en contexte multilingue.

Le concept de subjectivité est appréhendé, en linguistique de l'énonciation, selon deux niveaux de fonctionnement : l'immanence au langage et l'inhérence au discours.

Pour Emile Benveniste, la subjectivité trouve son fondement dans la langue. Le langage, dit-il, est « la possibilité de la subjectivité qui en constitue une propriété fondamentale » (1966 : 263). Cette forme de subjectivité stipule que l'on ne peut user du langage sans employer les déictiques et autres marques qui se définissent toujours par rapport à l'instance d'énonciation. Selon Benveniste, « une langue sans l'expression de la personne ne se conçoit pas » (idem : 261). Cette forme de subjectivité, détectable par la recherche des déictiques est qualifiée de subjectivité au premier degré.

Un deuxième degré de la subjectivité est défini par Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980). Il s'agit de la subjectivité dite évaluative et affective. Cette forme de subjectivité dénonce « la réaction émotionnelle du sujet qui s'avoue implicitement ou explicitement comme source d'interprétation et d'évaluation du référent qu'il est censé décrire ». Elle est détectable par la recherche de modalisateurs et de substantifs évaluatifs organisant le discours en termes de jugement de valeurs, d'adhésion ou de rejets de la part du sujet.

Notre analyse de la subjectivité se situe à ce niveau. Elle a démontré la part subjective du journaliste dans les formes de représentations de la parole d'autrui, dans les stratégies professionnelles de mise en scène du discours et surtout dans les formes d'expression culturelle qui se dégagent de l'identité des co-énonciateurs. Selon Jean-Marie Prieur (2006),

L'obstacle que représente la pluralité au prisme de la linguistique et des sciences cognitives n'est ni un fait accidentel, ni un phénomène marginal par rapport au langage, mais une dimension constitutive essentielle, dans leur être même et dans leur rouage, du langage et de la subjectivité : il n'est pas de

langue qui ne soit une langue-mixte, il n'est pas de subjectivité qui ne soit composite.

Prieur, dans son analyse du multilinguisme et du sujet multilingue recommande, en effet, la prise en compte d'une pluralité linguistique et culturelle dans la structuration de la subjectivité.

Cependant, toute cette subjectivité qui se dégage du discours journalistique est-elle réellement préméditée, planifiée et structurée dans le but de satisfaire l'enjeu de captation et la finalité commerciale ? N'existe-t-il pas une part de subjectivité qui échappe à l'orchestration du journaliste dans la mise en scène de son discours ? Nous nous rendons compte que nous avons omis les paramètres psycho-cognitifs dans l'analyse du comportement discursif du journaliste. Certes la subjectivité de celui-ci est liée au contexte social dans lequel il évolue avec les autres acteurs de l'énonciation mais les causes profondes sont à rechercher dans le choc produit dans son subconscient par le caractère instable de son identité qui, en réalité, est un « *agencement composite d'éléments disparates et hétérogènes* » (Prieur, 2006).

CONCLUSION

Ainsi, dans les faits divers des quotidiens sénégalais, le mode de représentation de la parole d'autrui est très ambigu et nécessite un travail d'interprétation : le style est surprenant (parfois mesuré, parfois populaire), le niveau de langue instable, le code de l'oral et celui de l'écrit se côtoient, des passages en langues locales intégrés au fil du discours, la grammaire wolof côtoie celle de la langue d'écriture... un environnement textuel hautement hétérogène. Le genre faits divers en contexte sénégalais se caractérise donc par son hétérogénéité. Une hétérogénéité qui est le lieu de foisonnement de la subjectivité du journaliste énonciateur, elle-même liée au profil social des acteurs de l'énonciation. Par ailleurs, l'analyse du comportement discursif du journaliste sénégalais révèle chez celui-ci des difficultés d'identification par rapport aux langues qu'il manipule. Quelle est la relation entre le concept de subjectivité et la diversité psychique interne du sujet énonciateur en contexte multilingue ? Cela constitue une perspective de recherche pour le psycho-analyste du langage.

L'alternance ou le jeu des langues et des styles permet d'interroger le fonctionnement « intrapsychique » des sujets confirme le point de vue « polyphonique » ou « polylogique » de la psychanalyse sur l'expérience humaine : celui d'une subjectivité constituée de l'agencement d'« aires » psychiques étrangères, hétérogènes, combinées ou séparées, entremêlées ou clivées. (Jean-Marie Prieur, 2006).

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de cette étude, nous nous sommes attelée à répondre à trois questions fondamentales portant sur le champ du DR, le fonctionnement de la subjectivité et la spécificité du genre faits divers.

» » » Sur la question de l'adéquation entre le DR, concept grammatical et le DR, fait de langue en société, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle dans les faits divers des quotidiens sénégalais, les formes de discours rapporté sont spécifiques par rapport aux caractéristiques définies dans les grammaires.

En effet, l'exploration du corpus révèle une grande complexité dans les modes de représentation de la parole d'autrui. Au-delà des faits de parole, le DR peut représenter du paraverbal et même du non verbal. Son champ couvre aussi bien les propos d'autrui que ceux de l'énonciateur rapportant, aussi bien du dire antérieur que du dire fictif. Le journaliste sénégalais fait peu usage des formes canoniques et a une prédilection pour les formes mixtes et autres variantes difficiles à classer. Ainsi, le champ formel du DR se révèle beaucoup plus large que celui défini dans les grammaires et celui-ci présente des particularités de construction qui échappent aux règles d'écriture en vigueur. Certaines variantes sont spécifiques au genre, d'autres sont spécifiques au contexte d'énonciation. L'on comprend donc la nécessité de revoir la caractérisation des objets linguistiques selon les genres discursifs et les contraintes du contexte d'énonciation.

Il s'est aussi avéré que certaines descriptions syntaxiques dans les ouvrages de références ne tiennent pas compte de la possible pluralité des voix dans l'énoncé. Cela peut pourtant rendre caduques ou incomplètes quelques règles de fonctionnement syntaxique. L'exemple de la modalité hypothétique, de la passivation et de la négation traité dans l'analyse constitue un argument de taille pour défendre le fait que le niveau d'analyse dans les descriptions linguistiques doit définitivement passer de la phrase à l'énoncé. Cela fait partie d'un processus logique dans l'évolution de la science linguistique. L'analyse a donc mis en lumière la nécessité de compléter la conceptualisation du phénomène langagier dans les grammaires.

Aussi, un travail doit-il être fait dans la conceptualisation des objets linguistiques et par conséquent, en didactique des langues. A quoi sert l'apprentissage si le fait de langue étudié en classe n'est pas celui que l'on retrouve dans la vie quotidienne, en situation réelle de communication ? Les progrès de la recherche en linguistique sont indéniables mais cela ne se ressent pas dans les pratiques didactiques ni au niveau des démarches, ni en ce qui concerne le matériel pédagogique. Il serait donc souhaitable qu'un état des lieux des descriptions linguistiques dans les ouvrages de références soit envisagé et

que certaines caractérisations, définitions et normalisations soient revues en tenant compte des paramètres du contexte d'énonciation et du phénomène de prise en charge énonciative. Il s'agit d'adapter les ouvrages de référence à l'évolution de la recherche en sciences du langage. En effet, la linguistique de l'énonciation (la pragmatique pour d'autres) n'est pas une branche de la linguistique ; c'est plutôt la forme moderne de la discipline. Ses résultats doivent servir la didactique des langues.

Ainsi, la situation de classe était le point de départ de cette analyse du discours rapporté. Nous y revenons avec une recommandation, celle d'adapter les grammaires aux progrès de la science linguistique.

» » » Concernant la question du fonctionnement de la subjectivité, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle l'expression de la subjectivité dans le discours rapporté repose sur deux facteurs essentiels : le genre textuel support du discours et le profil social des acteurs de l'énonciation.

D'une part, l'étude a démontré que la fonction du genre faits divers qui est, non seulement d'informer mais aussi de divertir et de susciter le débat social, a un impact sur la forme d'écriture journalistique. Elle explique la légèreté du ton, la spécificité du style, le mélange et l'alternance des langues, la prise de position explicite du journaliste soucieux de former et formater l'opinion publique autour des problèmes sociétaux qu'il rapporte.

D'autre part, il s'est avéré que le profil social du journaliste (sa langue « maternelle », ses croyances, son ethnie, son idéologie, ses représentations, sa formation ...) se reflète dans son discours. Il choisit de mettre en exergue d'un ou l'autre de ces facteurs d'influence pour atteindre son but qui est d'agir sur le lecteur. En effet, tout dans les choix d'écriture du journaliste nous ramène à la visée pragmatique du discours, celle de satisfaire aux finalités professionnelles. Les variantes formelles du DR, la thématique, l'alternance des codes linguistiques, les représentations sociales ..., tout participe à la mise au point d'une stratégie d'écriture visant le deuxième pôle de la communication, le public.

De toute évidence, si le journaliste devait s'adresser à un public non wolophone hors du Sénégal, il n'allait pas adopter la même forme d'écriture. Une grande part de la mise en scène du discours est adaptée au profil social de son public cible pour mettre celui-ci dans les meilleures dispositions de décodage du message et d'adhésion au parti pris implicite du journaliste.

Ainsi, une notion considérée comme théorique se révèle être la clef de l'action journalistique. Toutes les stratégies discursives journalistiques tournent, en effet, autour du mode d'insertion du dire d'autrui, des manipulations de celui-ci, de ses réadaptations, de son « assaisonnement ».

Notre hypothèse se trouve donc confirmée et nous estimons par conséquent que le deuxième objectif de la recherche est atteint même si, c'est le lieu de le préciser, l'analyse n'a pas pris en compte un facteur non moins pertinent, les *déterminations* « *psy-* »⁵⁹.

En effet, Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009), dans sa reformulation du schéma de la communication de Roman Jakobson, a proposé la prise en compte de certains facteurs dans les modèles de production/interprétation d'un énoncé ; il s'agit des *contraintes de l'univers du discours*, des *compétences linguistique et paralinguistique*, des *compétences idéologique et culturelle* et des *déterminations* « *psy-* ». La présente analyse a effectivement pris en compte chacun de ces facteurs à l'exception du dernier. Il s'agit pourtant d'un critère non négligeable dans l'analyse de la production langagière du moment où, le *sujet parlant* est aussi un *sujet pensant*. Les facteurs psychologiques et psychanalytiques sont donc tout aussi importants dans les mécanismes de production du discours et de construction du sens. Cela s'avère encore plus intéressant dans le discours rapporté où le rapport à l'autre (énonciateur d'origine et/ou interlocuteur) peut influencer les dispositions psychologiques du sujet énonciateur. Il s'agit donc d'une perspective de recherche fort intéressante pour les sciences du langage.

Les facteurs psychologiques sont également déterminants dans l'analyse du rapport de l'énonciateur à la langue. Les investigations sur l'alternance codique au sein des textes explorés ont, en effet, démontré une telle complexité dans l'utilisation du code linguistique d'un contenu à un autre que l'on se doit de s'interroger sur la perception que le journaliste a de chacune des langues qu'il utilise. Chacune a visiblement une fonction dans laquelle elle excelle plus que l'autre pour véhiculer l'émotif, le culturel, le moderne, le concret, l'abstrait, le technique, l'idéologique, etc. un processus psychologique n'est-il pas à l'origine d'une telle répartition fonctionnelle des langues dans le discours journalistique ? La question mérite d'être approfondie.

Un autre argument plaidant pour la prise en compte des déterminations « *psy-* » dans la communication journalistique en contexte sénégalais réside dans le choix du genre grammatical à appliquer aux substantifs wolof dans l'alternance codique. En effet, sachant qu'en dehors du biologique, le wolof n'a pas de genre grammatical, l'on se demande si le journaliste procède par intuition ou s'il existe une logique qui guide le choix du genre.

Les facteurs psychologiques dans la communication en contexte plurilingue, particulièrement en contexte francophone africain, constituent donc une perspective de recherche fort intéressante en sciences du langage.

⁵⁹ Cf. schéma n°1.

» » » La troisième question de recherche porte sur la spécificité du genre faits divers en contexte sénégalais. Notre hypothèse était que la spécificité du genre fait divers en contexte sénégalais réside dans la forte hétérogénéité qui caractérise l'écriture journalistique.

En effet, en portant notre choix sur le fait divers plutôt que sur tout autre genre de la presse écrite, nous étions loin d'imaginer les difficultés auxquelles nous allions être confrontée. Nous nous attendions à explorer des textes appartenant à un genre classique et à en extraire du discours rapporté sans difficulté particulière. Quelle ne fut notre surprise lorsque nous nous trouvâmes confrontée à des textes rédigés dans un style « hors du commun ».

Il est vrai que, vu sa fonction de divertissement, le sensationnel est une caractéristique du fait divers et quelques particularités d'écriture ne feraient pas sa spécificité si le phénomène n'avait pas atteint les proportions mises à jour par l'étude (chapitre 9). En effet, dans la mise en scène de son discours, le journaliste sénégalais ne semble se soucier ni de la correction de la langue ni des frontières entre l'oral et l'écrit ou entre les niveaux de langue. Son discours se caractérise par un *langage parlé* ponctué d'imitations, d'amplifications et même de caricatures. Il emprunte aux langues locales, donne à son discours des connotations religieuses, ethniques et même politiques. A cela s'ajoute la pluralité des voix, la dramatisation, la théâtralisation, etc. Le journaliste ne fait preuve d'aucune inhibition. Il en résulte un certain mélange de styles, d'outils et paramètres linguistiques, un certain métissage dans la langue, dans le langage, dans la culture... bref une *hétérogénéité* aux niveaux culturel, discursif et énonciatif qui s'exprime dans la mixité des formes de DR, dans la complexité du style, dans le métissage culturel caractérisant le journaliste énonciateur. Une telle hétérogénéité dévoile la subjectivité du discours journalistique. Elle fait du genre faits divers en contexte sénégalais un discours qui se rapproche plus du récit de fiction que d'un genre de la presse écrite. Cela fait sa spécificité. Une spécificité qui se justifie surtout par le fait que la langue d'écriture est étrangère au contexte social.

Cette spécificité du genre faits divers ouvre des perspectives de recherche sur la perception que le journaliste a de son rôle dans la gestion de l'information ainsi que dans la formation de l'opinion public et de la mémoire collective. En effet, la légèreté du ton, la spécificité du style, les maladresses dans l'expression et les incorrections qui caractérisent les textes explorés suscitent des interrogations sur le rapport du journaliste à son métier. Il serait, en effet, intéressant de rechercher les causes d'un tel comportement discursif sachant que la formation du journaliste met l'accent sur l'éthique et la déontologie, la primauté de l'objectivité et de la neutralité. Il s'agit, là encore, d'une perspective de recherche.

Au terme de cette analyse, nos hypothèses se trouvent donc confirmées et nos objectifs atteints. L'étude a permis l'élaboration d'une base de données textuelles au profit de recherches ultérieures. Elle apporte une contribution notable sur la problématique du DR et sur l'analyse du discours médiatique en contexte plurilingue et multiculturel. Elle constitue, en effet, non seulement un approfondissement, dans une perspective pluridisciplinaire, de l'étude des contraintes multiformes pesant sur les formes de discours rapporté mais aussi un renouvellement de la problématique de la rencontre que produit le discours rapporté entre le sujet énonciateur et un certain nombre de rôles sociaux. La thèse met surtout en exergue l'impact de l'organe de réception (aspects socio-affectif et culturel) sur les pratiques du discours journalistique sénégalais et elle apporte un éclairage sur l'empreinte subjective que le recours aux langues locales donne au discours journalistique. En un mot, ce travail de recherche constitue la confirmation du bien fondé d'une relation étroite, d'une part, entre analyse du discours et pratique du discours, d'autre part, entre analyse du discours et didactique des langues.

Nous ne saurons cependant terminer sans répondre à cette remarque de Siouffi & Van Raemdonck :

L'analyse du discours est aujourd'hui confrontée à un défi de taille: concilier, d'une part, ceux qui veulent retourner à une linguistique du discours, plus formelle et, d'autre part, ceux pour qui le langage est traversé d'enjeux subjectifs et sociaux » (2009: 67).

Ce travail de recherche constitue la preuve que les deux approches ne sont pas contradictoires ; elles peuvent même se compléter et les résultats n'en sont que plus probants.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, J. M. (2001). Genres de la presse écrite et analyse du discours. *Semen 11*.
- AUSTIN, J. L. (1970). *Quand dire c'est faire*. Paris: Seuil.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1978). Les formes du discours rapporté - Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitement proposé. *DRLAV, n°17*, pp. 1-78.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive: éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *In DRLAV N° 26*, pp. 91-111.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1984). Hétérogénéité(s) énonciative(s). *Langages n°73*, pp. 98-111.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté (I). *L'information grammaticale n°55*, pp. 38-42.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1993). Repères dans le champ du discours rapporté (II). *L'information grammaticale n°56*, pp. 10-15.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1996). Remarques sur la catégorie de l'“îlot textuel”. *Cahiers du Français Contemporain, "Hétérogénéité en discours", n° 3*, pp. 91-115.
- AUTHIER-REVUZ, J. (2000). Le fait autonymique : langage, langue, discours – quelques repères. *in : Actes du colloque : le fait autonymique dans les langues et les discours. SYLED, Université de la Sorbonne Nouvelle*.
- AUTHIER-REVUZ, J. (2001). La représentation du discours autre: un champ multiplement hétérogène. *. Le discours rapporté dans tous ses états*. Bruxelles.
- AUTHIER-REVUZ, J. (2001). Le discours rapporté. *Une langue: le français, sous la dir. de R. Tomassone, Hachette, coll. Grands Repères Culturels.*, pp. 192-201.
- AUTHIER-REVUZ, J., & MEUNIER, A. (1977). Exercices de grammaire et discours rapporté. *Langue française, 33*, pp. 41-77.
- BAKHTINE, M. (1970). *La poétique de Dostoïevski*. Paris: Seuil.
- BAKHTINE, M. (1977 [1929]). *Le marxisme et la philosophie du langage*. (V. Valentin, Trad.) Paris: Minuit.
- BAKHTINE, M. (1978). *Esthétique et théorie du roman*. Paris: Gallimard.
- BALLE, F., & PADIOLEAU, J.-G. (1972). *Sociologie de l'information: textes fondamentaux*. Paris: Larousse.
- BENVENISTE, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale. Tome I*. Paris: Gallimard.
- BENVENISTE, E. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages n°17*, pp. 12-18.
- BENVENISTE, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale. Tome II*. Paris: Gallimard.

- BIARDZKA, E. (2010). Différentes facettes de la mixité des discours rapportés. *2e Congrès Mondial de Linguistique Française*. La Nouvelle-Orléans.
- CALVET, J.-L. (1993). *La sociolinguistique. Collection Que sais-je?* Edition PUF.
- CHARAUDEAU, P. (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. *Frontières et dérives. Semen 22*.
- CISSE, M. (2005). Langues, État et société au Sénégal. *Sudlangues n°5*.
- CISSE, M. (2010). L'énonciation rapportée dans les récits écrits en langue wolof: entre rupture et inclusion syntaxico-énonciatives. *Ethiopiennes n°85*.
- DAFF, M. (1998). L'aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal. *Divers Cité Langues, vol. 3*.
- Dictionnaire. (1980). Larousse classique.
- Dictionnaire. (1991). Larousse encyclopédique en couleur. Edition France Loisirs.
- Dictionnaire. (2004). Le nouveau Littré.
- Dictionnaire de la langue française en ligne*. (©2012 CCM Benchmark). Consulté le Mars 21, 2013, sur L'Internaute.com : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/rapporter/>
- Dictionnaire. (juin 1991). Le Robert, dictionnaire d'aujourd'hui.
- DIOP, C. A. (1979). *Nations nègres et culture. Tome 2*. Dakar: Présence Africaine.
- DIOUF, J.-L. (2002). *Dictionnaire bilingue wolof-français et français-wolof*. Paris: Khartala.
- DIOUF, M. (1994). *Sénégal. Les ethnies et la Nation*. Paris: L'Harmattan.
- DUCROT, O. (1972). *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Le Seuil.
- DUCROT, O. (1972). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantisme linguistique*. Paris: Herman.
- DUCROT, O. (1984). *Le Dire et le Dit*. Paris: Minuit.
- DUMONT, P. (1983). *Le français et les langues africaines au Sénégal*. Paris: Karthala.
- DUMONT, P. (2004). Du métissage à l'interculturel, itinéraire de la rencontre impossible. *Glottopol n°3*, p. 66.
- FAYE, P. (2013). Les langues nationales dans le système éducatif formel au Sénégal : état des lieux et perspectives. *Glottopol - n°22*.
- FRERE, M.-S. (2000). *Presse francophone et démocratie, les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*. Paris: Khartala.

- GEARON, M. (2006). L'alternance codique chez les professeurs de français, langue étrangère pendant des leçons orientées vers des connaissances grammaticales. . *Canadian Modern Language Review*, 62(3), 449-467.
- GENETTE, G. (1983). *Le nouveau discours sur récit*. Paris: Seuil.
- GHERASIM, P. (2003). Expression linguistique de la subjectivité dans le discours et le discours rapporté. *Cahiers de linguistique française* 25, pp. 205-220.
- GOSELIN, L. (2001). Relations temporelles et modales dans 'le conditionnel journalistique'. in P. Dendale & L. Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, pp. 45-66.
- GUMPERZ, J. (1982). *Discourse strategies*. Cambridge : Cambridge University Press.
- GUMPERZ, J. (1989). *Sociolinguistique interactionnelle*. Université de la Réunion. L'Harmattan.
- HAILLET, P. (2002). *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*. Paris: Ophrys.
- Institut Panos. (1991). *Presse Francophone d'Afrique; vers le pluralisme*. Paris: Khartala.
- JAKOBSON, R. (1963). *Essais de linguistique générale*. Paris: Minuit.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2009 / 1ère éd. 1980). *L'énonciation - De la subjectivité dans le langage*. Paris: Armand Colin.
- KOMUR-THILLOY, G. (2010). *Presse écrite et discours rapporté*. Paris: Orizons.
- KRONNING, H. (2002). Le conditionnel journalistique: médiation et modalisation épistémiques. *XVe congrès de romanistes scandinaves*, (pp. 561-575).
- LECLERC, A. (1991). *L'entreprise de presse et le journalisme*. Presse universitaire de Québec.
- LECLERC, J. (2013). *Sénégal*. Récupéré sur L'aménagement linguistique dans le monde: <http://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/senegal.htm> (visité le 13 septembre 2013)
- MAINGUENEAU, D. (1976). *Initiation aux méthodes d'analyse du discours*. Paris: Hachette Université.
- MAINGUENEAU, D. (2009). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris: Seuil.
- MARNETTE, S. (2002). Aux frontières du discours rapporté. *La Revue Romane*. 37.1., pp. 3-30.
- MBOW, M. (2005). Ethique, déontologie et régulation de la presse écrite au Sénégal. *Mémoire de DEA*. Université Bordeaux 3.
- MOIRAND, S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre, 2007, Paris, PUF*. Paris: PUF.
- MONDANA, L., & PEKAREK DOEHLER, S. (2003). Le plurilinguisme en action. In: *Mondana / Pekarek Doehler (eds.): Plurilinguisme. Enjeux identitaires, socio-culturels et éducatifs*, pp. 95-110.
- NEVEU, F. (2004). *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris: Armand Colin.

- PEYTARD, J. (1993). Du discours rapporté au discours relaté. *Les cahiers du CRELEF*, 35, pp. 9-33.
- POUGEOISE, M. (1996). *Dictionnaire linguistique de la langue française*. Paris: Armand Colin.
- PRIEUR, J.-M. (2006). Contact de langues et positions subjectives. *Langage et société*, pp. 111-118.
- QUERE, L. (1982). *Des miroirs équivoques*. Paris: Aubier.
- RABATEL, A. (2003). « Les verbes de perception, entre point de vue représenté et discours représentés ». *Actes du colloque international Le discours rapporté dans tous ses états: questions de frontières*. Oxford: Oxford University Press.
- RABATEL, A., & CHAUVIN-VILENO, A. (2006). La question de responsabilité dans l'écriture de presse. *Semen* 22.
- REY, A., & CHANTREAU, S. (1989). *Dictionnaire des expressions et locutions*. Paris: Le Robert.
- REY-DEBOVE, J. (1997). *Le Métalangage*. Paris: Armand Colin.
- ROSIER, L. (1999). *Le discours rapporté: histoire, théories, pratiques*. Louvain-la-Neuve: Duculot.
- ROSIER, L. (2008). *Le discours rapporté en français*. Paris: Ophrys.
- SEARLE, J. (1972). *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*. Paris: Hermann.
- SEIBOLD, E., & GROSSE, E.-U. (1996). *Panorama de la presse parisienne*. Berlin: Peter Lang.
- SIOUFFI, G., & RAEMDONCK, D. V. (2009). *100 fiches pour comprendre la linguistique*. Rosny: Bréal.
- THIAM, N. (1997). Alternance codique Sprimont. dans MOREAU Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, 32-33.
- TODOROV, T. (1985). Bilinguisme, dialogisme et schizophrénie. (Denoël, Éd.) *In Du bilinguisme, ouvrage collectif*.
- TUDESQ, A.-J. (1999). *Les médias d'Afrique*. Paris: Ellipses.
- TUOMARLA, U. (1999). *La citation, mode d'emploi*. Helsinki: Académia Scientiarum Fennica.
- VATRICAN, A. (2010). La modalité et 'le conditionnel de rumeur' en français et en espagnol. *Modèles linguistiques*, XXXI, vol. 62, pp. 83-94.
- VERNIER, D., & LAVAUD, J. (1997). Le fait divers: une rubrique à haut risque. *TDC (Textes et Documents pour la Classe) n° 732*.

GLOSSAIRE

Acte de langage : moyen mis en œuvre par un locuteur pour agir sur son environnement par ses mots. C'est la plus petite unité réalisant par le langage une action destinée à modifier la situation des interlocuteurs.

Alternance codique : utilisation d'un mot ou plus appartenant à une langue B à l'intérieur d'un énoncé qui appartient à une langue A. Il s'agit de changement/alternance de langues ou de variétés linguistiques dans un discours ou une conversation. Aussi appelé code switching, l'alternance codique désigne des passages dynamiques d'une langue à l'autre au niveau inter-phrastique. Lorsque le phénomène se retrouve au niveau intra-phrastique, on parle de mélange de code ou code mixing.

Attaque : une ou deux phrases en tête d'article, destinée(s) à retenir, "accrocher" l'attention du lecteur. Porte d'entrée de l'article, l'attaque doit être soignée pour donner envie aux lecteurs d'ouvrir cette porte.

Autonymie : exprime le fait de pouvoir parler de la langue grâce à la langue elle-même. C'est l'emploi d'un signe linguistique en mention et non en usage. Le signe autonome réfère ainsi à lui-même.

Axiologique : qui exprime un jugement de valeur appréciatif ou dépréciatif. Le vocabulaire axiologique apparaît dans presque tous les textes, quel que soit leur type, mais il est particulièrement caractéristique et abondant dans les textes argumentatifs.

Captation : selon Patrick Charaudeau (1994), c'est une stratégie visant à « séduire ou persuader le partenaire de l'échange de telle sorte que celui-ci finisse par entrer dans l'univers de pensée qui sous-tend l'acte de communication, et partage ainsi l'intentionnalité, les valeurs et les émotions dont il est porteur ».

Chute : dernières phrases d'un article de la presse écrite qui le concluent brillamment par une formule ou un argument percutant.

Contexte : désigne l'environnement à la fois linguistique (verbal ou cotexte) et non linguistique (physique, social ou culturel). Cependant, en analyse du discours, le contexte est généralement utilisé pour désigner l'environnement non

verbal dont les composantes sont les participants, leurs représentations, leurs rôles, le cadre spatio-temporel, le but, etc.

Déontologie : ensemble des règles morales et des devoirs d'une profession. Dans le domaine de la presse, la déontologie est généralement consignée dans les chartes des journalistes.

Dialogisme : capacité d'un énoncé à faire entendre d'autres voix que celle de l'énonciateur. Selon Bakhtine, « toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci, etc. » (1977 : 106). Ce *dialogisme constitutif* du langage se distingue du *dialogisme montré* où la présence du discours autre est explicitement marquée.

Discours rapporté : modes de représentation, dans une énonciation, de propos attribués à des sources distinctes de l'énonciateur. « Pour l'analyse du discours, les diverses formes de discours rapporté ne sont pas de simples procédés que les locuteurs utiliseraient à leur gré. Elles sont contraintes par le genre de discours, et éventuellement le positionnement. » (Dominique Maingueneau, 2009: 49).

Énoncé : terme s'opposant à celui de phrase qui, dans une perspective énonciative, est perçue comme une structure hors emploi correspondant à une infinité d'énoncés selon l'infinie variété des contextes de production. Selon Oswald Ducrot, « l'énoncé doit être distingué de la phrase, qui est une construction du linguiste, permettant de rendre compte des énoncés » (1984 : 177).

Énonciation : acte individuel de production d'un énoncé qui implique nécessairement un locuteur ainsi qu'une situation d'énonciation (lieu et moment). Emile Benveniste la définit comme « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (1974 : 80).

Genre discursif : réunit tous les énoncés apparentés par une situation de communication comparable en fonction du secteur d'activité ou de l'institution sociale à laquelle ils participent (journalistique, judiciaire, politique, scientifique, technique, artistique...), des statuts et rôles du producteur et du récepteur (journaliste, témoin ou expert vs citoyen ; vendeur vs acheteur ; enseignant vs enseigné ; homme ou femme ; classe d'âge, classe sociale...), des circonstances temporelles et spatiales de l'énonciation (communication en direct ou à distance, réception plus ou moins différée, objet présent ou passé ou à

venir...), du support et des modes de diffusion (presse écrite, livre, texte électronique, oral, radio, télévision...). Le genre discursif se distingue du genre textuel ou sous-genre qui réunit les énoncés d'un même genre apparentés par des caractéristiques sémantiques ou formelles supplémentaires. Ils peuvent par exemple avoir en commun le thème, la longueur, le mode d'organisation, les procédés de style, le ton (polémique, humoristique...).

Ilot textuel : fragments textuels guillemetés ou en italiques ; l'îlot textuel peut être une manifestation du discours de l'énonciateur comme de celle d'un discours autre.

Modalisateurs : ce sont des termes, des syntagmes ou des propositions permettant de préciser les conditions particulières de réalisation d'un phénomène langagier, d'explicitier un jugement de l'énonciateur à l'égard du contenu énoncé ou d'intégrer à l'énoncé un acte de langage supplémentaire.

Modalisation : attitude du sujet parlant par rapport à son propre énoncé et à l'égard de son allocutaire.

Performatif : qui réalise une action par le fait même de son énonciation. Une expression est performative lorsqu'elle ne se borne pas à décrire un fait mais qu'elle « fait » elle-même quelque chose. Austin distingue les énoncés constatifs qui décrivent le monde (le soleil brille) des énoncés performatifs qui accomplissent une action (je te promets que je viendrai). Les constatifs sont vrais ou faux tandis que les performatifs sont réussis ou non.

Polyphonie : reflète les cas de production langagière où celui qui produit matériellement l'énoncé ne le prend pas en charge. L'énonciateur qui prend en charge l'énoncé ne se confond donc pas avec le locuteur (sujet parlant ou écrivant). Après avoir été soulevé par Mikhaïl Bakhtine dans son étude du dialogisme en littérature, le phénomène de la polyphonie a beaucoup intéressé des linguistes comme Oswald Ducrot.

Situation d'énonciation : situation à l'origine de la production de l'énoncé, mettant en jeu un énonciateur, doté d'un état d'esprit donné et de connaissances physico-culturelles données, en un lieu et un moment donné.

Subjectivité : présence du sujet parlant dans son discours dont les traces linguistiques sont multiples. Selon le degré de la subjectivité, l'on distingue :

- les embrayeurs (déictiques chez Benveniste) qui permettent de référer par rapport à l'acte d'énonciation et constituent les traces de la présence du sujet dans l'énoncé ;
- les subjectivèmes autres que les déictiques qui indiquent la prise de position de l'énonciateur sur les contenus et par rapport à l'organe de réception.

INDEX DES AUTEURS

A

Alain Rabatel4, 31, 32, 56, 58, 96, 112
 André Meunier 1, 112
 Andrée Chauvin-Vileno..... 31, 32, 56, 58
 André-Jean Tudesq..... 20
 Antoine Culioli..... 30, 46
 Axelle Vatrican168, 169
 Ayo Banjo..... 217

C

Catherine Kerbrat-Orecchioni ...33, 36, 37, 38, 39, 40, 44,
 188, 191, 269, 274
 Cheikh Anta Diop..... 18, 20

D

Dan Van Raemdonck..... 30
 Dominique Maingueneau.....29, 121
 Dominique Vernier..... 27, 61

E

Emile Benveniste 29, 33, 35, 188, 256, 269
 Ernest Seibold..... 58
 Ernest-Ulrich Grosse 58

F

Francis Balle..... 1
 Franck Neveu..... 29, 30, 46, 47

G

Gilles Siouffi..... 30
 Greta Komur-Thilloy.... 47, 64, 69, 70, 78, 115, 124, 132,
 135, 150

J

Jacqueline Authier-RevuzII, 1, 49, 50, 51, 63, 66, 70, 112,
 113, 114, 117, 119, 156, 159, 161, 256
 Jacques LeclercV, 10, 14
 Jean Peytard..... 4, 96, 112
 Jean Stoetzel 23
 Jean-Léopold Diouf..... 231
 Jean-Marie Prieur 262, 269, 271
 Jean-Michel Adam 59

John Austin 1
 John Gumperz.....217, 250
 John Searle..... 48
 Josette Rey-Debove 47

L

Laurence Rosier4, 63, 64, 96, 97, 106, 108, 112, 118,
 126, 159, 161
 Laurent Gosselin 168
 Léopold Sédar Senghor..... 15, 22, 198, 376
 Lorenza Mondada..... 217
 Louis Quéré 248

M

Makhtar Diouf..... 12, 238, 246
 Mamadou Cissé..... 75, 76, 77, 268
 Margaret Gearon 217
 Marie-Soleil Frère 24
 Mikhaïl Bakhtine 1, 45
 Momar Cissé..... 64, 65
 Moussa Daff..... 16
 Moussa Mbow..... 20, 21, 22, 73

N

Ndiassé Thiam218, 224

O

Oswald Ducrot 1, 29, 33, 43, 44, 45

P

Patrick Charaudeau..... 52
 Paula Gherasim 66, 67, 68
 Paula. Gherasim 30
 Pépin Faye..... 12, 16
 Pierre Dumont..... 74, 75, 254
 Pierre Haillet..... 168

R

Roman Jakobson33, 34, 38, 39, 44, 47, 274

S

Simona Pekarek Doehler..... 217

Sophie Marnette101, 105
Sophie Moirand..... 70, 71, 72, 79

T

Tzvetan Torodov 265

ANNEXES

Sous corpus de travail : séquences de DR extraites du corpus de référence.

N°	EXTRAIT	QUOTIDIEN	N°	DATE	PAGE
1	Le procureur requiert entre 6 mois et 7ans.	LE SOLEIL	11601	01/02/09	10
2	6 mois à 7 ans de prison ferme. Telle sont les peines requises hier par le procureur de la République au niveau du tribunal de Kaolack contre les 7 prévenus membres de la famille Sidibé.	LE SOLEIL	11601	01/02/09	10
3	Ainsi, Barassou Diawara, Sambou Sidibé, Aissatou Sidibé dite Asta, Mariama Sidibé, Abdourahmane Diallo, Assa Sidibé et Fanta Sidibé ont répondu hier des chefs d'inculpation suivants: opposition à une décision de justice, détention d'armes blanches, rébellion collective, outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions, menaces contre un huissier, coups et blessures volontaires.	LE SOLEIL	11601	01/02/09	10
4	Tour à tour, les prévenus ont nié les faits qui leur sont reprochés.	LE SOLEIL	11601	01/02/09	10
5	Dans son réquisitoire, le procureur de la République, après avoir fait la genèse de cette affaire qui date depuis 1991, et situé la responsabilité de chaque prévenu, a requis 7 ans ferme contre Sambou Sidibé, chef de famille, 5 ans contre Abdourahmane Diallo, 1 an contre Barassou Diawara, 8 mois contre Aissata Sidibé dite Asta, 6 mois contre Mariama Sidibé avant de demander la relaxe au bénéfice du doute de Fanta Sidibé et Assa Sidibé.	LE SOLEIL	11601	01/02/09	10
6	La défense des 7 prévenus a été assurée par Mes Assane Dioma Ndiaye, Oumar Diop, Ousseynou Faye et Aboubacar Kane qui ont tous plaidé pour la relaxe des 6, ne serait-ce qu'au bénéfice du	LE SOLEIL	11601	01/02/09	10

	doute.				
7	Et pour le cas de Barassou Diawara, étudiant en année de doctorat au Japon, qui était de passage pour se rendre au Mali où son père est décédé récemment, les avocats de la défense ont demandé sa relaxe pure et simple afin qu'il retourne poursuivre ses études au Japon.	LE SOLEIL	11601	01/02/09	10
8	Cette rareté explique la décision de la direction des Industries chimiques du Sénégal (Ics) d'approvisionner les populations en eau pour une certaine période.	LE SOLEIL	11602	02/02/09	10
9	Le désormais ex-Inspecteur d'académie de Kolda, Opa Diallo, est, depuis avant-hier, sous mandat de dépôt. Son nom étant cité dans l'affaire de détournement de 44 millions à l'inspection de Kolda.	LE SOLEIL	11604	04/02/09	4
10	« C'est le 22 janvier que le chef de l'Etat a signé le décret, lequel m'a été notifié le 29 janvier, date à laquelle il a été relevé. Et depuis hier (ndlr: lundi), il est sous mandat de dépôt » a expliqué le ministre de l'Education chargé du Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen, Kalidou Diallo.	LE SOLEIL	11604	04/02/09	4
11	Il faut rappeler que les services de contrôle du ministère de l'Education ont, après enquête, décelé un détournement de 44 millions de Fcfa sur le reliquat des salaires des enseignants vacataires de cette localité. Le payeur, le gestionnaire et le Secrétaire général de l'Ia ont été arrêtés.	LE SOLEIL	11604	04/02/09	4
12	Rappelant les textes, Kalidou Diallo a Indiqué que la loi 61-33, en son article 62 et le décret 95-264 portant délégation de pouvoir du président de	LE SOLEIL	11604	04/02/09	4

	la République, précise qu'en cas de faute grave, l'auteur peut être immédiatement suspendu par l'autorité de tutelle ayant pouvoir disciplinaire.				
13	Il rappelle qu'il avait accordé « un temps de battement » avant que le président ne prenne le décret. Ce qui vient d'être fait.	LE SOLEIL	11604	04/02/09	4
14	« Cette décision vient de prouver qu'il n'a été nullement protégé, a indiqué Kalidou Diallo ».	LE SOLEIL	11604	04/02/09	4
15	Selon des sources, la bande armée a d'abord investi Dianki vers 20 heures 30.	LE SOLEIL	11606	06/02/09	6
16	Nos sources renseignent que les pillards ont opéré sans être inquiétés.	LE SOLEIL	11606	06/02/09	6
17	Un nommé Diawara tentant de prendre la poudre d'escampette à la vue des policiers a été interpellé près de la voie ferrée.	LE SOLEIL	11606	06/02/09	6
18	D'autres individus pourchassés par la Police, ont réussi à prendre la clé des champs.	LE SOLEIL	11606	06/02/09	6
19	Il faut rappeler que les incidents opposant les membres de cette famille Sidibé et les policiers sont survenus très tôt dans la matinée du 30 décembre dernier lors de l'exécution d'une décision de justice par un huissier devant expulser cette famille d'une maison, objet du litige.	LE SOLEIL	11607	08/02/09	9
20	Mais, le lendemain, grande a été la surprise de plus d'apprendre qu'un des policiers Bocar Samba Dème, a succombé à ses blessures, tandis que le jeune Moussa Sidibé s'est fait écraser par un camion.	LE SOLEIL	11607	08/02/09	9
21	Ils ont pu être arrêtés, selon l'inspecteur, après la dénonciation d'un individu appréhendé pour usage et détention de chanvre indien.	LE SOLEIL	11608	09/02/09	10
22	Ce dernier de dénoncer son fournisseur qui se trouve être Abdoul Lahat Ngom.	LE SOLEIL	11608	09/02/09	10

23	Khaly Lèye, un handicapé physique, la vingtaine, a été relaxé par la juridiction de Mbour pour le délit de viol qualifié en pédophilie. Il lui avait été reproché d'avoir eu à faire des attouchements sur la petite M. B. Nd., élève de huit ans.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
24	La jeune victime ne présentait, selon la sage femme qui l'a examinée, que quelques rougeurs et une infection vaginale avec une odeur fétide. L'hymen a été épargné.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
25	La tutrice affirme avoir été intriguée par les absences trop longues de M. B. Nd. à chaque fois qu'elle l'envoie chercher du pain à une boutique qui n'est pas loin de son domicile.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
26	Elle déclare l'avoir vue sortir de la maison des Lèye.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
27	Soumise aux questions, la petite expliquera que c'est l'ami de son fils qui l'interpelle à chaque fois qu'elle passe.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
28	Elle a reconnu que Khaly lui faisait à chaque fois des attouchements, la déshabillait, la faisait coucher... Suffisant pour que le pédophile soit envoyé au tribunal de Thiès, puis placé sous mandat de dépôt. A la barre, le mis en cause a déposé en touche.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
29	Le Parquet a pourtant requis 2 ans ferme. Le tribunal a été plutôt clément puisque, ayant relaxé le prévenu.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
30	« Je lui ai demandé de s'approcher. Il n'a pas obtempéré. J'ai insisté. Il a hésité ; quand je lui ai demandé de lever les mains, il a introduit sa main dans sa poche arrière et en a sorti un cornet qu'il a mis dans sa bouche », a raconté l'agent A.N.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
31	Le détenu avait avalé le cornet, a encore indiqué le garde.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
32	C. S. a nié détenir un cornet de chanvre indien, // précisant qu'il faisait juste	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8

	une simulation avec un morceau de papier qu'il avait dans sa poche.				
33	C. S. a nié détenir un cornet de chanvre indien, // précisant qu'il faisait juste une simulation avec un morceau de papier qu'il avait dans sa poche.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
34	Se présentant comme « le détenu le plus discipliné » de la Mac, il a ajouté: « si je n'ai pas obéi à son ordre dans un premier temps, c'est parce qu'il m'est familier ».	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
35	Ce qu'A. N. a rejeté, // précisant qu'il est arrivé à la Mac il y a seulement deux mois et n'a pas eu le temps de se familiariser avec lui.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
36	Ce qu'A. N. a rejeté, // précisant qu'il est arrivé à la Mac il y a seulement deux mois et n'a pas eu le temps de se familiariser avec lui.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
37	Il a ajouté qu'il soupçonnait le détenu C.S.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
38	Le procureur s'est étonné de ce qu'un prisonnier puisse détenir du chanvre indien, dès lors qu'il ne sort pas.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
39	A. N. lui a signifié que compte tenu du nombre limité des gardes par rapport à celui des prisonniers, «il faut qu'il y ait des fuites ».	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
40	« Le délit de violence et voie de faits contre agent dans l'exercice de ses fonctions peut être écarté », a dit le procureur, / ajoutant qu'en aucun moment, l'agent n'a fait état d'agression de la part de C.S.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
41	« Le délit de violence et voie de faits contre agent dans l'exercice de ses fonctions peut être écarté », a dit le procureur, // ajoutant qu'en aucun moment, l'agent n'a fait état d'agression de la part de C.S.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
42	Il a relevé, cependant, que le délit de détention de chanvre pouvait être retenu, dès lors qu'il a été constaté par	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8

	un agent assermenté.				
43	Un jeune homme âgé de 19 ans qui, pour se rendre au « Magal de Touba », a dérobé un sac contenant des bijoux d'une valeur de 189.000 francs Cfa à la gare routière de Kédougou, a été condamné mercredi à un mois ferme par le tribunal régional de Tamhacounda.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
44	Devant le tribunal, I. B. a nié avoir pris le sac pour se l'approprier, mais l'avoir juste amené chez lui.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
45	«La preuve, a-t-il plaidé, je l'ai ramené par la suite et j'ai demandé à son propriétaire de vérifier s'il y manquait quelque chose ».	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
46	« Quand il m'a dit qu'il manquait une batterie coûtant 2.000 francs, je les lui ai remboursés », a-t-il ajouté.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
47	« Toi, tu es vraiment provocateur, pourquoi as-tu besoin de prendre le sac d'autrui », lui lance le président du tribunal, le sourire aux lèvres.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
48	Et I. B. de rétorquer : « je savais que le sac lui appartenait », tout en jurant pour appuyer sa version, en l'absence de la partie civile.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
49	« Si c'était pour le voler, je n'allais pas le ramener mais je l'aurais vendu ailleurs », a-t-il argumenté.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
50	« Justement tu essayais de le vendre quand tu as été pris », lui lance le président, / avant de lui souligner que lors de l'enquête, il avait déclaré aux gendarmes et au procureur qu'il avait volé le sac pour se rendre au « Magal de Touba ».	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
51	« Justement tu essayais de le vendre quand tu as été pris », lui lance le président, // avant de lui souligner que lors de l'enquête, il avait déclaré aux gendarmes et au procureur qu'il avait	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8

	volé le sac pour se rendre au « Magal de Touba ».				
52	Le vol a été déclaré partout, a dit le président du tribunal.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
53	« Alors, tu comptes toujours aller au Magal ? » lui demande le procureur.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
54	«Non», fait-il de la tête.	LE SOLEIL	11613	13/02/09	8
55	Des éléments de la Division des investigations criminelles (Dic) ont interpellé dans la nuit de vendredi à samedi à Touba le nommé Baye Modou Fall présenté comme un familier du fichier de la Police pour diverses infractions dont une récente et spectaculaire évasion du commissariat central.	LE SOLEIL	11615	16/02/09	6
56	« Il est considéré aux yeux de la Police comme un spécialiste du cambriolage et ses cibles de prédilection sont les restaurants, les établissements de vente de matériel électronique, mais aussi les coffres-forts, sans compter qu'il est aussi un as de l'évasion ».	LE SOLEIL	11615	16/02/09	6
57	C'est un jeune homme d'une vingtaine d'années qui, d'après la presse, a battu le record des évasions dans les cellules de Police et des Maisons d'arrêt et de correction.	LE SOLEIL	11616	17/02/09	2
58	Les pandores de la Dic ont tellement ferrailé avec la communauté des pince-mérite de notre pays qu'ils ont dû se prémunir de quelque gris-gris anti-djinn.	LE SOLEIL	11616	17/02/09	2
59	Mais cette fois, ses pouvoirs mystiques devraient carburer au super pour échapper au sort à lui réservé.	LE SOLEIL	11616	17/02/09	2
60	Un policier lui a été « affecté » pour veiller sur lui « comme du lait sur le feu ».	LE SOLEIL	11616	17/02/09	2
61	Une garde à vue « au premier sens du terme », précise l'article de notre confrère « Sud quotidien ».	LE SOLEIL	11616	17/02/09	2

62	A défaut, les effluves du « lait sur le feu » pourraient s'avérer soporifiques. Au premier sens du terme.	LE SOLEIL	11616	17/02/09	2
63	La jeune victime, qui répond au nom de Madou Diop semble avoir bien préparé son acte puisqu' une lettre a été trouvée dans l'une des poches du pantalon qu'il portait. Originaire de Wack Ngouna, dans le département de Nioro, la victime a présenté ses excuses à ses proches et parents avant d'émettre le vœu d'être enterré à Touba après sa mort.	LE SOLEIL	11616	17/02/09	14
64	Maly Ndiaye, la quarantaine, est une victime de ces « gladiateurs » de la route.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
65	Sur sa mésaventure, elle témoigne qu'elle s'est déroulée juste à côté de chez elle, juste à 21h au quartier Sacré-Cœur 3 montagne.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
66	« J'ai été vraiment stupéfaite car je n'arrivais toujours pas à réaliser ce qui venait de m'arriver », a-t-elle indiqué.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
67	« Je parlais au téléphone à mon fournisseur qui est un grossiste à Sadanga», raconte-t-elle, les larmes aux yeux.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
68	Elle maudit ses bourreaux et s'en remet à Dieu.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
69	«Au lieu de chercher du travail, fulmine-t-elle, des jeunes cherchent des scooters pour voler à travers les artères de Dakar. Qu'Allah les maudit (sic)».	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
70	Assis au siège arrière d'un bus «Dakar Dem Dikk », un passager explique ses déboires à son ami.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
71	«Un conducteur de deux roues m'a volé mon cellulaire sur la Vdn. Il m'a giflé d'abord avant de me l'arracher », commente-t-il.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7
72	Et son interlocuteur lui confie, « je ne réponds plus au téléphone près de la chaussée. Ce phénomène est fréquent	LE SOLEIL	11617	18/02/09	7

	de nos jours, il faut être prudent».				
73	Il réfute la thèse d'un recueil de toutes les escroqueries intellectuelles.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
74	Birane s'enfonce dans le miroir de la société avec sa chanson préférée : « <i>Waa djii da fa baxx, dafa laabiir, dafa yarou torop</i> » (Cet homme est bon, généreux et d'une politesse exquise).	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
75	L'autre jour, il a eu ses cinq minutes, comme les « Cinq dernières minutes» d'une série des années 80 dont l'enquêteur avait le génie de se payer la tête des criminels à l'ultime instant.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
76	Soudain, apparaît un jeune homme qui, un peu plutôt dans un souk, a aidé à dénicher les deux ou trois babioles pour les enfants, un cadeau pour la dame, histoire de compenser cette Saint-valentin passée hors du pays sans trop croire en cette vague de petits caprices de citadins à l'ère du double-clic et de ses mille « crac-crac ».	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
77	Victime de la crise, il tient à son paraître de « Samba Linguère ».	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
78	Comme entre de vieux amis, il donne l'accolade à son « tonton » de quelques heures. Des salamalecs comme s'il avait un vécu épais.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
79	Puis, l'émigré se propose d'accompagner « Oncle » Birane à l'étage, au terminal où il doit prendre son avion.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
80	Gentil comme pas possible, il se charge de la pesée des bagages de son « tonton » d'emprunt avant l'enregistrement.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
81	«Tonton» a droit à quarante kilos. Sur la bascule, trente-cinq kilos. Le service n'est pas gratuit. «Tonton» le comprend plus tard, lorsque son « neveu » lui propose de prendre avec lui le sac de sa sœur qui a un excédent.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2

	Le prix de la gentillesse, c'est le «crédit » de cinq kilos restants.				
82	Appelée en renfort par le jeune homme, la jeune fille n'a pas eu assez de mots pour fléchir la position de Birane. Et pourtant, cette nymphe avait des arguments bien plus convaincants que les mots ! Echanges, conciliabules, gesticulations... Le spectacle est inhabituel pour les passants.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
83	Les choses se gâtent. « Tonton » ne veut rien entendre. Amadoué par le mea-culpa de son neveu de souk, il revient à des meilleurs sentiments.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
84	Mais il a une condition : voir si la marchandise à convoier n'a pas la couleur blanche d'une poudre proscrite.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
85	Notre gars a pensé à son honorabilité. Il a pensé aux journaux des stations FM, la presse quotidienne friande en faits divers, aux initiatives des diplomates représentant son pays, aux barreaux, à ses épouses et ses enfants, etc.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
86	Il a pensé à cette mise en garde sur les murs de tous les aéroports du monde : « Ne jamais accepter de bagages d'autrui ».	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
87	Et vous savez quoi? C'est « Tonton » qui lui a rappelé la fameuse règle.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
88	L'homme d'affaires, M. G., s'activant dans le secteur de l'agriculture et objet d'un mandat d'arrêt depuis 2003 a été appréhendé, samedi dernier, par des éléments de la Gendarmerie de Thiès qui étaient venus faire une constatation d'accident de la route, a appris l'Aps lundi, de source autorisée.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
89	Depuis l'arrestation de l'homme d'affaires ayant berné nombre de paysans du département, interventions	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2

	et plaintes ne cessent d'envahir les enquêteurs, a-t-on appris.				
90	« N'eut été cet accident de circulation qui a permis aux collègues de Thiès de l'identifier et de nous filer l'information, M. G. serait toujours en cabale », a soutenu le capitaine Ndour de la Compagnie de Louga.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
91	Le capitaine Ndour s'est réjoui de l'arrestation de cet opérateur qui a trahi la confiance des paysans et soutenu que la traque de tels individus et autres bandits se poursuivra à Louga qui a reçu un renfort de 25 gendarmes affectés dans les trois départements.	LE SOLEIL	11617	18/02/09	2
92	Une histoire ! A la gare routière de Dakar, Ngor, un Sérère aux tempes creuses et à la tignasse en bataille ne parvient pas à détacher son regard d'une miche de pain aux promesses généreuses.	LE SOLEIL	11620	22/02/09	2
93	Il remet à la marchande un gros billet de 10.000 frs. Celle-ci lui rend 5.000 frs et lui demande de patienter pour qu'elle trouve de la monnaie.	LE SOLEIL	11620	22/02/09	2
94	Celle-ci lui tend ses 4.000 frs restants, mais Ngor exige 5.000 de plus.	LE SOLEIL	11620	22/02/09	2
95	Devant l'insistance de la dame qui soutient mordicus lui avoir remis cette somme auparavant, Ngor se décide à déposer son bout de pain restant pour vérifier.	LE SOLEIL	11620	22/02/09	2
96	Mais c'est pour se rendre très vite à l'évidence : à côté des restes de sa baguette, un bout de billet de 5.000. Ngor a mangé la coupure avec son pain. Son exclamation résonne encore dans les oreilles de la dame : - Tchaay ! Qu'elle est chère cette miche de pain!	LE SOLEIL	11620	22/02/09	2
97	Ecroué en début d'année à la Maison d'arrêt et de correction de Thiès, le muezzin du quartier Fogny de Tivaouane, après avoir été entendu par	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7

	le tribunal, avait tout rejeté en bloc.				
98	Il a même eu à parler d'un coup monté contre sa personne.	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
99	Maissa jeune victime avait réitéré les mêmes propos servis lors de son audition auprès du procureur. // Elle accusait le muezzin de viols multiples. // A chaque fois qu'il la croisait sur son chemin, c'était pour lui offrir des pièces, une manière d'acheter son silence.	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
100	Maissa jeune victime avait réitéré les mêmes propos servis lors de son audition auprès du procureur. // Elle accusait le muezzin de viols multiples. // A chaque fois qu'il la croisait sur son chemin, c'était pour lui offrir des pièces, une manière d'acheter son silence.	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
101	Maissa jeune victime avait réitéré les mêmes propos servis lors de son audition auprès du procureur. // Elle accusait le muezzin de viols multiples. // A chaque fois qu'il la croisait sur son chemin, c'était pour lui offrir des pièces, une manière d'acheter son silence.	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
102	La cour d'Appel de Dakar a confirmé hier la peine de trois ans de prison ferme prononcée en première instance contre le journaliste El Malick Seck directeur de publication du quotidien "24 heures chrono".	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
103	Cependant, la cour a infirmé le délit d'injures publiques et confirmé ceux de diffusion de fausses nouvelles, actes et manœuvres tendant à compromettre la sécurité publique et recel de documents administratifs.	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7

104	El Malick Seck avait été condamné en septembre 2008 pour un article laissant croire que le président de la République, Abdoulaye Wade et son fils Karim auraient été « mouillés » dans une histoire d'argent provenant de casses d'agences de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) en Côte d'Ivoire.	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
105	Son avocat, Me Demba Ciré Bathily, ne compte pas se pourvoir en cassation contre le verdict de la cour d'Appel. « J'estime que cette affaire prend les allures d'une farce de mauvais goût », dit-il.	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
106	A son avis, « les deux décisions ne sont que l'expression d'un choix politique de remettre en cause la liberté d'expression ».	LE SOLEIL	11622	24/02/09	7
107	UN « VOLEUR DE SEXE » ÉCHAPPE AU LYNCHAGE À RUFISQUE	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
108	Les "preneurs de sexe" ont-ils repris du service par ces temps qui courent?	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
109	La « victime » dit avoir croisé le «voleur de sexe » aux environs de 21 heures dans un coin de rue.	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
110	C'est après l'avoir quitté que le bonhomme s'est rendu compte d'une chose étrange dans son corps. Il tâte son bas-ventre et constate la disparition de ses organes génitaux, dit-il.	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
111	Très vite, il se retourne et saisit son « coupable» au collet.	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
112	Enfin, des gens ont éprouvé de la pitié pour lui et l'ont entraîné dans une maison voisine où, dit-on, il a remis à la jeune «victime» son sexe.	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
113	Un jeune ouvrier habitant dans une maison en chantier s'est livré à cette pratique occulte. Sa «victime», un photographe, l'avait conduit à la police.	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8

114	A la barre, M. Deschamps a reconnu la faute qu'il a commise, de même que son ex-épouse, Sylvie Christine, qui a écrit le montant de la somme et envoyé le chèque à une banque française qui l'a retourné pour défaut de provision.	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
115	Tirant le diable par la queue, M. Deschamps a pensé à son ancienne banque.	LE SOLEIL	11623	25/02/09	8
116	Alors que les hommes en bleu étaient, ce jour-là, en opération de sécurisation sur tout le département de Rufisque, ceux de la Brigade de Yenne étaient positionnés à 5 km de Diamniadio. La victime, Pape Samba Ndiaye, fut parmi eux, lorsque la Toyota Hilux immatriculée Dk6249AC a dérapé et l'a heurté de plein fouet.	LE SOLEIL	11625	27/02/09	18
117	Face à ce spectacle, Lamine Guèye a indiqué avoir pris peur par la suite avant de s'enfuir.	LE SOLEIL	11625	27/02/09	18
118	A partir de cet indice, un avis de recherche fut lancé dès le lendemain. Il s'avéra alors que le véhicule en question appartient à la société EGB d'Omar Sy, l'adjoint du maire de Mbour.	LE SOLEIL	11625	27/02/09	18
119	Lamine Guèye fut appréhendé le même jour à Mbour. // Il a, par la suite, reconnu les faits qui lui sont reprochés.	LE SOLEIL	11625	27/02/09	18
120	Lamine Guèye fut appréhendé le même jour à Mbour. // Il a, par la suite, reconnu les faits qui lui sont reprochés.	LE SOLEIL	11625	27/02/09	18
121	Quelles sont les causes exactes du curieux incendie qui s'est produit le 24 octobre, à l'hôpital général de Grand Yoff (Hoggy)? Cette-question sur toutes les lèvres au niveau dudit établissement sanitaire est à ce jour sans réponse.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
122	Toujours est-il que, renseignent des sources concordantes, c'est à 9h 15mn que le violent incendie s'est déclaré	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3

	dans un local de la buanderie de l'Hoggy, sis aux abords du jardin.				
123	Le personnel a avisé les sapeurs-pompiers // et mis à contribution les vigiles qui ont fait avec les moyens du bord pour venir tant bien que mal à bout du feu.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
124	Le personnel a avisé les sapeurs-pompiers // et mis à contribution les vigiles qui ont fait avec les moyens du bord pour venir tant bien que mal à bout du feu.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
125	A en croire nos interlocuteurs, les limiers de la zone qui ont été avisés s'y sont rendus pour les besoins de constat.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
126	À en croire ces sources, « la thèse initialement brandie faisant état d'un court-circuit, pour expliquer l'origine des flammes, a été écartée à la suite d'un diagnostic effectué sur place».	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
127	Cette piste accidentelle écartée, « les spéculations privilégient la piste d'une origine criminelle, qui reste tout de même à être prouvée», ont précisé nos sources.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
128	Une thèse qui, indiquent ces dernières, peut s'avérer plausible, «si l'on fait référence à la situation délétère qui prévaut dans la structure sanitaire et qui met aux prises la direction de l'hôpital et le Syndicat autonome des médecins du Sénégal, (Sames), qui a récemment organisé une grève de 48 heures pour dénoncer les conditions difficiles de travail».	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
129	Ce dernier, qui dit que la dame lui a déclaré être divorcée de son mari a soutenu à la barre qu'il n'a pas cherché à vérifier avant d'entretenir avec elle une idylle sanctionnée par plusieurs relations sexuelles.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3

130	Une relation, dit-il, qui n'a pas plu à «l'ex-mari» qui, en plus de le menacer de mort au téléphone, est venu jusqu'à son lieu de travail, à l'Ascena, pour laisser une lettre au concierge.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
131	Une note sur laquelle il avait, entre autres, griffonné ces mots: « je vais en finir avec toi».	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
132	Le hic, c'est que lorsque la standardiste et le concierge, cités comme témoins dans cette affaire, ont comparu à la barre, ils ont été unanimes à dire que la note qui est jointe au procès-verbal est différente de celle qui leur a été laissée par le mis en cause.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
133	En effet, à la place de la feuille quadrillée jointe au dossier et qui enfonce largement le mari cocu, les témoins ont souligné que ce dernier avait utilisé une feuille blanche qui lui avait été remise par la standardiste.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
134	Suffisant pour que les avocats de la défense crient au scandale.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
135	Et pour ne rien arranger, l'épouse adultérine n'a pas hésité à se liguier avec son amant, pour enfonce son mari qu'elle accuse également de menace de mort.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
136	Il faut à ce propos signaler que la dame est actuellement enceinte...	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
137	... et que son amant a dégagé à la police sa responsabilité en soutenant qu'il a toujours eu des relations protégées avec elle.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
138	Décidé à toujours renouer avec son épouse «même si sa grossesse était confirmée», le mis en cause tout comme son avocat ont crié à un cabale orchestré par A. Mpassi.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
139	A l'issue de son délibéré, le tribunal a relaxé C. Patrick avant de débouter la partie civile qui avait réclamé le franc symbolique.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3

140	Il y a quelques jours, à Rome, les policiers avaient fait une descente lors d'une opération sur la via Pigneto, lieu de prédilection de commerce des Sénégalais, avant d'interpeller une vingtaine d'entre eux pour commerce illégal.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
141	Il s'en était suivi des perquisitions effectuées par les policiers dans leurs appartements, à en croire notre source.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
142	Ce qui avait déclenché une forte résistance et un cri du cœur contre ce qu'ils considèrent comme une atteinte aux droits humains.	LE POPULAIRE	2980	31/10/09	3
143	Pour venir à bout de ces délinquants d'un genre particulier, les hommes du commandant Samba Niang ont exploité une dénonciation anonyme faisant état de la présence suspecte à Tobor d'individus qui s'apprêtaient à dérober, dans la nuit du mardi 27 au mercredi 28 octobre courant, un troupeau de bœufs.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
144	Cependant, des sources proches de cette arrestation affirment que les hommes en bleu qui ont cherché à en savoir plus sur cette affaire se sont rendu compte que les voleurs détenaient par devers eux des permis de circulation de bétail, délivrés par le chef de service départemental de l'élevage de Bignona.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
145	Une constance corroborée par Ibrahima Diémé, porte-parole du collectif des éleveurs de Bignona.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
146	«Après avoir été informés ce matin de ce cas de vol de bétail survenu à Tabor, nous avons vérifié l'information. Ce qui nous a permis d'identifier le propriétaire des bœufs volés, qui se trouve être Lamine Senghor Diémé, qui habite le village de Kafès», a-t-il souligné.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3

147	Poursuivant, il a pointé un doigt accusateur sur le chef du service départemental de l'élevage de Bignona dont, indique-t-il, « le véhicule aurait été aperçu à Tabor ».	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
148	Mieux, le porte-parole des éleveurs précise qu'au vu des choses, « ce dernier serait le complice des voleurs, puisqu'il a pris la fuite après avoir compris que la situation se corsait».	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
149	Néanmoins, confie-t-il, dès le lendemain des faits, « les gendarmes qui ont ouvert une enquête sont allés le cueillir chez lui pour l'entendre relativement aux faits, avant de le libérer, en le mettant à la disposition de toute réquisition de la justice. Ceci, en attendant que le dossier soit clos et transmis au procureur».	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
150	Cependant, Ibrahima Diémé a laissé entendre que « le chef du service départemental devrait être placé en garde-à-vue en même temps que les quatre voleurs appréhendés».	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
151	Fort de quoi, le porte-parole des éleveurs de Bignona et ses camarades ont menacé de saisir le ministre de l'élevage pour l'informer de la situation.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
152	Si cela était à refaire, P.A. Fall n'aurait certainement jamais sauté du deuxième étage de son appartement puisque, malgré la fracture de ses deux jambes, il a quand même été interpellé et envoyé en prison.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
153	Etant dans un piteux état, le mis en cause, qui avait les deux jambes sous plâtre et qui a d'emblée précisé qu'il a subi deux interventions chirurgicales, n'a pas manqué de regretter son acte.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
154	«Je reconnais ce qui m'est reproché et je demande la clémence du tribunal», avait-il répondu à la suite de la lecture	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3

	des charges qui pesaient sur lui.				
155	Lorsque les limiers ont sonné, le complice qui avait la malchance d'aller ouvrir la porte a crié «coy yi nēw nanu» (les flics sont arrivés) pour avertir PA. Fall qui était au salon.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
156	Inquiet de l'état sanitaire du prévenu, le parquet a demandé qu'il soit condamné à une peine assortie de sursis, «pour lui permettre une meilleure prise en charge de ses deux jambes».	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
157	Seulement, dans son délibéré, le tribunal a condamné le mis en cause à une peine ferme d'un mois, // non sans lui préciser qu'il risquait une peine plus lourde, n'eût été son état de santé précaire.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
158	Seulement, dans son délibéré, le tribunal a condamné le mis en cause à une peine ferme d'un mois, // non sans lui préciser qu'il risquait une peine plus lourde, n'eût été son état de santé précaire.	LE POPULAIRE	2979	30/10/09	3
159	Selon nos capteurs, vers 21 heures, Pape Ameth Sow sort de sa chambre pour aller aux toilettes.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
160	Sur son chemin, se dresse son neveu, Ibrahima Diallo, adossé à un des fauteuils du salon, à qui il demande de lui céder le passage.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
161	Et vous savez quoi? Les soldats du feu disent ne pas disposer de véhicule pour se déplacer.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
162	Nombre de langues élastiques le soutiennent en faisant remarquer qu'il était traité dans cet hôpital.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
163	Seulement, dès que les agents de cet établissement a su que « ngorsi » venait de tuer son oncle, ils ont gentiment demandé à ses accompagnants de le conduire chez les « coy » (policiers).	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2

164	Quid du mobile de ce meurtre ? Nos machins indiquent que la victime, qui avait eu une vive altercation avec trois de ses camarades lors d'un match de football, lundi dernier, ignorait que ses adversaires allaient jouer les prolongations.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
165	Incroyable, ce que nos radars ont capté dans un bus reliant Touba à Mbacké. A peine le bus a quitté la ville sainte qu'une passagère s'est rendu compte de la disparition de sa pochette contenant la somme de soixante (60) mille francs Cfa et un téléphone portable. Automatiquement, « ndawsi » (la dame) informe le chauffeur qui fonce au Commissariat de police de Mbacké.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
166	« Ngorsi » (le gars) qui a constaté quelque chose de bizarre chez un des passagers demande aux policiers de regarder dans les chaussures de ce dernier.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
167	Sachant que les carottes sont cuites, le mis en cause s'exclame et accuse un autre passager d'avoir glissé le téléphone dans ses chaussures.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
168	Outré, un des policiers lui «caresse» alors les mâchoires. Un traitement de choc qui a eu le don de lui faire claquer la langue : il dénonce son acolyte sur qui les limiers retrouvent les sous. Suffisant pour que ces deux « njublang » (voyous) atterrissent au violon de Mbacké.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	2
169	Sur les circonstances de l'accident, nos sources soutiennent que tout est parti d'une information réceptionnée au niveau de la brigade de gendarmerie de Joal, faisant état d'un mari qui, non content de violenter son épouse, avait menacé d'attenter à la vie de celle-ci.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	3
170	Ordre est donc donné aux gendarmes Famara Diouf et Émilie Sagna, tous	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	3

	deux nouvellement affectés à ladite brigade, de se rendre sur les lieux.				
171	Arrivés au dit village, rapportent nos sources, les deux gendarmes ont effectivement procédé à l'interpellation du mis en cause, dont nous n'avons pas l'identité et du chef du village en question, qu'ils ont embarqués dans leur véhicule.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	3
172	Seulement, révèlent nos interlocuteurs, en cours de route, le prévenu, en désespoir de cause, s'est soudainement jeté sur l'un des gendarmes qui conduisait le véhicule.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	3
173	« Il s'est agrippé de toutes ses forces au volant. Malgré la réaction du chauffeur, qui a tenté de reprendre le contrôle, le véhicule qui roulait à vive allure s'est renversé, avant de faire 5 tonneaux qui ont été fatals aux deux gendarmes », ont confié nos sources...	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	3
174	... qui précisent que les deux gendarmes rendu l'âme sur le coup.	LE POPULAIRE	2978	29/10/09	3
175	Tout est parti d'une demande d'intervention des membres de la famille Sène, qui ont sollicité les hommes du commissaire Ndour pour appréhender leur père qui menaçait d'attenter à leur vie.	LE POPULAIRE	2976	27/10/09	3
176	Conduit au poste de police où il a été mis devant les faits, le vieux A. Sène s'est voulu peu prolix quant au mobile de ses agissements. Seulement, il a laissé entendre aux limiers que ses enfants qui vivent sous le même toit que lui, dans sa maison au quartier Diamaguène, « ne le respectent pas et ne le prennent pas en considération ».	LE POPULAIRE	2976	27/10/09	3
177	Relativement à l'arme à feu, A. Sène a déclaré l'avoir achetée pour assurer sa sécurité.	LE POPULAIRE	2976	27/10/09	3
178	Une version battue en brèche par ses enfants qui ont expliqué aux enquêteurs	LE POPULAIRE	2976	27/10/09	3

	qu'ils sont sans cesse persécutés par leur père.				
179	Se voulant plus explicites, ils ont soutenu que chaque fois que celui-ci revient à la maison après avoir abondamment consommé l'eau de feu, il s'acharne sur eux, à l'aide d'une arme, menaçant d'attenter à leur vie.	LE POPULAIRE	2976	27/10/09	3
180	Ils ont aussi précisé que leur mère ne vit pas dans leur maison.	LE POPULAIRE	2976	27/10/09	3
181	PEUNDE AK...MAIMOUNA. Sauf revirement de dernière minute, le Palais de Justice de Ndakaaru sera le théâtre, dans les prochains jours, d'un face-à-face qui ne laissera pas indifférents nos capteurs et autres oreilles ambulantes.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
182	Mais « nak », ne croyez surtout pas qu'il s'agit d'un dossier de divorce.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
183	Ce que nos machins ont enregistré renvoie plutôt à une affaire foncière. Sans blague alors! Pour être précis, disons que le nommé Mbaye Peunde Mbengue a attiré devant Dame Justice son ex douce moitié. « Lu waral li » (qu'est-ce qui s'est passé) ?	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
184	D'après ce que disent nos amies les langues venimeuses, qui ont goûté au fond du dossier, Peunde reproche à Maï de l'avoir roulé dans la farine, après la vente de son terrain situé dans la zone de Nord-Foire.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
185	Dis donc! Le machin vendu à vingt-deux (22) millions de francs Cfa, « ngorsi » (le gars) soutient n'avoir palpé, à ce jour, que cinq (05) pauvres millions de francs Cfa, le reste « Ndawsi » (la dame) soutiendrait avoir giflé le courtier avec trois (03) millions de francs Cfa ; mais un gros serpent noir semble s'être enroulé autour des autres quatorze (14) millions de francs Cfa.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2

186	Et lorsque Peunde dégage et verse dans son dossier une décharge de Maï attestant l'existence du dû, cette dernière argue que sa signature sur ce document a été... falsifiée.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
187	Complicé tout ça. Mais, Dame Justice a vu pire. Rv est pris mi novembre, selon nos amies les gorges profondes.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
188	<i>L'insulte à la bouche, il avait déversé sa bile sur le receveur du bus, avant d'abreuver d'injures toute la corporation policière, au moment de sa conduite au commissariat des Parcelles assainies.</i>	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
189	À moins de se dédire à la barre ou de présenter ses plates excuses à la corporation policière qu'il a injuriée à volonté, A. C. Niang risque une punition sévère.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
190	Selon sa déposition à la police, c'est au niveau de la Case des Parcelles assainies que des clients ont voulu monter à bord du bus Tata qui était déjà bondé.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
191	C'est ainsi qu'il indique en avoir fait la remarque à la dame préposée au guichet, qui lui a sèchement répondu qu'il n'est qu'un client comme tous les autres et que cela ne le regarde pas.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
192	Apparemment énervé par la réponse qui lui a été servie, AC. Niang indique qu'il l'a injuriée.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
193	Seulement, il faut dire que ces échanges de propos aigres-doux se sont corsés à la suite de l'intervention de certains passagers qui ont volé spontanément au secours de la dame, en demandant au conducteur du bus de faire un crochet par le commissariat des Parcelles assainies.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2

194	Seulement, il faut dire que ces échanges de propos aigres-doux se sont corsés à la suite de l'intervention de certains passagers qui ont volé spontanément au secours de la dame, en demandant au conducteur du bus de faire un crochet par le commissariat des Parcelles assainies.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
195	Irrité par l'immixtion des passagers, qui croyaient l'intimider en invoquant le nom de la police, AC. Niang en a profité pour proférer toutes sortes d'insanités sur la corporation policière.	LE POPULAIRE	2975	26/10/09	2
196	Mille milliards de mille sabords « Ku top Kara miir » (Kara est insaisissable). Il y a à peine un mois, le marabout-politicien théorisait la présidence à vie pour Njomboor.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
197	Eh bien ! Voilà Serigne Modou Kara qui retourne son « kala » (turban). Sans blague alors ! Depuis Paris où il se trouve, Kara a pondu un communiqué dans lequel il théorise son revirement.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
198	Tout est parti d'audiences qu'il a accordées à « plusieurs personnalités du monde politique sénégalais, qui lui ont beaucoup parlé de la situation de leur pays ».	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
199	En les écoutant, Kara constate que ces [sic] interlocuteurs « avancent avec insistance le départ imminent de Njomboor, à cause de son âge et surtout des difficultés multiformes que traverse le pays ».	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
200	Alors, sans transition, Kara, qu'on croirait absent du Sénégal depuis la survenue de l'Alternance, en 2000, pour ignorer le calvaire que subit ce pays, déclare: « Quelle que soit la situation politique actuelle du pays, je prépare quelque chose qui concernera Abdou Diouf alias « Njol », le prédécesseur de Njomboor, lamine Diack, président de	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2

	L'laaf, et Njomboor".				
201	Mais, il enchaîne en précisant « Maintenant, s'il s'agissait d'un gouvernement de transition, mon choix se porterait sur les deux premiers cités (Njol et Lam's) pour leur statut de citoyen du monde, leur expertise et leur amour pour leur pays». Dis donc!	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
202	SAAY - SAAY. À rappeler que « ngorsi » (le gars), en visite au Sénégal, n'avait trouvé rien de mieux, que d'exhiber, dans un hôtel de la place, son sexe devant des mineures.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
203	Choquées par le comportement de ce «saay saay» (voyou) sexagénaire, les filles, de nationalité libanaise, l'avaient dénoncé.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
204	A signaler que Almaséni bénéficie du soutien des autorités diplomatiques de son pays, dont certaines ont fait, hier, le déplacement au Tribunal.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	2
205	Le mari cocu W. Barry lance un avis de recherche pour retrouver sa dulcinée	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
206	« Tout a commencé au début du mois de juin dernier, lorsqu'elle est a séjourné un mois durant à Thiès. Peu de temps après son retour, elle y est repartie pour, selon ses dires, récupérer des habits qu'elle y avait oubliés. A son retour, au 18e jour du mois de Ramadan, elle m'a dit qu'elle voulait divorcer. devant mon refus d'accéder à sa demande, elle a menacé de partir de la maison à tout moment », a narré, le cœur meurtri, le malheureux mari cocu.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
207	Poursuivant, il a révélé que c'est sur ces entrefaites que son épouse a mis à exécution ses menaces.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3

208	« Un jour, j'ai remarqué la présence d'un camion frigorifique aux alentours de la maison. Il y avait à bord un Guinéen et un Sénégalais du nom de C. D. lorsque je les ai interpellés sur la raison de la présence du camion, ils m'ont répondu que le véhicule est stationné sur la voie publique ».	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
209	Par la suite, selon W. Barry, ce sont ses voisins qui l'informeront avoir vu son épouse prendre place à bord dudit camion avec ses bagages.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
210	« Il ne me reste plus que mes cinq enfants, je n'ai pas moyens d'employer une domestique et mon commerce tourne au ralenti », a soutenu W. Barry qui est Sénégalais originaire de la Guinée.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
211	Depuis que sa douce moitié a quitté le domicile conjugal, il soutient qu'elle n'a plus jamais fait signe de vie.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
212	« Elle ne daigne même plus répondre aux multiples appels téléphoniques que je lui fais».	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
213	Pire, W Barry, qui se réclame toujours être l'époux légitime de sa fugueuse de femme, soutient que sa dulcinée a fini par changer de numéro de téléphone.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
214	Pour tirer au clair cette affaire, le mari cocu dit s'être plaint auprès des limiers du commissariat central de Kaolack // qui, indique-t-il, lui ont conseillé de poursuivre ses recherches.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
215	Pour tirer au clair cette affaire, le mari cocu dit s'être plaint auprès des limiers du commissariat central de Kaolack // qui, indique-t-il, lui ont conseillé de poursuivre ses recherches.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
216	<i>Le voyageur sénégalais qui avait promis de les convoier à La Mecque moyennant 97 millions n'a finalement pas respecté ses engagements.</i>	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3

217	<i>Traduit devant le Tribunal correctionnel, ce dernier a évoqué le fait d'un tiers pour se justifier et risque deux ans ferme.</i>	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
218	Jugé par défaut en 2007 et condamné à deux ans de prison et au paiement de la somme de 200 millions, A. Sy, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a fait opposition.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
219	Tout a commence lorsque l'ambassadeur de Guinée-Bissau au Sénégal a lancé un appel d'offres pour le transport des pèlerins de son pays aux Lieux saints de l'Islam.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
220	A la barre, hier, il a expliqué qu'il a eu des imprévus car, le casse-tête des visas étant finalement réglé, il a été confronté à un problème d'autorisation d'atterrissage sur le sol saoudien.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
221	Mais ce qui a véritablement corsé l'affaire, selon le prévenu, c'est qu'il ignorait que la Guinée-Bissau était sur la liste rouge des Saoudiens, parce que devant plusieurs millions à ces derniers.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
222	Soulignant qu'il a tout fait pour respecter ses engagements, mais en vain, le mis en cause a signalé qu'il avait décidé de les convoier l'année suivante, mais, entre-temps, le gouvernement guinéen a déposé une plainte à la police.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
223	Concernant l'argent qu'il a encaissé, A. Sy a soutenu qu'il a dépensé 25 millions de francs pour l'hébergement des pèlerins à l'hôtel.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
224	Un système de défense peu convaincant, selon la partie civile qui a réclamé un dédommagement de 210 millions.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3
225	En attendant le délibéré sur cette affaire, la défense a demandé la relaxe de son client.	LE POPULAIRE	2974	24/10/09	3

226	<i>Chauffeur de son état, I. Ndiaye a fini de prendre ses marques à l'hôtel zéro étoile de Rebeuss. Il est accusé d'avoir détourné, violé et engrossé A. Seck, une mineure de quinze ans qui, de surcroît, se trouve être la nièce de son épouse.</i>	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
227	Chauffeur de profession dans un parking de vente de véhicules, non loin du stade Léopold S. Senghor, I. Ndiaye, selon des sources bien au fait de l'affaire, est le mari de la tante de A. Seck, élève en classe de sixième.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
228	Fort de ce lien, «I. Ndiaye était devenu un habitué de la famille, pour ne pas dire un membre à part entière», ont soutenu des proches de la victime.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
229	«Ainsi, un jour, alors que les membres de la famille s'étaient tous rendus à une cérémonie, à l'exception de A. Seck, empêchée par ses études, I. Ndiaye l'a abordée. Après lui avoir demandé de l'accompagner voir un ami, il l'a embarquée dans son véhicule », ont révélé des proches de la mineure.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
230	Se voulant plus explicite, Kh. Seck, père de la victime, a soutenu que son beau-fils a par la suite conduit A. Seck dans une auberge de la place où il l'a violée.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
231	Elle croit ainsi tomber des nues lorsque le gynécologue l'informe que sa fille porte une grossesse de quatre mois.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
232	De retour à la maison, elle presse de questions sa fille qui lui a révélé que l'auteur de sa grossesse n'est autre que le mari de sa tante, I. Ndiaye, ceci après avoir narré sa mésaventure.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
233	Informé de la situation, le père, face à ce dilemme qui touche « sa grande famille », dit avoir convoqué son beau-fils pour laver le linge sale en famille, // mais « il n'a pas daigné déférer à mon invitation », a-t-il déploré.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3

234	Informé de la situation, le père, face à ce dilemme qui touche « sa grande famille », dit avoir convoqué son beau-fils pour laver le linge sale en famille, // mais « il n'a pas daigné déférer à mon invitation », a-t-il déploré.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
235	Mis devant les faits, il ne les a pas niés.	LE POPULAIRE	2973	23/10/09	3
236	Elle a révélé avoir acheté le faux diplôme auprès de Jean M. Nd., professeur de lettres au collège Souleymane Jules Faye, sis quartier Moussanté de Thiès.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
237	Mis devant les accusations portées contre lui, le professeur nie partiellement les faits, avant de servir aux enquêteurs un subtil argument à dormir debout.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
238	Pour se tirer d'affaire, il a accusé une tierce personne qui n'est plus de ce monde comme étant celui qui lui a confectionné le faux diplôme.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
239	Se disant veilleur de nuit dans une maison à la cité Gadaye, Diaoundé Diatta, qui avait été jugé mardi dernier pour le viol d'une mineure, avait nié les faits.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
240	Articulant sa défense, il avait noté qu'il avait été abordé le 22 septembre dernier, vers 2h30mn du matin, devant la maison en chantier qu'il gardait, par la mineure F. Coulibaly.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
241	Aussi, avait-il précisé que celle-ci l'avait supplié de lui permettre de passer la nuit.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
242	Ce qu'il dit avoir accepté sur insistance de son hôte qui, précise-t-il, a passé la nuit sur son lit...	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
243	... et le lendemain, il dit lui avoir offert 125 francs, puis libéré.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
244	Pour corroborer ses propos, il a pris à témoin son ami mouleur qui, selon lui, se trouvait à l'étage, sans pour autant le citer à comparaître.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3

245	Cependant, pour établir la mauvaise foi du prévenu, Mes Nafissatou Touré et Ousseynou Gaye, usant d'astuces, l'ont poussé à avouer qu'il est en réalité marabout, traitant de l'impuissance sexuelle.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
246	Aussi a-t-il déclaré qu'il se nomme Diallo et non Diatta et qu'il n'est pas né en 1966 mais en 1959.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
247	Après quoi, il est mis à rude épreuve par la victime, qui a confié qu'elle s'était ce jour, rendue à la plage avec ses camarades à l'insu de ses parents. De retour dans l'après-midi, elle a entendu ceux-ci mijotant sa punition. Elle a rebroussé chemin, s'est rendue chez son copain. Celui-ci absent, elle a erré jusqu'à 22 heures, avant de se résigner à rentrer.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
248	En cours de chemin, indique-t-elle, Diaoundé l'a interpellée...	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
249	... et lui a dit qu'une fille de son âge ne doit pas marcher seule à cette heure.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
250	« Il m'a introduite dans sa chambre, m'a dit qu'il est marabout et a exhibé un arsenal de gris-gris. Il a menacé de gâcher ma vie si je m'opposais à lui et il m'a violée. La seconde fois, il a fait 7 nœuds sur un fil de laine qu'il a mis dans mon vagin. Il a fait des prières et m'a violée. Le lendemain, il m'a offert 125 francs et m'a libérée, non sans réitérer ses menaces ».	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
251	En sus de la plaignante qui a réclamé 10 millions d'intérêts civils, le parquet avait requis 2 ans ferme.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
252	Me Sadio Diaw de la défense a plaidé la relaxe pure et simple de son client qui, selon lui, n'a fait qu'assister une mineure en danger.	LE POPULAIRE	2972	22/10/09	3
253	Mais, contre toute attente, cette organisation des Nations-Unies est informée que des dizaines de sacs de	LE POPULAIRE	2971	21/10/09	3

	mil estampillés «Pam» étaient vendus au marché de Kolda, moyennant la somme de 7500 francs l'unité.				
254	Ne voulant pas couler seul, il fait prévaloir qu'il était au service d'un tiers, un certain A Ba, un des responsables du Projet de gestion durable des énergies renouvelables de Kolda.	LE POPULAIRE	2971	21/10/09	3
255	Il a en effet avoué que les sacs de mil leur ont été envoyés par le Pam pour qu'ils en assurent la distribution au niveau des collectivités et des cantines scolaires.	LE POPULAIRE	2971	21/10/09	3
256	Les membres de la famille Sidibé, qui déclarent à haute voix qu'ils sont prêts à mourir pour défendre leur maison, se sont alors opposés avec des armes de fortune à la police.	LE POPULAIRE	2729	01/01/09	3
257	Des témoins de l'affrontement soutiennent que les limiers ont abandonné sur le champ de bataille des casques, des bérets et des munitions.	LE POPULAIRE	2729	01/01/09	3
258	Il faut signaler qu'une personne nommée B. Diawara a été arrêtée par les forces de l'ordre.	LE POPULAIRE	2729	01/01/09	3
259	Il ajoute que «le procès est fixé au 13 janvier prochain».	LE POPULAIRE	2729	01/01/09	3
260	C'est pourquoi, dit la famille Sidibé, devant cette affaire encore pendante devant la justice, «il n'est pas question d'accepter une expulsion précipitée et un empressement des policiers à exécuter un verdict qui n'est pas encore tombé».	LE POPULAIRE	2729	01/01/09	3
261	Impliqué dans les affrontements avec les policiers et par peur de représailles, selon ses proches, Moussa Sidibé, 21 ans, élève en classe de Terminale s'est jeté sous les roues d'un camion-citerne circulant sur la route près de sa maison.	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3

262	«Force restera à la loi. Les responsables de ces actes de rébellion avec violence contre des policiers dans l'exercice de leurs fonctions devront répondre de leurs actes devant la justice ».	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
263	Revenant sur la légalité de l'engagement de ses hommes, le chef de l'équipe policière explique que c'est « en exécution d'une réquisition aux fins d'assistance formulée par Me Amadou Moustapha Seck, huissier de justice, qu'une équipe de douze éléments du commissariat central de Kaolack a accompagné ce dernier au domicile occupé par la famille de feu Mamadou Sidibé, sis au quartier Léona, en vue de la mise en œuvre du jugement N° 173/07 rendu par le Tribunal régional de Kaolack le 24/12/08 ».	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
264	Seulement « alors que des manœuvres commis par Me Seck s'apprêtaient à défoncer les portes, une vingtaine d'individus armés de gourdins et d'armes blanches est sortie précipitamment des chambres pour s'attaquer à nos éléments avec l'aide de quelques voisins, venus prêter main-force ».	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
265	« Admis à l'hôpital régional, ils ont reçu les premiers soins avant d'être libérés, à l'exception du brigadier Bocar Samba Dème finalement décédé ce jour (ndlr : le 31 décembre) à 06 heures », est-il indiqué.	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
266	La hiérarchie policière précise en outre que « ni armes, ni grenades n'ont été laissés sur les lieux, contrairement à certaines informations ».	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
267	D'ailleurs, souligne-t-elle : « Nos éléments - pourtant menacés de lynchage par une foule hostile ont	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3

	préféré ne pas utiliser les pistolets automatiques qu'ils portaient par devers eux pour éviter d'envenimer la situation ».				
268	Nos capteurs et autres oreilles prolongées nous rapportent qu'un bon nombre de Kédovins (habitants de Kédougou) ont pris le maquis en allant se réfugier dans les montagnes qui surplombent la zone.	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
269	Aux dernières nouvelles, ces «maquisards» qui, nous dit-on, ont fini de se familiariser avec les Bassaris et Bediks qui habitent le coin n'entendent point descendre des montagnes.	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
270	Et ce malgré les multiples Sms que leur balancent leurs amis restés à Kédougou pour leur assurer qu'ils n'avaient plus rien à craindre, surtout que sept interpellés, déférés à Tamba, ont été libérés.	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
271	A Bignona, le concours des volontaires de la 15e génération a été émaillé de «njuucnjaac» (fraudes) qui ont valu à Baba Ndiaye, Inspecteur départemental de l'éducation nationale (Iden), d'être relevé de ses fonctions.	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
272	« Il y a eu échange standard de copies, quelqu'un a effectivement composé pour eux, dehors, et lorsqu'on a été saisi de la question, on a convoqué les candidats incriminés pour leur faire un test. Le 2 ^{ème} du centre, on lui a donné une dictée de niveau 4 ^{ème} , elle a fait onze fautes ».	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
273	Ils disent ne pas comprendre que « quelqu'un qui fait bien son travail et qui est apprécié par tout le monde, les parents d'élèves, les enseignants et même les populations soit relevé de ses fonctions à la suite d'une simple dénonciation ».	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3

274	Par contre, la section locale du Syndicat des enseignants libres du Sénégal (Sels) approuve entièrement la décision et demande même que l'affaire soit traduite en justice.	LE POPULAIRE	2730	02/01/09	3
275	Le prévenu avoue avoir couché à deux reprises avec sa victime sur le lit de la mère de celle-ci.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
276	Accusé de viol, M. G. Sylla, qui a précisé que la fille est sa copine, a précisé que celle-ci était consentante.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
277	A en croire S. Sali, vers 3 heures du matin, elle a pris congé de sa mère qui prenait l'air à la terrasse en même temps que ses colocataires, pour aller dormir dans la chambre de celle-ci.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
278	« Je n'avais pas refermé la porte pour ne pas être réveillée par ma mère au moment de venir se coucher ».	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
279	D'après S. Sali, il est parvenu dans le noir à lui ôter discrètement son dessous, à écarter avec tact ses jambes, avant de se mettre en bonne position.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
280	« A l'aide d'un oreiller posé sur mon visage, il m'a empêchée de crier. C'est alors qu'il m'a violée », at-elle révélé.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
281	Seulement, S. Sali, qui indique s'être débattue du mieux qu'elle pouvait, déclare être finalement parvenue à ameuter le voisinage dont sa mère qui a accouru.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
282	Entendu, M. G. Sylla, dont le frère avait convenu de dédommager la victime à hauteur de 100 000 F, a expliqué que S. Sali est sa copine, qu'elle est majeure puisque âgé (<i>sic</i>) de « 18 ans ».	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
283	Pis, il soutient avoir couché à deux reprises avec elle sur le lit de la mère de celle-ci.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
284	Cependant, le jour des faits, il soutient que S. Sali l'a retrouvé à la devanture de la maison pour l'inviter à la	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3

	rejoindre dans la chambre de sa mère.				
285	Et Sylla de préciser que « sa copine » était consentante, mais que, curieusement, elle s'est mise à hurler à la fin du rapport.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
286	La brillante plaidoirie de Me Malick Mbengue de la défense a été axée sur la minorité non certifié (<i>sic</i>) de la victime, l'absence de traces de violence et le certificat médical attesté un mois après les faits et qui, selon lui, doit être écarté du dossier.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
287	Fort de ses observations, il a demandé le bénéfice du doute pour Sylla.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	3
288	Et Il était dit que l'autre victime, membre de la famille Sidibé, s'était suicidée.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	2
289	Faux! Rétorque le frère du défunt qui a fait claqué dangereusement la langue, hier soir, à l'émission « A vous de juger » de la 2Stv.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	2
290	Boubacar Sidibé qui selon nos amies les langues pendues est recherché par la Justice, sert une autre version.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	2
291	Après les affrontements du mardi et le décès d'un des leurs, les « coy » sont revenus chez les Sidibé. Et lorsque son frère a été informé de cette descente, il a tenté de prendre la poudre d'escampette. Dans sa fuite, un camion l'a heurté, selon Boubacar Sidibé.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	2
292	Selon l'Aps qui balance l'info, ces jeunes, qui ont « paralysé pendant de longs moments le trafic », protestaient contre leur Conseil municipal.	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	2
293	« Notre ville manque de tout alors qu'elle est érigée en commune depuis 2001. C'est une situation qui nous exaspère au plus haut point. Nous en avons marre et demandons, ici et maintenant, aux pouvoirs publics de	LE POPULAIRE	2731	03/01/09	2

	faire quelque chose pour sauver la commune de Rosso Sénégal », a dit leur porteparole, Aldiouma Bah.				
294	Il faut dire que le ou les cambrioleurs qui sont entrés en effraction dans le domicile de M. Touré avaient bien choisi leur moment.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
295	Ils ont en effet défoncé la porte d'entrée qui était d'ailleurs très sécurisée, selon le plaignant, avant de cibler la chambre des parents où étaient gardés une tontine de 2 millions, des bijoux en or ainsi que divers autres objets.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
296	Un butin estimé à 6 millions par Pathé Touré, qui souligne que c'est vers les coups de 20 heures qu'il a été informé par son épouse qui venait de rentrer.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
297	« Après recoupements, j'ai directement pensé à A. Coulibaly, le gardien que j'avais embauché pour le compte d'un ami », a dit Pathé Touré.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
298	Estimant qu'il avait déjà été victime d'un vol qu'il avait imputé à A. Coulibaly et ses amis, avant de retirer sa plainte suite à une intervention des parents de ce dernier, / le plaignant a par ailleurs souligné que d'autres voisins s'étaient plaints des agissements de son ex-gardien	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
299	Estimant qu'il avait déjà été victime d'un vol qu'il avait imputé à A. Coulibaly et ses amis, avant de retirer sa plainte suite à une intervention des parents de ce dernier, / le plaignant a par ailleurs souligné que d'autres voisins s'étaient plaints des agissements de son ex-gardien	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
300	Il leur avait demandé s'ils avaient un gardien chez eux, rapporte M. Touré, qui...	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
301	... qui signale par ailleurs que le	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3

	prévenu le pressait toujours de lui trouver un travail de gardien.				
302	Autant d'indices qui ont conforté les soupçons du plaignant qui a en outre souligné que le prévenu, curieusement, n'est pas venu le jour des faits retrouver ses amis du quartier.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	3
303	Mille milliards de mille sabords ! Comme disait le capitaine Haddock, compagnon de Tintin.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	2
304	Revenu d'une journée de boulot particulièrement harassante, le gars, un des plus célèbres «cool» (vip) du Sénégal, plus riche que Crésus et réputé « yolam geen » (coureur de jupons), s'engouffre dans ses toilettes. Histoire de se taper un bain d'enfer.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	2
305	Sa douce moitié se mobilise pour lui préparer le terrain : serviettes de luxe parfumées, baignoire remplie d'une eau chaude relaxante et autres « nama-nama » (accessoires).	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	2
306	Pis, à en croire nos amies les langues ultra élastiques, son contenu, carrément atomique, renseigne sur les véritables raisons de la fatigue de « ngorsi ». Qui n'ont rien à voir avec une journée de travail ordinaire.	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	2
307	En langage très clair, l'expéditrice demande à son Jules si leur gymnastique horizontale de tout à l'heure ne l'a pas complètement esquiné. Et comment ça ? « Ki dee » (il est lessivé) !	LE POPULAIRE	2732	05/01/09	2
308	En plus d'être infidèle, il a été envoyé en prison par des prostituées qui l'accusent d'avoir refusé de leur payer leurs services, mais également de les avoir violentées.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
309	Il faut également souligner que ces dernières comparaissaient aux cotés de leur client, puisqu'elles sont poursuivies pour défaut de carnet,	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3

	violences et voies de fait sur le sieur Britto qui présentait une blessure au doigt et au dos.				
310	Décidé à faire le mauvais père de famille, M. Britto, marié à une épouse qui, selon certaines indiscretions, attendrait un enfant, se présente dans un bar de la place.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
311	Selon les filles, après marchandage, ils sont tombés d'accord sur le prix de 15 000 francs pour chacune.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
312	Ce qui a été nié par le sieur Britto qui soutient n'avoir fixé aucun prix avec elles.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
313	Quoi qu'il en soit, il faut retenir qu'avant d'aller à la résidence Ndiambour pour la partie de jambes en l'air, Britto a demandé aux deux filles de faire un crochet dans un « Gab » Bicis pour retirer de l'argent.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
314	Ce qui n'est pas du goût des deux prostituées qui lui demandent d'abord de passer à la caisse.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
315	Il est retenu par les deux prostituées qui soutiennent avoir été par la suite violentées par leur client, qui a menacé de les poignarder avec un tesson de cendrier.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
316	Ce dernier souligne avoir été blessé par les filles qui ont utilisé des tessons pour lui trancher le doigt et le dos.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	3
317	Wolof Ndiaye a raison: « Jiko kawar la, wat mu deelussi » (chassez le naturel, il revient au galop).	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
318	Un « ami » qu'il a du reste tenté de vilipender en l'accusant de maltraitance durant sa garde à vue : ce que n'ont pas agréé nos capteurs // qui renseignent que le gendarme a, au contraire bien traité Diop l'ex-maire, en lui faisant passer la nuit dans la chambre du chef de poste.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2

319	Un « ami » qu'il a du reste tenté de vilipender en l'accusant de maltraitance durant sa garde à vue : ce que n'ont pas agréé nos capteurs // qui renseignent que le gendarme a, au contraire bien traité Diop l'ex-maire, en lui faisant passer la nuit dans la chambre du chef de poste.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
320	Et c'est toujours le même topo « njuc-njac ». Quoi exactement? Des machins énormes et complexes, disent nos amies les langues pendues // non sans oublier de faire remarquer que cette fois-ci, le gars est allé trop loin.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
321	Et c'est toujours le même topo « njuc-njac ». Quoi exactement? Des machins énormes et complexes, disent nos amies les langues pendues // non sans oublier de faire remarquer que cette fois-ci, le gars est allé trop loin.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
322	Un indice qu'il sera quasi impossible de sauver Diop l'ex-maire : son déferrement et son placement sous mandat de dépôt peuvent intervenir aujourd'hui même. «Tumurankee mo gaaw» (grandeur et décadence).	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
323	Mille milliards de mille sabords ! Voilà « nak » une histoire rocambolesque. Nos amies les langues pendues nous disent que sa garde à vue a été prolongée, histoire de lui permettre de rembourser les deux briques	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
324	Et ditesvous bien qu'à la barre, les avocats de Mathiou & Cie n'ont pas mâché leurs mots pour la qualifier de « prostituée mineure, membre d'une association de malfaiteurs constituée de mineurs orchestrée par Makéba ».	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
325	Et ditesvous bien qu'à la barre, les avocats de Mathiou & Cie n'ont pas mâché leurs mots pour la qualifier de « prostituée mineure, membre d'une association de malfaiteurs constituée de	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2

	mineures orchestrée par Makéba ».				
326	A les en croire, cette bande s'était déjà signalée en 2004 et à l'époque, Makéba avait 9 ans et c'est elle qui était envoyée pour ferrer les proies (des personnalités) réticentes.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
327	A l'époque, selon ces derniers, la bande était dirigée par Ndèye Niébé Thiam présentement aux Usa.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
328	Et que c'est après le départ de cette dernière que Makéba, qui a repris le flambeau, a fait de O. Kh. Mbengue son principal pion pour détrousser les proies fortunées au moyen de « chantages, extorsion de fonds après avoir couché avec ces derniers et les avoir photographiés ».	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
329	Pour finir leur plaidoirie, ils ont indiqué que le mystère n'a toujours pas été levé sur le mobile des fugues à répétition de O. Kh. Mbengue	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
330	Avant de suggérer qu'une enquête soit menée au sein de sa famille.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
331	Embouchant la même trompette, les avocats de la partie civile se sont attardés sur la minorité de O. Kh. Mbengue, ne manquant pas de souligner que Mathiou & Cie qui ont nié les faits n'ont apporté aucun élément nouveau pour influencer la décision de la Cour.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
332	« Il est temps que ce genre d'agissement mené par des pervers soit stoppé », ont-ils conclu.	LE POPULAIRE	2733	06/01/09	2
333	Interrogés sur les faits qui leur étaient reprochés, Diadji Diouf, Alassane Ba, Mamadou Sow et Cie ont quasiment tous avoué leur statut d'homosexuels.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	3

334	Il faut rappeler que c'est suite à l'arrestation de deux homosexuels, surpris en pleins ébats dans une maison à Sicap Mbao, le 21 décembre dernier, que le groupe à Diadji Diouf avait été interpellé dans un immeuble situé juste au nord de la grande mosquée de la localité.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	3
335	Avouant qu'il a des penchants homosexuels depuis le bas âge, Mamadou Sow a indiqué au tribunal qu'il avait été violé par son beau-frère et c'est depuis lors qu'il a pris du goût à s'accoupler avec des hommes.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	3
336	Idem pour I. Ba qui a souligné qu'il avait été violé par un homme qui l'avait pris en auto-stop.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	3
337	Un viol qui, selon lui, explique son penchant pour l'homosexualité.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	3
338	Pour sa part, la défense, qui a signalé que les prévenus n'ont pas été arrêtés en train de commettre des actes impudiques contre-nature comme visés dans l'accusation, a plaidé la relaxe de ses clients.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	3
339	Ce cacique du défunt régime socialiste est, nous dit-on, poursuivi pour « njuc-njac » (escroquerie) dans une affaire foncière.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	2
340	Selon nos amies les langues élastiques, nombre de victimes de « ngorsi » ont débarqué, hier, au bureau de Moussa Fall pour balancer des plaintes sur la calvitie de Diop-l'ex-maire.	LE POPULAIRE	2734	07/01/09	2
341	«Yalla moma natoos lii » (ndlr : C'est Dieu qui m'a ainsi fait), a-t-il lancé aux gendarmes.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	7
342	Il faut signaler d'ailleurs que cette dernière est la seule à déchiffrer les mots que sa nièce prononce.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	7
343	Selon la dame Khar Béatrice Thiam, tout a commencé lorsqu'elle a constaté que sa protégée était souvent victime	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	7

	de malaises et autres petites maladies.				
344	Des déclarations de la victime, il se dégage en fait que le quinquagénaire a eu à entretenir plusieurs relations sexuelles avec elle.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	7
345	« J'ai couché avec elle à plusieurs reprises, mais à chaque fois, elle était consentante ».	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	7
346	Son avocat, Me Abdou Dialy Kane, qui a fait claquer la langue, a estimé que « Ngorsi » ne pouvait faire l'objet d'un énième retour de parquet.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	2
347	Mieux, Me Kane dit avoir rappelé au Proc le caractère irrégulier de ces retours de parquet // qui, selon lui, ne sont prévus par aucun texte.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	2
348	Mieux, Me Kane dit avoir rappelé au Proc le caractère irrégulier de ces retours de parquet // qui, selon lui, ne sont prévus par aucun texte.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	2
349	Cependant, des sources sûres nous confirment que le Doyen des juges a été désigné pour hériter du dossier, mais il n'a pas encore été officiellement saisi.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	2
350	Ce qui devrait se faire ce matin, selon nos interlocuteurs.	LE POPULAIRE	2735	09/01/09	2
351	Dans sa plaidoirie, l'Agent judiciaire de l'Etat a dit sa conviction que les émeutes du 23 décembre sont l'œuvre de voyous qui ne représentent pas les Kédovins, // avant de demander que justice soit faite, // car, tient-il à rappeler, Kédougou n'est pas une région à part.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
352	Dans sa plaidoirie, l'Agent judiciaire de l'Etat a dit sa conviction que les émeutes du 23 décembre sont l'œuvre de voyous qui ne représentent pas les Kédovins, // avant de demander que justice soit faite, // car, tient-il à rappeler, Kédougou n'est pas une	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3

	région à part.				
353	Dans sa plaidoirie, l'Agent judiciaire de l'Etat a dit sa conviction que les émeutes du 23 décembre sont l'œuvre de voyous qui ne représentent pas les Kédovins, // avant de demander que justice soit faite, // car, tient-il à rappeler, Kédougou n'est pas une région à part.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
354	Cela s'est passé mercredi dernier au Tribunal des flagrants délits, où la prétendue victime de viol qui tenait un bébé dans ses bras a confirmé publiquement qu'elle n'a jamais été violée par le mis en cause qui est son amant.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
355	Une injustice qui a été réparée par la jeune Y.N. qui a confirmé publiquement que le prévenu était son amant et qu'elle a consenti à entretenir plusieurs rapports sexuels avec lui.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
356	« Il ne m'a jamais violée. Il m'a un peu forcée la première fois, mais après, c'était devenu une routine », a-t-elle déclaré à la barre.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
357	« C'est elle qui m'a fait des avances », dit-il...	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
358	L'avocat a également souligné qu'il n'y a aucun élément pouvant asseoir le viol dans le certificat médical joint au dossier.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
359	Avouant qu'il a eu à entretenir des relations sexuelles avec Y.N qui était toujours consentante, // le mis en cause a expliqué que c'est parce que cette dernière avait accusé deux autres garçons d'être les auteurs de sa grossesse qu'il avait refusé d'en assumer la paternité.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3

360	Avouant qu'il a eu à entretenir des relations sexuelles avec Y.N qui était toujours consentante, // le mis en cause a expliqué que c'est parce que cette dernière avait accusé deux autres garçons d'être les auteurs de sa grossesse qu'il avait refusé d'en assumer la paternité.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
361	Après réquisitoire du parquet qui a demandé l'application de la loi, l'avocat de la défense a plaidé la relaxe de son client // au motif que la partie civile a avoué qu'ils étaient amants.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
362	Après réquisitoire du parquet qui a demandé l'application de la loi, l'avocat de la défense a plaidé la relaxe de son client // au motif que la partie civile a avoué qu'ils étaient amants.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
363	... avant de signaler que c'est la fille qui venait le retrouver dans sa chambre à chaque fois.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	3
364	Selon les riverains constitués de mécaniciens, la victime qui s'appelle «Yawu Dial » est un «bujuman » (sans domicile fixe) qui habitait en réalité à Guédiawaye.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	2
365	Mieux, ils indiquent que «Yawu Dial» avait l'habitude de squatter les lieux qui servent de repaire à beaucoup de Sdf	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	2
366	Et selon certaines langues pendues, la thèse de la mort naturelle est avancée parce qu'il n'y a pas de trace de violence ou de blessure apparente sur le corps de la victime.	LE POPULAIRE	2736	10/01/09	2
367	M. Faye le charretier tabasse Kor Faye qu'il accuse de lui avoir volé ses organes génitaux.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
368	Selon la version servie par M. Faye, un charretier de 19 ans, il s'activait tranquillement à nourrir son cheval lorsque le nommé Kor Faye, qu'il ne connaissait pas, s'est présenté à lui.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
369	Ce dernier lui tend la main, lui	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3

	demandant s'il ne connaît pas un certain Mame Ngor Faye.				
370	Avant même qu'il n'ait eu le temps d'articuler la moindre réponse, le jeune charretier dit avoir aussitôt entendu un bruit au niveau de son bas-ventre et senti qu'il était en train de perdre ses organes génitaux.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
371	Convaincu que le rétrécissement de son sexe est l'œuvre de Kor Faye, le jeune charretier bande des muscles : « ma tég ko arrêt (ndlr : je lui ai asséné un violent coup de poing) », a-t-il indiqué au juge avec un authentique accent sérère.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
372	Puis il dit s'être jeté sur son vis-à-vis qu'il met à terre en exigeant la restitution immédiate de son sexe.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
373	Un acharnement qui n'est pas vain, selon le jeune charretier qui déclare avoir soudainement senti que son précieux arsenal avait repris sa place.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
374	S'étant inscrit en faux contre les allégations du charretier, il a souligné qu'au cours de la bagarre, il a été pris à parti par les amis de celui-ci, qui lui ont fait passer un sale quart d'heure.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
375	A la barre, Kor Faye, qui dit avoir perdu au cours de la bagarre sa pièce d'identité, son permis de conduire et son téléphone portable, a réclamé au charretier 100 000 F Cfa d'intérêts civils.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	3
376	Seulement, hier soir, le ministre du commerce a fait claquer la langue, hier, à « Rien tous les soirs » (Rts), pour indiquer qu'« une baisse de 40 000 francs Cfa a déjà été opérée sur le prix de la tonne de farine depuis août 2008 ».	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2
377	Une assurance que le gars tire peut-être du « peeto » (huis clos) qu'il a eu, hier soir, signalent nos amies les langues	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2

	pendues.				
378	Et relativement à la grève des boulangers, Mamadou Diop « Decroix » s'est dit convaincu qu'elle prendra fin, aujourd'hui.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2
379	C'est fort de ses titres de « maire de Yoff, ancien ministre, ancien maire de Ndakaru, Colonel de gendarmerie, Docteur en droit, Docteur en philosophie (et) diplômé de l'Ecole d'état-major de Paris » que Diop-l'ex-maire de Ndakaaru a pondu, hier, une lettre ouverte adressée aux Sénégalais pour se blanchir des accusations qui pèsent sur sa personne et qui lui ont valu deux nuits blanches à la Section de recherches de la Gendarmerie nationale. // « ceux qui me connaissent (...) savent, pertinemment, que je suis incapable des faits qu'on m'impute, actuellement ».	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2
380	C'est fort de ses titres de « maire de Yoff, ancien ministre, ancien maire de Ndakaru, Colonel de gendarmerie, Docteur en droit, Docteur en philosophie (et) diplômé de l'Ecole d'état-major de Paris » que Diop-l'ex-maire de Ndakaaru a pondu, hier, une lettre ouverte adressée aux Sénégalais pour se blanchir des accusations qui pèsent sur sa personne et qui lui ont valu deux nuits blanches à la Section de recherches de la Gendarmerie nationale. // « ceux qui me connaissent (...) savent, pertinemment, que je suis incapable des faits qu'on m'impute, actuellement ».	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2
381	Cette précision faite, l'exmaire de la Ville de Ndakaaru s'en remet à « Dieu (qui) seul est le Maître du Destin des Hommes et de toutes les autres créatures » // et dit attendre patiemment	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2

	que «l'Etre Suprême décide de faire éclater la vérité et (lui) faire justice ».				
382	Cette précision faite, l'exmaire de la Ville de Ndakaaru s'en remet à « Dieu (qui) seul est le Maître du Destin des Hommes et de toutes les autres créatures » // et dit attendre patiemment que «l'Etre Suprême décide de faire éclater la vérité et (lui) faire justice ».	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2
383	Pour finir, il a clairement indiqué que «tous les problèmes qui sont soulevés, aujourd'hui, à propos de la Bande verte ont, pour origine, les nombreux blocages d'ordre administratif rencontrés dans l'exécution du Projet de 1200 parcelles avec des édifices publics comme un lycée, un centre commercial, une caserne de sapeurs pompiers, entre autres ».	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2
384	Mieux, le gars qui ne se définit pas comme un « tricheur » ni un « malhonnête », mais plutôt comme quelqu'un qui croit en des valeurs : « honneur, imagination et dévouement », ne manque pas de crier à l' « acharnement », un « (...) Je me dois de m'interroger, (...) sur l'acharnement qui me frappe, aujourd'hui, et qui me vaut d'être à la Une des journaux. Des journaux, avides de sensation et en violation des règles de la déontologie professionnelle, qui ne se donnent même pas la peine de prendre sa [sic] version », a aussi martelé Diop-l'exmaire.	LE POPULAIRE	2737	12/01/09	2
385	Pis, les 19 milliards de francs Cfa que Iffco - qui à en croire nos capteurs a payé - consent à balancer aux ICS, tardent à tomber dans les caisses.	LE POPULAIRE	2738	13/01/09	2
386	A cause, nous dit-on, de lenteurs persistantes au niveau de la Bank of	LE POPULAIRE	2738	13/01/09	2

	India où l'argent a été versé.				
387	Dans la mélasse jusqu'à la moustache parce que poursuivi par une foule de « goorgoorlu » (crève-la-faim) qu'il a, parait-il, roulés dans la farine et la salive, Diop-l'ex-maire de la Ville de Ndakaaru, qui, après les gendarmes, se défoule sur les journalistes, cause, à ses yeux, de ses maux, ne doit pas une fière chandelle à Njomboor.	LE POPULAIRE	2738	13/01/09	2
388	Son avocat, Me Abdou Daly Kane, qui l'escortait, hier, au Bloc des Madeleines a démenti l'info publiée par une partie de la presse, selon laquelle sa majesté s'est engagée à désintéresser les escroqués.	LE POPULAIRE	2738	13/01/09	2
389	Histoire d'éviter « ndugussiine » à Diop-l'ex-maire, selon l'avocat, ces écrits sont sans fondement et ne reflètent pas la vérité.	LE POPULAIRE	2738	13/01/09	2
390	Me Kane précise que des négociations sont en cours avec les parties civiles en vue d'aboutir à une concluante médiation pénale.	LE POPULAIRE	2738	13/01/09	2
391	Après ça, Diop-l'ex-maire veut nous faire gober que les journalistes ont inventé ses bobos.	LE POPULAIRE	2738	13/01/09	2
392	Au début, tout semblait bien marcher, selon le plaignant, puisque Habib lui verse, à sa demande, près de six (06) millions de francs Cfa.	LE POPULAIRE	2739	14/01/09	3
393	A la barre, interrogé sur l'utilisation de l'argent de la partie civile, le mis en cause sert une ritournelle : « je lui versais des intérêts ».	LE POPULAIRE	2739	14/01/09	3
394	Ce qui a fini par irriter le tribunal « Comment peut-on verser des intérêts sans rembourser le principal ? », lui a demandé le Juge.	LE POPULAIRE	2739	14/01/09	3
395	Aussi, pour toutes causes de préjudice confondues, l'escroqué, qui dit être présentement harcelé par des partenaires d'affaires à qui il doit de	LE POPULAIRE	2739	14/01/09	3

	l'argent, // réclame, par le biais de son avocat, la somme de trente millions de francs Cfa.				
396	Aussi, pour toutes causes de préjudice confondues, l'escroqué, qui dit être présentement harcelé par des partenaires d'affaires à qui il doit de l'argent, // réclame, par le biais de son avocat, la somme de trente millions de francs Cfa.	LE POPULAIRE	2739	14/01/09	3
397	De son côté, l'avocat de la défense qui reste convaincu que c'est une opération commerciale, qui lie les parties et non un dépôt, a plaidé la bienveillance de la loi pour son client.	LE POPULAIRE	2739	14/01/09	3
398	Mal lui en prit car, quelques instants après, il dit avoir un sentiment bizarre en dessous de la ceinture.	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	3
399	Soutenant s'être fait voler son sexe, il avertit aussitôt ses amis qui organisent une chasse au «voleur de sexe» qui avait déjà pris la clef des champs.	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	3
400	Confondu sur son acte au prix d'une sérieuse bastonnade, il a promis de rendre au pauvre I. N sa virilité.	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	3
401	Dans ce dessein, il dit devoir se rendre chez lui pour récupérer l'antidote.	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	3
402	« Furël » (bravade) puis reculade ! Tel semble être le modus operandi de l'Etat sénégalais sous Njomboor.	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	2
403	Le premier, décidé à contenter les « goorgoorlus » (crève-la-faim) esquinés par le prix de la baguette de « mburu » (pain) : cent soixante-quinze (175) francs Cfa, décide d'imposer, le 09 janvier 2008, une baisse de vingt-cinq (25) francs Cfa.	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	2
404	Niet des boulangers qui exigent d'abord que l'Etat baisse le prix de la tonne de farine.	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	2
405	Hors de question, disent Njomboor et son ministre du Commerce, Mamadou Diop « Decroix », avant de bander les	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	2

	muscles et d'envoyer des contrôleurs sur le terrain.				
406	Au terme de « waxtaan » (discussions) entre les deux parties, au Service régional du Commerce, l'Etat a mis de l'eau dans son « njinjeer » (gingembre).	LE POPULAIRE	2740	15/01/09	2
407	« Doo fi saw », « Fii laay saw ba mu neex ma », ainsi pourrait se résumer le mobile de la bagarre qui a opposé le jeune Alioune Faye à Serigne Tabane, un vieux de 70 ans.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	3
408	Attrait à la barre pour le délit de coups et blessures volontaires, ce dernier a souligné que « Pa Tabane » et ses amis avaient pris la fâcheuse habitude d'uriner contre son mur.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	3
409	Le plus récalcitrant, le septuagénaire Serigne Tabane se permettant même de dire ouvertement à Alioune Faye qu'il allait continuer à uriner sur les lieux, n'en déplaise « aux donneurs de leçons ».	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	3
410	En effet, dès que ce dernier a vu le septuagénaire se diriger vers son urinoir, tout en défaisant son falzar, il s'est précipité pour se mettre devant lui. « Urine sur moi, car je ne permettrai pas que tu te soulages ici ».	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	3
411	Seulement, si Alioune Faye soutient que c'est le vieux qui a ouvert les hostilités en le cognant à la tête, ce dernier a soutenu que c'est le jeune qui l'a attaqué avec un gourdin.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	3
412	Mes Abdou Dialy Kane, Salem Ould Meida, Mohamed lémine Ould Amar et Tandiang qui ont relevé dans ladite citation un vice de procédure portant l'existence de deux délits distincts (diffamation et injures) ont invoqué une jurisprudence constante qui, selon eux, a maintes fois fait tache d'huile.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2

413	Aussi ont-ils retenu ce qu'ils ont appelé une usurpation de fonction notée dans la citation en question dont les termes qualifiant la Première dame parlent de présidente alors qu'elle est Première dame.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
414	Appelé à la barre Baba Tandian a soutenu qu'il réitère ses propos jugés diffamatoires et injurieux, tenus au moyen d'une interview publiée le 08 août 2008, dans les colonnes de son quotidien, «Le Matin».	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
415	Parce qu'il dit être très connecté sur la Mauritanie où son père, sa mère et l'une de ses épouses sont nés.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
416	Mieux, il dit séjourner constamment dans ce pays où il a des entrées au plus haut niveau.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
417	En « en spécialiste » de la question mauritanienne, il indique avoir révélé que l'origine de ce coup d'Etat est directement lié au comportement et agissements de l'ex-Première dame qui avait une relation heurtée avec notamment le chef de la sécurité du Palais de l'époque le général Ould Abdel Aziz.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
418	«Ci gatal» (en résumé), le gars a confirmé tout ce qu'il avait dit dans son interview.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
419	La défense a plaidé la relaxe de ses clients.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
420	Les avocats de la partie civile, qui ont noté l'absence de preuves rapportées à la barre par les prévenus ainsi que le refus du témoin de livrer ses preuves, ont réclamé deux cent (200) millions de francs Cfa d'intérêts civils, avant que le Parquet ne requière l'application de la loi.	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
421	Les protestataires estiment que « les autres Inspecteurs du pool ne sont mêlés ni de près ni de loin à cette	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2

	affaire de fraude ».				
422	Donc leur sanction, selon le président de la Coordination régionale des inspecteurs de Ziguinchor Albert Yade « constituerait un préjudice moral pour des raisons ethniques et créerait une confusion dans l'esprit des gens en général et dans l'esprit de leurs proches en particulier ».	LE POPULAIRE	2741	16/01/09	2
423	D'après les témoignages recueillis sur place et corroborés par la police, le départ du feu eut lieu dans un magasin où étaient stockés des aérosols désodorisants.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	3
424	Selon la police, il se pourrait qu'un court-circuit soit à l'origine du sinistre.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	3
425	Car, explique Samuel Obey, un Nigérian résidant dans l'immeuble, « il était impossible de sortir par la porte à un moment donné, tellement le feu était impressionnant. C'est en sautant sur la terrasse de l'immeuble situé derrière le nôtre que je m'en suis sorti ».	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	3
426	Ils étaient entre 3 et 4000 personnes, selon un responsable de la police, à s'être massés dans les environs.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	3
427	Dans notre dernière édition, nous vous disions que le tout nouveau patron du 5 ^{ème} Bataillon d'infanterie de Ziguinchor, le commandant Matar Diop, avait lancé à l'occasion de son installation, avant -hier, une croisade contre les braqueurs et autres malfrats.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	2
428	Vingt-quatre (24) heures plus tard, nos capteurs déployés dans le coin nous signalent que des éléments armés jusqu'aux dents ont débarqué dans la nuit du jeudi au vendredi, entre 22 heures et 01 heures du matin, sur l'île de Diogué dans le département d'Oussouye. Sans blague alors !	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	2

429	Pis, selon nos capteurs, les visiteurs ont molesté quelques téméraires qui ont tenté de leur résister.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	2
430	Si le montant du pillage n'est pas encore connu, une des victimes, nous apprend que les gendarmes d'Oussouye ont ouvert une enquête.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	2
431	Et dites-vous bien que cette descente de bandes armées n'est que le remake des pillages qui se sont produits sur cette île en 1996 et 2003.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	2
432	Le Comité pour la protection et la défense des journalistes (Cdpj) qui a tenu un « ndajee » (rencontre) hier, dans les locaux du Groupe « Futurs médias » a pondu un communiqué pour s'offusquer du surplace des dossiers relatifs à l'agression contre Boubacar Kambel Dieng et Karamokho Thioune et au saccage des journaux « L'As » et « 24 heures Chrono ».	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	2
433	Considérant que ces dossiers « dorment toujours dans les tiroirs du juge », le Cdpj exige que ces deux affaires qui durent déjà sept (07) mois soient jugées et que le commanditaire et les agresseurs soient punis conformément à la loi.	LE POPULAIRE	2742	17/01/09	2
434	Il s'agit, d'après le bilan fait dimanche par le lieutenant-colonel Senghane Diagne, porte-parole des sapeurs-pompiers, de trois soldats du feu décédés au moment où un autre des leurs et une civile (ndlr : une femme du nom de Gnima Sagna, 20 ans environ, actuellement en réanimation à l'Hôpital principal de Dakar) sont blessés.	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3
435	Un bilan que le porte-parole des sapeurs-pompiers dit « provisoire », même s'il pense que « des chances de retrouver d'autres victimes sous les décombres sont infimes ».	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3

436	S'expliquant sur l'origine de ces décès, le lieutenant-colonel Diagne indique que «l'extinction d'un incendie obéit à des normes. Déjà, quand on éteint le feu, on s'assure d'abord qu'il ne peut plus y avoir de reprise de feu, donc on laisse des éléments pour qu'ils puissent déblayer et fouiller les décombres. Donc, c'est cette phase qui était en train d'être effectuée. Malheureusement, le sort en a décidé autrement et le bâtiment s'est effondré sur ces sapeurs-là ».	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3
437	Nos interlocuteurs soutiennent que le premier sapeur-pompier blessé qui était extrait aux environs de 10h30m des décombres pour être conduit à l'Hôpital principal a fini par mourir.	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3
438	Des témoins disent que des éléments du Groupement d'intervention rapide (Gir), tout comme ceux d'un opérateur de téléphonie de la place qui avait une de ses antennes-relais sur l'immeuble ont quitté les lieux, juste avant l'effondrement.	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3
439	Ainsi, selon des informations recueillies auprès d'un témoin qui a assisté à l'effondrement, «les jeunes sapeurs-pompiers ont été surpris par l'effondrement au moment où ils s'activaient à sortir des bagages de l'immeuble».	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3
440	Une attitude que notre interlocuteur dit « ne pas comprendre outre mesure, car des instructions fermes avaient été données de ne laisser personne y accéder, les sapeurs y compris, eu égard à la fragilité du bâtiment ».	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3
441	Une autre source autorisée d'indiquer que «les jeunes sapeurs avaient été alertés par l'activité d'un nouveau foyer, Ils se sont introduits dans l'immeuble pour sécuriser les lieux. Et	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	3

	le pire arriva ».				
442	« Up mo bax ci lax bu tang » : Hier, le Khalife général des Mourides a balancé une douche froide à Habib Sy, le ministre d'Etat ministre des Infrastructures, venu prendre le pouls des Grands chantiers de Touba.	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	2
443	Alors, Bib est reparti de la ville sainte en assurant qu'il dire (<i>sic</i>) à sa hiérarchie, comprenez Njomboor, que Serigne Bara Falilou n'est pas content.	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	2
444	En effet, nos amies les langues enturbannées qui pullulent à Touba nous disent qu'hier, sa majesté a câblé le guide des Mourides, histoire de lui dire qu'il a décrypté cinq sur cinq le message.	LE POPULAIRE	2743	19/01/09	2
445	Ismaila Fall dit Mathiou, Wissam Kassam, Bassirou Fall et Amadou Danga Sabaly, poursuivis pour viol et détournement de la mineure O. K. Mb sont désormais libres. C'est en substance la décision prononcée hier à leur endroit par le président Bara Niang de la cour d'Appel.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
446	Rendant son verdict, la Cour d'appel a infirmé le jugement rendu en première instance qui avait condamné Mathiou Fall et Wissam Kassam à 3 ans ferme, Sassirau Fall et Amadou D. Sabaly à 2 ans dont 8 mois ferme et 10 millions d'intérêts civils à payer solidairement par les prévenus.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
447	En d'autres termes, la Cour a estimé que Mathiou Fall et Wissam Kassam sont blancs comme neige relativement aux faits de viol dont ils étaient poursuivis et commis sur la mineure O. Kh. Mb.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
448	Il faut noter que tous les deux avaient mystérieusement disparu de la	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3

	circulation depuis l'éclatement de cette affaire.				
449	Bénéficiant d'une incapacité temporaire de 45 jours - et après 22 jours d'internement à l'hôpital -, il a soutenu à la barre que c'est aux environs de 6 heures du matin qu'il a été attaqué par surprise par un individu armé.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
450	A l'en croire, c'est au moment où il attendait un de ses amis entré dans le bar «Chez Henry», pour lui proposer des marchandises, qu'il a été pris à partie par un homme qui l'a assommé avec la crosse de son arme.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
451	Ayant reçu deux coups au niveau de la mâchoire, il soutient avoir par la suite été piétiné par son agresseur qui s'en est également pris à son ami qui venait à son secours.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
452	Ce dernier, entendu à titre de témoin, a souligné que le mis en cause a tiré deux coups de feu en l'air après l'avoir assommé avec son arme.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
453	Soutenant qu'il s'est évanoui après les faits, Babacar Mboup, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a souligné qu'il a bel, et bien eu le temps d'identifier l'agresseur, même s'il ne connaît pas son nom.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
454	A l'en croire, c'est un taximan qui était également sur les lieux qui lui a filé l'adresse de l'agresseur lequel se fait appeler par «Milo» dans son quartier.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
455	Etant allé déposer une plainte pour coups et blessures volontaires à la police, à sa sortie d'hôpital, le plaignant souligne que le mis en cause y était interpellé au même moment pour une affaire de chanvre indien.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
456	Jurant la main sur le cœur qu'il a été confondu avec quelqu'un d'autre, le mis en cause est même allé jusqu'à dire qu'il ne s'appelle pas Milo.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3

457	Et comme alibi, il a signalé que le jour des faits, il était parti à Thiès pour les besoins de la cérémonie funèbre de son père, décédé la veille.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
458	Selon le frère de la jeune femme, tout est parti des visites de courtoisie que K.D. et certains de ses collègues effectuaient au domicile de leur famille.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
459	Il faut également souligner que la jeune femme allait fréquemment chez son collègue et était même appréciée par la famille de ce dernier.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
460	Il faut dire que c'est avec une grande surprise que la famille de la jeune femme a appris la grossesse de cette dernière.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
461	Seulement, il faut dire que même si tous les chemins mènent vers lui, K.D s'est finalement rétracté quelques mois après.	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
462	Peu prolix, il s'est limité à dire : «on va essayer de régler le problème entre les deux familles».	LE POPULAIRE	2744	20/01/09	3
463	Ecœurés, ils avaient juré de faire payer à ce dernier son comportement.	LE POPULAIRE	2745	21/01/09	3
464	Il faut dire que ces derniers étaient dans de sales draps, puisqu'ils étaient poursuivis à l'origine pour vol aggravé.	LE POPULAIRE	2745	21/01/09	3
465	Auparavant, le procureur de la République qui a qualifié les faits reprochés à A.B et M. Nd de « très graves», d'autant que les mis en cause avaient caché le moteur le temps de trouver un acquéreur prêt à casquer 200 000 francs, a finalement convoqué les liens unissant les deux parties pour requérir 2 ans assortis de sursis.	LE POPULAIRE	2745	21/01/09	3
466	Une peine d'avertissement qui a également été sollicitée par les avocats de la défense qui ont été unanimes à dire que «c'est une histoire malencontreuse ».	LE POPULAIRE	2745	21/01/09	3

467	Avouant qu'il est un adepte de « l'herbe qui tue» qu'il fume depuis au moins cinq ans, il a été condamné à un mois ferme, là où son ami qui lui avait refile le joint a pris quarante-cinq (45) jours ferme.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
468	« Un professeur qui fume du chanvre indien. Vous croyez que cela fait bon ménage ? ». C'est en ces termes que le Juge du Tribunal des Flagrants délits a tancé Mouhamadou Moustapha Faye, frère d'un célèbre musicien et percussionniste.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
469	Selon ce dernier, la nuit des faits, ils étaient assis devant leur domicile à bavarder lorsque, à un certain moment, l'idée de griller un joint leur est venue à la tête.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
470	Avouant qu'il fume du yamba depuis plus d'un an, le sieur Fall a souligné que c'est lui-même qui a offert un joint à son ami Moustapha Faye.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
471	Embouchant la même trompette que son ami, le professeur de musique, qui se dit marié et père de quatre enfants, a même avoué qu'il est usager du chanvre indien depuis maintenant cinq ans.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
472	Ce qui fait qu'il s'est amendé publiquement avant de présenter ses excuses à sa famille. «Je demande pardon à mes parents, à ma femme et à mes enfants. Je ne me ferai plus jamais reprendre pour ce genre de choses », a-t-il lancé, avant de se prendre la tête.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
473	Essayant par tous les moyens de tirer d'affaire leur client, les avocats de Moustapha Faye ont rappelé au tribunal qu'il devait rejoindre son travail aux Usa à la fin du mois.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
474	Toutes choses qui font qu'ils ont demandé qu'une application extrêmement bienveillante de la loi lui	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3

	soit appliquée.				
475	Soumis au feu roulant des gendarmes, le marabout explique que Niabaly avait sollicité ses services, afin qu'il lui prodigue des prières à même de le rendre riche.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
476	Seulement, soutient-il, le surlendemain, ce dernier est revenu réclamer son argent sous prétexte qu'il doit se rendre en Guinée-Conakry.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
477	Ce que le marabout dit avoir refusé, parce qu'ayant utilisé une partie des sommes à l'achat d'accessoires mystiques.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
478	Quid du reste de l'argent ?, lui demande le juge.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
479	«Da ma ka lekk lep», (ndlr : je l'ai utilisé à des fins personnelles).	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
480	Mieux, il explique qu'à la suite de son arrestation «joxna sama jabar 100 dollars, bobu mo ka lekk», (ndlr : j'ai offert à ma femme 100 dollars).	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
481	Le juge lui demande alors s'il n'était pas plus judicieux, en tant qu'homme de Dieu, de restituer les sommes puisqu'il n'avait pas honoré ses engagements.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
482	Se faisant plus explicite sur les circonstances de cette connaissance, Pape Lamine Badiane indique qu'il a eu dans le passé à lui vendre un ordinateur portable.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
483	A l'occasion de cette transaction, le taximan souligne qu'il ignorait que le Nigérian était un faussaire.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
484	Seulement, précise-t-il, c'est par la suite que ce dernier l'a mis au parfum de ses activités délictueuses.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3
485	Très en verve, Pape L. Badiane indique que le Nigérian lui a proposé de se joindre à son business en lui promettant de toucher 5000 F Cfa pour chaque billet de 100 dollars écoulé.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	3

486	Hier, l'intersyndicale des travailleurs regroupant la Cnts, la Csa, le Fgts et le Sames a pondu un communiqué pour s'indigner : «Cette agression physique et sauvage du directeur (ndlr : Mourad Dièye) sur notre représentant (ndlr : Saliou Djigeul) dont le seul tort a été de faire partie de la délégation venue s'enquérir de la situation des salaires du mois de décembre 2008 échus et impayés jusqu'à ce jour, ne saurai rester impunie ».	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	2
487	En guise de mesure conservatoire, «l'intersyndicale exige le départ sans délai et sans condition du directeur par intérim et la nomination d'un nouveau directeur dans le respect des procédures réglementaires».	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	2
488	Et demande au président du Sénat et maire de la Ville de Ndakaaru, Pape «dagit» Diop, par ailleurs président du Conseil d'administration de Abass Ndao, de convoquer d'urgence le Conseil d'administration pour prendre des mesures allant dans le sens du règlement définitif de la situation de cette structure de santé.	LE POPULAIRE	2746	22/01/09	2
489	C'est donc à la faveur de cette proximité que la déficiente mentale et handicapée physique lui a fait chavirer le cœur, le premier jour où ses yeux se sont posés sur elle, révèle-t-il au juge.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
490	« Ne saviez-vous pas qu'elle ne jouissait pas de ses facultés mentales ?», lui demande le juge.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
491	« si, j'étais même persuadé, comme tout le monde dans le coin, qu'elle est folle, mais je ne me l'explique pas, j'étais follement amoureux d'elle et mon seul souhait était de l'épouser », a lancé le Malien, jurant sur tous les saints.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3

492	Pour prouver sa bonne foi, il indique s'être rendu au domicile de Kh Ndiaye, environ 25 ans, et demandé sa main auprès de sa tante.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
493	«Sa tante m'a répondu que sa seule inquiétude est liée au fait que Kh. Ndiaye ne sait faire ni la cuisine, ni la vaisselle. Je lui ai dit que ça ne me dérange pas et mieux, je me suis engagé à la soigner », a-t-il précisé.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
494	C'est sur ces entrefaites (<i>sic</i>), souligne-t-il, que Kh. Ndiaye l'a fait appeler, le 4 juin dernier, à son domicile.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
495	Ayant déféré à l'invitation, M. Camara révèle que la folle lui a dit dans sa chambre «dama la yeene sama bop», (ndlr : je m'offre volontiers à toi).	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
496	« je lui ai répondu : « loolu day doyna waar de », (ndlr : cela est complexe), a confié M. Camara // qui a précisé : «Kham nga rek, Yalla ak dogalam mo tax ma aag ci moom », (ndlr: Par la volonté de Dieu, j'ai fini par caucher avec elle)".	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
497	« je lui ai répondu : « loolu day doyna waar de », (ndlr : cela est complexe), a confié M. Camara // qui a précisé : «Kham nga rek, Yalla ak dogalam mo tax ma aag ci moom », (ndlr: Par la volonté de Dieu, j'ai fini par caucher avec elle)".	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
498	Seulement, le juge lui rappelle qu'à la gendarmerie, il avait confessé que c'est parce qu'il avait appris dans le coin que le père de Kh. Ndièye, un richissime expatrié vivant aux Etat-Unis, avait promis d'offrir un appartement à celui qui épouserait sa fille qu'il a été tenté et posé son acte ignoble et délictuel.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
499	Selon la mère de la victime, la nuit des faits, elle était allée à une soirée religieuse en compagnie de sa fille sourde-muette, qui également ne jouit	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3

	pas de toutes ses facultés mentales.				
500	Contrairement à ce dernier qui avait continué son chemin, le second individu qui le vit l'interpella, mais, pour toute réponse, Demba Ndiaye lui a rétorqué que la fillette lui avait été confiée par sa mère.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
501	Une consultation à l'issue de laquelle il a été confirmé que M. M. Faye était victime d'une défloraison récente.	LE POPULAIRE	2747	23/01/09	3
502	Il faut noter que son speech semblait tellement subtil et cohérent qu'il a fait frémir l'assistance, convaincue de son innocence.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	3
503	En effet, mis devant les faits, Malick Diouf explique au Juge que le jour de son arrestation, il se trouvait au marché de Colobane, lorsque les limiers ont subitement fait irruption sur les lieux pour traquer les inconditionnels de la drogue qui y pullulent.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	3
504	« Ce sont ces personnes recherchées qui, à la vue des policiers, ont placé dans mon sac la quantité de drogue trouvée sur moi », a-t-il indiqué.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	3
505	Cependant, les juges qui ne sont pas nés de la dernière pluie, lui rappellent qu'en tant que détenu, il était strictement surveillé par les agents de l'administration pénitentiaire.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	3
506	Se sachant découvert, il reconnaît que les propos précédemment livrés n'étaient que le fruit de son imagination fertile // et présente des excuses publiques.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	3
507	Se sachant découvert, il reconnaît que les propos précédemment livrés n'étaient que le fruit de son imagination fertile // et présente des excuses publiques.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	3

508	Ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions dans le public, mais aussi dans le box des accusés où un détenu en attente d'être jugé a lancé : « cëë ! kii moo mëna fen » (mdlr : quel sacré menteur).	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	3
509	Selon nos capteurs déployés sur le fleuve Gambie, Modou Bakhom, âgé de trente-deux (32) ans, arrêté pour trafic de chanvre indien, est mort, hier, vers 7 heures, lors de sa garde-à-vue à la Brigade de gendarmerie de Karang.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	2
510	A l'en croire, c'est suite à un interrogatoire musclé des gendarmes que son fils a rendu l'âme.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	2
511	A cet effet, nos capteurs nous signalent que des éléments de la Section de Recherches de la gendarmerie de Kaolack ont déjà débarqué à Karang.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	2
512	Dernièrement, nous évoquions le «waxtaan» (discussion) particulièrement mouvementé qu'il avait eu avec l'un des syndicalistes de l'hosto, qui l'empêchent de dormir.	LE POPULAIRE	2748	24/01/09	2
513	A en croire les langues pendues, «ngorsi» (le gars) n'a trouvé mieux à faire que de marier (sic) la femme... d'autrui. Sans blague alors !	LE POPULAIRE	2749	26/01/09	2
514	Comment en est-on arrivé là ? Les langues élastiques nous disent que «ndawsi» (la dame) avait divorcé d'avec son mari, mais un compromis fut trouvé par le proche entourage et le mariage a été scélé à nouveau, devant Imam et témoins.	LE POPULAIRE	2749	26/01/09	2
515	Mais grande a été sa surprise d'apprendre, par le biais d'un de ses amis, dès son retour de voyage, que sa femme s'était remariée en son absence. «Ndeysaan» (Le pauvre) !	LE POPULAIRE	2749	26/01/09	2
516	Les avocats de la partie civile arguant qu'il s'agit d'un crime et non de coups mortels ont demandé au tribunal de se	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3

	déclarer incompetent.				
517	Il en ressort en effet des déclarations de Pape M. Dieng que, la nuit des faits, il était en train de discuter avec un ami et, à un certain moment, il a été interpellé par Ngor Faye qui l'a traité de «goorjigeeen» (homosexuel) sans motif valable, avant de l'abreuver d'injures.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
518	Si le père de la victime qui était à la barre a signalé que son fils était revenu à la maison pour s'armer de tesson de bouteille et qu'il a essayé de le retenir en vain, le prévenu a signalé que son antagoniste était également armé d'un couteau.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
519	Toujours selon lui, Ngor Faye l'a d'abord blessé avec un tesson de bouteille avant de sortir un couteau.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
520	« Lorsque j'ai vu l'arme, je me suis rué sur lui pour le désarmer et c'est lorsque le couteau est tombé à terre et qu'on se précipitait pour le ramasser qu'il a été touché », dit Pape M. Dieng ...	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
521	... qui, au passage, a signalé qu'il est allé à la police de son propre gré.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
522	Des contrevérités, selon le procureur de la République // qui, se basant sur le procès-verbal de la police et encore sur les premières déclarations du prévenu, a signalé que ce dernier s'était fait aider par un ami pour maîtriser sa victime avant de la poignarder.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
523	Des contrevérités, selon le procureur de la République // qui, se basant sur le procès-verbal de la police et encore sur les premières déclarations du prévenu, a signalé que ce dernier s'était fait aider par un ami pour maîtriser sa victime avant de la poignarder.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
524	En effet, il résulte des déclarations recueillies par le père de la victime tout juste après le décès de son fils, mort au	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3

	cours de son évacuation vers les structures hospitalières, que Pape M Dieng était accompagné d'un de ses cousins.				
525	C'est ce dernier d'ailleurs qui aurait maîtrisé Ngor Faye, invulnérable, selon la rumeur, pour permettre au prévenu de le poignarder.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
526	Quoi qu'il en soit, il faut retenir que c'est suite aux trois coups de couteau qu'il a reçus au niveau de la région du cœur que ce dernier a rendu l'âme.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
527	Convaincu que les faits sont constants, mais que l'intention de donner la mort ne résulte pas du dossier, le procureur de la République a demandé que l'accusation initiale soit maintenue et que le prévenu soit condamné à deux ans ferme.	LE POPULAIRE	2750	27/01/09	3
528	«La mort jeudi dernier du jeune Mamadou Bakhom, 32 ans, dans les locaux du poste de gendarmerie de Karang, serait due à des sévices infligés par les gendarmes, à la suite de son arrestation». C'est en tout cas la thèse brandie par la section régionale de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (Raddho) et la famille du défunt prévenu, lors d'un point de presse tenue, hier.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
529	«C'est dans la nuit du jeudi 23 que quatre personnes en civil qui se révéleront être des gendarmes ont débarqué au domicile du prévenu. En l'absence de ce dernier, parti s'acheter des bougies, les gendarmes se sont cloîtrés aux alentours de la concession, guettant le retour de Bakhom. Ainsi, dès qu'il s'est pointé, ils se sont violemment jetés sur lui, avant de lui passer les menottes. A la suite de quoi ils l'ont isolé dans les toilettes où il	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3

	gémissait», a relevé dans son rapport de mission Mouhamadou Mamadou Mbengue, responsable régional de la Raddho.				
530	«A cheminé au poste de gendarmerie, il est jeté dans la chambre de sûreté, les pieds et les mains entravés malgré ses suppliques pour recevoir des soins. A sa famille qui est venue lui apporter le petit-déjeuner, le Mdl Boubacar Diémé a révélé que M. Bakhoum était victime d'un malaise et avait été transporté au centre de santé de Sokone», a renseigné M. Mbengue.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
531	L'auteur dudit rapport qui était entouré par trois membres de la famille de la victime a poursuivi: «Passons sur l'irrégularité manifeste de l'arrestation à une heure indue, mais qu'une personne désarmée n'opposant aucune résistance puisse être gardée dans des conditions inhumaines dans une chambre de sûreté pose problème, d'autant que des présomptions graves de sévices corporels à son encontre pèsent sur les gendarmes de Karang».	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
532	Pour le frère de la victime, Alioune Bakhoum, «on ne peut pas arrêter une personne à la fleur de l'âge, qui n'est atteinte d'aucune maladie et se réveiller le lendemain pour annoncer sa mort».	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
533	Du côté de la famille, qui a réclamé justice, «il ne fait aucun doute que les éléments du poste de Karang sont responsables de la mort du prévenu».	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
534	En effet, il ressort des déclarations de l'agent en faction qui a procédé à son arrestation qu'il avait été surpris avec une bouteille d'alcool à la main.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3

535	Convaincu de la constance des faits, il a plaidé la bienveillance de la loi.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
536	Ce qui laisse croire qu'il s'était permis de boire à ses heures de service, même s'il l'a catégoriquement nié à la barre du Tribunal des flagrants délits.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
537	Il faut dire que tout a commencé lorsque Moussa Ndiaye a cogné à deux reprises le véhicule d'un capitaine de la gendarmerie, avant de continuer son chemin, comme si de rien n'était.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
538	Il faut dire qu'il n'était pas au bout de sa surprise, puisque dans les mêmes instants, son attention a été attirée par la bouteille d'alcool que le conducteur tentait de dissimuler, en vain.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
539	Sommé de sortir de son véhicule, Moussa Ndiaye tenait à peine sur ses pieds, selon l'agent.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
540	A la barre, le taximan a avoué qu'il levait le coude de temps à autre, mais a vite fait de préciser qu'il n'était pas ivre le jour des faits.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
541	« je sais que notre législation n'interdit pas de consommer l'alcool, c'est pourquoi je me permets de boire de temps en temps », a-t-il lancé au juge.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
542	Marié et père de famille, il a juré la main sur le cœur qu'il n'était pas de service au moment des faits et que c'est en rentrant chez lui qu'il a été pris par l'envie de faire un détour dans un bar.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	3
543	Mais certains esprits retors iront dire que Laye n'était en fait qu'un « meep » (appât). Pour se taper un « coof » (poisson), genre Haj Macky Nangal, et lui piquer, pardon retirer son passeport dans le seul but d'empêcher son décollage de Ndakaaru, dimanche prochain, pour rallier Washington où il a toutes les chances de tailler bavette avec le nouvel homme fort du monde, Barack Obama. Cqfd.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2

544	Selon nos capteurs et autres oreilles prolongées dans le nord du pays, les événements de ces deux derniers jours ont fortement écorché la légendaire fierté de Hal Pulaar des membres de la famille de Hassan Bâ, le Conseiller spécial de Njomboor.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
545	Et du coup, nos machins renseignent qu'une plainte pour diffamation publique est en train d'être concoctée pour atterrir sur la tronche de Me Alioune Badara Cissé ciblé comme l'accusateur de Hassan Bâ. Ça promet !	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
546	Joint par nos capteurs, le gars qui dit en avoir entendu parler, souligne n'avoir pas encore reçu le machin.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
547	Toutefois, selon Mbaye Ndiaye, «c'était prévisible, ils (Njomboor et ses ouailles) veulent nous faire peur. Avec l'entourage de (Njomboor), tout est possible. Ils sont en train de détourner notre attention de l'essentiel pour régler des comptes et faire des complots. Car, le blanchiment, c'est ahurissant, c'est de la calomnie».	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
548	Eh bien ! Un autre «xibaar» (info) : que les parents et ouailles du président de l'Alliance pour la République (Apr-Yaakaar) se gardent de démobiliser. «lu wara xeewaat» (qu'est-ce qui va encore se passer) ?	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
549	Selon certaines de nos amies les langues élastiques qui pullulent dans les allées du pouvoir, Nangal pourrait recevoir une autre invitation à aller boire les «trois normaux» (thé) dans le bureau du Commissaire de la Sûreté Urbaine, Modou Diagne.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
550	Sans blague alors ! Et dites-vous bien que les «colombes» qui s'activent ne parviennent pas à faire la tension, l'ancien président de l'Assemblée sera encore au Commissariat central ...	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2

	après-demain, vendredi.				
551	Dis donc ! «Xana» Alioune Tine et ses amis de la Rencontre africaine des droits de l'Homme (Raddho), ils sont fâchés ? Manifestement ! Hier, ils ont pondu un communiqué intitulé «Non à la criminalisation de l'opposition politique», pour se prononcer sur l'affaire Nangal.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
552	Morceaux choisis : « un communiqué de presse fantaisiste », « Cette grave accusation (...) n'est en réalité qu'un plan machiavélique dont seul (Njomboor) a le secret, ourdi dans l'unique dessein de liquider un adversaire politique». «C'est une étape nouvelle inscrite dans un programme de mise à mort politique de (Nangal) déclenché depuis la convocation par l'Assemblée nationale de l'Anoci » ; «Un nouveau palier dans la descente aux enfers (...) par une instrumentalisation politique de la Constitution". «Dans un souci de préservation et de sauvegarde des droits civils et politiques des citoyens électeurs ou éligibles dans un contexte préélectoral, (l'Ondh) recuse tout nouveau feuilleton politico-judiciaire qui, non seulement serait source de danger pour la stabilité politique et sociale du pays mais encore serait de nature à fragiliser davantage une institution judiciaire lourdement affaiblie par les injonctions et immixtions intempestives du pouvoir exécutif».	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
553	Toutes choses qui font que l'Ondh « appelle en conséquence à la cessation immédiate des poursuites intentées ou en voie de l'être à l'endroit de Nangal et	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2

	des responsables du parti de l'Alliance pour la République (Apr-Yaakaar) ».				
554	C'est dire que la championne d'Edmonton s'éloigne des prairies bleues, elle qu'on avait connu (<i>sic</i>), dans son passé récent, au travers de son engagement, à Kaolack, aux côtés de El Hadj Daouda Faye alias «Vava» .	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
555	Pour finir avec cette affaire de blanchiment d'argent, disons que le ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Me Madické Niang, qui faisait face, hier aux députés n'a pas manqué de se prononcer sur cette affaire. // «Ngorsi» (le gars) s'est d'abord refusé à tout commentaire : « je ne parlerais jamais d'une affaire en cours».	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
556	Ensuite, n'en pouvant plus, il l'a fait claquer : il faut que les gens sachent raison garder pour éviter de nous entraîner dans certaines situations.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
557	« Mais vous savez, quand on parle de blanchiment d'argent... Rien qu'en étant soupçonné on peut être entendu. Avec de tous petits soupçons, on peut être appelé et entendu».	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
558	Selon nos capteurs et autres oreilles prolongées, le mari de cette dernière Badou Bèye, et son frère, Bafa Bèye, sont convoqués le jeudi 29 janvier 2009 par le Juge d'Instruction.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
559	Une audition qui entre dans le cadre de l'enquête, selon les langues pendues.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
560	Hier, nous vous disions que la tête de liste de la coalition «Mandu tekki taxawu tengeth» l'architecte Ousseynou Faye, a été placé, hier, en garde à vue au commissariat de police de Rufisque suite à une plainte du Préfet Serigne Mbaye.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2

561	Selon nos amies les langues pendues, c'est vers 02 heures du matin que le gars a été entendu par les limiers qui l'ont expédié, très tôt le matin, chez le Substitut du procureur.	LE POPULAIRE	2751	28/01/09	2
562	Eh bien! C'est pour dire que cette affaire aura eu d'énormes dommages collatéraux pour ses cerveaux.	LE POPULAIRE	2752	29/01/09	2
563	Nos capteurs nous disent par exemple, qu'il y a eu de la résistance au sein des «coy» (policiers) lorsqu'il s'est agi de s'acquitter de certaines tâches peu musulmanes. Sans blague alors !	LE POPULAIRE	2752	29/01/09	2
564	A cet effet, nos machins nous disent que devant son refus de signer un machin destiné à accabler grave Nangal, ses « anges » gardiens lui ont visité une «mignonne» obscure chambre.	LE POPULAIRE	2752	29/01/09	2
565	Et lors de la perquisition de son domicile, voyant ses accompagnants traîner une grosse malle, il leur a fait savoir que ce machin dont il ignorait le contenu n'entrera pas, chez lui.	LE POPULAIRE	2752	29/01/09	2
566	Celle-ci, sur le point de rentrer, lui a demandé de lui garder sa chaise.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
567	Arrivé à son domicile, M. Faye a indiqué avoir demandé à A. Seck de déposer la chaise à l'entrée de la maison, puis a rejoint son salon.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
568	« J'ai entendu A. Guéye reprocher à A. Seck de demander de l'argent, puis je les ai éconduites», a confié M. Faye.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
569	Ce qui a eu le mérite de décider A. Seck, qui a révélé : «Daf ma def yëfu say say», (ndlr : il a abusé de moi).	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
570	Elle précise que le quinquagénaire lui avait offert 25 francs.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
571	Aussi a-t-elle confié que A. Guéye, venue la chercher, surprendra M. Faye qui avait soulevé sa robe	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
572	Se voulant plus explicite, A. Seck a indiqué «dafa def bantam bi ci sama	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3

	taat» (ndlr : il a placé son sexe sur mes fesses).				
573	Une version corroborée par sa cousine A. Guèye, qui a souligné avoir surpris M. Faye avec A. Seck dans une position suspecte, dans un petit coin à l'entrée de la maison.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
574	Il avait ôté son pantalon jusqu'aux mollets, après «dafa ko jutaloon», a-t-elle soutenu.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
575	Mieux, elle indique que c'est au moment de se retirer discrètement, qu'elle a trébuché et a été aperçue par M. Faye	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
576	Selon A. Diallo, elle a constaté la même nuit que sa petite fille avait mal aux fesses mais que ce n'est que 5 jours après que celle-ci révélera sa mésaventure	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
577	A la suite de la dame A. Diallo qui a réclamé 500 000 F d'intérêts civils, la défense a dénoncé les «déclarations mensongères», // réclamé la relaxe de M. Faye au bénéfice du doute // et que les plaignants soient déboutés de leurs demandes (sic)	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
578	A la suite de la dame A. Diallo qui a réclamé 500 000 F d'intérêts civils, la défense a dénoncé les «déclarations mensongères», // réclamé la relaxe de M. Faye au bénéfice du doute // et que les plaignants soient déboutés de leurs demandes (sic)	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
579	A la suite de la dame A. Diallo qui a réclamé 500 000 F d'intérêts civils, la défense a dénoncé les «déclarations mensongères», // réclamé la relaxe de M. Faye au bénéfice du doute // et que les plaignants soient déboutés de leurs demandes (sic)	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
580	Le marabout nie avoir empoché trois millions et obtient la relaxe faute de preuves.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3

581	C'est donc dans ces circonstances, soutient-elle, qu'un jour, le marabout est venu chez elle avec plusieurs passeports diplomatiques...	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
582	... pour lui dire qu'il avait un problème financier et qu'il avait besoin de 12 millions.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
583	C'est seulement à partir de ce moment, soutient-elle, qu'elle avait su que son marabout pouvait décrocher des titres de voyage.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
584	Une occasion qu'elle soutient avoir exploitée, lorsque Babacar Ndiaye, Ousseynou Ba et un certain Alassane Thiam lui ont fait part de leur désir de voyager, au détour d'une discussion.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
585	Ayant reçu de ces derniers différentes sommes d'argent, la dame soutient les avoir intégralement remis au marabout qui, contre toute attente, a tout nié.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
586	Très loquace, ce dernier a juré la main sur le cœur n'avoir reçu aucun centime de la dame pour un quelconque service.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
587	Et pour corroborer ses propos, il a nié au passage s'être présenté au domicile de la dame avec des titres de voyage.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
588	« Je ne sais même pas les démarches à suivre pour obtenir une carte d'identité, a fortiori un passeport », s'est-il défendu.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
589	Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, // qui restent convaincus que leur client a été victime d'une cabale // et que c'est la «soi-disant plaignante qui devait être à sa place».	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
590	Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, qui restent convaincus que leur client a été victime d'une cabale et que c'est la «soi-disant plaignante qui devait être à sa place».	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3
591	Un réquisitoire salué par les avocats de la défense, // qui restent convaincus que leur client a été victime d'une	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	3

	cabale // et que c'est la «soi-disant plaignante qui devait être à sa place».				
592	Qui l'eut cru, du «yapu xac » (viande de chien) servi, paraît-il, par un restaurateur marocain à ses clients !	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
593	Selon l'Afp, qui cite une source judiciaire, «un tribunal marocain a condamné à six ans de réclusion un restaurateur qui vendait de la viande de chien en faisant croire à ses clients qu'il s'agissait de bœuf».	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
594	Quant à ses quatre complices, qui «chassaient les chiens avant de les abattre», ils ont été condamnés par le Tribunal de Casablanca à des peines allant de huit (08) mois à quatre (04) ans.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
595	Et pour ne pas attirer les soupçons, ils ont dit procéder au mélange de la viande canine à des produits chimiques pour dissimuler l'odeur et la couleur des morceaux écoulés.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
596	Lors de ce procès fleuve, l'avocat de la défense, Me Assane Dioma Ndiaye, a dénoncé «un acharnement judiciaire» contre la famille Sidibé.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
597	«Même si nous étions dans l'hypothèse d'une vente, le Code de la famille protégeant les héritiers ne peut pas permettre qu'un père de famille disposant d'un seul bien le vende, d'où la nullité de la vente», a déclaré Me Ndiaye pour écarter la thèse de l'autorité de la chose jugée.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
598	Fort de cet argument, il a décelé des anomalies dans la procédure, car «un même juge a connu deux fois la même affaire».	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
599	Toutes choses qui font que le Procureur Alioune Sarr, fort du témoignage des policiers rescapés, a requis une application sans concession de la loi	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2

	contre les sept (07) prévenus.				
600	Un réquisitoire qui a fait sortir Me Ndiaye de ses gonds parce qu'il estime que ses clients sont victimes d'une erreur judiciaire.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
601	Il a donc réclamé la relaxe pure et simple de ses clients. Délibéré le 04 février 2009.	LE POPULAIRE	2754	31/01/09	2
602	VOULANT DÉMONTRER LES POUVOIRS DE SES GRIS-GRIS: Un «guerrier» s'éventre avec une arme blanche.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	19/05/09	
603	«Sa vie est hors de danger depuis ce dimanche», nous a confié un des infirmiers.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	19/05/09	
604	Sur les origines des blessures relevées sur le corps du nouveau-né, Mouhamed Niang, habitant la cité «Santé» de Guédiawaye jouxtant la cuvette, est formel. «Cela ne peut être que l'œuvre d'un varan, car ici le lac qui s'est formé dans la cuvette est infesté de boas, de varans et de serpents de toutes sortes. Un boa aurait, certainement, emporté le corps au fond des eaux.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/06/09	
605	A la suite de Mouhamed Niang, un autre habitant du quartier renseigne, sous le couvert de l'anonymat, que déjà dans la nuit du jeudi, une dame avait été aperçue sur les lieux.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/06/09	
606	«Elle n'habite pas le coin, nous l'avons aperçue, penchée sur le lac. Elle se lavait les mains et avait, ensuite, changé ses habits pour porter d'autres plus neufs qu'elle avait dans son sac.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/06/09	
607	Poursuivant, le même habitant, le doigt pointé vers le lac «Place Badjinar», bat en brèche la thèse d'un «bébé prématuré» comme ont voulu le faire croire certains.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/06/09	

608	«C'est un bébé de sexe masculin. Il est loin d'être un prématuré. C'est dans la nuit que les varans ont dû certainement l'attaquer.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/06/09	
609	PÉDOPHILIE À RUFISQUE: Un homme âgé de 47 ans accusé d'avoir sodomisé une fillette de 8 ans.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
610	Ce carreleur, âgé de 47 ans, est accusé d'avoir sodomisé une fillette de 8 ans à qui il a ensuite offert une pièce de 10 francs pour acheter son silence.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
611	À en croire la victime, elle a été envoyée par sa grand-mère A.D. pour ranger une chaise dans le magasin du mis en cause.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
612	Selon la gamine, lorsqu'elle est entrée dans le magasin, le présumé violeur a pris la chaise puis l'a fait coucher par terre avant de la pénétrer par l'anus.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
613	Ce que la vieille dame a confirmé.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
614	Dans son audition, elle a déclaré que lorsque sa petite-fille a tardé à revenir, elle a envoyé sa cousine la chercher. C'est cette dernière qui a surpris M. Faye.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
615	«Il tenait son sexe dans sa main et A.S avait la jupe relevée», c'est le témoignage servi par A. G, la cousine.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
616	A.G a ajouté que le carreleur lui a donné une pièce de 25F avant de remettre à sa cousine une autre pièce de 10 francs afin qu'elles ne pipent mot de ce qui est arrivé.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
617	Interrogée des jours plus tard par sa grand-mère sur la cause de sa souffrance, A. S. crache le morceau.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
618	À son retour, la dame le trouve dans son magasin et lui balance des vertes et des pas mûres, le traitant de tous les noms d'oiseaux.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	

619	Malgré ses véhémentes dénégations, il a été conduit devant les limiers où il continue à clamer son innocence, soutenant que la grand-mère a une dent contre lui à cause d'un antécédent.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
620	Il a soutenu que lorsque A. Seck est venue déposer la chaise, il était dans les toilettes.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
621	Ce qui n'a pas empêché le commissaire Niang d'ordonner son déferrement.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
622	Le plus cocasse est que le prévenu qui est en détention, mais qui est détenteur d'un certificat médical attestant une incapacité temporaire de travail (Itt), a porté plainte contre la plaignante pour coups et blessures volontaires.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	30/01/09	
623	Accusé d'avoir mis enceinte son élève, la demoiselle M. N. D. en classe de Cm2, l'enseignant A. Mbaye est, depuis hier, en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Kolda.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/02/09	
624	Une source confie que M. Mbaye en est à son troisième forfait, les deux premiers étaient réglés à l'amiable par les parents des gamines.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/02/09	
625	Notre interlocuteur précise que le premier enfant de l'éducateur indigne doit être âgé entre 4 et 5 ans.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/02/09	
626	Jamais deux sans trois, dit-on.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/02/09	
627	Cette troisième grossesse serait de trop, car S. Diaby, père de la nouvelle victime, a décidé d'arrêter les ardeurs coupables de l'enseignant, en portant plainte contre lui.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/02/09	
628	La jeune dame est accusée d'avoir volontairement donné des coups mortels à sa belle-sœur, Ramatoulaye Diédhiou, âgée seulement de 10 ans.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
629	Se basant sur le certificat de genre de mort qui leur est établi et attestant une mort par traumatisme crânien, les parents de la victime portent plainte	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	

	contre la mise en cause.				
630	Comme lors de l'enquête préliminaire, la prévenue a avoué de nouveau ses actes, // mais a avancé n'avoir jamais eu l'intention de donner la mort quand elle frappait.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
631	Comme lors de l'enquête préliminaire, la prévenue a avoué de nouveau ses actes, // mais a avancé n'avoir jamais eu l'intention de donner la mort quand elle frappait.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
632	Indigné par l'attitude de la jeune dame qui n'a pas daigné porter secours à la victime malgré sa blessure, l'avocat de la partie civile estime que l'acte d'homicide est délibéré.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
633	Me Oumar Diop a invité le tribunal à déclarer la prévenue coupable de ses chefs d'inculpation et de la retenir (sic) dans les liens de la détention.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
634	Le substitut du procureur a requis l'application de la loi.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
635	Pour sa part, l'avocat de la dame Awa Ndiaye, Me Ibrahima Bèye, a plaidé pour la relaxe pure et simple de sa cliente, «dès lors que la prévenue n'était animée d'aucune intention de faire du mal à la victime».	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
636	Le tribunal des flagrants délits de Dakar a condamné la dame Ndèye Matou Diakhoumpa à deux mois de prison ferme.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	21/03/09	
637	Elle a été déclarée coupable des délits d'homicide involontaire et de défaut de maîtrise, à la suite d'un accident au cours duquel la voiture qu'elle conduisait a heurté 3 enfants. Lesquels ont succombé au choc.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	22/04/09	
638	De retour, elle passe par les Parcelles Assainies où « elle a rendez-vous avec le destin », comme l'a suggéré l'un de ces avocats, Me Youssou Camara, au	L'OBSERVATEUR	xibar.net	23/05/09	

	cours de la plaidoirie.				
639	« Quand j'ai emprunté cette rue, j'ai vu les enfants et j'ai voulu les avertir. Ils ont essayé de traverser et c'est à cet instant que j'ai heurté le premier qui succombe sur le coup. Je me suis affolée et je n'ai pas su ce qui s'est passé après», a avoué Ndèye Matou au cours de l'interrogatoire d'audience.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	24/06/09	
640	Le questionnement a également révélé qu'elle a heurté aussi les deux autres enfants qui lui ont servi de freins.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	25/07/09	
641	Les avocats de la défense, Mes Youssou Camara et Ibrahima Mbengue ont plaidé pour l'application extrêmement bienveillante de la loi pénale.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	26/08/09	
642	Ils ont expliqué que c'est un coup du destin et que leur cliente, une mère de famille, est consciente du degré du préjudice, et est condamnée à jamais par sa conscience.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	27/09/09	
643	Les avocats défenseurs ont soulevé aussi le manque d'expérience qui explique que leur cliente se soit affolée très vite.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	28/10/09	
644	Elle a été, à cet effet, condamnée à 2 mois de prison ferme et à payer 50.000 FCfa à titre de dommages et intérêts. Son permis de conduire a été également suspendu pour une durée d'un an.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	20/02/09	
645	A. N. - ce sont les initiales de la fillette - a été brûlée au troisième degré.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	06/03/09	
646	Du côté des voisins, Ndèye Diouf est décrite comme une mégère.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	06/03/09	
647	Ces mêmes voisins témoignent qu'elle s'est armée d'un couteau, il y a quelques jours pour proférer des menaces de mort à une fillette âgée de six ans.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	06/03/09	

648	Selon A.N. qui s'est confiée à ses parents, malgré la douleur, c'est à l'aide d'une bougie que Ndèye Diouf l'a brûlée en commençant par la tête avant de mettre, également, le feu à ses habits.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	06/03/09	
649	ABUS SEXUELS OU REGLEMENT DE COMPTES POLITIQUES ? Accusé de viol sur une gamine de six ans, le frère/chauffeur de la député Fatou Aïdara, arrêté en plein meeting.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	16/03/09	
650	Qu'est-ce qui s'est passé ? Selon Khady Sall, la mère de la victime (dont nous tairons les initiales pour le moment) avec qui nous nous sommes entretenus, il y a quelques jours, sa fille, élève dans une école coranique, est revenue à la maison très mal en point.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	16/03/09	
651	Et c'est pour révéler qu'elle a été abusée sexuellement par le sieur Cheikh Diop, frère et également chauffeur de la député Fatou Aïdara.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	16/03/09	
652	Sur les circonstances du viol, la victime, se confiant à sa mère, a révélé qu'elle a été interceptée, un après-midi sur le chemin de l'école coranique, par Cheikh Diop qui, usant de menaces, l'a introduite dans une chambre avant de la violer.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	16/03/09	
653	«Il a, ensuite, menacé de me tuer comme cela avait été le cas avec la défunte Ndèye Selbé Diouf.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net	16/03/09	
654	Certains parlent même de «viol de la campagne électorale», pendant que d'autres, plus prudents, évoquent une cabale, car la mère de la victime serait un parent proche de Lamine Bâ, un autre postulant à la mairie des Parcelles Assainies.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	16/03/09	
655	Quoiqu'il puisse arriver, ceux qui sont chargés de lutter contre les abus sexuels faits aux enfants assurent que	L'OBSERVATEUR	xibar.net	16/03/09	

	«les intérêts de la victime seront protégés».				
656	Des sources, établies audit village, renseignent qu'après son accouchement, la jeune femme s'est rendue dans la brousse avec son bébé entre les mains, loin des regards des curieux et des membres de sa belle famille.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/04/09	
657	L'époux reproche à la femme d'avoir entretenu, à son absence, une relation adultérine.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/04/09	
658	Devant la barre, ce mercredi 1er avril, l'épouse indélicate a regretté avoir commis «la plus grande erreur de sa vie».	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/04/09	
659	Son amant a argué que c'était «Salimata qui venait chez lui et non lui», comme l'a dit la dame.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/04/09	
660	Le Tribunal départemental de Bakel a reconnu le «couple illégal» coupables des faits d'adultère et de complicité d'adultère qui leur sont reprochés.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	02/04/09	
661	Un boutiquier résident à Gandiol est accusé d'avoir commis un viol sur S. D, une handicapée physique et déficiente mentale.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/04/09	
662	«Je rentrais dans la boutique d'Amadou Dia pour acheter des bonbons. Mais, dès que j'ai franchi le seuil de la porte, il s'est précipité pour fermer la porte avant de se jeter sur moi. Il a ôté mon slip et m'a balancé par terre pour me pénétrer trois fois de suite. Il se reposait quelques minutes avant de revenir à la charge. J'ai crié de toutes mes forces, mais personne n'est venu à mon secours», s'est plaint S.D auprès de sa mère, à en croire un témoin.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/04/09	
663	Plus grave, la victime a expliqué qu'après avoir satisfait sa libido, le boutiquier l'a introduite dans ses toilettes pour lui faire prendre un bain.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/04/09	

664	Sommé de s'expliquer sur l'acte dont il est accusé, A.D. aurait avoué s'être payé "deux coups" avec la demoiselle contre la somme de 1000 francs CFA.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/04/09	
665	Mieux, il dit qu'il n'était pas au courant de la folie de sa victime.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/04/09	
666	Il a, en outre, déclaré que la fille était consentante et qu'il ne l'a aucunement contrainte.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/04/09	
667	Selon lui, c'est S.D qui l'a accompagné de son propre gré dans sa chambre pour une partie de plaisir.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/04/09	
668	D'après des proches du défunt, un Sénégalais figurerait parmi les assassins de Mouhamadou Khalil Tall.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/04/09	
669	Nos interlocuteurs indiquent qu'il y a un Sénégalais parmi les meurtriers du jeune marabout.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/04/09	
670	Ils expliquent que c'est le Sénégalais qui était au courant du déplacement du jeune marabout au Bénin et en a informé la bande qui a attenté à la vie du jeune Tall.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/04/09	
671	Pourquoi les bandits ont tué le marabout ? Ces proches de sa famille notent que ce dernier avait quitté la France pour se rendre au Bénin et avait sur lui une importante somme d'argent dans une mallette.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/04/09	
672	Le compatriote Sénégalais qui était au courant des déplacements et des activités du jeune marabout aurait vendu la «marchandise» à des bandits.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	11/04/09	
673	Selon les premiers éléments, le décès qui serait d'origine criminelle remonterait la veille de la découverte.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/01/09	
674	Selon toujours nos sources, le défunt pourrait être un des malades qui écumait cette zone de la frontière gambienne, à la recherche d'un guérisseur.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/01/09	

675	L'an dernier, une fillette de 10 ans a été battue. Selon les enquêteurs, c'est une nommée Doussou Bâ qui lui a infligé une correction mortelle.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	09/01/09	
676	À en croire la dame Véronique Gomis, tout a commencé le jour où son mari lui avait appris ce que leur fille venait de faire.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
677	« Apeline Mendy s'est convertie à la religion musulmane », lui avait-il dit.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
678	« J'étais beaucoup affectée d'autant plus qu'Apeline, âgée de 17 ans, avait déjà fait sa première communion et sa confirmation », déclare la dame.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
679	Et d'ajouter que son mari, qui ne pouvait accepter cela, n'avait pas manqué de tancer vertement leur fille. Suffisant pour que la nouvelle musulmane quitte la maison pour rejoindre le marabout en question chez lui.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
680	« Là-bas, on nous a privés de paroles sous le prétexte que nous risquions la prison. Seuls notre fille et le marabout ont pu s'expliquer. Pis, on nous a ordonné de la laisser tranquille car elle est libre de choisir la religion qui lui plait », renseigne la mère.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
681	Selon toujours elle, une semaine plus tard, Apeline Mendy lui apprend que le marabout veut la marier à quelqu'un.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
682	Elle lui rétorque que cela n'était pas possible, celui-ci n'a pas le droit de la donner en mariage.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
683	C'est par la suite que son grand- frère a réussi à la localiser au domicile du marabout mais ce dernier le renvoie sans ménagement et avertit que quiconque tente d'emmener Apeline va subir ses foudres.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	
684	« Depuis lors nous ne l'avons pas revu. Mon seul vœu, c'est que ma petite Apeline revienne le plus rapidement à	L'OBSERVATEUR	xibar.net	13/01/09	

	nos cotés », soutient la pauvre maman.				
685	«Nous sommes mariés depuis dix ans, mais récemment, elle a entendu des rumeurs selon lesquelles je passais tout mon temps à Dakar à courtiser des filles, confie-t-il. C'est ainsi qu'elle a gardé une haine viscérale contre moi avant que la dispute ne s'en suive et que je parte de chez elle.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
686	«Dans l'après-midi du jour de la Tabaski, je suis allé lui rendre visite et voir mes enfants, et nous avons alors discuté et puis je suis reparti», déclare-t-il.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
687	Il poursuit son propos : «Mais après 4 à 5 jours, je l'ai appelée au téléphone et lui ai dit que je reviendrai dormir chez elle. C'est ainsi que j'ai fait comme convenu en me rendant chez elle.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
688	«Après avoir fait l'amour, nous nous sommes couchés pour dormir. Mais une fois que j'ai commencé à être dans les bras de Morphée, elle s'est mise debout et c'est à ce moment que j'ai senti qu'elle avait déjà saisi mon sexe», raconte-t-il.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
689	Et selon ce dernier, c'est ainsi que son épouse a sorti un couteau et s'est mise en position de couper le «truc».	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
690	«Elle m'a fait savoir qu'elle ne pouvait plus accepter que je continue de fréquenter d'autres femmes et qu'elle ne voulait plus me partager avec ces dernières. Et que si elle coupait mon sexe, ce serait définitivement fini pour tout le monde», raconte-t-il.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
691	«Elle était sur le point de le couper lorsque j'ai saisi sa main, mais elle y avait posé le couteau. Et pour ne pas qu'elle termine son forfait, j'ai commencé à négocier avec elle jusqu'à ce qu'elle cède.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net		

692	Cependant, d'après la victime, «ce n'est pas la blessure qui me fait le plus mal, mais c'est surtout l'acte qui m'a surpris».	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
693	Et il avoue que, malgré les faits, il n'a pas encore divorcé d'avec son épouse, même si certaines bonnes volontés ont déjà entamé des négociations pour recoller les morceaux.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
694	«Depuis cet évènement, nous ne nous sommes pas encore vus, mais je ne veux plus rester avec elle. Je veux le divorce, affirme-t-il. Je sais que si je la vois de sitôt, je risque de me défouler sur elle et c'est ce que je veux éviter.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
695	Selon Khadijéto, ce sont les raisons qui ont poussé son époux Issagha à se passer d'elle.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
696	Revenu à la maison, il m'a laissé entendre qu'il était consigné dans son service.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
697	"Un peu plus tard, j'ai appris, par le truchement de ses amis et ses connaissances, que Fall venait de se marier avec une autre femme à El Mina», s'est lamentée la Sénégalaise Khadijétou Brahim Diakité.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
698	Poursuivant sa déclaration, elle a dit : «Depuis un certain temps, mon époux ne s'occupe plus de moi et de nos enfants. Non seulement, il ne prend pas en charge nos dépenses nutritionnelles, mais aussi nos factures d'eau et d'électricité.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
699	Comme en témoigne la directrice du Centre d'écoute des femmes victimes de violence, Siniyah Mint Mohamed Saleck : «Pour la toute première fois, Khadijétou est venue me voir au mois de mars 2009 pour m'expliquer ses déboires conjugaux. Par la grâce d'Allah, nous avons trouvé une solution auprès de la chargée des	L'OBSERVATEUR	xibar.net		

	affaires sociales de la direction de la Sûreté nationale.»				
700	Pour cause, elle est informée qu'elle ne doit plus percevoir la somme que la chargée des affaires sociales l'a allouée à la fin de chaque mois.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
701	Elle est également informée que la décision est venue d'en haut.	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
702	Pis, Issagha Fall l'a remise (sic) une lettre de divorce. Comme en atteste son contenu : «Je soussigné Issagha Fall, né en 1957 à Saint-Louis, fils de Bilal Fall et d'Aminetou, policier de profession, que je reconnais avoir divorcé d'avec Khadijétou Brahim Diakité, née à Nouakchott.»	L'OBSERVATEUR	xibar.net		
703	Tombé amoureux d'une jeune fille du nom de Ndèye Fatou habitant la Cité « Ethiopie » à Derklé, il dit être victime d'une escroquerie de la part de sa copine et de la mère de cette dernière.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
704	Selon Abdou Karim Faye après lui avoir promis le mariage, Ndèye Fatou tombée enceinte de ses œuvres a brusquement mis fin à sa grossesse avant de convoler en justes noces avec un autre homme dimanche dernier.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
705	Et pourtant selon Abdou Karim Faye plus d'un million ont été investis par lui pour « entretenir » la grossesse parce qu'on lui avait promis le mariage.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
706	Mais après discussion, mon frère m'a demandé de laisser tomber cette fille. Parce qu'elle veut profiter de moi.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
707	Elle ne m'aime pas selon mon frère.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
708	En janvier 2008, confie-t-il, Ndèye Fatou est tombée enceinte de ses œuvres.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	

709	Mais à sa grande surprise, un jour Ndèye Fatou, lui dit qu'elle veut avorter.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
710	Mais après huit mois de grossesse, le 15 Août 2008 plus exactement, la fille annonce la nouvelle : « J'ai accouché mais l'enfant est mort » lâche-t-elle.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
711	Il lui demande les papiers qui attestent qu'elle a accouché et que l'enfant est mort. De même que le nom de l'hôpital et celui de la sage-femme qui l'a aidé à accoucher.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
712	Il crie de toutes ses forces sur la fille : « Je veux voir mon enfant ou sa tombe ».	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
713	Devant la colère noire de Karim, la fille se rétracte pour dire qu'elle a accouché par Césarienne. Et que les médecins ont mis les mains dans ses parties intimes pour tirer le bébé.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
714	À sa sortie de l'hôpital, un jour, quelqu'un lui souffle à l'oreille que Ndèye Fatou est sur le point de se marier.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
715	« Cela n'est pas possible » se dit Karim qui file ventre à terre au domicile de sa dulcinée pour lui réclamer des comptes.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
716	Ayant compris que son amour avec Ndèye Fatou se conjugue désormais au passé, il demande à la fille de lui remettre tous les bagages qu'il avait laissés avec elle.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
717	Ndèye Fatou lui rétorque que sa mère dort et qu'elle ne peut pas la déranger pour chercher des bagages.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
718	Irrité, Karim se braque et crée un boucan tout en avertissant la fille qu'il ne sortira pas de la maison sans ses affaires.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
719	C'est en ce moment que la maman de Ndèye Fatou est sortie de la chambre pour, dit-il, le traiter de tous les noms	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	

	d'oiseaux.				
720	Comme s'il était attendu, quelqu'un est venu le trouver sur sa chaise pour l'insulter et le gifler avant de menacer de le tuer s'il ne laisse pas Ndèye Fatou.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
721	Son ami a voulu réagir. Mais Karim l'a retenu. Parce que dit-il, il ne se bat pas pour une fille.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
722	Jointe au téléphone, mère R...nie tout. // À l'en croire, elle n'a jamais promis de donner sa fille en mariage à Karim.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
723	Jointe au téléphone, mère R...nie tout. // À l'en croire, elle n'a jamais promis de donner sa fille en mariage à Karim.	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
724	« Ils sortaient ensemble et C'est tout. Dimanche dernier, j'ai vu un « plus offrant ». Et sans état d'âme, je lui ai donné ma fille en mariage. » soutient Mère R... qui n'a pas manqué de traiter au passage, Karim de « voleur ».	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
725	Ce qui a mis ce dernier hors de lui. Et Karim de faire dans les déballages : « La maman de ma copine voulait sortir avec moi. Elle venait dans ma chambre pour me provoquer. Elle se mettait sur mon lit et me montrait tout. Un jour, je l'ai embrassé devant sa fille ». Sans commentaire !	L'OBSERVATEUR	xibar.net	05/01/09	
726	Et pour cause, il explique qu'il a reçu un coup de feu en plein visage de la part du médecin Boubacar Diop.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
727	A en croire Dame Ndiaye, chauffeur de son état, le docteur Diop, se croyant dans un film western américain, n'a pas hésité à sortir son arme et le lui pointer au visage.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
728	Seulement celui-ci a juré sur tous les saints que cela s'est passé ainsi.	L'AS	xibar.net	11/06/09	

729	A l'en croire, cela remonte au 5 mars. Il a voulu, sur les sollicitations de son ami, emmener la femme de celui-ci à l'hôpital. C'était vers une heure du matin. Mais, comme il se retrouvait coincé dans un tas d'autres voitures, il s'est décidé à aller voir le médecin dont le véhicule lui bouchait la voie. C'est ainsi qu'il a tapé à la porte de la maison de ce dernier.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
730	Et pour toute réponse, celui-ci lui a rétorqué qu'il s'était déjà couché en dépit du fait qu'il lui a signifié qu'il avait un malade à emmener d'urgence à l'hôpital.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
731	Toujours selon le chauffeur, devant son insistance, le docteur Diop est sorti de son appartement pour dégainer son arme et tirer.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
732	Mais selon lui, s'il n'est pas passé de vie à trépas, c'est simplement parce qu'il avait une amulette qui le protégeait des armes.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
733	Cependant, de son côté, le docteur a soutenu que le chauffeur a voulu forcer la porte de son immeuble. Et, c'est quand il a voulu l'en empêcher que ce dernier s'est blessé.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
734	Toutefois, pour sa défense, le docteur Diop a déclaré que jamais le chauffeur n'a fait état d'un cas de malade.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
735	En outre, il ressort des débats que les deux parties avaient un différend antérieurement.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
736	N'empêche, le Tribunal, dans son délibéré, a déclaré le docteur Boubacar Diop coupable et l'a condamné à un mois assorti de sursis.	L'AS	xibar.net	11/06/09	
737	Selon des sources, le corps du défunt a été retrouvé intact et il n'y a aucune trace montrant qu'il a été violemment tué.	L'AS	xibar.net	17/04/09	

738	Une chose est en tout cas sûre : les enquêteurs se demandent comment le corps a échoué sur la plage. A-t-on empoisonné le défunt avant de le jeter sur la plage ? Mystère et boule de gomme. Ce qui est clair, c'est que la victime ne s'est pas rendue seule sur la plage, nuitamment, pour y mourir !	L'AS	xibar.net	17/04/09	
739	Figurez-vous qu'hier, de sources sûres, les hommes du colonel Jean Jacques Nanga, qui surveillent jour et nuit les va et vient à l'aéroport Léopold Sédar Senghor, ont alpagué une dame qui avait, tenez-vous bien... 15kg de cocaïne.	L'AS	xibar.net	19/05/09	
740	Les gorgorlous vont avoir le tournis si on leur donne la valeur de la coke. Hé oui, retenez votre souffle, les 15kg de cocaïne sont estimés à... 750 millions de francs Cfa, a-t-on appris. Chapeau bas chers Douaniers, vous méritez des primes.	L'AS	xibar.net	19/05/09	
741	Après interrogatoire, il a reconnu le vol et a commencé à balancer ses co-auteurs dont un certain N. L. Mb, élève en classe de Première à Macha Allah et domicilié au Point E.	24H CHRONO	xibar.net	09/06/09	
742	C'est ce dernier qui a balancé les noms du reste de la bande.	24H CHRONO	xibar.net	09/06/09	
743	Et c'est quand il a été embarqué dans le véhicule qu'il a fait comprendre aux policiers qu'il n'était pas Bailo, et que ce dernier était dans la chambre. C'était juste pour lui permettre de fuir.	24H CHRONO	xibar.net	09/06/09	
744	Sachant que la bande était loin d'être complète, le commissaire du Point E a demandé une prolongation de la garde-à-vue pour les interpellés afin de prendre le reste de la bande qui est en cavale	24H CHRONO	xibar.net	09/06/09	
745	Accusé de viol sur ses 25 élèves âgées de 6 à 13 ans: Le procureur requiert dix ans ferme contre le maître coranique.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	

	(sic)				
746	L'affaire qu'il est convenu d'appeler «le feuilleton Layine Wilane» du nom de ce maître coranique accusé d'avoir abusé vingt-cinq (25) élèves âgées entre six (6) et treize (13) ans, connaîtra son épilogue le 18 juin prochain.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
747	Cependant, le procureur Thierno Demba Sow, dans son réquisitoire, a demandé une condamnation ferme de 10 ans.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
748	Devant la barre, le prévenu qui a balayé d'un revers de main toutes les accusations portées contre sa personne, a affirmé devant la barre être victime d'un complot.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
749	En outre, le bonhomme a commencé par s'inscrire en faux contre le contenu du procès verbal établi par les gendarmes de Touba. «J'ai avoué avoir eu des relations sexuelles avec une seule de ces fillettes en l'occurrence Fama Niang âgée de six ans, mais ceci sous la contrainte», a affirmé M. Wilane dans un brouhaha de l'assistance.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
750	Selon le maître coranique, les pandores lui auraient signifié qu'il allait être condamné par le tribunal, s'il n'avait pas avoué avoir commis au moins un de ces nombreux viols.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
751	«J'ai été victime d'un complot rocambolesque, et je suis innocent de tout ce que l'on me reproche», dira Layine Wilane.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
752	D'ailleurs, les enfants ont eu le plus grand gêne du monde, pour sortir des mots obscènes que votre serviteur peine très sérieusement à rapporter	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	

753	Et, c'est dans cette logique que le sieur Adama Sow, du Groupe de Recherches et d'Actions contre les Violences faites aux Enfants, a ouvertement fustigé devant les journalistes présents sur les lieux.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
754	Me Assane Dioma Ndiaye demande la requalification des délits, en crime contre l'humanité et Me Jaques Baudin appelle à la disqualification.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
755	Pour s'insurger contre la gravité des faits, Me Assane Dioma Ndiaye dira dans son réquisitoire «après 22 années de barre, je dois dire que cette affaire est de loin pour moi la plus difficile à défendre. Et, je n'ai jamais assisté à une affaire aussi grave».	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
756	Une raison qui poussera l'avocat de la partie civile à demander au tribunal la requalification des délits...	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
757	... qui, selon lui ne devraient pas être jugés en viol simple, mais plutôt en crime contre l'humanité.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
758	«L'on n'a jamais vu au Sénégal des cas de viols systématiques et aussi massifs chez des mineures âgées entre 6 et 13 ans», martèle Me Ndiaye / qui rappelle et reprécise à la cour, "le procès verbal du médecin-gynécologue révèle que 12 filles ont perdu leur virginité et 13 autres sont traumatisées par les attouchements de M. Wilane».	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
759	«L'on n'a jamais vu au Sénégal des cas de viols systématiques et aussi massifs chez des mineures âgées entre 6 et 13 ans», martèle Me Ndiaye / qui rappelle et reprécise à la cour, "le procès verbal du médecin-gynécologue révèle que 12 filles ont perdu leur virginité et 13 autres sont traumatisées par les attouchements de M. Wilane".	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	

760	Arborant dans un tout autre sens, le vétéran Me Jaques Baudin chargé de la défense, commencera son réquisitoire en dénonçant la démarche des «plus hautes autorités, qui demandent la condamnation de Layine Wilane».	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
761	A Me Baudin de se désoler contre la légèreté du compte rendu établi par le médecin gynécologue.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
762	Car, outre les contradictions apportées issues des témoignages des gamines devant la barre, Me Jaques Baudin apportera la preuve sur l'existence des contrevérités enregistrées, pour relater notamment le cas de la gamine Fama Niang, qui aura avoué n'avoir subi aucune maltraitance de la part de M. Wilane.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
763	Mais d'un autre côté, l'avocat de la défense s'érigera contre l'appellation et la création de «monstre», une étiquette que le procureur et l'avocat de la partie civile ont respectivement collée à Layine Wilane.	24H CHRONO	xibar.net	10/06/09	
764	C'est à la suite de quelques investigations qu'il a su que son rejeton s'adonne à l'herbe qui tue, et à l'eau de feu et fréquentait des milieux malfamés comme les clandos, situés dans les quartiers malfamés de la ville.	24H CHRONO	xibar.net	05/05/09	
765	Ce que le fils aura du mal à supporter car, il se dit majeur et vacciné et sait ce qu'il fait.	24H CHRONO	xibar.net	05/05/09	
766	Il saute sur toutes les occasions pour lui chercher des poux sur la tête. Comme d'habitude, il s'est acharné contre son père et lui a proféré des insanités les plus grossières.	24H CHRONO	xibar.net	05/05/09	
767	Modou qui a réussi à prendre la fuite, crie à qui veut l'entendre qu'il ne serait à l'aise que lorsqu'il lui aura occasionné des blessures graves.	24H CHRONO	xibar.net	05/05/09	

768	Selon l'enquête préliminaire de la police du Point E, c'est l'un d'eux qui s'est procuré le chanvre sans révéler le lieu à la police.	24H CHRONO	xibar.net	26/05/09	
769	Selon toujours le rapport de l'enquête préliminaire, il a invité ses amis, qui étaient au nombre de trois, pour consommer l'herbe qui tue.	24H CHRONO	xibar.net	26/05/09	
770	Il faut dire que, le Lycée Jean Mermoz est un carrefour où se rencontrent des personnes d'origines, de traditions et de cultures différentes. Tous les continents y sont représentés et 36 nationalités s'y côtoient.	24H CHRONO	xibar.net	26/05/09	
771	Interpellé, il a créé un désordre total, qui a occasionné la fuite de ses acolytes qui ont emporté par devers eux la drogue qui était d'une quantité importante selon la police.	24H CHRONO	xibar.net	29/05/09	
772	Devant les éléments du Commissaire Ibrahima Diop, il a nié les faits, en faisant croire à ces derniers, que le produit trouvé avec lui n'est que sa consommation, et qu'il ne vend pas de la drogue.	24H CHRONO	xibar.net	29/05/09	
773	À noter que les gros bonnets de ce trafic, circulent encore dans la capitale. Je parle de ceux qui traversent tranquillement nos frontières, pour faire entrer la drogue dans notre pays.	24H CHRONO	xibar.net	29/05/09	
774	Cela s'est passé très rapidement, selon les premiers témoins trouvés sur place.	24H CHRONO	xibar.net	30/03/09	
775	D'après les versions recueillies, peu après notre arrivée, aux environs de 18 heures 05 minutes, c'est un nid de poule, que le conducteur tentait d'éviter, avant de dérapé.	24H CHRONO	xibar.net	30/03/09	
776	Le patron des bleues à Tambacounda, n'a pas manqué de demander au secrétaire général national du Pds, de promouvoir les fils du terroir, à des postes de responsabilités (Ministres, PCA, DG et projets d'emplois). Seule	24H CHRONO	xibar.net	30/03/09	

	manière à ses yeux, de rendre la pièce de la monnaie.				
777	Surpris, il déclare avoir été marabouté par ses voisins pour commettre un tel sacrilège.	24H CHRONO	xibar.net	22/06/09	
778	Pensant que la partie allait se passer comme d'habitude, il était presque nu et la femme aussi, selon Aliou très déçu.	24H CHRONO	xibar.net	22/06/09	
779	« J'étais dans ma case et comme il faisait chaud, je n'avait pas fermé les portes. Soudain je vis la personne se diriger vers le foyer des femmes. J'ai compris que ce n'était pas un voleur. Saurait été le cas, il allait se diriger vers l'enclos. Effectivement quelques minutes après, je le trouve sur Awa. Ils étaient tous nus et seuls dans la case pour passer une très bonne nuit. A peine entré, j'ai crié au secours car ne le reconnaissant pas ; El hadji n'a pas pu s'échapper jusqu'à l'arrivée des villageois qui l'ont démasqué après lui avoir roué de coups de bâtons. La déception était totale dans tout le village. » a raconté Aliou.	24H CHRONO	xibar.net	22/06/09	
780	Il poursuit en disant qu'El hadj a déclaré avoir été marabouté par ses ennemis du village // parce que, dit –il, ces derniers ne lui veulent aucun bonheur.	24H CHRONO	xibar.net	22/06/09	
781	Il poursuit en disant qu'El hadj a déclaré avoir été marabouté par ses ennemis du village // parce que, dit –il, ces derniers ne lui veulent aucun bonheur.	24H CHRONO	xibar.net	22/06/09	
782	Mais quoi donc ? C'est sous le regard coupable de certaines de ces «stars» locales, nous raconte-t-on, que la prestation a eu lieu. Pendant une bonne heure, tambours et trompettes se sont	24H CHRONO	xibar.net	06/08/09	

	estompés, pour céder la place à une meute de jeunes filles, belles comme vénus mais ignares jusqu'à la moelle épinière.				
783	Et le ton était déjà calé et le mot d'ordre bien défini. Il s'agissait pour les jeunes nymphes, d'exhiber à qui mieux mieux, leur corps en entier et les parties intimes enveloppées sous de belles étoffes dites «deux pièces».	24H CHRONO	xibar.net	06/08/09	
784	Notons toutefois que de jeunes hommes ont aussi été de la partie. Shorts bien ajustés, torsos nus, ils ont emboîté le pas à la gent féminine, fiers d'avoir accompli leur devoir.	24H CHRONO	xibar.net	06/08/09	
785	Au demeurant, les quelques spectateurs que nous avons interpellés au terme de l'évènement, nous ont fait état de leur satisfaction pendant que d'autres ont fustigé les organisateurs d'avoir initié cette séance obscène aux antipodes de la dignité humaine.	24H CHRONO	xibar.net	06/08/09	
786	Tout compte fait, c'est quand le rideau est tombé à l'aube que les mélomanes se sont éclipsés. Repus d'avoir consommé et consumé une nuit entière à se nourrir de contre valeurs. Ainsi s'annonce l'Apocalypse !	24H CHRONO	xibar.net	06/08/09	
787	Décidément, nous dit-on, le pertinent psychologue, Sérigne Mor Mbaye, n'avait pas tort de préconiser un Ndeup National pour soigner le malade Sénégal.	L'OFFICE	xibar.net	16/06/09	
788	Selon une source proche de l'enquête, le violeur aurait demandé à la jeune fille de venir lui vendre des mangues dans sa chambre.	L'OFFICE	xibar.net	30/04/09	
789	La fille qui n'avait d'autres armes que les cris, commencent (sic) alors à appeler au secours.	L'OFFICE	xibar.net	30/04/09	
790	Neutralisé par les voisins, le forcené a déclaré ne pas être en possession de	L'OFFICE	xibar.net	30/04/09	

	toutes ses facultés mentales, // et sollicite la clémence des parents de sa victime.				
791	Neutralisé par les voisins, le forcené a déclaré ne pas être en possession de toutes ses facultés mentales, // et sollicite la clémence des parents de sa victime.	L'OFFICE	xibar.net	30/04/09	
792	Soumis au feu roulant des questions des éléments de l'adjutant Diop, il finira par reconnaître son acte ignoble.	L'OFFICE	xibar.net	30/04/09	
793	D'après le certificat médical établi, la fille a été « atteint » (sic) par le soi-disant déficient mental.	L'OFFICE	xibar.net	30/04/09	
794	Douze ans après la catastrophe aérienne de Tambacounda au Sénégal (23 morts dont 18 Français), un mécanicien a été condamné jeudi par le tribunal correctionnel de Paris à 30 mois de prison, dont 15 avec sursis, pour homicides et blessures involontaires.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
795	Les magistrates de la 14e chambre ont également interdit au prévenu, devenu agent de sécurité, d'exercer la profession de mécanicien en aéronautique.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
796	Le ministère public avait requis trois ans de prison, dont un avec sursis.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
797	Pour l'accusation, la catastrophe a été provoquée par l'arrêt du moteur gauche de l'avion du fait de la fermeture de la valve d'alimentation en carburant, que le mécanicien au sol, Moustapha Diagne, aurait oublié de rouvrir avant le départ.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
798	Il a lui-même échappé de peu à la mort, car ce n'est qu'au dernier moment qu'on lui a demandé de débarquer, en raison de la surcharge de l'aéronef.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
799	Les avocats de la défense, de même que ceux des parties civiles, estiment qu'il n'est qu'un lampiste, et qu'Air	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	

	Sénégal, devenue depuis Air Sénégal International, aurait dû être poursuivie.				
800	« On ne voulait pas une tête, mais les vrais coupables », déclarait jeudi avec amertume l'avocat des familles des victimes, Me Jérôme Rousselle.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
801	Début avril, il avait d'ailleurs demandé un supplément d'information, afin de déterminer les véritables responsabilités, notamment celles des salariés de Shell et d'Air Sénégal, responsables de l'avitaillement.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
802	Jeudi, le tribunal a rejeté cette demande, considérant que toute recherche, douze ans après les faits, « serait manifestement vouée à l'échec ».	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
803	Dans son jugement, le tribunal a reconnu que « diverses causes indirectes ont pu jouer dans la survenue de cette catastrophe aérienne : anomalies dans le stockage et la distribution du carburant, nervosité et stress intense engendrés autour de l'avion du fait du surbooking, irritabilité du commandant qui, impatient de décoller, n'avait pas estimé utiles certaines vérifications ».	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
804	Toutefois, ont tranché les magistrats, "la cause déterminante parfaitement définie par les différents experts est la fermeture de la valve d'isolation du moteur gauche de l'avion".	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
805	Air Sénégal International pourrait alors être condamné à verser des dommages et intérêts aux parties civiles.	L'OFFICE	xibar.net	16/05/09	
806	Par le canal de son conseil, la partie civile a réclamé 5.000.000 francs pour réparation du préjudice moral subi.	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
807	Selon le père, ils n'ont eu vent de la mauvaise nouvelle qu'au 7ème mois de	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	

	grossesse, quand est venue l'heure de passer une visite médicale à la maternité...				
808	Et le maniaque a comparu à la barre de la chambre des flagrants délits, ce 26 mai, pour répondre des faits qui lui sont reprochés.	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
809	Le maître coranique est passé aussitôt aux aveux, soutenant qu'il était sous l'emprise de Satan.	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
810	Mamadou Saliou Diallo justifie son forfait par le fait que la fille n'a cessé de le provoquer, qu'elle venait se coucher sur lui, qu'il a tenté, de l'éviter à trois reprises, en vain.	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
811	Mamadou Saliou Diallo, sachant la lourde peine qui l'attend, tentera de se tirer d'affaire, en soutenant qu'il avait demandé aux parents de la fillette, sa main...	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
812	«Si tous les maîtres coraniques, violaient leurs élèves, notre société marcherait sur sa tête», lui fera remarquer le président.	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
813	Le conseil de la partie civile, Me Ameth Fall, après avoir décrit la méthode employée par le prévenu, pour arriver à ses fins, dira que le prévenu a reconnu avoir abusé la fillette à trois reprises, dans la concession de ses parents, absents. Et que les ébats ont eu lieu sur une natte.	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
814	«Il était le maître coranique de la fillette, elle était sous son autorité, c'est dans ce cadre qu'il a commis son forfait. Je demande au tribunal de le maintenir dans les liens de la prévention, de le condamner à telle peine que le parquet voudra bien requérir, et de nous allouer la somme de 5.000.000 de francs pour réparation des préjudices financiers et moraux, car le père continué de dépenser beaucoup	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	

	d'argent, pour entretenir l'enfant et sa maman, d'ordonner l'exécution provisoire, et de fixe la contrainte par corps au maximum», a-t-il plaidé.				
815	Le procureur, dans son réquisitoire, a convoqué l'article 323 du code de procédure pénale ; une peine de 10 ans ferme.	L'OFFICE	xibar.net	28/05/09	
816	D'après une source proche de la famille, ce dernier habite le même quartier que la fille.	L'OFFICE	xibar.net	30/05/09	
817	La mère, comme toute bonne dame, a remarqué un changement de comportement de sa fille, ce qui l'obligea, selon notre source, à l'amener à la maternité de la localité.	L'OFFICE	xibar.net	30/05/09	
818	La dame informe son mari de ce qui est arrivé à leur fille, et ce dernier porte plainte à la gendarmerie de Diaminiadio, qui a ouvert une enquête.	L'OFFICE	xibar.net	30/05/09	
819	Il prend ses jambes à son cou pour rallier le village, et raconte sa mésaventure.	L'OFFICE	xibar.net	24/01/09	
820	Les limiers de Tambacounda, informés, rappliquent dare-dare sur les lieux, après avoir informé le procureur de la république.	L'OFFICE	xibar.net	24/01/09	
821	Selon nos sources, la dame a tout simplement creusé un trou dans la brousse, derrière le verger du policier, pour enterrer l'enfant vivant de sexe féminin qu'elle venait de mettre au monde.	L'OFFICE	xibar.net	24/01/09	
822	Alors, celui-ci, selon toujours nos sources, a porté l'affaire à la connaissance des policiers, qui sont venus chercher le nouveau-né.	L'OFFICE	xibar.net	24/01/09	

823	Mamadou Saliou Diallo est un drôle de personnage. Habitant dans le quartier périphérique de Saré Guilel à Tambacounda. Marié à deux épouses avant d'être répudié par ces deux femmes, qui le déclaraient impuissant.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
824	Les deux épouses n'hésitaient pas à cracher le feu sur leur mari, le qualifiant « d'impuissant », et de tous les noms d'oiseaux.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
825	L'homme parvenait-il à satisfaire ses deux épouses? Nul ne sait. Les deux femmes de Mamadou Saliou, finissent par jeter l'éponge, en se séparant de leur mari.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
826	Il est 13 heures, en ce jour, quand le cultivateur interpelle la fillette devant le portail de sa case.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
827	Après le service, M. S. D. ferme sa porte, avant de lui proposer des parties de jambes en l'air, moyennant 50 francs.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
828	La fillette refuse, l'homme la menace avec un couteau, et la jette de force sur le lit avant d'abuser d'elle.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
829	De retour à la maison, la mère de la victime trouve sa fillette dans un état indescriptible. Interpellée, la fille craque, et dénonce son voisin immédiatement.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
830	Le violeur, interpellé à son tour, reconnaît les faits, et s'en excuse.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
831	Il reconnaît sans ambages les faits qui lui sont reprochés.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
832	Devant la barre, il a tenté de nier les faits.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
833	Le procureur demande la suspension de l'audience, pour faire appel à la fille M.S., par sa maman.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
834	Esseulé, le pervers finit par changer de version, et reconnaît les faits.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
835	Pour se tirer d'affaire ensuite, il déclare	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	

	qu'il a divorcé à deux reprises, parce que ses femmes le trouvaient impuissant.				
836	Il présente ses excuses au moment où les carottes étaient déjà cuites.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
837	Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public a requis la peine maximale à l'endroit de M. S. D.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
838	Selon le procureur, la fille ne peut plus retrouver sa virginité, du fait qu'elle a été abusée par le prévenu.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
839	Le tribunal a condamné, mercredi dernier, le prévenu à 5 ans de prison ferme, et 30.000 francs de dommages et intérêts à payer à la famille de la victime.	L'OFFICE	xibar.net	02/01/09	
840	D'après Me Abdou Dialy Kane, ce qui a déterminé ses clients, c'est que le vendeur leur avait fait croire que sa femme, la directrice de l'Eic, était plutôt l'épouse d'un juge.	NETTALI	xibar.net	10/02/09	
841	Le pire, explique Me Kane, après avoir encaissé l'argent, le prévenu a conduit les plaignants auprès d'un huissier et non d'un notaire.	NETTALI	xibar.net	10/02/09	
842	Autant d'actes qui font dire à l'avocat que le délit d'escroquerie est établi.	NETTALI	xibar.net	10/02/09	
843	En guise de réparation, Me Kane réclame 30 millions pour Ibrahima Sy qui avait déjà versé 22 millions. 15 millions pour Mame Sémou Diouf qui de son côté, avait décaissé 11,400 millions.	NETTALI	xibar.net	10/02/09	
844	Le procureur de la République a requis 2 ans de prison ferme contre le prévenu.	NETTALI	xibar.net	10/02/09	
845	En écho avec son client, Me Omar Ndiaye, l'avocat de la défense a sollicité la compréhension du tribunal.	NETTALI	xibar.net	10/02/09	
846	Selon l'avocat, son client ignorait qu'il ne pouvait vendre le terrain qu'après la fin de la phase d'acquisition.	NETTALI	xibar.net	10/02/09	

847	Le tribunal des flagrants délits de Dakar a condamné ce mercredi 21 janvier, à un mois de prison ferme, le frère du célèbre percussionniste, Mbaye Dièye Faye.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
848	Mouhamadou Moustapha Faye est déclaré coupable d'usage de chanvre indien.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
849	D'après l'un des avocats de la défense, le frère du célèbre percussionniste du Super étoile de Dakar est enseignant à l'Université de Boston.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
850	Mouhamadou Moustapha Faye est condamné pour usage de chanvre indien.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
851	Depuis cinq ans, il est accroc de "l'herbe qui tue". Après avoir fait cet aveu devant la barre du tribunal, il a présenté ses excuses // et promis de ne plus toucher du chanvre indien.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
852	Depuis cinq ans, il est accroc de "l'herbe qui tue". Après avoir fait cet aveu devant la barre du tribunal, il a présenté ses excuses // et promis de ne plus toucher du chanvre indien.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
853	Les excuses présentées par Mouhamadou Moustapha Faye devant la barre, ont été réitérés par ses avocats qui ont demandé l'application bienveillante de la loi.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
854	Quant à son co-prévenu avec qui, il a été surpris en train de fumer du chanvre indien à la Médina, vendredi dernier, il a, lui aussi, reconnu sans ambages les faits.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
855	Il déclare avoir commencé à fumer "l'herbe qui tue" depuis un an.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
856	Sur l'origine de la drogue que lui et Mouhamadou Moustapha Faye ont été surpris en train de consommer par les hommes de loi, Ibrahima Fall a déclaré qu'il s'agit de deux cornets de 500 francs chacun qui lui ont été offerts, il	NETTALI	xibar.net	22/01/09	

	y a deux semaines de cela.				
857	L'aveu étant la reine des preuves, le parquet a demandé l'application de la loi.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
858	Et Ibrahima Fall a été condamné à 45 jours de prison ferme. Le tribunal a aussi demandé la destruction de la drogue saisie.	NETTALI	xibar.net	22/01/09	
859	Ses parents accusent les éléments de la gendarmerie de Karang d'avoir causé la mort du jeune homme qui aurait été torturé, selon eux.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
860	Le procureur de la République saisi de cette affaire, a demandé l'autopsie du cadavre.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
861	Selon la correspondante de la Rfm à Fatick qui relate l'affaire, les faits se sont déroulés dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 janvier 2009.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
862	Les informations en leur possession indiquent que Modou Bakhoum se livre au trafic de chanvre indien.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
863	Sur place, selon toujours la correspondante de la Rfm qui a reçu des témoignages, le jeune homme attaché par les gendarmes, sera frappé et maltraité avant d'être conduit à la brigade.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
864	Qu'est-ce qui s'est passé par la suite dans les locaux de la gendarmerie ? L'enquête ouverte le dira. Toujours, est-il que les parents de Modou Bakhoum seront informés dans la matinée de ce vendredi que le jeune homme est décédé.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
865	Les explications fournies par la gendarmerie n'ont pas satisfait les parents de Modou Bakhoum qui disent que celui-ci a trouvé la mort, à la suite d'actes de torture.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	

866	Les autorités de la gendarmerie saisies par la Rfm déclarent que ce serait aller trop vite en besogne que de dire que le jeune homme a trouvé la mort à la suite de sévices que lui auraient infligé les éléments de Karang.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
867	Elles déclarent qu'une enquête est ouverte pour faire la lumière sur les circonstances de la mort du jeune Modou Bakhoum.	NETTALI	xibar.net	24/01/09	
868	Qui de Samuel Ail et de Samuel Affige, tous deux ressortissants nigériens, est le véritable bénéficiaire de l'argent envoyé par un certain Roland Ouendeno résidant en Norvège ? D'après la dame Magatte Ndiaye, caissière à l'agence Money Gram des Parcelles Assainies, c'est au sieur Samuel Affige qu'elle a remis l'argent.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
869	Les faits remontent au 24 juin dernier quand le sieur Samuel Ail dit se rendre à l'agence Money Gram des Parcelles Assainies de l'Unité 6 exactement à 8 h 11 mn pour effectuer un retrait de 2,4 millions de francs envoyés de la Norvège.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
870	Ainsi, poursuit Samuel Ail à la barre: « j'ai communiqué tous les renseignements me permettant de récupérer l'argent.»	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
871	Mais à sa grande surprise, la caissière lui fait savoir qu'il y a un code, et qu'il faut rappeler celui qui a envoyé l'argent.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
872	Et toujours, poursuit le plaignant, la caissière lui demande de même le numéro de passeport, ainsi que la date de naissance de l'expéditeur Roland Ouendeno.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	

873	Détenant toutes ces informations, Magatte Ndiaye demandera au client de patienter un moment à cause d'un délestage.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
874	«Ayant patienté en vain, je décide d'aller voir à l'agence de la Case de Cambérène, et sur place, on me fait savoir que l'argent avait été récupéré à l'agence des Parcelles Assainies», explique Samuel Ail.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
875	Et c'est ainsi qu'il va revenir à l'agence de la dame Magatte Ndiaye, sans lui dire que l'argent avait été retiré, // mais à sa grande surprise, la caissière lui fait savoir que l'argent a été retiré.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
876	Contrairement aux propos du plaignant, Magatte Ndiaye déclare pour sa part que c'est aux environs de 9 h que Samuel Ail s'est présenté à son agence, ceci bien après l'opération effectuée au nom de Samuel Affige.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
877	Et mieux, poursuit-elle, «quand lui (désignant Samuel Ail) s'est présente, je lui ai fait savoir que la machine est en panne, et il ne m'a même pas fourni le code d'envoi lors de ce premier passage. C'est à son deuxième passage aux environs de 11h, alors que la machine a recommencé à fonctionner qu'il m'a communiqué le code et que je lui ai dit que cet argent a été récupéré.»	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
878	D'après le plaignant Samuel Ail, à part lui, personne ne pouvait avoir les données du transfert, car elles lui ont été envoyées sur son téléphone portable.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
879	Et seule la dame, à l'en croire, avait ses informations, car il les lui avait communiquées avant la coupure d'électricité.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
880	Mieux encore, si Samuel estime fonder ses soupçons sur la caissière, c'est seulement parce que cette dernière lui a	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	

	demandé la date de naissance et le numéro du passeport de l'expéditeur.				
881	«Ce qui n'est pas nécessaire dans une procédure pareille», soutient-il.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
882	Magatte précise qu'elle n'a effectivement pas besoin de ces détails, car tout s'affiche sur l'ordinateur.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
883	«Et quand le sieur Samuel Affige m'a indiqué le code, toutes ces informations se sont affichées, il suffit juste qu'il me présente une pièce d'identité et lui poser quelques questions pour m'en assurer; surtout que les réponses sont déjà devant moi», explique la caissière.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
884	Mais pour la partie civile, la caissière s'est trompée sur le nom de l'expéditeur et a promis de reprendre sur la fiche.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
885	Ce que réfute le procureur qui estime que l'accusée ne peut pas manipuler les informations, car dès qu'elle introduit le code, la machine affiche les données.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
886	Et à la barre comme à la police, poursuit le procureur, le plaignant a présenté un passeport sur lequel il est écrit Samuel Ail et non Samuel Affige celui à qui l'argent a été envoyé.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
887	Mais pour se défendre, Samuel dit s'appeler Ail Affige, // suffisant pour que le parquet estime que rien qu'en considérant l'identité du plaignant, on ne devrait pas recevoir la plainte.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
888	Mais pour se défendre, Samuel dit s'appeler Ail Affige, // suffisant pour que le parquet estime que rien qu'en considérant l'identité du plaignant, on ne devrait pas recevoir la plainte.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	
889	Et à l'analyse des débats, le parquet souligne que le délit pour lequel est poursuivie Magatte Ndiaye n'est pas constitué, par conséquent, requiert la relaxe de la prévenue.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	11/07/09	

890	Accusé d'actes de pédophilie sur une mineure de 5 ans, le menuisier s'est défendu sans convaincre.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
891	Arrivé (sic) à hauteur d'un atelier de menuiserie, elle est interpellée par un individu identifié plus tard sous le nom de Maguette Lô.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
892	Tel un fauve affamé, le bonhomme se rue sur la petite avant de lui enlever de force son slip et se mettre à lui lécher les parties intimes, ainsi que l'a déclaré la victime dans sa déposition enregistrée à la brigade de gendarmerie de Keur Massar.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
893	O. Ndiaye parviendra néanmoins à se rendre dans leur daraa sans piper mot à qui que ce soit. Mais, de retour à la maison, la fille éclate en sanglots et commence à se tordre de vives douleurs au bas-ventre. Elle révélera à ses parents et à sa tante Tieck Ndiaye, éprouver beaucoup de mal pour uriner.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
894	Inquiète, la tante presse de questions l'écolière, qui finit par cracher le morceau en pointant du doigt le nommé Maguette Lô comme étant l'auteur de son mal.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
895	En outre, elle reviendra de long en large sur sa mésaventure.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
896	«Lorsque, nous l'avons pressée de questions, elle nous a avoué avoir été interpellée en allant au daraa par cet individu, qui fabrique des fenêtres chez un voisin. Avant de nous rapporter les circonstances de l'affaire. Elle nous a fait ensuite une description détaillée du mode vestimentaire du pédophile», déclare la tante // qui dit, être allée avec sa nièce chez l'accusé.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	

897	«Lorsque, nous l'avons pressée de questions, elle nous a avoué avoir été interpellée en allant au daraa par cet individu, qui fabrique des fenêtres chez un voisin. Avant de nous rapporter les circonstances de l'affaire. Elle nous a fait ensuite une description détaillée du mode vestimentaire du pédophile», déclare la tante // qui dit, être allée avec sa nièce chez l'accusé.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
898	Cela, renchérit la plaignante, après qu'elle ait conduit la petite chez un gynécologue pour un examen médical.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
899	Mais, du côté du mis en cause, on opte pour la dénégation. «Je n'ai pas abusé de la gamine. D'ailleurs, je ne la connais même pas», se défend-il.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
900	Maguette Lô dira que c'est en rentrant de chez un collègue menuisier pour éponger une dette que son oncle l'a informé de l'affaire.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
901	«C'est revenant de chez un collègue menuisier que mon oncle m'a appris qu'une dame accompagnée d'une fillette étaient venues demander après moi», soutient l'interpellé qui clame son innocence.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
902	Lasse de vivre sans son époux décédé il y a deux mois, comme le soutient le voisinage, Adama Diédhiou, quarante-neuf (49) ans, mère de dix (10) enfants, a mis fin à ses jours.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
903	Ses voisins qui l'ont découverte ont aussitôt saisi le chef de quartier, le vieux Ansou Badiane, qui, à son tour, a avisé les soldats qui assurent la sécurité au niveau de l'aviation.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
904	Des témoignages de ses voisins, on retient que la défunte a été vue pour la dernière fois vers 15 heures dans son jardin.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	

905	Les mêmes voisins avancent la thèse du suicide // et soutiennent que c'est parce que la défunte avait été très affectée par la mort de son mari, Antoine Diatta, décédé il y a bientôt deux mois.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
906	Les mêmes voisins avancent la thèse du suicide // et soutiennent que c'est parce que la défunte avait été très affectée par la mort de son mari, Antoine Diatta, décédé il y a bientôt deux mois.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
907	Et depuis lors, nos sources révèlent que celle-ci ne parle que de mort.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	12/07/09	
908	Toutefois, ses jours ne sont pas en danger, de même que son bébé qui est en très bonne santé et qui se trouve interné au service de pédiatrie, selon les médecins soignants.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
909	Selon des responsables de ladite structure hospitalière, Awa et sa grande sœur Mariama Diallo étaient médicalement prises en charge par leur institution hospitalière depuis qu'elles ont été ramenées de Thiès sur instruction judiciaire.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
910	Les mêmes sources assurent que l'hôpital va continuer à assurer la prise en charge sanitaire d'Awa et de son nouveau-né pendant deux ans encore.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
911	Il faut rappeler que lors du procès devant les opposer mardi dernier à leur oncle, présumé violeur, Awa ne s'était pas présentée devant la barre du tribunal régional de Ziguinchor.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
912	Le procès a été renvoyé au 18 août prochain sur demande des avocats de la partie civile, afin de produire des extraits de naissance de leurs deux clientes à verser dans le dossier.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	

913	Demande que le juge a refusée en suivant le ministère public qui a requis le maintien du prévenu jusqu'à la décision de renvoi et avançant la gravité des faits et les « risques réels » de trouble à l'ordre public.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
914	YOUSSEU NDOYE, TETE DE FILE DES PYROMANES LAYENES: «Je ne regrette rien et si c'est à refaire, je le ferais»	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
915	Arrêtés la semaine dernière, ces vingt jeunes layènes sont accusés d'incendie volontaire et acte de vandalisme.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
916	Sur demande de leurs conseils qui exigent la présence de la dizaine de parties civiles, les membres du dahira Ahlou souna Seydina Limamoulaye sont retournés à Rebeuss pour prendre leur mal en patience jusqu'à demain vendredi.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
917	Selon le procès-verbal d'enquête préliminaire, les prévenus reconnaissent les faits qui leur sont reprochés.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
918	Et d'après le chef de l'équipe, guide moral, Youssou Ndoye Mou Baye Lave, 36 ans et peintre de son état, il a retiré dix mille francs de la caisse du dahira pour que les pyromanes achètent de l'essence.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
919	Estimant que l'essence n'allait pas suffire, ils se sont armés de coupe-coupe pour couper les supports des cases.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
920	«Il y a un an de cela, je me promettais à chaque fois d'enlever tout ce qui occupe la plage de la Bceao, sise entre Yoff Layène et Diamalaye », a confié le meneur des activités aux policiers.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
921	L'explication trouvée par ce peintre est que la plage jouxte le mausolée de son guide, Séydina Limamoulaye dont le lieu est «saint et sacré.»	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	

922	Toujours justifie-t-il dans le Pv, «nous sommes allés voir le maire de Yoff, mais nous avons jamais eu gain de cause. Même Chérif Ousseynou Laye a fait de son vivant le déplacement avec nous. Il est prévu l'organisation d'un concert le 29 juillet avec Thione Seck. Ceci durant trois dimanches successifs.»	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
923	Aux enquêteurs, Youssou Ndoye Mou Baye Laye assène, « personnellement, je ne regrette rien. Et si c'est à refaire, je n'hésiterai pas une seule fois. Nous n'avons blessé personne et notre démarche est motivée par la défense de notre conviction religieuse et de notre croyance.»	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
924	D'après son co-prévenu, Ibrahima Mbengue, 29 ans et chauffeur de camion, à maintes reprises ils ont demandé aux responsables des cabanons de s'écarter du mausolée. Mais ils ont fait la sourde oreille.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
925	Et dans la nuit du mercredi 22 juillet aux environs de lh du mat', Mbengue avoue avoir détruit et brûlé comme ses condisciples sur ordre de Youssou Mou Baye Laye.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	31/07/09	
926	Mais au lieu de courber l'échine, le marchand ambulancier s'emporta avant de menacer de mort avec une arme blanche le père de l'adolescente...	WALF GRAND PLACE	xibar.net	28/07/09	
927	La gendarmerie de Thiaroye a mis en garde-à-vue un individu accusé d'avoir détourné et entretenu des rapports sexuels avec une fille âgée juste de 14 ans.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	28/07/09	
928	Lors du premier rapport sexuel, indique notre source, la fille avait si mal, qu'elle s'est résolue à se confier à une de ses grandes sœurs.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	28/07/09	

929	Lasse d'entendre son mari, un professeur d'arabe vivant à Dahra, lui ressasser qu'il n'est pas le père de ses enfants, la femme a décidé de porter plainte auprès du tribunal et la juridiction s'est réunie mercredi pour examiner l'affaire.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
930	À la barre, l'époux n'a pas varié dans ses déclarations, soutenant qu'effectivement il n'est pas le père des enfants de sa femme dans la mesure où aucun d'eux ne lui ressemble.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
931	Selon lui, son premier enfant âgé de 15 ans est le portrait craché d'un marabout de Kébémér auprès de qui sa femme s'était rendue pour se faire traiter de son infertilité.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
932	Ce traitement était devenu nécessaire, car après six ans de mariage le couple n'avait pas encore d'enfant, renseigne le mari / ajoutant avoir eu beaucoup de surprise en voyant sa femme rentrer de Kébémér, trois mois plus tard et sans qu'il l'ait approché, avec une grossesse.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
933	Le deuxième enfant né plus tard ne lui ressemble pas non plus, souligne l'époux qui soupçonne un autre homme d'en être le père.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
934	À l'en croire, il en a parlé à ses beaux-parents, mais en vain.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
935	Et il y a de cela un an, sa femme a donné naissance à un troisième enfant. Il est décédé peu après, mais l'époux soutient avoir eu le temps de se rendre compte que comme les deux premiers, il ne lui ressemblait pas du tout.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
936	Au comble de l'indignation, l'épouse a accusé son mari de l'avoir déshonorée en l'accusant d'adultère devant ses coépouses et ses parents, convoqués en conseil de famille.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		

937	Soulignant n'avoir eu d'autres recours que de laver un tel affront par le tribunal, elle a réclamé 500.000 francs à son conjoint en guise de dommages et intérêts.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
938	Sautant sur l'occasion, le procureur a estimé que les délits de diffamation et d'injures publiques à l'encontre de la dame sont largement établis du fait que son époux a porté atteinte à son honneur devant ses coépouses par le biais de déclarations mensongères.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
939	Le magistrat a demandé au tribunal de déclarer l'enseignant coupable et de le condamner à six mois de prison assortis de sursis.	WALF GRAND PLACE	xibar.net		
940	«Il faut donc attendre jusqu'à ce qu'il (Serigne Modou Kara) soit là parce que ce dont vous parlez est très sensible et Serigne Modou Kara n'a pas d'égal ici», nous a conseillé avec insistance Mame Thierno...	WALF GRAND PLACE	xibar.net	24/07/09	
941	... nous a conseillé avec insistance Mame Thierno tout en précisant qu'il n'avait, lui personnellement, rien à dire à ce propos.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	24/07/09	
942	« Seul Serigne Modou Kara peut vous parler », indique-t-il.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	24/07/09	
943	« Je vous remercie du fait que vous avez eu le réflexe professionnel de nous contacter avant de faire quoi que ce soit. Mais le conseil que je vous donne est que cette affaire est une affaire entre un talibé et son guide. Elle ne concerne personne d'autre. D'ailleurs, Saliou Sall est un talibé de Serigne Modou Kara comme les autres. Là où il est, il appartient à Modou Kara qui l'a mis là-bas (au verger du village de Gorom 2, Ndlr). La terre ne lui appartient pas », soutient Mame Thierno d'un ton menaçant.	WALF GRAND PLACE	xibar.net	24/07/09	

944	Mieux, ajoute-t-il, « Modou Kara a mille fois le droit sur son talibé. Cette affaire est sensible vaut mieux la laisser tomber, personne n'y peut rien et Serigne Modou Kara n'est pas comme certains, ndax amou fi moroom (il n'a pas d'égal)», insiste Mame Thierno...	WALF GRAND PLACE	xibar.net	24/07/09	
945	... insiste Mame Thierno qui soutient que Saliou Sall dit Baye Zale est «un dépressif ».	WALF GRAND PLACE	xibar.net	24/07/09	
946	Car d'après certaines informations recueillies auprès des enquêteurs, l'affaire devrait sans doute être transférée au tribunal des flagrants délits au cours de la journée d'hier.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	03/06/09	
947	Cependant le certificat médical délivré par le médecin gynécologue indique que la jeune fille souffre présentement de diverses complications.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	03/06/09	
948	Les gendarmes viennent de procéder à l'interpellation de deux nouveaux suspects identifiés comme Fary Dia et Daye Kâ, respectivement arrêtés à Mbour et à Touba, selon les indications du commandant de la brigade de Linguère.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	17/06/09	
949	Ce jour, pas grand monde n'a travaillé dans les placers du village de Bantako à l'annonce du décès du jeune homme agressé la veille par une dame qui, selon des sources dignes de foi, serait sa compagne.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	17/06/09	
950	C'est suite à une bisbille entre la dame et son compagnon pour une histoire de jalousie, que celle-ci, à en croire nos sources, lui aurait sectionné une partie de ses testicules.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
951	« Il est fréquent de voir une femme pactiser avec un orpailleur pour se faire payer 100 000 F Cfa tous les mois » a confié le président du Cadre local de concertation des organisations de	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	

	producteurs (Clcop) de la communauté rurale de Tomboronkoto.				
952	Cet orpailleur très connu dans la zone s'est dit ulcéré par le comportement irresponsable de certains autochtones qui abandonnent leurs familles dans les villages pour « nouer des contrats avec ces belles de nuit, essentiellement des Guinéennes, maliennes, ghanéennes, nigérianes et Sénégalaises ».	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
953	Selon notre interlocuteur, et après plusieurs entretiens avec le célèbre chef de village de Tenkoto ainsi que l'actuel médecin chef de région, il est très clairement établi que le taux de prévalence du VIH est assez alarmant.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
954	A en croire le président du Clcop de Tomboronkoto, le même constat serait pratiquement fait dans la zone de Bantako où des séances de dépistage sont également effectuées.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
955	« Nous avons tous peur, les infections sexuellement transmissibles font des ravages du fait des nombreux comportements à risque des orpailleurs dont certains sont prêts à offrir beaucoup de billets de banque en une nuit à une femme » expliquera-t-il.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
956	Mamadou Dramé de Tomboronkoto reconnaîtra que beaucoup d'enfants y sont nés et ont perdu la vie du fait des malformations engendrées par le mercure.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
957	« Il arrive de voir un enfant qui naît avec un emplacement bizarre de ses yeux ou un pavillon d'oreille orienté vers le bas, de sorte que les populations et les membres du corps médical ont peur de lui. Fort heureusement qu'il ne vit pas longtemps » laissera-t-il entendre.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	

958	A la question de savoir si ce diagnostic est confirmé par des techniciens de la santé, M. Dramé répondra par l'affirmative.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
959	Pour le président du Clcop de Tomboronkoto, si l'Etat n'intervient pas en rationalisant très vite le secteur de l'orpaillage, « l'insécurité alimentaire fera surface. Et ce sera très grave. Actuellement voir un jeune dans les champs est synonyme de déplacer des montagnes. Tous sont dans les placers pour d'hypothétiques grammes d'or. Où est ce que nous allons si nous abandonnons l'agriculture ? S'est-il demandé ».	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
960	Et de poursuivre : « l'on ne cultive pas, et si, comme il est fréquent de le voir, l'on ne trouve point d'or, surtout pendant cette saison hivernale où les risques d'effondrement des placers sont énormes, comment vas-t-on subvenir aux besoins de familiale ? » s'est interrogé Mamadou Dramé.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
961	C'est pourquoi il a invité les autorités gouvernementales à faire un plaidoyer dans ce sens, et à interdire l'accès aux placers, ne serait ce que pendant les deux premiers mois de la saison des pluies.	SUD QUOTIDIEN	xibar.net	22/06/09	
962	<i>Mais en attendant le verdict, la défense peut pousser un ouf de soulagement puisque la partie civile ne réclame désormais que le franc symbolique.</i>	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
963	En effet, les avocats de la partie civile, en l'occurrence Me Leïty Ndiaye, ont fait savoir durant leurs plaidoiries qu'ils n'exigent rien d'autre à Fabienne Féliho à titre de réparation que le franc symbolique.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
964	En clair, pour les avocats, leur client n'exige aucun remboursement des sommes supposées lui avoir été	WALFADJRI	5117	13/04/09	7

	«volées» par l'ancienne reine de la beauté du Sénégal.				
965	Toujours est-il que, dira Me Ndiaye, ils s'attendent à ce que le tribunal la déclare coupable du chef d'abus de confiance pour avoir «soutiré plus de 65 millions» à son ex-mari.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
966	Une telle déclaration, à en croire ses avocats, suffit à Mansour Guissé qui a assez souffert «d'être un mari battu et humilié par sa femme qui lui a soutiré de l'argent».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
967	L'autre point de satisfaction des avocats de la défense dont la tête de file est Me El Hadji Diouf, c'est la décision du procureur de la République de se «rapporter au tribunal ».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
968	Pour Me Ousmane Sève, l'un des conseils de Fabienne Féhlio, la décision du procureur est à saluer et «témoigne de sa sagesse» si l'on sait que, tout au début de l'affaire, le même parquet «s'est montré très pressé d'instruire le dossier à charge contre Fabienne».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
969	Le contentieux entre les deux époux a été révélé par le journal <i>Le Populaire</i> dans une de ses livraisons où il a fait état de la comparution de l'ex-miss devant le procureur de la République suite à une plainte de son mari, Mansour Guissé.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
970	Hier, tout est parti du rappel par Me El Hadji Diouf à sa cliente qu'elle peut ne pas répondre aux questions si elle le veut, conformément à la loi.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
971	Un tel conseil n'a pas été du goût des avocats de la partie civile, notamment de Me Pascal Garnis d'autant que ses questions n'ont pas semblé intéresser Fabienne Féhlio qui n'a daigné piper mot à part la seule phrase dite à l'endroit du président du tribunal : « On	WALFADJRI	5117	13/04/09	7

	<i>m'a fait tort».</i>				
972	N'empêche, pour Me Leïty Ndiaye, le délit d'abus de confiance est établi d'autant que l'ex-miss ne peut en aucune façon nier qu'elle a pris l'argent de son mari, qui ne lui appartient pas.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
973	La réplique lui sera apportée au nom de la défense par Me Abdourahmane Sy dit Lénine qui lui rappellera que la charge de la preuve incombe à l'accusation et non à l'accusée.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
974	A sa suite, Me El Hadji Diouf fera dans la provocation en déclarant à l'endroit des avocats de la partie civile : « Vous avez tout dit sauf le droit. Je vous plains et vous savez que votre dossier est vide et que les accusations sont fausses (...) Vous savez pertinemment que votre client est un homme jaloux, un mari belliqueux qui n'a cessé de tabasser sa femme».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
975	La police en procès, le mari accusé d'être un corrupteur	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
976	En effet, c'est une pluie d'accusations dites avec des mots blessants que les avocats de son ex-femme lui ont balancées.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
977	Ses oreilles auraient sifflé tant Mes El Hadj Diouf et Ousmane Sèye l'ont accusé de tous les péchés.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
978	A en croire Me Diouf, la réaction de Mansour Guissé est à ranger dans les manœuvres «d'un mari jaloux».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
979	Selon lui, il est victime de sa jalousie, celle d'avoir une femme de classe, une femme mondaine.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
980	Conscient qu'elle commence à lui échapper, il a versé, renseigne Me Diouf, dans une «jalousie malade qui a fini par gangrener les rapports avec sa	WALFADJRI	5117	13/04/09	7

	femme».				
981	Ainsi, il va entreprendre plusieurs manœuvres, d'abord «en rasant l'une des maisons de Fabienne, en l'arrêtant en pleine circulation pour récupérer la voiture Porsche qu'il lui avait offerte »	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
982	S'il y a une personne ingrate dans cette affaire, tonne Me Sèye, c'est bien l'ancien mari qui a «bénéficié du carnet relationnel de sa femme qui n'était personne d'autre que la fille chérie du président Abdou Diouf ».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
983	C'est donc, ajoute l'avocat, grâce aux «bonnes relations de Fabienne que Mansour Guissé a pu gagner beaucoup de marchés »	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
984	Pour corser le tout, ajoute Me Sèye, «il a entrepris de la battre».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
985	Contrairement à ce qui a été dit dans la presse, ajoute-t- il, «c'est bien le mari qui a frappé sa femme et non le contraire»	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
986	Celle-ci, poursuit l'avocat, «a été meurtrie dans sa chair».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
987	Pire, renchérit-il, «elle a été victime de chantage de la part de son mari qui a tenu à récupérer par tous les moyens l'argent qu'il lui a donné pour s'acheter une maison».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
988	A l'en croire, «les policiers ont écrit tout sauf un PV».	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
989	En effet, selon lui, comment comprendre qu'il y ait des dates dans les auditions alors qu'elles sont censées suivre un ordre chronologique.	WALFADJRI	5117	13/04/09	7
990	« Je ne suis pas au courant de ses antécédents avec quelqu'un ; seulement elle a été victime de vols ces derniers jours. Une quarantaine de tissus et des bouteilles de parfums ont été emportés de sa chambre. Mais je prie Dieu pour que l'enquête ordonnée par le Parquet	WALFADJRI	5129	27/04/09	2

	de Diourbel et ouverte par la gendarmerie de Touba, puisse permettre d'identifier dans les plus brefs délais le ou les auteurs de cet acte ignoble ». Ces propos sont de la dame Oumy Lô, la maman de Mously Lô, tuée vendredi soir, dans sa propre chambre.				
991	Le cri de détresse de cette maman qui vient de perdre sa fille unique a eu un écho « favorable », grâce au Tout Puissant.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2
992	Il a avoué qu'il est bel et bien l'auteur de ce crime, qui a plongé tout le quartier des hlm Touba dans l'émoi et la consternation.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2
993	Mais qui est le meurtrier de cette dame de 28 ans et mère de deux enfants ? Et comment il est parvenu à mettre fin aux jours de cette commerçante ? A ces questions, l'on répond que le meurtrier de Mously Lô n'est personne d'autre qu'un jeune marabout, répondant au nom de Zale Mbacké, âgé de 24 ans, fils de Serigne Cheikh Bara Mbacké et petit-fils du khalife de Gouye Mbind, Serigne Cheikh Maty Leye Mbacké.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2
994	Devant les limiers, le marabout meurtrier a retracé le film de cet horrible événement.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2
995	Après son forfait, le marabout tueur déclare avoir pris des tessons d'un verre d'essence pour crever les yeux de sa victime avant de <i>donner</i> un autre coup de marteau à la première personne, rencontrée au portail, qui était venue récupérer un parfum que Mously Lô lui avait vendu.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2
996	Devant les pandores, «Serigne» Zale a aussi avoué qu'il était l'auteur du cambriolage dont a été la victime et évoqué ci-dessus par la maman.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2

997	Son père Mahmadane Lô soutient que sa fille, qui devait se rendre à Nouakchott ce lundi pour acheter des marchandises, a été tuée de façon préméditée.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2
998	Il écarte toute idée de négociation et réclame justice.	WALFADJRI	5129	27/04/09	2
999	Dans ce cas des homosexuels de Sicap Mbao, qui a défrayé la chronique, soutient Me Assane Dioma Ndiaye, « il y a une violence délibérée du domicile des prévenus » du fait de l'absence de mandat de perquisition.	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1000	Ainsi, face à toutes ces failles notées dans l'enquête de la police, les avocats ont demandé que le « PV qui nuit aux intérêts des prévenus, soit déclaré nul et non avenu ».	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1001	Face aux exceptions de nullité brandies par les avocats de la défense, le Président Bara Niang s'est tourné vers le procureur pour lui demander ses réquisitions.	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1002	L'on se rappelle que les « neuf homosexuels de Sicap Mbao » ont été arrêtés suite à une dénonciation des voisins qui se plaignaient de leurs actes jugés « contraires aux bonnes mœurs ».	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1003	De telles peines ont été jugées sévères par l'opinion internationale et la France par la voix de sa secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme.	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1004	Rama Yade s'était insurgée contre de telles pratiques « qui vont à l'encontre des différences ».	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1005	Les homosexuels invités à se tenir tranquilles.	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1006	De telles pratiques, étalées sur la place publique par de jeunes Sénégalais, sont jugées « <i>contraires aux mœurs et aux réalités socioculturelles du Sénégal</i> ».	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1007	L'opinion publique offusquée, s'en est vivement indignée.	WALFADJRI	5123	21/04/09	2

1008	Les réactions peuvent être fatales pour les homosexuels d'où, l'invite faite par l'un de leurs conseils, Me Birame Sassourn Sy. Les homosexuels devront «faire preuve de discrétion, et se tenir tranquilles pour ne pas heurter l'opinion nationale», estime l'avocat.	WALFADJRI	5123	21/04/09	2
1009	C'était sans compter avec la population qui, mise au parfum, a vivement exprimé toute sa colère face à cet acte qu'elle a jugé comme une profanation de ce sanctuaire qu'est le cimetière.	WALFADJRI	5134	04/05/09	4
1010	«La religion interdit formellement qu'un homosexuel soit enterré dans un cimetière musulman», dit elle.	WALFADJRI	5134	04/05/09	4
1011	Ainsi, joignant l'acte à la parole, elle avisera la police et les sapeurs pompiers avant d'investir quatre heures plus tard, aux environs de 18 heures, le cimetière pour exhumer le corps.	WALFADJRI	5134	04/05/09	4
1012	Alertés, les services d'ordre descendront sur les lieux pour d'abord disperser la foule, sécuriser les lieux et ordonner une seconde inhumation du corps.	WALFADJRI	5134	04/05/09	4
1013	« Ils n'ont pas le droit de faire ce qu'ils ont fait. Ce n'est pas à eux de juger. C'est horrible. Je n'ai jamais vu de toute ma vie une scène aussi horrible que celle-ci » peste-t-elle.	WALFADJRI	5134	04/05/09	4
1014	Selon le communiqué du bureau exécutif de cette organisation islamique, c'est cette nuit là, vers 3 heures que le Groupe scolaire le Baobab qu'il dirige a fait l'objet d'une odieuse descente de nervis, « dont les mobiles infects ne font l'ombre d'un doute ».	WALFADJRI	5138	08/05/09	2
1015	En fait, renseigne la même source, «sept malfrats encagoulés sont entrés par effraction, dans l'établissement scolaire, situé à proximité du Marché Sam de Guédiawaye, après avoir a	WALFADJRI	5138	08/05/09	2

	neutralisé le vigile, qu'ils ont solidement bâillonné et ligoté ».				
1016	Tétanisé par de tels actes, ce dernier, souligne le communiqué, a porté plainte contre X.	WALFADJRI	5138	08/05/09	2
1017	Pour le bureau exécutif de l'Ong Jamra, «la descente musclée de ces nervis prouve à suffisance que ceux, qui s'embusquaient lâchement derrière des téléphones anonymes, ont maintenant dépassé le stade des simples menaces et injures».	WALFADJRI	5138	08/05/09	2
1018	Aujourd'hui, les camarades de feu Abdou Latif Guèye déclarent n'exclure aucune piste.	WALFADJRI	5138	08/05/09	2
1019	C'est ainsi qu'ils réitèrent leur confiance et leur solidarité active à la victime, imam Massamba Diop.	WALFADJRI	5138	08/05/09	2
1020	De même, le bureau exécutif exprime toute sa confiance aux enquêteurs du commissaire divisionnaire Demba Sarr...	WALFADJRI	5138	08/05/09	2
1021	... lequel, dit-il, s'est maintes fois illustré dans des opérations anti-gang pour que les commanditaires de cette lâche expédition soient rapidement identifiés et traduits en justice.	WALFADJRI	5138	08/05/09	2
1022	Ce dernier leur recommande de porter plainte dès le lendemain dimanche.	WALFADJRI	5140	11/05/09	2
1023	Abou Ka qui reconnaît son agresseur, promet de s'en référer à la gendarmerie dès dimanche.	WALFADJRI	5140	11/05/09	2
1024	Arrivés à la brigade de Niague et après interrogation, Abou Kâ dit reconnaître le meurtrier, Mbaye Sy Bâ.	WALFADJRI	5140	11/05/09	2
1025	Ce dernier se trouve être un ancien apprenti avec qui il a partagé le même véhicule.	WALFADJRI	5140	11/05/09	2
1026	Pendant la campagne électorale, le «jeune meurtrier» Mbaye Sy Bâ s'était aussi signalé par des comportements très violents. Une plainte contre lui	WALFADJRI	5140	11/05/09	2

	n'avait rien donné, s'indigne-t-on.				
1027	Les populations de la ville, les parents et autres curieux ont pris d'assaut hier la capitale régionale pour assister à ce que d'aucuns qualifient de « procès de l'année».	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1028	Pour les camarades du président Alioune Tine, «l'objectif fondamental est de promouvoir les droits humains ».	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1029	Joint par téléphone, David Diagne, point focal de l'organisation ajoute que «la Raddho n'a jamais enfermé un citoyen, ce rôle appartient plutôt à l'Etat qui en a les prérogatives».	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1030	Selon lui, les gens doivent arrêter de polémiquer sur cette affaire d'arrestation.	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1031	Interrogé sur cette arrestation, le porte-parole des guides religieux, par ailleurs imam ratib de la grande mosquée de la commune de Oourossogui, soutient que «c'est là une occasion pour l'Etat de remettre en cause le riche patrimoine des populations du Fouta ».	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1032	Et l'imam Abou Ly d'ajouter « l'islam a bel et bien autorisé la pratique de l'excision et nous demandons au gouvernement de retirer la loi visant à interdire la pratique de l'excision ».	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1033	Dans ce même ordre d'idées" Thierno Oumar Sow hausse le ton et lance « il y a des choses beaucoup plus graves et indécentes qui sont pratiquées au Sénégal et qui sont indignes. Il s'agit notamment de la consommation de l'alcool, de la prostitution qui est aujourd'hui légalisée dans le pays, du phénomène des jeunes qui fument la cigarette et du chanvre indien, Autant de choses qui devaient être non autorisées et que nous autres imams,	WALFADJRI	5144	15/05/09	2

	dénonçons avec la dernière énergie».				
1034	En tout état de cause, les chefs religieux se disent "prêts" à aller jusqu'au bout de leur combat, si l'Etat continue d'empêcher la pratique de l'excision dans le Fouta.	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1035	Au même moment, les femmes montent au créneau et font remarquer que « l'excision n'a jamais tué quelqu'un ici au Fouta ».	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1036	La dame Couma Guèye ajoute que l'Etat doit se ressaisir, car nul n'a le droit de bafouer la tradition de l'autre.	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1037	« Nous avons trouvé un legs de nos aïeux, nous nous devons de le respecter dignement ; surtout si l'on sait que dans chaque région, il y a des pratiques qui se font, et l'Etat n'a jamais pipé mot... Donc qu'on nous laisse en paix, s'ils veulent la paix », soutient Mme Guèye.	WALFADJRI	5144	15/05/09	2
1038	Des élèves accusent leur professeur de les menacer avec une arme.	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1039	«Nous irons jusqu'au bout de notre lutte. Nous ne voulons plus de Mme Gueye ».	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1040	Ce cri du cœur a été lancé par les grévistes qui accusent leur professeur de philosophie, Mme Guèye, de les menacer avec une arme qu'elle porte par devers elle.	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1041	Informé de la présence des journalistes, ce lundi, le censeur va d'abord décider d'éconduire ses «hôtes indésirables» avant de se raviser et de les recevoir dans son bureau où ils seront rejoints par le proviseur.	WALFADJRI	5147	19/05/09	2

1042	« Les choses ne se sont pas passées comme ils disent. Aucun professeur n'ose apporter une arme en classe. Nous sommes des parents d'élèves et des éducateurs. Notre mission est d'éduquer et de donner le savoir», soutient notre interlocuteur.	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1043	S'expliquant toujours sur la situation, qui prévaut dans son établissement et qu'il qualifie de «sensible », Amadou Moustapha Diagne lance: «Ce sont des enfants, pris par l'euphorie; ils racontent n'importe quoi ».	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1044	De l'avis de leur porte-parole, Mme Guèye est trop sévère avec les élèves.	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1045	«Elle nous insulte tout le temps. Et dernièrement, elle nous a menacés de sortir une arme qu'elle a dans son sac ... Beaucoup de raisons font que nous ne voulons plus d'elle. Depuis le début de l'année, nous n'avons pas avancé dans le programme. Et nous sommes à trois semaines des épreuves anticipées de philosophie», soutient notre interlocuteur.	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1046	Hier, quand les journalistes ont voulu avoir la version du professeur incriminé par souci d'équilibre de l'information, le proviseur s'y est opposé soutenant que «cela pourrait rallumer le feu ».	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1047	Toutefois, Mme Guèye a joint hier votre serviteur au téléphone, un peu après 21 heures pour dire qu'elle s'en limite à la version du proviseur qui est son supérieur hiérarchique.	WALFADJRI	5147	19/05/09	2
1048	<i>Khadim Diop, du nom d'un faux agent de la Sonatel, a soutiré, selon les hommes en bleu, plusieurs dizaines de millions de nos francs des mains des vendeurs de cartes de crédit de plusieurs localités du Sénégal.</i>	WALFADJRI	5154	28/05/09	2

1049	De sources proches des hommes en bleu de Bounkiling, le faussaire aurait escroqué des grossistes à Sédhiou, Podor, Matam, Bakel, Kidira, Tamba, Saint-Louis, Fatick, Thiès, Pout, Louga, entre autres localités.	WALFADJRI	5154	28/05/09	2
1050	Il a réussi à soutirer, selon la même source, aux plus grands vendeurs de cartes de crédit de ces villes plusieurs dizaines de millions de nos francs.	WALFADJRI	5154	28/05/09	2
1051	« il m'a appelé le lundi dernier et s'est présenté comme un agent de la Sonatel, en me demandant de lui trouver le numéro de téléphone du plus grand grossiste de Madina Wandifa et la photocopie légalisée de sa pièce d'identité. Mais comme cela n'était pas trop clair à mon niveau, j'ai cherché à en savoir plus. Quand j'ai vérifié, je me suis rendu compte qu'il m'a appelé à partir d'un télécabine de la gare routière de Ziguinchor. C'est en ce moment que j'ai alerté tous les grossistes qui vendent du crédit, en leur demandant de faire attention», explique Abdoulaye Ndiaye.	WALFADJRI	5154	28/05/09	2
1052	Aussi, poursuit notre interlocuteur, « malheureusement pour lui, il s'est présenté le lendemain au maure qu'il a ciblé à Madina Wandifa. En brandissant une fausse carte professionnelle. Le commerçant, étant déjà averti, il nous a automatiquement saisis et nous sommes aussitôt descendus sur les lieux pour l'interpeller ».	WALFADJRI	5154	28/05/09	2

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	I
DEDICACE.....	II
REMERCIEMENTS	III
ABREVIATIONS	IV
LISTES DES ILLUSTRATIONS.....	VI
SOMMAIRE.....	VII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
0.1 MOTIVATIONS ET INTERET	1
0.2 PROBLEMATIQUE	3
0.3 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	5
0.4 QUESTIONS DE RECHERCHE	6
0.5 HYPOTHESES DE RECHERCHE	6
PREMIERE PARTIE: CONTEXTE D’ETUDE, FONDEMENTS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES.....	8
CHAPITRE 1: LANGUES ET MEDIAS AU SENEGAL.....	10
1.1 LES LANGUES AU SENEGAL	11
1.1.1 LA CARTE LINGUISTIQUE.....	11
1.1.2 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU SENEGAL.....	12
1.1.2.1 La langue française.....	14
1.1.2.2 Les langues sénégalaises.....	15
1.1.3 LES LANGUES DANS LES MEDIAS SENEGALAIS	17
1.2 LA PRESSE ECRITE AU SENEGAL.....	19
1.2.1 HISTORIQUE	19
1.2.1.1 De la colonisation aux indépendances	19
1.2.1.2 Des indépendances à l’ouverture démocratique	20
1.2.2 LES QUOTIDIENS SENEGALAIS.....	21
1.2.2.1 Le quotidien gouvernemental.....	22
1.2.2.2 La presse privée indépendante.....	22
1.2.3 LE LECTORAT DE LA PRESSE QUOTIDIENNE SENEGALAISE	23
1.2.3.1 Les lecteurs de la presse pro-gouvernementale	24
1.2.3.2 Les lecteurs de la presse anti-gouvernementale.....	24
1.2.3.3 Les lecteurs de la presse populaire	25
1.2.4 LE GENRE FAIT DIVERS, CARACTERISTIQUES GENERALES	26
CHAPITRE 2: ENONCIATION ET DISCOURS RAPPORTE.....	28
2.1 DEFINITIONS.....	29
2.1.1 ENONCIATION ET ENONCE	29

2.1.2	ENONCIATEUR / COENONCIATEUR.....	30
2.1.3	RESPONSABILITE ENONCIATIVE ET GESTION DE POINTS DE VUE.....	31
2.1.4	CONTEXTE D'ENONCIATION	32
2.2	THEORIES DE L'ENONCIATION	33
2.2.1	ROMAN JAKOBSON : LES FONCTIONS DU LANGAGE.....	33
2.2.2	EMILE BENVENISTE : L'APPAREIL FORMEL DE L'ENONCIATION	35
2.2.3	KERBRAT-ORECCHIONI : DE LA SUBJECTIVITE DANS LE LANGAGE.....	36
2.2.4	JOHN AUSTIN : LES ACTES DE LANGAGE.....	41
2.2.5	OSWALD DUCROT : UNE CONCEPTION ENONCIATIVE DU SENS	43
2.3	DISCOURS RAPPORTE ET APPROCHES ENONCIATIVES.....	45
2.3.1	DISCOURS RAPPORTE, POLYPHONIE ET DIALOGISME	45
2.3.2	DISCOURS RAPPORTE ET METALANGAGE NATUREL.....	47
2.3.3	DISCOURS RAPPORTE ET ACTE DE LANGAGE.....	48
2.3.4	DISCOURS RAPPORTE ET REPRESENTATION DU DISCOURS AUTRE.....	49
2.4	ENONCIATION ET RESPONSABILITE DANS LES MEDIAS.....	52
2.4.1	MODELE SOCIO-COMMUNICATIONNEL	52
2.4.1.1	Le contrat de communication médiatique	52
2.4.1.2	Le contrat d'énonciation journalistique.....	53
2.4.2	FONCTIONNEMENT DE L'IMPLICITE SUBJECTIF.....	54
2.4.2.1	Le procédé de focalisation	55
2.4.2.2	Le procédé de répétition.....	55
2.4.2.3	Le procédé de dramatisation.....	55
2.4.2.4	Le procédé d'interpellation / interrogation.....	56
2.4.3	RESPONSABILITE ENONCIATIVE	56
2.4.3.1	Responsabilité et médias.....	56
2.4.3.2	Gestion des points de vue.....	58
2.4.4	L'ENONCIATION DANS LE GENRE FAITS DIVERS	58
2.4.4.1	Le genre fait divers.....	59
2.4.4.2	Traitement du fait divers.....	59
CHAPITRE 3 : ETUDES ANTERIEURES		62
3.1	DU DISCOURS RAPPORTE.....	63
3.1.1	LAURENCE ROSIER : LE DISCOURS RAPPORTE, UN CONTINUUM DE FORMES.....	63
3.1.2	MOMAR CISSE : L'ENONCIATION RAPPORTEE EN WOLOF.....	64
3.1.3	PAULA GHERASIM : EXPRESSION LINGUISTIQUE DE LA SUBJECTIVITE.....	66
3.2	DE LA COMMUNICATION MEDIATIQUE	69
3.2.1	KOMUR-THILLOY : PRESSE ECRITE ET DISCOURS RAPPORTE	69
3.2.2	SOPHIE MOIRAND : LES DISCOURS DE LA PRESSE QUOTIDIENNE	70
3.2.3	MOUSSA MBOW : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DANS LA PRESSE SENEGALAISE.....	73
3.3	DES PRATIQUES LINGUISTIQUES AU SENEGAL.....	74
3.3.1	PIERRE DUMONT : LE FRANÇAIS ET LES LANGUES AFRICAINES AU SENEGAL	74
3.3.2	MAMADOU CISSE : LANGUES, ETAT ET SOCIETE AU SENEGAL	75
CHAPITRE 4: METHODOLOGIE		79
4.1	LA DEMARCHE	80
4.1.1	ECHANTILLONNAGE.....	80
4.1.2	NUMERISATION	83
4.1.3	EXTRACTION	85
4.2	LE CORPUS DE REFERENCE	87
4.3	LA BASE DE DONNEES.....	88

DEUXIEME PARTIE: SPECIFICITES FORMELLES DU DISCOURS RAPPORTE DANS LES FAITS DIVERS DES QUOTIDIENS SENEGALAIS.....92

CHAPITRE 5: DISCOURS RAPPORTE / DISCOURS NON RAPPORTE : QUESTION DE FRONTIERE 94

5.1	POUR UNE DEFINITION DU DISCOURS RAPPORTE	95
5.1.1	L'OPERATION DE RAPPORTER	95
5.1.2	LES CONTENUS RAPPORTES	97
5.1.2.1	Des paroles orales ou écrites	98
5.1.2.2	Des pensées et opinions	101
5.1.2.3	Des gestes et attitudes	103
5.1.2.4	Des décisions et convictions.....	104
5.1.3	LE DISCOURS RAPPORTE : PAROLE D'AUTRUI ?	105
5.1.3.1	Rapporter son propre dire.....	106
5.1.3.2	Rapporter du dire collectif	107
5.1.4	UN DIRE NECESSAIREMENT ANTERIEUR ?	108
5.2	DU DISCOURS RAPPORTE A LA REPRESENTATION DU DISCOURS AUTRE	111
5.2.1	LE DISCOURS RAPPORTE : CONCEPT GRAMMATICAL.....	111
5.2.2	LE DISCOURS RAPPORTE : FAIT DE LANGUE, FAIT DE SOCIETE	112
5.2.3	LE CHAMP DE LA REPRESENTATION DU DISCOURS AUTRE.....	113
5.3	CAS D'AMBIGÜITE AUX FRONTIERES DU DISCOURS RAPPORTE	116
5.3.1	ENONCIATEUR ANONYME.....	116
5.3.2	DISCOURS RAPPORTE OU AUTO REPRESENTATION DU DIRE.....	117
5.3.3	PROBLEME DE PRISE EN CHARGE ENONCIATIVE	118

CHAPITRE 6: VARIANTES FORMELLES DU DISCOURS RAPPORTE DANS LES FAITS DIVERS DES QUOTIDIENS SENEGALAIS..... 122

6.1	LA DEMARCHE DE CATEGORISATION.....	124
6.2	LA FORME DIRECTE	127
6.2.1	IDENTIFIER LA FORME DIRECTE	127
6.2.1.1	Caractéristiques formelles selon les grammaires	127
6.2.1.2	Caractéristiques formelles dans les études linguistiques.....	130
6.2.1.3	Critères d'identification de la forme directe.....	132
6.2.2	VARIANTES DE LA FORME DIRECTE	133
6.2.2.1	Le discours direct canonique (DD can).....	134
6.2.2.2	Le discours direct brut (DD brut)	135
6.2.2.3	Le discours direct avec incise finale (DD inc f)	136
6.2.2.4	Le discours direct avec incise médiane (DD inc m).....	138
6.2.2.5	Le discours direct avec présentateur postposé (DD post).....	140
6.2.2.6	Le discours direct avec « que » (DDq).....	141
6.2.2.7	Le discours direct libre (DDL)	142
6.2.3	FORMES DIRECTES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION.....	142
6.3	LA FORME INDIRECTE	144
6.3.1	IDENTIFIER LA FORME INDIRECTE	144
6.3.1.1	Caractéristiques formelles dans les grammaires	144
6.3.1.2	Caractéristiques dans les études linguistiques	146
6.3.1.3	Critères d'identification de la forme indirecte.....	146
6.3.2	VARIANTES DE LA FORME INDIRECTE.....	146
6.3.2.1	Le discours indirect canonique (DI can)	147
6.3.2.2	Le discours indirect en syntagme nominal (DI sn)	148

6.3.2.3	Le discours indirect employant l'infinif (DI inf).....	149
6.3.2.4	Le discours indirect avec incise (DI inc).....	149
6.3.2.5	Le discours indirect avec guillemets (DI guil).....	150
6.3.2.6	Le discours indirect par renvoi anaphorique (DI anaph).....	151
6.3.3	FORME INDIRECTE ET STRATEGIES DE COMMUNICATION.....	151
6.4	LA FORME MODALISEE.....	152
6.4.1	IDENTIFIER LA FORME MODALISEE.....	152
6.4.2	VARIANTES DE LA FORME MODALISEE.....	153
6.4.2.1	La modalisation en discours second (MDS).....	154
6.4.2.2	La modalisation autonymique (MA).....	156
6.4.2.3	La modalisation autonymique en discours second (MADS).....	157
6.4.3	MODALISATION ET STRATEGIES DE COMMUNICATION.....	158
6.5	LA FORME BIVOCALE.....	159
6.5.1	IDENTIFIER LA FORME BIVOCALE.....	159
6.5.1.1	Caractéristiques formelles dans les grammaires.....	159
6.5.1.2	Caractéristiques dans les études linguistiques.....	159
6.5.1.3	Critères d'identification de la forme.....	160
6.5.2	VARIANTES DE LA FORME BIVOCALE.....	160
6.6	MIXITE ET AMBIGUITE.....	161

CHAPITRE 7: AUTRES SPECIFICITES FORMELLES : CONDITIONNEL JOURNALISTIQUE, PASSIVATION ET NEGATION..... 167

7.1	LE CONDITIONNEL JOURNALISTIQUE.....	168
7.1.1	CARACTERISTIQUES DANS LES ETUDES LINGUISTIQUES.....	168
7.1.2	EMPLOI DANS LES QUOTIDIENS SENEGALAIS.....	169
7.2	DISCOURS RAPPORTE ET NEGATION.....	173
7.2.1	LA NEGATION PORTE SUR L'ACTE D'ENONCIATION.....	173
7.2.1.1	Verbe introducteur à la forme affirmative.....	173
7.2.1.2	Verbe introducteur à la forme négative.....	174
7.2.1.3	Quelques tournures contenant la négation.....	175
7.2.1.4	La négation restrictive.....	176
7.2.2	LA NEGATION PORTE SUR LES CONTENUS.....	176
7.2.2.1	Dans les formes directes et indirectes de DR.....	176
7.2.2.2	Dans les formes modalisées.....	177
7.3	DISCOURS RAPPORTE ET FORME PASSIVE.....	178
7.3.1	PASSIVATION SUR L'ENONCE OU SUR L'ACTE D'ENONCIATION.....	179
7.3.2	PASSIVATION VERBALE VS ADJECTIVALE.....	180
7.3.3	LE COMPLEMENT D'AGENT.....	182
7.3.4	QUELQUES REMARQUES.....	184
7.3.4.1	Cas des verbes transitifs doubles.....	184
7.3.4.2	Passivation et relativisation.....	184
7.3.4.3	Verbe introducteur à l'infinif.....	185

TROISIEME PARTIE: FONCTIONNEMENT DE LA SUBJECTIVITE DANS LE DISCOURS JOURNALISTIQUE SENEGALAIS..... 187

CHAPITRE 8: SUBJECTIVITE ET STRATEGIES DE COMMUNICATION..... 190

8.1	LES STRATEGIES DISCURSIVES JOURNALISTIQUES.....	191
8.1.1	LES TOURNURES SYNTACTICO-ENONCIATIVES.....	191

8.1.1.1	L'interrogation	191
8.1.1.2	L'exclamation	195
8.1.1.3	L'injonction.....	198
8.1.2	LES COMMENTAIRES	199
8.1.2.1	L'explication	199
8.1.2.2	Les réactions	201
8.1.2.3	L'interlocution.....	203
8.1.3	LA DRAMATISATION	204
8.1.3.1	La théâtralisation	204
8.1.3.2	Le mode de présentation des personnes	206
8.1.3.3	Le mode de référencement lexicale.....	207
8.2	LES CHOIX THEMATIQUES.....	209
8.2.1	LES PROBLEMES CONJUGAUX	209
8.2.2	LES CRIMES CRAPULEUX.....	210
8.2.3	LES SCANDALES POLITIQUES	210
8.2.4	LES PROBLEMES SOCIETAUX.....	211
CHAPITRE 9: SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIALES		215
9.1	SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIOLINGUISTIQUES.....	216
9.1.1	ALTERNANCE CODIQUE ET DISCOURS RAPPORTE.....	217
9.1.1.1	L'alternance codique dans la voix de l'énonciateur d'origine.....	218
9.1.1.2	L'alternance codique dans la voix du journaliste énonciateur.....	221
9.1.2	LES FORMES D'ALTERNANCE CODIQUE	223
9.1.2.1	L'alternance codique d'ordre syntaxique	223
9.1.2.2	L'alternance codique d'ordre lexical	225
9.1.2.3	L'alternance codique d'ordre phonologique.....	230
9.1.3	ALTERNANCE CODIQUE ET CONTRAINTES D'ECRIURE	231
9.1.3.1	Le système graphique	231
9.1.3.2	L'accord au pluriel.....	234
9.1.3.3	L'accord en genre.....	235
9.1.3.4	La traduction de la langue enchâssée.....	236
9.2	SUBJECTIVITE ET INFLUENCES SOCIOCULTURELLES.....	238
9.2.1	LES CROYANCES	238
9.2.2	LES REPRESENTATIONS SOCIALES	247
9.3	INFLUENCES SOCIALES ET VISEE PRAGMATIQUE	249
9.3.1	ALTERNANCE CODIQUE ET STRATEGIE DE COMMUNICATION	249
9.3.2	IDENTITE CULTURELLE ET STRATEGIE DE COMMUNICATION	252
CHAPITRE 10: DE L'HETEROGENEITE A LA SUBJECTIVITE.....		255
10.1	L'HETEROGENEITE EN LINGUISTIQUE DU DISCOURS	256
10.2	HETEROGENEITE ENONCIATIVE : LE MODE DU DIRE.....	257
10.3	HETEROGENEITE DISCURSIVE : PLURALITE DES VOIX.....	260
10.4	HETEROGENEITE LINGUISTIQUE : L'ALTERNANCE CODIQUE	263
10.5	HETEROGENEITE CULTURELLE : METISSAGE ET DIVERSITE.....	266
10.6	DE L'HETEROGENEITE A LA SUBJECTIVITE	268
CONCLUSION GENERALE		272
BIBLIOGRAPHIE.....		277

GLOSSAIRE.....	281
INDEX DES AUTEURS.....	285
ANNEXES.....	287
TABLE DES MATIERES	415